





REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, Vic B. DE JONGHE ET CUMONT.

1890 QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
19, RUE HENRI MAUS.

1890

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1890

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
19, RUE HENRI MAUS.

1890.

CJ
3.
R4
z:46



BRUXELLES, FR. GOEBAERTS, IMPRIMEUR DU ROI,
rue de la Limite, 21.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE



ÉTUDES NUMISMATIQUES

A
L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

DEUXIÈME PARTIE.

III.

Ayant admis, comme un fait acquis, que tout directeur d'atelier livrait au public le numéraire dont il faisait commerce, il nous reste à demander aux légendes monétaires l'indication des sources auxquelles l'administration franque puisait les richesses qui, transformées en métal précieux et livrées aux officines, nous offrent les dénominations *Civitas, Civis, Castrum, Castellum, Vicus, Villa, Domus, Pagus, Pontus, Pons, Silva, Ortus* et *Mallum*; puis à démontrer que, si ces monnaies nous fournissent de précieuses indications géographiques, historiques et philologiques, elles peuvent également nous renseigner sur les diffé-

rents impôts perçus au temps des Mérovingiens et sur les modes de perception de ces impôts.

En s'emparant du pouvoir, en se substituant au lieu et place des empereurs, les rois francs n'apportèrent aucune modification dans la nature des impôts; la contribution foncière, d'abord maintenue et prélevée comme aux temps de l'administration romaine, fut plus tard réglée suivant l'importance de chaque domaine et proportionnellement à son revenu; toutefois la rentrée des impôts dut s'opérer tout différemment. Dans son domaine particulier, le roi employait les domestiques du palais chargés tout particulièrement de l'administration et des revenus particuliers du souverain (1); dans leurs gouvernements, les comtes nommés par le roi pour y exercer les pouvoirs militaire, judiciaire et administratif, percevaient les impôts et les amendes qu'ils versaient ensuite au trésor royal, selon l'invitation expresse inscrite dans l'acte de leur nomination par le roi : « Quicquid de ipsa actione, in fisci dicionibus speratur per vos metipsos annis singulis nostri aeraris inferatur » (2).

Si Florentianus, maire du palais, et le comte Rumulfus durent, sur l'ordre du roi, se rendre en

(1) Dans la *Vie de saint Éloi*, t. 1^{er}, p. 15, il est fait mention d'un *domesticus* du roi qui était chargé de faire parvenir au roi les revenus d'un *praedium*, d'un domaine.

(2) *Formules*, éd. E. de Rozières, n° 7.

Poitou pour recueillir le cens, si Gaison, comte de Poitiers, dut poursuivre par lui-même auprès de ses administrés la rentrée du tribut réclamé par le roi (1), il arriva le plus souvent que les gouverneurs des provinces affermèrent les revenus à percevoir dans l'étendue de leur circonscription administrative à des agents secondaires qui se chargeaient d'en opérer le recouvrement. M. Fustel de Coulanges n'est pas éloigné de croire qu'au temps des Mérovingiens il existait des sociétés financières qui versaient à l'avance le montant des impôts dus et se faisaient ensuite indemniser de leurs avances par les contribuables (2). Les juifs, alors fort nombreux en Gaule, et entre les mains desquels se trouvait détenue, déjà à cette époque, une partie de la richesse mobilière, furent souvent employés par les comtes. Faisant commerce d'argent, servant d'intermédiaire entre le négoce étranger et celui de l'intérieur, trafiquant sur tout et avec tous, se livrant à des opérations de banque qui produisaient alors à ceux qui s'y adonnaient des bénéfices considérables, bon nombre de juifs étaient en situation de prêter aux puissants et aux rois, témoin Priscus qui avait ses entrées à la cour de Chilpéric (3), et le meurtre d'Armentarius, de son coreligionnaire et de deux chrétiens, leurs

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, IX, 30.

(2) FUSTEL DE COULANGES, *La monarchie franque*, II.

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, VI, 5.

associés, assassinés par l'ex-viguiier Injurius et l'ex-comte Eunomius, auxquels ils avaient imprudemment avancé le montant des tributs publics (1).

Dans les grands domaines ecclésiastiques, l'immunité ayant pour effet de soustraire ceux qui l'obtenaient à l'autorité des comtes et de leurs agents, défense étant faite à ceux-ci de pénétrer sur les territoires auxquels le roi avait accordé ce privilège, il s'ensuivit que les églises, chargées de percevoir certains impôts dans l'étendue de leurs possessions, durent les recevoir par leurs serviteurs (2). Dès, lors ne peut-on pas admettre que, dans cette circonstance, le maître de la monnaie, chargé d'opérer la conversion en numéraire de la recette collective levée par les agents de l'église, inscrivait sur la part des espèces fabriquées attribuée à l'église la mention RATIO ECCLESIAE, RATIO BASILICI, et sur l'autre part revenant au roi, RATIO DOMINI, RATIO FISCO (3).

CIVITAS, CIVIS. — Les contributions de la

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, VII, 23.

(2) J. TARDIF, p. 222, note n° 6. FUSTEL DE COULANGES, *Revue historique*, 1883.

(3) *Note*. Les habitants des lieux qui étaient grevés d'impôts multiples demandèrent qu'il leur fût permis de payer à l'église de Reims ce qu'ils devaient au roy. « Petentibus locorum incolis, qui multiplicibus exeniis erant gravati, ut quod regi debebant, ecclesiæ Remensi persolverent. » (*Historiens de France*, III, 378.)

cités étaient payées par tous les propriétaires de la *civitas*, ville et territoire; n'étaient exempts que ceux d'entre les Francs qui avaient obtenu l'immunité. La perception de cet impôt, dont la répartition se trouvait fixée d'après les modifications consignées sur les registres du cadastre, était faite alors non par les agents du roi, mais par ceux de la localité, *exactores* responsables qui en remettaient le montant aux comtes gouverneurs de la cité, chargés de porter l'impôt foncier au trésor royal.

Nous retrouvons la qualification CIVITAS ou CIVIS sur les triens de près de quatre-vingt-dix chefs-lieux de *civitates*, centres de l'administration, résidences habituelles des comtes et des évêques, et qui, en raison de leur population plus considérable, de leur commerce local et de transactions nécessitant le concours de banquiers, de changeurs, devaient tout naturellement posséder l'officine publique de la région.

La dénomination *Vrbs*, bien que fréquemment employée à cette époque comme l'équivalent de *civitas*, ne paraît point dans les légendes monétaires, non plus que le mot *oppidum*, appliqué par Grégoire de Tours à onze *civitates* (1).

VICVS: — Si donc les premiers ateliers mérovingiens durent être établis dans les grands cen-

(1) A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 14.

tres, dans les chefs-lieux des cités, on doit comprendre qu'il ne pouvait en être de même pour le plus grand nombre de *vicus*, dont l'importance ne saurait avoir été plus considérable que celle de la plupart de nos villages actuels, des faubourgs de nos petites villes. Sans commerce bien actif et conséquemment sans grand besoin de numéraire, la population restreinte du *vicus* et de son territoire ne pouvait réclamer la création d'un atelier, si modeste qu'il fût; elle trouvait facilement dans la *civitas* voisine le numéraire en or qui pouvait lui faire défaut, tout comme de nos jours les habitants de nos campagnes se procurent à la ville proche les traites et les chèques dont, on le comprend, le commerce ne saurait se faire dans leurs villages.

Quand, au lendemain de la conquête, les rois francs s'attribuèrent en partage les terres qui avaient appartenu au fisc impérial, leur domaine se trouva composé de vastes territoires disséminés sur tous les points du royaume, englobant d'immenses cantons forestiers, des terres cultivées ou incultes avec leurs groupes d'habitations *vicus*, *villa* et métairies. Toutefois l'ensemble de ces possessions dispersées dans toutes les cités de la Gaule franque ne demeura pas intact; les largesses faites par les rois aux églises, à leurs compagnons d'armes, à leurs *fideles*, en diminuèrent sensiblement l'importance, et si l'immunité fut accordée aux biens que reçurent alors les abbayes,

il n'est nullement établi que les terres cédées aux chefs francs, ou acquises par eux, aient été affranchies de l'impôt foncier, du *tributum*, dont tous les triens portant la qualification de *vicus* me paraissent provenir.

CASTRVM, CASTELLVM. — A la longue liste des localités portant le titre de *vicus* dans les légendes monétaires, à celle encore plus considérable des lieux habités demeurés sans qualification, mais qu'il faut cependant rattacher à ce groupe (1), il convient de joindre également les centres d'habitation dénommés *Castrum*, *Castellum*, qui dans les textes sont désignés sous le nom de *vicus* :

| | | |
|--------------|--------------|--------------------------------|
| Chinon | CAINONE CAS | Vicus et Castrum. |
| Volloreville | VOROLIO VICO | <i>Castrum Lovolautrense</i> ; |

puis ceux demeurés dans les légendes monétaires sans la qualification *castrum* que leur donnent les documents de cette époque :

| | | |
|--------------------|------------|----------------------|
| Ivoy | EPOSIO | Eposium castrum. |
| Melun | MECLIDONE | Miglidunum castrum. |
| Vitry-le-Brulé (?) | VICTORIACV | Victoriacus castrum. |
| Vendôme | VINDOCINO | Vindocinum castrum. |

(1) En comparant la *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes* et le relevé fait par M. A. Longnon, sur le texte de Grégoire de Tours (p. 17), on peut reconnaître que les localités auxquelles notre historien applique le titre de *vicus* ne portent pas toujours cette dénomination dans les légendes des triens mérovingiens.

enfin Dijon, DIVIONE, château alors très considérable, dont Grégoire de Tours se plaignait à donner la description des murailles et à énumérer le nombre des portes et des tours (1).

Si on ne peut établir de rapprochement entre VIENNA CASTO et VIENNA VICO, entre IVLIACO CASTIL et IVLIACO VICI, qui paraissent être des localités différentes, il est permis, je crois, de reconnaître la qualité de *castrum* aux lieux suivants, dans la forme desquels se retrouve le mot celtique *durum*, équivalent de forteresse, et qui, à cette époque, s'écrivait *derum* avant de se transformer en *dorum* à l'époque carolingienne :

| | | |
|----------|---------------|--------------------|
| Auxerre | AVTIZIODERO | Autissiodorum*(2). |
| Issoire | HICCIODERO VI | Iciodorum**. |
| Izernore | ISERNODERO | Isarnodorum. |
| Tonnerre | TERNODERO | Tornodorum*. |

Il n'est point impossible qu'en dehors des capitales des cités il ait existé des ateliers dans quelques chefs-lieux de *pagus*, *vicus* ou *castrum*, devenus, par suite des fréquents partages d'une *civitas* entre les rois francs, le centre d'une administration nouvelle; ce fait se produisit à Châteaudun, DVNO, à Melun, MECLIDONE qui,

(1) *Historia Francorum*, l. III, ch. XIX.

(2) J'indique par un astérisque les chefs-lieux de *pagus*, et par deux les *vicaria*.

à la fin du XI^e siècle, avaient des comtes particuliers.

Dans le but de faciliter les recherches qui pourront être faites sur les *castra* de l'époque mérovingienne, je relève les noms suivants fournis par les monnaies :

| | | |
|---------------|----------|-------------------|
| ALISIA | CAS | Alise-St.-Reine * |
| AVALLONE | C | Avallon * |
| BARRO | CASTRO | Bar-s/Corrèze**. |
| BELENO | CAS | Baune * |
| BLESO | CASTRO | Blois * |
| BORBONE | C | Bourbonne (?) |
| BVRBONE | CAS | (?) |
| CASTRA | | |
| CASTRAVICO | | Arpajon * |
| CASTRANVSCI | | |
| CASTRAAVDMINI | | |
| CATRO | | |
| CASTROFVSCI | | |
| CASTROLVCIDV | | Mons (Belgique) * |
| CASTROMA | | |
| CASTROVICV | | |
| CLARVCCO | CAS | Cléry. |
| CORNILIO | CASTRO | Cornil (Corrèze). |
| CORNV | CASTRO | |
| DONNA | CASTRO | |
| DVRO | CAS | Dreux *. |
| DOSOVICO | CATO (?) | Dieuze. |
| EBVROCE | CA | Evreux. |
| EBVRIO | CAS | Eyburie (Creuse). |
| IVLIOCO | CASTIL | |

| | | |
|-----------|--------------------|---------------------------------|
| LENNA | CAS | |
| MEDIOLANO | CASTRO | Château - meillant. |
| MOSOMO | CASTRO et CASTELLO | Mouzon*. |
| NOECIVM | CASTRVM | |
| NEIOIALO | CAS | Nieulles. |
| OLICCIA | CA | |
| PETRA | CASTRO | Pierre- Châtel. |
| TALILO | CAS | Teillol. |
| TILA | CASTRO | Thil-Châ- tel (Côte d'or. |
| VIENNA | CASTO | |
| VSERCA | CAS | Uzerche*. |

VILLA. — Les *villa*, dont on retrouve les vestiges sur toute la surface de la Gaule romaine, en passant des mains des vaincus en la possession des nouveaux conquérants, ne pouvaient, en raison de leur importance, échapper aux recensements ordonnés par le pouvoir. Peut-être doit-on retrouver les noms de quelques-unes de ces *villa* dans ceux que nous fournissons de rares triens :

| | | |
|-----------|-------|--------------------------------------|
| CANETI | VILL | |
| CAR | VILL | |
| IVLIAC ou | VILLA | Juliacus. |
| IVCIAC | VILLA | |
| MEDOLO | VILLA | Melle (Il existe un ME- DOLO VICO |

| | | |
|----------------|-------|-----------------------|
| MEFRO | VILLA | |
| VERNEMITO | VIL | |
| VILLA LEON | | |
| VILLA MAORIN | | Ville Morien (Aube) † |
| VILLA MAVS (1) | | |

DOMVS. — Selon M. A. Longnon, il n'existait à l'époque mérovingienne aucune différence d'acception entre le mot *villa* et le mot *domus* que fournissent les anciens textes. Aux sept localités suivantes que fait connaître Grégoire de Tours (2) :

| | | |
|-------------|------------|--|
| Iciacus | domus | Issac. |
| Jocundiacus | » | |
| Marciacus | » | Marsas. — Désignée <i>villa</i> par Grégoire de Tours. |
| Marilegia | » | Marlenheim (Lorraine), <i>ibid.</i> |
| Sexciacus | » et vicus | |
| Vibriacus | » et vicus | |
| Vindiacus | » | |

Il est possible d'ajouter :

MERONNO DOMO = LEVDOALDVS lieu inconnu.

VINDICIACO DOMO = Vensat (Puy de Dôme) officine du *monétaire* PROCOLO, le même sans doute qui

(1) La liste des *Villae* nommées par Grégoire de Tours et relevée par M. A. Longnon fait connaître vingt-trois noms de lieux dont onze étaient désignées comme résidences royales.

(2) M. A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 20.

avait signé le triens ARELENCO = Alanc, localité de la même région.

A ces revenus immenses, qu'un cadastre encore assez régulièrement tenu permettait de prélever sur les *civitas*, les *vicus*, les *castra*, les *villa*, les *domus* de la Gaule franque, venaient se joindre, comme aux temps des empereurs, les produits des salines exploitées par les Gaulois, puis ensuite par les Romains, qui ont laissé de nombreuses traces de leur occupation dans le bassin de la Seille, le *pagus Salinensis*. Sur le parcours d'une chaussée antique qui traversait cette contrée, où les noms Château-Salins, Salone, Saleaux et Salival rappellent le souvenir d'anciennes exploitations salines, existaient plusieurs établissements d'une grande importance commerciale, ainsi que le prouvent les nombreux triens :

| | | |
|----------------|----------------|--|
| BODESIO VICO, | Vic-sur-Seille | (Bodesius vicus in pago Salinense, en 933). |
| MEDIANO VICO, | Moyen-Vic | (in Mediano vico Salinae, 836). |
| DOSO VICO, | Dieuze | (Duziacum oppidum, salso puteo famosissimo, 1525). |
| MARSALLO VICO, | Marsal | (patella salis in Marsalla villa, 763), |

localité célèbre par le briquetage qui en a retenu le nom, et dont la dénomination ancienne nous est révélée par une inscription, de l'an XLIV de notre ère, mentionnant les VICANI MAROSAL-

LENSES, c'est-à-dire les habitants du *Vicus* établi sur les marais salants.

PAGVS. — Le souvenir d'un système fiscal qui avait fonctionné pendant cinq siècles n'était point tombé dans l'oubli et si, à l'époque mérovingienne, des villes, des abbayes, de grands domaines furent exemptés de l'impôt direct, les légendes des triens nous font connaître un certain nombre de *pagus* encore soumis à des redevances particulières.

ALETIA PAGO, le diocèse d'Alet, depuis celui de Saint-Malo, ou bien l'*Aletanus pagus*, aux environs de Taulignan (Dordogne).

BIAENATAE PAGO, le pays de Beynat (Corrèze)?

BRIENNONE PAGO, le Brenois, le *pagus Breonnensis* de 853.

CAMBORTESE PAGO, le territoire de Chambourg (Indre et Loire).

COR...DA PAGO,

REMENSE PAGO, le territoire de Reims, le Rémois ;

puis quelques dénominations qui paraissent désigner une *regio*, un canton, plutôt qu'une localité.

AGAVNINSIS, le territoire d'Agaune en Valais.

| | |
|---------------|--|
| ALBIGIINSE, | l'Albigeois ou le <i>pagus Albensis</i> , l' <i>Albechowa</i> du traité de 870. |
| AVSTREBANTO, | l'Ostrevant, pays de Bouchain. |
| GAVALETANO, | le Gevaudan. |
| TARANTASIA, | la Tarentaise. |
| TELEMATE, | le territoire de Saint-Amand de Tallende (Puy-de-Dôme). |
| TELLAO, | le Talou, l'ancien <i>pagus Tellaus</i> , l'archidiaconé d'Eu. |
| VELLAVOS, | le Velay. |
| VELLOCASSINO, | le Vexin, le <i>pagus Vilcassinus</i> , dont le nom rappelle la légende VELIO-CAÏ des monnaies gauloises de la <i>Civitas</i> des Veliocasses. |
| VIMINAO, | le Vimeu, le <i>pagus Vimnaus</i> , dont le nom a persisté dans les dénominations Mons-en-Vimeux et Méricourt-en-Vimeux. |

Après avoir tenté par différentes fois, en modifiant le cadastre, de faire rendre à l'impôt foncier tout ce que pouvait donner la propriété, les rois francs n'avaient eu garde d'omettre de demander à l'impôt indirect les ressources qu'en avait obtenu le régime impérial. Trouvant une organisation

fonctionnant avec régularité, les nouveaux occupants n'apportèrent aucun changement notable dans l'ordre de choses qui existait avant eux ; les droits de douane, *portorium* ou *teloneum*, perçus sur les marchandises continuèrent à être prélevés par les *telonearii* (1) dans les *stationes*, postes établis sur les frontières du royaume ; les droits de circulation sur les grands chemins, de péage au passage des ponts et des rivières, d'octroi à l'entrée des villes furent maintenus, et assurèrent aux rois francs des revenus considérables.

Le paiement de ces divers impôts, qui se renouvelaient pour ainsi dire à chaque pas, me paraît indiqué par les mentions PORTVS, PONNS que l'on remarque sur quelques triens, et par de nombreux textes qui permettent non seulement de délimiter les frontières extrêmes de la Gaule franque, mais encore de reconstituer la seconde ligne de la zone douanière établie sur les bords du Rhône. « Ce paiement était fait en argent ou en nature dans les mains des *telonearii* » (2) aux

(1) « A l'époque mérovingienne, comme au temps des empereurs, les douanes étaient affermées et il arriva, en 581, qu'un juif figurait au nombre des receveurs employés au recouvrement des impôts. Les conciles de Mâcon, de Clermont et de Lyon s'élevèrent contre l'influence que pouvaient donner aux juifs les fonctions qui leur étaient confiées, et, dans son édit de 614, confirmant les décisions de ces conciles « *ne judaei telonearii esse permittantur* », Clotaire II interdit aux juifs tout emploi qui pouvait placer les chrétiens sous leur dépendance. » (J. Tardif, p. 123.)

(2) J. TARDIF, p. 221.

postes qualifiés *stationes*, dont quelques-uns ont donné naissance à des localités situées au pied d'un col, d'un passage, tel que Saint-Jean-Pied-du-Port (Basses-Pyrénées), sur certains points du littoral de la mer ou à l'intérieur des terres, au passage d'une rivière.

PORTVS. Les monuments épigraphiques, la *Table de Peutinger*, l'*Itinéraire d'Antonin* nous font connaître les principaux postes douaniers établis sur les frontières de la Gaule romaine.

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Saint-Bertrand de Cominges, | <i>Lugdunum Convenarum.</i> |
| Elne, | <i>Illiberis.</i> |
| Arles, | <i>Arelate.</i> |
| Pedo, | <i>Pedonensis.</i> |
| Piasco, | |
| Avigliana, | <i>Fines Cottii.</i> |
| Tournon (près de), | <i>Ad Publicanos.</i> |
| Saint-Maurice, | |
| Mayenfeld, | <i>Magia.</i> |
| Zurich, | <i>Turicum.</i> |
| Metz, | <i>Divodurum.</i> |

De ce dernier poste, laissant en dehors la région rhénane occupée par l'armée de Germanie, la ligne douanière regagnait le Rhin à Cologne, et delà se prolongeait en suivant la rive gauche du fleuve jusqu'à la mer du Nord.

M. Cagnat admet qu'en dehors de cette ligne

frontière les Romains avaient établi des bureaux de perception, à Toulon, à Marseille, à Fos, à Nîmes, à Avignon, à Sorgues, à Valence, à Vienne, à Lyon et à Châlon-sur-Saône (1).

Les textes anciens nous font connaître sur le littoral :

| | |
|-------------------------|---|
| <i>Isere portus,</i> | Nieuport (Belgique) sans doute le <i>Portus Æpatici</i> de la <i>Notice de l'Empire</i> . |
| <i>Itius portus,</i> | Ambleteuse. |
| <i>Portus,</i> | Port-le-Grand, à l'embouchure de la Somme. |
| <i>Portus ballii,</i> | Port Bail, en face Jersey. |
| <i>Portus belat,</i> | le port de Belatte sur la frontière franco-espagnole. |
| <i>Portus pertusii,</i> | Perthuis (Vaucluse). |
| <i>Monaeci portus,</i> | Monaco, |

dans l'intérieur des terres :

| | |
|------------------------|--|
| <i>Portus Abucini,</i> | Port-sur-Saône (Haute-Saône). |
| <i>Portus,</i> | Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe et Moselle), « <i>villa qui dicitur Port</i> » 912. |
| <i>Portus Maurus,</i> | Portmort, sur la Seine, près de Andelys, |

puis sans doute aussi Rouen et Quentovic, cités en 629 dans un diplôme, par lequel Dagobert, établissant un marché annuel à Saint-Denis, exempte de tout droit, pour deux ans, les mar-

(1) *Les Impôts indirects sous les Romains*, 1880.

chandises destinées à ce marché qui viendront par les postes établis sur la Seine à Rouen et au port de Wic : « Maxime ad Rothomo porto et Wicus porto qui veniunt de ultra mare. » (1),

A ce relevé, que procurent les textes, vient se joindre la liste des noms suivants inscrits sur les monnaies mérovingiennes.

PORTO VETERI.

PORTO VEDIRI.

PORTO VIDRADI.

WICV IN PONTIO, le *Wicus* cité plus haut, Wic en Ponthieu, Quentovic, localité détruite située à l'embouchure de la Canche, un des ports de transit les plus fréquentés de la Manche entre la Bretagne et le continent, d'où est venue l'expression *Wiccharia*, désignant une charge imposée à des colons d'avoir à conduire au port de Wic un certain nombre de chars (2).

A ces noms il est peut-être permis d'ajouter ceux de :

CRISTOIALO = *Johannes porto.*

ĪBAS + POR ou PĪOR + ĪBAS = *Johanne M.*, localités de l'Ouest.

PONS. — A l'intérieur du royaume, sur quelques points les plus importants pour le com-

(1) FUSTEL DE COULANGES, p. 251. PARDESSUS, *Diplomata*, n° 247.

(2) GUÉRARD, *Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 786.

merce et le transit, à la tête de certains ponts, étaient établis des postes de perception chargés de recevoir l'impôt dû par chaque bateau qui naviguait sur la rivière, par les voitures et les bêtes de somme qui passaient d'une rive à l'autre. Cette redevance était due par tous, mais il arriva que le roi en exempta quelques monastères et même en accorda la perception à certaines églises.

En 562, Chilpéric donne à l'évêque de Tournai « la douane qui existe sur l'Escaut et les droits qui sont payés par tout bateau qui remonte ou descend le fleuve, ainsi que le péage qui existe au pont de l'Escaut et qui frappe toute voiture, charrette ou bête de somme ».

En 681, le roi exempte l'abbaye de Saint-Denis des droits que ses voitures, ses bateaux auraient dû payer en traversant les villes, les ports ou passages » (1). Enfin, on trouve dans le passage suivant : « Vehiculum cum pontem transiret, redemptor ejus pontis portorium ab eo exigebat » la preuve que de nombreux postes de perception étaient établis à la tête des ponts (2).

Sous l'épiscopat de saint Nivard, l'église de Reims avait obtenu de Childebert qu'il ne serait

(1) « Tam carrale quam de navigale nullus de telonariis nullo telonio de ipsa carra exigere nec requirere non praesumat ». FUSTEL DE COULANGES, p. 253.

(2) FUSTEL DE COULANGES, p. 249.

établi aucun bureau de douane, aucun péage dans l'étendue de ses possessions (1).

Quantité de ces différents postes, qui avaient vu se grouper autour d'eux un noyau de population, reçurent, en s'augmentant, leur dénomination des ponts dont ils tiraient toute leur importance, et donnèrent naissance à des villages et même à des villes :

| | |
|------------------|---|
| Pontacus | Pontacq (Basses-Pyrénées). |
| Pons Ærarius | à 1,200 mètr. de Bellegarde (Gard). « Il semble, dit d'Anville, que le <i>Pons Ærarius</i> vienne de ce qu'on y étoit assujetti à un péage, en passant du territoire de <i>Nemausus</i> dans celui d' <i>Arelate</i> Cette opinion, ajoute-t-il, est autorisée par le témoignage de Sénèque : <i>in pontibus quibusdam pro transitu dabatur</i> ». |
| Pons ragentrudis | Porentruy (Suisse). |
| Pons Dubis | Pontoux, sur le Doubs (Saône-et-Loire). |
| Pontiliacus | Pontaillier, sur la Saône (Côte-d'Or). |
| Pontum | Pont-sur-Yonne (Yonne). |
| Duodecim Pontes | Pont-sur-Seine (Aube). |
| Pontus | Pont-à-Mousson, sur la Moselle (Meurthe-et-Moselle). |
| Pons Savari. | Fénestrange, sur la Sarre (Alsace-Lorraine). |

(1) « *Præceptum etiam immunitatis à Childeberto rége super teloneis et quibusdam tributis, ecclesiæ Remensi obtinuit* ». FLODOARD, *Historia remensis ecclesiæ*, chap. II, t. VII.

| | |
|---------------|---|
| Pons Scaldis | Escaupt (Nord). « Chifflet rapporte un diplôme où il est fait mention du <i>teloneum de ponte super flumen Scalt</i> » (D'Anville). |
| Petræpons | Pierrepont (Aisne). |
| Pontes | Ponches (Somme). |
| Pons Leuvæ | Pontlieue (Sarthe). |
| Pons lapideus | Pontlevoy (Loir-et-Cher). |
| Pontonis | Pontonx (Landes) (1). |
| Pontico | le <i>Pontigonensis</i> de Grégoire de Tours, le <i>Pontem Ugone</i> de Frédégaire, le <i>Pontigonem in pago Pertensi super fluvium Saltum et Bruscionem</i> d'un diplôme de Charles le Simple, aujourd'hui Ponthion (Marne). |

A ces noms de lieux que fournissent les textes anciens, viennent tout naturellement se joindre ceux que donnent les légendes des triens :

PONTE CLAVATO - AVADELENO,
 PONTE CLAVICO - VANDELENO,
 PONTE CLAVITI - GAVIOALDO,
 PONTE PETRIO - BERTORICO, le *Pons Petreus* dont parle Grégoire-de-Tours, le Pons Perrouz de la chronique de Saint-Denis, aujourd'hui Pompepierre, sur le Mouzon (Vosges), au passage de la voie antique entre *Mosa* et *Solimariaca* ;

(1) M. A. LONGNON, *Atlas historique de la France, depuis César jusqu'à nos jours*, p. 195.

enfin les nombreux

TRIECTO

TRIECTV

qui se classent à *Trajectum ad Mosam* (Maestricht) et à *Utrajectum* (Utrecht), et rappellent le nom de la station *Trajectum*, située sur la voie d'*Aginnum* à *Vesunna* (Agen à Périgueux), au passage de la Dordogne, près du village de Pontours, arrondissement de Bergerac.

Le mot celtique *Briva* et ses altérations *Brivo*, *Brio* (1) étant des équivalents du mot pont, on peut accepter que certains noms de lieux de l'époque mérovingienne, dans lesquels ces mots se rencontrent à l'état de suffixe, appartiennent à des localités situées sur des cours d'eau, et proches d'un pont antique où se trouvait un poste de perception. C'est pourquoi je me crois autorisé à joindre à la liste des *stationes*, que me paraissent désigner les légendes des triens, les noms suivants :

| | |
|----------------------|------------------------|
| BRIVA VICO, | Brives la Gaillarde. |
| BRIVI VICO, | » » |
| BRIVATE SCI IVLIANI, | Brioude, sur l'Allier. |
| BRIVATE VICO | |
| BRIVATE | |

(1) *Brivo-durum*, pont de la forteresse, Briare sur la Loire ; *Brioledus*, Brioloy, sur le Loir ; *Brio-vera*, Saint-Lô, sur la Vire.

BRI
BRIVVIRI,
BRIOVERO

Saint-Lô, sur la Vire.

» »

SILVA et ORTVS. — Les grandes forêts (1) et les pâturages qui faisaient partie du domaine royal, et dans lesquels les droits d'usage avaient été concédés soit aux abbayes, soit aux populations voisines, constituaient un véritable rapport par les redevances, *agraria*, *pascuaria*, que prélevait le fisc. Peut-être n'est-il pas téméraire de proposer de retrouver dans la légende PREVVNDA SILVA, que nous font connaître des triens signés MAGNVL (pour Magnulfus), l'indication d'un revenu de cette nature. *Prevunda*, forme altérée de *Provendo*, présente le même sens que *prebenda*, bénéfice; *prevunda silva* aurait désigné le produit de l'exploitation d'une forêt ou de la location des droits usagers d'une contrée forestière.

Quant à la légende OBAVTE + ORTI, dont le dernier terme semble désigner un jardin, nous n'osons proposer aucune explication, la forme *Obaute* ne présentant aucun sens.

MALLVM. — On rencontre dans les musées et les collections particulières de rares triens

(1) La forêt des Ardennes et celle des Vosges, qui appartenaient en grande partie au domaine royal, sont désignées l'une *foresta dominica* dans deux diplômes de Sigisbert IV, l'autre *silva regalis*, par Grégoire de Tours (X, 10).

austrasiens sur lesquels le nom de lieu est précédé de l'indication *Mallo*, qualification qui ne se rencontre point sur les produits monétaires des autres régions de la Gaule franque. Quoique le *Mallum*, d'origine germanique, n'ait point été particulier au territoire occupé par les Ripuaires, les caractères généraux, qui en numismatique permettent d'attribuer à une contrée déterminée les produits des ateliers mérovingiens, autorisent dans le cas présent à classer avec certitude ces triens, peu nombreux, à la région des bassins de la Seille et de la Moselle, comprenant le *Salinensis*, le *Scarponensis* et le *Metensis*; le style messin y domine et je ne crois pas qu'il soit possible de les attribuer à une autre contrée.

Ne pouvant exposer ici, tout au long, le résultat de mes recherches sur les *Malla* austrasiens, étude qui comporte de nombreux développements étrangers à la question numismatique, je rappellerai seulement que, délégués par le roi pour administrer les provinces du royaume, les comtes, chargés de rendre la justice dans l'étendue de leur circonscription administrative, avaient la présidence de ces grandes assemblées publiques appelées *Malla*. C'est dans ces réunions que les populations, convoquées par le comte, venaient assister à la promulgation des édits royaux, soumettre leurs différends au tribunal, prendre connaissance des actes conclus entre les particuliers,

tels que contrats de ventes, échanges ou donations, enfin réclamer justice.

Or, comme les amendes judiciaires, toujours acquittées en or, devenaient pour le roi une source annuelle de revenus, que le comte, chargé de veiller à l'exécution des jugements rendus, devait recevoir les amendes encourues et en porter lui-même le montant au trésor royal, j'admets ici l'intervention d'un maître monnayeur chargé d'inscrire, sur les espèces provenant de cette source intarissable, le nom du lieu où s'était tenue l'assemblée, en le faisant précéder du mot *Mallum* qui dès lors en indiquait l'origine.

Les noms des *Malla* austrasiens connus à ce jour sont les suivants :

- MALLO MATIRIACO = THEVDEILENVS
 — MANRIACO = HEVDELENVS
 — MATRIACO = WARIMVNDVS
 — CAMPIONE = ADELENO
 — CAMOPIONE = LANDILINO MONIS FI
 — SATIAIAII = THEVONIENVS (?)
 — ARLAVIS (1) = ARDVLFVS

Dans cette liste on retrouve les noms des deux maîtres des monnaies du bassin mosellan : *Theudelemus*, *Heudelemus*, de l'atelier de Metz, puis celui de *Landelinus* qui a signé le triens VICOBOTUNISVT, localité austrasienne encore

(1) M. A. de Barthélemy lit ARCVAS.

indéterminée ; les formes *Matiriaco*, *Mauriaco*, *Matriaco* désignant un seul nom de lieu diversement reproduit par les graveurs ou lu différemment par les auteurs, *Campione* et *Camopione* indiquant également un même emplacement, nous avons donc seulement quatre *Malla* que l'on a cherché à identifier avec :

| | | |
|------------|---------------------|---|
| Mézières | Meurthe-et-Moselle. | Catalogue Rousseau, n° 152. |
| Mairy | » | » |
| | | Madriacum, Madria, Madaris = 894. Matrices, 900. |
| Champion | » | » |
| Champenoux | » | » |
| | | Champillon, 1261. Campinos, 1221, et qui pourrait peut-être désigner le village de Champigneulle, près Nancy, nommée <i>Villa Campiniola</i> en 935. |
| Stenay | Meuse. | Satenaïum, X ^e siècle. Satiniacum, 1086. |

Dans une prochaine étude sur les *Malla* austroasiens revenant alors sur la question de l'identification de ces noms de lieu, j'exposerai à cette occasion les raisons historiques, topographiques et philologiques sur lesquelles j'édifie mes propositions d'attribution.

L'examen des légendes inscrites sur les triens, si riches en enseignements pour l'étude de la

géographie de la Gaule franque, montre à quel degré d'altération était arrivée, aux temps mérovingiens, la forme primitive des noms de lieu. Dans la *Liste* dressée par M. A. de Barthélemy, quantité de *vicus*, d'origine gauloise ou romaine, dont les noms sont formés d'un gentilice et d'un suffixe en *acus* ou en *iacus*, avaient déjà subi à cette époque une notable modification, et sont alors terminés en *acas* et en *iacas*; quelques noms ont encore conservé la finale *dunum*; un seul a retenu le souvenir du mot celtique *magus* (Blatomagus), si fréquemment employé au premier siècle de notre ère (1); trois ou quatre au plus ont gardé la forme gauloise *oialum*; deux seuls, l'adjonction du mot latin *mons*, et s'il est facile, en consultant les documents des VII^e, VIII^e et IX^e siècles, de dresser une liste de plus de mille noms terminés en *villa*, c'est à peine si les triens nous en font connaître une dizaine.

Un fait qui frappe tout d'abord dans cette longue énumération de localités de l'époque mérovingienne, qualifiées *civitas*, *vicus*, *castra* et *villa*, c'est l'absence presque absolue de noms de lieu terminés en *curt*, *curtis*, suffixes qui, joints à un nom d'homme, à un adjectif, à un ethnique, à une qualité (2), révèlent en ces lieux l'existence

(1) Augustomagus, Borbetomagus, Bracomagus, Caesaromagus, Juliomagus, etc., etc.

(2) Lavinicurtis, Regaliscurtis, Romanecurtis, etc.

d'une colonie franque. Or, ces noms terminés aujourd'hui en *court*, dont l'origine ne saurait être antérieure au v^e siècle, ni postérieure au viii^e, sont tellement nombreux dans la région austrasienne, où s'établirent de préférence les Francs ripuaires, que dans les seuls arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy (Meuse), dont je m'occupe tout particulièrement, j'ai relevé les noms de cent douze villages, hameaux, écarts, lieux autrefois habités, encore mentionnés sur le cadastre ; d'où il est permis de conclure que, dans l'étendue de l'ancien royaume d'Austrasie, il serait facile d'en retrouver plus d'un mille.

Or, ces noms, qui n'apparaissent point dans la *liste* établie par M. A. de Barthélémy, se retrouvent sur les trois seuls triens :

DVFCIACOCVRTE SCI MARTIN = AVLIGISILVS MONETARIAS

Doussay (Vienne), placé sous le vocable de Saint-Martin.

BVBIACVRTE DOMEO = MAVRONTA MONITA

• Boujacourt, canton de Champlat (Marne).

Burgerti cortis, xi^e siècle. Polyptique de Saint-Remy.

BISVCOVICORT = BOBONE MO

Dans l'ignorance où je suis de ce qu'étaient, à l'époque de la conquête, les francs - alleus donnés par les rois à leurs compagnons d'armes, je ne sais quelle conclusion tirer de cette absence, presque absolue sur les triens, de noms terminés en *curt*, *curtis*. Peut-être doit on croire qu'antérieurement au viii^e siècle, alors que les terres

échues aux leudes formaient des domaines particuliers, auxquels chaque propriétaire avait donné son propre nom, la presque généralité de ces nombreux alleus dénommés *curtis* jouissaient encore d'une complète immunité, puisque leurs noms ne se retrouvent pas sur les triens qui nous paraissent provenir de la perception des impôts et des produits des revenus.

L. MAXE-WERLY.

MÈREAUX INÉDITS

DU

CHAPITRE D'ÉVREUX.

En 1851, M. R. Bordeaux, docteur en droit, membre de la Société des antiquaires de Normandie, donnait dans le XIX^e volume publié par cette société un article qu'il intitulait modestement « *Notes sur des méreaux inédits du chapitre d'Évreux et de l'abbaye de Saint-Denis de Lisieux.* »

Malgré ce titre dénué de toutes prétentions, le nom de l'auteur n'appelait pas moins l'attention sur un essai ayant trait à la science numismatique peu cultivée alors, surtout en ce qui avait rapport à la partie fournie par l'élément ecclésiastique.

Comme tous les pionniers d'une science quelconque, R. Bordeaux a planté des jalons qui resteront en quelque sorte des points de repère, mais qui cependant ne peuvent satisfaire les chercheurs qui, sans se piquer d'une exactitude sans reproches, veulent au moins approcher le plus près possible de la vérité. Aussi est-ce là le motif qui nous fait reprendre la notice de R. Bordeaux pour en élaguer et rejeter ce qui n'aurait pas dû y

prendre place et en y ajoutant par contre ce qui aurait pu s'y trouver.

Ainsi que nous le faisons pour tous les sujets que nous avons à traiter, nous dirons quelques mots sur la ville d'Évreux, dont les méreaux chapitraux, paroissiaux ou collégiaux font le sujet de ces pages.

Évreux, *Ebroicæ*, *Madiolanum Aulercum*, fut la capitale des *Aulerci-Eburovices*, aux temps gaulois; puis, au moyen âge, du pays d'Ouche, dans la Haute-Normandie.

Assujétie par le chef normand Rollon, Évreux eut des comtes particuliers dès la fin du x^e siècle.

Réduite en cendres par les incendiaires anglais en 1118, elle fut cédée pour une certaine somme d'argent en 1193, par Jean Sans-terre, au roi de France Philippe-Auguste, qui y mit dès aussitôt une garnison française. Richard Cœur-de-Lion, revenu de la Terre-Sainte, fit surprendre par trahison cette garnison qu'il fit égorger, ce qui remit la ville sous la domination anglaise. Philippe-Auguste la reprit après un massacre général des habitants, puis les Anglais l'occupèrent à nouveau, et enfin après des alternatives diverses, elle fut, le 15 septembre 1441, surprise sur les bandes anglaises par le capitaine français Floquet (1). Plus tard, pendant la Ligue, Évreux est

(1) La nouvelle de cette reprise fut apportée au roi Charles VII, qui était devant Pontoise, par Jean Floquet, fils de Robert de Floques, capitaine de Conches.

prise par Biron, en 1590, et les troupes royales mettent aussi le siège devant elle pendant les guerres de la Fronde.

En tant qu'existence civile ou militaire, nous pensons que les grands traits que nous traçons ici suffisent pour rappeler ce qu'a été cette ville, dont les donjons aujourd'hui disparus ont abrité pendant quelque temps les anciens et puissants rois de Navarre (1).

Quant à son histoire religieuse, elle remonte également à une époque assez ancienne. L'évêché d'Évreux date de la fin du iv^e siècle. Dès l'origine, il faisait partie, avec les évêchés de Bayeux, d'Avranches, de Léz, de Lisieux, de Coutances, de la 2^e lyonnaise représentée par l'archevêché de Rouen.

L'entrée solennelle de ses évêques (2) était accompagnée des particularités les plus curieuses,

(1) Philippe, fils de Louis de France, comte d'Évreux, d'Étampes et de Beaumont-le-Roger, devint roi de Navarre du chef de sa femme Jeanne de France, fille de Louis le Hutin; il mourut en 1343.

Charles le Mauvais, fils des précédents, fut également roi de Navarre et comte d'Évreux, il avait épousé Jeanne de France; fille de Jean le Bon; il mourut en 1386.

Charles le Noble, issu de ce mariage, demeura roi de Navarre, il s'était démis, en 1404, en faveur du roi de France, Charles VI, du comté d'Évreux, en échange de diverses terres qui furent érigées en duché-pairie sous le nom de Némours; il mourut en 1425.

(2) Son premier évêque fut saint Taurin, dont l'antique abbaye de Gigny dans le Jura revendique la possession de ses reliques. *Les reliques de saint Taurin dans le Jura*, par le Vicomte R. DE BUREY. Évreux, 1885.

mais que la brièveté de notre étude nous force à tenir à l'écart et cela d'autant plus que ces particularités ne peuvent en rien nous éclairer sur la façon dont se mouvaient les paroisses de cette ville.

Parmi les écrivains qui ont donné sur l'ancienne ville d'Évreux et relativement au clergé les plus amples renseignements, il faut en première ligne citer l'historien Le Brasseur, né dans cette ville, où plus tard il fut professeur au collège. Le Brasseur, au moment où il fit paraître son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, c'est-à-dire en 1722, était aumônier du conseil et bibliothécaire de M. le chancelier d'Aguesseau. C'est même de son œuvre que nous relèverons les quelques détails que nous allons citer. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Cette ville en y comprenant les faubourgs renferme huit paroisses, qui sont : Saint-Pierre et Saint-Nicolas dans la ville ; Saint-Thomas, Saint - Denis, Saint - Léger, Notre-Dame de la Ronde, Saint-Aquilin et Saint-Gilles, auxquelles quelques-uns ajoutent Saint-Germain qui est à une demi-lieue, parce que cette paroisse jouit de tous ses *droits de la bourgeoisie*. Il y a trois couvents d'hommes, les Jacobins, les Cordeliers, les Capucins. Ces derniers ont une des plus belles maisons et un des plus beaux jardins de tout leur ordre.

Il y a aussi des Ursulines, qui sont obligées

d'instruire toutes les jeunes filles de la ville et des faubourgs. Je ne dois pas oublier qu'il y a aussi deux célèbres abbayes de l'ordre de saint Benoît, l'une de moines de la congrégation de Saint-Maur dont l'église est bâtie sur le tombeau de saint Taurin et est dédiée sous son invocation, et l'autre de filles dont l'église est dédiée à l'honneur de la Très-Sainte-Trinité et du Sauveur du Monde dans le mystère de la transfiguration. »

Quant à la cathédrale, qui avait déjà subi de nombreuses transformations occasionnées par des ruines ou des désastres successifs avant le terrible incendie de 1379, elle fut amplement restaurée par ordre du roi Louis XI, par l'entremise et par les soins du fameux cardinal la Ballue (1) lorsqu'il était évêque de ce diocèse.

A la fin du xvii^e siècle, le chapitre de la cathédrale se composait encore de trente et un chanoines, parmi lesquels ont comptait sept dignités, le doyen, le grand-chantre, trois archidiares;

(1) La Ballue, évêque d'Évreux, était fils d'un tailleur d'habits. Il fut domestique de Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers; puis vicaire général de Jean de Beauveau, évêque d'Angers. Louis XI lui fit donner, en 1464, l'évêché d'Évreux, mais il n'en prit possession qu'en 1465.

Il fut sacré à Paris le 4 août et fit son entrée à Évreux le 22, fut fait cardinal le 5 juin 1467 et le 18 décembre de la même année nommé à l'évêché d'Angers. Il fut encore évêque d'Albe et de Preneste, abbé commandataire de Fécamp, du Bec et de Saint-Ouen de Rouen; il mourut en 1481. Ses armes étaient : *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois têtes de lion de gueules posées 2 et 1.*

le premier qu'on nommait d'Evreux ; le second du Neubourg, le troisième d'Ouche, qui tous trois n'avaient point de prébende affectée ; le trésorier et le pénitencier de même. De tous ces chanoines il y en avait huit, de l'ancienne fondation, qu'on nommait barons à cause de la baronnie d'Angerville dont ils étaient seigneurs. Le premier de tous les chanoines après les dignitaires était l'abbé du Bec.

Il y avait encore quatre vicaires qui avaient été établis en différents temps pour suppléer à l'office du chanoine semainier en cas de maladie ou d'absence. Il y avait, outre cela, quarante-cinq chapelains qui devaient assister à l'office et qui avaient part aux *distributions manuelles* à l'exception d'un petit nombre (1).

(1) Ces *distributions manuelles* étaient tellement prisées des *ayant-droit* que tout était mis en œuvre, par eux, pour qu'il ne leur en soit pas fait tort. A ce sujet, nous croyons devoir rapporter le fait suivant, qui certainement donne la note gaie dans l'âpreté au gain qui caractérisait les chanoines du temps.

« On lit dans les archives d'une ancienne collégiale qu'il y eut jadis un grand débat, parce qu'un chanoine arrivant précipitamment à la fin du premier psaume de Vêpres tomba de manière que sa tête se trouva dans le chœur, et le reste de son corps dans la nef. Il s'agissait de savoir s'il devait être censé présent et avoir sa rétribution (son méreau). Les chanoines assemblés à ce sujet convenaient que la tête étant la plus noble partie du corps, et se trouvant dans le chœur, lorsque le premier psaume n'était pas encore fini, leur confrère ne pouvait être pointé (comme absent). Mais le doyen prenant la parole et remontrant que ce n'était point la *tête* du chanoine, mais son *ventre* qu'on devait regarder comme la *plus excellente partie de sa personne*,

Ces *distributions manuelles* citées par Le Brasseur nous forcent à abandonner cet auteur pour entrer complètement dans le sujet que nous nous sommes proposé de traiter, les *méreaux* faisant en grande partie le fond de ces distributions.

Jusqu'à présent, aucun document n'a pu permettre d'assigner l'époque même relativement précise à laquelle remonte l'existence des premiers méreaux du chapitre d'Évreux (1), et pas plus heureux que R. Bordeaux, qui a parcouru le volume manuscrit des statuts, usages et cérémonies du chapitre, nous n'avons trouvé aucune mention qui ait pu nous mettre sur une trace quelconque.

Cependant, si les manuscrits, ne nous éclairant pas à ce sujet, nous privent par là de pouvoir ici fixer par une date l'époque à laquelle le chapitre d'Évreux fit usage de méreaux, l'amertume du regret que nous avons maintes fois éprouvé en cette occasion s'est suffisamment adoucie depuis qu'à l'absence de *documents manuscrits* nous avons pu suppléer par la production d'un *document métallique*, qui, sans déterminer une *date*,

son avis devint celui de tout le chapitre, et le chanoine en fut pour sa chute. »

Voy. *Journal ecclésiastique* de DINOUART, avril 1763, t. XXXI, partie 1^{re}, pp. 87-88.

(1) En dehors du premier des méreaux inédits de cette publication les cinq autres semblent par leur facture appartenir à la seconde moitié du xvi^e siècle.

précise une *époque* que l'on peut accepter comme étant (si ce n'est pas elle) celle approchant le plus de la mise en usage que nous cherchons.

En effet, nos recherches dans les cartons de différents musées nous ont amené à faire la découverte du méreau suivant, dont nous donnons ci-dessous la description ainsi que le dessin.

Avers. Sans légende. Dans le champ, écusson mi-parti de France et d'Évreux (1).



Revers. Le champ est occupé par un écusson au milieu duquel on lit le mot CAP, abréviation de *capitulum*, dont les deux premières lettres sont liées ensemble. Deux fleurs de lys, dont l'une est placée au-dessus et l'autre au-dessous de cette abréviation complètent l'ornementation de l'écu.

Après l'étude du type que nous présentons, il est facile de déduire que l'usage du méreau dans le chapitre ébroïcien ne peut être qu'antérieur au

(1) Évreux, porte : de France, à la bande componée d'argent et de gueules.

xiv^e siècle, puisque ce spécimen porte l'écusson de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles IV, dit le Bel, et qu'elle était reine de France dès 1325.

Ce fait étant établi, nous allons passer à l'examen de la brochure de M. R. Bordeaux.

Ce que nous avons à reprendre dans la notice de cet auteur c'est l'attribution de ses nos 1 et 3 qu'il donne à Évreux, sans accompagner son appréciation autrement que par de puérides hypothèses.

Ainsi, il a suffi que le n^o 1 qu'il décrit ait été trouvé *par un jeune amateur d'Évreux, en fouillant dans la cour d'une maison voisine de la cathédrale*, pour qu'il attribue ce méreau à Évreux. Il pense également que l'Ω gothique que l'on voit sur un des côtés de la pièce doit être la lettre initiale de Marie et il en déduit que c'est une autre preuve en faveur de ce classement, parce que la cathédrale d'Évreux est consacrée à la mère du Sauveur.

Depuis quand la cathédrale d'Évreux a-t-elle accaparé à son seul profit l'invocation de la Vierge à sa consécration? n'y a-t-il donc pas d'autres églises placées sous une invocation semblable? et puis pourquoi vouloir que cet Ω gothique signifie Marie, alors qu'il peut désigner avec plus de raison telle ou telle ville dont le nom porte cette lettre initiale, pourquoi pas aussi bien Meaux, dont la même lettre gothique

se retrouve sur les méreaux de ce chapitre (1).

Il est vrai que pour pallier l'audace de cette attribution risquée, l'auteur dit que « peut-être ce méreau devrait-il être attribué à une confrérie, plutôt qu'au chapitre lui-même. » Cela nous paraît probable, mais pourquoi encore ce méreau serait-il d'une confrérie d'Évreux plutôt que de celle de toute autre ville, alors que rien ne peut le faire constater. Donc, nous croyons devoir retirer de la série des méreaux d'Évreux donnée par R. Bordeaux le spécimen fourni par le n° 1 de la planche de sa notice, ne partageant pas non plus à ce sujet le dire de J. de Fontenay qui, copiant servilement (2) R. Bordeaux, conserve sans discussion l'attribution donnée par ce dernier.

Quant au n° 3 qu'il enlève à Rouen pour le placer à Évreux, sous le fallacieux prétexte que le chapitre de cette première ville porte comme armoiries *un agneau pascal avec un guidon*, et non sans doute une *Notre-Dame*; nous trouvons le procédé un peu vif (3) et d'une désinvolture

(1) Cette lettre pourrait tout aussi bien être l'initiale de *Matines*, la première des heures canoniales, etc., etc.

(2) *Voy. à Évreux. J. DE FONTENAY, Manuel de l'amateur du jeton*, pet. in-8°, Autun, 1854.

(3) Nous trouvons ce procédé d'autant plus incorrect que de nombreux édifices diocésains étaient placés sous l'invocation d'une Notre-Dame quelconque et en portaient le nom, telles *Notre-Dame de Bon-Secours*, *Notre-Dame de Paris*, *Notre-Dame de Rouen*,

trop accentuée. Il aurait dû réfléchir que la cathédrale que Rouen possède, et qui a été élevée sur l'emplacement d'une chapelle édifiée jadis par saint Mellon est depuis longtemps désignée sous le nom de *Notre-Dame de Rouen*, et que par conséquent il n'était rien de plus vraisemblable que de trouver l'image d'une *Notre-Dame* sur un méreau appartenant à une des églises de Rouen, surtout quand l'édifice se trouve être la basilique. Cette fois, J. de Fontenay n'est pas tombé dans cette erreur grossière et a maintenu à Rouen le méreau décrit sous le n° 3 par R. Bordeaux (1).

Notre-Dame de Poissy, etc., et que non seulement ces édifices tiraient le nom générique de Notre-Dame de celui de la Vierge, mais qu'en outre les armoiries que portaient les écussons des chapitres se trouvaient être parfois les mêmes.

Si R. Bordeaux a cru que les armes du chapitre d'Évreux qui sont, dit-il, et, comme de fait, *d'azur à une Notre-Dame d'argent, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, accostée de deux fleurs de lys d'or, appuyant ses pieds sur un croissant d'argent*, lui soient particulières, nous dirons que son argument ne vaut rien et comme preuves nous opposerons les armes de l'église de Notre-Dame de Poissy, qui sont *d'azur à une Sainte-Vierge d'argent ayant les mains jointes, les pieds dans un croissant d'argent, la Vierge est accostée de deux fleurs de lys d'or*. Comme on le voit, les armoiries sont similaires. Ce que l'on pourrait objecter c'est que sur le méreau d'Évreux, la *Notre-Dame* porte l'enfant Jésus sur le bras gauche et que sur le méreau de Poissy la *Sainte-Vierge* le tient sur le bras droit.

(1) On pourrait aussi objecter ceci : c'est que sur le méreau n° 2 de R. Bordeaux, appartenant réellement à Évreux, la tête de *Notre-Dame* est *nimbée* et que sur le n° 3 qu'il voudrait retirer à Rouen au profit d'Évreux, la tête de *Notre-Dame* est *couronnée*, ce qui démontre suffisamment que ces *Notre-Dame* appartiennent à des chapitres

Revenant à l'attribution du n° 2 donnée au chapitre d'Évreux par R. Bordeaux, confirmée par J. de Fontenay (1), et que nous acceptons, nous dirons qu'il convient d'augmenter ce commencement de série représenté par le chiffre X D, de deux méreaux inédits comportant les chiffres VI D. (*deniers*) et IIII S (*sols*) dont nous donnons ci-dessous le dessin et la description.

Avers. Au-dedans d'un entourage dont la partie supérieure est formée d'un trilobe aux pendentifs fleuonnés, est une Notre-Dame, à la tête nimbée, figurée à mi-corps et reposant sur un croissant, placé entre deux fleurs de lys. Au-dessous le nombre VI, en chiffres gothiques suivi de la lettre D, initiale du mot *denier*.



Revers. Le revers comporte le même type qu'à l'avers.

bien distincts. Enfin, la *Notre-Dame* qui dans les armes du chapitre d'Évreux est appuyée sur un croissant d'argent, ne l'est pas sur le méreau qui doit être conservé à Rouen.

(1) J. DE FONTENAY, *Manuel de l'amateur de jetons*, pet. in-8°, Autun, 1854.

Quant au second méreau il est semblable à celui qui précède, excepté toutefois qu'il porte le nombre IIII, en chiffres gothiques, suivi de la lettre S de forme également gothique, initiale de *sols*.

C'est grâce à l'obligeante communication que nous a faite un de nos amis M. Georges Védie, lequel est un des amateurs distingués du pays d'Évreux que nous pouvons reproduire le dessin du premier de ces deux charmants spécimens mérelliques, le second reposant depuis quelque temps dans les cartons de notre médaillier.

A côté de ce commencement de première série, nous sommes heureux que les recherches et trouvailles que nous avons faites nous permettent de pouvoir en créer une autre; c'est ainsi que dans les trois pièces qui suivent, les chiffres sont d'un dessin tout autre que dans les deux qui précèdent, d'une facture plus élégante et plus rapprochée de nous. La lettre D, placée après le chiffre déterminant la valeur, offre également un dessin différent, ce qui, en somme, constitue une variété et par conséquent une seconde série.



Les trois méreaux ci-dessus représentant les

valeurs de X—D (*deniers*), XII—D (*deniers*) et III—S (*sols*) portent au revers le même type qu'à l'avvers (1); ils sont en laiton et l'exécution de leur gravure est soignée.

Quant aux derniers méreaux décrits par R. Bordeaux (2), dont les chiffres indicatifs : 6 D — 10. D — 12. D — 18. D — 3. S — 5. S, sont placés entre les mots : CHAP — EVR (chap. d'Évreux), et dont le travail dénote une fabrication ne remontant pas au delà du XVII^e siècle, nous n'avons pu, malgré nos recherches, en augmenter le nombre, qui jusqu'à présent reste fixé à six; la série se composait-elle d'un chiffre supérieur, c'est ce qui reste à découvrir.

Somme toute, nous sommes satisfait de porter à la connaissance du public amateur l'existence des six méreaux inédits dont nous donnons

(1) Le méreau comportant la désignation X-D appartient au médailleur de M. Richard, amateur parisien des plus connus.

Ceux qui portent l'énonciation XII-D et III-S font partie de notre collection.

(2) Ces méreaux qui sont unifaces et dont nous donnons ici deux spécimens existent au musée d'Évreux et nous ont été communiqués par son très érudit et très obligeant conservateur, M. Alph. Chassant, auquel nous adressons nos remerciements amicaux.



ci-dessus les dessins et nous espérons qu'avec ces aperçus, qui bien qu'un peu écourtés sont suffisants, les chercheurs arriveront certainement à reconstituer les séries inédites que nous signalons à leur attention et ce au grand profit de la science numismatique et de l'histoire ecclésiastique du chapitre ébroïcien.

CH. PRÉAU,

OFFICIER D'ACADÉMIE.

Romain-aux-Bois, août, 1889.

MÉREAUX COMMUNAUX D'ARRAS.

PLANCHE I ET II.

Le présent article fait suite à ceux que j'ai publiés dans la *Revue belge de numismatique* sur les petits méreaux de plomb d'Arras (1). C'est une nouvelle série qui se compose de vingt-sept pièces du même métal et du même genre, mais elles sont plus grandes. Leur module varie de 13 à 28 millimètres et leur poids moyen est de 13 grammes. Ces méreaux, dont la plupart ont été moulés, laissent à désirer sous le rapport du style (2); ils rappellent souvent des types monétaires, notamment le châtel tournois, son sommet et la fleur de lis.

Il y a lieu de croire que ces méreaux étaient communaux et que l'échevinage en a fait un long usage. A certaine époque, ils ont pu être tolérés comme monnaies de très faible valeur. Mais ils ont dû être employés dans une foule de cas tels que : Marques de fisc; de tonlieu et d'octrois;

(1) Année 1884, pp. 55-65, pl. II-III, année 1887, pp. 82-90, pl. V-VI.

(2) Quelle différence entre ces plombs et les méreaux en cuivre du chapitre d'Arras et de son *mandé*, si remarquables par la beauté de leurs types et la finesse de leur gravure, pièces que j'ai publiées dans la *Revue belge de numismatique* (année 1846, pp. 3-13, pl. I-II)!

acquittements de droits; preuves de contrôle; exemptions de péage; salaires quotidiens; journées des ouvriers employés aux travaux publics, notamment aux fortifications; distributions de secours aux indigents et bons de charité.

Il est regrettable que les longues recherches entreprises dans les archives communales d'Arras et dans celles du département du Pas-de-Calais, pour mieux connaître l'usage et l'emploi de cette sorte de pièces, n'aient fait découvrir que bien peu de documents.

Mon premier article a déjà mentionné sur ce sujet des ordonnances publiées par l'échevinage dans la première moitié du xv^e siècle, puis en 1451, 1464 et 1468, pour interdire l'usage des méreaux de plomb. L'édit de 1488, rendu au nom du duc de Bourgogne, comte d'Artois, du châtelain, des maïeur, échevins et hommes de la ville, renouvelle bien cette défense pour le public, mais il ne défend pas à l'échevinage d'employer des méreaux de ce métal pour ses besoins particuliers, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il en avait été fait autrement.

Je puis ajouter ici quelques données nouvelles.

Au xiii^e siècle, la confrérie de la Sainte-Chandelle avait arrêté en plein plaid que nul n'aurait droit au méreau ou *plommet* de la distribution de Noël s'il ne demeurait dans la limite de la ville (1).

(1) Registre de cette confrérie.

En 1393, il était prescrit au receveur des rentes de la pauvreté de se trouver à certain jour en l'église de Saint-Géry pour y assister à la distribution des méreaux (1).

Par son testament du 8 novembre 1467, Robert Hasnon veut qu'il soit distribué aux pauvres de la ville des méreaux en échange desquels on leur donnera des pains de deux deniers (2).

Enfin par décision du 2 mars 1626, le magistrat autorise le receveur de l'octroi à remettre au prélat de Saint-Vaast le plomb ou méreau de chaque charge de bois entrée en la ville pour son usage (3).

Voici la description des méreaux formant cette troisième série :

1. Croix pattée entourée de deux cercles dont le second forme une bordure très prononcée. Le revers est lisse.

2. Croix double dans un cercle. *Rev.* Croix fort lourde dont les bras se terminent en marteaux.

3. Croix triple. *Rev.* Croix simple avec besant dans chacun de ses cantons.

4. Croix à six bras dans un large cercle. *Rev.* Dans un même cercle, croix simple dont les bras sont inégaux.

5. Croix à huit bras dans un cercle. *Rev.* Croix

(1) Communication de M. Guesnon d'après les Archives communales.

(2) *Archives communales.*

(3) *Ibid., Mémorial.*

avec barre dans chaque canton; un cercle l'entoure.

6. Ornement formant une rosace de six feuilles dans une large bordure en zig-zag régulier tenant lieu de légende. *Rev.* Dans un encadrement semblable, grande croix fort mince. Méreau, bien plus léger que les précédents.

7. Variété moins grande. Ici la croix est cantonnée de besants ou globules.

8. Fleur de lis de forme bien ancienne; elle est entourée de huit points. *Rev.* Dans un cercle, croix pommetée dont chaque canton est orné d'un globule.

9. Grande fleur de lis, moins ancienne et de meilleur style, dans une bordure en grènetis; elle est accompagnée de quatre annelets. *Rev.* Croix évidée et ancrée dans un encadrement d'annelets avec cercle.

10. Méreau copié sur le royal parisien double de Philippe le Bel. Dans le champ est écrit en deux lignes le mot REGALIS sous une fleur de lis; la légende porte ✠ ΜΟΝΕΤΑ ΔΥΠΛΗΧ. *Rev.* Croix feuillue avec la légende ✠ ΦΙΛΙΠΠΟΥΣ . ΡΕ ✠. On pourrait prendre cette imitation pour une fausse monnaie de ce billon, si son poids, qui est de 3 gr. 6 déc., ne s'y opposait.

11. Partie supérieure du châtel tournois avec la légende FRATRICORVM dans une large bordure de doubles arcs de cercle; type copié sur la maille blanche de Philippe de Valois. *Rev.* Petite croix

pattée dans trois cercles dont le second est vide.

12. Copie de la mite royale tournois, billon de Philippe le Bel, représentant le sommet du châtel tournois entre deux fleurs de lis. *Rev.* Petite croix arrageoise dont chaque bras est chargé de quatre croisillons.

13. Même type de droit, d'un style moins correct; un grènetis l'entoure. *Rev.* Croix pommetée, cantonnée de quatre petites fleurs de lis; elle coupe une large bordure d'arcs de cercle.

14. Le châtel tournois dans un cercle léger et dans une large bordure à petites lignes. *Rev.* Petite croix dans trois cercles et forte bordure.

15. Le même châtel entre deux besants dans une large bordure en zig-zag. *Rev.* Triple croix en faisceau, dont chaque extrémité porte une fleur de lis; les cantons sont garnis d'annelets.

16. Même sujet dans un large encadrement formé d'arcs de cercle. *Rev.* Croix pattée dans un entourage semblable.

17. Même sujet dans une bordure à petites lignes. *Rev.* Croix légère dont les bras sont bourdonnés et accostés de points.

18. Même sujet dans une même bordure. *Rev.* Croix en sautoir dont deux bras imitant des clefs; deux grands anneaux occupent les cantons libres.

19. Même sujet entouré d'annelets. *Rev.* Petite croix pattée dans deux cercles dont l'un est simple et le second se compose d'annelets.

20. Entre deux rats courant, l'un à gauche,

l'autre à droite, la lettre A, initiale d'Arras, puis un point central et le nombre II en chiffres romains liés. Ce plomb et les trois suivants n'ont pas de revers.

21. Rat courant à droite; au-dessous, un grand anneau et le nombre X.

22. Le nombre XX au-dessus duquel est un rat semblable.

23. Dans un double cercle, écusson de forme régulière, divisé en deux parties, l'une avec un rat courant à gauche, l'autre avec un lion qui se dresse du même côté.

24. Belle fleur de lis. *Rev.* Le millésime 1651 entre les nombres IV et 27.

25. Dans une large bordure, fleur de lis sous laquelle est un gros rat courant à gauche; le millésime 1666 tient lieu de légende. Ce méreau, qui se fait remarquer par sa composition, son style et sa frappe, n'a pas de revers.

26. Dans une bordure de deux cercles dont l'un en grènetis, les lettres JL adossées que surmontent trois fleurs de lis, type qui rappelle le double louis aux deux L couronnées de Louis XV, frappé en 1722. Ce méreau et le suivant n'ont pas de revers.

27. Variété plus petite du numéro précédent, avec un simple cercle.

Il est difficile d'indiquer, même approximativement, l'époque de la plupart des méreaux dont la description précède; j'essaie cependant de le faire.

Le n° 1, qui me paraît être le plus ancien, doit remonter au XIII^e siècle. Les n^{os} 2, 3, 4 et 5, d'un dessin bien lourd, semblent appartenir au XIV^e. Les quatre numéros suivants peuvent être donnés au XV^e. Il doit en être de même des n^{os} 10, 11, 12 et 13. Quant aux n^{os} 14 à 19 inclus, tous au type tournois, ils doivent être attribués, suivant leur style, tant au XV^e siècle qu'à la première moitié du XVI^e. Les n^{os} 20, 21 et 22, dont le sujet est bien différent, se rapportent à la seconde moitié du XVI^e. Les n^{os} 24 et 25 portent leurs dates (1651 et 1666). Enfin les deux derniers, de beaucoup les moins rares et même assez communs, suivent de près l'année 1722, comme l'indique leur type.

DANCOISNE.

UNE
MÉDAILLE LIÉGEOISE

INCONNUE DE VAN LOON

PLANCHE III.

Droit. La ville de Liège, vue de Saint-Gilles.
Légende :

CIVITAS LEODIENSIS.

Rev. Dans le champ :

EXCELLENTISSIMO
VIRO IOSEPHO
MARCHIONI DE XIMENES
EXERCITIVM PRÆFACTO ETC
MODERATI REGIMINIS
ET
SERVATÆ CIVIBUS IUSTITIÆ
MONUMENTUM
EX · S · C · A° 1702

D. om,051.

Le panorama de Liège, qui orne le droit de la pièce, est très probablement l'œuvre du graveur

Gangulphe Du Vivier (1); il est d'une exécution soignée et laisse peu à désirer sous le rapport de l'exactitude.

Quant à sa date, nous pensons qu'on peut lui conserver celle de la médaille.

Comme nous l'avons dit plus haut, la vue est prise des hauteurs de Saint-Gilles. Au premier plan, le faubourg d'Avroy, rattaché au quartier d'Ile par le pont d'Avroy, dont une porte défend l'entrée.

Dans le quartier d'Ile, l'église collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste, l'abbaye de Saint-Jacques et les églises des Prémontrés de Beaurpart, des Jésuites wallons et de Saint-Denis s'offrent à nos regards.

Plus à gauche, et derrière le quartier d'Ile, se dresse la cathédrale avec ses deux tours de sable et sa flèche énorme, qui domine toute la cité. Près de la cathédrale se voit l'église collégiale de Sainte-Croix; dans le lointain, on distingue l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste; puis vient le mur d'enceinte de la ville, avec les portes de Vivegnis et de Saint-Léonard. La montagne de Sainte-Walburge, avec l'église de ce nom, et la citadelle (reconstruite en 1685 par le prince Maximilien-Henri de Bavière) bornent la vue à gauche.

Devant nous est la Meuse, dont on peut suivre au loin le cours dans la vallée. Le pont des

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. de Chestret.

Arches (achevé en 1657), sur lequel on aperçoit la Dardanelle (1), relie la ville au quartier d'Outre-Meuse.

Dans celui-ci, l'on distingue les églises de Saint-Pholien et de Saint-Nicolas, l'abbaye de Notre-Dame du Val-des-Écoliers, la tour en Bêche, le pont d'Amersœur et l'église de Saint-Remacle-au-Pont.

Le panorama se ferme, à droite, par la montagne de Robermont, au sommet de laquelle on aperçoit le couvent des Pères Chartreux et la nouvelle citadelle, construite en 1691 par Coehorn.

Pour expliquer l'inscription du revers de notre pièce, il nous suffira de passer brièvement en revue les principaux faits de l'histoire de Liège des années 1700 à 1703 (2).

Lors de la guerre de la succession d'Espagne, le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, au lieu de rester neutre et d'éviter au pays de nouveaux embarras, s'engagea à embrasser le parti de son neveu Philippe V, par un traité secret conclu

(1) Le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière fit construire ce fortin en 1685. Il devait servir à empêcher, en cas d'émeute, le quartier d'Outre-Meuse de communiquer avec le reste de la ville.

(2) Voir FOULLON, *Historia Leodiensis*, t. III, pp. 457 et suivantes.

BOUILLE, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. III, pp. 511-512.

LOYENS, *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liège*, pp. 525-526.

Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois, t. II, p. 137. — *Petite chronique de la Chartreuse de Liège, 1689-1703*, publiée par EUG. POSWICK.

en automne 1700, au château de Mariemont, entre lui et son frère l'électeur de Bavière, d'une part, et le roi Louis XIV, de l'autre.

En vertu d'une des clauses de ce traité, dès le commencement de l'année 1701, l'électeur obtint le secours de troupes françaises, à l'aide desquelles, il chassa les garnisons hollandaises des places fortes des Pays-Bas.

Dès lors, la guerre devenait imminente.

A Liège, l'impression causée par ces événements fut mauvaise. Le souvenir des désastres de la guerre précédente n'y était pas effacé, et il n'était pas de nature à en faire désirer de sitôt une nouvelle. Aussi, le chapitre cathédral écrivit-il au prince, pour lors à Bonn, et le pria très instamment d'observer une stricte neutralité, afin de ne point entraîner le pays dans de nouveaux malheurs.

Mais Joseph-Clément fit peu de cas de ces recommandations et répondit d'une manière évasive qu'il ferait en sorte de terminer ces affaires d'une façon avantageuse pour le pays.

En effet, quelque temps après, pendant qu'il recevait des troupes françaises à Bonn et dans les autres villes fortes de l'électorat de Cologne, le comte de Mont-Revel venait camper à Richelle, entre Liège et Visé.

Le 21 novembre 1701, les Français abandonnèrent leur camp de Richelle, s'avancèrent vers Liège et furent introduits dans la citadelle. Le 22, ils se rendirent maîtres de la ville, et le lende-

main, 23 novembre, sous le nom de *troupes du cercle de Bourgogne*, ils prêtèrent serment à l'Empire.

Le 1^{er} décembre suivant, à l'issue des vêpres, ils firent prisonnier le grand doyen du chapitre de la cathédrale, baron Jean-Ferdinand de Méan, qu'ils conduisirent la nuit même, sous bonne escorte, à Namur.

La nouvelle de cette arrestation émotionna vivement les Liégeois, car le grand doyen jouissait auprès d'eux d'une grande et légitime popularité : c'était un homme d'un mérite éminent et un politique de premier ordre. Plein de zèle pour le bien public, il était inébranlablement attaché à la maison d'Autriche qu'il regardait comme la protectrice naturelle de son pays (1).

L'empereur Léopold l'avait en haute estime ; aussi, pour récompenser ses services, l'avait-il, en 1694, créé, *proprio motu*, libre baron du saint-empire romain.

Il était, de plus, très bien vu à la cour d'Angleterre, le roi Guillaume appréciait fort son mérite (2).

Quoi qu'il en soit, le chapitre se plaignit vivement au prince et le pria d'intercéder auprès de Louis XIV pour obtenir réparation de cette violence ; il s'adressa dans le même but au pape

(1) Voir DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 339.

(2) Voir ABRÿ, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*. (Publication des Bibliophiles liégeois), p. 344.

Clément XI, mais tout fut inutile, le grand doyen fut transféré au château d'Avignon, puis à Namur, et ce ne fut que peu de temps avant sa mort (18 juillet 1709) qu'il lui fut permis de se retirer en Condroz, dans sa terre d'Atrin.

Sur ces entrefaites parut une ordonnance impériale dispensant les Liégeois d'obéir désormais à Joseph-Clément de Bavière, leur prince-évêque, sous prétexte que celui-ci avait pris fait et cause pour les ennemis de l'Empire. Mais elle demeura sans effet, car le gouverneur français en interdit sévèrement la publication et la fit confisquer. Vers la même époque, le roi de France, persuadé qu'en exécutant ses ordres avec une telle rigueur, le comte de Mont-Revel était devenu odieux aux Liégeois, rappela ce général et lui donna comme successeur le marquis de Ximénès.

Celui-ci, loin de suivre l'exemple de son prédécesseur, s'attacha au contraire à se faire aimer des Liégeois; il sut gagner leur bienveillance et leur estime par ses manières affables et mérita leur reconnaissance, tant en faisant régner l'ordre et la discipline parmi les soldats de la garnison et en mettant ainsi fin à leurs brigandages, qu'en faisant toujours preuve du plus grand désintéressement et en « refusant généreusement, dit Loyens, tout ce qui lui était offert par forme de reconnaissance ».

Aussi, à la fin de son année de régence, le magistrat de 1701-1702 lui offrit-il une médaille

d'or qu'il avait fait frapper « pour un monument éternel de gratitude ».

Cette pièce, qui porte, au droit, une vue de la ville de Liège, est celle qui fait l'objet de la présente notice.

Ajoutons que le gouvernement du marquis de Ximénès ne devait pas avoir une longue durée, Le 13 octobre 1702, le duc de Marlborough et le comte d'Athlone, à la tête d'une armée des alliés, vinrent camper aux portes de Liège et la ville capitula le lendemain. Le 23 octobre suivant, la citadelle fut prise d'assaut et, le 29 du même mois, le fort de la Chartreuse subit le même sort. Tout le pays tomba donc au pouvoir de l'empereur, qui confia le gouvernement d'abord au comte de Zinzendorf, ensuite au comte de Weltz, et ce ne fut qu'en 1714, après le traité de Rastadt, que le prince Joseph-Clément put enfin remonter sur le trône épiscopal.

Remarquons, en terminant, que probablement notre médaille ne fut pas frappée à un bien grand nombre d'exemplaires, car peu de temps après son apparition elle semble déjà tombée dans l'oubli.

En effet, Gérard Van Loon n'en eut point connaissance et Loyens qui, dans son *Recueil Héraldique des Bourguemestres de Liège*, en fait la description, ne doit point l'avoir vue d'avantage, sans quoi, il ne donnerait pas d'une façon si peu exacte l'inscription du revers.

Seul notre confrère, M. Pety de Thozée, la mentionne dans son « *Catalogue des médailles et jetons historiques de l'ancien pays de Liège* » (1) et signale la présence d'un spécimen en argent dans la collection Vander Meer (2).

Nous n'en connaissons que cinq exemplaires; trois en argent appartenant, le premier à M. le baron de Chestret de Haneffe, le deuxième à la ville de Liège, et le troisième, mentionné dans le catalogue Dugniolle, a été vendu en Allemagne, un en étain et un en cuivre jaune présent dans notre collection.

LÉON NAVEAU.

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, II^e série, t. 1^{er}, p. 237, n^o 37.

(2) M. le capitaine A. Dejardin mentionne également cette pièce dans ses *Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la Ville*, voir *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. IV, p. 262, n^o 24.

UN LIARD INÉDIT

D'HENRI IV, ROI DE FRANCE

Le Blanc et Delombardy n'ont connu qu'un seul liard d'Henri IV, le *liard* dit *Pied-Guailloux* (1). M. Hoffmann a publié un deuxième liard du même roi appartenant à la collection Legras, malheureusement presque fruste et extrêmement rare d'ailleurs (2); c'est un *liard du Dauphiné* dont la date n'est plus lisible. Peut-être est-ce une pièce frappée clandestinement comme les pinatelles dauphinoises de Valence (1591-1592) (3). Quant aux deux petites pièces, avec le titre de roi de France et de Navarre, données par ce dernier auteur, M. Blanchet a démontré que ce ne sont pas des *liards* malgré leur dimension, mais des vacquettes ou *quarts de liard* au poids théorique de 0^g,58 (4).

(1) *Traité historique des monnoies de France. — Catalogue des monnaies françaises de la collection Rignault*, p. 49.

(2) *Monnaies royales de France*.

(3) ROGER VALLENTIN. *Les pinatelles frappées en Dauphiné en 1591 et en 1592*, p. 11.

(4) *Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn*, p. 33.

J'ai acquis récemment un troisième liard d'Henri IV, *inédit* et daté de 1590.

+ · HENRIC... N · R · 1590 (lettre effacée)
M (?). H couronné, accompagné de trois lys.

+ · SIT · NOMEN · D... CTVM. Croix fleurdelisée.

Coll. Roger Vallentin. Poids 0^g.941.



Ce liard appartient bien à Henri IV et non à Henri III ; la partie inférieure de la lettre N (initiale de NAVARRE) est parfaitement visible.

Le type de cette pièce est complètement différent des types du liard dauphinois et du liard de 1601, dit Pied-Guailoux. Au droit du liard dauphinois se trouve en effet un dauphin en pal, au revers une croix fleurdelisée et probablement évidée. Le liard de 1601 porte au droit un H couronné accompagné de trois lys et au revers une croix fourchue, analogue à celle des douzains. Le type du liard de 1590 a été emprunté aux deux types des liards d'Henri III.

Les premiers liards d'Henri III ont au droit

un Het au revers une croix fleurdelisée. Sur un avis du « Conseil d'État et de la Cour des Monnoyes » du 27 mai 1583, Henri III décida, par une ordonnance du 22 juin 1583, la création d'un nouveau type de liards « pour empescher à l'advenir que les liardz que nous avons cy-devant faict forger en nos monnoyes ne soient contrefaictz soubz l'auctorité de quelques Princes et Seigneurs que ce soit.... souz le prix accoustumé, au lieu de la croix qui est en iceux ja faictz 3 fleurs de lys et de l'autre une H ou un Daulphin pour ceux qui se fabriqueront en nostre pays de Daulphiné. »

Cette ordonnance fut enregistrée par la Cour des Monnaies le 2 juillet 1583. A la suite d'un extrait des registres de cette Cour est figuré « le portrait des liards » (1). Le modèle des liards qui devaient être frappés à Grenoble était conforme à l'ordonnance : au droit, un dauphin, au revers, un écu pelte à trois lys. Il n'en était pas de même pour les liards à frapper dans les autres ateliers du royaume. L'ordonnance voulait que d'un côté se trouvât un H et de l'autre trois fleurs de lys, tandis que sur le type envoyé aux maîtres des divers ateliers était figuré au droit un H accosté de trois lys et au revers la croix du Saint Esprit ; d'où le nom donné à ces liards, de *liards au Saint-Esprit*.

(1) Ordonnance et déclaration du roy sur le changement des figures et exposition des liards forgez en son royaume. *Bibliothèque CALVET*.

Il est difficile de savoir pour quels motifs l'ordonnance ne fut pas strictement exécutée.

Cette ordonnance du 22 juin 1583 ne mentionne ni le titre ni le poids de ces liards, mais seulement leur valeur de trois deniers. On doit en conclure qu'ils furent émis à raison de 256 au marc et au titre de 1 den. 15 gr. ou $5/8$ comme les premiers liards d'Henri III. Du Cange leur donne à tort pour titre 1 den. 12 gr. (1).

La taille de 256 au marc de Paris donne pour poids de chaque liard 0,956 ou 18 grains. Notre liard d'Henri IV pèse 0,941 malgré le frai qui est très important. Son poids est anormal. Il est en cuivre rouge à peu près pur; en divers points on aperçoit encore une fort mince couche d'argent.

Il serait téméraire de vouloir préciser dans quel lieu ce liard, découvert aux environs de Tarascon, a été émis. Son mauvais état de conservation, dû à une longue circulation, ne permet pas de voir s'il porte une lettre d'atelier; le différent placé après la date 1590 est lui-même effacé.

Les liards Pied-Guailoux, frappés dans le Quercy, d'après Delombardy (n° 371), sont assez rares. Leurs légendes sont toujours identiques. Il y a cependant deux variétés, dont l'une n'a qu'une importance secondaire et ne présente de l'intérêt qu'au point de vue de la numismatique locale. 1° Sur la barre horizontale de l'H du

(1) V° *Moneta*, § sub Henrico III.

champ du droit, se trouve un gros point clos, dont l'existence n'a pas été signalée par les divers auteurs qui ont décrit cette pièce. — 2^e variété. Indépendamment de ce point clos, il existe un autre point clos très gros au-dessous de cet H et vers l'extrémité du troisième lys. (Coll. Roger Vallentin.)

Henri III mourut poignardé par Jacques Clément le 2 août 1589. Les monnaies françaises d'Henri IV, datées de 1589 et de 1590, sont rares. Les espèces frappées dans le Béarn et la Navarre en 1589 et en 1590, avec le titre de roi de France et de Navarre, sont plus communes.

ROGER VALLENTIN.

TABLEAU

indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles
en usage dans le Brabant,
à l'époque de l'invasion française, en 1794

La livre de gros (pond) était une livre dans laquelle le gros remplissait le rôle du denier, une livre de 240 gros. Elle était donc égale à 6 livres de 40 gros ou à 6 florins.

Il y avait la livre de gros, argent courant. (*pond courant*), et la livre de gros, argent de change (*pond wissel-geld.*)

La livre de gros se divisait en 20 schellings et le schelling (escalin) en 12 gros.

On avait alors l'habitude, et cette habitude s'est conservée jusqu'à ce jour, d'employer une unité monétaire différente pour les diverses transactions spéciales de commerce et autres. Ainsi, le prix du bétail se comptait par couronnes de France; le drap se vendait par escalins; le gage des domestiques se fixait par pistoles. (La pistole = 9 florins de change ou 10 florins 10 sols courant; 21 livres-courant.)

Le *Patacon*, ancienne monnaie qui n'existait plus dans la circulation, était aussi devenu une monnaie de compte. Il était égal à 2 florins 8 sols de change ou à 2 florins 16 sols courant; 56 sols.

Tableau indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles, en

| DÉSIGNATION DES MONNAIES. | ARGENT COURANT. | ARGENT DE CHANGE. |
|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| <i>Florin de Brabant</i> | | |
| <i>Florin de change</i> | | |
| <i>Le souverain</i> | 9 6 4 ¹ / ₂ | 7 19 9 |

usage dans le Brabant, à l'époque de l'invasion française, en 1794.

Observations.

Se subdivisait en 20 sols ou patards, et le sol en douze deniers. C'était la manière ordinaire de compter la monnaie officielle et légale.

Le florin se divisait aussi en 40 gros et le gros en 8 *pennings* ou 24 *mites*.

Il était avec le florin courant ou florin de Brabant dans le rapport de 7 à 6. 6 florins de change faisaient 7 florins de Brabant.

Ce fut en 1690 qu'on commença à faire une distinction entre l'*argent fort* et l'*argent courant*, par suite de l'affaiblissement des monnaies ; le ducaton ayant été porté de 3 florins à 3 florins 5 patards. Après plusieurs fluctuations et des retours momentanés à la monnaie forte, le *florin courant* fut établi, en 1704, dans le rapport de 7 à 6 avec l'ancien florin ou *florin de change*, rapport qu'il a conservé depuis lors.

Le florin de Brabant représente, en francs, 1.81 ⁴¹/₁₀₀.

Cette pièce, frappée en conformité de l'article II du placard du 19 septembre 1749, aux mêmes titres et poids que les anciens souverains, depuis Albert et Isabelle, était à 22 carats ³/₄ de grain de fin et à la taille de 22 pièces ⁴⁶⁶/₅₇₃₃ parties d'une pièce au marc. Elle avait été émise à raison de 8 florins — 18 — 6 courant, ou 7 — 13 — » argent de change.

Après que l'ordonnance du 30 octobre 1785 eût porté, en France, la valeur de l'or de 720 livres à 768 livres, il devint nécessaire de surhausser, en Belgique, la valeur de nos monnaies d'or, à peine de les voir disparaître pour être couvertes en *louis*. Le 8 mars 1786, un

| DÉSIGNATION DES MONNAIES. | ARGENT COURANT. | ARGENT DE CHANGE. |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| <i>Le double souverain</i> | 18 12 9 | 15 19 6 |
| <i>Le ducat impérial</i> | 6 6 » | 5 8 » |
| <i>Le double ducat</i> | A l'avenant. | A l'avenant. |
| <i>L'albertin</i> | 7 17 6 | 6 15 » |
| <i>Le lion d'or</i> | 9 6 4 ^{1/2} | 7 19 9 |
| | | MONNAIES |
| <i>Noailles</i> | 19 3 3 | 16 8 6 |
| <i>Croix de Malte</i> | 15 5 3 | 13 1 7 ^{3/4} |
| <i>Mirliton</i> | 10 » 9 | 8 12 0 ^{6/7} |

Observations.

édit de l'empereur Joseph II fixa la valeur du *souverain* à 9 florins 6 sols 4 $\frac{1}{2}$ deniers.

Le 18 août 1810, un décret impérial la réduisit à 9 — 6 — 3 deniers et $\frac{870}{1000}$ de denier, ou en francs 16.90. Calculée d'après l'arrêté du 8 décembre 1824, elle fut établie à 16.91.

La pièce dite *double souverain* était égale en titre et en poids à deux *souverains*. Elle suivit les mêmes fluctuations de valeur.

Cette monnaie n'était pas spéciale à notre pays, mais on frappait des ducats impériaux aux hôtels d'Anvers et de Bruxelles.

Le décret impérial de 1810 réduisit la ducat à 6 — 5 — 10 $\frac{866}{1000}$, en francs = 11.42.

L'arrêté du 8 décembre 1824 lui rendit la valeur antérieure de 6 — 6 — 0.

Ancienne monnaie d'Albert et Isabelle, qu'on continuait à porter dans les tarifs, mais qu'on ne rencontrait plus dans la circulation.

Ancienne monnaie, depuis Philippe IV, également hors de la circulation.

ÉTRANGÈRES.

Toutes pièces qui se rencontraient très rarement.

| DÉSIGNATION DES MONNAIES. | ARGENT COURANT. | ARGENT DE CHANGE. |
|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Pistole</i> | 10 10 » | 9 - » » |
| <i>Double pistole</i> | 21 » » | 18 » » |
| <i>Quadruple</i> | 42 » » | 36 » » |
| <i>Louis d'or</i> | 13 1 4 | 11 4 » |
| <i>Guinée</i> | 13 6 3 | 11 8 2 ⁴ / ₇ |
| <i>Ducaton</i> | 3 11 2 | 3 1 » |
| <i>Demi-ducaton</i> | 1 15 7 | 1 10 6 |
| <i>Quart de ducaton</i> | » 17 9 ¹ / ₂ | » 15 3 |
| <i>Huitième de ducaton</i> | » 8 9 | » 7 6 |

Observations.

Toutes pièces qui se rencontraient très rarement.

Cette monnaie était la plus répandue dans le pays ; il y avait aussi des *doubles louis* d'une valeur à l'avenant et des demi-louis. Mais ces derniers étaient rares et appartiennent aux émissions antérieures à 1785.

Le ducaton, forgé en exécution de l'article IV du placard du 19 septembre 1749, était à 10 deniers 11 $\frac{1}{2}$ grains d'argent fin en aloi, et de 7 pièces $\frac{7}{10}$ de pièce au marc. Il avait été émis pour 3 florins de change, ou 3 florins 10 sols courant. Le placard du 21 avril 1755 en augmenta la valeur nominale d'un sol de change et détruisit ainsi toute la régularité du système.

Il augmenta, dans la même proportion, la valeur du demi et du quart du ducaton ; mais il conserva au huitième de cette pièce sa valeur primitive.

Le décret impérial de 1810 réduisit la valeur du ducaton à 6 francs 30 centimes, le demi à 3.15 et le quart à 1.57.

Le décret impérial de 1810, en diminuant la valeur du ducaton, du demi et du quart, avait conservé au huitième la valeur de 78 centimes, ce qui en faisait de nouveau un véritable huitième ; un décret du 30 novembre 1811 le réduisit à 75 centimes. L'arrêté du 8 décembre 1824 le porta à 75 centimes $\frac{13}{10000}$.

| DÉSIGNATION DES MONNAIES. | ARGENT COURANT. | ARGENT DE CHANGEMENT. |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| <i>Escalin</i> | » 7 » | » 6 » |
| <i>Double escalin</i> | » 14 » | » 12 » |
| <i>Plaquette</i> | » 3 6 | » 3 » |
| <i>Pièce de 5 sols</i> | » 5 » | » 4 3 ^s / ₄ |
| <i>Pièce de 10 liards.</i> | » 2 6 | » 2 1 ^s / ₂ |
| <i>Couronne d'argent</i> | 3 3 » | 2 14 » |

Observations.

Forgé, en exécution du placard du 19 septembre 1749, à 6 deniers⁸⁰ 23 $\frac{1}{2}$ grains de fin, et à la taille de 49 pièces et $\frac{5}{100}$ de pièce, au marc.

Le décret impérial de 1810 réduisit l'escalin à 6 sols 7 deniers $\frac{380}{1000}$ de denier, ou, en francs, 60 centimes. L'arrêté du 8 décembre 1824, en le taxant à 28 $\frac{1}{2}$ cents des Pays-Bas, en augmenta légèrement la valeur qui devint de 6 sols 7 deniers $\frac{8}{10}$ de denier ou, en francs, 60 centimes $\frac{32}{100}$.

Forgée à 6 deniers 2 grains de fin et de 90 $\frac{29}{132}$ pièces au marc (article IV du placard du 21 avril 1755). Cette pièce, ainsi que celle de 5 sols et celle de 10 liards, n'était pas comprise dans le décret de 1810, on la considéra comme demi-escalin et, par interprétation, on lui donna la valeur de 30 centimes. L'arrêté du 8 décembre 1824 lui rendit sa valeur ancienne de 3 sols 6 deniers, ou 31 centimes $\frac{75}{100}$.

Forgée à 5 deniers de fin et de 51 pièces et $\frac{1}{21}$ de pièce au marc, conformément à l'article VIII du placard du 19 septembre 1749.

Le décret impérial de 1810 ne parlait pas de cette pièce qui conserva sa valeur. L'arrêté du 8 décembre 1824 la porta à 22 cents des Pays-Bas ou 5 sols 1 $\frac{6}{10}$.

Demi de la pièce précédente, forgée à l'avenant en exécution de l'article IX du même placard.

Également passée sous silence dans le décret de 1810.

Cette pièce qu'on appelait *couronne de la reine*, *couronne de Brabant* ou *couronne impériale*, fut forgée, ainsi que ses subdivisions, en vertu du placard du 19 juillet 1755. Elle était au même titre que les *ducats*, mais à la taille de 8 pièces et $\frac{341}{1132}$ de pièce au marc.

| DÉSIGNATION DES MONNAIES. | ARGENT COURANT. | ARGENT DE CHANGE. |
|--|-----------------|------------------------------------|
| <i>Demi-couronne.</i> | 1 11 6 | 1 7 » |
| <i>Quart de couronne</i> | » 15 9 | » 13 6 |
| <i>Écu impérial (Keysers patacon)</i> . | 2 17 3 | 2 9 0 ⁶ / ₇ |
| <i>Écu de Kremnitz (Kremnitz patacon).</i> | 2 17 3 | 2 9 0 ⁶ / ₇ |
| <i>Couronne de France</i> | 3 5 4 | 2 16 » |
| <i>Écu aux doubles LL.</i> | 2 10 » | 2 2 10 ² / ₇ |
| <i>Écu de Navarre</i> | 2 12 6 | 2 5 » |
| <i>Caramboles.</i> | 3 14 8 | 3 4 » |
| <i>Pièce de 2 liards</i> | » » 6 | » |
| <i>Liard.</i> | » » 3 | » |

Observations.

Le décret impérial de 1810 détruisit le rapport qui existait entre la couronne et ses subdivisions. La couronne fut tarifée à fr. 5-56, la demie à fr. 2-77 et le quart à 1.38. Deux demi-couronnes valaient deux centimes de moins que la couronne, et deux quarts un centime de moins que la demi-couronne.

Ces deux pièces étrangères avaient été rendues coursables en Belgique, par l'édit impérial du 23 août 1784.

La couronne de France ou écu de six livres ainsi que la demi-couronne occupaient une grande place dans la circulation monétaire. Les autres pièces françaises, déjà démonétisées en France, continuaient à figurer dans les tarifs, mais étaient devenues très rares.

Placard du 28 janvier 1745.

RENIER CHALON.

LES FAUX MONNAYEURS

DANS

LE BAS-MAINE.

Les découvertes faites à Saint-Julien-du-Terroux, en 1860, et au Bois-au-Moine, à Torcé-en-Charnie (Mayenne), en 1886, de mailles brabançonnaises, en quantité considérable, ont amené les historiens du Bas-Maine (1) à rechercher les motifs et l'origine de ces dépôts (2), dont l'un comptait environ 13,000 pièces de Jeanne de Wesemael, épouse de Henri de Diest (1460 à 1480).

Suivant M. l'abbé Angot, ces pièces portent, au droit : NOMEN DNI NOS(*tri*), et, au revers, tantôt IOHANNA DOMINA D, tantôt IOHANNA DE GAR(*dingen*) (3).

(1) *Les fausses mailles brabançonnaises dans le Bas-Maine. (Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 1888-1889, seconde série, t. 1^{er}, pp. 320-328.)*

(2) *Voy.*, à propos de ces dépôts, un article de M. E. Hucher : *Monnaies inédites de Jeanne de Gerdingen, de Jeanne de Wesemael, de Jean de Horn, etc., trouvées dans des dépôts du Maine. (Revue française, 1846, p. 171, pl. X.)*

(3) Ces pièces sont plutôt de Jeanne de Merwede, dame de Stein et de Gerdingen. La trouvaille de 13,000 pièces se composait donc

D'après un article publié dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, par M. A. d'Hauterive (1888-1889, pp. 82-85), sous le titre de *Les monnaies de Torcé-en-Charnie*, voici leur description :

Droit. † IOHANNA : DNA : OR. Fleur de lys, dans un trilobe.

Rev. † MONETA : NOVA : O. Croix légèrement pattée, dans un quadrilobe.

M. d'Hauterive rappelle que notre regretté président, M. Renier Chalon, avait autrefois admis que Jeanne de Wesemael avait dû, en dehors de son atelier de Rummen, en posséder un second à Ordingen, près Saint-Trond, et il en conclut qu'il faut lire Ordingen sur les deux faces : *Johanna domina Ordingen* et *Moneta nova Ordingen*.

M. Chalon a, en effet, consacré, dans la *Revue de la numismatique belge* (1855, 2^e série, t. V, pp. 347-352), un article à Jeanne de Wesemael et à Jeanne de Merwede.

Il rappelle que toutes deux, et surtout la pre-

probablement de petites monnaies de la dame de Gerdingen. De même, il est possible que les pièces décrites par M. d'Hauterive portent DNA GR et MONETA NOVA G, la lettre G gothique ayant été confondue avec la lettre O; n'ayant pas eu les pièces sous les yeux, nous ne pouvons nous prononcer catégoriquement. Ces pièces devraient, par conséquent, aussi être attribuées à Jeanne de Gerdingen. Nous tenons à remercier notre confrère M. Cumont pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

mière, ont émis de nombreuses pièces, et que Jeanne de Merwede, dame de Gerdingen, notamment, imitait sans scrupule toutes les monnaies étrangères : « Sur les oboles françaises, dit-il, elle posait fièrement les fleurs de lys entourées de son nom. Sur les mites de Flandre et de Brabant, elle arrangeait et retournait les diverses pièces de son écu, de manière à reproduire exactement celui de Philippe le Bon; à l'aide d'une des barres de la croix, elle simulait les armes de Louvain. »

Mais M. Chalon n'admettait pas, au contraire, l'existence d'un atelier monétaire de Jeanne de Wesemael à Ordingen, et il faisait remarquer que cette localité, que l'on a identifiée avec Gerdingen, ne pouvait appartenir à cette dame et que c'était une propriété de l'ordre Teutonique. Aussi engageait-il les numismates à chercher une autre localité pouvant correspondre aux premières lettres *GHERD* (1), qui se lisaient sur ces monnaies.

Mais là n'est pas pour nous la question.

Aussi revenons-nous aux trouvailles de la Mayenne.

En faisant des recherches aux Archives nationales de France, M. Angot paraît avoir découvert l'origine de ces dépôts.

En effet, il a trouvé un certain nombre de

(1) Aujourd'hui on admet que *Gherd.* signifie Gerdingen, par conséquent ces pièces sont de Jeanne de Gerdingen et non de Jeanne de Wesemael.

lettres de rémission accordées de 1462 à 1467 à des habitants de cette province, coupables d'avoir rapporté des Pays-Bas et d'Allemagne des « faulses mailles », et d'avoir cherché à en opérer l'échange, spéculation qui ne laissait pas que de rapporter d'importants bénéfices, mais qui offrait aussi de grands dangers pour les maladroits qui se laissaient prendre. Les trois faux monnayeurs signalés par M. Angot, voyant les difficultés du métier, après avoir encouru diverses condamnations, avaient enfoui leur fausse monnaie et pris la fuite ; mais, ayant le mal du pays, ils venaient solliciter de Louis XI des lettres de rémission qui leur furent octroyées du reste.

C'est dans ces documents que l'on puise l'explication de la découverte des mailles de Jeanne de Merwede, et que l'on voit comment les Bas-Manceaux allaient se les procurer.

Nous n'analyserons pas, après M. Angot, les documents qu'il signale, mais on nous permettra cependant d'en tirer quelques détails qui ne semblent pas dépourvus d'intérêt.

Ainsi, le premier des criminels dont il parle, Jehan Pasquier, était de Torcé-en-Charnie, la localité même où a eu lieu la trouvaille la plus importante, et, bien qu'âgé seulement de vingt ans, il était déjà marié et père de trois enfants.

Exerçant le commerce des bestiaux, après avoir été d'abord en conduire à Paris, sur les conseils d'un compagnon, il était allé chercher à vendre

ses bœufs avec un plus gros bénéfice à Mons, « au pais de Hainaut », et là ledit compagnon lui avait proposé, à lui et à son associé, ou « parçonner », d'aller encore plus loin et de faire une nouvelle affaire qui augmenterait singulièrement leurs bénéfices. En effet, il les conduisit à Saint-Sernach (1) et là, deux jours après, le compagnon leur apporta « quatre plains sacs de mailles pesans soixante livres ou environ ». Ce ne fut pas d'abord sans quelque étonnement que les Manceaux virent, dans certains endroits dangereux, leur nouvel ami « musser les mailles », ce qui leur laissa à supposer qu'elles étaient fausses; telle était la vérité, mais cela n'empêcha pas Jehan Pasquier de chercher à les employer et notamment de les offrir en paiement aux marchands qui lui avaient vendu des bœufs, mais cette manœuvre n'eut pas de succès. Il fut plus heureux, toutefois, avec un marchand de drap qui en prit tant qu'on voulut, mais à raison de trois mailles pour un denier, au lieu de deux mailles qui étaient la valeur ordinaire du denier. Nous rappellerons pour mémoire que Pasquier, plus scrupuleux pour les autres que pour lui-même, ayant rencontré un marchand qui portait de fausses mailles, les lui avait « emblées », pour les livrer à la justice.

(1) On pourrait penser à Echternach en Luxembourg, mais cette interprétation est douteuse et, comme le sage, nous préférons ne pas nous prononcer.

Toutefois, par un fatal oubli, il les avait encore sur lui au moment de son arrestation.

Le second de nos personnages avait été quérir ses fausses mailles en la ville du Trec, en Allemagne (1), où il en avait acheté pour la somme de quatre écus d'or, et, en les vendant ou donnant à deux pour un denier tournois, il avait gagné environ sept ou huit écus, et non davantage (1466).

Le troisième, nommé Delaunay, faisait le commerce des espèces fausses sur une grande échelle, ayant, pourrait-on le croire, une bande organisée, avec laquelle il ne craint pas d'attaquer et au besoin d'*enfumer* les sergents et officiers de police envoyés à sa poursuite. Ses agents ont des relais et des correspondants. Il ne borne pas ses spéculations à l'achat des mailles brabançonnes, mais il apporte dans le Maine toutes les monnaies divisionnaires de mauvais aloi qu'émettaient en si grand nombre les petits seigneurs du Brabant-Limbourg, des Pays-Bas et des bords du Rhin, et qui, grâce à leur apparence pouvaient passer pour des espèces royales.

« Pour trouver moyen de soy marchander, dit-il, et gagner la vie de luy, sadite femme et ses enfants, il s'est entremis, par induction et advertissement d'autres, d'aller et envoyer au pais

(1) UTRECHT, en Hollande; plus loin un autre document porte *Utreque*.

d'Almaigne et ailleurs hors (le) royaume, quérir et acheter des faulses monnoies. Et de faict y a esté avec ung nommé Guillaume Lahée, et plusieurs aultres par plusieurs fois et voiaiges, et si y a envoié par aultres diverses et maintefois, tant en la ville d'Utreque (1), Thérembergue (2) et Brecque (3), au dit pays d'Almaigne, que à Diste en Brabant (4) et ailleurs... Et es dits lieux et pais a achepté et fait achepter grand nombre et quantitez de faulses monnoies, comme mailles, doubles et deniers de Bretaigne, gros de six blans et grous blans de six deniers la pièce. Desquelles faulses mailles, il a aucunes foiz eu six livres pour ung bon escu; autres fois à six escus pour ung, et autres foiz à plus ou moins. Et des dits gros de six blancs a eu pour quatre escuz la valeur de huit, et des dit grous blans pour vingt cinq escuz, la valeur de cinquante, autres foiz plus, et aucunes foiz moins. »

Mais une opération décisive tentée par Delaunay et qui eut une issue malheureuse, puisque c'est elle qui le faisait poursuivre, c'est l'acquisition qu'il alla faire à Diest de vii^{xx} livres de

(1) UTRECHT, comme on l'a déjà vu plus haut.

(2) S'HEERENBERG, seigneurie des bords du Rhin, en Hollande. Le mot n'est pas mal écorché.

(3) BERG, dans le pays de Berg, qui fut réuni quelques temps au pays de Clèves et de Juliers.

Dans ces seigneuries les monnaies imitées étaient nombreuses.

(4) DIEST, Brabant.

mailles, soit soixante-sept mille deux cents petites pièces semblables à celles du Bois-au-Moine. Il avait réussi à passer ce trésor sur trois chevaux, l'avait amené jusqu'à Escouché en Normandie, et là avait remis ces cent quarante livres pesant à un certain Richard Leschaussier qui devait les porter à la Haute-Métairie. Quand le valet de Delaunay vint les chercher, il avait été trahi et il fut reçu par un sergent royal et Guillaume Lahée, l'ancien complice de Delaunay, qui s'était fait son dénonciateur.

Tel est en abrégé le recit des faits que nous fournissent les lettres de rémissions, accordées aux trois coupables, car Delaunay, qui paraît avoir eu une certaine influence, et qui, à nos yeux, est pourtant le plus coupable, réussit d'abord à s'entendre avec les commissaires sur le fait de la monnaie, auxquels pouvoir était donné de commuer les cas criminels en cas civils, ce qu'ils firent moyennant une amende; ensuite il obtint une lettre de rémission datée de Montils-les-Tours, en avril 1467.

Maintenant, devons-nous réellement conserver le titre de faux monnayeurs à ces industriels qui allaient, au risque de leur vie, acheter des espèces décriées ou des monnaies émises sans cours légal par des princes peu scrupuleux, et qui cherchaient à s'en défaire, comme aujourd'hui trop souvent bien des financiers échangent contre le bon argent du public des actions sans valeur?

Quelle que soit la qualification qu'on veuille lui donner, le fait nous a paru mériter d'être signalé et nous espérons que M. Angot, qui a réuni des documents sur l'histoire du faux monnayage dans le Maine du xiv^e au xvi^e siècle, voudra bien ne pas nous faire attendre trop longtemps cette publication.

A côté de ces marchands d'espèces, on trouvait aussi dans le Maine de véritables faux monnayeurs et, dans le même recueil (1), M. A. d'Hauterive nous signale la découverte de coins d'un écu d'or de François I^{er}, trouvés à Laval et portant la marque secrète de l'atelier de Lyon, et celle beaucoup plus importante faite à Ballots, en 1860, par M. Planté, d'un véritable atelier de la fin du xvi^e siècle. Là, le soc de la charrue mit à jour un ensemble composé d'armatures de presses, de vis de pression, de leviers et de marteaux, le tout en fer très oxydé, et à côté plusieurs lingots d'un métal recouvert d'argent et six coins-matrices, avec leurs manchons, deux à l'effigie de Charles IX, deux à celle d'Henri III et deux enfin à celle de Philippe II d'Espagne. Parmi ces coins, ceux d'Henri III, dit M. d'Hauterive, sont vrais et paraissent provenir de l'atelier de Rennes auquel ils auraient été volés. L'auteur de cet article laisse même à entendre qu'il a eu sous les

(1) *Deux monuments du faux monnayage dans le Bas-Maine au XVI^e siècle*. Même recueil, pp. 329-334.

yeux les pièces du procès du faussaire de Ballots.

Nous avons pensé que ces renseignements publiés dans un recueil provincial, peu lu par les numismates, surtout à l'étranger, pourraient offrir quelque intérêt pour nos confrères et c'est dans ce but que nous leur en présentons l'analyse.

Comte DE MARSY.

TROIS MÉREAUX CARTUSIENS

Existe-t-il d'autres méreaux de chartreuses ?

De ces trois méreaux, un seul a été publié ; les deux autres sont encore inédits, si j'en crois l'un des plus distingués numismates de l'Italie, M. Camille Brambilla, l'auteur même des *Monete di Pavia*, qui a la satisfaction d'en posséder les originaux et a bien voulu me les communiquer, en m'envoyant à ce sujet de précieuses notes dont je ne saurais trop le remercier (1). C'est de ces deux pièces que je m'occuperai d'abord, comme étant les plus importantes de cette courte notice.

Les méreaux de chartreuses sont fort rares. Je n'en ai jamais vus de français, et, malgré des recherches suivies, je n'ai pu récolter que ceux-ci : deux méreaux italiens et un belge. Je serais donc fort reconnaissant envers mes confrères de la

(1) M. Brambilla, ne pouvant m'envoyer de bonnes empreintes de ces pièces, vu leur peu de relief et leur altération par l'usage et le frottement, a préféré m'en adresser d'excellents dessins. Ce sont ceux que je reproduis dans cette notice. Le premier de ces méreaux m'avait aussi été communiqué, en 1872, par M. Carlo Morbio, un des plus éminents confrères de M. Brambilla.

numismatique de toutes communications qu'ils voudraient bien me faire, s'ils avaient la bonne fortune d'en connaître d'autres.

Ceci dit, voici la description de ces deux rares pièces :

I. — ✠ IO ✠ G⁵ ✠ DVX ✠ MEDIOLANI ✠ P ✠
(*Johannes Galeas dux Mediolani primus*); buste à droite.

Rev. ✠ CARTVSIA ✠ PAPIE (*un chérubin*);
Dans le champ, GRA entre deux traits horizontaux (*Cartusia papiensis Gratiarum* ou *Gratiarum Cartusia Papie*).

Cuivre sur lequel il reste quelques traces d'argenture.

Collection Brambilla.

Mod. 26 millimètres.



II. — Dans le champ, et sous un fleuron :
✠ CAR ✠ ; au-dessous : ✠ P ✠.

Rev. Dans le champ : PAPIE ; dessus et dessous,
une rosace.

Cuivre.

Mod. 26 millimètres.

Même collection.



Faut-il interpréter le sigle P, placé au-dessous de CAR(*tusia*) par *papiensis* ou *Papie*? A mon sens, cela ferait double emploi avec le PAPIE du revers, qui, au génitif, paraît être le complément du CAR(*tusia*) de l'avvers. Mais alors quel sens lui donner?... Je n'ose trancher cette question.

Je ne puis dire non plus si ces méreaux ont eu la même valeur, s'ils ont servi de concert à des aumônes spéciales, ou bien s'ils se sont succédés naturellement avec le temps.

En me communiquant ses dessins, M. C. Brambilla me disait quelques mots de l'emploi de ces pièces dans la célèbre chartreuse. Si les méreaux des chapitres étaient une sorte de monnaie fiduciaire destinée à représenter la valeur des sommes dues aux chanoines pour la rémunération de leur présence aux offices, il ne pouvait en être de même dans une maison de l'Ordre de St Bruno, et la bienfaisance était le seul motif de leur émission.

« Ces jetons, m'écrivait mon honorable correspondant (1), étaient des tessères servant aux

(1) Cette lettre date déjà du 22 juin 1875.

nombreuses aumônes que les Pères de la chartreuse de Pavie devaient faire et faisaient, en effet, en exécution de la volonté de Jean-Galéas Visconti, fondateur de leur monastère. A l'appui de mon affirmation, je vous ai cité le codicille du Duc (25 août 1402), qui contient la très-large dotation de la chartreuse. Or, vous trouverez, dans l'extrait du codicille, la preuve de ce que je vous disais. Ce sont 20,000 florins d'or de rente annuelle que Jean-Galéas veut que les Pères de la chartreuse aient à distribuer aux pauvres *laïques*, 10,000 aussitôt après sa mort, et 10,000 quand le temple et le monastère seront achevés. Le temple ne le fut jamais; mais les Pères distribuaient effectivement de larges aumônes, qui arrivaient jusqu'à 60,000 francs par année, dans le siècle passé, avant leur première suppression (1780), et ce fut pour cela qu'une grande partie de leur patrimoine passa à des établissements publics de bienfaisance qui continuent, aujourd'hui même, à distribuer des aumônes aux habitants des lieux où la chartreuse avait des métairies. L'emploi des tessères ou jetons, pour les distributions d'aumônes par les corporations, était très généralement en usage chez nous, et l'on peut en être certain à l'égard de ceux de la chartreuse. »

J'arrive au troisième méreau, méreau de bienfaisance aussi, quoi qu'on en ait dit, — je le

crois du moins, puisqu'il s'agit d'une chartreuse.

✠ MARIA MAGDALENA CARTHUSIÆ
LOVANIENS(is); un vase de parfum dont le
couvercle est placé juste au dessous de la croissette
de la légende.

Revers en tout semblable à l'avvers.

Cuivre jaune.

Mod. 22 millimètres.

Collection de M. De Schodt.



Cette pièce a déjà été publiée par M. L. Minard-Van Hoorebeke dans ses *Méreaux et Plombs de Brabant et de Flandre* (1), et l'auteur le donne comme uniface. L'exemplaire dont j'ai pris l'empreinte dans la collection de notre éminent confrère, M. de Schodt, a pourtant ses deux faces occupées, mais par les mêmes légende et type. Il est en cuivre jaune fort épais. M. Minard-Van Hoorebeke présente cette pièce comme un *méreau de confession*. J'avoue que je ne comprends pas du tout le motif de cette attribution, et je regrette

(1) Gand, Van Dosselaere, 1879, p. 197, n° 342.

profondément que l'honorable collectionneur ne nous ait pas appris comment il justifiait cette allégation.

La chartreuse de Louvain portait le nom de *Sainte-Marie-Magdeleine-sous-la-Croix*. Il était donc fort naturel qu'elle le plaçât sur son méreau, qui, bien probablement, a dû avoir un autre but que celui que lui assigne M. Minard et qui ne repose sur aucun motif sérieux. Les Chartreux, sauf des cas très rares, n'administrent pas le sacrement de pénitence aux laïques, aux séculiers, *hors de leurs maisons* ; mais, *dans leurs maisons*, ils reçoivent les pénitents qui se présentent. J'ignore s'ils se sont jamais servi de *méreaux de confession* à Louvain ; mais, pour moi, j'aime mieux y voir une marque servant à leurs aumônes, dans un pays où l'usage de pareilles distributions était généralement pratiqué dans les paroisses et les corporations. Quant au type représenté sur ce méreau, et que M. Minard-Van Hoorebeke a jugé devoir être un *ciboire*, je repousse sans restrictions cette idée, et, avec un vénérable père chartreux, je préfère y voir un *vase de parfum*. Le *vase de parfum* n'est-il pas l'insigne, — la caractéristique, devrais-je plutôt dire, — de Sainte-Marie-Magdeleine, par suite du fait que raconte l'Évangile ? *Et ecce mulier quæ erat in civitate peccatrix... attulit alabastrum unguenti* (Luc. VII). Ce vase (qui représente Sainte-Marie-Magdeleine), placé sous la petite croix de la légende, n'est-il pas l'expression naïve du nom de la chartreuse de

Louvain : *Sainte-Marie-Magdeleine-sous-la Croix ?...*

Je termine ces lignes en faisant un nouvel appel à mes lecteurs, et je saisis cette occasion de leur demander s'ils connaîtraient le sceau de la chartreuse de Louvain, dont je ne possède actuellement que le méreau. Ce serait pour moi un motif de vive gratitude.

G. VALLIER.

Grenoble, octobre 1889.

ÉTUDE

SUR LA

COUR DES MONNAIES
DE FRANCE.

À MONSIEUR GEORGES CUMONT.
Hommage sympathique.

La Cour des Monnaies de France « *Curia Monetarium Franciæ* » doit certainement son origine à l'établissement des *Cours plénières* qui, sous les rois de la seconde race, ont eu tant de retentissement.

Cette appellation de *Cours plénières*, ainsi qu'on va le voir, ne s'appliquait pas seulement aux Assemblées brillantes dans lesquelles la majesté de l'autorité royale se signalait, mais s'appliquait aussi aux réunions solennelles dans lesquelles était réglementé tout ce qui pouvait avoir trait à la police et à l'administration de l'État.

Ces assemblées, appelées de prime abord *Mallus*, et *Placitum*, prirent par la suite le nom de *Curia* et *Parlamentum*, mots expressifs qui ont été traduits par les différents savants qui ont écrit notre histoire en langue nationale, par *Plaids généraux*, *Parlements* et *Cours plénières*.

Les *Cours plénières* en ce temps de vie essentiellement religieuse se tenaient deux fois par an, aux fêtes principales de Pâques et de Noël.

Bien que l'existence proprement dite de la *Cour des Monnaies* ne date que de l'édit rendu par Henri II en janvier 1551, il n'en est pas moins vrai que cette administration fonctionnait déjà depuis deux siècles, sous le titre de « *Chambre des Monnaies*. »

En 1358, avant que la captivité du roi Jean le Bon eût donnée à son fils Charles la régence du royaume, la *Chambre des Monnaies*, à l'état embryonnaire, se mouvait représentée par trois Généraux Maîtres des Monnaies, dans le sein de la Chambre des Comptes, sortie elle-même des *Cours plénières* ou *Parlements* dont il est parlé plus haut.

Si donc, sous les rois de la troisième race (XI^e siècle), cette administration n'affirmait pas une existence personnelle, le système qui devait la faire surgir existait depuis le milieu du VIII^e siècle.

Coustan d'Yanville dit (1) :

C'est à Philippe II (1180) que l'on reporte la première ordonnance sur les monnaies, portant qu'on fabriquerait « des monnoies d'or et d'argent de pareille valeur et loy que du temps de Louis VII et qu'on feroit des gros tournois, des royaux petits d'or, des florins d'argent, etc... (2) »

(1) *Essais historiques et chronologiques sur la Chambre des Comptes de Paris*, p. 17.

(2) *Table chronologique des Ordonnances*.

Nous en sommes fâché pour Coustan d'Yanville, mais la première Ordonnance relative aux monnaies n'est certainement pas celle qu'il cite ; elle est même distancée par plusieurs autres dont la plus ancienne remontant à Pépin-le-Bref a été rendue dans le *Parlement* tenu à Verneuil en 755.

Cette Ordonnance que cite Leblanc (1) comporte que :

Les sols d'argent ne seraient plus taillés que de 22 à la livre de poids, et que de ces 22 pièces, le Maître de la Monnaie en retiendrait une et rendrait les autres à celui qui avait fourni l'argent. *De moneta constituimus similiter ut amplius non habeat in libra pensante nisi 22 solidos et de ipsis 22 solidis monetarius habeat solidum unum, et illos alios Domine cujus sunt, reddat.*

Et Leblanc ajoute :

Cette ordonnance qui est la plus ancienne qui nous reste pour nos monnaies nous apprend que Pépin ordonna que les sols d'argent seraient plus pesants que ceux des règnes précédents, et qu'avant cette ordonnance il y avait plus de 22 sols ou pièces d'argent dans une livre de poids.

Après l'Ordonnance de Pépin, nous pouvons citer le Règlement que Charlemagne fit pour les monnaies à Francfort, en 794.

Nous citerons également l'Ordonnance de 805 par laquelle le même roi dit qu'on ne fabriquerait plus de monnaies que dans son palais.

(1) *Traité historique des Monnoyes de France*, seconde race. Pépin, pp. 69 et 70.

Ut nullo loco moneta percutiatur nisi ad Curtem, et illi denarii Palatini mercentur, et per omnia discurrant.

Ordonnance que l'on retrouve, mais de teneur plus large, dans un Capitulaire de l'an 808.

Sans compter les Règlements de Louis le Débonnaire promulgués en 819, en Parlement d'Aix-la-Chapelle; en 823, en Parlement d'Attigny; en 829, en Parlement de Worms; le règne de Charles le Chauve nous fournit également une ample moisson d'Ordonnances.

L'Ordonnance rendue par le *Parlement* assemblé à Attigny en juin 854 pour examiner exactement l'état des monnaies, corriger les abus et punir sévèrement les faux monnayeurs (1).

L'Ordonnance rendue à Crécy-sur-Oise en 861, qui renouvelle la précédente.

Enfin, comme dernière citation, l'Ordonnance contenant les Règlements les plus étendus et rendue dans le *Parlement* de Pistes (2) ou de Pitres (3) le sept des calendes de juillet de l'an 864.

(1) « De monetis et falsariis fabricis, videlicet ut diligenter inquirantur et emendentur. »

(2) OCTAVE NOËL, *Histoire de la ville de Poissy*, p. 14, dit : Ortelius, qui cite, dans ses ouvrages, l'abbé de Saint-Maur, appelle l'endroit où est situé Poissy, *Pistas* ou *Pistes-sur-Seine*.

LEBLANC, dans son *Traité historique des monnaies de France*, p. 111, dit : La troisième Ordonnance de Charles le Chauve pour les monnoyes, fut faite au Parlement de *Pistes*.

M. A. DE BARTHÉLEMY, dans son *Manuel de numismatique du Moyen Age*, p. 55, met en tête de la citation de cet édit : Extrait de

Cette Ordonnance qui est le modèle du genre est certainement la plus considérable de celles qui nous restent de la première et de la seconde race, aussi croyons-nous devoir rapporter ici le titre de ses articles principaux.

ART. 8, 9 et 10. — *De la circulation et de la réception des monnaies.*

ART. 11. — *De la fabrication des nouvelles monnaies.*

ART. 12. — *Des hôtels des monnaies.*

ART. 13 et 14. — *Des devoirs des monnayeurs.*

l'édit de *Pistes*, relatif aux monnaies (depuis l'article 8 jusqu'à l'article 24).

Le *Pistes* d'Octave Noël, de Leblanc, de M. A. de Barthélémy est-il le *Pistas* de l'abbé de Saint-Maur et d'Ortelius ?

(3) CARESME et CHARPILLON, dans leur *Dictionnaire historique du département de l'Eure*, parlant d'un petit village situé à la jonction des vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Andelle, nommé Pitres (canton de Pont-de-l'Arche), disent que cet endroit, aujourd'hui sans importance, a joué autrefois un rôle dans l'histoire et en arrivent à conclure que ce fut à *Pitres*, en latin *Pistæ* (d'après l'histoire du Vaudreuil), que se tint en 864 le Concile, ou Parlement, dans lequel fut rendu le fameux Règlement connu sous le nom d'*Édit de Pitres*.

Le *Pitres* de Caresme et Charpillon est-il le *Pistæ* du Vaudreuil ?

Lequel a raison de tous ces historiens ou chroniqueurs ?

Dans *Pistas* et *Pistæ*, qui sont seulement les déclinaisons différentes d'un même nom de ville, doit-on continuer à trouver *Pistes*, et, dans l'affirmative, *Pistes* désigne-t-il *Poissy*, désigne-t-il *Pitres* ? Nous croyons que tant que l'interrogation ne sera pas élucidée par la découverte de documents plus précis, l'esprit de revendication fera que le *poisson d'argent* de Poissy heurtera sans cesse les *trois pals d'or* de Pitres.

ART. 15. — *De la fixation d'un délai pour la démonétisation des anciennes monnaies.*

ART. 16, 17, 18 et 19. — *De la recherche et de la punition des faux monnayeurs.*

Cette Ordonnance ou cet Édît venait de ce que Charles le Chauve s'était désisté de l'arrêt de rigueur édicté par Charlemagne, lequel voulait qu'on ne frappât des monnaies que dans son palais; en conséquence, les villes de Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Chalons, Melle et Narbonne eurent leur atelier monétaire à la tête duquel fut placé un *Maître*, ainsi que les *Officiers* nécessaires pour y faire observer la police et empêcher les fraudes et malversations qui auraient pu être commises par ceux qui étaient employés à la fabrication de la monnaie (1).

Ce fut certainement la première organisation du personnel des hôtels des monnaies (2) et rien que par l'énoncé des articles précédemment cités, lesquels dénotent sûrement l'existence d'un méca-

(1) Dans l'origine les *monnaies* se fabriquaient par le procédé du moulage; on les coulait en lentilles que l'on plaçait entre deux coins de bronze très dur, après les avoir rougies au feu; ces coins gravés autour étaient encastrés dans une chemise de fer sur laquelle on frappait avec un marteau ou une masse pour donner l'impression aux pièces.

(2) Cet usage a été conservé sous les rois de la troisième race et le nombre des ateliers monétaires fut successivement augmenté comme on le voit par les deniers d'argent frappés sous Philippe 1^{er}, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, etc., à Étampes, Château-Landon, Pontoise et dans d'autres villes où il existait des *Maisons royales*.

nisme administratif, nous pensons que si la *Cour des Monnaies* n'existait pas de nom, elle existait de fait, puisque sept siècles plus tard, en 1551, l'édit de Henri II, constituant nominativement la *Chambre des Monnaies en Cour Souveraine*, n'apportait comme éléments nouveaux, en matière de surveillance, de circulation, de fabrication monétaires, de juridictions et de répression, que des détails d'une importance secondaire.

Le règne de Louis IX, si fertile en institutions de tous genres, devait aussi donner sa note administrative relativement aux monnaies. En effet, il les soumit à une réglementation.

A ce sujet il est dit par Coustan d'Yanville que, vers 1263, quatre-vingts feudataires se trouvaient encore en possession du droit régalien de battre monnaie. La monnaie du roi, pas plus que celle des autres seigneurs, n'avait cours légal en dehors de ses domaines. Les guerres, les désordres de toutes espèces, et surtout l'usure, dont saint Louis se montra l'ennemi le plus acharné, avaient complètement déprécié la valeur de l'argent. La livre d'argent qui pesait ordinairement douze onces, et avec laquelle on fabriquait 20 sols ou 240 deniers, ne valait plus que deux onces et demie (1). Une autre cause de perte et de confusion pour le commerce, c'était le change nécessaire à chaque changement de domaine seigneurial. Vers cette

(1) MABLY.

époque (1263), saint Louis fit une ordonnance (1) afin de généraliser les *Tournois* et les *Parisis*; il fixa un délai pour percer les *Poitevins*, les *Provençaux* et autres monnaies qui ressemblaient à celle du roi (2) et, en 1269, il ordonna que :

Des lors en avant les manufactures de monnaies tant d'or,

(1) Voici, à titre de curiosité, cet important document : « Li altiraments que li Rois a fait des monnoyes est tiex. Premièrement, que nulli ne preigne en sa terre fors que purs *Tournois*, et *Parisis*, et *Louteciennes*, 2 pour un parisis. Et commande pour ce que li peuple cuida qui ne soit mis assez de monnoye de Tournois, de Parisis, que l'on preigne

| | | |
|------------------|---|---------------------|
| Nantois à l'escu | } | 15 pour 12 Tournois |
| et | | |
| Angevins . . . | | |
| et | | |
| Mansois . . . | | 1 pour 2 Angevins |
| et | | |
| Esterlins . . . | | 1 pour 4 Tournois. |

Et veut que ces monnoyes queurent ainsi par sa terre pour tel prix devantdit, tant comme il luy plaira. Et se aucuns étoit trouvé mettant ou prenant celles monnoyes devant dites autrement dit qu'il est devisé, il perdroit sa monnoye sur qui elle serait trouvée. Et veut et commande que les monnoyes qui seront contrefaites à la sienne, c'est a sçavoir :

| | | |
|-------------|---|---|
| Poitevins | } | ne queurent a nul pris, ains veut et commande |
| Provinciaux | | |
| Tholosains | | |

qu'ils soient percés en quel lieux qu'ils soient trouvés entre-cy et la mi-aoust, et après ce terme se l'on en trouvoit nul qu'il ne fut percé en quel lieu que ce fut, ils seront pris et perdus a ceux qu'ils seroient : et veut li Roy et commande que cette Ordonnance soit tenue par toute sa terres et ès terres a ceux qui n'ont propre monnoye, etc. »

(2) *Reg. de la Chambre*, R. A., fol. 83.

d'argent et billon se payeront sur les deniers qui reviendront au roy par les jugements des généraux de ses monnaies (1).

Aussi les diverses monnaies perçues se trouvaient peu à peu retirées de la circulation et converties.

Sous Philippe IV le Bel, les ordonnances sur les monnaies furent encore rendues plus précises :

Les monnaies des barons n'auront cours que dans l'intérieur de leurs terres; celles de l'empire ne seront pas admises; les prud'hommes le feront observer dans les villages, les baillis et les sénéchaux, aux prélats et barons (2).

Jusqu'à présent, nous avons pu voir que chaque atelier monétaire avait à sa tête un *Maitre* et un nombre d'*Officiers* nécessaires à son fonctionnement, mais nous n'avons pas vu que ces *Maitres* aient été réunis pour former un corps délibérant ayant droit de *Règlement* en matière monétaire. Il est cependant certain que la volonté royale avait dû se manifester à ce sujet dès le commencement du XIV^e siècle, puisqu'il est permis de constater que le *Règlement* de 1315, fait spécialement pour :

« les barons et les prélats du royaume de France qui se dient avoir le droit de faire monnoie »

(1) BOIZARD, *Traité des monnoyes*, p. 25.

(2) *Rec. des Ordonnances, Ord. d'août*, 1298.

a été

« fait et ordonné par Jehan le Paulmier, Nicolas des Moulins et Jehan de Nuesport (1), *maistres des monnaies*, nostre sire le roy, l'an de grâce mil CCC XV, environ Noël. »

Nous croyons pouvoir invoquer la date mise au bas de ce *Règlement* pour déterminer celle de l'usage des jetons anépigraphes dont nous donnons ci-dessous les dessins, la faisant remonter et la fixant au XIII^e siècle, soit un siècle au moins avant la constitution en *Chambre des Généraux des Monnaies*, ainsi qu'au reste et avec raison, MM. Rouyer et Hucher ont classé ceux qu'ils ont décrits dans leur « *Histoire du Jeton au moyen âge* (2).

(1) Avant les noms de ces trois Maîtres, les anciennes Chartes, les Édits de création, nous ont conservé ceux de Thomas Buchard, Regnier et Guillaume le Flament, maîtres en 1296; Béchin Caucinel en 1298.

Après les noms des trois signataires du Règlement de 1315, nous voyons comme Maîtres Généraux des Monnaies, avant l'érection définitive de la *Chambre des Monnaies* qui eut lieu en 1358, les personnages suivants :

Pierre Chauvin et Pierre de Kaours en 1322.

Jean Dismier et Jean Gaultier en 1325.

René Cirays en 1329.

Raymond Sision et Vicinis en 1335.

Amaulry de Grey et Geoffroy de Mance.

Fimard de Merle et Jean Gentien en 1339.

Jacques Fermont, Jossé Simon et Edouard Tadelin en 1346.

G. CONSTANS, *Traité de la Cour des monnayes*, Paris, M. DC. LVIII.

(2) Pp. 52 et 53; pl. III, nos 20 à 24 inclus.

Voici celui auquel nous donnerons le droit d'ancienneté en raison de son écusson.

Avers. Sans légende. Le flan est occupé par un écusson au champ semé de fleurs de lys sans nombre, qui était *France*, sous les premiers rois de la troisième race (de Philippe-Auguste à Louis IX). L'écusson est entouré de neuf petits points groupés par trois et disposés symétriquement.



Rev. Sans légende. Le flan est occupé par une balance de forme plus que rudimentaire accompagnée dans le champ de cinq petites tréfeuilles et de trois fleurs de lys renversées, en haut, au dessus du fléau, sont placés, à droite et à gauche de la poignée, trois petits points disposés en triangle.

Le second jeton bien qu'également de la même époque, offre une telle diversité dans la composition de l'écusson placé à l'avant et des balances du revers qu'il importe d'en faire la description.

Avers. Sans légende. Le flan est occupé par un écu chargé de trois fleurs de lys disposé sur un champ ponctué.



Rev. Sans légende. Le flan est occupé par une balance d'un dessin différent de celui qui précède, placée sur un champ ponctué. Entre les deux plateaux, trois molettes d'éperons sont placées verticalement.

Évidemment ces petits jetons, dont l'usage paraît avoir été affecté au service des monnayeurs ou des officiers des monnaies, sont antérieurs à celui décrit par M. J. Rouyer (1), dont nous reproduisons ici la gravure. Avec celui-ci, le doute n'est plus possible, c'est bien (quant à l'avvers) le jeton servant aux *Maîtres des Monnaies*, ainsi que le comportent les légendes intérieure et extérieure.

Avers : LES : GIEMOIRS — + TS : MAIS-
TRES. ° DES ° MONOES, entourant le Châtel
tournois disposé au centre du champ de la pièce.



(1) J. ROUYER, *Choix de jetons français au moyen âge*. *Revue numismatique*, 1884, p. 360.

Quant au revers, il n'offre que le type des jetons banaux de l'époque et ne semble pas par la légende : + P^TR T^MOVRS : SVI : DONNES, qu'il porte, être le véritable revers de ce jeton, qu'on ne doit admettre que comme étant le produit de deux pièces différentes (avers de l'*une*, revers de l'*autre*) et non comme pièce de création primordiale.

M. J. Rouyer a cru devoir placer ce jeton à l'époque de Philippe IV, dit le Bel, en raison du *Châtel tournois* qu'il comporte, se basant en outre sur ce que son module et son type, lui donnent un « certain air de ressemblance, d'ensemble, quant à la pile, avec les mailles d'argent ou demi-gros tournois » qui étaient fabriqués sous le règne de ce roi.

Si c'est en raison de son module que M. J. Rouyer classe ce jeton au règne de Philippe IV, dit le Bel, il n'a peut-être pas raison, mais si c'est à cause de son type, il a tort.

Il a sûrement tort en ce dernier cas, parce que le *Châtel tournois* avait déjà imprimé son type sur les gros de Louis IX et de Philippe III le Hardi; et il n'a peut-être pas raison dans le premier cas, parce que la *maille* ou *demi-gros tournois*, qu'il prend comme terme de comparaison, réclame sa fabrication du règne de Philippe III le Hardi et non de Philippe IV le Bel, ainsi qu'il croit devoir le dire, bien à tort comme on le voit, pour assigner au dit jeton une époque précise.

Quant à nous, nous ne ferions aucune difficulté

pour admettre au règne de Philippe III, voire même à celui de Louis IX, bien plutôt qu'à celui de Philippe IV, ce jeton au type du *Châtel*, car selon toute apparence les *Maîtres des Monnaies* n'ont dû le faire frapper à ce type qu'en souvenir de la nouvelle monnaie (*gros* et *demi-gros* au type du *Châtel tournois*) qu'ils fabriquaient et en quelque sorte pour en consacrer le type. Ainsi que M. J. Rouyer, nous pressentons une certaine affinité entre *ce jeton* et *cette monnaie*, mais quant à nous, nous le portons au premier des deux règnes qui précèdent celui auquel notre très honoré confrère à cru devoir le placer.

Quant à l'opinion que cet auteur émet : « *qu'il a pu d'ailleurs être frappé des jetons au même type, postérieurement.* » Nous ferons remarquer que la frappe de ce jeton gravé spécialement, ainsi que sa légende l'indique, pour les *Maîtres des Monnaies*, n'a pu avoir lieu qu'autant que la Compagnie de ces *Maîtres* n'était pas érigée en *Chambre des Monnaies*, et n'a par conséquent pas dû dépasser l'année 1358 (règne de Jean le Bon), époque à laquelle elle fut instituée.

Nous n'en voulons comme preuve que le jeton suivant bien connu (1), mais qu'il importe encore de rappeler ici, parce que la légende de son avers :
CE SONT LES GETOERS DE LA CAR-

(1) J. ROUYER, *Histoire du jeton au moyen âge*, pp. 53 et 54, pl. III, n° 25.



et celle de son revers : *TV MESTRES DES MONNIES*, démontrent d'une façon indiscutable qu'une fois constituée en *Chambre*, la Compagnie les *Mâîtres des monnaies*, abandonnant le jeton au type du *Châtel*, fit alors graver celui que nous reproduisons ici, et dont l'emploi se trouve être surabondamment expliqué par les légendes qu'il comporte.

C'est à partir de ce moment, seconde moitié du *xiv^e* siècle, que l'on voit apparaître le jeton personnel parmi les officiers de cette chambre. Dans son *Choix de jetons français au moyen âge* (1), M. J. Rouyer nous cite bien, en nous en donnant la gravure, un jeton anépigraphe de la famille Caucinel, qu'il croit devoir attribuer à Béthin Caucinel, qualifié de « *Panetier le roy et maistre de ses monnoyes* » et ce, d'après un document concernant les ouvriers et monnayers de la monnaie de Toulouse, lequel est daté de 1298. Nous croyons que ce jeton, malgré l'écusson qu'il comporte, et surtout à cause de l'écusson, appartient plutôt à un

(1) *Revue numismatique*, 1884, pp. 360 et suivantes.

descendant de Béthin Caucinel, seigneur de Galargues, dans le Bas-Languedoc (1), qu'à lui-même.

Les armes de *Behinus Caucinelli*, appelé Réchin Cantinel (2), Béchin Caucinel (3), et enfin Béthin Caucinel, nom dégénéré en Cassignel et Cassinel (4), sont : *vairé d'or et de gueules, au bâton d'azur posé en bande*. Or, le jeton décrit par M. J. Rouyer, porte bien cet écusson, mais le *bâton d'azur*, que l'auteur appelle *bande*, pour la circonstance, est chargé de *cinq fleurs de lys*. Pourquoi ce supplément de meubles héraldiques ? Nous avouons ne pas en connaître le motif, mais voici qui pourrait peut-être nous l'apprendre.

Juvénal des Ursins (5), relatant sous l'an 1414 le départ de Charles VI et du *Dauphin*, pour aller à Saint-Denis prendre l'oriflamme contre le duc de Bourgogne, parle en ces termes :

« Le Roi et Monseigneur le Dauphin après qu'ils eurent été à Notre Dame de Paris faire leurs offrandes et dévotions, partirent de Paris, et étoit Monseigneur le Dauphin bien joli (il s'agit ici du Dauphin Louis, appelé Monseigneur de Guyenne, mort le 18 décembre 1415, âgé d'environ dix-huit ans) et avoit un moult bel étendart tout battu d'or, où avoit un *K*, un Cigne et un *L* (rébus de Cassignel), et la

(1) C.-F.-P. ANSELME, t. II, p. 39.

(2) *Ordonnance des rois de France*, t. 1^{er}, p. 478.

(3) G. CONSTANS, *Traité de la Cour des Monnoyes*, Paris,

M. DC. LVIII.

(4) C.-F.-P. ANSELME, t. II, p. 38.

(5) P. 347 de l'édition in-4° de Godefroy de 1614.

cause si étoit, pour ce qu'il y avoit une Damoiselle moult belle en l'hôtel de la Roïne, *fille de Messire Guillaume Cassinel*, laquelle vulgairement on nommoit *la Cassinelle*. Et si étoit belle si étoit-elle très bonne, et en avoit la renommée, de laquelle, comme on disoit, le dit Seigneur faisoit l'amoureux, et pour ce portoit-il le dit *mot*.

Gérarde Cassinel étoit fille de Guillaume troisième, Chambellan du roi, seigneur de Romainville, de Pomponne et de Ver, descendant de Béthin Caucinel. Gérarde étoit alors fille d'honneur de la reine Isabeau de Bavière. Les *cinq fleurs de lys* chargeant le *bâton d'azur* ne proviendraient-elles pas de l'honneur que le Dauphin Louis aurait fait à Guillaume Cassinel, en *distinguant* sa fille, au point de porter parmi ceux qui brillaient dans la suite royale, un *moult bel étendart tout battu d'or, où avoit un K, un Cygne et un L* ?

C'est plus que probable, sinon certain, aussi les *cinq fleurs de lys chargeant le bâton d'azur* des Cassinel nous font-elles classer le jeton attribué à Béthin Caucinel, *Maistre des monnayeurs* de Philippe le Bel, à Guillaume Cassinel, Chambellan du roi Charles VI, époque à laquelle du reste appartient, par son type, le jeton décrit par M. J. Rouyer. Outre ce jeton personnel, notre savant confrère, dans le *Choix de jetons* qu'il a publié, nous en donne deux autres appartenant, le premier, à Jehan Poillevilain qui, en 1356, étoit Maître des Monnaies en même temps que maître en la Chambre des Comptes. Comme dans ce jeton déjà publié par le

même auteur (1) nous ne voyons pas, soit par une légende, soit par un attribut quelconque, qu'il puisse appartenir plutôt au *Maître des Monnaies* qu'au *Maître des Comptes*, nous le laissons dans la série des jetons seigneuriaux, ou particuliers, en attendant que de nouvelles recherches puissent lui faire assigner une attribution exacte.

Quant au second et dernier que nous avons à signaler et à reproduire, lequel est de Germain Vivien, Général des Monnaies sous Louis XI, nous le retrouverons plus loin, à son ordre chronologique.

Nous continuerons cette étude par la présentation d'autres jetons peu connus ou inédits. Celui que nous donnons ci-après et dont parlent incidemment, sans en produire le dessin, MM. J. Rouyer et Hucher, dans le chapitre de la *Chambre des Monnaies et Hôtels des monnaies du Roi* (2), il est, bien qu'incomplet, ou plutôt de nature complexe, susceptible d'être classé dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Au reste, nous retrouvons dans son revers la légende et le type de celui que nous avons donné en dernier lieu comme appartenant à la *Chambre des Monnaies*.

Avers. En légende de pourtour, QVI DTVTRI

(1) J. ROUYER, *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 46, pl. II, n^o 13.

(2) J. ROUYER et E. HUCHER, *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 54, n^o 7.

OVEL ALIE COURAGE (1), une petite croix pattée sépare la fin du commencement de la légende. Dans le champ, au dedans d'un grènetis circulaire, figure un escargot, ayant la tête d'un homme. Bon nombre de numismatistes ont cru que cet escargot ou limaçon décorant le champ du jeton devait être considéré comme étant les *armes parlantes* de Guillaume le Maçon, seigneur de la Neufville, reçu général Maître des monnaies le 30 avril 1461; mais il n'en est rien, d'autant plus (ainsi que le font judicieusement remarquer les auteurs de l'*Histoire du jeton*), que la facture de la pièce est non seulement, loin de comporter celle que l'on rencontre dans les jetons de la fin du xv^e siècle, mais qu'il est au moins d'un siècle antérieur à cette époque.



Rev. En inscription de pourtour, on lit :
 TV MESTRES (une quintefeuille) ❁ DES
 MOHTIES. Une petite croix pattée termine la

(1) MM. Rouyer et Hucher ont lu : QVI DAVTRI DVE LA CIE
 COURAGE, nous croyons que notre lecture est préférable.

légende. Dans le champ, formé par un entourage quadrilobé, est une croix à triple nervure au cœur évidé, aux bras fleuronnés. Chacun des angles rentrants formé par la réunion des arcs de cercle est occupé par une fleur de lys.

Relativement à celui qui suit, nous dirons qu'il appartient par son aspect et surtout par son type à la fin du xiv^e siècle, époque à laquelle la séparation des Généraux Maîtres des Monnaies des Maîtres des Comptes et des Trésoriers des Finances était un fait accompli. On peut donc le classer au règne de Charles V ou à celui de Charles VI, sans cependant l'attribuer plutôt à tel hôtel de la monnaie du roi qu'à tel autre, bien qu'on le reconnaisse de fabrique parisienne.

N° 4. *Avers*. En légende de pourtour on lit : DE LA : MONNOIE : DV ROI. Une petite croix pattée termine l'inscription.

Dans le champ, enfermé dans un entourage de six arcs de cercle, est un écusson aux trois fleurs de lys.



Rev. Le champ est occupé par une croix aux bras

fleurdelysés portant en cœur un lys. La légende de pourtour, que coupent en quatre parties les bras de la croix, est ainsi conçue : ✠ P T — M R — H O — S E T. (Pater noster) chaque assemblage de lettres est placé entre deux petites croix aux extrémités pommetées, les cantons de la croix sont occupés par des fleurs de lys.

Parmi les Généraux Maîtres des Monnaies nommés depuis l'établissement de la *Chambre des Monnaies*, nous citerons par ordre chronologique Jean le Flament, Guillaume de Chametel, Raoul Maillard, en 1358; Gaultier Petit et Gaucher de Vannes, en 1359; Nicolas Braque et Hugues Bernier en 1361, etc., et enfin Pierre des Landes, dont nous donnons ci-dessous l'intéressant jeton (1).

Avers. En légende de pourtour on lit : PIERRE : DE : LANDES : GEHERTL. Une couronne termine la légende. Dans le champ, écusson penché, à ses armes, surmonté d'un heaume empanaché :

(1) Nous devons la communication des intéressants jetons, de Pierre de Landes et Pierre de Bossu à l'obligeance de MM. Rollin et Feuardenet. Celui au type de l'escargot appartient à M. Richard, un amateur parisien des plus connus. Les autres font partie de notre collection.



Rev. En inscription, on lit la légende suivante, venant compléter celle de l'avers : LES : MOH-HOIES : DE : FRATHCE. Une couronne sépare la fin du commencement de la légende. Dans le champ, quatre larges feuilles sont disposées en croix, laquelle recèle dans ses cantons les quatre lettres composant le mot : T — O — V — T.

Pierre des Landes, seigneur de Meigneville et de Beaurepaire, fut reçu conseiller général de la *Chambre des Monnaies*, le 22 février 1436, il fut aussi Prévôt des marchands durant le règne de Charles VII et mourut en 1467. Son fils, Denys des Landes, seigneur des mêmes lieux, eut sa survivance à la *Chambre des Monnaies*.

A ce jeton personnel nous en ajouterons un non moins curieux, d'un receveur général.

Avers. En légende circulaire, on lit : PIERRE (quintefeuille) DE ° (quintefeuille) BOSSV : RE-CEVEVR. Une croix aux bras pommettés termine la légende. Dans le champ se trouve l'écusson écartelé de ce personnage.



Rev. En légende on lit cette inscription complétant celle de l'avvers : GENERAL : DES : MONNOIES. Même croix qu'à l'avvers. Dans le champ, croix à triple nervure, aux bras fleuronnés, chacun des cantons est occupé par une étoile à six pointes.

Ici il convient de placer le jeton de Germain Vivien dont nous avons parlé plus haut. Germain Vivien fut nommé Général des Monnaies en remplacement de son père, Gaucher Vivien. Voici cette pièce dont il importe de donner la reproduction à cette place :

Avers. Dans le champ, écu penché aux armes de la famille Vivien de Saint-Marc (1) surmonté d'un casque ayant pour cimier une tête d'éléphant, le tout entouré de l'inscription GERMAIN VIVIEN : fleuron.

(1) GOURDON DE GENUILLAC, *Recueil d'armoiries*. La famille Vivien de Saint-Marc porte : Écartelé en sautoir aux 1 et 4 de sable à la tour d'or ; aux 2 et 3 d'argent à deux lions affrontés de sable, au sautoir engrelé de gueules.



Rev. Le champ est occupé par un *semé de France* et porte en légende de pourtour : + GÉNÉRAL — DES — MONNOIES — DE — FRANCE, chacun des mots composant l'inscription est séparé par une tréfeuille.

M. J. Rouyer relate au sujet de ce Général des Monnaies qu'il fut *dépointé* de ses fonctions par Louis XI, 1475, sans avoir réussi à y être réintégré, malgré ses suppliques adressées au roi Charles VIII, ainsi que le constate un Mandement royal du 24 février 1483.

Nous terminerons la description des quelques jetons que la présente étude nous permet de faire, par celle d'une dernière pièce de l'époque de Louis XII.

N° 7. *Avers.* En légende de pourtour on lit : MARTIN : VINOT : GENERAL : DES MONNOIES : une croix termine la légende. Dans le champ, écusson du personnage surmonté et accosté de larges fleurons.



Rev. En inscription, venant compléter celle de l'avert, on lit : MONOIES : DV ROIS : LOIS : XII : DE : CE : NOM : ici une petite croix termine la légende.

Le champ est occupé par un semis de fleurs de lys jetées sans nombre.

Ce Martin Vinot était le père de Charles Vinot qui fut conseiller général en la *Chambre des Monnaies* en 1516, dont le fils, Charles Vinot, fut également reçu en la même *Chambre* le 27 juillet 1555, suivant l'Édit de 1554.

Ayant donné la description des quelques jetons inédits que nous nous étions proposé de publier dans le cours de cette étude, il convient de ne pas en clore l'historique sans entrer dans quelques détails qui, bien qu'esquissés à grands traits, doivent, ainsi que le titre du sujet le comporte, trouver place dans ces pages.

Nous avons dit plus haut que ce fut en 1358, pendant la régence de Charles, fils de Jean le Bon, que les Généraux Maîtres des Monnaies virent ériger en *Chambre des Monnaies* le Conseil qui les

réunissait pour discuter des affaires qui étaient de leur ressort.

Le nombre des Généraux Maîtres des Monnaies, qui était de trois, ainsi que le comporte le Règlement de 1315, fut, par suite de l'érection de la *Chambre des Monnaies*, porté à quatre, puis successivement à six, à huit, à dix. Sous le règne de François I^{er} on y adjoignit deux Conseillers et un Président (1) de robe longue, pour diriger les jugements en matière de délit sur le fait des monnaies.

Cette chambre avait en outre un Procureur du roi, un Avocat du roi, un Greffier et un Huissier.

Avec le temps, la *Chambre des Monnaies* devait subir de nouvelles transformations et prendre les proportions d'une grande administration d'État. En effet, Henri II, par l'édit de janvier 1551, érigea la dite chambre en *Cour des Monnaies* ayant juridiction *Souveraine* et *Supérieure*, telles qu'étaient les *Cours des Parlements* et autres,

« pour y être jugées, décidées et déterminées par arrêt et en dernier ressort toutes matières, tant civiles que criminelles, desquelles les Généraux des Monnaies, avaient comme auparavant dû connaître suivant les Ordonnances, soit en première instance, soit pour appel des premiers juges. »

(1) Charles Le Coq, seigneur de Combs-la-Ville, général de la dite Chambre, fut le premier reçu en l'office de président en icelle, le 16 mars 1522, créé par édit du 11 des dits mois et an. Il eut pour successeur Louis Vachot qui fut confirmé en la dite charge par le roi Henri II, en février 1547.

A ces attributions judiciaires, la *Cour des Monnaies* avait la haute administration et la surveillance de la fabrication des espèces aussi bien que de tout ce qui se rattachait à l'emploi des matières d'or et d'argent.

Au début de son érection en *Cour Souveraine*, la *Chambre des Monnaies* n'était composée que d'un Président et de dix Conseillers généraux, mais comme une partie de ces derniers était fort souvent appelée en province pour exercer une surveillance assez étroite sur les Officiers qui en dirigeaient les ateliers, il se trouva que les Conseillers restant n'étaient plus assez nombreux pour juger *souverainement* ; aussi Henri II créa-t-il par un article supplémentaire apporté au même Édit un second Président et trois Conseillers de robe longue.

Charles IX voulut, par Édit de septembre 1570, que la *Cour des Monnaies* se composât de deux Présidents et de quinze Conseillers, afin qu'elle puisse être divisée et répartie en deux services alternatifs, l'un exerçant ses fonctions pendant une année, l'autre pendant l'année suivante, sans vacations. En 1588, le nombre des Conseillers généraux se vit encore augmenté de six par l'Édit de janvier.

La *Cour des Monnaies* prit une telle importance et sut si bien résister aux assauts du Parlement qui voulait l'amoinrir que les rois Louis XIII et Louis XIV, le premier par un Édit de juin 1635 et

le second par un Édit de mars 1645, la confirmèrent dans sa *Souveraineté* et ses *Privilèges* (1).

En 1716, elle comptait un premier Président, quatre Présidents et trente-six Conseillers ; elle resta ainsi constituée jusqu'en 1791, époque où la Révolution, touchant à toutes les institutions royales, prononça sa déchéance et ordonna son remplacement par une Commission administrative.

La *Cour des Monnaies* de Paris, n'a pas été la seule du royaume. Lyon, Toulouse et Poitiers en eurent chacune une, suivant édit d'Henri IV, de 1594, mais elles eurent une existence plus qu'éphémère.

En 1645, Louis XIV rétablit celle de Lyon et en créa une à Libourne, mais toutes deux furent, paraît-il, si préjudiciables au bien de l'État qu'elles furent supprimées dans le mois même qui avait vu leur établissement.

Comme rang et préséance, une Ordonnance de Henri II, datée de Villers-Cotterets, en septembre 1552, fixe le rang de la *Cour des Monnaies*

(1) Elle avait une compagnie de Gardes-Archers, créée pour son service, et siégeait au grand pavillon du palais, au-dessus de l'escalier, aboutissant à la *Cour Dauphine*, où elle avait été transférée par Lettres Patentes du mois de septembre 1686.

Elle siégeait tous les jours de neuf heures à midi, mais ses jours d'audience étaient le mercredi et le samedi seulement. Elle avait des prisons à la conciergerie du Palais et faisait exécuter ses jugements à la croix du Trahoir.

immédiatement après la Cour des Aides et avant le prévôt de Paris et les officiers du Châtelet, rang et préséance qui lui furent toujours conservées.

Outre leurs gages, droits et taxations, qui leur étaient dévolus, les officiers de la *Cour des Monnaies* avaient, ainsi que les officiers des autres Cours souveraines, leurs droits de cierges, bougies, roses, jetons (1), plumes, écritaires, papier et argent. Ils gardèrent toujours, l'ancien droit de sel ou *franc-salé* qui leur avait été accordé par le roi Charles VII en novembre 1443 et par François I^{er} le 22 janvier 1520. Ce droit était proportionné au grade dont l'officier était revêtu.

Indépendamment de tous ces droits, les Présidents, Conseillers et autres Officiers de la *Cour des Monnaies* jouissaient de celui de *pied-fort* qui leur était dû à chaque changement de *pied* ou mutation de la monnaie du *faible* au *fort*. C'est de l'avis sur le mode de fabrication que ces officiers donnaient aux rois, qu'est en quelque sorte tirée la teneur du serment tout particulier que prêtaient

(1) Le droit de *jetons* leur fut confirmé par Lettres Patentes de l'année 1613 et par édit de mars 1645.

Outre tous ces droits et usages, il avait été établi pour les officiers de la *Cour des Monnaies* un *fond* pour les *buvettes*. Ce fond que Charles IX porta à la somme de 600 livres tournois, *non compris les gages du buvetier*, par Lettres Patentes du 20 octobre 1570, fut augmenté de 200 livres par Lettres données à Paris, le 25 juillet 1575, et élevé encore par la suite, proportionnellement au nombre des officiers élus à nouveau.

les Présidents et Conseillers de cette *Cour* lors de leur installation et qui consistait à ne

jamais conseiller ni consentir *l'empirance* [des monnaies].

Ce droit dut sa vitalité, au roi Charles V, dit le Sage (1), lequel ayant, paraît-il, juré de *n'empirer* jamais les espèces qu'il ferait frapper, voulut que tous les Officiers des monnaies fissent le même serment jurant de ne jamais conseiller *l'empirance*, sous peine de confiscation de leurs charges.

Les Maîtres Généraux des Monnaies eurent alors un droit de robe de la valeur de 50 livres tournois chacun, toutes les fois que la monnaie du royaume était ramenée du *faible* au *fort*. C'est ce droit qui fit que l'on distribua à chacun de ces Officiers des pièces d'or, d'argent, de billon et de cuivre de *poids fort*, dénommés *pieds-forts* pour leur rappeler que leur mission était de tenir toujours *fort* le *piéd* de la monnaie.

Nous pourrions certainement nous étendre davantage sur un sujet qui, bien que traité plusieurs fois, laisse toujours des faits à glaner et par

(1) Par là, nous ne voulons pas dire que c'est à Charles V que l'on est redevable de la frappe du *piéd-fort* ou piéfort, puisqu'il en existe de certaines monnaies des rois Philippe IV, Philippe V, Charles IV, Philippe VI, Jean le Bon, etc., etc.; nous entendons seulement faire remarquer que ces pièces, qui n'étaient spécialement offertes qu'aux souverains et aux princes, lors de l'émission d'un type nouveau, furent données également aux Officiers de la Cour des Monnaies par suite du serment de Charles V, et ce don, reconnu depuis lors comme étant un de leurs nombreux privilèges.

conséquent à signaler, mais comme nous ne voulons pas sortir du cadre que nous nous sommes imposé, nous terminerons ici cette étude, tout disposé à la continuer si des trouvailles ultérieures en exigent la reprise.

CHARLES PRÉAU.

OFFICIER D'ACADÉMIE.

APPENDICE.

Formule du Serment (1) que doivent prêter à leurs prévôts, les Ajusteurs, Monnoieurs et Tailleurs de la Monnaie de Paris, du serment de France.

Vous jurez devant Dieu le Créateur, et promettez sur le Saint-Évangile, que vous viendrez servir le Roi en ses Monnaies, toutes et quantes fois vous en serez requis, en délaissant tous autres négoes et affaires : et de plus obéirez à vos Prévôt et Lieutenant.

Vous promettez aussi et jurez que, si vous sçavez aucunes malversations à aucuns de vos Compagnons, qu'incontinent vous le révélez à vos Prévôt et Lieutenant.

(1) *Traité des Monnoies*, ABOT DE BAZINGHEN, conseiller commis-saire en sa Cour des Monnoies, t. II, p. 321. Paris, M. DCC. LXIV, in-4°.

Pareillement vous promettez que vous ne mettez en votre brève autre matière d'or, d'argent et de billon que celle que le Maître de la Monnaie vous aura baillée.

Vous promettez semblablement que garderez à votre pouvoir les Ordonnances et Privilèges des Monnaies et les principaux points de la Chartre Royale.

Ainsi le jurez et affirmez.

LE BRACELET

CONSIDÉRÉ COMME MOYEN D'ÉCHANGE

ANTÉRIEUR A LA MONNAIE FRAPPÉE.

Il y a pour les questions historiques un moment où les recherches et les faits gagnent à être groupés et mis en lumière, car les études comparatives sont éminemment profitables à la science.

La note que je publie ici a précisément pour objet d'appeler l'attention sur un certain nombre d'articles fort intéressants pour l'histoire en général et la numismatique en particulier, articles sans doute très remarquables, chacun séparément, mais qu'il est nécessaire de rapprocher.

M. H. d'Arbois de Jubainville signalait récemment une notice irlandaise, antérieure au ix^e siècle de notre ère, dans laquelle il était question d'un paiement effectué au moyen de bijoux et de bestiaux. Parmi les bijoux figure un collier ou torques pesant trois onces (1).

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *De l'emploi des bijoux et de l'argenterie comme prix d'achat en Irlande, avant l'introduction du monnayage. Revue archéologique*, 1888, t. II, pp. 129-131.

Un bracelet d'or celtique du musée de Saint-Germain, communiqué à M. d'Arbois de Jubainville, par M. Alexandre Bertrand, est considéré par ce dernier comme n'ayant pas été fondu pour être porté, mais pour servir de moyen de transaction en étant pesé dans la balance (1).

L'année dernière, M. le comte Alexis de Chasteigner publiait un article fort intéressant dans lequel il étudiait l'industrie métallurgique des peuples actuels de l'Afrique centrale, du Haut-Congo et du Haut-Sénégal.

Ces peuplades ont des colliers et des bracelets de bras ou de jambes, en or, en argent, et quand ils ne les font pas avec l'un des deux métaux, ils les fabriquent en fer et en cuivre. Mais ces bijoux ne sont pas pour eux de simples ornements et constituent le capital du possesseur.

« Dans le Haut-Sénégal, aussitôt une vente
« réalisée, le produit est porté chez le forgeron, la
« monnaie fondue, mise en lingots, puis martelée
« en bijoux, en bracelets surtout (2). »

C'est au moyen de leurs bijoux que les noirs acquièrent le grain apporté de France pendant la disette dont souffrit le Cayor (Sénégal) en 1863 et 1864. M. de Chasteigner, qui a pu voir alors ces

(1) Cf. ALEX. BERTRAND, *Bull. Soc. Antiq. France*, 1878, p. 69.

(2) C^{te} ALEXIS DE CHASTEIGNER, *Archéologie contemporaine; Les premiers temps de l'industrie du fer dans l'Europe ancienne et dans l'Afrique moderne*, extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest* (1887, t. IV), Bordeaux, 1888, p. 11.

bijoux, à Bordeaux, chez un fondeur, M. Dupouy, a constaté qu'il y avait des bracelets en fer à cheval plus ou moins ornés de dessins au trait ou au pointillé. D'autres, ronds avec bouts enroulés ou coulants l'un dans l'autre, étaient semblables à ceux trouvés en 1873, à Manson, près Clermont-Ferrand (1). D'autres encore, en or et en argent, étaient identiques à des spécimens figurés dans le *Musée préhistorique* (2).

M. G. de Mortillet avait déjà signalé de son côté les bracelets de bronze servant de monnaies parmi les indigènes du Dahomey (3).

Tout récemment un explorateur distingué, M. J. de Morgan, a signalé une particularité des anciens anneaux de bronze recueillis au Caucase et dans l'Arménie russe. Le poids de ces anneaux présente toujours un multiple exact du poids du sicle assyrien qui est de 8gr.417, selon M. Oppert. La remarque, faite sur les anneaux recueillis par M. de Morgan dans les nécropoles préhistoriques de l'Arménie, est applicable aux bracelets rapportés du Caucase par M. E. Chantre et conservés au

(1) *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1873, t. XV, p. 45.

(2) G. et A. DE MORTILLET, *Musée préhistorique*, Paris, 1881, in-4°, pl. LXXXIX.

(3) Lettre. *Revue belge de numismatique*, 1876, p. 297. — W.-B. Dickinson signale également des pendants d'oreille et des bagues ayant cours dans l'intérieur de l'Afrique, et étudie plusieurs textes de la Bible qui peuvent être relatifs à un usage analogue. (*Numismatic Chronicle*, t. VI, 1843-1844, p. 201; Cfr. t. VII, p. 1.)

musée de Saint-Germain (1). M. de Morgan considère que ces anneaux sont antérieurs aux plus anciennes monnaies lydiennes et en conclut que les populations du Caucase auraient inventé ainsi l'usage de la monnaie dans l'ancien monde (2).

Il paraît peu probable que les civilisations récemment étudiées du Caucase et de l'Arménie remontent au VI^e siècle avant notre ère. Or, c'est à cette date que l'on fixe généralement l'apparition de la monnaie en Asie mineure (3).

Quoique les conclusions de M. de Morgan soient contestables, son travail établit avec beaucoup de probabilité que les bracelets de bronze étudiés par lui ont été employés à la fois comme bijoux et comme objets d'échange d'un poids déterminé.

M. de Morgan a étendu son enquête à des anneaux trouvés en Europe et conservés au musée de Saint-Germain, mais il déclare n'avoir pas rencontré de pesées correspondant aux mesures assyriennes. Aucun bracelet européen ne présenterait des caractères analogues à ceux de l'Arménie, parce que tous sont plus ou moins ornés et ont été certainement employés comme bijoux (4).

(1) L'un de ces derniers donne le poids exact du sicle.

(2) J. DE MORGAN, *Note sur l'usage du système pondéral assyrien dans l'Arménie russe à l'époque préhistorique*, note lue à l'Académie des Inscriptions, le 30 août 1889, et publiée *Revue archéologique*, 1889, t. II (septembre-octobre), pp. 177-187. Cf. p. 291.

(3) B. HEAD, *Historia Numorum*, Oxford, 1887, introduction, p. xxxv.

(4) *Revue archéologique*, loc. laud., p. 187.

Nous avons dit plus haut que les bracelets des nègres du Sénégal et du Congo étaient plus ou moins ornementés, ce qui n'empêche pas les possesseurs de ces bijoux de s'en servir dans leurs transactions.

Le caractère particulier des bracelets de l'Arménie et du Caucase est d'avoir un poids fixe et ce fait intéressant indique la connaissance d'un système pondéral. Mais il ne faudrait pas conclure de là que les bracelets et les colliers n'ont pu servir de moyen d'échange en Europe, parce qu'on n'a pas encore constaté entre les divers objets examinés une relation arithmétique indiquant l'emploi d'un système pondéral. Il nous semble au contraire que l'anneau a dû précéder presque partout la monnaie frappée et qu'on donnait aux métaux cette forme qui les rendait facilement transportables. Au moment de conclure une transaction, on avait recours à la balance.

En Égypte, on employait comme signe conventionnel d'échange l'*outen* de bronze (91 grammes) qui était un fil repleyé sur lui-même en forme de ∞ (1).

L'Égypte recevait d'Asie l'argent en anneaux d'un poids déterminé (2).

A El Kab on voit une vente de grains, effectuée

(1) CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, III^e série, Paris, 1870-1874, t. I, pp. 217-225. Cf. CHABAS, *Rech. sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, Paris, 1876.

(2) G. MASPERO, *L'archéologie égyptienne*, Coll. Quantin, p. 296.

contre des anneaux d'or que l'on pèse dans une balance (1).

César nous dit que les Bretons se servent d'anneaux de fer en guise de monnaies (2).

Cette coutume persista longtemps en Bretagne, car M. C. Roach Smith cite plusieurs passages du poème de Beowulf où il est question d'anneaux comme de monnaies. M. Roach Smith déduit de ces textes et de diverses autres considérations que les Anglo-Saxons n'avaient pas à l'origine de monnaie nationale et qu'ils suppléaient à cette lacune par l'usage d'ornements pesant un poids déterminé (3).

Sans admettre que les rouelles ont été des monnaies (4), on peut bien croire que les bracelets et

(1) P. PIERRET, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, Paris, 1875, p. 352. Voyez une figure représentant une vente analogue, dans *Monnaies et médailles*, par FR. LENORMANT, Coll. Quantin, fig. 1 et 2.

(2) *De bello Gallico*, l. V, c. XII : « Utuntur aut aere, aut annulis ferreis, ad certum pondus examinatis, pro nummo. »

(3) *On Some Anglo-Saxon remains*, dans l'*Archaeologia*, Londres, 1846, t. XXXI, pp. 398-403.

(4) Il y a beaucoup à dire sur les anneaux servant de monnaies. Voy. HOLMBOE, *De prisca re monetaria Norvegiae*, Christiania, 1841, in-4°, p. 6 (anneaux-monnaies, *baugr*, pluriel, *baugar*); *Numismatic Chronicle*, 1853, t. XVI, p. 150; 1854, t. XVII, p. 62; 1858, t. XX, p. 149. Voir surtout un important article de DONOP et GROTEFEND, *Das älteste Geld*, dans *Blätter für Münzkunde* (de Grote), Leipzig, 1838, t. IV, p. 37, pl. X-XI. On y trouvera des pesées d'anneaux divers, d'après les travaux de sir William Betham, dans les *Transactions of the royal irish Academy*, à Dublin (séances des 23 mai, 27 juin, 28 novembre 1836 et 9 janvier 1837). Cf. A. MOREL-FATIO, *Annelets lacustres*. *Bull. Soc. suisse de numism.*, t. V, 1886, 54.

les torques, trouvés en Europe et particulièrement sur le sol de la Gaule, représentaient aux yeux de leurs possesseurs un capital facilement négociable par voie d'échange.

Beaucoup de trouvailles de bracelets ont été disséminées, mais si l'on faisait sérieusement une étude comparée des bijoux en forme d'anneaux, connus aujourd'hui en assez grand nombre (1), il est permis d'espérer que l'on arriverait à des résultats utiles au point de vue spécial qui nous occupe, c'est-à-dire la question de la monnaie primitive des habitants de notre sol.

En tous cas, notre but, en rédigeant cette note, était de montrer par des exemples historiques et ethnographiques que les anneaux ont souvent été à la fois des bijoux et des moyens d'échange.

J. ADRIEN BLANCHET.

Paris, le 10 novembre 1889.

(1) Trésors de Matignon (1880), de Plouharnel (1849), de Belz (1862), du Hinguet ou de Quintin (1832); dans *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, album de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Rennes et Saint-Brieuc, 1884-1886; Cfr. *Archæologia*, Londres, 1838, t. XXVII, p. 12, note *m*, où il est fait mention de la monnaie d'anneaux des Celtes. Pour les bijoux gaulois, V^{oy.} S. REINACH, *Catalogue du Musée de Saint-Germain* (cat. sommaire), pp. 176-179; E. CARTAILHAC, *L'or gaulois*, dans la *Revue d'anthropologie*, 1889, etc.

NÉCROLOGIE.

JEAN-FRÉDÉRIC-GEORGES MEYER.

Agé de soixante-quatorze ans, JEAN-FRÉDÉRIC-GEORGES MEYER mourut à la Haye, le 17 octobre 1889, regretté par sa veuve, née van Weleveld, et par ses enfants. Depuis le 1^{er} juillet de cette année, il était directeur honoraire du cabinet des médailles et des pierres gravées de S. M. le Roi des Pays-Bas, et depuis longtemps déjà chevalier de l'ordre de la couronne de Chêne. Appelé, en 1853, à remplacer feu M. J.-C. de Jonge comme directeur du cabinet susdit, il s'efforça par tous les moyens d'augmenter et de compléter les trésors confiés à ses soins. Dans la *Notice* sur ce cabinet par M. J.-C. de Jonge, publiée à la Haye, en 1823, le nombre des médailles du cabinet était porté à 33,675; d'après le premier *supplément* à cette *Notice*, paru l'année suivante (1824), leur nombre s'était accru d'environ 3,000 pièces. Mais M. de Jonge, absorbé par d'autres fonctions importantes, fut bientôt empêché de consacrer tout son temps au cabinet des médailles, et l'augmentation des collections alla en diminuant. Nous ignorons le nombre de ces pièces au

moment (1853) où M. MEYER fut nommé conservateur de ce cabinet. Actuellement on évalue ce nombre à 300,000.

Chaque année, M. MEYER publia une liste des nombreuses acquisitions de ce cabinet. Ces notices, au nombre de 33, relatives aux années 1853-1887, formeraient un volume de 674 pages. Celle de l'année 1888 resta inachevée par suite de l'état précaire de la santé du conservateur atteint, il y a six ans, d'une apoplexie qui lui ôta la faculté d'écrire et lui permit à peine de signer les lettres et pièces dictées. Sa santé était déjà mauvaise en 1849, à l'époque où nous eûmes le plaisir de faire sa connaissance, dans le cabinet du chapelain numismate A. J. Stricker, à la Haye.

Depuis lors, nos relations se changèrent bientôt en amitié sincère.

Il est à regretter que nous manquions d'un catalogue du cabinet royal à la Haye, mais les acquisitions indiquées dans les notices annuelles y suppléent du moins en partie. Nous les avons consultées toujours avec beaucoup de profit pour plusieurs travaux numismatiques, mais l'on apprendra avec grand plaisir, pensons-nous, que le nouveau directeur M. A.-A. Looyen, numismate depuis sa jeunesse, et maintenant âgé d'environ cinquante ans, s'évertue avec le plus admirable zèle à former un catalogue complet de cette collection aussi riche que belle.

M. MEYER, était le doyen des membres hono-

raires de la Société royale de numismatique; sa nomination date de l'aurore de la Société. Elle remonte au 4 juillet 1841, à une époque où le jeune numismate comptait à peine vingt-six ans.

Il avait, avant sa nomination comme directeur, en 1853, publié déjà plusieurs notices dans le journal hebdomadaire *Algemeene Konst- en Letterbode* et ailleurs. En le félicitant de sa nomination (*Revue*, 1853, p. 433), M. Ch. Pinchart, dit : « Le zèle de notre collègue et collaborateur, son activité et ses connaissances sont des garanties suffisantes pour faire espérer aux numismates de voir bientôt exhumer les trésors jusqu'ici cachés du cabinet de la Haye. »

Grâce au cabinet de M. Stricker, et de sa propre collection, M. MEYER avait pu déjà publier dans la *Revue* (1849) : *Notice sur quelques monnaies du duché de Gueldre* (pp. 253-259, pl. VI, fig. 1 à 4), (1849), *Monnaies inédites de Château-Renaud et d'Arches (Charleville)* (pp. 429-437, pl. XIII, 4 figures, et une vignette, p. 429), où M. MEYER, s'exprime en ces mots : « Il est du devoir de tout « amateur de publier ce qu'il possède ou rencontre « d'inconnu. Je crois aussi par là m'acquitter « d'une dette que j'ai contractée en ma qualité de « membre honoraire de la Société de numisma- « tique. » Dans la *Revue* de l'an 1850, nous rencontrons de sa main (pp. 40-55, pl. IV, 4 figures), une *Notice sur les monnaies des barons de Perwez*, et pp. 186-188, quelques mots comme supplément à

la *Numismatique de Reckheim*. Chargé par les héritiers de feu M. Becker, de la rédaction du catalogue de ses monnaies du moyen âge et des temps modernes, il y remarqua plusieurs pièces inconnues et les publia dans la *Revue* de l'année 1854 : *Notice sur plusieurs monnaies inédites des Pays-Bas* (pp. 71-89, pl. VII-X, 26 figures) ; M. Chalon donna (*Revue*, 1854, pp. 143-144) la solution du numéro énigmatique 26 (planche X). A cette période d'activité succéda une époque où M. MEYER, garda le silence ; il s'en explique dans la *Revue*, 1857, p. 239. « La nécessité de se vouer aux nouvelles « fonctions et une maladie longue et douloureuse. » Il y publia *Médailles et monnaies inédites du cabinet royal des médailles à la Haye* (I, pl. XVII et XVIII, pp. 239-252), (II, *Revue*, 1860, pl. VIII, IX et X, pp. 149-163). Dans la *Revue*, 1868 (pp. 114-137), nous trouvons de sa main une courte nécrologie de M. P. Vander Chys (+ 2 novembre 1867). La *Revue* de 1872 contient de lui un article intitulé *Notice sur la trouvaille de Barneveld*, divisée en trois numéros : I. *La trouvaille de 273 monnaies romaines* dans la plaine de *Houten* près du village de *Vechten*, pp. 368-371 ; II. *La trouvaille de 118 pièces* près du village *Windesheim*, dans l'Overyssel (doubles gros de Jean de Bavière et de sa cousine Jacqueline), et III. *La grande trouvaille de Barneveld*, de monnaies du moyen âge de plus de 2,000 pièces (pp. 373-389 et pp. 442-466). Dans la *Revue* de 1873, il reprit ses notices sur les « *Monnaies rares du cabinet royal de*

la Haye (pp. 281-320, pl. IV à XI, 54 figures). Il y annonça (pp. 394-396, *la trouvaille* de 36 pièces à *Houtenisse* (village de la Zélande). La dernière mention que nous trouvons de M. MEYER, c'est lorsque M. R. Chalon annonce la publication des acquisitions faites à la Haye, pendant l'année 1877 (*Revue*, 1879, p. 216).

Nous passons ici sous silence les titres des nombreuses notices publiées *en hollandais* par M. MEYER, sur les grandes publications de M. Vander Chys, Millies, etc. Ils sont sans intérêt pour les lecteurs de ma notice (s'il y en a) qui ne comprennent pas cette langue, et il se présentera ailleurs une meilleure occasion de donner une liste complète des publications de M. MEYER.

Malgré sa santé chancelante et son état d'épuisement vers la fin, il fut pour moi un conseiller précieux pendant une quarantaine d'années et c'est un grand plaisir pour moi de le reconnaître ici.

J. DIRKS,

de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas.

Leeuwarden, 8 novembre 1889.

J.-W. WILSON.

Le 24 mai 1889 est mort à Gothembourg, en Suède, JOHN WEST WILSON, membre associé de notre Société depuis le 6 mai 1883. M. WILSON encourageait, de toutes ses forces, les arts et les sciences. Le musée de Gothembourg fut particulièrement favorisé de ses dons. Notre regretté confrère faisait partie de diverses sociétés savantes et avait été nommé, en 1883, membre effectif de la Société numismatique de Vienne (Autriche).

G. C.

MÉLANGES.

Dans le travail récemment paru de M. Edw. Vlietinck, *Eene bladzyde uit de geschiedenis der Stad Nieuport*, il est rapporté (page 33) que, lors des troubles de 1488-1489, les partisans de Maximilien s'appelaient, dans la West-Flandre, *Monetanen*, et ses ennemis *Philippinen*. Ce surnom de *Monetanen* est une allusion évidente à la fabrication du grand réal d'or, portant exclusivement le nom de Maximilien, fait qui, au témoignage de la plupart des chroniqueurs, provoqua les premiers troubles dont la captivité du père de Philippe le Beau, à Bruges, fut l'épilogue.

A. DE W.

La célèbre collection de monnaies mérovingiennes formée, au prix de mille sacrifices, par feu le vicomte de Ponton d'Amécourt ne sera pas entièrement dispersée.

Le cabinet national des médailles vient d'obtenir 1131 de ces pièces au prix de 180,000 francs, somme votée spécialement par la législature pour cette précieuse acquisition. C'est un exemple bon à signaler au Gouvernement belge toujours regardant dès qu'il s'agit des collections numismatiques de l'État.

La série mérovingienne, déjà si importante du cabinet de France, ainsi complétée, est, et restera sans aucun doute, la plus belle et la plus riche qui soit au monde.

M. Prou a été chargé de publier un catalogue descriptif de toutes ces richesses. M. Prou est plein de zèle et de savoir, aussi pouvons-nous espérer que son travail ne se fera guère attendre, et sommes-nous certain qu'il sera consulté avec fruit.

Les numismates de tous les pays doivent félicitations et reconnaissance à M. Chabouillet et à ses zélés collaborateurs, pour être parvenus à parfaire ainsi l'une des plus curieuses et des plus intéressantes suites monétaires du haut moyen âge.

Une fois encore, l'éminent conservateur du cabinet national des médailles a bien mérité de la science.

A. DE W.

Jetons en écaille. Comme curiosité nous mentionnons que M. Plisnier, trésorier de la Société d'archéologie de Bruxelles, possède deux jetons de jeu en cette matière, qui semblent dater de la fin du règne de Louis XIV.

C^{te} M. N.

Monnaie émaillée. — Nous possédons une petite pièce de billon d'un sol de Genève de 1819, dont la face est émaillée. Le bord portant la légende : REP · ET · CANTON · DE · GENEVE, est en émail blanc; le fond, sur lequel apparaît l'écusson aux armes de Genève, est noir, la demi-aigle couronnée et la clef des armoiries sont du métal de la pièce, et le champ du premier est émaillé de gueules, et celui du second de sinople, tandis que les armes de Genève sont d'or à une demi-aigle de sable, couronnée d'or, parti de gueules à une clef d'argent posée en pal.

Un certain nombre de monnaies au millésime 1819, ainsi émaillées, auraient été distribuées lors du troisième centenaire de la Réforme en Suisse, introduite à Zurich en 1519 par Zwinglius.

C^{te} M. N.

Nous apprenons que notre savant confrère, M. Eugène Demole, vient d'être nommé président de la Société suisse de numismatique et directeur du Bulletin publié par cette Société. Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. Demole et nos meilleurs vœux pour le succès de ce recueil numismatique, qui ne peut que prospérer sous son intelligente direction.

G. C.

M. J. Pety de Thozée, Consul Général et ancien Chargé d'Affaires de Belgique près l'Empire du Brésil, ancien Membre et Secrétaire de la Chambre des Représentants, ancien Membre du Conseil héraldique, à San Paulo, prépare un essai de *Numismatique du Brésil*; les médailliers de S. M. l'Empereur, de S. A. don Pedro, duc de Saxe, et de la Monnaie de Rio Janeiro lui sont ouverts. Il se permet de faire un appel à MM. les collectionneurs, en les priant d'envoyer obligeamment la description *exacte* des monnaies et médailles brésiliennes, *peu connues*, et la copie des documents inédits, qu'ils ont en leur possession, soit à lui-même directement, à San Paulo, soit à M. Alph. de Schodt, Directeur Général au Ministère des Finances, à Ixelles, lez-Bruxelles, rue de Londres, n° 15, qui a bien voulu se charger de lui transmettre ces renseignements.

Une Médaille de Gonzalve de Cordoue.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 1888, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, mentionne une lecture de M. Aloïs Heiss sur l'authenticité des portraits de Gonzalve de Cordoue. En voyant que cet auteur ne parle que d'une médaille du module de 125 millimètres représentant le vice-roi de Naples à l'âge de soixante-cinq ans (après sa disgrâce, alors ?), je me suis souvenu de celle que je possède et qui m'a été léguée par le regretté B^{on} de Boyer de Sainte-Suzanne. Cette médaille de la belle école de la Renaissance italienne, est due au sculpteur Annibale Fontana, de Milan, et doit se trouver dans plusieurs cabinets, si j'en juge par le catalogue de la collection A^{***}, vendue à l'hôtel Drouot, les 19-20 mai 1880, qui a été dressé par M. Hoffmann.

J'ai l'honneur d'envoyer à la Société royale de numismatique le moulage de cette œuvre d'art, qu'a bien voulu exécuter M. Saige, afin de lui permettre d'en conserver l'empreinte.

La médaille a été coulée et non frappée, selon l'usage du temps. Elle n'a pu être exécutée qu'après la mort de Gonzalve, puisque celle-ci est arrivée en 1515 et qu'Annibale Fontana n'est venu au monde qu'en 1540. C'est sans doute pour cela que M. Heiss ne considère pas comme authentique l'effigie fort belle qu'elle nous a conservée. Il est à croire cependant que le médailleur attiré des généraux espagnols a dû avoir sous les yeux un modèle de source autorisée. Quoi qu'il en soit, voici la description de son œuvre commémorative.

Médaille de bronze du diamètre de 58 millimètres.

Droit : Buste cuirassé, à gauche, figure indiquant la

force de l'âge, cheveux courts, barbe en pointe. Sous la tranche de l'épaule gauche on lit la signature : ANNIBALE.

Légende : CONSALVVS · III · DICTATOR · MAGNI · DVCIS · COGNOMENTO · ET · GLORIA · CLARVS.

Le revers représente une bataille. Un étendard blasonné est porté, à gauche, derrière le dictateur victorieux, qui combat et galope vers la droite, sous les murs d'une ville où flotte une oriflamme semée de trois fleurs de lys. VICTIS · GALLIS · AD · CANNAS · ET · LIRIM · PACATA · ITALIA · IANVM · CLAVSIT. Cette légende est entourée, à l'intérieur, d'un léger cercle creux, à l'extérieur d'un grênetis, comme celle de la face.

C. JOLIVOT.

UNE PRINCESSE NUMISMATE.

Madame, Élisabeth-Charlotte, comtesse palatine du Rhin, deuxième femme de *Monsieur* (Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV), dont l'occupation la plus chère était d'écrire aux membres de sa famille, a laissé une très volumineuse correspondance qui, vu son grand intérêt historique, a été publiée (1).

Nous en avons extrait quelques passages concernant la numismatique, où elle parle de sa collection de médailles antiques et modernes, et où il est question du médaillier de

(1) *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, extraits des lettres publiées par M. de Ranke et M. Holland.* Traduction et notes par ERNEST JAEGLÉ. Paris, 1880.

son père, ainsi que de pions du jeu de tric-trac avec portraits historiques.

* *

A la raugrave Louise, demi-sœur de Madame.

Versailles, le 19 avril 1701.

Très chère Louise. Il y a quelques jours je trouvai votre paquet dans celui de l'abbé de Tesen, avec les belles médailles dont je vous remercie de tout cœur. Ce m'est un cadeau bien agréable, car j'ai un recueil de médailles modernes : vous ne m'eussiez donc pu envoyer rien de plus agréable. La petite du roi de Prusse est frappée dans la perfection, les antiques ne sont pas plus belles

* *

A la même.

Versailles, le 28 avril 1707.

..... Châteauneuf m'a apporté l'autre jour les opéras et les médailles. Je vous en remercie bien. Mais vous eussiez dû m'envoyer aussi toutes celles qu'on a faites contre la France. C'est une série historique. J'ai les pires, celles qu'on a faites du temps du roi Guillaume. On ne vous en veut pas ici : le roi et les ministres eux-mêmes les ont

* *

A la duchesse de Hanovre, tante de Madame.

Versailles, le 10 janvier 1709.

..... Certes j'ai à vous remercier de ces belles médailles ! Vous ne vous figurez pas quel amusement c'est pour moi.

Je passe des journées entières à les regarder, comme aussi mes médailles antiques. Lundi dernier j'en ai de nouveau acheté cent cinquante avec l'argent que le roi m'a donné pour mes étrennes. J'ai présentement un cabinet de médailles d'or, une véritable suite de tous les empereurs, depuis Jules César jusqu'à Héraclius. Il n'y manque rien, et dans le nombre il y a des pièces très rares que le roi n'a pas. J'ai eu tout cela à fort bon compte : il y en a deux cent soixante que je n'ai payées que leur poids. J'ai quatre cent dix médailles d'or en tout. Je m'amuse à entendre disputer curieux et savants et je me fais raconter les histoires inscrites sur le revers; cela me divertit énormément. Vous avez raison : les médailles faites à Hanovre sont incomparablement plus belles que celles de Nuremberg

* * *

A la raugrave Louise.

Marly, le 21 avril 1712.

..... J'ai reçu les deux médailles que vous m'avez envoyées, chère Louise, elles me complètent ma suite, dans l'histoire de notre temps. Je vous en remercie de tout cœur : vous me rendez un grand service en me les envoyant J'en ai de toute sorte, des romaines, des grecques, en or, en argent. Celles en or, je les ai achetées ici; ma tante m'a fait cadeau de celles en argent. J'en ai beaucoup de modernes comme ces deux-là, et c'est vous qui m'en avez envoyé un grand nombre; j'ai donc de curieux recueils en la matière. J'espère qu'avec le temps mon fils aussi y prendra goût et que la peine que j'ai eue de les collectionner n'aura pas été vaine. Je commence à me

connaître un peu en médailles ; si donc vous devez ne pas savoir que faire de votre livre de médailles d'Auguste, envoyez-le moi toujours

*
* *

A la duchesse de Hanovre.

Fontainebleau, le 20 juillet 1712.

..... Pour ce qui est des médailles de Heidelberg (1) qui sont en la possession du roi de Prusse, je peux facilement vous expliquer comment cela s'est fait. Dans son testament, mon père avait désigné l'électeur de Brandebourg comme l'exécuteur de ses dernières volontés, ajoutant qu'on lui donnerait ou bien la tapisserie de Jules César, ou toutes les médailles. Moi, comme bien vous pensez, j'aurais aimé garder celles-ci ; mais Monsieur, qui n'y entendait absolument rien, me dit : « Je vous baise les mains, les médailles ne seraient que pour votre divertissement et je ne m'en soucie pas, mais j'ay besoin de tapisserie et je veux celle de Julle César, je suis le maistre de la communauté, c'est à moy de choisir et je le veux. » Il ne me restait qu'à me taire et à laisser les choses suivre leur cours, et c'est ainsi que toutes les médailles de mon père sont allées à Berlin (2).

(1) Le père de Madame, l'électeur Charles-Louis, avait une fort belle collection de médailles. C'est lui qui instruisit dans la numismatique Lorenz Berger, qui publia le *Thesaurus Palatinus*. (Note du D^r J. Friedlaender, directeur du Cabinet royal des médailles à Berlin, dans l'édition Holland.)

(2) Comme legs et souvenir par conséquent, et non comme part de succession, ce que le D^r Friedlaender semble croire. (Édition Holland, t. IV, p. 375.)

*
*
**A la raugrave Louise.*

Saint-Cloud, le 21 juillet 1720.

..... Un homme fort habile que je connais et qui s'appelle M. de Haye m'a montré une chose fort curieuse, savoir trente pions d'un jeu de dames avec lequel *Charlequins* (1) jouait au trictrac ou aux dames. Ils sont en bois léger, rouges et blancs. Sur chacun de ces pions se trouve un portrait, repoussé, ça a l'air d'être de l'or fondu, aux couleurs vives. Il y a *Charlequins*, lui-même, et beaucoup de gens qui ont vécu de son temps : Soliman, l'empereur turc, un électeur de Saxe, un duc de Bavière, et force dames dans le costume d'alors. Cela est très beau. On attribue ce travail à Albert Durer et on l'estime à plus de mille pistoles. Cela est fort curieux aussi. De Haye est un graveur très habile, il a l'intention de faire graver tout cela et d'y ajouter l'histoire de tous ces personnages. Ce sera bien gentil

*
*
*

Madame était née au château de Heidelberg, le 7 juillet 1652, et était fille de l'électeur Charles-Louis, comte Palatin du Rhin, et de Charlotte, princesse de Hesse-Cassel. A l'âge de dix-neuf ans, elle épousa *Monsieur*, et fut la mère du Régent de triste mémoire.

Elle avait reçu une excellente éducation auprès de sa tante, l'électrice Sophie de Hanovre. Douée de peu de

(1) Charles-Quint.

beauté, elle était par contre très intelligente, avait un jugement droit, un esprit sérieux et original, un franc et noble caractère. Sans aucune ambition, elle s'abstint toujours de se mêler à la politique, détesta les intrigues et resta profondément allemande en son cœur. Elle aimait l'étude, lisait beaucoup, avait le goût des arts plastiques et, ainsi que nous l'avons vu, collectionnait avec passion les médailles antiques (1) et modernes. Un caractère si honnête, uni à des goûts simples et sérieux, faisait d'elle une véritable curiosité au milieu de la cour frivole et dévergondée du Roi Soleil et du Régent.

Elle mourut à Saint-Cloud, le 8 décembre 1722.

C^{te} M. N.

Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique,
par MICHEL C. SOUTZO ; première partie, Paris, 1887,
in-8°, 90 pages ; deuxième partie, Macon, 1889, in-8°,
64 pages.

Dans la première partie de cet intéressant travail, l'auteur donne d'abord le résultat de ses recherches sur les poids antiques de l'Italie ; il examine ensuite les rapports de valeur des trois métaux employés pour la fabrication de la monnaie ancienne ; puis passe en revue toutes les monnaies de l'Italie antique.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Soutzo est consacrée aux monnaies de la république romaine ; l'auteur distingue diverses périodes de ce monnayage : 1^o l'époque de l'as rude

(1) Dans une lettre du 4 août 1720, elle écrit qu'elle possède près de neuf cents médailles antiques.

finissant en 338 avant Jésus-Christ; 2^o l'époque de l'as libral (338 à 264 av. J.-C.); 3^o l'époque sextantaire (264 à 217 av. J.-C.); 4^o l'époque onciale (217 à 89 av. J.-C.), et 5^o l'époque semi-onciale (89 à 27 av. J.-C.). La durée de la première époque est incertaine; les autres époques ont respectivement des durées de septante-quatre, quarante-sept, cent vingt-huit et soixante-deux ans. La durée de la période monétaire proprement dite est de trois cent et onze ans. Le denier républicain a été émis pendant deux cent trente-sept ans. Cinq tableaux très méthodiquement dressés facilitent beaucoup l'étude de ces différentes périodes. Bref l'ouvrage de M. Soutzo est très instructif et digne de fixer l'attention du monde numismatique.

G. C.

A la suite du décès de S. A. S. Monseigneur le prince souverain de Monaco, Charles III, le vice-président de la Société royale de numismatique M. le vicomte B. de Jonghe, fons de président, présenta, au nom de cette société, ses condoléances très respectueuses à S. A. S. le prince Albert, fils et successeur de feu notre membre d'honneur.

Son Altesse Sérénissime, chargea un de ses aides de camp d'adresser au vice-président de la Société royale de numismatique des remerciements pour la part qu'elle avait prise à sa douleur dans cette triste circonstance.

Trouvaille de deniers impériaux romains. — Il y a quelques mois nous avons eu entre les mains une trouvaille de deniers romains, faite déjà depuis plusieurs années à

Waudrez, village de l'arrondissement de Thuin, dans la province de Hainaut.

Les 76 pièces de ce petit trésor appartiennent aux règnes de Vespasien, 1 exemplaire; de Domitien, 17 exemplaires; de Nerva, 1 exemplaire; de Trajan, 35 exemplaires, et d'Hadrien, 22 exemplaires. Ces monnaies sont aujourd'hui la propriété du baron de Senzeilles, beau-fils de feu le comte de Robiano, sur les terres duquel elles furent découvertes. A quelques légères variétés de légende près, elles sont toutes décrites dans Cohen.

L'enfouissement a du avoir lieu vers la fin du règne d'Hadrien, c'est-à-dire avant 138 et très probablement après l'année 131, puisqu'il ne s'y rencontre aucun échantillon du numéraire de son successeur et que les deniers les plus récents auxquels il soit possible d'assigner une date certaine sont ceux avec EGYPTOS, pièces qui, d'après le savant auteur de la *Description des monnaies frappées sous l'empire romain*, rappellent les voyages qu'Hadrien fit en Égypte de 129 à 131.

A. DE W.

Comment on lançait une médaille il y a soixante ans.

Actuellement lorsqu'une médaille voit le jour, quelques rares privilégiés sont seuls instruits de ce petit accident, qui n'intéresse pour ainsi dire plus que le monde des numismates. Il n'en était pas ainsi vers 1830, où chaque événement politique, quelque mince qu'il fût, donnait naissance à d'innombrables souvenirs métalliques. Chacun s'occupait de ces productions plus ou moins artistiques, mais la concurrence était vive, il fallait allécher le public, exciter son patriotisme ou sa curiosité; la réclame de l'époque nous

a laissé de singuliers exemples en ce genre. Témoin l'avis annonçant l'apparition d'une médaille, assez laide d'ailleurs, œuvre d'Adrien-Hippolyte Veyrat et que lançait A. Noefnet-Wyckmans, orfèvre-bijoutier, Montagne de la Cour, à Bruxelles (1).

Voici ce petit chef d'œuvre que nous transcrivons dans toute sa noble simplicité, d'après un exemplaire de notre collection :

Médaille des Braves
Bruxelles et Liège

Souvenir
des
mémorables journées
illustrées par la valeur
du Peuple Belge.

Guidé par le seul amour de la liberté,
il sut conquérir son indépendance.

L'auteur dédie cette médaille à ses braves compatriotes, aux habitants des villes et communes qui se sont ralliés sous le vieil étendard brabançon, pour concourir à la défense de nos droits.

Elle consacre le souvenir des immortelles journées, où tant de braves versèrent leur sang pour la patrie.

La première médaille frappée décore la poitrine inanimée du glorieux martyr de la victoire, le baron Fellner,

(1) Il s'agit de la médaille gravée dans Guioth, *Histoire numismatique de la révolution belge*, pl. IV, n° 24. Voyez aussi : *Catalogue des œuvres de Veyrat. Revue belge de numismatique*, année 1847, p. 205, n° 18.

premier aide de camp du général en chef et qui trouva la mort en pénétrant le premier au Parc, à la tête de nos braves, dans la journée du 26 septembre 1830.

Chacun des membres du gouvernement provisoire a daigné accepter cette médaille.



Se vend ici.

ou se vend chez

| | | |
|------|---|--------------------------------------|
| Prix | } | En bronze doré au feu, 1 florin. |
| | | En métal imitant l'argent, 50 cents. |

A. DE W.



Répertoire des sources imprimées de la numismatique française, par MM. A. ENGEL et R. SERRURE, in-8°, XIX - 399 et 495 pages, Paris, 1887-1889; et un 3^e volume, supplément et table, in-8°, VIII-257 pages. Paris, 1889. Prix : 30 francs.

MM. Engel et R. Serrure viennent de terminer le fastidieux labeur qu'ils s'étaient imposé de cataloguer et de classer tous les ouvrages dans lesquels il était question, de près ou de loin, de numismatique française. Et par française, les auteurs entendent la numismatique de la France actuelle et « de toutes les régions où la France d'autrefois joua un rôle politique constaté par des monuments monétaires. »

Sans nous arrêter au vague de cette définition, constatons que MM. Engel et Serrure ont adopté une excellente division pour leur *Répertoire*. Il comprend en effet :

1^o Les recueils périodiques. Cette liste des publications numismatiques périodiques de tous les pays paraît, pen-

sons-nous, pour la première fois. Elle est des plus minutieuses et surtout des plus instructives à parcourir ;

2° Ouvrages et notices classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs, 6,627 numéros (1) ;

3° Ouvrages et notices anonymes classés par ordre alphabétique des titres, 266 numéros ;

4° Ordonnances, arrêts et tarifs ;

5° Supplément et table.

La table alphabétique des matières est fort bien entendue, sa consultation nous paraît facile, ce qui est de la plus haute importance pour un livre de recherches, tel que le *Répertoire de la numismatique française*.

En présence du colossal travail de fouille auquel MM. Engel et Serrure ont dû se livrer pour arriver à un résultat aussi satisfaisant, l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou leur étonnante patience ou leur courageux dévouement à la science. Dans tous les cas, nous croyons que ces messieurs ne chanteraient pas avec le personnage d'une des opérètes d'Offenbach :

Si c'était à refaire ?

Si c'était à refaire, je le referais.

L'on sait quand on commence une bibliographie, on ne sait jamais comment la finir pour être complet.

A. DE W.

On nous signale une intéressante brochure publiée,

(1) Une remarque cependant, pourquoi les auteurs ont-ils placé sous la lettre D les noms de MM. Vanden Broeck, Vanden Bogaerde, Van der Chys ? Nous avouons ne pas saisir les motifs de cette étrange classification.

en 1884, à Fribourg en Brisgau, par M. Stephan Beissel, S. J., et intitulée « Geldwerth und Arbeitslohn in Mittelalter », dans laquelle, d'après les salaires payés aux ouvriers pour la construction de l'église de Saint-Victor, à Xanten, l'auteur a dressé quantité de tableaux pour essayer de fixer la valeur comparative des monnaies autrefois en usage et le prix actuel de la journée de l'ouvrier, ainsi que la valeur de l'argent.

Vervolg op het handboek voor verzamelaars van Nederlandsche historiepenningen of nommerlijst van alle legpenningen, médailles, munten, enz., welke in de werken van van Mieris en van Loon zijn afgebeeld, alsmede van degenen welke in het Vervolg op van Loon voorkomen, 1746-1806. Comte Nahuys, Histoire numismatique de la Hollande, 1806-1813. M. J. Dirks, Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland betrekking hebbende penningen, 1813-1863. Leeuwarden, A. Meyer, 1889, in-8°, 40 pages.

En 1837, feu M. A.-P.-H. Kuipers publia un manuel pour les collectionneurs de médailles, jetons, etc., des Pays-Bas, où toutes les pièces décrites dans les ouvrages de van Mieris, de van Loon et dans la *Continuation de van Loon*, sont indiquées par leur millésime et la page ou la planche et le numéro où elles sont représentées dans les ouvrages précités. Pour avoir un catalogue de sa collection, on n'a qu'à marquer dans ce livre les pièces que l'on possède.

Le *Messenger des sciences historiques de Belgique*, année 1840, p, 103, en parlait en ces termes :

« Nous ignorons à qui l'on doit la publication de ce « manuel. Toujours est-il que la personne qui s'est chargée

« de ce soin, a rendu un véritable service à tous ceux qui
« collectionnent les médailles décrites par van Mieris et
« van Loon. »

Aujourd'hui M. H. Kuipers fils a eu la bonne idée de publier, sous le titre mentionné plus haut, une suite au travail de son père, comprenant les médailles, etc., décrites dans les volumes IV à X de la *Continuation de van Loon*, 1746-1806; dans nos deux volumes de l'*Histoire numismatique de Hollande*, 1806-1813, et de l'ouvrage de M. J. Dirks sur les *Médailles des Pays-Bas*, 1813-1863.

M. Kuipers a fait là une excellente chose, par laquelle il peut se flatter de rendre effectivement un grand service aux collectionneurs de ces séries de médailles, qui assurément lui en seront reconnaissants. La première partie du manuel est en vente chez M. G. Th. Bom, à Amsterdam.

C^{te} M. N.

CUEILLOIR NUMISMATIQUE.

Neuvième lettre de M. LE COMTE DE MARSY, à
M. N. DE SCHODT.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE.

En commençant, il y a dix ans, à vous adresser les notes sur la numismatique que je pouvais recueillir dans des ouvrages qui ne sont pas spécialement consacrés à cette étude, j'ai eu surtout pour but de faire connaître à nos confrères un certain nombre de travaux, de découvertes et de faits qui, ne recevant qu'une publicité restreinte dans des recueils provinciaux, ou figurant seulement à titre d'éphémé-

rides dans des publications quotidiennes, pouvaient souvent leur échapper et me semblaient cependant mériter d'appeler leur attention.

Tel est encore l'objet de cette correspondance que je suis heureux de reprendre aujourd'hui.

La nationalité d'Atecorix. — M. Em. Espérandieu donne sous ce titre, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (1889, pp. 427-431), une notice sur un chef gaulois dont une inscription récemment trouvée à Saintes vient de faire revivre le souvenir et dont on a rencontré un assez grand nombre de monnaies, principalement dans le Poitou. Dans un article inséré dans le même recueil en 1888, M. le capitaine Very attribuait aux Santons les monnaies d'Atecorix ; M. Espérandieu combat cette opinion et revendique pour le Poitou les monnaies de ce chef gaulois, mais en même temps, il croit devoir restituer aux Santons, celle d'un autre chef, Contoutos, dont 91 pièces ont été trouvées à la fontaine de Saint-Seurin d'Uzet (Charente).

Monnaies de Sedullus, chef des Lemoviques (Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome XXXVII, pp. 107-112, 1886). — Trois monnaies de ce chef gaulois sont citées par M. de Saulcy, M. Armand Parrot en signale une quatrième en bronze trouvée, en 1849, à Angers, analogue comme type aux exemplaires décrits, mais ne portant pas le nom de Sedullus. Note peu intéressante et que nous ne citons que pour mémoire, afin d'éviter à nos confrères de rechercher ce volume.

Découverte de monnaies romaines à Beauval (Somme). *Le Cabinet historique de la Picardie* annonce, mais sans donner des détails suffisants, la découverte faite à Beauval, au milieu du sable phosphaté, dont l'exploitation à fait un

certain bruit, d'un puits très profond dans lequel se trouvaient trois squelettes humains, trois haches en silex et une quantité considérable de monnaies romaines (Décembre 1887).

Découverte de monnaies romaines à Bully (Rhône). — Bien que remontant à 1884, cette découverte ne paraît pas avoir été signalée ; nous extrayons à ce sujet le passage suivant du procès-verbal de la séance du 5 novembre 1884 de la Société littéraire de Lyon. « M. Vachez donne lecture d'une notice sur Bully. Indépendamment des souvenirs historiques qui se rattachent à cette localité, l'auteur signale la découverte récente, faite à Bully, d'un certain nombre de médailles antiques trouvées dans les anciens bassins des eaux minérales, déjà connues et exploitées du temps des Romains. La plus curieuse de ces médailles est un petit bronze, frappé en Égypte, en 272, et portant sur une face l'effigie d'Aurélien, et sur l'autre celle de Vaballath, fils de la reine Zénobie. »

Découverte de monnaies romaines à Chalain d'Uzore (Loire). — M. Héron de Villefosse a fait à la Société des Antiquaires de France (12 juin 1889), au nom de M. Félix Thiollier, une communication sur une importante découverte d'objets romains. Indépendamment de passoires, colliers et autres bijoux d'or et d'argent, ce trésor comprenait 1,080 grands bronzes et 395 monnaies de billon de trente-deux empereurs romains. Le dernier est Gallien, ce qui prouve que le tout a été enfoui vers 260. Une énumération complète de ces pièces vient d'être donnée dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Diana*, 1889, pp. 79 à 81.

Les monnaies mérovingiennes de la collection du Vicomte de Ponton d'Amécourt. — Le Sénat et la Cham-

bre des députés ont voté, dans la dernière session, un crédit de 180,000 francs pour l'acquisition de 1,131 monnaies mérovingiennes de la collection du vicomte de Ponton d'Amécourt. Grâce à cette acquisition, le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris a pu combler les lacunes qui existaient dans cette série si importante pour l'histoire nationale, et on peut dire aujourd'hui que c'est la plus complète qui existe.

Découverte de monnaies du moyen âge. — La *Revue de la Société littéraire de la Vendée* annonce la découverte faite, dans l'automne de 1887, à Saint-Avaugour-des-Landes (canton de Moutiers-les-Maufaits, Vendée), d'un pot contenant trois cents deniers poitevins du X^e siècle, au type mellois. Ce pot a été trouvé par des paysans en labourant un champ.

Numismatique normande du moyen âge. — Au congrès archéologique tenu à Évreux, au mois de juillet dernier, M. Émile Caron a fait deux intéressantes conférences sur la numismatique. Dans la première, il a cherché à établir un classement des monnaies normandes des XI^e et XII^e siècles, qui portent des noms de monétaires, en s'aidant de l'examen des divers trésors dans lesquels ces pièces ont été découvertes. Dans la seconde, il a donné un aperçu du monnayage des comtes d'Évreux.

Découverte de monnaies françaises et bretonnes du XIV^e et du XV^e siècle, à Visseiche (Ille-et-Vilaine). — Une importante découverte faite en 1875, à un kilomètre de Visseiche (Ille-et-Vilaine), n'a été décrite que récemment par M. l'abbé Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*

(t. XVIII, pp. 21-32. Rennes, 1888). Sur trois cents pièces que renfermait cette trouvaille, contenue dans un vase en terre rouge très fine et recouvert extérieurement d'un vernis vert, M. l'abbé Robert a pu en décrire plus de 250, qui offrent près de cent variétés. Ces pièces appartiennent aux ducs de Bretagne Jean IV, Jean V, Arthur III et François II, aux rois de France Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et au duc de Bourbon Jean II. La description de ces pièces a été faite avec grand soin, avec l'indication de toutes les marques monétaires.

Découverte de monnaies lorraines à Verdun. — Au commencement de novembre, quelques journaux de Paris ont annoncé, mais avec les erreurs qui accompagnent le plus souvent les articles de ce genre, la trouvaille, faite à Verdun par un ouvrier, d'un trésor contenant plus de cinq cents pièces d'or lorraines du XV^e siècle. Avis aux chercheurs.

Monnaies de la vicomté de Turenne. — M. Philibert Lalande fait connaître dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, 1889 (t. XI, pp. 127-130), diverses monnaies frappées par les vicomtes de Turenne, portant le nom de *Raimundus* et trouvées dans le Limousin. Une note de M. A. de Barthélemy accompagne cette communication et décrit ces pièces qui peuvent être attribuées soit à Raimond III (1191-1212), soit à Raimond IV (1219-1243).

Jetons de la ville de Sens au XVI^e siècle. — Un manuscrit précieux pour l'histoire de Sens, publié il y a peu d'années par M. G. Julliot (1), nous fournit sur un jeton

(1) *Cartulaire sénonais de Balthazar Taveau*, publié sous les

sénonais, bien connu, du reste, des renseignements qui ne nous semblent pas sans intérêt. C'est à Maître B. Taveau (rédacteur du cartulaire sénonais et greffier de la ville) qu'est due la composition du jeton en laiton, frappé, en 1579, aux armes de la ville de Sens et qu'on appelle vulgairement le jeton de la Ligue. Nous lisons en effet, dans le registre *BB*, la délibération suivante, datée du 31 octobre 1578 :

« Pour ce qu'il n'y a aucuns gettons en la chambre de la
 « ville, dont on a nécessairement affaire, et que dès l'an
 « mil cinq cens soixante-sept avoyt esté advisé de faire faire
 « coingz aux armes de lad. ville pour faire faire gettons
 « et en présenter aux officiers d'icelle ville, ce qui n'auroyt
 « esté exécuté, a esté ordonné au procureur (qui a dict aller
 « de brief à Paris), de faire faire deux coings aux armes de
 « lad. ville, avec les devises et forme qui en sera baillée
 « par Taveau, et faire forger jusques à ung millier des
 « gettons, dont en sera laissé ung cent en lad. chambre,
 « et le surplus distribué aux maire et eschevins, advocat et
 « procureur de lad. ville, président, lieutenant général et
 « gens du Roy. »

Cette délibération est accompagnée d'un dessin à la plume représentant le projet des deux *coingz*.

M. Julliot en donne la reproduction et l'accompagne de deux variétés de ce jeton publié dans le *Manuel de l'amateur de jetons* de J. de Fontenay, p. 252, et qui porte, d'un côté, les armes de la ville, en exergue VRBS ANTIQVA SENON. et en légende NVLLA EXPVGNABILIS ARTE; et, de l'autre, deux mains droites

auspices de la Société archéologique de Sens, par G. JULLIOT. Sens, Duchemin, 1884, in-4°, tiré à 100 exemplaires. Préface, pp. viii à xi.

mouvant de nuages, se pressant mutuellement en soutenant un faisceau formé de trois flèches et de deux branches d'olivier, avec la légende : SIC NOSTRA VIRET FIDVCIA CONCORS. 1579 (1).

Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon, pendant le règne de Louis XIII (1610-1643). Sous ce titre, M. Roger Vallentin étudie, dans les *Mémoires de l'académie de Vaucluse* (1888, pp. 33-59), les monnaies frappées par ordre du roi dans cette ville, afin de satisfaire au besoin des populations voisines et pour empêcher la trop grande importance que prenait la circulation des espèces de Dombes, d'Orange et d'Avignon, émises par Gaston d'Orléans et sa femme, par le prince Frédéric-Henri et par le légat Antoine Barberini. De nombreux documents inédits accompagnent et expliquent les descriptions de ces monnaies royales dont les dates d'émission sont, pour les doubles, 1616 à 1621, 1626 et 1627, 1637 et 1639, et pour les deniers, 1618 et 1621.

L'Hôtel de la Monnaie, à Rouen. — C'est toujours une bonne et trop rare fortune que celle qui consiste à rencontrer dans un recueil une des notices dans lesquelles le savant archiviste de la Seine-Inférieure, M. Ch. de Beau-repaire, décrit quelque vieux monument rouennais ou retrace l'histoire d'une ancienne institution normande.

En faisant ressortir, dans un rapport présenté à la Commission départementale des antiquités, les motifs qui plaident en faveur de la conservation de l'Hôtel de la Monnaie

(1) Nous renvoyons à la préface de M. Julliot pour l'interprétation de ce jeton et les diverses opinions émises à son sujet.

de Rouen (1), M. de Beaurepaire a non seulement retracé l'histoire de cet édifice et de ceux qui ont pu recevoir antérieurement la même destination, mais il a présenté un résumé très curieux de l'histoire de l'organisation de l'administration monétaire à Rouen, tant au point de vue de la juridiction des généraux des monnaies que sous le rapport de la direction des ateliers et de la composition de leur personnel.

Nous ne pouvons résumer toute cette notice que nous nous bornons à signaler à l'attention de ceux des lecteurs de la *Revue* qui s'intéressent à l'histoire des ateliers monétaires en France depuis le moyen âge. Les détails techniques n'y font pas défaut non plus. Une des parties les plus curieuses de cette étude nous paraît celle qui est consacrée à la compagnie des monnayeurs, dont on a déjà, à diverses reprises, étudié les privilèges. On voit que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les Rouennais, qui pouvaient établir qu'ils étaient d'estoc et de ligne de monnayeur ou d'ajusteur, ne manquaient pas de venir réclamer du général provincial une sentence qui admettait les garçons à être accueillis à la monnaie comme *ricochons* ou comme *riquitons*, et les filles comme *tailleresses*.

Numismatique forézienne. — M. Félix Thiollier vient de faire paraître sous le titre de *Le Forez pittoresque et monumental* (Lyon 1889, 2 vol. in-fol., dont 1 renfermant 155 pl. grav.) un ouvrage considérable dans lequel il a, avec le concours d'un certain nombre de ses confrères de la société de *La Diana*, décrit les monuments historiques et les sites

(1) *Bulletin de la Commission*, séance du 9 décembre 1887. Tome VII. pp. 469-503. Rouen, imp. Cagniard, 1888.

pittoresques du Forez, c'est-à-dire du département de la Loire et de quelques parties du Puy-de-Dôme et du Rhône. Nous n'aurions cependant pas à parler de ce livre s'il n'était terminé par plusieurs appendices dont l'un, rédigé par M. Philippe Testenoire-Lafayette, est consacré à la numismatique forézienne. C'est un exposé très complet, qui mériterait d'être réimprimé en petit format et mis ainsi à la disposition des personnes qui s'occupent exclusivement de numismatique et ne peuvent songer à se procurer la luxueuse publication de M. Thiollier.

La Médaille dramatique, frappée sous Louis XV, en 1758. — A l'occasion de la représentation en 1765 du *siège de Calais* de M. de Belloy, qui eut le plus grand succès, Collé (1) parle en ces termes de la Médaille dramatique :

« Venons aux honneurs, M. de Belloy est le premier des poètes de théâtre qui ait obtenu la médaille dramatique. Elle avait d'un côté le portrait du Roi ; de l'autre, un

(1) *Journal de Collé*. Éd. Bonhomme, t. III, p. 15, mars 1765.

Cette médaille figure dans le *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire*. Paris, 1833, p. 271, n° 184, du règne de Louis XV. Elle y est ainsi décrite sous le n° 184 : « Prix institué pour l'art dramatique : une muse (Collé dit Apollon) tenant d'une main une couronne et de l'autre une tablette déroulée sur laquelle on lit : *Corneille, Racine, Molière*. Près d'elle un laurier en fleur et une lyre. Lég. : *Et qui nascentur ab illis* (Et ceux qui naîtront d'eux). Exerg. : *Dramatis præmium instit. an. M. DCC. LVIII*. (Prix de l'art dramatique institué l'an 1758. » — Le *Catalogue* lui donne à tort un revers portant une couronne de lauriers ; dans le champ : *Præmium in regia inscriptionum et humaniorum litterarum academia constitutum anno M. DCC. XXXIII*. Coin de J.-C. Roettiers. Peut-être a-t-on plus tard utilisé ensemble ces deux coins, mais le récit de Collé nous permet de rétablir le type primitif de cette médaille.

Apollon qui tient une couronne de lauriers, où sont écrits les noms de Corneille, Molière et Racine, et ces mots latins : *Et qui nascentur ab illis*. Dans la place qui reste sur ce côté, on a permis à M. de Belloy de faire graver qu'il est le premier qui ait remporté ce prix. M. le duc de Duras saisit le moment d'un jour de représentation de sa tragédie, et où il y avait le plus de monde dans le foyer de la comédie, pour donner, de la part du Roi, cette médaille à M. de Belloy qui la reçut aux acclamations et aux battements de mains de tous ceux qui étaient présents.

« Il y avait déjà quelques années que MM. les gentilshommes de la Chambre (1) menaçaient les auteurs dramatiques de cette médaille; et il est étonnant qu'ayant été frappée depuis deux ou trois ans (2), à ce que l'on m'a assuré, ils n'aient pas eu l'esprit de l'envoyer à Voltaire, qui la mérite si bien comme poète, s'il en est indigne du côté des mœurs et de la probité. Il est probable que le Roi qui n'aime point Voltaire n'a point voulu qu'on la lui envoyât. »

Médaille d'Henri IV frappée aux frais de Mercier du Paty. — Si Collé ne reçut pas, comme Belloy, la *Médaille dramatique*, il fut, à l'occasion de sa pièce bien connue de *la Partie de chasse d'Henri IV*, l'objet d'une distinction analogue, mais qui, au lieu de venir du Roi, lui avait été envoyée par un particulier. Il raconte que, le 28 février 1769, il reçut avec une lettre de Mercier du Paty, avocat général au parlement de Bordeaux, lettre dont il donne le texte, un exemplaire de la Médaille d'Henri IV, que ce magistrat avait fait frapper à ses frais. C'était comme directeur de l'Aca-

(1) C'est à eux qu'appartenait la surintendance des théâtres.

(2) Sept ans même, puisque la médaille porte la date de 1758.

démie de La Rochelle que l'auteur des *Lettres sur l'Italie* avait fait exécuter ce coin pour servir de récompense à l'éloge d'Henri IV, et il ajoute que cela lui avait coûté dix mille francs. Ce prix avait été décerné à Gaillard, membre de l'Académie des Inscriptions (1).

Graveurs en jetons et médailles. — La *Curiosité universelle* (Paris, 1, rue Rameau) a commencé, dans son numéro du 21 janvier 1889, sous la signature H.-P., la publication d'une suite de renseignements sur un certain nombre de graveurs en médailles, non cités par M. de Barthélemy. Ces indications consistent en extraits, dont l'origine n'est pas indiquée, de commandes faites à divers graveurs parisiens ou lyonnais, depuis le milieu du XIV^e siècle.

Manuscripts sur la numismatique romaine. — A la vente de la Bibliothèque du comte de V(esvrotte), de Dijon, faite à Paris, les 19 et 20 novembre 1886, par Ferroud, figuraient trois manuscrits décrits ainsi au catalogue :

N^o 385. Explication des médailles de la République romaine, avec les histoires de ceux dont elles portent les noms, par René Boudier, escuier, sieur de la Jousselinière. A Mante-sur-Seine, juillet 1693, MS. en feuilles, dans un carton.

N^o 386. Une histoire des Quatre Gardiens, prouvée et illustrée par les médailles. A Paris, chez Florentin et Pierre Delaulne, 1695, MS. italien avec traduction française interlinéaire.

N^o 387. Un recueil MS., en français et flamand, d'ordon-

(1) *Journal de Collé*. Édition Bonhomme, t. III, pp. 221-223.

nances sur les monnaies frappées ou émises aux Pays-Bas, de 1502 à 1600.

J'aurais aimé, en terminant, à vous parler de la numismatique à l'Exposition universelle de Paris, mais les collections y étaient peu nombreuses et surtout fort dispersées, comme j'ai été à même de le constater (1). Je citerai seulement de belles séries de médailles antiques exposées au pavillon des Arts Libéraux, par MM. Rollin et Feuarent, ainsi que plusieurs collections de monnaies chinoises et japonaises; au Trocadéro, de grandes médailles des XV^e XVI^e et XVII^e siècles, à M. Wasset (2), et une collection de médailles artistiques lorraines à M. Loustau (3). Dans les pavillons de plusieurs États de l'Amérique du Sud, ainsi que dans celui de Monaco, on remarquait des suites monétaires de ces pays. Enfin, dans l'Exposition tunisienne, des vitrines avaient été consacrées aux monnaies antiques découvertes dans la Régence.

Veillez, Monsieur et cher Confrère, excuser ce trop rapide et trop incomplet aperçu et agréer l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

C^{te} DE MARSY.

Compiègne, 15 novembre 1889.

C'est une monnaie.

Lorsque nous avons publié dans la *Revue* (4) la descrip-

(1) Discours prononcé à l'ouverture du Congrès archéologique de France, à Évreux, le 2 juillet 1889. Caen, imp. Delesques.

(2) Décrits dans le *Catalogue*, nos 264-271, 799-872.

(3) Non mentionnées dans le *Catalogue*.

(4) 1885, 4^e livraison, pp. 505 et suiv., pl. XIX.

tion et le dessin de la pièce inédite d'Honoré II, prince de Monaco, dont nous devons la découverte à l'obligeante communication de M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille, nous avons émis humblement l'opinion, contrairement à celle du savant commandeur V. Promis, que cette pièce était une monnaie.

Nous en avons la preuve aujourd'hui, et nous tenons à faire part aux numismatistes des motifs sur lesquels repose notre certitude.

Ainsi que nous l'avions pressenti, la destination et le caractère monétaires de ce talaro d'argent résultent de l'emploi des armes et du nom du prince de Monaco, Honoré II. C'est son oncle et tuteur, Frédéric Lando, prince de Valdetare, dont les armes écartèlent celles de Grimaldi, qui nous l'apprend, dans deux mémoires adressés par lui, au duc de Mantoue, et que M. Saige a eu l'heureuse fortune de trouver dans les archives de Gonzague, au cours des recherches entreprises pour la publication de ses *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco*. Ces deux mémoires, datés de 1612 et 1613, établissent que le prince de Monaco *bat monnaie* à cette époque. Ils figurent dans le tome II de l'ouvrage précité, que le jury de l'exposition universelle de Paris vient d'honorer d'une médaille d'or, et nous voyons par ce témoignage que l'origine de la monnaie de Monaco est bien antérieure à 1640, époque que lui assignait la chronique du curé Pachéco (1), qui voulait sans doute parler de la première série monétaire.

C. JOLIVOT.

(1) *Monnaies et médailles de Monaco*, p. 16.

Der Krinkberg bei Schenefeld und die Holsteinischen Silberfunde, von H. HANDELMANN, Kgl. Konservator und Museumsdirektor. Kiel, 1890, in-8°, 29 pages.

Dans ce travail, publié par le Musée d'antiquités du Schleswig-Holstein et dédié à M. le professeur L. Lindenschmit, directeur du Musée central d'antiquités romaines et germanes à Mayence, l'auteur rend compte du résultat de fouilles faites en 1885, dans les restes d'un tertre dit le *Krinkberg*, près Schenefeld dans le Holstein.

Malheureusement il ne restait alors déjà plus grand chose de ce tertre de forme circulaire, mesurant trente mètres de diamètre; le centre ayant été complètement déblayé et en outre, d'après une tradition, des chercheurs de trésors l'auraient auparavant déjà exploré.

Tout autour de ce tertre, à une distance de dix à vingt mètres, il y avait un fossé, dont les terres jetées à l'intérieur formaient un parapet, haut d'un mètre environ. Tranchée et parapet ensemble avaient une largeur d'à peu près six mètres.

Dans sa savante notice : « *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye.* » M. le conseiller H. Schuermans a décrit des tumulus également entourés d'un fossé et d'un parapet (1).

En fouillant les restes du tertre dit le *Krinkberg*, on découvrit d'abord une garniture de bronze plaqué d'or de la poignée d'un poignard ou d'une épée, et entre des fragments de fer provenant de lames de couteaux et du charbon de bois, on trouva un *sceattâ* anglo-saxon.

Ensuite on mit au jour une boucle, les fragments

(1) Voyez *Bulletin de la Commission d'art et d'archéologie*, 1863, pp. 101 et suiv., pl. I.

de quatre épées, deux lances, deux haches, deux objets que M. Handelmann croit être des fragments de deux étriers, des lames de couteaux, le tout en fer ; quelques perles de verre, quelques anneaux et barres d'argent, et, au versant oriental du tertre, des fragments d'un vase d'argile et quatre-vingt-onze monnaies de la première période carolingienne, dont voici l'énumération :

Quatre-vingt-dix deniers avec : CARO LVS sur deux lignes, dont :

Six avec : R F au revers.

Quarante-neuf de Dorestat.

Cinq avec : LEM sur une ligne, dont trois avec un S au bas. M. Handelmann les attribue à Limbourg en Belgique ; ne serait-ce pas plutôt Limoges (*Lemovices* ou *Lemovicum*) ?

Cinq avec : CLS sur une ligne, que M. Handelmann attribue à Cluse, une localité qui aurait existé jadis entre Durestede, Gand et Bonn.

Nous ne connaissons, pour notre part, que Cluse, l'ancienne capitale du Faucigny, en Savoie.

Quatre de Verdun, dont un avec : ✠ VIRDVN autour d'une rosette ; deux avec une croix ayant au centre un globe placé dans un anneau ; la croix est cantonnée des lettres V. R. D. et d'une petite croix ; le quatrième est une imitation barbare des deniers précédents.

Trois de Paris, avec : PRI SVS sur deux lignes entre lesquelles un trait.

Trois de Lyon, avec : LVG DVN sur deux lignes.

Trois avec : MEDOLVS autour d'une rosette, que M. Handelmann attribue à Melle ?

Deux de Laon, avec : IAV DVN (*Laudunum*) sur deux lignes.

Deux de Mayence, avec : MAGO CS sur deux lignes.

Un de Spire, avec : SPR, surmonté d'un trait ; au bas une croix.

Un de Chartres, avec : CARNOTIS autour d'un S barré.

Un de Huy, avec : CHO CIS en deux lignes. C'est bien Huy et non Goch, comme le pense M. Handelmann.

Un de Langres, avec : LIN GO NIS en trois lignes entre lesquelles deux traits.

Un de Mouzon, avec : MO OM (*Mosomomium* ou *Mosomagum*) sur deux lignes entre lesquelles un trait.

Un avec une croix cantonnée des lettres : S. A. H. S. Senlis (?).

Un ébréché, avec : VEND (ES) en sens invers, sur deux lignes entre lesquelles un trait.

D'après M. Handelmann ce serait Vannes (*Venetum*) ou Vendôme (*Vendocinum*).

Comme ce denier est endommagé, il se peut qu'on ait lu D au lieu de E, et que la pièce portait : VENE CIAS, Venise.

Un avec C/RO LVS sur la face, sur deux lignes, entre lesquelles un trait ressemblant à un cordon terminé de chaque côté par deux floches.

Rev. Autour d'une rosette : ✠ S. C. E. MR. Monastère de Saint-Marcel ou de Saint-Martin.

Ensuite un denier avec : hLV DVh sur deux lignes.

Rev. Un monogramme dont les lettres forment : SANCTI STEFANI.

M. Handelmann fait observer, au sujet de cette pièce, que Louis le Débonnaire fut roi d'Aquitaine dès 781, et que le monastère de Saint-Etienne était situé dans l'ancien comté de Forez qui faisait partie du royaume d'Aquitaine.

De la trouvaille de plusieurs morceaux de silex calciné, l'auteur conclut que primitivement ce tertre aurait été un tumulus élevé au-dessus de sépultures de l'âge de pierre. Ceci n'est toutefois pas admissible, car on ne connaît pas de tumulus de cette époque.

Aucun reste d'ossements humains n'y ayant été trouvé, M. Handermann pense qu'il n'y a pas lieu de croire qu'il y aurait eu des tombeaux dans l'espace entre le tertre et l'enceinte, et, pour expliquer la trouvaille des objets précités, il suppose qu'une troupe séparée du gros de l'armée franque aurait choisi le tertre pour lieu de campement, autour duquel, afin de se défendre contre l'attaque de l'ennemi, les soldats auraient creusé le fossé et élevé le parapet. L'ennemi n'aurait pas tardé à apparaître; une lutte sanglante se serait engagée où la troupe franque aurait été complètement défaite.

Selon l'auteur, il s'agirait d'un champ de bataille sur lequel on a retrouvé des restes d'armes, ainsi que le petit trésor de deniers d'argent, enfoui avant le combat.

Les épées, les épées courtes ou scramasaxes, les haches ou francisques, les lances ou framées, les petits couteaux, les perles de collier, les anneaux, tous ces objets sont bien ceux qu'il était d'usage d'ensevelir avec les morts. Un *sceatta* anglo-saxon au type louve-étendard du VI^e ou du commencement du VII^e siècle a été également trouvé parmi une foule d'objets et d'armes, dans un des tombeaux du cimetière franc découvert en 1878 à Erbenheim près de Wiesbaden (1).

(1) Voyez notre article *Sceatta anglo-saxon trouvé dans un tombeau franc près de Wiesbaden. Revue belge de numismatique*, 1880, pp. 134 et suiv.

La terre du tertre ou du tumulus de Schenefeld ayant déjà été tant remuée, nous ne nous engagerons pas dans la voie des hypothèses.

Quant au petit trésor de deniers carolingiens, il doit avoir été confié à la terre vers la fin du VIII^e ou le commencement du IX^e siècle.

M. Handelmann termine son étude par une comparaison entre les diverses trouvailles d'objets en argent faites dans le Schleswig-Holstein, et il en conclut que, du temps de Charlemagne, les monnaies avaient déjà un cours régulier dans le Holstein, tandis que, dans le Schleswig, on se servait encore, pour les échanges et les paiements, d'anneaux et de barres d'argent, ainsi que de monnaies coupées, que l'on pesait.

C^{te} MAURIN NAHUYS.

M. J. De Le Court, conseiller à la cour d'appel, gendre de feu notre regretté président M. R. Chalon, vient de faire don à la bibliothèque de notre Société, de quelques ouvrages de numismatique dont la liste paraîtra dans la prochaine livraison de la *Revue*. Nous nous bornerons à citer ici la série complète des dix planches de monnaies noires gravées par Lelewel et un exemplaire du tirage préparatoire de l'atlas des monnaies de Cambrai de M. Robert, avec annotations de la main de l'auteur.

A. DE W.

La Belgique vient de perdre un de ses médailleurs les plus distingués, Édouard-Louis Geerts

Cet artiste était dans la force de l'âge et du talent.

Sa dernière médaille, que notre confrère M. de Witte publiera incessamment, marquait un progrès sensible ; elle est, certainement, la meilleure de ses productions. La mort est, hélas ! venue brusquement anéantir ces promesses de succès plus grands encore.

L'œuvre d'Édouard Geerts est considérable ; notre *Revue de numismatique* a fait connaître ses principales médailles et renferme une note de lui (1887, pp. 222-224), dans laquelle il explique les procédés actuels de la fabrication des médailles.

Édouard Geerts est décédé à Ixelles, le 24 novembre dernier ; il était né à Bruxelles, le 11 janvier 1846.

G. C.

Les riches collections cambrésiennes réunies par notre regretté confrère Victor Delattre auront bientôt disparu. Lorsque paraîtront ces lignes, la vente des tableaux, sculptures, tapisseries, faiences, etc., sera déjà terminée, et l'on annonce sous peu celle des livres et celle des monnaies (1). La série numismatique de Cambrai formée par M. Delattre est, pensons-nous, avec celle de M. Vernier, l'une des plus complètes qui existe encore de nos jours chez des particuliers. Aussi n'est-ce pas sans regret que nous la verrons livrer aux enchères publiques. Mais, hélas, c'est le sort commun à toutes les collections de disparaître avec ceux qui les ont créées, le contraire seul étonne maintenant.

A. DE W.

(1) Pour les catalogues écrire à M. Delattre-Dassonville, à Halluin, Nord, France.

Einleitung in das Studium der Numismatik. Introduction à l'étude de la numismatique, par H. HALKE, 2^e édition. Berlin, 1889, F. et P. Lehmann, in-8°, 227 pages, 2 vignettes et 8 planches de monnaies.

Comme M. Halke le dit, dans la préface de sa première édition, lorsqu'il commençait à étudier la numismatique, son premier soin fut de chercher un livre où il pourrait promptement apprendre ce qu'il y a de plus intéressant et de plus précieux dans la numismatique générale. Il s'adressa aux numismates de sa connaissance et ceux-ci lui répondirent unanimement qu'un livre comme il le désirait, n'existait point, bien qu'il y eût une littérature extrêmement riche sur les parties isolées de la science des médailles.

M. Halke a entrepris alors de combler cette lacune. Il a donc fait paraître, en 1882, une introduction à l'étude de la numismatique. Cette œuvre a été si bien reçue que l'auteur en donne maintenant une seconde édition, et l'on peut recommander cet ouvrage aux numismates qui connaissent la langue allemande.

Indépendamment des deux vignettes qui se trouvent dans le texte, il y a huit planches de diverses monnaies et médailles, à titre d'exemple. Il est à remarquer que ces planches ne sont point gravées au burin ; elles sont photographiées : ce qui est un avantage. En effet, la gravure des médailles et des monnaies laisse souvent à désirer quant à la ressemblance des figures, tandis que la photographie, pour peu qu'elle soit faite convenablement, en donne la représentation complète et exacte, avec l'apparence des reliefs.

CH. M.

La valeur de l'écu au Soleil à Avignon (1557-1636), par
ROGER VALLENTIN. Avignon, Séguin frères, 1889,
in-8°, 7 pages.

M. Roger Vallentin a recherché avec soin et il nous fait connaître, d'une manière précise, la valeur que l'écu au Soleil a eu successivement à Avignon et dans le comtat Venaissin de 1557 à 1636.

CH. M.

S. Venanzio M. Camerte, Iconologia e Bibliographia, dedicata a Sua Ecc. Mons. Aurelio Zonghi, vescovo di Sanseverino dal Can. Prof. M. SANTONI. Camerino, 1889, in-16, 37 pages.

Notre confrère le chanoine Milciade Santoni, le savant auteur *Della zecca e delle monete di Camerino*, dresse en ces quelques pages la nomenclature de tout ce qui rappelle aux fidèles le culte de saint Venantius, de Camerino, martyrisé en l'an 251 de l'ère chrétienne.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des bas-reliefs qui racontent aux peuples la vie du glorieux martyr, des tableaux qui nous offrent ses traits idéalisés par l'imagination des artistes italiens, ni des livres consacrés à ses actes; nous nous bornerons à constater, à la suite de l'auteur, que saint Venantius partage avec l'évêque Ansovinus l'honneur de figurer sur les monnaies de Camerino. Cette ville, s'il faut en croire la tradition, doit à la protection spéciale du saint martyr d'avoir été épargnée lors des invasions des barbares en Italie.

La description de cinq médailles religieuses termine la partie numismatique de cette instructive notice.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1889, 4^e fascicule. — DE BELFORT. Recherches des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de Cohen. — P.-C. ROBERT. Monnaies et médailles des évêques de Metz. — DE PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies royales de la première race des rois de France. — MILUKOW. Un signe normand sur les monnaies du grand-duché de Kiew. — TAILLEBOIS. Une monnaie inédite, en électrum, à la légende *Germanus indutillil*. — Chronique.

5^e fascicule. — DE BELFORT. Recherche des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de Cohen. — ZAY. Numismatique coloniale. Médailles d'honneur pour les Indiens. — ROGER VALLENTIN. Le parlement général des ouvriers et des monnayeurs du serment de l'empire, tenu à Avignon en mai 1531. — DE PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies royales de la première race des rois de France. — Chronique.

Revue numismatique, 1889, 3^e trimestre. — DROUIN. Essai de déchiffrement des monnaies à légendes araméennes de la Characène. — REINACH. Les monnaies arsacides et l'origine du calendrier juif. — BABELON. Quelques remarques sur des monnaies d'Afrique et d'Espagne. — DELOCHE. Numismatique mérovingienne. — ROUYER.

Proverbe inscrit sur un jeton du XIV^e siècle. — BLANCHET
Sceaux juifs du moyen âge. — GUIFFREY. La monnaie
des médailles. Les graveurs. — Chronique.

Numismatic chronicle, 1889, part III. — WARWICK
WROTH. Greek coins acquired by the British Museum
in 1888. — A. CUNNINGHAM. Coins of the Tochari,
Kushâns, or Yue-Ti. — EVANS. On a hoard of silver coins
found at Neville's Cross, Durham. — Miscellanea.

ERRATA.

Année 1889. — Page 530, ligne 3 : Bournonville ; lisez : Bourneville
— 595, — 22 : Télén ; — Lélien.
— 596, — 4 : rédiga ; — rédigea.
— 596, — 14 : Alevas ; — Alenas.
— 597, — 18 : Cillacus ; — Cillaeus.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 28 septembre 1889

... Sur la proposition de MM. A. de Schodt et G. Cumont, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Roger Vallentin, receveur des domaines à Villeneuve lez-Avignon (Gard, France), secrétaire de l'Académie de Vaucluse.

Le Vice-Président ff^{ons} de Président,
Le Secrétaire, V^{te} B. DE JONGHE.
 G. CUMONT.

Réunion du bureau du 12 octobre 1889.

... Sur la proposition de MM. Alphonse de Witte et G. Cumont, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Alb. Sattler, Blumenrain, 7, à Bâle, ancien président de la Société suisse de numismatique.

Le Vice-Président ff^{ons} de Président,
Le Secrétaire, V^{te} B. DE JONGHE.
 G. CUMONT.

... Sur la proposition de MM. Vanden Broeck et Alphonse de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Michel-C. Soutzo, Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie).

Le Vice-Président ff^{ons} de Président,

Le Secrétaire,

V^c B. DE JONGHE.

G. CUMONT.

Réunion du bureau du 31 octobre 1889.

... Sur la proposition de MM. A. Le Catte et Édouard Vanden Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Émile Thellier, officier d'Académie, vice-président de l'Académie champenoise, etc., rue de la Fédération, 76^{bis}, à Paris.

Le Vice-Président ff^{ons} de Président,

Le Secrétaire,

V^c B. DE JONGHE.

G. CUMONT.

Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1839.

La séance est ouverte à midi et demi.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *vice-président ff^{ns} de président*; G. CUMONT, *secrétaire*; E. VANDEN BROECK, *trésorier*; A. DE WITTE, *bibliothécaire*; HERRY DE COCQUÉAU, *contrôleur*; le général COCHETEUX, le comte DE NÉDONCHEL, MAUS, le baron DE CHESTRET, ALP. DE SCHODT, A. BEQUET, le baron JEAN BÉTHUNE, C. VAN SCHOOR, PENY et DE MUNTER, *membres effectifs*; MM. NAVEAU, PAUL COGELS, l'abbé DANIELS et GEORGES DE SCHODT, *membres correspondants régnicoles*.

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron BÉTHUNE, MM. PICQUÉ, WIENER, BRICHAUT, LE CATTE, DE ROISSART, VANDER AUWERA et le capitaine chevalier VAN EERSEL.

M. le président remercie les membres présents d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel du bureau.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

M. de Witte distribue à tous les membres présents, de la part de M. le conseiller De Le Court, gendre de M. Chalon, des portraits photographiés de M. de Saulcy, trouvés parmi les papiers numismatiques de feu notre regretté président d'honneur.

L'assemblée charge M. de Witte de transmettre ses remerciements au généreux donateur.

M. de Witte annonce que l'album des portraits des membres de la Société, déposé jusqu'à maintenant chez M. Chalon, sera désormais conservé au local de notre bibliothèque; M. de Witte prie les membres de la Société dont le portrait manque à cette collection de vouloir bien envoyer leur photographie.

M. le président fait part de la mort de S. A. S. Mgr le prince souverain de Monaco, Charles III, membre honoraire de la Société, et lit une lettre par laquelle S. A. S. le prince Albert, fils et successeur du feu prince de Monaco, fait adresser à la Société royale de numismatique des remerciements pour les sentiments de condoléance qu'elle a tenu à lui présenter par l'organe de son président.

M. le vicomte de Jonghe fait encore connaître deux pertes regrettables que la Société a faites en la personne de : MM. le baron de Witte, membre effectif, et J. Meyer, doyen de nos membres honoraires. La veuve de ce dernier a fait part de la mort de son mari par une lettre que le président communique à l'assemblée.

La Société a encore perdu deux membres associés étrangers, MM. Victor Delattre, de Cambrai, et John West-Wilson, de Gothembourg (Suède).

Un exemplaire du jeton de présence de la Société, à l'effigie du vicomte de Ponton d'Amé-

court, a été offert à la Société française de numismatique; celle-ci nous a transmis des remerciements par l'organe de son président, M. le vicomte Jacques de Rougé.

M. Alp. de Schodt déclare qu'il a envoyé plusieurs exemplaires de ce jeton à M. Caron et un exemplaire spécial à Madame la vicomtesse d'Amécourt.

M. Jules Fiévet, membre effectif depuis le 5 juillet 1885, a envoyé sa démission parce que ses occupations ne lui permettent plus de s'occuper de numismatique. Il est donné acte à M. Fiévet de sa détermination.

L'assemblée passe à la discussion et au vote des nouveaux statuts. Ces statuts seront imprimés et envoyés à tous les membres de la Société.

Sur la proposition de MM. Alp. de Schodt et C. Jolivot, le titre de membre d'honneur est conféré à S. A. S. Mgr le prince souverain de Monaco, Albert I^{er}.

Désormais, en vertu des nouveaux statuts, S. A. R. le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, duc de Saxe, portera aussi le titre de membre d'honneur.

L'assemblée passe ensuite aux votes pour remplir les places vacantes : Sir John Evans, président des Sociétés anglaises des antiquaires et de numismatique, correspondant de l'Institut de France, est nommé membre honoraire en remplacement de M. Meyer, décédé.

MM. le capitaine chevalier van Eersel et Marcel Naveau sont nommés membres effectifs en remplacement de M. le baron de Witte, décédé, et de M. Fiévet, démissionnaire.

Sont nommés membres correspondants regnicoles, MM. Jean Moens, avocat, et E. Van Ballaer, pour remplacer MM. van Eersel et Naveau, nommés membres effectifs.

M. Naveau, présent à l'assemblée, remercie ses collègues.

L'assemblée procède à l'élection d'un président pour remplacer M. Alp. de Schodt, démissionnaire. Celui-ci déclare maintenir sa démission et remercie la Société des suffrages qu'elle lui a accordés pendant de nombreuses années à l'occasion du renouvellement de ses diverses fonctions.

M. le général Cochetoux, en sa qualité d'un des plus anciens membres effectifs présents, propose de conférer la présidence à M. le vicomte Baudouin de Jonghe. Le scrutin est ouvert et M. de Jonghe est élu président pour remplir ce mandat jusqu'au 31 décembre 1890.

Le nouveau président prie l'assemblée d'accepter ses remerciements pour l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire et lui promet son concours le plus actif et le plus dévoué.

M. Ch. Van Schoor engage l'assemblée à conférer le titre de président d'honneur à Monseigneur le baron Félix Béthune, seul membre fondateur survivant.

L'assemblée, appelée à voter sur cette proposition, s'y rallie pleinement et confère au chanoine Béthune le titre de président d'honneur.

Le bureau adresse immédiatement une dépêche au nouveau titulaire pour le féliciter de cette haute distinction.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Société, l'assemblée charge le bureau d'organiser un congrès de numismatique, à Bruxelles, en juillet 1891, de manière à faire coïncider ce congrès avec l'assemblée générale annuelle.

Ce congrès, suivi d'un banquet, aura une durée de trois jours.

Le bureau enverra, en même temps que les convocations, un ordre du jour des questions à traiter.

L'assemblée décide ensuite qu'on frappera une médaille commémorative portant d'un côté les têtes conjuguées des deux présidents d'honneur, Lelewel et Chalon, et de l'autre, une composition allégorique ayant trait à la numismatique.

La gravure de cette médaille sera mise au concours. La Société supportera les frais de cette médaille (gravure et frappe), et vote, à cet effet, un crédit spécial.

Les membres effectifs et correspondants pourront souscrire à cette médaille, mais les numismates étrangers qui assisteront au congrès la recevront gratuitement.

Le bureau est chargé de tout ce qui concerne

l'exécution de ces mesures. Un subside sera demandé au Gouvernement pour publier les travaux lus au congrès. Le bureau décidera comment se feront ces publications en ayant égard aux ressources disponibles.

La séance est levée à 2 heures et demie.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1889.

Avls important : Les ouvrages et publications destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Blätter für Münzfreunde*, n^o 156 et pl. XCVII. — *Berliner Münzblätter*, n^{os} 105 à 108. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1889, n^{os} 1 à 10. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^{os} 48 et 49.
- Amérique.** — *Smithsonian institution*, Report, 1886, part. I. — *American journal of numismatics*, vol. XXIV, n^o 2.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1889, part III.
- Autriche-Hongrie.** — *Monatsblatt*, n^{os} 73 à 75. — *Ungarische Revue*, 1888, n^{os} 7 à 10; 1889, n^{os} 1 à 3. — *Archæologiai Ertesito*, t. VIII, n^{os} 3 à 5; t. IX, n^{os} 1 et 2. — *La Revue de l'Orient*, n^o 2 (article nécrologique sur l'archiduc Rodolphe).
- Belgique.** — *Documents préalablement imprimés en vue des travaux du V^e congrès d'archéologie et d'histoire*, Anvers-Zélande, 3^e fascicule. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, 2^e liv., et Rapport sur la situation de la Société en 1888. — *Revue belge de numismatique*, année 1889. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, t. XVIII, n^o 8. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1889, n^{os} 1 à 4. — *Messenger des sciences historiques*, 1889, 3^e livraison.
- France.** — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*,

- t. XXX; et *Bulletin*, année 1889, n° 2. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1889, 4^e et 5^e fascicules. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8°, n° 3. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 137. — Académie d'Hippone. *Compte-rendu des réunions*, pp. cix à cxxxii. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LVI, nos 3 et 4; partie technique, nos 9 et 10. — *Revue numismatique*, 1889, 3^e trimestre.
- Pays-Bas.** — *Verhandelingen uitgegeven door Teyler's tweede genootschap*, nouvelle série, t. III, 1^{re} et 2^e parties.
- Suisse.** — *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1889, nos 7 à 10.

Ouvrages non périodiques.

- CUMONT. — *Comment on fait une médaille*. Bruxelles, 1889, in-8°, 11 pages. — *Nouveaux documents relatifs à l'histoire du concours auquel fut soumis Théodore Van Berckel*, etc. Bruxelles, 1889, in-8°, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MARKOFF. — *Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales du Ministère des Affaires étrangères*. — *Monnaies arsacides, subarsacides, sassanides*, etc. Saint-Pétersbourg, 1889, in-8°, 136 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- JOSEPH. — *Die Münzstempel und Punzen in dem historischen Museum der Stadt Köln*. In-8°, 76 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- C^t NAHUY. — *Notice historique sur l'hôtel et la seigneurie de Ravenstein*. Bruxelles, 1889, in-8°, 19 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- NIZET. — *Notes bibliographiques sur les habitations ouvrières et sur le grisou*. Extraites du *Catalogue idéologique*. Bruxelles, 1889, in-8°, 13 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- C^t PAPADOPOLI. — *Moneta Dalmatiæ*. Milan, 1889, gr. in-8°, 12 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- SOUTZO. — *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1^{re} partie. Paris, 1887, in-8°, 90 pages; 2^e partie. Macon, 1889, 64 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- VALLENTIN (R.). — *Découverte d'un trésor du XVI^e siècle, à Monté-*

limar. Valence, 1887, in-8°, 26 pages. — *Étude sur les pointes de flèche en bronze*. Avignon, 1887, in 8°, 7 pages, 1 planche. — *Les pointes de flèche en bronze du musée Calvet*. Avignon, 1888, in-8°, 8 pages, 1 planche. — *Une station magdalénienne à Montbrun*. Valence, 1880, in-8°, 5 pages, 1 vignette. — *Contre-marques sur des monnaies d'argent de la république romaine*. Valence, 1888, in-8°, 14 pages. — *Notes sur les doublés tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange*. Avignon, 1888, in-8°, 16 pages. — *Un procès entre le maire et les consuls de Villeneuve-lez-Avignon*. Avignon, 1888, in-8°, 15 pages. — *Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon, pendant le règne de Louis XIII*. Avignon, 1888, in-8°, 31 pages. — *La valeur de l'écu au soleil à Avignon (1557-1636)*. Avignon, 1889, in-8°, 7 pages. — *Les pinatelles d'Urbain VII*. Avignon, 1889, in-8°, 11 pages. — *Les pinatelles frappées en Dauphiné en 1591 et en 1592*. Valence, 1889, in-8°, 13 pages. — *Contre-marque sur un denier de Jules César*. Valence, 1889, in-8°. 6 pages. — *L'atelier monétaire d'Avignon en 1589*. Avignon, 1889, in-8°, 20 pages. — *Les prénoms en Dauphiné au commencement du XV^e siècle*. Gap, 1889, in-8°, 27 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Catalogues et ouvrages anonymes.

Auktions-Katalog, n° 102, de A. WEYL. — *Numismatisches-Verkehr*, nos 7 et 8, de THIEME. — *Catalogue n° 39* de ZSCHIESCHE et KÖDER, à Leipzig. — *Catalogue n° 3* de SELIGMANN, à Francfort s/M. — *Collection Meyer, de Bremen*, vente à Munich, les 23 et 24 septembre 1889. (*Envoi de M. Helbing.*) — *Catalogue d'une collection de médailles romaines et des Pays-Bas*. Vente à Bruxelles, le 3 octobre 1889. (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Catalogue de la collection Franzoni*, 2^e partie, monnaies italiennes, avec les prix marqués. — *Catalogue d'une collection d'un amateur de Florence*, 1^{re} partie, monnaies romaines, avec prix à chaque numéro. — *Catalogue d'une belle collection de médailles grecques, etc.*, avec les prix marqués. (*Envoi de M. Sambon.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Ed. Geerts.

Médaille en bronze du cinquantenaire de la Société de la Vieille-Montagne, par Ed. Geerts.

Médaille en bronze du 25^e anniversaire de la fondation de la Société Solvay et C^e, par P. Dubois.

Don de M. Herry de Cocquéau.

Jeton en argent aux armes de M. Herry de Cocquéau.

Don de M. Alphonse de Witte.

Monnaies romaines des empereurs et impératrices : Auguste, Néron, Galba, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin, Faustine mère, Marc-Aurèle, Faustine jeune, Lucille, Commode, Volusien, Gallien, Victorin, Tetricus, Claude le Gothique, Maximien Hercules, Galère, Maximien, Dioclétien, Constantin I, Constantin II, Constance II et Magnence. En tout 18 grands, 14 moyens et 11 petits bronzes. — Duché de Brabant. Jean II, esterlins de Maestricht et de Louvain, 2 pièces. — Jean III, gros aux quatre lions d'Anvers et gros sans nom d'atelier, 3 pièces. — Marie-Thérèse, monnaie de billon.

Don de M. de Munter.

Méreau en plomb de la fondation de Henri de Monsenaire et de Jeanne Cantineau. — Jeton d'inauguration, en cuivre, de Maximilien-Emmanuel à Namur. — Une monnaie de cuivre de Marie-Thérèse, pour le Brabant.

Bruxelles, le 10 novembre 1889.

Le bibliothécaire,

ALPHONSE DE WITTE.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE
PRINCE BAUDOIN A DAIGNÉ AC-
CEPTER LE TITRE DE MEMBRE D'HONNEUR
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
DE BELGIQUE, TITRE QUE LE BUREAU LUI
AVAIT OFFERT AU NOM DE LA SOCIÉTÉ.

LE BUREAU A L'HONNEUR DE PORTER CETTE
HEUREUSE NOUVELLE A LA CONNAISSANCE DE
TOUS LES MEMBRES, QUI L'ACCUEILLERONT
AVEC AUTANT DE BONHEUR QUE DE RECON-
NAISSANCE.

Le Secrétaire,

Le Président,

G. CUMONT.

Y^{TE} B. DE JONGHE.

MÉLANGES
DE
NUMISMATIQUE ZÉLANDAISE.

PLANCHE IV.

I.

MÉDAILLE DE PIERRE MANTEAU VAN DALEM.

C'est, comme on le sait, au xv^e siècle, que les graveurs italiens ont commencé à frapper des médailles historiques. Dès cette époque, le nombre de celles-ci augmenta considérablement. L'opinion s'accrédite de plus en plus, que l'étude des médailles est une source précieuse pour l'histoire; ces deux sciences sont vraiment inséparables; elles se complètent en quelque sorte. Si l'histoire nous apprend les différents faits, la numismatique nous donne souvent des détails sur la vie de personnages remarquables qui resteraient cachés ou que l'on chercherait en vain dans les annales de l'histoire.

La médaille, que je me permets de faire connaître aujourd'hui, a probablement amené feu M. G.-A. Fokker, à écrire la biographie d'un

homme fort estimé dans son temps, le Zélandais Pierre Manteau van Dalem (1).

Or, il se fait que cette médaille a fixé mon attention sur une période de la vie de Manteau qui, sans ce témoin métallique, serait restée probablement inconnue dans son pays natal, où Manteau a passé la partie la plus productive de sa vie.

Faute d'autres indications, j'ai dû me contenter des renseignements réunis avec tant de peine par M. Fokker, qui, né en Zélande, membre des États Députés et historien zélé, était mieux que tout autre à même de faire de semblables recherches.

Pierre Manteau van Dalem, ingénieur au service des Provinces-Unies, naquit en 1607, près de Tholen, capitale de l'île du même nom, à une époque où la Zélande était agitée par des guerres intestines.

M. Fokker n'est point parvenu à dresser un arbre généalogique de la famille de notre ingénieur.

Il est néanmoins certain que les Manteau appartenaient à une famille zélandaise distinguée, dont plusieurs membres se sont occupés de géométrie.

On ne connaît pas grand'chose de la jeunesse de Pierre, pas même l'endroit où il a passé ses années d'études. Il paraît seulement qu'il s'est distingué de bonne heure car, à dix-neuf ans à

(1) *De Navorscher*, deel XVIII, 1868, *Pierre Manteau van Dalem*, door Mr G.-A. FOKKER.

peine, on lui confia la charge de géomètre de la province de Zélande. Bien que cet emploi dût être très honorable, il n'était cependant pas très lucratif. Quoi qu'il en soit, lorsque, dix années plus tard, il obtint la charge d'ingénieur des Provinces-Unies, ses appointements annuels ne dépassèrent pas 300 florins. Il épousa Marguerite Dallens peu de temps après. Se fatigua-t-il de ses fonctions d'ingénieur, ou bien se laissa-t-il gagner par les belles promesses de plusieurs membres de sa famille émigrés en Angleterre ; toujours est-il qu'il demanda sa démission et qu'il partit pour ce pays.

Nous voici arrivés à la période la plus énigmatique de toute sa vie.

M. Fokker a fait tout ce qu'il était possible pour éclaircir ce point obscur. Il a fouillé dans ce but les archives de la Province et les écrits publiés par Manteau lui-même, mais il n'est arrivé à aucun résultat.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'il a été ingénieur général dans l'armée de sir Thomas Fairfax (1) en 1646, ce qui est confirmé par la médaille en argent, frappée en 1647, qui existe dans la collection du *Zeeuwisch Genootschap*.

Cette médaille nous montre l'effigie de Pierre Manteau vêtu d'un uniforme militaire. Ce côté ne porte pas d'inscription ; au bas de la médaille

(1) SPRIGG, *Anglia rediviva*.

on lit les initiales du graveur S. S (1). Tous mes efforts ont échoué pour trouver avec certitude le nom de l'artiste qui nous laissa une médaille d'une aussi belle facture (2). Je n'en ai pas trouvé de deuxième exemplaire ; je la crois donc unique.

Les musées de Bruxelles, de Londres et de La Haye ne la possèdent pas.

Sur le revers on lit : P: MANTEAV VAN DALEM ESQ : INGEN : GEN : 1647.

Comme on le voit, il occupait alors le poste envié d'ingénieur général, ce qui, bien probablement, fut l'un des motifs pour lesquels il quitta les fonctions plus modestes d'ingénieur zélandais.

Mais, comme nous le verrons dans la suite, notre ingénieur était un homme très dévot, et il me paraît très vraisemblable que son zèle religieux eut une grande part dans cette résolution.

On ignore cependant l'importance du rôle qu'il

(1) M. Dirks, en parlant de la médaille de Manteau, dit qu'elle est signée A. P. S. (*Pemningkundig repertorium*, XXII, n° 1059.) Je crois que c'est une erreur, mais M. Dirks ajoute qu'il a fait la description de la médaille d'après une gravure à lui envoyée par feu A.-H.-G. Fokker.

(2) Le catalogue de la vente Völcker mentionne, sous le n° 616, une médaille du duc de York, datant de 1646, signée par Abraham Simon, graveur anglais. Selon la description, le type paraît conforme à celui de la médaille de Manteau.

Deux autres médailles décrites par van Loon, pages 283 et 297 (édit. holl.), sont d'un style qui rappelle aussi la composition de celle de Manteau. Un même artiste (le dit Abr. Simon ?) serait-il l'auteur de ces quatre médailles ?

remplit dans l'armée du général républicain ; la médaille ne nous le dit pas.

Fairfax, général en chef des presbytériens, était un homme religieux, doué de grands talents de stratège. Royaliste dans l'âme, mais d'un caractère très faible, il se laissa totalement influencer par Olivier Cromwell qui fut un des plus ardents indépendants.

En 1645, l'armée royale fut entièrement battue à Naseby par les révoltés.

Le roi Charles I^{er} essaya en vain de se réconcilier avec l'un ou l'autre parti ; il fit de grandes concessions mais n'y réussit pas.

A la fin, il se réfugia chez les Écossais auprès desquels il se crut en sûreté. Mais il se trompait. Les Écossais, à court d'argent, vendirent le roi aux Anglais pour la somme de 400,000 livres sterling. En attendant, l'armée et le parlement étaient entièrement tombés sous la puissance des Indépendants.

On sait ce qui arriva. Le roi fut emprisonné. Il fut décapité en 1649 et la république proclamée. C'est au milieu de tous ces troubles que Pierre Manteau passa deux années de sa vie.

Quel a été le motif de son départ ? Ses travaux étaient-ils terminés ou bien n'a-t-il pas voulu rester, voyant les désordres s'accroître de jour en jour ? Qui nous le dira ?

Il est curieux que la médaille n'indique point par qui elle a été dédiée à Manteau.

On la lui offrit probablement lors de son départ. Elle est en tous cas de cette époque.

En 1647, année même de la frappe de la médaille, nous le retrouvons membre du conseil municipal de Tholen.

Après l'emploi honorable qu'il venait de quitter, une vie oisive ne pouvait lui convenir.

Il partit bientôt pour l'Écluse où il fut successivement nommé greffier du collège du Franc pays (*griffier 's lands van den Vrije*), en 1656, intendant des travaux maritimes de la Flandre (*intendant by autorisatie van H. E. Mog. op declaratie, van het onderhoud der zeewerken in Vlaanderen*), en 1666, et enfin échevin *'s lands van den Vrije*, en 1673.

A sa demande, les États Généraux lui rendirent le titre d'ingénieur des Provinces-Unies, seulement sans salaire fixe.

Il est étonnant que je n'ai pu trouver nulle part le moindre renseignement sur cette existence aventureuse.

Un homme de science comme lui eut sans doute bientôt à se repentir de ces deux années perdues au milieu d'aventures.

Quoi qu'il en soit, quand il demanda, en 1659, à être rétabli dans ses fonctions d'ingénieur, c'est probablement avec intention qu'il avança de trois années la date de sa précédente démission, la fixant en 1648, tandis qu'elle datait en réalité de 1645.

Il fut bientôt dans l'aisance dans sa nouvelle résidence, car de nombreuses occasions de mettre ses divers talents en lumière durent se présenter à lui.

Il semble que ses supérieurs l'estimèrent beaucoup; ils le consultèrent souvent pour des questions difficiles et eurent plus d'une occasion d'apprécier sa grande science en géométrie.

Vers cette époque, probablement en 1672, il écrivit un ouvrage intitulé :

« *Tractaet in materie van zeevercken ende dyckagie tot verbeteringhe van de Sasse-vaert. Ende vermeerderinghe van de natuijlycke sterckte van de Stadt an 't Sas; Ende wederlegginghe teghen degene, die met ondraeghlijcke kosten, schaden ende interesten, quaet werck willen maecken.* »

Sa haute position dans le service de l'État et la conscience de son mérite furent la cause chez lui de certaines prétentions. Il s'emportait facilement dès qu'on ne partageait pas sa manière de voir.

Ce manque de souplesse dans le caractère, lui causa parfois de grands désagréments. M. Fokker raconte qu'il se crut un jour insulté par le sieur de Stavenisse, échevin de l'Écluse. Il le provoqua aussitôt en duel. Stavenisse, qui n'osait probablement pas se mesurer avec le vif ingénieur, préféra porter leur différend devant le tribunal du Franc (*collegie van den Vrije*).

La cause fut scrupuleusement instruite et il en

résulta que Pierre Manteau fut suspendu pour un mois de sa charge de greffier. Il ne put obtenir sa grâce qu'après avoir présenté humblement ses excuses à l'échevin de Stavenisse en présence du bourgmestre et des autres échevins.

On comprend toute la sévérité de cette punition pour un homme d'un caractère aussi hautain. Il s'acquitta cependant avec humilité de cette pénible obligation. J'ai déjà dit plus haut que je suis portée à croire, bien qu'aucun document n'en fasse mention, que le vrai motif de son départ pour la guerre en Angleterre avait été son amour pour la religion, le désir de servir la cause de son Dieu, l'enthousiasme que lui causait l'idée de défendre le culte qu'il pratiquait. Ma supposition repose sur le fait que Manteau, quoique présomptueux et irascible, était un homme pieux, de mœurs austères, plein de zèle pour la religion. Non seulement, il se plaisait à se qualifier d'*ancien de l'Église*, mais, dans la préface du petit livre que je vais citer, il raconte qu'étant âgé de 76 ans et valétudinaire, il résolut, à l'exemple de Moïse et de David, d'exciter les vrais chrétiens, par des psaumes et des hymnes religieux, à se corriger et à mener une vie conforme à la doctrine chrétienne.

Il écrivit dans ce but un petit ouvrage en deux tomes, devenu rare aujourd'hui, qu'il fit imprimer à Middelbourg, en 1683 (1).

(1) *Psalmen des Nieuwen Testaments*, door PIETER MANTEAU VAN

Ce petit ouvrage consiste en chansons religieuses qui pouvaient en cas de besoin servir au culte public. Cette première édition fut bientôt suivie d'une seconde, publiée à Utrecht en 1686. Cependant ces cantiques ne furent pas adoptés par le culte protestant, probablement parce que la versification laisse beaucoup à désirer.

Outre ces psaumes, Manteau semble avoir encore publié un autre volume de cantiques religieux.

On ignore de quel droit il ajouta à son nom celui de *van Dalem*. Il se peut que sa mère s'appelât ainsi.

Les van Dalem étaient une famille très puissante en Zélande.

On a donné le nom de cette famille à une rue de Tholen et un à polder voisin qui s'appelle encore le *van Dalem polder*. Le nom de Manteau n'a pas non plus tout à fait disparu, car, près d'Yzendijke, se trouve un tout petit coin de terre nommé le *Manteau polder*.

Notre célèbre ingénieur habita l'Écluse jusqu'à sa mort arrivée en 1688. Il fut enterré dans l'église

DALEM, *schepen des lands van den Vrije, tot Sluijs, in Vlaenderen*. Il termina la préface par ces mots : *Uwen gansch dienstplichtigen ende ootmoedigen dienaer Pieter Manteau van Dalem, oudt schepen ende ouderlinck van ter Tholen; ende nu schepen 's lands van den Vrijen, ende outste ordinaris ingenieur van desen staet in 't gebruick van gemeene Lands zeeuercken, oudt 76 jaeren. Actum tot Sluys, in Vlaenderen, anno 1683.*

de Saint-Jean qui n'existe plus actuellement.

Tels sont les faits les plus intéressants de sa vie.

Ils suffisent pour faire considérer Manteau van Dalem comme un homme remarquable ayant rempli avec honneur d'importantes fonctions et de hautes charges.

II.

MÉREAUX ZÉLANDAIS INÉDITS.

N° 1. *Méreau des boulangers de Zierikzée.*

Cuivre, gravé, diam. 52 mill.

On ne connaît que peu de méreaux de la ville de Zierikzée, eu égard surtout aux nombreuses corporations qui existaient jadis dans la seconde capitale de la Zélande.

Il est bien probable qu'on en découvrira encore.

Dans l'intéressant ouvrage de M. Dirks, « *de Noord-Nederlandsche gildepenningen* » (pl. CXXXIX, n° 7), l'auteur reproduit un méreau de Zierikzée, inédit et inconnu jusqu'alors, appartenant à la Gilde des Boulangers dite de Sainte-Lucie.

Cette pièce unique qui m'appartient est en plomb.

La légende du méreau décrit par M. Dirks nous fait connaître, comme chef-doyen (*overdeken*), le bourgmestre Jacobus de Kanter, dont les armoiries remplissent tout le champ d'un côté.

Ce méreau sans date doit avoir été frappé entre 1695 et 1720, puisque J. de Kanter fut le chef de cette corporation pendant ce laps de temps. Au revers de ce plomb, on voit une vieille femme qui marche en s'appuyant sur une béquille. Elle est pauvrement habillée et porte, selon M. Dirks, un plat sur lequel se trouveraient trois petits pains.

On lit à ses côtés : S LU-CI.

Cette pièce en plomb nous explique un autre méreau en cuivre appartenant à la collection du *Zeeuwisch Genootschap* et qui a été abusivement attribué à une corporation de fileurs d'une ville inconnue (n° 1049 du catalogue).

Nous verrons que ce dernier méreau appartient à la même ville et à la même gilde et qu'il est plus ancien que celui décrit par M. Dirks.

Ce méreau, qui est artistement gravé, porte d'un côté les armoiries du bourgmestre Quirin de Jonge, chef-doyen de la corporation.

La légende se lit : DE · HEER · OVERDE-
KEN · QUIRIN · DE · JONGE · VAN · SINTE
· LUCIAS · GIL(*de*) · G. V. TONGEREN ·
DEK(*en*).

Le bourgmestre actuel de Zierikzée, le savant M.-J.-P.-N. Ermerins, a eu la bonté de me donner toutes les indications nécessaires pour me permettre d'attribuer avec certitude ce méreau aux boulangers de Zierikzée, quoiqu'il ne porte aucun attribut de cette corporation.

Car les comptes de la *Bakkersgilde* qui existent encore en partie dans les archives de cette ville, démontrent que toutes les personnes, dont les noms se trouvent mentionnés sur le méreau, ont été membres de l'administration de cette corporation.

Le revers, comme celui du méreau en plomb, ne porte pas d'attributs de métier.

On y a correctement gravé une vieille femme pauvre qui est assise et occupée à filer au rouet.

On voit que ces deux méreaux présentant le même type doivent appartenir à la même corporation.

Légende : ISAACK · I · VERHOUE · A. B. SWAEN · A. D. PAWAË · T. V. POELENBURCH · OMMEGANGE(rs) (1).

La fileuse et la vieille femme à la becquille, représentent-elles la sainte patronne elle-même? Je ne le pense pas, car Sainte-Lucie de (2) Syracuse était jeune quand elle souffrit le martyr. Je pense plutôt que la *Bakkersgilde* aura dirigé quelque hospice de vieilles femmes, ou bien qu'elle aura pris soin de nourrir les pauvres, à l'instar

(1) In de rekening van het bakkersgild, over 1691, komt onderaan, de onderteekening voor van Quirin de Jonge als overdeken, en als deken, Isack Verhoeve. Daarna volgen deze onderteekeningen :

Adr. de Paeuw; Abram Besmanse (later genoemd Abr. Besmanse Swaen); T. V. Poelenburgh; Gabriel van Tongeren.

(2) *Levens der heiligen, kerkvaders en martelaren*, door F. S. V. D. HAAGEN, 4^{de} deel.

de leur sainte patronne qui, dans sa courte vie, donna toutes ses richesses aux pauvres.

Sainte-Lucie (1) fut aussi la patronne des boulangers de Harlem. Leur méreau n'est pas connu, mais il est certain qu'ils entretenaient dans la cathédrale de Saint-Bavon un autel dédié à Sainte-Lucie et à Sainte-Gertrude, patronnes de leur gilde.

Dans cette église se trouvait un autel qui n'existe plus, représentant trois jeunes gens dans une fournaise, tandis que sur les colonnes étaient peints des fours dorés et des ustensiles de boulangerie.

Les boulangers ont encore un jour fixe, le vendredi, pendant lequel ils permettent aux pauvres de mendier le pain rassis.

Voyons maintenant de quelle année date notre méreau.

Le bourgmestre Quirin de Jonge, descendant d'une famille noble qui occupe encore une situation très distinguée à Zierikzée, fut nommé chef-doyen des boulangers en septembre 1690 et eut, en 1695, comme successeur dans cette charge honorable Jacques de Kanter, dont le nom est mentionné sur le méreau en plomb.

Un autre compte, datant de 1691, est signé des mêmes noms qui se trouvent sur le méreau, seu-

(1) *Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom Haarlem*, 4^{de} deel, 1876, blz. 25.

lement, cette année-là, van Tongeren n'était pas encore doyen.

Les comptes des deux années suivantes manquent dans les archives et le suivant, de 1694 (1), fait mention de la mort du doyen van Tongeren, de sorte qu'il paraît clair que le méreau date de 1692 ou 1693, années pendant lesquelles van Tongeren était doyen de la corporation.

Parmi les autres méreaux de Zierikzée décrits par M. Dirks, il y en a deux qui représentent des saints, ce sont : saint Joseph, patron des charpentiers, et la sainte Vierge, patronne des tailleurs; tous les autres portent des attributs de métier, même quand les armoiries du chef-doyen remplissent tout le droit.

Zierikzée, quoique petite ville, eut autrefois beaucoup de corps de métier. La charte intéressante, datant de 1425-1426, dont parle M. Dirks (2), et dans laquelle les corporations unies promettent de maintenir les privilèges de la ville, est encore munie de trente-huit sceaux, en cire verte, des corporations qui ont signé cet acte curieux.

Le sceau des boulangers s'y trouve encore. Il est de la grandeur d'un franc et porte une pelle à enfourner pour boulangerie, sur laquelle se

(1) Rekening van *Adriaen de Pauw* als Deken van het Backersgild over de stadt Zierikzee, naer de doot van *Gaebrel van Tongeren* en overgenomen van *Isack Verhoeve*.

(2) *Loc. cit.*, p. 426.

trouvent des petits pains. Légende : *S. dit es die B...ers gild..*

Or le nombre des gildes a été restreint plus tard par l'association de quelques-unes d'entre elles.

Celle des boulangers, qui comprenait aussi les cuisiniers, les confiseurs, etc., fut réunie à celle des meuniers ou de Saint-Victor.

En 1690, quoique encore séparées, elles possédaient déjà un chef-doyen commun, le dit Quirin de Jonge.

Ce qui démontre que ces deux gildes se sont réunies effectivement plus tard, c'est un compte de 1722 dans lequel on lit :

« *Qu'on examinera les considérations du chef-doyen et des doyens de la corporation de Saint-Victor ou des boulangers et des meuniers.* »

Et plus tard encore :

« *Qu'une requête du doyen et des ommegangers des boulangers sera remise au bourgmestre et aux échevins pour entendre après le chef-doyen de Saint-Victor avec deux boulangers.* »

Le nom de Sainte-Lucie pour les boulangers n'est cité nulle part dans les comptes de cette gilde et il n'y a qu'un seul livre (1) qui en fasse mention, tandis que nos deux méreaux sont explicites à ce sujet.

La réunion des dsux gildes n'avait pas encore

(1) *Tegenwoordige staat der Vereenigde Nederlanden*, 9^{de} deel, blz. 391.

eu lieu, à l'époque où ils furent fabriqués, et il ne faut pas s'étonner que les boulangers aient écrit le nom de leur patronne sur leurs méreaux, et qu'ils aient pris un emblème plus noble que les attributs ordinaires du métier.

On eut l'habitude de désigner plus tard la corporation des boulangers et des meuniers seulement par le nom de Saint-Victor — le patron des meuniers — *het St-Victor gilde*.

N° 2. *Méreau des charpentiers de Middelbourg.*

Méreau des maîtres de corporation (*overmans penning*).

Argent, diam. 60 mill.

La gravure de ce méreau, qui est ciselé et d'un très beau travail, ne diffère pas beaucoup de celle du méreau figuré dans l'ouvrage de M. Dirks, sous le n° 47, pl. LXVIII.

Les légendes sont tout à fait différentes et ont quelque rapport avec celles du méreau de 1671 (n° 45, pl. LXX).

Droit : ☉ ABRAHAM · HILDERNISSE · DEKEN · PIETER · RVISSAART OVDEN · DEKEN · IAN · OOLE · BELEEDER.

Légende intérieure : TIMMERMANS ☉ AMBAGT.

Revers : ☉ LOWYS · IOLYT · IOOS · VERSCHVVR · PHILIP · DE WAAL · DE IONGE · PROEFMEESTERS.

Dans le cercle intérieur la date : 16 — 94.

Sur la tranche est gravée : DE HEER BVRGE-MEESTER STEVEN VOET OVERTEKEN VANT HVYSTIMMERMANS AMBAGHT.

Seulement les noms du doyen *Hildernisse* et de *Lowys Jolyt* sont déjà mentionnés dans le livre de M. Dirks; les autres noms sont inconnus à ce savant. Ce beau méreau provient de la vente du cabinet Völcker, n° 2660. Amsterdam, 1888.

Ma collection.

N° 3. *Méreau inconnu, des fruitiers de Middelbourg.*

Plomb, diam. 36 mill.

Je propose d'attribuer ce méreau aux fruitiers de Middelbourg, méreau dont ils auraient fait usage avant de se servir de la belle pièce en cuivre figurée dans Dirks, n° 12, pl. LXII.

Ce méreau qui est sans date est bien conservé mais d'un travail assez grossier.

Il est sans légendes et présente le même type caractéristique et rare des méreaux de 1691, c'est-à-dire Adam et Ève avec le serpent, au pied de l'arbre du paradis.

Sur le revers se voit une grande corbeille remplie de fruits. Je ne crois pas que ce type ait été adopté sur des méreaux si ce n'est à Middelbourg. Il a été trouvé en 1889 à une profondeur de 2 mètres sous le sol, dans un terrain que l'on creusait afin d'établir un nouveau gazomètre.

On y a également trouvé à la même profondeur un vieux canon et l'omplate d'une

baleine, objets qui semblent y avoir été jetés en 1600, époque à laquelle ce terrain fut exhausé à cause de l'agrandissement de la ville. Ce méreau date donc probablement du xvi^e siècle.

Si ma conjecture que ce méreau est d'un type antérieur à celui de 1691 était exacte, elle prouverait que les confrères ont toujours employé des méreaux, mais qu'ils étaient seulement d'une forme plus modeste et d'un travail plus grossier avant de devenir des objets d'art et de luxe.

Ma collection.

N^o 4. *Méreau des épiciers de Middelbourg.*

Cuivre, diam. 51 mill.

Ce méreau est conforme aux deux autres de 1677 et de 1700, figurés dans l'ouvrage de Dirks, n^{os} 19 et 20, pl. LXIV, mais il porte un autre millésime et d'autres légendes.

☉ D : H^r ALEX^r DE MUNCK O^r DEKⁿ F^s MODEUS
DEKⁿ G^r DESOURI OUDEKⁿ.

Dans le cercle intérieur, sous un mortier la date : 16 — 94.

Revers : ☉ OM^r Vⁿ VISVLIET · I^s DRABBE ·
P^r VAN ROSMAAL · I. STENWICK · BELEDER^s.

Dans le cercle intérieur, au-dessous de la balance, est gravé le chiffre 42.

Ma collection.

MARIE DE MAN.

Middelbourg, novembre 1889.

MONNAIES FRANQUES

DÉCOUVERTES

DANS LES CIMETIÈRES FRANCS D'ÉPRAVE

(PROVINCE DE NAMUR)

I.

Dans le courant du mois de juillet 1889, mon ami et collègue Alfred Bequet, directeur du Musée archéologique de Namur, voulut bien m'inviter à visiter avec lui des tombes franques que l'habile fouilleur de la Société d'archéologie de Namur, Godelaine venait d'ouvrir au lieu dit « *la Croix rouge* » à Éprave (1).

Précisément quelques jours avant notre arrivée Godelaine avait trouvé dans une de ces tombes une petite monnaie d'argent, fort bien conservée, mais très fragile à cause de sa minceur, qui m'intrigua d'abord beaucoup par son style et par ses légendes peu compréhensibles, tout en révélant

(1) Éprave : commune de l'arrondissement de Dinant (province de Namur), située entre Rochefort et Han-sur-Lesse.

Lieu dit : *de la Croix rouge*, parce qu'une croix peinte en rouge est placée contre un arbre, à cet endroit. Très souvent, des croix ou des chapelles témoignent de l'emplacement d'un ancien cimetière.

cependant certains caractères propres aux monnaies mérovingiennes et en dénonçant ouvertement une contrefaçon barbare de monnaie romaine. Enfin, le faible poids de cette pièce (285 milligrammes) paraissait aussi extraordinaire. Voici, tout d'abord, une excellente reproduction de cette pièce (grandeur naturelle) dessinée par M. Lavalette :



Diamètre : 15 millim.

Buste de l'empereur dont la tête diadémée est tournée à droite. L'empereur est couvert du *paludamentum*. (Je dirai tantôt de quel empereur il s'agit.) Enfermée dans un cercle de grènetis, la légende se lit :

OVANIV — ITAVC.

Revers : Rome casquée, assise, à gauche, sur une *sella curulis*, tenant une Victoire sur la main droite. Dans le champ, devant la personnification de Rome, une étoile ; derrière, vers la droite, une croix longue dont la tige porte deux ornements qui seront expliqués ci-après.

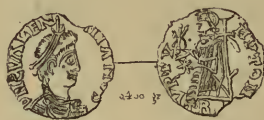
Légende dans un cercle de grènetis : AV — ITVI. Vestiges d'un double cercle tracé au compas, sans doute pour arriver à graver plus régulièrement les lettres de la légende.

Ces légendes véritablement énigmatiques (1) se laissèrent interpréter sans peine, grâce à la circonstance suivante :

Antérieurement déjà, la Société archéologique de Namur avait fouillé un autre cimetière franc, au lieu dit « *sur le Mont* », situé vers le sommet d'une colline, non loin de l'antique forteresse d'Éprave et à trois cents mètres environ du cimetière de la Croix rouge.

Or, dans une seule et même tombe, on avait trouvé quatre petites pièces en argent, analogues, parmi lesquelles une présentait une valeur capitale pour l'interprétation des autres monnaies de la trouvaille et de l'énigme que j'avais à comprendre (2).

Voici cette intéressante pièce :



Diamètre : 14 millim.

(1) Ces inscriptions indéchiffrables se rencontrent assez fréquemment sur les bijoux barbares en or estampé qui imitent des monnaies romaines, byzantines, etc. (Voir *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, t. XVII, p. 478.) M. Bequet pense qu'il faut en chercher la raison dans l'ignorance des ouvriers qui ne savaient pas lire. Le musée archéologique de Namur possède une broche avec inscription, de style belgo-romain, de la fin du ⁱⁱe siècle ou du commencement du ⁱⁱⁱe, sur laquelle l'orthographe des mots est déjà considérablement altérée.

(2) Toutes ces monnaies font partie des collections du riche musée archéologique de Namur.

Elle porte, au droit, comme la pièce du cimetière de la Croix rouge, le buste de l'empereur, dessiné cependant d'une manière plus conforme au style des monnaies romaines de l'époque. Le type est moins mérovingien et plus romain. Les légendes sont aussi plus correctes et d'une lecture plus facile. Le poids (400 milligrammes) est notablement supérieur. Le revers est, il est vrai, assez barbare, mais beaucoup moins que celui de la monnaie décrite ci-dessus et des monnaies trouvées dans la même tombe. On voit qu'il s'agit d'une monnaie qui se rapproche beaucoup plus que les autres du prototype; celles-ci n'étant probablement que des copies d'une copie et, par conséquent, d'autant plus dégénérées qu'elles s'éloignent davantage de la copie primitive. Le même phénomène a déjà été constaté chez de nombreuses séries numismatiques et notamment parmi les monnaies gauloises et mérovingiennes.

Suivant cette observation, la pièce que je vais décrire serait un peu plus ancienne que ses compagnes du cimetière d'Éprave.

L'empereur, couvert du *paludamentum*, porte la tête diadémée à droite. Au centre, à proximité de l'œil, on distingue un point produit, sans doute, par la branche du compas qui a servi à tracer, sur le coin, des cercles pour faciliter l'inscription régulière des lettres de la légende. Celle-ci, probablement inscrite dans un cercle de grènetis, invisible à cause de l'usure des bords, n'offre

aucune difficulté à la lecture; on lit clairement :

DN̄S V̄ALEN(TI)NIAN̄VS — *Dominus* ou bien
Dominus noster valentinianus.

J'examinerai tantôt de quel Valentinien il s'agit.

En attendant, je me borne à constater qu'au moyen de cette légende, celle de la pièce précédente peut aisément être expliquée :

∩ = D (*dominus*) VANIVIT (lettres transposées ou mal copiées ou omises du nom VALENTINIANVS) AVC (*augustus*).

Revers : Analogue à celui de la monnaie du cimetière de la Croix rouge.

Légende : VRTV (*virtus*) IVTON (terminaison défigurée du mot *romanorum*).

En exergue : TRP(S) (*Treviris percussa* ou *pecunia signata*); marque de l'atelier de Trèves.

Autour de la légende se voient quelques points, traces d'un grènetis.

Les Francs, qui détestaient les Romains, et qui avaient de bonnes raisons pour ne pas exalter leur courage (*virtus romanorum*), ont peut être défiguré à dessein la légende du revers de la monnaie qu'ils imitaient. C'est ainsi que cette légende est devenue tout à fait incompréhensible sur le revers de la monnaie de la Croix rouge. Comment deviner que TV — IAVI signifie *virtus romanorum*?

La seconde pièce trouvée dans une tombe du cimetière « sur le Mont » ressemble beaucoup plus à la monnaie du cimetière de la Croix rouge qu'à

la pièce avec laquelle elle fut découverte. Son poids (313 milligrammes) se rapproche aussi plutôt du poids de la monnaie de la Croix rouge (285 milligrammes) que de celui de sa compagne (400 milligrammes). Son style est enfin plus barbare, plus dégénéré; le revers notamment est le plus mal exécuté, et, si l'on ne possédait pas les deux autres pièces pour comparaison, il serait difficile de dire ce qu'a voulu représenter le graveur du coin.



Diamètre : 14 millim.

Buste de l'empereur couvert du *paludamentum*, tourné vers la droite. Tête diadémée. Type analogue à celui de la pièce de la Croix rouge.

Légende comprise dans un cercle de grènetis :
 ∩ΛVNT — I∩IVC c'est-à-dire :

∩ = D (*dominus*) VANTIANVC (les deux premières lettres étant retournées) = *vantianus* contraction de *valentinianus*, ou bien encore certaines lettres du nom de l'empereur étant confondues avec celles de son titre AVC, il faudrait lire plutôt *valentinianus augustus*, ce qui serait conforme à la légende de la pièce décrite en premier lieu. (Cimetière de la Croix rouge.)

Revers : analogue à celui des monnaies ci-dessus décrites; style beaucoup plus barbare.

Légende dans un cercle de grènetis : VIИ — ... RVIИ (fragments de la légende *virtus romanorum*).

En exergue, comme sur la pièce du cimetière de la Croix rouge, quelques lignes brisées pour simuler le monogramme de l'atelier monétaire.

Les deux autres pièces trouvées dans la tombe « sur le Mont » avaient été malheureusement brisées en plusieurs fragments; j'ai cependant pu assez facilement reconnaître qu'une d'elles est du même type que les pièces précédentes : même buste, même revers, mais d'une gravure un peu plus fine; les légendes, autant que j'ai pu en juger, sont très embrouillées, étant composées de lettres transposées ou mal copiées. L'autre pièce était en si mauvais état et brisée en si petits morceaux qu'il n'est plus possible d'en donner la moindre description; son type paraît cependant ne pas être le même que celui des pièces avec lesquelles le fouilleur l'a trouvée; s'il en est vraiment ainsi, c'est bien dommage qu'elle soit si mal conservée et qu'il ne soit pas permis d'en tirer de curieux et peut-être inattendus renseignements sur les origines du monnayage franc. Puisse cette notice engager les archéologues à rechercher avec le plus grand soin ces fragiles petites pièces si sujettes à se briser et si vite perdues.

II.

Après avoir bien étudié chacune de ces petites monnaies, j'ai recherché si des pièces semblables ou analogues avaient précédemment été découvertes dans des cimetières francs, et je me suis informé s'il n'y avait pas de ces pièces confondues au milieu des séries de monnaies romaines des principaux musées de l'Europe (1).

M. Bequet, pour qui l'archéologie française n'a plus de secrets, m'avait déjà dit que de pareilles monnaies ne s'étaient jamais trouvées dans les cimetières francs, fouillés, jusqu'à maintenant, en Belgique. Les deux tombes d'Éprave étaient les seules, dans notre pays, qui eussent livré des monnaies de ce genre (2).

(1) Je m'empresse d'adresser ici de vifs remerciements pour leur grande obligeance à MM. Frédéric Kenner, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités à Vienne (Autriche); Charles-François Keary, l'auteur du remarquable Catalogue des monnaies anglaises du *British Museum*, et Warwick Wroth, du *British Museum*; Ernest Babelon, bibliothécaire au département des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris; Casimir Penon, conservateur du Musée des antiquités, à Marseille; J. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles, à Marseille; Adolphe Meyer, numismate, à Berlin; Francesco Gnecchi, numismate, à Milan; Désiré Van Bastelaer, président de la Société archéologique de Charleroi; Alfred Bequet, directeur du Musée d'archéologie de Namur; A. de Schodt et de Roissart, mes collègues de la Société numismatique de Bruxelles.

(2) Cependant le cimetière franc d'Harmignies (Hainaut), si consciencieusement fouillé par MM. le comte de Looz-Corswarem et le baron Alfred de Loë, a fourni un petit fragment d'une monnaie d'argent.

Comme tous les cimetières francs, celui d'Éprave renfermait quelques monnaies romaines en bronze, mais, généralement, fort mal conservées (1).

C'était le numéraire courant, à l'époque des invasions franques. Comme il arrive toujours, plusieurs pièces d'une époque plus ancienne continuaient à circuler. Il faut donc considérer les monnaies d'émission la plus récente pour déterminer approximativement l'âge de ces cimetières. Ceux-ci peuvent avoir servi pendant un, deux ou trois siècles consécutifs; l'ensemble des trouvailles monétaires sera comme un témoignage précieux et irrécusable qui déterminera, d'une manière presque certaine, l'antiquité de ces nombreuses nécropoles. Par suite, l'histoire de l'invasion des Francs dans nos provinces pourra être établie sur des bases vraiment scientifiques.

Ces monnaies romaines, ordinairement déposées dans les tombes franques, servaient sans doute aux envahisseurs germains, dans leurs relations

pourrait bien être d'un type analogue à celui des pièces d'Éprave. Ce fragment est trop mal conservé pour que j'ose me prononcer plus catégoriquement. Un triens barbare imité d'une monnaie d'Anastase (491-518), a aussi été trouvé dans ce cimetière. D'après les monnaies enfouies dans ce cimetière, il me paraît avoir servi aux inhumations pendant les v^e et vi^e siècles; peut-être même encore durant le vii^e siècle.

(1) Presque toujours, ce sont des petits bronzes que renferment les sépultures; les moyens bronzes et, plus rarement, les grands bronzes ne se trouvent guère qu'attachés aux colliers.

avec les populations gallo-romaines au milieu desquelles ils s'étaient établis de gré ou de force. Quelquefois, ces monnaies étaient attachées comme breloques aux colliers et aux bracelets des femmes. Même des monnaies gauloises étaient conservées par les Francs, à titre de curiosité, tout comme les pointes de flèches en silex. J'ai vu quelques monnaies gauloises, en potin, dans les collections d'objets exhumés des tombes franques.

Je termine cette courte digression en signalant qu'aucun triens barbare (or) n'a été trouvé dans les cimetières d'Éprave. Le fait est intéressant à constater (1).

Si l'on ne connaît pas d'autres monnaies semblables à celles d'Éprave, trouvées dans les cimetières francs de la Belgique (2), il y a trente-six ans déjà, l'abbé Cochet, dans son bel ouvrage sur la Normandie souterraine (3), appelait l'atten-

(1) Les triens barbares (or) sont rarement trouvés dans les sépultures de la province de Namur. Les milliers de tombes franques explorées dans cette province n'ont fourni que deux pièces de ce genre.

(2) Il est possible que de semblables monnaies aient été enfouies dans d'autres cimetières; mais, placées dans des conditions plus défavorables, elles ont sans doute été réduites en poussière ou bien encore, à cause de leur fragilité, détruites par des fouilleurs maladroits ou peu attentifs. Si de telles pièces ont existé dans le tombeau de Childéric, à Tournai, la manière sauvage avec laquelle ce tombeau fut fouillé, à certainement dû anéantir ou faire négliger des monnaies aussi minces.

(3) *La Normandie souterraine*, 1^{re} édition, 1854, pp. 353-397 et 2^e édition, Paris, 1855, pp. 313 et suiv.

tion du monde savant sur cinq monnaies franques en argent trouvées dans le cimetière franc d'Envermeu, en Normandie.

Ces monnaies, qui furent étudiées par l'avocat Thomas de Rouen, ont plus d'une analogie avec les monnaies d'Éprave, comme on pourra s'en convaincre en examinant les dessins, cependant bien imparfaits, qui ornent la notice du jurisconsulte-numismate (1).

Ces pièces étaient en fort mauvais état, à tel point que l'abbé Cochet ne parvint à en conserver que quatre; une fut trouvée isolée, les autres étaient ensemble; elles étaient placées à hauteur de la taille et avaient été probablement enfermées dans une bourse ou cachées sous le ceinturon du mort. Les pièces d'Éprave étaient dans la même position.

Thomas et son critique J. de Pétigny pensent que ces petites monnaies d'Envermeu représentent des subdivisions ($1/6$ ou $1/5$ de denier) du denier mérovingien. Ils échafaudent l'un et l'autre tout un ingénieux mais fallacieux raisonnement pour étayer leur système, mais je démontrerai plus loin

(1) E. THOMAS, *Cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu*. Dieppe, 1854, 49 pages, 1 planche. (Lettre à l'abbé Cochet insérée dans le chapitre XXV de la *Normandie souterraine*, 1^{re} édition.)

Compte rendu dans la *Revue belge de numismatique*, 1854, p. 366.

Compte rendu critique par J. de Pétigny dans la *Revue française*, 1855, pp. 65-81.

que les poids des monnaies, fort bien conservées, que je décris, permettent difficilement d'admettre les hypothèses un peu risquées des deux savants français.

Voici comment ils décrivent ces pièces :

1. Imitation d'une monnaie d'Anastase. Poids : 19 centigrammes.

Thomas attribue, sans aucune preuve, cette pièce à Clovis.

2. Imitation d'une monnaie d'Anastase, à la légende *Victoria Augustorum*. *Rev.* : Guerrier (?) tenant de la main droite une lance (?); légendes : inexplicables pour M. Thomas. Poids : 23 centigrammes.

3. Thomas donne la description suivante : légendes informes. *Rev.* : Personnage assis à droite, sur une chaise curule; derrière lui, un trophée sur lequel il semble s'appuyer; devant, une étoile. Poids : 16 centigrammes. Thomas pense que ces pièces ont été frappées avant la conversion des Francs au christianisme; je partage son avis mais je rejette ses autres hypothèses aujourd'hui tout à fait insoutenables. M. de Pétigny considère cette pièce comme une imitation d'une monnaie de Justinien.

4. Type analogue. Poids : 16 centigrammes. Attribuée par M. Thomas à Théodebert, ce qui est injustifiable.

M. de Pétigny pense qu'il s'agit plutôt d'une

imitation de monnaie de l'empereur Justinien. Il croit distinguer une légende : VANANI.

Cette légende ressemble beaucoup à celles des pièces d'Éprave; le personnage assis ne serait-il pas Rome nicéphore assise, précédée d'une étoile comme sur les revers des monnaies d'Éprave? La légende VANANI ne rappelle-t-elle pas le nom de VALENTINIANVS dont quelques lettres seulement ont été confusément copiées? Ce seraient par conséquent des imitations, plus dégénérées encore que celles d'Éprave, des deniers de Valentinien III (425-455) (1). Elles me semblent, par conséquent, un peu moins anciennes que les imitations du cimetière d'Éprave. Les imitations des pièces d'Anastase (491-518), qui les accompagnaient, confirment cette hypothèse (2). Elles seraient du commencement du VI^e siècle, tandis que les pièces d'Éprave auraient été frappées dans la seconde moitié ou vers le milieu du V^e siècle.

Cette hypothèse est conforme à ce que l'on sait de la marche des invasions franques; les envahisseurs ont passé par la province de Namur avant de se diriger vers la Normandie; autrement dit, le cimetière d'Envermeu a commencé

(1) Voy. plus loin ce que je dis pour prouver qu'il faut considérer ces pièces comme des imitations des deniers de Valentinien III.

(2) C'est d'après M. de Pétigny que je parle d'imitations de monnaies d'Anastase. N'ayant pas eu les pièces sous les yeux, je ne puis dire si cette détermination est exacte.

à servir aux inhumations moins anciennement que le cimetière d'Éprave.

Les autres trouvailles de monnaies démontrent du reste la vérité de ce que j'avance. Le cimetière d'Envermeu a fourni, en effet, quelques triens (1) qui ont certainement été frappés au vi^e ou au commencement du vii^e siècle. Il semble qu'à cette époque les cimetières d'Éprave étaient déjà abandonnés. L'étendue d'un de ces cimetières prouve cependant un très long usage. Il faut donc être très prudent lorsqu'on cherche à déterminer la durée d'un cimetière franc; l'évaluation de celle-ci ne peut jamais être qu'approximative.

M. de Pétigny (*Rev. franç.*, 1855, pp. 65-81) pensait que les petites pièces d'argent du cimetière d'Envermeu avaient été fabriquées dans le midi de la Gaule pendant la dernière moitié du vi^e siècle, parce que le type de la Victoire assise a été spécialement adopté par les Visigoths et que les fractions du denier, rares à l'époque mérovingienne, appartiennent plutôt à la Gaule méridionale.

« Leur type, calqué sur celui des monnaies
 « de Byzance, ajoutait M. de Pétigny, ne permet
 « pas de faire descendre plus bas la date de leur
 « émission, et, d'un autre côté, d'après la barbarie
 « du dessin et des légendes, il n'est guère possible
 « de les supposer contemporaines des beaux triens

(1) Voy. *Normandie souterraine*, par l'abbé COCHET, 2^e édition, Paris, 1855, p. 313.

« frappés au nom d'Anastase par Gondebaud et
 « Sigismond. C'est assez dire que nous ne pou-
 « vons adopter les explications de M. Thomas.
 « Imitations des monnaies d'Anastase et de
 « Justinien, elles ne sauraient être antérieures aux
 « règnes de ces princes et leur sont sans doute
 « postérieures, mais elles n'en doivent pas moins
 « être comptées parmi les plus anciennes pièces
 « d'argent mérovingiennes, connues jusqu'à ce
 « jour, et leur découverte est, à ce titre, un fait
 « intéressant pour la science. »

Sur ce dernier point, je partage l'opinion de Pétigny, mais je préfère dire « monnaies franques » parce qu'à l'époque où ces pièces ont été frappées la numismatique mérovingienne, telle qu'elle a été constituée plus tard, n'était sans doute pas encore née.

Je ne puis pas admettre que ces petites monnaies aient été frappées dans le midi de la Gaule ; tous les archéologues partageront mon avis à ce sujet. La trouvaille d'Éprave démontre que ces pièces ont été fabriquées dans le Nord, en Belgique ou dans les régions limitrophes des provinces méridionales de la Belgique actuelle. D'un autre côté, il s'agit bien de monnaies franques et non pas de pièces visigothes et, à la fin du v^e siècle, les Francs n'étaient pas encore établis dans le midi de la France. Enfin, le type de la Victoire assise ou plutôt de Rome nicéphore n'a pas été copié que par les Visigoths.

Je pense aussi que M. de Pétigny n'assigne pas aux pièces d'Envermeu une antiquité assez grande. Au lieu d'être de la dernière moitié du vi^e siècle, ne seraient-elles pas du commencement du même siècle? S'il est vrai que, parmi ces pièces, se trouvent des imitations de monnaies d'Anastase (491-518), elles seraient de la première moitié du vi^e siècle. Quant aux imitations de monnaies de Justinien (527-565), elles ne sont rien moins que démontrées; d'après leur type et leurs vestiges de légende, je crois, comme je l'ai déjà dit, qu'il faut y voir des dégénérescences des pièces d'Éprave, contrefaçons barbares des deniers de Valentinien III.

Quoi qu'il en soit, ces monnaies d'Envermeu sont si frustes, leur oxydation est si avancée, qu'il serait dangereux d'aller plus loin sur le terrain mouvant des hypothèses.

Aussi, me bornerai-je prudemment à ces quelques observations, tout en insistant sur l'importance de la trouvaille d'Envermeu mise en rapport avec la découverte d'Éprave.

Cette relation est d'autant plus intéressante à constater qu'il existe encore une autre similitude entre ces deux cimetières : dans chacun d'eux on a découvert une plaque de ceinture (de femme), en argent estampé sur fer, représentant le même sujet symbolique : deux paons becquetant un fruit ou une grappe de raisin (1).

(1) Voy. *Normandie souterraine*, 2^e édition, 1855, pl. XII.

Ces deux plaques paraissent à M. Bequet avoir été vraisemblablement frappées avec la même matrice (1).

L'une et l'autre nécropole renfermaient aussi un verre identique, d'une forme toute particulière, orné de larmes coulées sur ses parois (2). Cette coïncidence est-elle purement fortuite? ou bien, faut-il admettre, quoique la chose paraisse invraisemblable, que les objets trouvés à Envermeu y aient été apportés par des Francs qui venaient d'Éprave? Ce n'est pas impossible; dans ce cas, s'expliquerait la présence à Envermeu de monnaies analogues à celles d'Éprave. On sait, en effet, que les invasions franques se sont avancées du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Cependant, en présence de l'incertitude de telles preuves, je préfère m'en tenir à ces suggestions et laisser aux archéologues et aux historiens le

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, p. 315.

(2) *Normandie souterraine*, 1855, 2^e édition, pl. X, n^o 1.

Les deux objets trouvés à Éprave proviennent du cimetière dit *sur le Mont*. On ne connaît pas de plaque semblable trouvée dans d'autres sépultures. Il faudrait en conclure que ce cimetière et celui d'Envermeu ont été un instant contemporains, quoique ce dernier ait servi plus longtemps. Cependant des verres de cette même forme ont été trouvés dans d'autres cimetières, notamment à Douvrend (voy. abbé COCHET, *Normandie souterraine*); à Selzen (voy. LINDENSCHMIT, *Das Germanische Totenlager bei Selzen*); à Harmignies (voy. *Féd. hist. et archéol. de Belgique*, t. 1^{er}, Anvers, 1885), et en Angleterre (plusieurs spécimens) (voy. *Inventorium sepulchrale : An account of some antiquities dug up at Gilton, Kingston, etc.* by the Rev. BRYAN FAUSSETT, edited by Charles Roach Smith.

soin de tirer de ces faits des arguments favorables à tel ou tel système.

Un autre cimetière franc, aussi en France, à Noroy, canton de Saint-Just-en-Chaussée, département de l'Oise, a livré quelques monnaies franques; M. Bazot trouva à la ceinture d'un Franc, dans les débris de sa bourse, neuf pièces d'argent liées entre elles par un oxyde verdâtre.

Voici comment M. Bazot décrit sa trouvaille (1) :

1° Cinq pièces semblables, de coins différents cependant, pesant depuis 7 jusqu'à 9 centigrammes chacune; (*Rev. belge de num.*, 1864, pl. VII, n^{os} 2 et 3.)

2° Une pièce, du poids de 7 centigrammes, avec un soldat, comme sur les pièces précédentes, mais ayant, de l'autre côté, au trait, un profil à droite, buste drapé;

3° Trois pièces d'un module trois fois plus grand, toutes trois différentes l'une de l'autre. La première pèse 23 centigrammes, la seconde 24, la troisième 31.

M. Bazot se lance ensuite dans des hypothèses très risquées sur l'usage et l'interprétation de ces petites monnaies. La description qu'il en donne est malheureusement très vague et très incomplète; la planche V des Mémoires de la société

(1) *Lettre à M. Chalon. Revue belge de numismatique*, 1864, pp. 113 117, pl. VII, n^{os} 2 et 3. Voy. aussi *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*; rapport de M. BAZOT sur le cimetière mérovingien de Noroy, t. XXII, 1868, p. 59, pl. V.

des antiquaires de Picardie (1868), qui porte les dessins de toutes ces pièces, ne pouvait mieux me renseigner; les légendes de ces monnaies y sont tout à fait inintelligibles, et c'est à peine s'il est possible de distinguer passablement les personnages qu'on a voulu représenter. Sans doute, ce n'est point par la faute du dessinateur, les pièces étant trop mal conservées.

Tout ce que j'ai pu constater, c'est que les six pièces les plus petites sont d'un même type et portent toutes, au revers, un guerrier tenant une lance (1). Les trois autres pièces, d'un module plus grand, à peu près semblable au module des pièces d'Éprave, se rapprochent aussi de ces dernières par leurs poids (23 — 24 et 31 centigrammes) mais paraissent d'un style encore plus barbare. Il m'a semblé que l'une d'elles porte, au revers, une femme assise, tenant de la main droite un globe crucigère; mais ce qui est certain c'est que toutes ces monnaies sont d'un autre type que les pièces d'Éprave. Elles me paraissent aussi plus récentes que ces dernières, peut-être du VI^e siècle comme celles d'Envermeu. Cependant, je n'oserais exprimer un avis plus catégorique, à cause de la mauvaise conservation de ces pièces, des dessins

(1) Ces revers ressemblent à celui d'une monnaie de Majorien (457-461). Voy. *Histoire de France*, par HENRI BORDIER et ÉDOUARD CHARTON, Paris, 1864, t. I^{er}, p. 97.

Si ces petites pièces pesaient 10 centigrammes, elles seraient, d'après M. de Pétigny, des douzièmes du denier mérovingien.

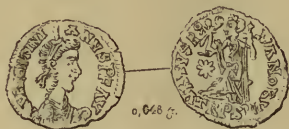
défectueux que j'ai eus sous les yeux et de la description incomplète faite par M. Bazot. Je ne puis toutefois pas admettre, avec celui-ci, que ces pièces aient été frappées au iv^e siècle. Les Francs n'étaient pas encore assez bien établis dans les Gaules ni assez indépendants à cette époque pour oser frapper monnaie. Je me bornerai donc à ces observations, me réservant de parler dans un chapitre spécial de quelques trouvailles de monnaies faites dans d'autres cimetières francs, en Belgique. Jusqu'ici les documents fournis par les cimetières d'Envermeu et de Noroy ne m'ont donné que de faibles indications pour interpréter les monnaies d'Éprave; deux importantes collections publiques, le British Museum et la Bibliothèque nationale, à Paris, renfermaient heureusement trois petites monnaies des plus intéressantes pour la détermination des pièces exhumées dans la province de Namur.

La première pièce du *British Museum* porte, au droit, le buste de l'empereur dont la tête diadémée est tournée à droite. L'empereur est couvert du *paludamentum*. Légende enfermée dans un cercle de grènetis : DN VALENTINI — ANVS PF AVC.

Rev. : Rome casquée, assise à gauche, tenant, de la main droite, une Victoire, et, de la main gauche, une haste surmontée d'une croix. Dans le champ, devant la personnification de Rome, une étoile.

Légende dans un cercle de grènetis : VRTVS
R° — VANORVN (*virtus romanorum*).

En exergue : TRPS, marque de l'atelier de
Trèves.



Grandeur naturelle.

Cette petite monnaie d'argent est évidemment copiée du même prototype que les pièces d'Éprave ; elle a avec celles-ci la plus grande analogie, mais ses légendes sont plus fidèlement transcrites. Comme une d'elles, la pièce du British Museum porte en exergue : TRPS. Appartient-elle à une première émission parce que son type est plus pur, les copies de copies allant toujours en dégénéralant ? C'est probable. Quoi qu'il en soit, elle a bien le caractère mérovingien, et on ne peut douter qu'elle ait aussi été frappée par les Francs, bien qu'on ne sache point d'où elle provient.

Grâce à elle, les deux ornements que porte la tige de la croix longue, sur les monnaies d'Éprave, s'expliquent facilement : l'appendice inférieur n'est qu'une prolongation du fer de la haste, et l'appendice supérieur est une transformation de l'avant-bras de la déesse *Roma* dont la main

empoigne la haste au-dessous de la croix qui la surmonte.

Les copies devenant de plus en plus mauvaises, les graveurs des coins ont fini par ne plus comprendre la signification de ces deux prolongements et ont imaginé une ornementation de fantaisie. Le fac-simile d'une monnaie romaine (denier de Valentinien II), que je publierai ci-après, démontrera encore plus clairement cette transfiguration si curieuse.

L'autre pièce du *British Museum* n'est pas moins digne de captiver l'attention; comme la première, elle porte au droit le buste de l'empereur dans le même costume, tourné aussi à droite; mais la légende, enfermée dans un cercle de grènetis, est différente :

DN THEODO — SIVS PFAVC (*Dominus noster Theodosius, pius felix, augustus*).

Le revers est à peu près semblable; même sujet; légende dans un cercle de grènetis :

VRTVS RO — MANORVM (*virtus romanorum*).

En exergue : TRPS.

Argent.

Mêmes observations que pour la pièce précédemment décrite.



Grandeur naturelle.

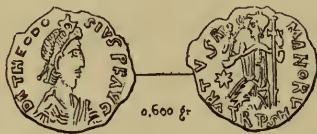
La collection des médailles de la *Bibliothèque nationale*, à Paris, renferme une pièce en argent, très analogue. Elle est classée à Théodose II. En voici la description :

Buste à droite de l'empereur diadémé et couvert du *paludamentum*.

Légende : DN THEODO — SIVS PF AVC —
Rev. VRTVS RO — MANORVM.

A l'exergue : TRPS.

La provenance de ces trois pièces est malheureusement inconnue.



Grandeur naturelle.

C'est la seule pièce de la collection de la Bibliothèque nationale qui se rapproche des pièces franques d'Éprave. M. Ernest Babelon a bien voulu m'écrire à ce sujet les lignes suivantes :

« La déesse assise (du revers) est identique à
« celle qui figure sur votre pièce n° 2 ; elle a de
« même la croix longue, et devant elle il y a la
« même étoile.

« J'insiste sur ce point que c'est le même style,
« le même mouvement des draperies, les mêmes
« lignes.

« Le buste de l'avvers est aussi pareil au vôtre, à
« très peu de chose près. »

Dans son bel ouvrage sur les *monnaies byzantines* (Paris, 1862), J. Sabatier décrit une pièce qu'il attribue à Théodose II (n° 22, p. 117), mais qui est en réalité, comme les pièces précédentes, une imitation barbare d'une monnaie de cet empereur.

Voici cette description :

VRTVS (*sic*) ROMANORVM. Rome nicéphore assise. Dans le champ, une étoile. A l'exergue : TRPS.

Avers : Tête diadémée de Théodose II, surmontée d'une couronne élevée avec la légende ordinaire : DN THEODOSIVS PFAVG.

Cabinet de M. Gosselin. — MIONNET, II, p. 362.
Valeur : 100 francs.

Les barbares ont imité, de la même façon, les deniers d'Honorius (né en 384, empereur en 395, mort en 423). Cohen (1^{re} édition de son grand ouvrage sur les monnaies romaines, p. 476) décrit, sous le n° 10, une pièce d'Honorius : DN HONORIVS PFAVG. Son buste diadémé, à droite, avec le paludament et la cuirasse.

Revers : GLORIA ROMANORVM. Rome casquée, assise de face, regardant à gauche, tenant un globe et un sceptre ou une haste renversée; à l'exergue RVPS — RQVR ou GQVS. (Argent.)

Et Cohen ajoute : « Il existe des médailles avec ce revers, excessivement minces et d'un module

plus petit. M. Penon, à Marseille, en possède deux dans son cabinet, dont l'une ne pèse que 49 centigrammes et l'autre 35 centigrammes. » Ces poids se rapprochent beaucoup des poids des pièces trouvées à Éprave.

Je me suis adressé à notre confrère M. Penon pour obtenir quelques renseignements au sujet de ses pièces et lui demander de vouloir bien m'en envoyer les dessins. M. Penon eut l'obligeance de me répondre que, depuis vingt-cinq ans, il ne s'occupait plus de numismatique et que sa collection avait été dispersée, après la vente Racine. C'est bien regrettable.

Le savant conservateur du cabinet des médailles de Marseille, notre collègue M. J. Laugier, a été bien obligeant en m'indiquant un denier des collections du Musée de Marseille, analogue à ceux que Cohen cite comme appartenant à M. Penon. Cette pièce d'argent pèse juste 40 centigrammes.

Quoique cette pièce soit d'un autre style que celui des monnaies d'Éprave et que son type s'éloigne beaucoup de celles-ci (1), il sera peut-

(1) Il est très douteux que cette pièce ait été frappée par les Francs. Combrouse (*Monétaires des rois mérovingiens*, Paris, 1843) donne, pl. LIX et LX, quelques imitations de pièces romaines qu'il attribue aux Francs. Ces pièces sont d'un plus mauvais style que les pièces d'Éprave et, comme elles n'ont pas d'analogie avec ces dernières, je ne les cite ici que pour mémoire. Ce sont des imitations des monnaies de Justinien, des deux Justin et de Maurice-Tibère.

être intéressant que j'en donne ici une description et une reproduction :

Buste de l'empereur diadémé, à droite, avec le *paludament* et la cuirasse.

Légende : DN HONORI — VSPFVC.

Revers : GORIA (*sic*) RO — MANORVM. — En exergue : RVPS (atelier de Ravenne).

Rome casquée, assise de face, regardant à droite, tenant de la main gauche une haste renversée.



M. Laugier ignore complètement la provenance de cette pièce ; il l'a toujours vue au cabinet des médailles de Marseille. Il regrette de ne pouvoir dire à quel endroit elle a été trouvée (1).

III.

Après avoir passé en revue les principales monnaies franques plus ou moins bien décrites ou

(1) Cette pièce a peu de relief. M. Laugier m'écrit encore : « les cimetières francs n'abondent pas dans nos contrées ; notre province celtique et grecque est restée romaine, même après la chute de Rome, c'est-à-dire que l'esprit franc y a fort peu dominé ; quoique les Francs aient été les maîtres du pays, il y a très peu de traces de leur passage ».

signalées dans les recueils numismatiques et archéologiques, je vais, dans ce chapitre, essayer de déterminer quelle est la monnaie copiée par les Francs et quel est l'empereur romain dont le nom figure sur les pièces du cimetière d'Éprave.

C'est évidemment un des trois Valentinien. Mais lequel ?

Les pièces de la Bibliothèque nationale, à Paris, et du British Museum nous indiquent déjà, de prime abord, Valentinien III.

Ceux qui ont imité les monnaies de Valentinien ont aussi copié les pièces de Théodose puisque le style de toutes ces pièces barbares est le même et doit être de la même époque. Or Valentinien III régnait précisément en Occident (425-455) dans le même temps que Théodose II, fils d'Arcadius, gouvernait en Orient (408-450). L'histoire nous apprend que Valentinien III fut déclaré César, à Thessalonique, en 424, par ordre de Théodose II, et nommé Auguste, à Rome, l'année suivante, sous la régence de sa mère. A l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Constantinople, pour épouser sa cousine Eudoxie, fille de Théodose II.

Il est, par conséquent, très admissible que les noms plus ou moins bien transcrits sur ces monnaies barbares, soient ceux de ces deux empereurs qui régnaient simultanément.

J'ai déjà dit que la pièce de la Bibliothèque nationale est classée à Théodose II; admettre cette classification, c'est reconnaître implicitement que

la monnaie barbare, du même style, a été copiée d'une pièce de Valentinien III. Je sais bien qu'on pourra m'objecter que Valentinien II régna peu d'années auparavant (375-392) et que les Francs ont pu aussi bien imiter les monnaies de cet empereur qui devaient certainement encore circuler du temps de Théodose II ; d'autre part, Théodose I^{er}, dit le Grand, fut associé à l'empire par Gratien (379-395), pendant que régnait Valentinien II.

Pourquoi les pièces franques, ci-dessus décrites, ne seraient-elles pas imitées des monnaies de Valentinien II et de Théodose I^{er}? Et, en vérité, c'est à ces deux empereurs que les pièces du British Museum sont attribuées et classées dans l'immense collection de ce musée.

L'objection serait, certes, assez embarrassante si la monnaie de Valentinien II, qui aurait pu servir de prototype, était inconnue ; cette pièce est heureusement commune, et la plupart des amateurs de monnaies romaines la possèdent. Je parle du denier au revers représentant Rome nicéphore et à la légende : *virtus romanorum* (I).

(1) L'exemplaire qui a servi à dessiner la vignette de ma notice, appartient au musée impérial et royal de Vienne (Autriche). Il pèse 18^r,91 et se trouve décrit dans COHEN, VI, 445, n° 26, 1^{re} édition.

Je tiens à remercier ici M. Fréd. Kenner qui a eu l'obligeance de m'envoyer un excellent moulage de cette pièce.



Je me bornerai à décrire le revers de cette pièce qui seul a de l'importance pour ma démonstration.

Rev. Rome casquée, assise sur une cuirasse, tenant, de la main droite, une Victoire sur un globe, et, de la main gauche, une haste renversée. (Argent.)

Légende ; VIRTUS RO — MANORVM. En exergue : TRPS (marque de l'atelier de Trèves).

Cette simple description prouve, par elle-même, que le denier de Valentinien II n'a pas servi de modèle aux Francs pour fabriquer leurs imitations.

En effet, toutes les pièces barbares d'Éprave, du British Museum et de la Bibliothèque nationale ont un revers qui diffère par trois caractères essentiels du revers du denier de Valentinien II : sur les monnaies barbares, la personnification de Rome est assise sur une *sella curulis* ou *plicatilis*, la haste renversée se termine par une croix, et une étoile existe, dans le champ, devant la déesse Roma (1).

(1) COHEN, VI, 1^{re} édition, n° 31, décrit une pièce (argent) de Valentinien II ainsi : URBS ROMA. Rome casquée, assise à gauche sur une cuirasse, tenant une Victoire sur un globe et une haste renversée ; dans

Or il n'est pas admissible que les Francs aient ajouté ces accessoires; toute la numismatique mérovingienne prouve qu'à l'origine ils copiaient servilement les monnaies romaines. Et surtout, ils n'auraient pas imaginé de transformer la haste en une croix longue, à une époque où le christianisme n'avait pas encore pénétré chez eux. Ils ont dessiné une croix longue parce que ce signe chrétien figurait sur la monnaie romaine, choisie comme modèle. Il est certain que les Francs campés à Éprave étaient païens; M. Bequet, qui a dirigé les fouilles des cimetières « sur le Mont » et de « la Croix rouge », m'a certifié que le mobilier contenu dans ces sépultures prouvait, à toute évidence, que les Francs inhumés à Eprave n'étaient pas encore convertis au christianisme.

Si ce n'est pas le denier de Valentinien II qui a servi de prototype pour ces monnaies franques, le modèle a cependant été *un denier* d'un type analogue (1) et portant les mêmes légendes.

La croix longue n'avait pas encore apparu sur les monnaies, à l'époque de Valentinien II. Aussi le denier de son contemporain Théodose I, dit le Grand (379-395), a-t-il également, au revers,

le champ, une étoile; à l'exergue, AQPS. (Même type pour Constantin III.) Ces deux pièces diffèrent des deniers à la légende VIRTUS ROMANORVM.

(1) Dans la série des pièces romaines de cette époque, seuls les deniers à la légende VIRTUS ROMANORVM peuvent avoir servi de modèle.

une Rome nicéphore tenant une haste renversée.

Voici comment ce denier est décrit par Cohen (n° 28, 1^{re} édition) :

Rev. : VIRTUS ROMANORUM. Rome casquée, assise à gauche sur une cuirasse, tenant un globe surmonté d'une Victoire et une haste renversée; à l'exergue : TRPS; quelquefois, dans le champ, une étoile. (Arg.) (3 frs).

Honorius, fils de Théodose, continue le même type (395-423). *Voy.* Cohen, n° 32, 1^{re} édition (1).

La sœur d'Honorius, Placidie, morte à Rome, en 450, inaugure sur ses monnaies la croix longue. *Voy.*, dans Cohen (1^{re} édition), une monnaie dont le revers représente une Victoire tenant une croix longue (2).

Il en résulte que les deniers imités par les Francs ne peuvent avoir été frappés que par Théodose II et Valentinien III.

Plusieurs monnaies de ce dernier portent une croix longue : *Voy.* Cohen, 1^{re} édition : N° 2. *Rev.* : GLORIA ROMANORVM. Victoire debout, tenant une croix (argent). Aussi le n° 3.

N° 9. *Rev.* : VICTORIA AVGGG. Victoire

(1) Cependant une monnaie d'Honorius ayant un revers analogue au sou d'or de Valentinien III, figuré ci-après, porte une croix longue, mais terminée par le monogramme du Christ. (*Voy. Hist. de France*, par BORDIER et CHARTON, t. 1^{er}, p. 96.)

(2) Le revers avec la ville de Rome assise, tenant la Victoire, existe déjà sur les deniers de Gordien III (222-244), puis sur les pièces de Constantin III (407-411) et de Jovinus (411-413).

debout, tenant une croix; dans le champ, une étoile; en exergue : CONOB (or). Appartient au British Museum. Décrite par Frédéric Madden, dans la *Numismatic Chronicle*, 1861, pp. 112 et suiv. (The three Valentinians).

N° 10. *Rev.* : VICTORIA AVGGG. Victoire assise, tenant, de la main droite, une longue croix. A l'exergue : COMOB. Mionnet. (Or.)

Voici un sou d'or de Valentinien III, trouvé dans le camp retranché de Furfooz (province de Namur); quoique cette pièce soit bien connue (*voy.* Cohen), j'en donne ici le dessin parce que la croix longue du revers a beaucoup de ressemblance avec la croix longue des pièces franques et que la petite victoire placée sur un globe est gravée d'une façon presque aussi barbare que sur les imitations que j'ai décrites ci-dessus (1).



(1) Le trésor de Furfooz était composé de huit pièces en or; le musée de Namur en possède cinq, qui sont de Constantin III, de Johannes et de Valentinien III (trois pièces toutes semblables d'un sou d'or), ce qui nous conduit au milieu du ve siècle. C'est, dit M. Cajot, la date de la grande invasion des Francs Saliens (442), à la suite de laquelle ce peuple occupa les castra que les Romains avaient élevés. et s'établit définitivement en maître dans toute notre province; peu d'années après (451), il préserva le pays qu'il occupait de la cruelle

Honorina, sœur de Valentinien III (décorée du titre d'Auguste, vers 433; morte après l'an 454) fait aussi graver au revers de ses monnaies, une Victoire debout, tenant une croix longue. (Voy. *Catalogue de la collection Meynaerts*, Gand, 1852, n° 41, p. 85.)

L'empereur Marcianus (450-457) suit le même exemple. Plusieurs de ses successeurs firent comme lui.

J'ai donc démontré qu'à partir du règne de Placidie et même d'Honorius, ainsi que sous le règne de Valentinien III, la croix longue apparaît sur plusieurs monnaies.

Cependant, c'est vainement que j'ai recherché la monnaie prototype de mes pièces franques; nul auteur ne cite un denier de Valentinien III avec la légende VIRTUS ROMANORVM et une Rome nicéphore assise; pour Théodose II, même indigence.

Les musées de Londres, de Paris, de Berlin, de Marseille; les collections d'Italie et de Belgique ne possèdent, parmi leurs richesses, aucune de ces deux pièces. Puisse ma notice les faire découvrir.

Malgré cet insuccès de mes recherches, je ne

invasion des Huns dont les bandes principales paraissent ne pas avoir beaucoup dépassé Trèves et Metz.

CAJOT, *Les trésors de monnaies romaines dans la province de Namur. Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XIV, pp. 93-108.

doute pas le moins du monde que ces deniers frappés à Trèves n'aient véritablement existé, car les Francs étaient encore trop barbares, en ce temps là, pour inventer un type monétaire et pour s'affranchir d'imiter, à la lettre, les monnaies romaines contemporaines.

Si, réellement, ces deniers ne se trouvent cachés dans aucune collection, la découverte des monnaies franques ci-dessus décrites aura produit l'heureux résultat de faire connaître le type des deniers de Valentinien III et de Théodose II; ces deniers devaient être analogues aux deniers de Valentinien II, mais la déesse Roma assise sur une sella curulis, au lieu d'une cuirasse, tenait de la main gauche une haste renversée, terminée par une croix, à la place d'une simple haste renversée, et avait devant elle une étoile.

Mais comment quelques-unes de ces pièces ne sont-elles pas parvenues jusqu'à nous, alors qu'il existe de si nombreuses trouvailles de monnaies à l'effigie des empereurs précédents?

Dans ses savantes considérations sur les monnaies à l'époque romane, le regretté M. Robert constate qu'après Honorius la prédominance de l'or paraît définitivement établie. Sous Valentinien III, on frappe de rares types en argent, et, sans doute, en faible quantité : on connaît de cet empereur vingt-huit variétés de monnaies d'or et seulement *trois d'argent* considérées comme des raretés.

Valentiniani ex argento inter rariores recensendi sunt, remarque Banduri, t. II, p. 573.

De même, les bronzes sur lesquels son nom est associé à ceux de Boniface et de Petronius Maximus sont très rares et semblent avoir été plutôt des médailles de circonstance que des monnaies courantes.

Une autre raison explique la disparition ou plutôt l'anéantissement de ces deniers en argent : la puissance romaine était arrivée à son déclin dans les Gaules, vers la fin du règne de Valentinien III ; les incursions des barbares devenaient de plus en plus fréquentes. Après la mort de cet empereur, ils étaient déjà les maîtres du Nord de la Gaule et avaient pillé et dévasté la plupart des villes ; le numéraire en argent, déjà très rare, fut en partie détruit, et ce qui en resta fut fondu ou bien usé par la circulation.

M. de Pétigny soutient que l'atelier de Trèves fut détruit au v^e siècle et cessa alors de fonctionner pour ne plus reparaître qu'au siècle suivant, sous la domination des rois d'Austrasie. (*Rev. franç. de num.*, 1851.) Les Francs ripuaires, dit-il, s'étaient rendus maîtres de Trèves dont l'atelier monétaire fut fermé dès 413.

Les petites pièces franques d'Éprave, du British Museum et de la Bibliothèque nationale de Paris prouvent cependant que l'atelier de Trèves était encore en activité sous Théodose II et Valentinien III.

On a, sans doute, beaucoup exagéré les ravages que les Francs commirent dans cette ville, et la preuve qu'elle n'avait pas été détruite de fond en comble, c'est qu'Aëtius, en 428, la jugea encore assez importante pour valoir un siège et la reprendre au nom de l'Empire. Les habitants songeaient si peu à relever des ruines qu'ils écrivaient, en ce moment, à Valentinien et à sa mère Placidie pour obtenir le rétablissement des jeux du cirque. Il n'est donc pas impossible que l'atelier monétaire de Trèves ait été rétabli à cette époque ; comme je viens de le faire observer, cela me paraît même certain (1).

Pourrait-on soutenir que les Francs eussent frappé leurs monnaies contrefaites, à Trèves, en y inscrivant la marque TRPS de l'atelier monétaire de cette ville ? Ce serait reconnaître à ces barbares une civilisation beaucoup trop grande. Et puis, quel motif les aurait poussés à placer sur leurs monnaies une marque d'atelier ? N'est-il pas beaucoup plus simple et plus raisonnable d'admettre qu'ils ont tout bonnement copié la monnaie romaine avec la marque qu'elle portait ? La numismatique mérovingienne primitive montre que c'est bien ainsi qu'ils ont agi.

(1) Syagrius Egidius lutte pendant toute l'année 464 contre les Francs, mais fut vaincu en voulant reprendre aux Ripuaires la cité de Trèves qu'ils avaient occupée de nouveau.

IV.

Personne ne soutiendra, je suppose, que ces pièces sont romaines; leur module, leur style et leur poids démontrent déjà qu'elles n'ont rien de commun avec le système monétaire de l'empire.

Leur similitude avec les monnaies mérovingiennes, leur caractère tout barbare et leur trouvaille dans des tombes franques prouvent clairement qu'elles ont été fabriquées par des Francs.

Ceux-ci avaient sans doute parmi eux des artistes capables de graver les coins qui ont servi à frapper ces pièces. Comment les orfèvres qui exécutaient cette belle bijouterie retrouvée dans les sépultures, ces bractéates quelquefois si finement estampées, ces jolies fibules, ces admirables damasquinures des armes en fer, n'auraient-ils pas eu le talent de graver des coins de monnaies? Et puis les Francs n'avaient-ils pas eu le temps de se former à la civilisation romaine des populations gallo-romaines à côté ou au milieu desquelles ils vivaient?

Ils n'ont par conséquent pas dû recourir au burin d'un artiste gallo-romain. Du reste, leurs pièces n'ont rien de l'art gaulois, et, si elles sont imitées de monnaies romaines, elles ont pris un caractère particulier, une apparence toute mérovingienne.

Le relief de leurs monnaies est beaucoup moins

prononcé que celui des pièces romaines ; elles sont aussi très minces, comme si l'on avait voulu économiser le métal. Leur épaisseur est tellement faible et elles sont, par conséquent, tellement fragiles qu'on pourrait se demander si elles ont en réalité servi de monnaie. Cependant, plusieurs deniers du moyen âge ne sont ni plus résistants ni plus épais ; quantité de petites pièces seigneuriales du xiv^e et du xv^e siècle sont aussi minces, et le quart de Vierlander de Philippe le Bon n'avait guère meilleur aspect ni plus grande solidité.

Après treize ou quatorze siècles de séjour dans le sol, ces monnaies seraient-elles dans un meilleur état que les pièces franques ? Non, sans doute.

L'hypothèse que ces pièces auraient été frappées par les Francs, spécialement pour servir aux inhumations, n'est pas soutenable, car on n'a trouvé ces monnaies que dans quelques rares sépultures, et, d'une manière générale, on a reconnu qu'en dehors des pièces trouées pour servir de breloques les monnaies sont assez peu communes dans les tombes franques.

D'autre part, les Francs n'avaient pas adopté l'usage de déposer dans la bouche de leurs morts une monnaie, en guise de *Naulum*. Donc, si ces monnaies se trouvent dans les tombeaux francs, c'est qu'elles y ont été placées comme tout autre objet. Des parents auront voulu que leur cher mort ne partît pas en voyage pour l'autre monde

sans argent de poche, et auront ajouté une bourse bien garnie aux armes, ornements et autres ustensiles placés dans le tombeau.

Reste à savoir où ces petites pièces ont été frappées.

Est-ce dans une ville dont les Francs étaient les maîtres? à Trèves par exemple? Ou bien, de côté et d'autre, dans leurs expéditions incessantes et leurs pérégrinations? Impossible de rien en dire.

Quoi qu'il en soit, Childéric régnait à Tournai à cette époque (1), et rien n'empêchait les Francs de monnayer dans cette ville (2). Cependant, comme le tombeau de Childéric ne renfermait pas de semblables monnaies, je n'insisterai pas sur cette hypothèse (3).

Malgré cette incertitude, il n'est pas trop témé-

(1) Il y mourut en 481.

(2) M. de Pétigny (*Rev. franç. de numism.*, 1851, p. 303) admet la vraisemblance de l'existence du monnayage de Childéric. Voy. le sceau ou cachet de Childéric, représenté dans l'histoire de France par Bordier et Charton, t. 1^{er}, 1864, p. 121.

(3) Le tombeau de Childeric, découvert à Tournai, le 27 mai 1653, a été fort mal fouillé, de sorte que des monnaies d'argent aussi minces ont peut être passé inaperçues. On y a trouvé cent monnaies d'or et deux cents monnaies d'argent très frustes, huit triens de Marcien, cinquante-six de Léon, quatorze de Zénon, deux de Basilisque, un sou d'or de Léon et deux de Valentinien; quatre monnaies percées de Trajan, Antonin, Marc Aurèle et Constance ayant servi d'ornements.

Presque tous ces triens étaient frappés au nom des empereurs d'Orient. Sur cent pièces d'or il y avait, dans ce tombeau, quatre-vingts triens dont pas un seul n'appartenait aux empereurs de Rome.

raire d'avancer que ces monnaies franques primitives ont été frappées dans les limites de l'ancienne Belgique, peut-être même dans la région comprise entre Trèves (1) et Tournai. D'autres trouvailles, je l'espère, viendront décider cette question.

Je ne partage donc pas l'avis de M. de Pétigny qu'il expose en ces termes dans la *Revue française de numismatique*, 1851, p. 129 :

« S'il nous paraît démontré que les rois visigoths et bourguignons contrefirent les monnaies impériales, dès la première moitié du v^e siècle, nous ne pensons pas qu'on puisse en conclure que les chefs Francs de la Belgique aient dû suivre cet exemple. Les Francs saliens, cantonnés entre le Wahal et l'Escaut, habitaient un pays presque sauvage, ne possédant aucune grande ville, et étaient inférieurs en civilisation aux autres barbares fédérés de l'empire. Les Ripuaires étaient maîtres de Trèves et auraient pu remettre en activité l'atelier monétaire de cette ancienne capitale, mais nous avons vu dans quel état elle était restée entre leurs mains. On n'a, d'ailleurs, aucune preuve ni même aucun indice d'un monnayage quelconque de ces peuples, et tout se réunit pour donner lieu de croire qu'à l'exception peut-être de Childéric leurs chefs ne doivent pas même être comptés

(1) J'ai dit plus haut qu'en 464 les Francs ripuaires étaient de nouveau maîtres de Trèves.

« parmi les contrefacteurs des monnaies de
« l'Empire. »

J'ai déjà rencontré cette objection; de plus, j'apporte aujourd'hui une preuve de ce monnayage; les trouvailles faites dans les autres cimetières, corroborant cette preuve, il ne s'agit pas d'un fait isolé.

Après la prise de Trèves, quelques bandes de Francs ont pu parvenir à Éprave par le diverticulum qui se dirige de la grand'route de Trèves à Tongres vers la Meuse. Ce diverticulum passait à proximité d'Éprave.

Lorsque Valentinien III fut assassiné en 455, l'empire d'Occident, déjà à son déclin, se disloqua complètement (1).

Les Francs, à peine contenus jusque là, s'arrogèrent une entière indépendance (2). Ils redevinrent les maîtres de la ville de Trèves. Est-il étonnant de les voir usurper le droit souverain de battre monnaie. Par un reste de respect pour l'autorité impériale, et, peut-être aussi, par incapacité de créer un type monétaire nouveau, ou bien encore pour ne pas rompre avec des habitudes

(1) Romulus Augustule, dernier empereur proclamé à Rome, fut honteusement déposé, et le saxon Odoacre devint maître de l'Italie (476). Au commencement du VI^e siècle, l'empire d'Occident n'existait donc plus.

(2) En 438, Clodion était déjà parvenu jusqu'à la Somme et s'était avancé jusqu'à Cambrai et Amiens; Clovis accomplit la conquête définitive des Gaules en 484; son baptême date de 496.

Voy. aussi *la Question franque*, par M. VAN BASTELAER, devant le Congrès de Charleroi, Bruxelles, 1889, pp. 22 et 52.

séculaires, les Francs copièrent les monnaies romaines alors en circulation (1).

Vers le milieu du vi^e siècle seulement, Théodebert, petit-fils de Clovis et roi des Francs, en Austrasie, eut le premier l'audace de placer son nom et son effigie sur le numéraire. Celui-ci consistait surtout en pièces d'or; les tiers de sou d'or du vi^e et du vii^e siècle sont, en assez grande quantité, parvenus jusqu'à nous. D'après M. Robert (2), les pièces d'argent semblent n'avoir signalé que l'enfance de cette période. Les monnaies franques ci-dessus décrites caractérisent sans doute cette aurore de la numismatique mérovingienne. Ce sont, très vraisemblablement, les premières pièces émises par les Francs, peut-être déjà sous le règne de Valentinien III (425-455); en tous cas, peu de temps après et avant le vi^e siècle (3). L'archéologie ne vient pas contredire l'âge que j'attribue à ces monnaies : M. Bequet, qui a fouillé tant de cimetières francs, dans la province de Namur, admet l'établissement des Francs, à Éprave, vers le v^e siècle (4);

(1) M. de Pétigny (*R. franç. de num.*, 1851, p. 129) dit : « Dans le cours du v^e siècle jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, il n'a pu être frappé dans la Gaule que des monnaies au type impérial ou des contrefaçons de ces monnaies.

(2) *Considérations sur les monnaies à l'époque romane.*

(3) Les monnaies mérovingiennes du vi^e siècle sont ordinairement des imitations des pièces d'Anastase, de Justin ou de Justinien.

(4) La quantité d'amulettes et l'absence de tout signe de chris-

le mobilier de leurs tombes et l'étendue de leurs cimetières démontrent qu'ils séjournèrent dans cette localité pendant au moins tout le v^e siècle.

V.

J'ai dit plus haut que l'avocat Thomas considérait les petites pièces d'argent trouvées dans le cimetière d'Envermeu comme des sixièmes du denier franc-salien. Il n'est cependant pas prouvé que ces monnaies aient été frappées par des Francs-saliens, et, d'un autre côté, elles sont tellement oxydées et détériorées qu'il me semble dangereux de tirer de leur poids des arguments en faveur d'un système monétaire bien établi. Elles pèsent 16, 19 et 23 centigrammes.

Dans le compte rendu critique du travail de M. Thomas, M. de Pétigny, acceptant l'opinion de M. de Longpérier qui fixe pour le denier mérovingien un poids moyen de 1 gramme 20 centigrammes, suppose, en tenant compte du mauvais état des pièces d'Envermeu, que leur poids primitif était d'environ 24 centigrammes, et, par conséquent, d'un cinquième de denier.

Je ne rappellerai pas ici ses doctrines sur la valeur du denier à l'époque mérovingienne; ceux

tianisme me font croire, avec d'autres faits, dit M. Bequet, que les Francs durent s'établir de bonne heure à Éprave, c'est-à-dire au v^e siècle.

que cette question intéresse liront la dissertation de M. de Pétigny dans la *Revue française de numismatique*, 1855, pp. 65-81, et consulteront le travail de M. Robert sur les monnaies à l'époque romane.

Si j'examine les poids des monnaies franques d'Éprave, du British Museum, de la Bibliothèque nationale de Paris et du cimetière de Noroy, je doute fort que les Francs aient suivi, dès le commencement de leur monnayage, un règlement aussi compliqué et aussi savant que celui de MM. Thomas et Pétigny. Il ne faut pas oublier que les Francs sortaient à peine de la barbarie et qu'ils monnayaient pour la première fois. Il me semble résulter des poids si différents de ces monnaies, poids qui ne sont pas toujours une fraction du denier mérovingien (1 gr. 20 c.) indiqué ci-dessus, qu'à l'origine les Francs ne donnaient pas un poids bien déterminé à leurs petites pièces d'argent et qu'ils ne songeaient nullement à fabriquer des fractions d'un denier mérovingien ou même d'un denier romain (1).

Les poids que je vais transcrire ici devaient être en réalité supérieurs, puisque les monnaies auxquelles ils se rapportent, quoique fort bien conservées, sont toutes plus ou moins ébréchées sur les bords :

| | |
|--------------------------|---|
| British Museum | } Théodose II, gr. 0,907 Valentinien III, gr. 0,648. |
|--------------------------|---|

(1) Le denier de Valentinien II représenté ci-dessus pèse 1 gr. 91 c.

| | | |
|--------------------------------|--------------|-----------------------------|
| Paris, Bibliothèque nationale. | Théodose II, | gr. 0,600. |
| Éprave | } | Valentinien III, gr. 0,400. |
| | | — gr. 0,313. |
| Noroy | } | — gr. 0,285. |
| | | gr. 0,310. |
| | | gr. 0,240. |
| | | gr. 0,230. |

Dans cette liste, il n'y a que trois pièces dont le poids soit conforme au système de M. de Péti-gny. La pièce de 60 centigrammes serait un demi denier; la pièce de 40 centigrammes serait un tiers de denier et la pièce de 24 centigrammes serait un cinquième de denier, et, vu l'usure, on pourrait aussi considérer comme un cinquième de denier la pièce de 23 centigrammes. Mais quelles frac-tions représenteraient les pièces de 907, 648, 313, 310 et 285 milligrammes? Au besoin, la première pourrait être regardée pour les $\frac{3}{4}$ d'un denier, mais les autres dépassent le poids qu'elles devraient avoir pour former un demi denier, un quart de denier ou un cinquième de denier. Et encore ce sont là des poids trop faibles. Dès lors, peut-on parler d'un système monétaire bien fixe chez les Francs de cette époque.

Il serait aussi intéressant de connaître l'aloi de ces monnaies, mais elles sont si rares qu'il est impossible d'obtenir d'en faire analyser le métal (1).

(1) A consulter, sur le monnayage mérovingien, l'intéressante et

Une chose curieuse, résultant peut-être d'une simple coïncidence, c'est que le poids de ces pièces diminue à mesure que le type et les légendes se dégradent. Le tableau que je viens de présenter indique assez bien ce fait. Je constate simplement la chose, sans essayer d'en tirer une loi quelconque. Toute théorie serait dangereuse, tant que les trouvailles seront aussi peu nombreuses.

Mais les Francs se contentaient-ils d'une valeur par à peu près? C'est possible (1). Ils pouvaient

importante étude d'Hermann Grote de Hanovre, intitulée : *Die Solidi und Denarii der Merowinger*. Münzstudien, II, 1862, pp. 789-858. *Revue belge de num.*, 1862, p. 298.

(1) Comme ces pièces frappées par les Francs sont sans doute les premières monnaies émises par eux, il ne pouvait pas encore être question du denier mérovingien. C'est le denier romain que les Francs ont copié, et il serait plus naturel qu'ils eussent fabriqué des subdivisions de ce denier. Si je connaissais les poids des deniers de Valentinien III et Théodose II que je n'ai pu trouver, peut-être me serait-il permis d'en tirer quelques conclusions, mais comme toutes ces monnaies franques ont perdu de leur poids, les calculs seraient toujours incertains. Le denier de Valentinien II, reproduit plus haut, pèse 1 gr. 91 à 1 gr. 92. Quelques pièces franques correspondent assez bien, par leur poids, à une subdivision de ce denier, mais d'autres ne pourraient être considérées comme une fraction de celui-ci.

Une monnaie sans poids bien déterminé doit-elle être considérée comme monnaie? A l'origine, c'est cependant ce qui arrivait souvent ;

fallait, à chaque transaction, peser les monnaies et même, jusqu'à l'époque moderne, les changeurs n'acceptaient aucune monnaie sans la peser.

Du reste, à peine émancipés de la domination romaine, les Francs

aussi peser chaque pièce car les fouilles ont prouvé, plus d'une fois, qu'ils possédaient de petites balances (1), très délicates, assez semblables aux trébuchets employés jusqu'au commen-

n'avaient pas encore pu organiser tout un système monétaire ; ils ne devaient frapper que de rares monnaies, plutôt pour montrer leur indépendance que pour servir à un commerce très restreint pour lequel les échanges devaient amplement suffire. Dans ces conditions, les Francs ne devaient pas apporter une grande rigueur dans leurs tentatives monétaires.

(1) Il y a peu de temps, j'ai vu exhumer d'une tombe franque du cimetière d'Harmignies une petite balance très bien conservée et un poids en bronze placé tout auprès. Grâce à l'obligeance de M. le baron Alfred de Loë, qui a bien voulu me confier ces objets, je suis à même d'en donner ici une description sommaire : la petite balance est en bronze ou en cuivre ; les bras ont ensemble une longueur de 9 1/2 centimètres ; ils sont terminés par de petits anneaux auxquels étaient suspendus les plateaux ; ceux-ci, de forme concave régulière, sont percés, à distances égales, de trois trous pour attacher les ficelles qui servaient à la suspension ; le diamètre de ces plateaux ne dépasse pas beaucoup deux centimètres. Le poids en bronze ou en cuivre, légèrement oxydé, ne portant aucune marque, mais ayant une surface unie avec de faibles stries, a une forme¹ ronde comme les poids du moyen âge. Son diamètre est exactement d'un centimètre, son épaisseur de 1 1/2 millimètre ; il pèse précisément un gramme. Pas très loin de cette balance, se trouvait, adhérente à un clou de cerceuil, une monnaie gauloise, coulée, en potin, au type de la tête de bœuf, que les numismates attribuent à un peuple de l'Est de la Gaule et le plus généralement aux Lingons.

Dans une autre tombe du cimetière d'Harmignies, M. le baron de Loë a trouvé un plateau de balance d'un diamètre plus grand (4 centimètres à deux millimètres près). Ce plateau est aussi en bronze, de forme concave régulière, et percé, à distances égales, de trois trous. Ce plateau était isolé.

cement de notre siècle par les changeurs et les commerçants (1).

VI.

M. Ch. Lenormant appelle marque *Chlodovéenne* les deux CC inscrits, l'un à droite, l'autre à gauche du buste de l'effigie (2). Il attache une grande importance à ce signe et veut y voir une marque qui distingue les monnaies frappées par les rois de la race de Clovis. C'étaient d'abord les initiales de Chlodoveus consul. M. de Pétigny (3) a déjà fait remarquer que c'est une interprétation hasardée, pour ne pas dire plus.

Lenormant présumait que ces monnaies au double C avaient aussi été frappées à l'occasion de la cérémonie consulaire de Tours et pour les distributions que Clovis fit au peuple, dans cette solennité (508).

On sait que c'étaient des sous d'or et des tiers de sou, à l'effigie de l'empereur Anastase, que Clovis jetait de sa main au peuple, dans sa marche

(1) L'absence complète de textes mentionnant des règlements faits sur les monnaies par les rois francs, fait supposer à M. de Barthélemy qu'ils suivirent à la lettre, dans cette partie de leur administration, les anciennes lois impériales. C'est bien possible lorsque la domination franque fut bien établie, mais à l'origine, comme on l'a vu, une telle organisation est douteuse. (Voy. MANUEL RORET, *Numismatique du moyen âge et moderne*, p. 4, note 1.)

(2) Voy. *Revue française de numismatique*, 1848, pp. 194-195.

(3) Voy. *Revue française de numismatique*, 1851, pp. 303 et suiv.

trionphale, de l'église de Saint-Martin à la cathédrale de Tours (1).

Ces lettres auraient aussi été les initiales de noms royaux tels que Clodomir, Childebert ou Clotaire.

Deux des pièces trouvées à Éprave prouvent que ce sont là des fables inventées à plaisir. La légende de la marque *Chlodovéenne* doit décidément être abandonnée.

Les pièces d'Éprave ont très probablement été frappées avant le règne de Clovis (481-511), et, d'autre part, ces deux prétendues lettres C s'expliquent facilement. Sur les monnaies, elles sont gravées, dans un sens opposé, de chaque côté du buste; de cette manière ci : C — 3. Or, la première lettre est un D privé de son jambage, et la seconde lettre est un G transformé. En effet, le C qui commence la légende est un vestige du titre DN (*dominus noster*), et le C qui la termine est la dernière lettre du titre AVC ou AVG (Augustus).

Je pense donc que ces deux lettres n'ont rien de Chlodovéen.

VII.

Il me reste à dire quelques mots des monnaies trouvées dans d'autres cimetières francs, en Belgique, et des imitations de pièces romaines

(1) Voy. aussi MANUEL RORET, *Numismatique du moyen âge et moderne*, p. 4.

trouvées dans la forteresse d'Éprave, à proximité des deux cimetières francs dont il vient d'être question. A propos de ces cimetières, j'ai oublié de faire remarquer que les Francs y sont enterrés côte à côte avec les Belgo-Romains qui suivaient le rite romain de l'incinération. Cela prouve que les Francs vivaient dans de bons termes avec les populations au milieu desquelles ils s'étaient établis de gré ou de force, et qu'ils devaient rapidement se civiliser au contact des anciens habitants (1).

Dans la *Revue belge de numismatique*, 1856, p. 70, pl. VI, fig. 3 à 6, M. Piot décrit les monnaies

(1) M. Bequet me fait remarquer que dans quelques-unes de ces sépultures belgo-romaines, on a trouvé des francisques, des framées, des vases en verre et en poterie de style franc. Il paraît donc, ajoute M. Bequet, que ces Belgo-Romains avaient pris les habitudes des Francs. On ne peut pas dire que ceux-ci s'étaient civilisés au contact des premiers, car, au ^{ve} siècle, l'ancienne population était réduite à l'état le plus misérable, et dans *les campagnes* il ne restait plus guère de traces de la civilisation romaine. Je crois que cette opinion est trop absolue, car il n'est pas admissible que les populations belgo-romaines aient, à cause de la présence ou de la domination des Francs, immédiatement abandonné les coutumes romaines, et la meilleure preuve de ce que je soutiens c'est que les Belgo-Romains continuaient à pratiquer l'incinération de leurs morts. Si quelques armes et objets francs ont été trouvés dans leurs tombes, c'est sans doute parce qu'une partie de ces Belges avaient fait alliance avec les envahisseurs et avaient trouvé avantage à suivre leurs usages. Mais cela ne devait pas empêcher certaines coutumes romaines de subsister. On sait combien lentement les habitudes d'un peuple changent et qu'il arrive toujours, en cas de contact de barbares avec des populations civilisées, que ce sont elles qui modifient plutôt ceux-là.

trouvées dans le cimetière franc de Lede près d'Alost (Flandre orientale) (1).

L'ensemble de ces pièces prouve que le cimetière de Lede est plus récent que celui d'Éprave. Il serait du VI^e siècle.

Le cimetière d'Harmignies, au sud de Mons, renfermant un triens (2) imité de ceux d'Anastase (491-518), daterait de la fin du V^e, et du VI^e siècle. Il a peut-être servi, même au-delà, car son usage a été, d'après le nombre des tombes, fort long (3).

J'arrive enfin à la forteresse d'Éprave. D'après M. Bequet, elle aurait été élevée par les Belgo-romains du voisinage, pour se mettre à l'abri des incursions des bandes de Francs qui s'avançaient des bords du Rhin pour ravager, à diverses reprises, la Belgique, pendant la dernière moitié du III^e siècle et pendant le IV^e (4).

On y a trouvé des débris de toute espèce, des milliers de pièces de monnaies en bronze, la plu-

(1) Pour les objets trouvés dans ce cimetière, voy. SCHAYES, *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XIII, 2^e partie, p. 195, et t. XIV, 2^e partie, p. 160. D'après ce savant, les objets trouvés appartiennent à la première moitié du VI^e siècle.

(2) Dans la collection de M. le baron Alfred de Loë.

(3) D'autres cimetières francs ne renfermaient que des monnaies romaines. Il serait trop long de passer tous ces cimetières en revue, ici. Le lecteur en trouvera la description dans nos revues archéologiques provinciales et se rendra facilement compte de leur âge par les monnaies de date la plus récente.

(4) M. Bequet connaît une douzaine de ces camps de refuge situés dans la province de Namur.

part d'un très petit module et d'une facture barbare (1), deux fragments de petits creusets, l'un en terre, l'autre en fer, contenant un peu de cuivre ou de bronze fondu sur leurs parois intérieures. Parmi les décombres, les grains de bronze fondu ne sont pas rares. Tout cela porte à croire, ajoute M. Bequet, que les barbares ont battu monnaie dans cette forteresse, en imitant tant bien que mal les types romains. M. Bequet a d'abord cru que ces pièces avaient été fabriquées par les Francs (2). J'ai vu toutes ces pièces, au Musée de Namur, et j'ai visité, avec M. Bequet, la forteresse

(1) Dans tous les camps de refuge de la province de Namur, on trouve en abondance de ces petites pièces, mais en moindre quantité cependant qu'à Éprave.

(2) Voy. *Annales de la Soc. arch. de Namur*, t. XIV, p. 214.

Voici ce passage des *Annales* : « La forteresse d'Éprave est située entre Rochefort et Han-sur-Lesse, au sommet d'un énorme rocher que baigne l'Homme. Elle aurait été élevée, au 11^e siècle, par quelque Belgo-Romain, pour y chercher un refuge contre les invasions germaniques. Les Francs l'ont habitée ensuite et y ont laissé de nombreux vestiges, tandis que l'on y rencontre peu de débris romains. » A l'époque de l'établissement définitif des Francs dans le pays, probablement au 5^e siècle, M. Bequet croit qu'une bande de Francs (hommes libres) dût se fixer dans la forteresse.

A propos de ces petites pièces de la forteresse d'Éprave, M. Bequet m'écrit, après avoir lu mon travail : « Leur frappe est si grossière qu'il me paraît difficile de les attribuer à l'atelier de Trèves. Au milieu du désordre, de l'absence de toute autorité qui régnaient dans notre pays à la fin du 4^e siècle, des Belgo-Romains n'ont-ils pu frapper une monnaie grossière dans ces forteresses ? Je reconnais comme vous que le type de ces pièces est plutôt romain que mérovingien ; les Francs n'étaient du reste pas encore établis alors dans le pays. »

d'Éprave. Je ne pense pas que ces monnaies aient été faites par les Francs ; leur style n'a rien de mérovingien, mais paraît bien plutôt Gallo-romain ou Gaulois ; elles me semblent être l'œuvre de faux-monnayeurs assez inhabiles, et ont, sans doute, été émises à une époque de décadence et d'éclipse momentanée du pouvoir impérial. Les plus récentes sont des imitations grossières des monnaies de Magnus Maximus, usurpateur en Gaule (383-388), et d'Arcadius (395-408). Les monnaies franques des cimetières d'Éprave sont certainement plus récentes d'un demi-siècle au moins, et n'ont aucun rapport ni de style, ni de forme, ni de poids, ni même de métal, avec elles.

Je dois insister sur ce point, parce que des archéologues peu versés dans la numismatique pourraient attribuer ces deux espèces de contre-façons de monnaies romaines, au même peuple.

Les unes sont l'œuvre des Belgo-romains, les autres ont été gravées par les Francs. Le travail de ces derniers est beaucoup moins barbare et, en vérité, assez finement exécuté (1).

Du reste, d'autres forteresses ou camps de refuge ont plus d'une ressemblance avec la forte-

(1) Il est même très probable que les pièces trouvées dans les cimetières d'Éprave n'ont pas été frappées dans cette localité et encore moins dans la forteresse. Autrement, on aurait trouvé à Éprave beaucoup plus de ces monnaies, et, d'autre part, les pièces du British Museum et de la Bibliothèque nationale de Paris, ont sans doute une autre provenance.

resse d'Éprave. La Roche-à-l'homme, entre Nismes et Dourbes (province de Namur), porte aussi des débris de cuivre ou de bronze fondu ; à Montaigle, la pièce la plus récente est aussi d'Arcadius (395-408) ; de même, à Pry dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

L'objet de cette notice n'étant pas d'examiner l'histoire des invasions franques en Belgique, je ne veux pas allonger ce chapitre en étudiant, à ce point de vue, toutes les trouvailles de monnaies romaines, faites dans le Sud de la Belgique, et particulièrement dans la province de Namur. Cette étude m'entraînerait trop loin, et je termine en priant le lecteur que ces questions intéresseraient de recourir aux sources (1) indiquées dans une note imprimée ci-dessous.

GEORGES CUMONT.

(1) Voy. pour les trésors de monnaies romaines trouvés dans la province de Namur. CAJOT. *Annales de la Soc. d'arch. de Namur*, t. XIV, pp. 93-108. *Ibid.*, t. VII, pp. 293-298. trésor de Grand-Gard près de Han-sur-Lesse, à l'est de la forteresse d'Éprave. Voy. aussi *Rev. belge de numism.*, 3^e série, t. VI, 1862, p. 1.

A consulter : *La question franque devant le congrès de Charleroi*, par D.-A. VAN BASTELAER, Bruxelles, 1889, in-8^o, 84 pages. (*Études sur les émigrations successives des Francs en Belgique et sur la conquête définitive de la Gaule.*) (*Ann. soc. arch.* Bruxelles, t. II, p. 221.)

Première note. — Mon travail était déjà imprimé lorsque deux articles posthumes de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, sur les monnaies de la première race des rois de France (*Ann. de la Soc. franç. de num.*, 1889, pp. 235 et 313), attirèrent mon attention.

Je déclare, néanmoins, ne devoir rien retrancher à ma notice. J'apporte des faits, sans m'inquiéter s'ils dérangent certaines théories. M. de Ponton d'Amécourt me semble s'avancer un peu trop lorsqu'il dit : « La numismatique ne fournira jamais aucun document relatif à ces premiers ancêtres de nos rois. » En effet, je voudrais bien savoir quel criterium aurait eu M. d'Amécourt pour refuser à ces ancêtres des rois de France un numéraire copié des pièces romaines, alors qu'aucun chef ou roi n'a mis (de l'aveu même de M. d'Amécourt) sur les monnaies un monogramme ou un indice quelconque de son autorité, avant l'élévation de Clovis au consulat (*Voy.* pp. 239 et 240). Aussi, me suis-je prudemment abstenu d'attribuer les pièces d'Éprave à l'un ou l'autre chef ou roi franc. Quant au prétendu signe chlodovéen, je maintiens entièrement mon opinion, malgré ce qu'en dit M. d'Amécourt, aux pages 251, 252 et 253. Les pièces d'Éprave et leur âge probable viennent démentir l'hypothèse que M. d'Amécourt a empruntée à Ch. Lenormant. (Comparez aussi les pièces d'Éprave avec les monnaies du British Museum sur lesquelles la

lettre D n'a pas perdu son jambage). D'autre part, il n'est pas douteux que les pièces d'Éprave, les pièces du British Museum et la pièce de la Bibliothèque nationale sont, d'après leur style, plus anciennes que les monnaies que M. d'Amécourt attribue à Clovis et qui ont été dessinées sur les deux planches de l'*Annuaire de numismatique*.

Deuxième note. — Egalement après l'impression de mon travail, j'ai eu connaissance, grâce à l'obligeance de M. J. Pilloy, de Saint-Quentin, d'une très intéressante communication faite par M. A. de Barthélemy dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1878, pp. 151-156).

M. de Barthélemy fait connaître des pièces trouvées le 1^{er} août 1877, par M. Frédéric Moreau, dans le cimetière franc d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne). Ces pièces, en argent, au nombre de trente, étaient pendues à un collier au moyen de bélières. Leur description, accompagnée de quatre excellents dessins, vient confirmer ce que j'ai dit dans ma notice.

Il s'agit d'imitations de monnaies d'Honorius, de Théodose II, de Valentinien III, et de quelques pièces incertaines. Mais ces pièces, surtout celles de Théodose II et de Valentinien III, quoique du même style que les pièces d'Éprave, sont d'un autre type c'est-à-dire copiées de pièces romaines différentes.

M. de Barthélemy fait observer que les pièces d'Honorius ont un caractère insolite et présentent beaucoup d'analogie avec certains Saigas mérovingiens. D'après lui, ces monnaies auraient été frappées après l'époque à laquelle régnait l'empereur dont elles portent le nom.

A propos des pièces de Théodose II et de Valentinien III, il constate aussi que jusqu'à présent on ne connaissait la légende *Virtus Romanorum* qu'avec l'empereur tenant une Victoire, jamais avec Rome assise. Il signale que des pièces d'argent analogues mais beaucoup plus barbares ont été trouvées à Blangy (Seine-Inférieure), par M. de Morgan ; à Villedomange (Marne), dans une sépulture franque, et dans le cimetière franc de Chelles (Oise), par M. de Roucy.

Il avait déjà été question de la découverte d'Arcy, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* (t. VIII, p. 531), mais les conclusions de ce dernier article ne peuvent être admises. Il s'agit évidemment de la tombe d'une femme et non de celle d'un prêtre.

Je ne puis cependant être d'accord avec M. de Barthélemy quand il suppose que ces pièces auraient été fabriquées uniquement pour servir d'ornements ; mais je partagerais plutôt son avis lorsqu'il dit que la marque de l'atelier de Trèves n'indique pas nécessairement que ces pièces auraient été frappées dans cette ville.

M. de Barthélemy affirme très justement que

ces monnaies ont été frappées dans la seconde moitié du v^e siècle.

Quant à la description de ces pièces, voyez le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*.

G. C.

RECHERCHES NUMISMATIQUES.

PREMIER ARTICLE.

PL. V.

I.

MONNAIES D'OR FRAPPÉES A MONS PAR PHILIPPE II,
AU TITRE DE COMTE DE HAINAUT.

Le traité d'Arras du 17 mai 1579 venait de sceller définitivement la réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne.

Maître de toute la partie méridionale du Pays de par-deça, Alexandre Farnèse, duc de Parme, représentant de Philippe II dans les Pays-Bas, résolut de faire forger à Mons des espèces au type royal; la plupart des ateliers monétaires des provinces belgiques se trouvant encore entre les mains des partisans des États.

Le général espagnol plaça Jacques de Surhon à la tête du nouvel hôtel, et nomma garde de la monnaie Simon de la Barre, auquel fut adjoint, comme substitut, son beau-fils Jehan Leuret ou Laurent (1).

(1) Les États de Hainaut avaient forgé à Mons, du 11 mars 1577 au 12 septembre 1578. Voyez sur ce monnayage : ALPH. DE WITTE. *Numismatique des États du Hainaut et des États du Tournaisis*.

Jacques de Surhon frappa, du 9 janvier 1581 au 30 novembre 1582, des demi-réaux d'or, des daldres d'argent, des cinquièmes, des dixièmes, des vingtièmes et des quarantièmes de daldre. Enfin des liards et des gigots de cuivre furent aussi ouvrés pendant le même laps de temps (1).

En 1582, Jacques de Surhon fut chargé de la direction de la monnaie établie à Tournai, et toute fabrication cessa à Mons jusqu'au 2 mars 1584, date à laquelle le nouveau maître Jehan Delley reprit le travail avec Simon de la Barre et Jehan Laurent, respectivement en qualité de garde et d'essayeur particulier, pour émettre des écus et des demi-réaux d'or, des moitiés, des cinquièmes, des vingtièmes et des quarantièmes de daldre, des liards et des gigots.

Le 12 février 1587, l'atelier montois se ferma de nouveau, mais cette fois pour ne plus se rouvrir, et de cette année prend fin le monnayage autonome du comté de Hainaut (3).

Les demi-réaux d'or forgés par Jacques de Surhon et Jehan Delley étaient de 18 carats en aloi et de 70 $\frac{1}{8}$ de taille au marc de Troyes. Lors de la création de ce type monétaire, les demi-réaux

(1) *Archives générales du royaume*, Chambre des comptes, registre n° 18201.

(2) *Archives générales du royaume*, Chambre des comptes, registre n° 18201.

(3) R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 127.

avaient cours pour 30 patards. La tolérance du 11 novembre 1577 éleva leur valeur à 45 patards, et l'ordonnance du 17 janvier 1586 la porta à 50 patards.

Lorsque M. Chalon publia jadis son excellente monographie des monnaies du Hainaut, aucun demi-réal, pour cette province, ne lui était connu en nature.

« N'ayant pu nous procurer cette monnaie, « nous l'avons composée, écrit l'éminent numis-
« mate montois, d'après la pièce de Tournai qui, « frappée par le même maître, est probablement
« celle qui lui ressemble le plus (1) ».

Cette pièce ainsi composée, quasi d'imagination, se trouve reproduite sous le numéro 181 de la planche XXXV des recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut. L'écu du revers porte, en cœur, les armes du Portugal « ce qui n'a pas
« lieu pour les demi-réaux des autres provinces, » ajoute M. Chalon (2).

Essayer de rétablir un type monétaire en procédant par analogie est toujours dangereux. Quelques précautions que l'on prenne, l'on s'expose

(1) *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 125.

(2) C'est là une erreur; ainsi, sans parler du Tournaisis, nous connaissons pour le Brabant, dans la collection de M. le vicomte de Jonghe, à Bruxelles, un demi-réal frappé à Maestricht, en 1586, qui présente au revers l'écu de Portugal placé en cœur des armes d'Espagne. Il en est de même pour un demi-réal forgé à Anvers, du cabinet de M. Vidal Quadras y Ramon, de Barcelone.

le plus souvent à des surprises désagréables lorsque la pièce authentique vient à se retrouver. Nous en avons ici un nouvel exemple, car le demi-réal de Philippe II, au titre de comte de Hainaut, ne présente aucune trace de l'écusson portugais.

Voici du reste cette monnaie, restée très probablement unique, décrite d'après l'exemplaire du cabinet de l'État, à Bruxelles :

· ☉ · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR. Buste de Philippe II, tête nue, à gauche.

Rev. PHS · D : G · HISP · Z · REX · CO · HAN. Écu couronné d'Espagne (1).

Pl. V, n° 1.

Il n'a été mis dans la circulation, du 9 janvier 1581 au 30 novembre 1582, que 4,572 de ces pièces, et, du 2 mars 1584 au 12 février 1587, seulement 236, ainsi qu'il appert des comptes de Jacques de Surhon et de Jehan Delley.

Le n° 180 des *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, qui représente l'un des 4,430 écus d'or émis à Mons du 2 mars 1584 au 12 février 1587, fut également composé par M. Chalon, mais, cette

(1) M. A. Heiss, dans son magnifique ouvrage : *Descripcion de las monedas hispano-cristianas*, a donné, pl. CLXXVIII, n° 148, cette monnaie d'après le dessin de M. Chalon.

fois, d'après la pièce similaire frappée pour le duché de Brabant (1).

Grâce au zèle éclairé de son savant conservateur, M. Picqué, un échantillon de ces rares écus d'or, taillés à 71 3/4 au marc de Troyes et de 23 carats 3 grains d'or fin en aloi, est aussi venu parfaire la belle série de monnaies du Hainaut possédée par le cabinet de l'État, à Bruxelles.

Nous avons fait graver cette monnaie, pl. V, n° 2. En voici la description :

PHS · D : G · HISP · Z · REX · CO · HAN ·
1585. Croix fleurdelisée et cantonnée de deux lions et de deux briquets. Un petit soleil en tête de la légende.

Rev. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR · ☉ · Écu couronné d'Espagne entre deux grands P, initiales du nom de Philippe.

Lés coins des demi-réaux et des écus ou couronnes d'or au soleil sont dus à Jérôme de Haynault, tailleur de fers de l'atelier de Mons, aussi bien sous la maîtrise de Jacques de Surhon que sous celle de Jehan Delley.

(1) *Descripcion de las monedas hispano-christianas*, pl. CLXXVIII, n° 146.

II.

LES MÉREAUX DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-AU-MARAIS,
A BRUXELLES.

L'église Saint-Jean, disparue aujourd'hui, s'élevait jadis à front de la place Saint-Jean, à Bruxelles. C'était un des plus anciens édifices religieux de la ville. Sa consécration, nous dit Schayes, remonte au 5 mars 1131.

Ce fut contre cette église que vint se fonder, dans les dernières années du XII^e siècle, un hospice appelé tout d'abord hôpital du Saint-Esprit, mais qui, dès l'année 1204, alors que le duc de Brabant Henri I^{er} le dota richement, s'intitulait déjà, du nom de l'église sa voisine, hôpital Saint-Jean-au-Marais. En octobre 1211, l'évêque de Cambrai, Jean de Béthune, donna à cet établissement hospitalier un règlement, bien souvent modifié depuis, d'après lequel la direction spirituelle de la maison était confiée à un prêtre choisi par le chapitre de Sainte-Gudule et qui était chargé de desservir l'église (1).

Dans une savante étude, intitulée : *Méreaux du XIV^e siècle et autres concernant la dévotion au Saint-Sacrement de miracle de Bruxelles*, notre excellent confrère et ami, M. Jules Rouyer, classe avec beaucoup de vraisemblance à l'hôpital Saint-

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 43, et t. III, p. 79.

Jean toute une série de jetons de cuivre du xiv^e siècle, au faire bruxellois, offrant au droit l'*Agnus Dei*, symbole du Précurseur, et, au revers, tantôt un pain accompagné de trois harengs, une ou deux semelles, une bottine, tantôt les lettres **lh** ou **lli**, ou bien encore les mots flamands **SLAEP-LIJKEN**, drap de lit (1).

Le document suivant, que l'érudit archiviste général du royaume, M. Piot, a bien voulu communiquer à trois ou quatre numismates, vient confirmer dans une certaine mesure l'ingénieuse hypothèse de M. Rouyer, puisqu'il établit qu'en 1515, tout au moins, des plombs de présence se distribuèrent aux offices célébrés en l'église de l'hôpital Saint-Jean ad Lacum (2).

« 1515. Lata vigesima secunda Junii, p. 150,
« verso.

« In causa coram nobis mota per et inter domi-
« num Joannem de Beer, presbyterum, actorem
« ex una, necnon Joannem de Mol et Egidium van
« Honsberge, rectores confraternitatis S^{ti} Leo-
« nardi in Capella Hospitalis S^{ti} Joannis bruxel-
« lensis, et eo nomine reos, partibus ex altera,
« visis omnibus et singulis hujus causæ actis et

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1888, p. 246.

(2) Le nom de *supra lacum* ou *ad lacum*, donné à l'église Saint-Jean-Baptiste, provient de ce que jadis existait, entre l'hôpital et l'église, une pièce d'eau : *lacus sancti Joannis*, dans laquelle, s'il faut en croire Puteanus, l'on noyait les adultères, suivant en cela un vieil usage importé de Germanie par nos aïeux.

« articulis, cesterorumque testium pro parte dicti
 « actoris productorum et examinerum deposi-
 « tionibus seu attestationibus, cum cæteris aliis
 « merito attendendis et de jure supplendit, Christi
 « nomine invocato pronunciamus, decernimus et
 « declaramus dictum Joannem capellanum ad
 « altare Sancti Joannis in dicta ecclesia S^{ti} Joan-
 « nis supra lacum oppidi Bruxellensis, actorem,
 « ad possessionem vel quasi recipiendi plumbeta
 « quæ in dicta Ecclesia distribuuntur, quando
 « divinis interest, fuisse et esse restituendum prout
 « eundem ad hoc restituimur, et eapropter dictos
 « reos ad hoc ut hujusmodi plumbeta quibus
 « ipsum spoliarunt eidem actori restituant, et ut
 « antea ipsum actorem, dum divinis interest,
 « hujusmodi plumbeta recipere sinant et per-
 « mittant, nullumque desuper eidem impedimen-
 « tum præstent, et in duabus partibus expensa-
 « rum illatarum, taxatione nobis reservata reliqua
 « tertia parte ex causa compensata, fuisse et esse
 « condemnandos et condemnamus.

« Infra habebatur : Extractum ex Registro sen-
 « tentiarum curiæ, quondam episcopalis camera-
 « censis Bruxella constitutæ, incohante anno 1511
 « nunc asservato in archivis curiæ archiepisco-
 « palis mechliniensis, foris notato littera C, quod
 « attestor. Et est signatum : A. Coriache, notarius
 « publicus. »

Tiré d'un volume intitulé : « Registrum cleri
 et Ecclesiæ Sancti Joannis Baptistæ ad Lacum

Bruxellis, collectum presertim ex archivis Ecclesiæ collegiatæ divorum Michaelis et Gudulæ, anno Domini 1718, in quo jus capellanorum in lucem fertur, etc., p. 305. » *Aux archives générales du royaume*, à Bruxelles.

L'acte, que nous venons de reproduire dans l'intérêt de la science mérellique, est, comme on le voit, une sentence de la cour épiscopale de Cambrai établie à Bruxelles; sentence rendue le 22 juin 1515, en la cause qui se poursuivait entre le père, *dominus*, Jean de Beer, prêtre, demandeur, d'une part, et Jean de Mol et Gilles van Honsberge, recteurs de la confrérie de Saint-Léonard, en la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, défendeurs, d'autre part.

La cour prononce et déclare que le dit père Jean de Beer, chapelain (de la chapellenie) fondée à l'autel Saint-Jean en la dite église de Saint-Jean *supra lacum*, doit être remis en possession de recevoir les plombs, *plumbeta*, qui se distribuent dans l'église, alors toutefois qu'il y a droit par sa présence, *quando divinis interest*.

M. A. de Schodt dont les études sur les méreaux belges sont justement appréciées de tous, n'aura pas de peine, croyons nous, à retrouver quelques plombs dont le type ou les légendes en permettent le classement à l'église Saint-Jean. S'il en existe, comme il est probable, avec l'agneau symbolique (M. Minard attribue de semblables méreaux à Malines), ce sera une preuve de plus en faveur de

l'opinion de M. Rouyer en ce qui concerne les petits cuivres du xiv^e siècle, au type de l'*Agnus Dei*, donnés par lui, nous l'avons rappelé plus haut, à l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles.

III.

UNE MÉDAILLE D'ADRIEN WATERLOOS A REVERS INÉDIT.

Adrien Waterloos, l'un des plus habiles graveurs des Pays-Bas au xvii^e siècle, naquit à Bruxelles, en 1600. Il était fils de Sigebert Waterloos et de Catherine Van der Jeught, nièce du sculpteur Jacques Jongelinck. Adrien fut nommé graveur ordinaire des sceaux et cachets du roi, en remplacement de son père, et, après bien des démarches, après bien des déboires, il obtint enfin, le 9 février 1661, le titre de conseiller et maître général des monnaies.

Waterloos mourut à Bruxelles, en 1684.

Peu d'artistes ont été aussi abondants qu'Adrien Waterloos ; pour s'en convaincre on n'a qu'à consulter ce qu'ont publié sur son œuvre MM. Picqué et Pinchart.

Parmi les médailles de Waterloos que M. Pinchart a cataloguées dans son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le XV^e siècle jusqu'en 1794*, nous remarquons celle à l'effigie de Philippe le Roy, seigneur de Broechem, que Van Loon avait déjà reproduite, sous l'année 1647,

à la page 292 du tome deuxième, édition française, de l'*Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*. La gravure de cette médaille, d'un dessin sobre et élégant, a un réel mérite artistique qui classe ce petit monument métallique au nombre des meilleures productions du maître bruxellois.

Le seigneur de Broechem y est représenté de profil gauche, avec barbiche et courtes moustaches taillées à la mode du temps. Les traits, pleins d'énergie et de volonté, sont nettement accusés; l'œil est vif, le regard profond et intelligent. La chevelure, pas mal abondante, encadre, non sans grâce, un front haut et fier, et retombe en longues mèches éparses sur un large col blanc rabattu. Un manteau, jeté négligemment sur les épaules, laisse voir, en s'entrouvant, un riche pourpoint, boutonné jusqu'au cou, sur lequel s'étale fastueusement une lourde chaîne d'or. Les noms, titres et qualités du personnage s'allongent en légende circulaire : PH · LE · ROY · EQ · BANN · D · DE · BROVCHER · Z · REGIS · SVPR · ÆRARY · A · CONS. Devant le buste le monogramme du graveur AAA · F.

Le revers est charmant de légèreté et d'élégance. On y voit l'écu aux armes de le Roy placé entre deux bannières de chevalier banneret. Elles sont rattachées à l'écu par un flot de ruban gracieusement noué au dessus de lui. Une bande-roule semi-circulaire porte l'inscription tirée des Psaumes de David : MAIS · LE · — · ROY

SESIOVIRA · — · EN · DIEV · Ps. LXII, dans laquelle le nom du conseiller aux finances fait l'objet d'un jeu de mots. A l'exergue, la devise du chevalier : SERV · DEO · REGNES, servir Dieu c'est régner.

Cette médaille est en argent. Le cabinet royal de la Haye, — nous écrit son directeur M. Looyen, — en possède un exemplaire semblable à celui qu'avait connu Van Loon. Un second exemplaire se trouve en la possession de M. E. Vanden Broeck, à Bruxelles. Nous le donnons pl. V, n° 3.

Cette pièce diffère de celle qui fut publiée par Van Loon, si le dessin de ce dernier est exact, en ce que la couleur des émaux des armoiries ne s'y trouve pas indiquée. De plus, par un caprice dont nous ne nous rendons pas compte, la légende à l'exergue du revers a disparu, enlevée après coup au burin, ainsi qu'un examen attentif nous a permis de le constater à l'évidence.

Nous ne connaissions pas d'autre médaille à l'effigie du seigneur de Broechem, lorsqu'il y a quelques mois, nous fîmes l'acquisition d'un bronze doré dont le droit est sorti du coin même qui servit à la frappe des médailles d'argent que nous venons de décrire, mais dont le revers est bien différent de chacun de ceux de ces dernières (pl. V, n° 4). Cette fois, l'écu de Philippe le Roy est sommé d'un heaume ayant pour cimier une double croix pattée, à la traverse inférieure recroisetée, entre deux vols. Un suisse, habillé à l'antique, se

dresse fièrement de chaque côté de l'écusson. Celui de droite tient une bannière aux armes paternelles ; la bannière de celui de gauche est aux armes maternelles. Autour de cette composition passablement lourde se lit la légende : † S † — PH — IL · LE · ROY · EQ · D · DE · — · BROE-
CHEM · ET · OELEGEM · ET · SCAB. —
· IBID ·

Cette médaille, si elle n'est pas unique, ne doit certes pas être commune, car elle n'existe ni au cabinet de l'État, à Bruxelles, ni au cabinet royal de la Haye, et cependant ces deux collections publiques passent, à juste titre, pour avoir les plus belles suites connues des œuvres d'Adrien Waterloos.

Un mot maintenant de Philippe le Roy et de sa famille.

Notre but n'étant nullement de dresser la généalogie de ce haut fonctionnaire, nous nous bornerons à grouper quelques renseignements puisés soit dans Van Loon, soit encore dans le *Théâtre de la noblesse du Brabant*.

Messire Philippe le Roy, chevalier, seigneur de Broechem (1), d'Oelegem (2) et de Chapelle Saint-Lambert, commissaire général des vivres pour les armées du roi, commissaire général des munitions de guerre, des salpêtres et des poudres,

(1) *Broechem*, province d'Anvers, arrondissement d'Anvers.

(2) *Oelegghem*, province d'Anvers, arrondissement d'Anvers.

surintendant des contributions, puis greffier, et finalement conseiller et commis des domaines et finances du roi, était fils de Jacques le Roy, chevalier, seigneur d'Herbaix, président de la Chambre des comptes en Brabant, et d'Élisabeth Hoff, fille de Jacques et petite-fille de Marc Hoff, en son vivant consul de la ville de Fribourg en Brisgau.

Le mariage contracté, le 25 juillet 1575, entre Jacques le Roy et Élisabeth Hoff, ne semble pas exempt de certaines irrégularités, si l'on en juge par la lettre en date du 4 mars 1576 qu'adresse, à son sujet, le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle (1).

Philippe le Roy fut député, en 1647, auprès des Provinces-Unies, pour obtenir d'elles une suspension d'armes. Il réussit dans sa mission. Ce fut sans doute en récompense de ce signalé service rendu à l'État que le Roy obtint de Philippe IV d'Espagne, par lettres patentes du 15 juin 1649, déclaration de noblesse et permission de porter pour armoiries : « un escu d'argent à la bande de
« gueulles (qui sont celles de son père) escartellées
« de même à l'étoile d'or senestré d'un croissant
« tourné de même, au chef d'argent chargé de
« deux croix pattées de gueulles (qui sont les
« armes maternelles). Icelluy escu surmonté d'un
« heaume d'argent grillé de sept barreaux liseré

(1) *Correspondance du cardinal Granvelle*, publiée par M. C. PIOT, VI, p. 22.

« et couronné d'or : aux hachemens d'argent et de
 « gueulles : cimier une croix patriarchale pattée
 « son travers d'embas recroisetté le tout de
 « gueulles, entr'un vol à l'antique. Chaque aile
 « blasonnée aux armes paternelles : Le même
 « escu tenu de deux suisses habillez a l'antique
 « d'argent doublé ou refendu de gueulles tenant
 « chacun une lance d'or aux banderolles sans
 « houppes armoyes a dextre des armes paternelles
 « et des maternelles a sinistre. »

Les médailles de Philippe qui offrent, toutes, ces armoiries au revers, nous semblent donc devoir être classées postérieurement à l'année 1649 (1).

Philippe le Roy épousa Marie de Raat dont il eut descendance. Créé baron du Saint-Empire par lettres du 30 mai 1671, il se retira dans son château de Broechem où il vécut complètement étranger à la politique. Il repose en l'église de Broechem; son épitaphe nous a été conservée, mais la date de sa mort y est laissée en blanc (2). D'après M. Piot, la famille le Roy serait d'origine anversoise.

IV.

DÉCRET DU GÉNÉRAL BONAPARTE, CONCERNANT LA MONNAIE DE MILAN.

Peu après la signature, à Léoben, le 18 avril 1797,

(1) D'un autre côté, elles sont antérieures à l'an 1671, puisque le Roy n'y est pas qualifié de baron, titre qui lui fut accordé à cette époque.

(2) *Notitia march. S. Imp.*, fol. 167.

des préliminaires de paix entre la République Française et l'Autriche, le général Bonaparte réunit les Républiques Cispadane et Transpadane en un seul et même gouvernement qui, officiellement constitué le 29 juin 1797, prit le nom de République Cisalpine, avec Milan pour capitale.

Un décret du général Napoléon Bonaparte, réglant le travail de l'atelier monétaire du nouvel État, avait déjà paru dès le 13 juin de la même année. Voici cet intéressant document dans toute son impérieuse concision.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Au quartier général de Montebello, le 25 prairial an V de la République une et indivisible.

BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie.

Ordonne :

ART. 1^{er}.

La monnaie travaillera jour et nuit.

ART. 2.

Il ne sera frappé aucune médaille sans une permission expresse du général en chef, ni travaillé pour le commerce sans la même permission.

(*Signé*) BONAPARTE.

Archives générales du royaume de Belgique. Autographes. Carton G.

Nous ignorons si l'ordre du commandant en chef de l'armée d'Italie fut exécuté immédiatement.

Les monnaies de la république Cisalpine sont connues. Elles sont au nombre de deux : le scudo de 6 livres et la pièce de 30 soldi. MM. Gnecci les ont reproduites récemment toutes deux, dans leur magnifique volume, *Le Monete di Milano*, planche XLV, n^{os} 1 et 2.

Les archives de l'État, à Bruxelles, possèdent encore une lettre, en date du 15 juin 1797, signée Bonaparte et adressée au directeur de la Monnaie de Milan.

Nous la reproduisons aussi, mais à titre de simple curiosité :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Au quartier général Montbello (*sic*), ce 27 prairial an V de la République une et indivisible.

BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie.

Au directeur de la monnoye de Milan.

J'ai reçu, citoyen, les objets que vous m'avez fait passer, contenus dans un sac qui avait été envoyé à Vérone. Votre évaluation ne se porte qu'à cinquante-neuf mille francs, tandis que celle de Vérone monte à deux millions. J'ordonne au commissaire des guerres et autres personnes qui

ont assisté au procès-verbal de se rendre à Milan, pour y reconnaître les dits bijoux.

Vous voudrez bien, en conséquence, laisser tout intact.

(Signé) BONAPARTE.

Archives générales du royaume de
Belgique. Autographes. Carton G.

Bruxelles, décembre 1889.

A. DE WITTE.

P. S. En décrivant la médaille de Philippe le Roy nous avons omis de signaler les mots · ÆT · 60 · qui se trouvent sur la tranche du bras et qui donnent l'âge, soixante ans, de ce personnage alors que Waterloos grava son portrait.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MONNAIES INÉDITES OU PEU CONNUES

D'ANNE DE LA MARCK, ABBESSE DE THORN

ET

analyse de quelques actes relatifs au monnayage de cette abbaye

 PLANCHE VI.

Anne de la Marck était fille de Jean de la Marck, seigneur de Lumay, de Seraing-le-Château, haut-voué du marquisat de Franchimont, qui mourut en 1553, et de Marguerite de Wassenaer, fille de Jean, sire de Wassenaer, vicomte de Leyden, et de la comtesse Josine d'Egmont. Elle naquit le 4 septembre 1551, si nous en croyons une note écrite par un curé natif de Lummen ou Lumay sur le calendrier d'un vieux missel liégeois, conservé à la bibliothèque du British Museum et qui dit : « 4 septembris generosa et nobilis domina Margareta de Wassenair, uxor ultima generosi domni Joannis a Marca, peperit filiam suam ultimam anno 1551 » (1). Elle était chanoinesse du chapitre de Nivelles quand elle entra dans celui de

(1) *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, XI, 461.

Thorn dont elle fut élue abbesse en 1604. Anne de la Marck succéda dans cette charge à sa sœur Josine, qui avait occupé le siège abbatial de 1577 à 1604, date de sa mort. Elle-même mourut en 1631.

Toutes les recherches faites jusqu'ici pour retrouver du numéraire de l'abbesse Josine sont restées infructueuses. Il paraît bien établi que, malgré ses nombreuses démarches et ses instances réitérées, elle ne put jamais obtenir l'autorisation si convoitée de battre monnaie.

L'interdiction, si sévèrement maintenue sous le règne de l'abbesse Josine, fut levée pour Anne de la Marck. On connaît, sous la date du 15 novembre 1613, l'acte de prestation du serment de son maître de monnaies Henri Wyntgens (1).

Les monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn, sont assez rares et peu connues. On en trouve quelques-unes décrites dans divers ouvrages allemands qui n'en donnent généralement pas la reproduction par la gravure. Il nous a paru intéressant de réunir sur la planche VI les pièces que nous avons pu retrouver.

L'abbesse Anne ne semble pas avoir frappé de monnaies d'or. Nulle part, à notre connaissance, il n'est fait mention de semblable numéraire.

Le chevalier de Schulthess-Rechberg donne,

(1) WOLTERS, *Notice historique sur l'ancien chapitre impérial de chanoinesses à Thorn, dans la province actuelle de Limbourg*. Annexe, n° 58.

dans son *Thaler - Cabinet* (2^e volume n^{os} 5311 et 5312), la description de deux thalers d'Anne de la Marck. Ces deux rarissimes écus sont frappés en pieds-forts. Nous en donnons la reproduction par la gravure. Celui de 1614, quoique déjà décrit en 1774 dans Heroldt (*Dem Münzvergnügen gewidmete Nebenstunden*, etc., page 265) où il se trouve gravé, est si peu connu dans les Pays-Bas que nous l'avons également fait dessiner sur notre planche. En voici la description :

1. *Droit.* Écu très orné, de forme ovoïde, sommé d'une couronne ouverte qui coupe la légende. L'écusson est écartelé, au 1 : d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois traits au lion naissant de gueules armé et lampassé d'azur mouvant de la fasce, qui est la Marck (1) ; au 2 : écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent (Wassenaer) ; aux 2 et 3 : d'azur à la fasce d'or (burgraviat de Leyde), du chef de Marguerite de Wassenaer, mère de notre abbesse ; au 3 : d'argent à trois pals de gueules, au franc-quartier d'azur (2), qui est Runckel, du chef de : Marguerite

(1) C'est au xv^e siècle (?) que quelques comtes de la Marck ont ajouté un lion issant au dessus de la fasce de leurs armes. Ce lion pourrait bien être le lion de Limbourg (terre de Lumay). Voir plus loin comment cette terre est entrée dans la famille de la Marck. Leurs descendants ont parfois repris les armes primitives.

(2) Le franc-quartier est simplement ébauché sur notre écu. Il est en général omis sur les monnaies d'Anne. Nous possédons cependant

de Runckel, aïeule paternelle d'Anne de la Marck ; au 4 : de gueules au lion (couronné) d'argent à queue fourchue (1), qui est Limbourg, pour la terre de : Lummé, Lumay, Lumey, Limay, Lumaing ou Lummen, qui a conservé les armes de ses anciens possesseurs issus du sang de Limbourg ; sur le tout de gueules à trois fleurs de lys au pied nourri d'or, qui est Schoonhoven, du chef de Jeanne de Schoonhoven, bisaïeule paternelle de notre abbesse. La date 16-14 se trouve dans le champ vers le bas de l'écu qui la coupe en deux parties.

Légende. ANNA · DEI · GRA : ABBA : IN · THOR : C : D : M.

Rev. Double aigle impériale surmontée d'une couronne fermée qui va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. MATHIAS · DEI · GRA : ROM : IMP : SEM:P : AVG.

Poids : 58^{gr},75.

Argent.

Notre collection.

Le cabinet royal de Berlin en possède un exemplaire qui pèse 48^{gr},05.

un liard (au type ordinaire) de l'abbesse où cette division héraldique est parfaitement représentée.

(1) Le lion du 4, quoique n'ayant pas la queue fourchue sur notre écu, ne peut être que celui de Limbourg, car nous ne rencontrons pas d'écu au lion isolé dans les quartiers des ascendants immédiats de notre abbesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Il ne faut pas attacher par trop d'importance aux inexactitudes existant dans la représentation des emblèmes héraldiques sur les monnaies de cette époque, inexactitudes qui se présentent souvent sur les pièces seigneuriales.

Nous avons vu que le quatrième quartier des armes de l'abbesse était le lion de Limbourg. En voici la raison : Arnoul, voué de Hasbaye et seigneur de Lumey, qui était de l'illustre sang de Limbourg, eut cinq filles, dont l'aînée épousa le noble Monsieur Louis d'Agimont de Warck, prez de Messière, fils du frère du comte Arnoul de Looz, du second lit ; il n'y eut qu'une fille de ce mariage qui épousa Evrar de la Marck, fils du comte de ce même nom et frère de feu Englebert de la Marck, évêque de Liège (1). L'abbesse Anne de la Marck descendait en ligne directe de cet Evrar de la Marck.

Si nous avons insisté longuement sur les armoiries d'Anne de la Marck, c'est que nous avons cru qu'il était intéressant de faire ressortir les alliances d'une maison aussi illustre et ayant eu des attaches considérables en Allemagne et dans les Pays-Bas.

2. *Droit*. Écu party au 1 de la Marck et au 2 de Wassenauer écartelé de Leyde. Sur cet écu deux casques avec lambrequins et cimiers. Le heaume de gauche (de la Marck) est surmonté d'une couronne d'or entourée d'une bande échiquetée comme l'écu d'où sortent deux cornes de buffle : une en or, l'autre échiquetée d'argent et de gueules et entre lesquelles se trouve debout à droite un

(1) Voy. HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye* (éd. de Bruxelles, 1715, p. 67).

lion (Limbourg); le heaume de droite (Wassenaer) est surmonté d'un panache de plumes d'autruche de sable issant d'une cuve de gueules cerclée d'or. Au milieu du bord supérieur de l'écu et entre les deux casques se trouve un petit croissant.

Légende. ✂ ⌘ ANNA ⌘ D ⌘ G ⌘ ABBA ⌘ THOR ⌘ P ⌘ IMP ⌘ CO ⌘ A ⌘ MAR ⌘

Rer. Double aigle impériale ayant le globe crucigère sur la poitrine et surmontée d'une couronne fermée qui va jusqu'au bord de la pièce et coupe la date 16-27 en deux parties. Cette date fait corps avec la légende qui commence immédiatement après le dernier chiffre pour finir devant le premier.

Légende. ⌘ FERDINANDVS ⌘ II ⌘ DG ⌘ RO ⌘ IM ⌘ S ⌘ AV ⌘

Poids : 58^{gr},30.

Argent.

Notre collection.

Cet écu est d'un tout autre faire que le précédent.

L'abbesse Anne de la Marck a aussi fait frapper des pièces de quatre sous. Wolters en a fait graver une en tête des monnaies de l'abbesse qu'il a données dans son ouvrage sur Thorn. Nous en possédons une variété sur laquelle la couronne surmontant l'écu aux armes d'Anne de la Marck est très petite.

Notre abbesse a encore fait forger des groschen ou pièces de trois kreutzers. Nous en avons retrouvé trois types tout à fait différents que nous avons fait reproduire sur notre planche.

3. *Droit.* Écu de l'abbesse portant les mêmes armoiries que sur le n° 1 et sommé d'une très petite couronne.

Légende. ☙ ANNA · D : G · ABBA · IN · THOR · C · D · M.

Rev. Double aigle impériale couronnée ayant sur la poitrine le globe crucigère portant le chiffre 3.

La couronne, qui est fermée, va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. · MATH · I · ELEC · RO · IMP · SEM · AV.

Bas argent.

Cabinet royal de Berlin.

Cette monnaie est absolument au même type que la pièce de quatre sous, donnée par Wolters, en tête des monnaies de l'abbesse Anne.

4. *Droit.* Trois écussons occupent le champ. Ils sont réunis par le bas de manière à former entre eux des angles égaux dans chacun desquels se trouve une espèce de fleur. L'écu du haut porte les trois croissants de Wassenaer, le second (en bas à droite), le lion de Limbourg et le troisième (en bas à gauche), les trois fleurs de lys de Schoonhoven.

Légende. ☙ ANNA · D : G · ABB · IN · THOR · C · D · M.

Rev. Double aigle impériale comme au n° 3 et

même légende se terminant seulement par A au lieu de AV.

Bas argent.

Notre collection.

D'assez nombreux seigneurs vivant à l'époque dont nous nous occupons ont battu monnaie à ce type ou avec de légères modifications dans la forme des écus. Nous en connaissons des Rheingrafen de Dhaun (sur le Hunsrück), des seigneurs de Batenbourg, etc., etc.

5. *Droit.* Écu chapé-ployé, au 1 ; de gueules au lion d'argent (tourné à droite) à queue fourchue qui est Limbourg, au 2 : fuselé en bande d'or et de gueules, qui serait le blason altéré de Vernenburg ou Virnenbourg, du chef de la trisaïeule paternelle et au 3 (en pointe) : de gueules à trois fleurs de lys au pied nourri d'or, qui est Schoonhoven.

Légende. † ANNA · D : G · ABB · IN · THOR · C D M.

Rev. Semblable à celui du n° 3 et même légende.

Bas argent.

Notre collection.

Cette pièce de trois kreutzers (1) est une imitation de celle dessinée ci-après et frappée à Deux-Ponts par le comte palatin Jean le Vieux (de la

(1) APPEL, *Repertorium*. etc., t. I, p. 491. Notre n° 5 y est décrit mais non gravé.

branche de Deux-Ponts), qui mourut en 1604.



L'écu chapé-ployé de la pièce prototype porte au 2 : fuselé en bande d'argent et d'azur qui est Bavière ancien. Nous supposons que notre abbesse, n'ayant dans ses quartiers paternels et maternels aucune armoirie rappelant le losangé de Bavière, armoirie principale de la pièce à copier, a fait un fuselé des armes de Virnenbourg qui sont d'or à sept losanges de gueules, 4 et 3. Le lion d'or couronné de même, la queue fourchue, du Palatinat du 1 de la pièce modèle devient le lion de Limbourg sur la pièce abbatiale, et le lion d'azur couronné d'or du 3 (en pointe), qui est le comté de Veldenz, est remplacé sur la monnaie dont nous nous occupons par les fleurs de lys de Schoonhoven.

6. *Droit.* Le même que le n° 5.

Légende. † ANNA · D · G · AB · (IN ·) THO ·
C · (D · M ·) I · ST.

Rev. Semblable à celui du n° 3. La couronne, tout en séparant le commencement de la légende

de la fin, légende qui est la même que celle du numéro précédent, sauf qu'il y a IM au lieu de IMP, en coupe le cercle intérieur.

Bas argent.

Notre collection.

Cette pièce est curieuse parce qu'elle donne, à la fin de la légende du droit, la valeur de la monnaie qui est de 1 stüber ou stuyver, c'est-à-dire 1 sol, tandis que l'aigle du revers porte en cœur le chiffre 3 qui indique qu'elle vaut aussi 3 kreutzers. Nous savons d'ailleurs que le florin vaut 60 kreutzers ou 20 sous, donc le groschen ou pièce de 3 kreutzers vaut bien 1 sol (1).

Les archives de Thorn se trouvent en grande partie aux archives du royaume, à Bruxelles, et aux archives provinciales du Limbourg, à Maestricht. M. Dumoulin a bien voulu faire des recherches dans le dépôt de cette dernière ville ainsi que parmi les nombreux documents sur Thorn, réunis par M. l'abbé Habets, qui est à la veille de publier un ouvrage sur les chartes de cette abbaye et qui lui a très aimablement communiqué les documents en question. Ces recherches lui ont fait retrouver les quatre diplômes originaux suivants.

1° Charte, donnée à Magdebourg, le 7 octobre 966, par laquelle Otton I^{er}, roi des Romains,

(1) ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des monnaies* (Paris, 1764, chez Guillyn), t. 1, p. 610.

donne à Ansfrid, son vassal, le droit de marché et de monnaie dans le lieu dit : « Cassallo, sito in pago Masalant in comitatu Ruodulfi » et transfère à ce susdit Ansfrid le droit de tonlieu qui était exercé jusqu'à ce jour « in villa Ehti » pour être perçu dans le lieu énoncé ci-dessus, c'est-à-dire in Cassallo. Wolters, qui n'a pas vu l'original de cette pièce, a écrit « Cassallo, in pago Mose-lano et Ethe, vraisemblablement près de Virton » (*Voir* pp. 11 et 57). Il dit que ce document ne permet donc pas de faire remonter le droit de battre monnaie à Thorn jusqu'aux premiers temps de la fondation. Cassallum « in pago Masalant », semble être au contraire Kessenich, localité peu éloignée de Thorn et villa Ehti pourrait peut-être signifier Aldeneyck, près de Maeseyck (1).

2° Diplôme d'Otton III, roi des Romains, donné à Francfort, le 24 juin 984, concédant au comte Ansfrid une partie du tonlieu, de la monnaie et des dîmes à Medemblik, ainsi que quelques biens dans le comté de Frise et dans le Nedermaasland.

3° Diplôme du 15 septembre 1292 par lequel Adolphe, roi des Romains, confirme et renouvelle la donation faite à l'abbaye de Thorn par le comte Ansfrid dans le lieu dit Cassallum et dans le village Eyke (Aldeneyck) près de Maeseyck.

(1) VANDER CHUS. *De munten der leenen van de vormalige hertogdommen Brabant en Limburg*. enz., p. 147. note 1.

4° Diplôme du 15 septembre 1292 par lequel Adolphe, roi des Romains, confirme et renouvelle la donation faite à l'abbaye de Thorn par le comte Ansfrid dans Medenblik, dans le comté de Frise et dans le Nedermaasland (WOLTERS, p. 100).

Ces quatre documents, dont trois sont cités par Wolters qui n'en a pas connu les originaux, sont de la plus haute importance, car c'est sur eux que reposent tous les droits dont les abbesses de Thorn se prévalaient pour battre monnaie.

Nos recherches personnelles au dépôt des archives du royaume, à Bruxelles, ne nous ont fourni que peu de documents relatifs à la monnaie de notre abbesse Anne, Wolters ayant déjà puisé à cette source pour son livre sur Thorn.

Nous avons cependant trouvé :

1° Une ordonnance du 23 juin 1617 par laquelle l'abbesse Anne de la Marck déclare qu'elle n'a autorisé personne, sauf le monnayeur agréé par le cercle de Westphalie, à battre monnaie en son nom, et qu'elle condamne et réproouve deux monnaies de formes à elle inconnues et portant au milieu le signe 3.

2° Un sauf-conduit du 6 mars 1618, donné en faveur de Johan Spranckhuis, Hendrich Rappers, Matthewis Matthewissen et Jan Gemissen, tous ensemble ses vassaux et libres compagnons monnayeurs de sa libre monnaie impériale de Thorn pour s'en aller exercer le métier de monnayeurs à Utrecht et ailleurs.

Cette pièce permet de croire à la fermeture momentanée de l'atelier de Thorn en 1618.

3° Une pièce du 26 avril 1622, donnant mandement et commission à Jérôme Noël, graveur du sérénissime prince électeur de Cologne, de graver les coins des deutes dont l'abbesse a ordonné la frappe par ordonnance de même date reproduite par Wolters, page 183.

4° Une lettre demandant l'admission comme maître monnayeur de Simon Timpff et l'autorisation de frapper des pièces de 10, 5, 2, 1 et 1/2 stüvers. Le commencement de cette lettre dit que le monnayage a cessé pendant longtemps, en partie à cause des dommages par trop considérables causés à nous (Anne) par notre précédent maître monnayeur Hendrich Wintgens, en partie encore à cause des troubles dûs à la guerre, qui ont été la raison que personne ne s'est présenté pour le service de maître de la monnaie, etc. Il y est dit plus loin que nous (Anne) lui (Simon Timpff) avons laissé frapper *ad probam* un certain nombre de reichsthalers conformes à la loi de l'empire, dont l'échantillon est ci-joint suivant l'ancien usage, etc., etc. (en allemand et sans date). On lit au dos de cette pièce en écriture ancienne et en allemand : écrit adressé au docteur Grimmuldt touchant la monnaie et l'admission d'un nouveau maître monnayeur Simon Timpfs. Thorn en l'année 1627.

Wolters a donné, page 185, la commission de

Simon Timpen comme maître de la monnaie à Thorn. Notre écu n° 2 portant la date 1627, il est probable que l'autorisation demandée fut accordée et que notre thaler, frappé en pied-fort, est une des pièces dont parle la lettre citée ci-dessus. Il serait donc tout naturel que le faire de cet écu différât, comme nous l'avons dit plus haut, de celui des autres pièces connues d'Anne de la Marck, pièces vraisemblablement exécutées sous la maîtrise d'Henri Wintgens jusqu'en l'année 1618, date probable de la fermeture de l'atelier, et dont les coins seraient dûs à un autre graveur.

5° Une copie certifiée conforme d'un petit cahier tenu par Goert Teuwen, ancien waradin et donnant en marcs de Cologne les quantités d'argent employées à la fabrication des pièces de quatre sous, des schillings et des stüvers pendant les années 1615 et 1616.

Nous n'avons pas donné *in-extenso* les documents cités plus haut, de peur d'allonger par trop cet article déjà bien suffisamment étendu.

Qu'il nous soit permis, avant de terminer cette notice, d'adresser ici nos plus vifs remerciements à nos confrères MM. Adolphe Meyer, de Berlin, Paul Joseph, de Francfort sur le Mein, Dumoulin et l'abbé Habets, de Maestricht, le baron de Chestret de Haneffe et Camille Picqué, conservateur du cabinet des médailles de Bruxelles, pour les nombreux et utiles renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner avec la plus grande ama-

bilité, renseignements qui ont beaucoup contribué à parfaire notre travail.

V^{te} B. DE JONGHE.

Cet article était achevé lorsque Monsieur Dumoulin, de Maestricht, nous a fait, avec son obligation ordinaire, un dernier envoi d'extraits de documents officiels concernant l'abbaye de Thorn, parmi lesquels se trouve la très intéressante pièce qui suit :

1627-12 octobre. — Sur la proposition du conseiller de Juliers, D^r Henri Lipman, l'assemblée du Cercle de Westphalie déclare, par rapport à la monnaie, que l'abbesse (Anne de la Marck) ne pourra faire monnayer que jusqu'à concurrence de cinquante marcs argent fin et la ville de Cologne jusqu'à concurrence de cent marcs argent fin.

Archives de Wetzlar, n^o 234.

Comme cette décision du cercle de Westphalie n'autorisait l'abbesse Anne de la Marck à battre monnaie que pour une faible quantité d'argent fin, il s'ensuit que les monnaies de Thorn de cette époque doivent être fort rares. Ce document prouve également que les édits du cercle de Westphalie concernant la monnaie étaient très rigoureux.

NUMISMATIQUE AFRICAINE.

NUMIDIE.

Monnaie attribuée à Jugurta.

Tête nue à cheveux bouclés et courts, à gauche.

Un Épi de blé, à droite. Grènetis.

Rev. Cheval galopant à droite. Anépigraphe.

Æ. Diamètre, 18 millim.

Ce petit bronze ne figure pas dans la description des monnaies de la Numidie où je n'ai d'ailleurs attribué aucune monnaie à Jugurta.

Deux épis de blé se voient sur une pièce au nom de Cirta, dont le revers présente la légende : כרתא ··· IVGR'TA ? (1).

L'allure du cheval est la même que sur les monnaies du règne suivant (Hiempsal II).

Ces remarques ne sont faites qu'à titre de simple rapprochement : seule, la découverte d'une monnaie au même type et à légende complète — ou simplement bilitère — pourrait rendre cette attribution moins incertaine.

(1) *Numismatique de la Numidie*, p. 25. Cirta, n° 4. Cette monnaie et les deux suivantes font partie de ma collection.

MAURÉTANIE.

Ptolémée

Tête du roi diadémée, avec le pallium sur l'épaule. Légende : REX PTOLE.

Rev. Tête de l'Afrique, couverte de la dépouille d'éléphant, à droite. Légende : RAXII.

Argent. Diam. 15 millim.

Variété inédite.

Aucune des pièces d'argent de Ptolémée, décrites par Muller, ne présente ce revers.

Cæsarea.

Tête de l'Afrique, couverte de la dépouille d'éléphant. A droite, deux javelots.

Rev. Dauphin allant à droite. Grènetis. Au dessous, légende circulaire : CAESAREA.

Æ. Diam. 19 millim.

Variété inédite.

La tête de l'Afrique personnifie la Maurétanie, et nous la retrouvons sur les monnaies des rois Bocchus, Bogud, Juba II, Ptolémée.

LOUIS CHARRIER.

Sétif (Algérie), le 10 décembre 1889.

QUELQUES PIÈCES RARES OU INÉDITES

RECUEILLIES

SUR LES QUAIS, A PARIS.

*François de Bourbon, prince de Conti, souverain de
Château-Renaud (1). (1603-1614.)*

Double tournois (date effacée).

F · DE · BOVRB · P · DE · CONTI · L · M · ✠.

Buste avec barbe et cuirasse, à GAUCHE.

Rev. DOVBLE · TOVRNOIS. Dans le champ, les trois lis avec la cotice de gauche à droite et traversant l'un des lis (2).

Cette monnaie est très probablement l'une de celles frappées après la mort de François de Bourbon, par sa veuve, Louise-Marguerite de Lorraine?

*Médaille autonome en bronze de la ville d'Olbiopolis
ou Olbia. (Ancienne ville ou colonie grecque,
située à environ 25 lieues d'Odessa.)*

Tête laurée d'Apollon, à droite.

Rev. OΛBIO, ΒΣΕ. Aigle à droite, empiétant un

(1) Près Charleville, Ardennes.

(2) On sait qu'il existe des variétés avec la cotice de droite à gauche.

poisson qui semble être un dauphin. Dans le champ, le monogramme : MB.

Impériale en bronze de la même ville, à l'effigie de Géta.

Α · CEΠΤ · ΓΕΤΑ. Tête de Géta, à droite.

Rev. ΟΑΒΙΟΠΟ. Guerrier armé, tenant une lance de la main droite. Dans le champ, la lettre Δ.

Jeton de Rethel (Ardennes).

Nous croyons ce jeton inédit; nous ne l'avons rencontré que dans un catalogue de vente.

SIGNA FORTIVM. Écusson avec les deux rateaux de Champagne qui sont aussi dans les armes de Rethel. Sous les deux rateaux, la lettre R. L'écusson entouré d'une couronne de chêne.

Rev. OPNIS (1) ΔΙΟΣ. Aigle éployée sur un autel portant la date 1625.

EMILE THELLIER.

(1) Il y a bien OPNIS sur le jeton. Cette erreur provient du graveur.

NUMISMATIQUE

DU

MARQUISAT DE FRANCHIMONT.

« Les Liards de Franchimont » : sous ce titre, le chevalier de Limbourg vient de publier dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (1) un très intéressant travail, qui mérite d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue*.

Au début de son article, l'auteur fait état de deux pièces inédites et très curieuses des archives de Theux.

Ce sont deux requêtes adressées, en avril 1643, par les habitants du marquisat de Franchimont, l'une à leur gouverneur (2), l'autre au baron Dolincof, dans le but d'obtenir de ces personnages qu'ils veuillent bien interposer leurs bons offices auprès de S. A. S. le prince Ferdinand de Bavière, afin « d'obtenir d'icelle sy possible est » la permission de faire battre une bonne quantité

(1) *Voy.* t. XXI, p. 289.

(2) Le gouverneur du marquisat de Franchimont était pour lors Ferdinand baron de Lynden de Froidcourt, vicomte de Dormael et gentilhomme de la chambre du prince évêque Ferdinand de Bavière.

« de lyards (1) sur le coings dudit marquisat ou
 « à la mesme façon que ceux qui se font à Liege
 « & par le mesme warden & tailleurs de coings
 « en payeant les regaux deu & accoustumez ».

Les « supliants » basent leur demande sur « la
 « disette de lyards nonobstant la quantité
 « qui se forge presentement pour l'usaige de
 « Vre principauté de Staveloz pour nestre icelle
 « suffisante pour l'accomodement d'icelle laquelle
 « pour estre de laide mise estant imprimée avec
 « certaines presses instruments qui ne sont bien
 « dirigez en ces quarteirs ou l'employ n'a esté
 « bien pratiqué jusqu'au présent. »

De l'avis de M. de Limbourg, nulle preuve positive que le prince ait fait droit aux requêtes précitées, mais il serait certain pourtant qu'une monnaie particulière au marquisat de Franchimont et au comté de Hornes a été frappée sous Ferdinand de Bavière. Cela résulterait d'un passage de l'historien de Heusy (2) où il est parlé de liards portant, au droit, les armes écartelées de Bavière Palatinat, et, au revers, trois écussons

(1) Dans leur requête au baron Dolincof, les Franchimontois demandent au prince de leur octroyer le droit d'en frapper pour 20,000 florins.

(2) Extrait d'un mémoire intitulé : *Essai sur le droit de battre monnaie qu'avaient les princes de Liège et qui était exercé par le chapitre de la cathédrale pendant la vacance du siège*, par JACQUES DE HEUSY, ancien bourgmestre de Liège, publié par M. J. G. Schoonbroodt, dans le *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. XIII, p. 73.

placés deux et un, savoir : à gauche, celui de Franchimont ; en pointe, celui de l'Empire, et, à droite, celui de Hornes ; au milieu, le perron de Liège, et sur le tout une couronne.

De ce passage, notre savant confrère croit pouvoir conclure qu'il existe des présomptions sur la résolution prise par Ferdinand de Bavière et que, vraisemblablement, celui-ci approuva les requêtes des Franchimontois et leur permit de frapper chez eux des liards, soit au coin de Liège, soit à celui du marquisat.

Certes, très vif serait notre désir d'ajouter un nouveau fleuron à la couronne du vieux marquisat, nous ne pouvons cependant nous rallier à l'avis de M. de Limbourg et accorder à Franchimont, ni atelier monétaire, ni monnaie particulière.

En effet, au moment où les requêtes des Franchimontois voyaient le jour, on venait de battre une quantité considérable de liards (1). La plupart de ces pièces (au type du perron accosté des deux lettres F-B) (2) étaient sorties de l'atelier de Liège. Cet atelier, très important pendant toute la période qui nous occupe, était même, avec celui de Maeseyck, le seul encore en activité en 1643.

(1) Voy. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions, par le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, 2^e partie, p. 316.

(2) Voy. *l'Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège*, par le comte DE RENESSE-BREIDBACH, t. II, pl. XLIX, n^o 37, et DE CHESTRET, ouvrage cité, pl. XLV, n^{os} 621 et 622.

La frappe des liards touchait alors à sa fin, et « avant même qu'elle fut achevée, le 9 septembre 1642, — nous dit M. de Chestret —, Schelberg (1) s'adressa à la chambre des comptes pour obtenir un nouvel octroi, mais on lui répondit que l'intention de Son Altesse y était actuellement opposée ».

Dès lors, pensons-nous, il est très peu probable qu'à peine quelques mois après, le prince soit revenu sur sa décision pour accorder aux Franchimontois un atelier monétaire; il est tout aussi peu probable que l'on ait forgé une monnaie au coin du marquisat : ces pièces sont tout à fait inconnues en nature, de plus, on ne trouve pas la moindre trace de leur existence dans les registres de la chambre des comptes (2), et enfin les anciens tarifs ne les mentionnent pas davantage.

Quant aux liards dont parle Heusy, ils ne sont autres que les liards et les gigots de 12 sous (3) qui furent frappés dans l'atelier de Liège par Adrien Franssen, puis par Jean Simon, pendant les années 1614 et 1615 (4), par conséquent bien avant les requêtes dont il s'agit.

(1) François Schelberg était l'entrepreneur de la monnaie liégeoise à cette époque.

(2) Voy. DE CHESTRET, ouvrage cité, p. 317.

(3) Voy. DE RENESSE, ouvrage cité, pl. XLIX, nos 38 et 35. Voy. aussi DE CHESTRET, ouvrage cité, pl. XLIV, nos 613 et 614.

(4) Voy., à ce propos, *Revue belge de numismatique*. Année 1888, pp. 19 et 20.

Ces pièces portent, il est vrai, les écussons de Franchimont et de Hornes, au revers, mais elles ne furent pas pour cette cause frappées plus spécialement pour ces deux seuls pays, que ne l'étaient et ne le furent dans la suite pour le seul duché de Bouillon, les nombreuses monnaies de nos princes ne portant que l'écu aux armes de ce duché.

LÉON NAVEAU.

CONTREMARQUE

SUR

UN AUREUS DE VESPASIEN.

Cohen déclarait, il y a trente et un ans, n'avoir jamais observé de contremarques sur les monnaies romaines d'or (1). Depuis lors, si je ne me trompe, toutes les contremarques relevées par divers auteurs sont toutes inscrites sur des espèces d'argent ou de bronze.

En visitant le médaillier de M. Sagnier, ancien président de l'Académie de Vaucluse, j'ai constaté qu'un aureus de Vespasien, qu'il possède, était contremarqué. Cet aureus, d'une bonne conservation, a pour légendes, au droit : IMP · CAESAR VESPASIANVS AVG · TR · P · autour de la tête laurée de l'empereur à droite, et, au revers : VICTORIA AVGVSTI, avec la Victoire à gauche dans le champ (2). La date précise de cette pièce n'a pu être déterminée. Dans l'antiquité un S de 2 millimètres a été nettement gravé en creux au droit, entre la tête de Vespasien et le grènetis, à la hauteur de la bouche.

(1) (2) COHEN, 1^{re} édition, p. XXVI et n° 225, 2^e édition, n° 597.

La provenance de cette monnaie, acquise par M. Malosse, est inconnue. M. l'abbé Paulin Malosse, archéologue distingué, avait formé une suite assez nombreuse de monnaies d'or, aujourd'hui dans les cartons de M. Sagnier, son neveu. Quelques-unes sont assez rares, telles qu'un Macrin à fleur de coin, au revers de SALVS PVBLICA :

La contremarque S a déjà été observée six fois :

1° *Famille Pinaria*. Denier de Pinarius Natta, monétaire vers 200 av. J. C. (1).

2° *Famille Atilia*. Denier de M. Atilius Saranus, monétaire vers 174 av. J. C. (2).

3° *Famille Hosidia*. Denier de C. Hosidius Geta, monétaire vers 54 av. J. C. (3).

4° *Famille Carisia*. Denier de T. Carisius, monétaire vers 48 av. J. C. (4).

5° *Famille Antestia*. Denier de C. Antistius Reginus, monétaire vers 18 av. J. C. (5).

La présence de la contremarque S sur cinq deniers portant des noms de monétaires mérite à première vue d'être signalée. Toutefois, avant d'essayer de tirer une conséquence quelconque de ce fait, il faudrait démontrer que l'inscription de cette lettre, que l'on constate sur d'autres

(1) (3) TAILLEBOIS, *Contremarques antiques*.

(2) (5) BAHRFELDT, *Contremarken Vespasians auf Ronischen Familienaren*.

(4) ENGEL, *Revue numismatique*, 1887.

monnaies, a été faite pour des motifs différents de ceux qui en ont fait poinçonner quelques deniers de monétaires.

6° *Famille Marcia* (Philippus). Renseignements insuffisants (1).

De mon côté, indépendamment de l'aureus de Vespasien, j'ai observé cette même contremarque sur trois autres pièces :

1° *Famille Maria* (Capito). S en creux au revers sur l'un des bœufs (2). Pièce dont la date est incertaine. Provenance : Orange. Coll. de Champié.

2° *Famille Rubria* (Dosenus). S en creux au droit sur la joue de Junon. Denier frappé vers 83 av. J. C. Trouvé aux environs de Montélimar. Coll. Valentin.

3° Grand bronze de *Livie*, découvert à Orange, daté de l'an 33 ap. J. C. S en creux entre le grand S et le grand C du champ du revers. Coll. de Champié.

En résumé la contremarque S se trouve une fois sur l'or, huit fois sur l'argent, une fois sur le bronze, tantôt au droit, tantôt au revers. Quant à sa signification, on peut présenter plusieurs hypothèses, sur la valeur desquelles il ne serait pas prudent d'insister. L'étude des contremarques est encore trop peu avancée pour qu'on puisse expli-

(1) BAHRFELDT, *Contremarken Vespasians auf Römischen Familiendenaren.*

(2) COHEN, *Famille Maria*, n° 6.

quer la plupart d'entre elles avec succès. M. Bahrfeldt conjecture que toutes les contremarques S ont été inscrites sous l'empire romain, parce qu'un denier d'un monétaire d'Auguste offre cette contremarque « und da sich einer von ihnen auf einer unter Augustus geprägten Münze befindet, hat man wohl Grund anzunehmen, dass die Stempel erst in der Kaiserzeit eingeschlagen sind » (1).

M. Bahrfeldt interprète avec vraisemblance la contremarque SS d'un denier de *Paullus Lepidus* par *Senatus Sententia*. A l'appui de sa lecture, je rappellerai qu'au revers d'un denier fort commun du monétaire T. Quinctius Trogus (vers 104 av. J. C.), on lit gravé en creux sur une tablette D · S · S (*De Senatus Sententia*). C'est le plus ancien denier sur lequel l'autorité du Sénat soit mentionnée.

ROGER VALLENTIN.

(1) BAHRFELDT, *Contremarken Vespasians auf Römischen Familiendenaren*.

NÉCROLOGIE.

LUCAS-HERMANN EBERSON.

L.-H. EBERSON, né à Arnhem, le 23 mars 1822, fut l'enfant de ses œuvres. Tout jeune encore, il se décida à embrasser la carrière de l'architecture. Cette résolution une fois prise, il ne recula devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour se perfectionner dans son art. Dans ce but, il suivit, pendant une année, à l'académie d'Anvers, les leçons des professeurs Serrure et Berckmans, et travailla pendant sept ans, à Paris, sous la direction de l'architecte du duc d'Aumale et sous celle de l'architecte Lacornée.

Revenu dans son pays, en 1851, EBERSON se fixa à Arnhem, où il acquit bientôt une juste réputation.

En 1868 eut lieu, dans cette ville, un concours auquel EBERSON prit part. Il y obtint la médaille d'or. Cette distinction attira sur lui l'attention du Roi, qui lui conféra l'ordre de la Couronne de Chêne et le chargea, en 1873, de l'appropriation, au château de Loo, d'une salle de fêtes Louis XIV. Ce travail, heureusement exécuté, valut à EBERSON,

en novembre 1874, le titre d'architecte de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Amoureux de tout ce qui touchait de près ou de loin à l'art, LUCAS EBERSON collectionnait avec passion les souvenirs métalliques des anciennes XVII Provinces des Pays-Bas. Nommé associé étranger de notre société, le 17 février 1880, il publia dans la *Revue belge de numismatique* deux notices intéressantes :

1° Médailles commémoratives de feu le gouverneur général des Indes orientales néerlandaises, Jacob Mossel. (*Revue*, 1886, pp. 97-100.)

2° Quelques mots sur deux méreaux de la corporation des bateliers de la ville d'Arnhem. (*Revue*, 1886, pp. 100-103.)

L.-H. EBERSON est mort à Arnhem, le 30 novembre 1889.

Un dernier adieu à notre regretté confrère.

A. DE WITTE.

MÉLANGES.

JETONS FRAPPÉS AU SUJET DE LA REPRISE, EN 1652, DE BAR-LE-DUC PAR LES FRANÇAIS. — En 1652, dans les guerres d'occupation de la Lorraine, par la France, les troupes du duc de Lorraine Charles IV s'emparèrent, le 19 novembre (1), de la ville de Bar-le-Duc, qui, cette fois, était au pouvoir de Louis XIV, depuis le 27 décembre 1650.

Les Lorrains ne conservèrent leur nouvelle conquête qu'un mois. Le 19 décembre 1652, ils durent l'abandonner de nouveau, et le maréchal de la Ferté-Senneterre prenait possession de la ville le jour même.

Un jeton fut frappé à Paris, en 1653, à l'occasion de la reprise de Bar-le-Duc et du peu de temps que cette place avait été laissée aux mains des représentants de Charles IV.

On y voit, d'un côté, et tourné à droite, le buste de Louis XIV, avec cette louangeuse légende : ADMIRABLE OPVS EXCELSI. La devise, au revers, nous montre, accompagné des mots NON IMPUNE FERET, un aigle prêt à lâcher un oiseau dont il avait fait sa proie, intimidé qu'il est à la vue d'un soleil resplendissant.

A l'exergue, la date 1653.

Il paraît que cette devise fut du goût du public français, car elle figure sur différents autres jetons, de la même époque ou peu s'en faut, mais dont aucun n'est daté. Nous

(1) Nous prenons cette date et celles qui suivent dans l'*Historique de la ville de Bar-le-Duc*, de BELLOT HERMENT.

indiquons ici ceux que nous connaissons, outre le jeton original, dont nous venons de parler.

1. LVD · XIII · D · G · F · ET · NAV · REX. Buste de Louis XIV, tourné à droite, drapé à la romaine, et la tête laurée.

Rev. NON IMPVNE, etc.; même type qu'au jeton déjà décrit, de l'aigle abandonnant sa proie. Ni date, ni exergue.

2. LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX. Buste de Louis XIV, tourné à droite, cuirassé, la tête laurée.

Rev. NON · IMPVNE, etc., comme au n° 1.

3. LVD · 14 · D · G · F · ET · NAV · REX. Le jeune roi tourné à gauche, vu de trois quarts, jusqu'au dessous de la ceinture. Il a la tête nue, est en cuirasse, avec écharpe et bâton de commandement, la main droite sur son casque placé près de lui.

Rev. NON · IMPVNE, etc., comme au n° 1.

4. IVSTITIA · ET · PAX · OSCVLATÆ ST. Figure de femme assise, tenant une balance et une branche d'olivier.

Rev. NON IMPVNE, etc., comme au n° 1.

5. VINCENTIBVS. Guerrier assis sur un trophée et tenant une branche de laurier.

Rev. NON · IMPVNE, etc., comme au n° 1.

6. LVDOVICVS · XIII · FR · ET · NAV · REX. Buste du roi, tourné à droite, cuirassé et lauré.

A l'exergue, un fleuron.

Rev. NON · IMPVNE, etc. Type des numéros précédents, mais avec une exergue dans laquelle est un fleuron, au droit.

D'autres jetons manquent peut-être encore à cette série,

composée aujourd'hui de sept pièces, et c'est pour nous en assurer que nous donnons cours à la présente note. Nous prions ceux de nos lecteurs qui seraient en position d'augmenter notre liste de vouloir bien nous en donner avis.

Cette question se rattache au projet que nous avons formé de réunir en un corps d'article la collection des jetons français ayant trait à l'occupation de la Lorraine sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV.

J. ROUYER.

Thiaucourt, janvier 1890.

A propos d'une forme à méreaux du musée archéologique de Nivelles.

Dans le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, tenue à Nivelles, le 12 mai 1889 (Voy. *Revue*, 1889, pp. 498 et suiv.), M. le baron Jean Bethune³ décrit une forme en cuivre à mouler des méreaux, appartenant au musée de la Société archéologique de Nivelles, et se livre à quelques hypothèses sur l'usage de ces méreaux. N'ayant trouvé aucune explication tout à fait satisfaisante, M. le baron Bethune termine son intéressante notice en souhaitant qu'un de ses confrères ait la chance de donner une interprétation indiscutable des inscriptions bizarres de ces méreaux énigmatiques. Lorsque la Société d'archéologie de Bruxelles fit son excursion à Nivelles, le 15 septembre 1889, pour visiter les monuments de la ville, notre savant confrère M. le comte Maurin Nahuys expliqua d'une façon très plausible l'usage de ces méreaux. (Voy. *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. III, 1889, pp. 354 et suiv.)

Ce seraient des méreaux se rapportant au souverain

chapitre de Rose-Croix, que Charles-Édouard Stuart, petit-fils de Jacques II, roi d'Angleterre, fonda à Arras, en 1745, sous le titre d'*Écosse Jacobite*.

Ces méreaux étaient des signes de reconnaissance, et leurs légendes se composent des mots de passe au moyen desquels les membres de cette société secrète correspondaient dans les divers pays et villes.

Deux de ces pièces sont, en effet, ornées de monogrammes formés de lettres enlacées où l'on distingue des E et des J (*Écosse Jacobite*). Les deux 8, que porte l'une de ces pièces, pourraient indiquer l'année 1688, date de la révolution qui amena la chute de Jacques II et de la maison de Stuart, révolution dont les jacobites voulaient se venger en tâchant de placer Charles-Édouard sur le trône de ses pères.

Enfin, M. le comte Nahuys pense que, si ces méreaux devaient être rapportés à la fin du XVIII^e siècle, lorsque cet ordre fit sa réapparition, les deux 8 pourraient aussi faire allusion à la mort du fondateur de l'ordre. Charles-Édouard décéda, en effet, à Frascati, en Italie, le 31 janvier 1788.

Ces explications nous semblent très vraisemblables, et nous sommes heureux de les signaler ici.

G. C.

M. Solome Ambrosoli vient de transmettre à MM. Francesco et Ercole Gnechi la direction de la *Rivista italiana di numismatica*. Nous sommes certain que cette belle publication, arrivée seulement à sa troisième année d'existence, et déjà universellement connue, ne pourra que se

perfectionner encore sous la savante impulsion que lui donneront sûrement les érudits auteurs de *Le Monete di Milano*.

Bien sincèrement nous souhaitons à nos excellents confrères bon et durable succès dans l'accomplissement de leur difficile mission.

A. DE W.

Quelques observations sur Nicolas Oudart et son jeton.

Étude héraldico-historique par J.-Th. DE RAADT, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie de Bruxelles. Extrait du *Bulletin du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, t. I, 1889, Malines, in-8°, 13 pages et 2 vignettes dans le texte.

A propos du curieux jeton aux armes de Nicolas Oudart et de sa femme Marie de Douvrin, décrit par feu Renier Chalon dans cette *Revue*, 1869, pp. 193-194, pl. VII, n° 4, M. de Raadt présente quelques observations sur ces armes et signale certaines rectifications généalogiques. Il reproche au dessinateur du jeton d'avoir muni de bec les merlettes de l'écusson d'Oudart. Or, la pièce qui a servi de modèle et qui appartient aujourd'hui à notre confrère M. van Dyk van Matenense, porte des merlettes sans bec ni pattes. S'il ne s'agissait pas d'une reproduction qui doit être fidèle, ce détail aurait peu d'importance, puisque sur leurs monuments funéraires les Oudart portaient indifféremment des merlettes avec bec et pattes ou des merlettes mutilées (de sable sur argent).

M. Chalon, trompé par le généalogiste Azevedo, a attribué à Nicolas Oudart une filiation inexacte. *L'Annuaire de la*

noblesse belge, constate M. de Raadt, a été victime de la même erreur.

En effet, Azevedo dit Nicolas fils de ses grands parents et attribue à son grand-père, pour parents, son fils et sa belle-fille! (*Voir* généalogie de la famille Van der Noot.) Au lieu d'être fils de Jean et de Catherine Blonden et petit-fils d'Ambroise et de Jeanne de Wesemael, il était fils de ces derniers et petit-fils des premiers.

M. de Raadt donne ensuite de très intéressants détails sur la vie de Nicolas Oudart et sur sa famille.

G. C.

Les Duvivier.

La direction des beaux-arts de France vient de publier sous le titre : *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, le procès-verbal de la treizième session, tenue du 11 au 15 juin 1889, et les mémoires qui y ont été lus. Ce volume de onze cents pages, petit texte, très bien imprimé chez Plon, renferme des mémoires fort intéressants pour les régions du Nord et du Midi de la France.

Nous signalerons particulièrement à l'attention de nos lecteurs le mémoire que M. Victor Advielle a consacré à Jean et à Benjamin Duvivier, graveurs de médailles et de jetons, et à tous les artistes, belges et français, de ce nom. Ce mémoire y occupe les pages 278 à 446. Il n'en a pas été fait de tirage à part.

G. C.

Le savant professeur van Werveke, de Luxembourg,

nous apprend, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, qu'un chevrier d'Ettelbrück a trouvé, le 9 octobre 1889, en arrachant des pommes de terre dans un champ sis à Lopert, un pot de terre grise enfoui à une profondeur de 20 centimètres à peu près et contenant environ 2,000 monnaies de moyen et de petit bronze datant de la seconde moitié du III^e siècle de notre ère.

Le lieu de la découverte est très voisin de l'endroit où furent trouvées, en 1856, six cents monnaies d'argent des empereurs ayant régné depuis Gordien jusqu'à Postume.

Parmi les 2,000 monnaies découvertes se trouvent de très nombreuses variétés.

8 petits bronzes de Gallien, 11 de Claude II, 3 d'Aurélien, 6 de Probus, 5 de Dioclétien, 3 de Maximien Hercule et 1 de Constance-Chlore sont inconnus à Cohen et à Banduri.

V^{te} B. DE J.

Dans une notice intitulée : *Proverbe inscrit sur un jeton du XIV^e siècle*, etc., insérée dans la troisième livraison de 1889 de la *Revue française de Numismatique*, parue en octobre dernier, M. Rouyer rétablit, avec sa science ordinaire, le texte exact d'un vieux proverbe français du XIII^e siècle que Le Roux de Lincy rapporte dans son *Livre des proverbes français*, d'une façon fautive et par suite assez peu compréhensible.

Voici d'ailleurs ce proverbe tel que le donne M. de Lincy :

Qui d'autrui duel avez courage
Tex foiz est près de son damage

et que les légendes du jeton de M. Rouyer viennent rectifier en :

- + Qui · dautrui · deul · a lie : courage
- + Souvent · est · pres · de · son doumage.

Ce qui peut se traduire par « Celui qui a le cœur joyeux du malheur d'autrui est souvent sur le point d'être lui-même atteint par l'adversité. »

Voilà donc la numismatique qui vient en aide aux recherches littéraires ; c'est un cas, assez rare d'ailleurs, qu'il est bon de noter pour répondre aux détracteurs de cette science, malheureusement encore trop peu appréciée, non seulement du vulgaire, qui en rit, mais encore du monde savant, qui l'ignore.

A. DE W.

VENTES CHALON. — M. C. Van Peteghem, expert en médailles, vient de livrer aux enchères publiques, à Bruxelles et à Paris, les collections numismatiques de M. Renier Chalon.

Les séries que notre regretté président avait mis soixante ans à former, si elles étaient nombreuses, n'étaient guère bien complètes ; aussi l'attente des amateurs qui s'imaginaient voir dans les tiroirs de M. Chalon nombre de raretés de premier ordre fut-elle étrangement déçue.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les monnaies du comté de Hainaut, colligées jadis avec passion par M. Chalon, furent cédées en bloc à l'État, il y a longtemps déjà, et que les meilleures pièces de la suite namuroise entrèrent, vers 1880, dans le cabinet du vicomte B. de Jonghe.

Nous avons rendu compte, dans l'*Annuaire de la société française de numismatique*, de la vente tenue à Bruxelles,

les 14, 15 et 16 novembre 1889. Pour ne pas dépasser les limites qui nous ont été fixées, nous nous bornerons ici à citer, sans commentaires, les quelques lots adjugés au prix minimum de 100 francs.

| | |
|---|---------|
| N ^{os} 123. Concours pour la pièce de 5 francs, 1847-1848, 18 pièces dont 14 en bronze et 4 en étain | fr. 100 |
| 196. Charlemagne. Denier avec C L S. | 100 |
| 416. Francfort. Thalers de 1848-1849. 3 pièces. | 250 |
| 456. Italie. Ducat du comte Jacques de Mandelli. | 290 |
| 1221. Inauguration, par Léopold I ^{er} , du monument dédié au Congrès national et à la Constitution. Médaille de bronze, gravée par Hart | 105 |
| 1325. Médaille satirique, en argent, du bombardement de Mons, par Louis XIV. | 130 |
| 1504. Philippe III. Grand écu d'argent de 50 réaux | 160 |

Les 1,636 numéros du catalogue ont produit fr. 9,679-50.

La vente faite à Paris, les 21 et 22 janvier 1890, n'était guère importante. Elle a rapporté cependant environ 5,500 francs pour ses 501 lots.

| | |
|--|-----|
| N ^{os} 34. Henri II. Écu d'or, frappé à Sienne. fr. | 440 |
| 184. Double dinar du sultan de Patan, Mùhamed Schah, frappé à Delhi, en 744. | 605 |

Quant à la bibliothèque numismatique vraiment remarquable de M. Chalon, vendue à Bruxelles en novembre dernier, elle n'a donné que 7,790 francs, c'est-à-dire à peine la moitié de sa valeur.

A. DE W.

M. Fr. Ollivier, ancien libraire à Bruxelles, possédait encore à sa mort, une assez belle suite de jetons et médailles en or, en argent et en bronze, dont un bon nombre provenait de la célèbre collection de Coster. M. C. Van Peteghem, expert à Paris, vient d'être chargé de la vente de ces médailles et jetons. Elle aura lieu à Bruxelles, soit à la fin de mars, soit dans les premiers jours d'avril. Un catalogue a été dressé par les soins de l'expert et mis à la disposition des amateurs.

La *Numismatisches Literatur-Blatt*, l'excellent recueil mensuel de M. M. Bahrfeldt, commence avec janvier 1890 sa onzième année d'existence.

Sa publication, un instant retardée par les changements successifs de garnison de son directeur, le capitaine Bahrfeldt, — actuellement à Rastadt, Baden, Herrenstrasse, n° 42, — a déjà repris sa régularité toute militaire. Les nos 51 et 52, janvier et février, viennent de nous parvenir. Ils sont plus riches que jamais en renseignements bibliographiques concernant la numismatique, et les comptes rendus y sont, comme toujours, marqués au coin de la critique la plus sérieuse et de la plus complète impartialité.

Le n° 12 du *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, dirigé par MM. H. Walte et M. Bahrfeldt, organe de la Société de numismatique de Hanovre, vient également de paraître. Il termine heureusement l'année 1889 de cet intéressant journal, fort bien renseigné d'ordinaire en ce qui concerne les trouvailles monétaires faites en Allemagne. Aussi, sous ce rapport, comme sous bien d'autres, est-il d'une consultation utile et fructueuse aux travailleurs de

la numismatique, comme aux simples collectionneurs de monnaies.

A. DE W.

Monnaie émaillée de Genève.

Dans les mélanges de la *Revue*, 1890, p. 143, notre savant confrère M. le comte Maurin Nahuys parle d'un *sol* de Genève, de 1819, dont la face est émaillée.

Décrivant cette pièce, M. le comte Nahuys arrive à parler des armes de Genève.

Le savant président de la Société suisse de Numismatique, M. Eug. Demole nous fait remarquer que ces armes ne sont pas exactement blasonnées. La clef en pal, contournée, n'est pas d'argent, mais d'or.

L'erreur de M. le comte Nahuys est excusable puisque d'importants armoriaux qu'il a consultés font la même faute. (Voy. *Armorial universel* publié à Paris et l'ouvrage intitulé *Les Souverains du Monde*, La Haye, 1721, t. III, p. 44.)

Recherchant ensuite le motif pour lequel ces pièces ont été émaillées, M. le comte Nahuys émet l'hypothèse qu'elles auraient été distribuées lors du troisième centenaire de la Réforme en Suisse, introduite à Zurich, en 1519, par Zwinglius.

M. Demole a bien voulu nous écrire que cette explication n'est pas admissible. Chaque ville suisse, dit-il, a toujours célébré son jubilé de la Réforme, Zurich en 1819, Berne en 1828, Genève en 1838, sans trop s'inquiéter des autres jubilés suisses ; il n'y a donc aucun motif plausible pour qu'une monnaie genevoise de 1819 ait été décorée et émaillée en vue de la célébration du jubilé zurichois. Du

reste, presque toutes les monnaies genevoises de 1817 à 1848 (des spécimens de chaque émission) ont reçu de semblables ornemens.

On en trouve même qui sont découpées de telle sorte que les meubles du blason, l'aigle et la clef, ont seuls été réservés.

La fabrique genevoise a souvent chômé et l'esprit inventif des ouvriers de cette ville doit seul être mis en cause pour expliquer la production de ces petits monuments artistiques.

Nous pensons que M. Demole a parfaitement raison; notre confrère est du reste plus à même que personne de connaître les motifs de cette parure des monnaies de Genève, et nous le remercions vivement de ses renseignements pleins d'intérêt.

G. C.

Peningkundig Repertorium de M. J. DIRKS.

Les nos LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX et XC de cet utile recueil viennent de paraître et formeront avec les nos XCI, XCII, XCIII et XCIV, qui sont sous presse, le supplément des nos I à LXXXIII.

Le tome II est ainsi terminé; la table des matières sera publiée incessamment.

Le tome III se rapportera aux années 1716 à 1767, et le tome IV aux années 1768 à 1813.

G. C.

*Monnaie d'or inédite de Jean de Bavière (1389-1418),
évêque de Liège.*

Notre savant confrère M. J. Dirks vient de publier la liste des pièces dont s'est enrichi le cabinet de numismatique de Leeuwarden, pendant l'année 1888-89 : elle se compose de soixante-huit numéros.

Parmi ces nouvelles acquisitions, nous remarquons une pièce d'or de Jean de Bavière, évêque de Liège (1389-1418). Cette pièce est une imitation de la *Couronne de France ou écu à la Couronne* de Charles VI, dont la fabrication avait été ordonnée par lettres du 11 mars 1384, et dont le poids était de 4.07 (60 au marc).

Ce type a été imité aussi par Albert de Bavière (1389-1404), comte de Hainaut, père de l'évêque de Liège. (*Voy. CHALON, Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pl. XVI, n° 117 et p. 87, et deuxième supplément, pl. V, n° XXXV et p. LXXIV.)

M. Chalon croit qu'une semblable couronne d'or avait déjà été frappée par Guillaume III (1356-1389), frère d'Albert, plutôt que par Guillaume IV auquel le n° 133 de la planche XVIII avait été attribué à tort. (*Voy. deuxième supplément*, p. LXXV.) Le n° 132 de la planche XVIII appartiendrait, dans ce cas, à Guillaume IV. (*Voy. dans le deuxième supplément*, p. LXXV, les motifs de ce classement.)

La couronne de Jean de Bavière est inédite et n'est pas mentionnée dans le magnifique ouvrage de M. le baron J. de Chestret sur la numismatique de la principauté de Liège (1888).

M. de Chestret nous a déclaré que cette monnaie lui était complètement inconnue.

On dirait, dès qu'une monographie est achevée, qu'il

sort des pièces du sol pour témoigner combien il est difficile de faire une description à laquelle il ne manque rien.

Grâce à l'obligeance de M. J. Dirks et de M. Corbelyn-Battaerd, conservateur du Musée numismatique de Leeuwarden, que nous tenons à remercier ici, nous avons le plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le dessin de la monnaie du musée de Leeuwarden.



Droit : Écu écartelé de Bavière et du Palatinat, surmonté d'une couronne fermée.

Légende : ✠ DEI ✠ G ✠ IOH ✠ ELECT ✠ LEEU-
DIENS ✠ Z ✠ COMES ✠ LOS

Revers : Croix fleuronnée, ayant en cœur une rose à cinq feuilles, dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles saillants sont terminés par des trèfles et les angles rentrants remplis par quatre couronnes ouvertes.

Légende : ✠ XPC ✠ VNICT ✠ XPC ✠ REGNAT
✠ XPC ✠ IMPERAT

Cette pièce a été trouvée en Frise, au lieu dit : Huis ter Lune (Château de ter Lune) près de Kollum.

On y traversait l'embouchure d'une rivière, au lieu dit : Dokkummerdiep, avant l'établissement de gigantesques écluses en 1729.

Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, y débarqua et y bâtit le château de *ter Lune*, en 1398, pour avoir une place forte d'où il pût attaquer et dompter les Frisons d'Ostergo.

La monnaie de son fils Jean de Bavière aura été perdue là, vers cette époque.

G. CUMONT.

Notre érudit confrère M. Roger Vallentin vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* quatre poids avignonnais inédits, et de faire connaître, avec de savants commentaires, dans le *Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme*, les monnaies frappées à Montélimar pendant le règne de Louis XII (1498-1515). Ces deux études très intéressantes ont été imprimées en tirés à part, la première à Avignon, 1890, in 8°, 12 pages et une planche, la seconde à Valence, 1890, in-8°, 14 pages.

G. C.

A. DE BARTHÉLEMY, *Nouveau manuel de Numismatique ancienne*. Paris, Roret, 1890, un vol. in-18, avec un atlas de 12 planches.

M. de Barthélemy vient de publier une nouvelle édition du manuel paru en 1851 et réimprimé en 1866. Les deux premières éditions de ce travail avaient été tirées à un nombre d'exemplaires que les ouvrages de numismatique n'atteignent presque jamais, et cependant une nouvelle édition vient de paraître. Ce seul fait nous dispense de faire l'éloge d'un ouvrage que tout numismatiste doit avoir sur sa table de travail.

La nouvelle édition n'est pas une réimpression. Malgré le peu de temps qui lui était accordé, l'auteur a tenu à introduire d'importantes améliorations dans son travail. La numismatique celtibérienne a été complètement refaite. Le classement des monnaies de l'Espagne antique sera facilité par un tableau où l'on trouvera les alphabets usités dans la Tarraconaise, la Lusitanie et la Bétique. La Gaule a été l'objet de soins particuliers, comme on pouvait s'y attendre de la part du maître incontesté de la numismatique gauloise. M. de Barthélemy a prudemment repoussé les attributions prématurées qui enrayent la marche de la science au lieu de contribuer à son avancement. Il a consacré quatorze pages à une précieuse liste de *Noms inscrits sur les monnaies de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie*, dans laquelle on trouvera de nombreuses références bibliographiques. Cette liste, parue en 1888, dans la *Revue celtique*, avait été trop peu remarquée des numismatistes, et on sera bien aise de l'avoir désormais à tous moments sous la main. Mentionnons encore une révision soignée des *Monnaies de la république romaine*, d'après l'ouvrage de M. E. Babelon, des additions dans les séries de Cappadoce, de Bactriane et de Mauritanie, une liste donnant la date des consulats des empereurs romains, etc.

Le choix judicieux des caractères permet d'embrasser d'un seul coup d'œil les titres contenus dans une page. Tout contribue à rendre pratique cette nouvelle édition. Aussi, nous lui souhaitons un épuisement rapide qui nous permettra de faire bientôt un nouveau compte rendu.

J. ADRIEN BLANCHET.

*Médaille de M. Adolphe Meyer, membre honoraire
de notre Société.*

A l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance, notre savant confrère de Berlin M. Adolphe Meyer a reçu une médaille coulée qui lui a été dédiée par le célèbre graveur Antoine Scharff, de Vienne, médailleur de la cour impériale d'Autriche. Cette magnifique médaille de 100 millimètres de diamètre est une nouvelle preuve du grand talent de cet artiste.

Au droit se voit le buste en profil gauche, très ressemblant, du numismate Meyer, avec la légende :

AD. MEYER. GEDANENSIS. — BEROLINVM.

ÆT : LX — 1889.

(Adolphe Meyer de Dantzig, à Berlin.)

Au revers : La numismatique assise sur une balustrade montre à un jeune homme debout, en costume teutonique, appuyé d'un bras sur son épaule, un livre placé sur ses genoux dans lequel sont inscrits les mots : *Wallenstein, Dortmund, Eggenberg* : titres des principaux ouvrages numismatiques de M. Meyer.

Aux pieds des deux personnages, une corne d'abondance d'où s'échappent des monnaies. Dans le fond se profilent les silhouettes de deux principaux monuments de Berlin : la porte de Brandebourg et la colonne de la Victoire.

Lors des fiançailles de la princesse Stéphanie, Scharff fut chargé par l'empereur d'Autriche de modeler une médaille commémorative de cet événement ; cet habile artiste exécuta aussi les médailles de l'empereur de Russie et de la famille impériale ; enfin, il n'y a pas longtemps, le remarquable

médailleur viennois termina avec succès la médaille offerte par la ville de Londres à la reine d'Angleterre, à l'occasion de son jubilé.

Scharff est donc arrivé à l'apogée de sa réputation et nous félicitons vivement notre confrère Meyer de posséder sa médaille faite par un artiste d'un mérite aussi éclatant.

G. C.

Un jeton inédit des chanoines-comtes de Lyon, Guigues Bourgeois (XV^e siècle), par G. VALLIER. Extrait du *Bull. de la Soc. Suisse de num.*, 1890, Genève, in-8°, 5 pages, une vignette dans le texte.

Dans notre *Revue*, en 1880, p. 364, pl. XXI, n° 5, M. Vallier a fait connaître un jeton d'Étienne de Rivoire, chanoine et comte de Lyon. Aujourd'hui notre savant et infatigable confrère a la bonne fortune de décrire, comme pendant à cette pièce, un méreau inédit de Guiguo Burgesis ou Guigues Bourgeois, chanoine et comte de Lyon, au XV^e siècle. Ce méreau se rapporte à une fondation que Bourgeois fit, par son testament du 17 juillet 1510, à l'autel de Saint-Thomas, à Lyon.

G. C.

Une rectification.

« Quand on s'est trompé (et qui ne se trompe pas dans une matière conjecturale comme l'attribution d'une monnaie énigmatique), le plus simple est d'en convenir franchement; c'est ce que nous faisons aujourd'hui », disait

feu Renier Chalon, dans son second supplément à ses *Recherches sur les monnaies du Hainaut*.

Nous allons faire comme notre ancien président et redresser une attribution erronée.

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent : *Un double denier de Flandre* que nous avons publié en 1886 (p. 454), et nos hésitations pour l'attribuer à cette province, bien qu'il eût été trouvé dans un amas de deniers flamands. Nous étions visiblement embarrassé pour le classement, nous pensions que la pièce pouvait appartenir à l'une des provinces environnantes, nous fîmes des recherches et des comparaisons qui n'aboutirent à rien qu'à ramener la pièce en Flandre où son précédent possesseur l'avait classée, à cause de la ressemblance de son style avec nos petits deniers. Nous n'étions pas rassuré cependant, malgré bon nombre d'adhésions, plus ou moins motivées, que nous reçûmes à ce propos, lorsque le hasard nous fit découvrir ces jours-ci un livre sur les monnaies des Piast avant 1300, par Stronczynski, publié à Varsovie en 1847. Dans cet intéressant ouvrage, sur la planche V, nous avons trouvé quatre variétés de ce denier que l'auteur attribue à Boleslas III, qui régna de 1102 à 1139. Nous avons bien soupçonné que cette pièce était trop ancienne pour être attribuée à Jeanne de Constantinople (1206-1244).

C. V. P.

Un vol d'une certaine importance a eu lieu dans le courant du mois de février dernier, au Musée communal, établi en la maison du Roi, Grand'place, à Bruxelles

Un monsieur, que l'*Étoile Belge* qualifie galamment du titre de numismate, est parvenu, à l'aide de fausses clefs, à

ouvrir les vitrines sous lesquelles s'étaient étalées les suites numismatiques bruxelloises. Alors qu'il avait la liberté de tout prendre, cet honnête voleur s'est contenté de mettre la main sur dix pièces d'or et sur quarante d'argent, — monnaies, jetons et médailles, — qu'il vendit ensuite à divers antiquaires de la capitale. Au moment où nous écrivons, une vingtaine d'entre elles ont déjà été retrouvées et il est probable que la perte finale sera sans grande importance, tout au moins au point de vue scientifique, aucune rareté de premier ordre ne faisant partie des objets disparus.

A. DE W.

Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions, par le B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. Seconde partie. Bruxelles, Hayez, imp. de l'Académie, 1890, in-4^o, pp. 249 à 466, pll. XXX à LIV, avec monnaies n^{os} 470 à 704. Mémoire présenté à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, dans les séances du 4 avril 1887 et du 7 janvier 1889.

Il y a deux ans (*Revue*, 1888, pp. 596-604) nous avons rendu compte de la première partie du magistral ouvrage de notre savant collègue.

La seconde partie, que nous allons rapidement analyser, commence à l'apparition de la grosse monnaie du système des thalers sous le règne de Georges d'Autriche (1544-1557). A dater de cette époque, les documents relatifs au monnayage deviennent moins rares, ce qui a permis à M. de Chestret de nous faire connaître bien des particularités intéressantes sur les ateliers monétaires, sur la fabrication des monnaies liégeoises et leurs noms vulgaires. De courtes

notices historiques, fort bien comprises et très impartiales, font revivre les principaux événements qui ont agité la vaillante cité liégeoise sous l'épiscopat de chacun de ses princes.

Parmi l'abondante moisson de faits numismatiques récoltée par M. de Chestret, voici quelques glanures choisies au milieu de toutes ces richesses :

Gérard de Groesbeeck reconstitua l'atelier de Hasselt, et les monnaies forgées dans cette ville ouvrirent la série des pièces qui reçurent le nom de *rixdalers* ou dalers de l'empire parce qu'elles avaient été frappées conformément aux prescriptions de la diète d'Augsbourg, de 1566. Ce prince-évêque émit la première monnaie liégeoise sur laquelle apparaît le titre de marquis de Franchimont (n° 517).

En 1582, Ernest de Bavière mit en activité un atelier monétaire à Maeseyck, dont le différent était un gland.

A son épiscopat se rattachent de profondes modifications dans le système des monnaies liégeoises, modifications qui amenèrent, sous le règne de son successeur, la formation d'une nouvelle unité monétaire. (Voy. *Revue*, 1889, p. 180.) L'édit du 2 octobre 1600 introduisit l'usage de la monnaie brabançonne et prépara l'évolution du *florin Brabant-Liége*. (Voy. *Num. de la princ. de Liège*, pp. 281 à 283.)

Le 10 mai 1611, en guise de protestation contre les prétentions du prince de Sedan, Ernest de Bavière institua la charge de maître-monnayeur du duché de Bouillon.

Quantité de renseignements sur les fréquentes émissions monétaires de cet évêque ont été retrouvés par M. de Chestret.

Les documents concernant le monnayage de Ferdinand de Bavière ne sont pas moins nombreux. Un tableau fort bien dressé (p. 325) donne, au point de vue du millésime et de

la valeur du patard Brabant-Liége, toutes les variétés, avec l'indication des ateliers monétaires, des nouveaux *dalers Ferdinand*, à l'effigie du prince.

M. de Chestret classe parmi les monnaies de Maximilien-Henri de Bavière un ryksdaalder des Pays-Bas, de 1676, à la légende : *Concordia res parvæ crescunt*. (Voy. p. 347, n° 642, pl. XLVII.) Cette pièce fait partie de la collection de la ville de Liège. C'est une énigme que l'auteur propose aux numismates. Nous doutons beaucoup que cette pièce soit liégeoise.

Sous Jean-Louis d'Elderen fut frappée la seule monnaie liégeoise ayant une inscription sur la tranche. (Voy. n° 653, p. 351.)

Pendant la vacance du siège, en 1694, apparaît la première monnaie liégeoise à tranche cordonnée. (N° 648, p. 353.)

Le monnayage de Joseph-Clément de Bavière comprend deux périodes distinctes séparées par la régence impériale. Dès cette époque les monnaies furent frappées au balancier.

Notons, en passant, que la numismatique de Georges-Louis de Berghes se borne à quelques liards. Jean-Théodore de Bavière eut à lutter contre de graves difficultés économiques et monétaires. Il suffit de rappeler l'affaire des plaquettes qui occasionna de si grandes perturbations dans le pays et qui fit assez de bruit pour occuper la *Gazette de Cologne* et le *Mercure historique*. Aucune histoire imprimée n'en parle cependant.

En 1763, le siège est de nouveau vacant : à partir de cette date, toutes les monnaies liégeoises en argent ont la tranche *laurée*.

Le dernier prince-évêque de Liège fut le comte François-

Antoine de Méan qui dut fuir, en 1794, devant l'invasion française.

M. de Chestret rectifie quelques erreurs :

Les monnaies dessinées dans *de Renesse*, pl. XXVI, n° 4, et pl. XXVIII, n° 11, ne sont certainement pas liégeoises.

Dans son *Histoire du duché de Bouillon*, 1^{re} édition, p. 188, Ozerai dit qu'en 1649 l'atelier de Metz frappa, par tolérance du roi de France, des pièces au type et à l'effigie de l'évêque de Liège. Ozerai a mal compris un passage de Louvrex (t. I, 1^{re} édition, p. 342). Aussi, cette assertion inexacte a-t-elle disparu de l'édition d'Ozerai publiée en 1864. (*Voy. Revue*, p. 510.)

Plus loin (p. 343), M. de Chestret relève une fausse indication de l'historien Bouille. (*Histoire de la ville et pays de Liège*, t. III, p. 317.)

Toutes les pièces que M. de Chestret décrit et a fait reproduire ne nous sont point parvenues; quelques-unes ne sont connues que par d'anciens tarifs monétaires ou de vieilles ordonnances.

Un supplément mentionne la plus ancienne monnaie liégeoise de transition, connue jusqu'à maintenant : c'est un denier à l'effigie de l'empereur Otton III (996-1002), frappé par l'évêque Notger (pl. LIV, n° 1). Nous avons été le premier à signaler à un de nos confrères que cette pièce ne pouvait appartenir à l'abbaye de Nivelles, à laquelle elle avait été attribuée jusqu'alors, et devait prendre place parmi les monnaies liégeoises.

Puis viennent trois deniers dont les exemplaires sont mieux conservés ou plus complets que ceux qui avaient déjà été décrits.

Ensuite une très curieuse pièce, toute nouvelle, semi-brabançonne, semi-liégeoise, frappée à Maestricht, proba-

blement par Jean d'Aps, en commun avec le duc Henri I^{er} de Brabant (pl. LIV, n^o 189).

Enfin un demi-esterlin, à tête épiscopale, frappé à Statte-lez-Huy, et un esterlin, à tête de face, frappé à Fosses, par Hugues de Châlon (pl. LIV, nos 214 et 215) (1).

L'ouvrage est terminé par d'intéressantes notes biographiques sur les graveurs de monnaies (pp. 378-385), par une série de pièces justificatives (depuis 1252 jusqu'à 1792) et par une liste d'additions et de corrections.

Une bonne table des matières et un excellent répertoire alphabétique dressé avec beaucoup de méthode facilitent considérablement les recherches. Bref, cette seconde partie du magnifique ouvrage de M. le baron de Chestret n'est pas moins remarquable que la première partie publiée il y a deux ans déjà, et nos lecteurs se joindront certainement à nous pour féliciter vivement l'auteur d'avoir si heureusement mené son utile travail à bonne fin.

G. CUMONT.

Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun,
par L. MAXE-WERLY. Valence, 1890, in-8^o, 29 pages,
3 vignettes.

Les archevêques d'Embrun étaient, au point de vue territorial, des seigneurs d'assez mince importance, dont le pouvoir effectif ne s'étendait qu'à une partie de la seigneurie

(1) A peine le second volume avait-il paru, qu'immédiatement une magnifique monnaie de Liège, inconnue, vint au jour. Nous avons décrit cette pièce, une couronne d'or de Jean de Bavière, ci-dessus page 330.

d'Embrun et à quelques domaines épars dans le pagus Ebredunensis. Ils n'en obtinrent pas moins du roi Conrad, en 1147, le droit de battre monnaie. Il semble cependant que les prélats ébrédueniens ne firent usage de ce privilège que dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Trois monnaies des archevêques d'Embrun sont seules connues, jusqu'ici, en nature. M. Maxe-Werly, rectifiant en partie les attributions proposées avant lui, classe respectivement ces pièces à Raymond III (1289-1294), à Raymond IV (1319-1323) et à Pasteur (1338-1350).

Le monnayage des archevêques d'Embrun paraît avoir pris fin vers 1442. A partir de 1445 la monnaie aux armes du Dauphin pouvait seule avoir cours dans le Dauphiné. M. Maxe-Werly termine son érudit travail en proposant de restituer à Bertrand de Baux, seigneur de Berre, des deniers au nom de BERTRAND ayant au revers une étoile à huit rais, entourée de la légende énigmatique : COMES EDNE. Ce numéraire a successivement été donné à Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112), à Bertrand de Forcalquier, comte de Seyne (1150-1208), et à Bertrand, vicomte de Cadenet (1225—1245). M. Blancart le croit émis à Embrun par Bertrand IV, comte de Forcalquier, qui, dans ses chartes, prenait le titre de comte d'Embrun.

A. DE W.

PUBLICATIONS NUMISMATIQUES PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1889, sixième fascicule. — E. HUCHER, Le trésor de Plourhon. — ROBERT, Monnaies et médailles des évêques de Metz. — DE MARCHÉVILLE, Une pièce d'or inédite

de Raymond IV, prince d'Orange. — V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT, Les monnaies royales de la première race des rois de France. — FRÆHNER, Grands bronzes de Néron transformés en miroirs.

Numismatic Chronicle, 1889. Part. IV. — THURSTON, On a recent discovery of roman coins in Southern India. — ARNOLD, The roman station of Vagniacce. — LATCHMORE, On a find of Roman coins near Cambridge. — MONTAGU, The mint of Castle Rising, in Norfolk. — PAGE, Coins of the reign of Stephen. — LONGSTAFFE, The reading penny. — PACKE, The M. M. Lis, on the gold coins of Henri VI's restoration. — CROWTHER, Notes on coins of the second issue of Henry VII. — LONGSTAFFE, Misplaced coins. — MONTAGU, On published gold coins of James I. — MONTAGU, Piedforts in the english coinage.

Rivista italiana di numismatica, tome II, quatrième fascicule. — F. GNECHI, Appunti di numismatica romana. — MULAZZANI, Compendio storico di quindici zecche italiane. — RUGGERO, Annotazioni numismatiche genovesi. — AMBROSOLI, Note monegasche. — POGGI, Le medaglie di Giuditta Pasta. — MARKL, Serdica o Antiochia. — LUPPI, Vite di illustri numismatici Italiani IV, G.-A. Zanetti.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, tome VIII, nos 7 à 12. — MUNCH, Numismatische Reminiscenzen aus den Aargauer Klöstern. — GEIGY, Aus schweizerischen Archiven. — GEIGY, Haldenstein und Schauenstein-Reichenan und ihre Münzprägungen. — PLATEL, Falsche Münzen. — VON LIEBENAU, Umprägungen von Luzerner Schillingen und Doppler. — SATTLER, Ein falscher Thaler

von Solothurn. — REBER, Deux médailles du général Herzog. — GEIGY, Rollbatzen. — SATTLER, Die Münzen von Appenzel, Tome IX, n° 1. — DEMOLE, A nos collègues. — VON LIEBENAU, Die Münzmeister von Luzern. — G. VALLIER, Un jeton inédit des chanoines comtes de Lyon. — Message du conseil fédéral concernant les armoiries de la Confédération suisse. — DEMOLE, Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848 (Fragment). — MAYOR, Médailles de l'Union romande pour la protection des animaux. — TRACHSEL, Zwei Waffeleisen vom anfang des XVII^{ten} Jahrhunderts mit Medaillenartingen Darstellungen.

ERRATA.

Page 138, ligne 3. — Au lieu de « 4, juillet 1841 », lisez « 20 septembre 1846 ».

Page 158. — *Cueilloir numismatique* : au lieu de « Lettre à M. N. de Schodt », lisez « Lettre à M. A. de Schodt ».

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 10 janvier 1890.

... A la demande de M. Van Dyk van Matenesse et sur la proposition de MM. le vicomte Baudouin de Jonghe et Alph. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Looijen, directeur du cabinet royal de numismatique de La Haye.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 15 février 1890.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger*, a été conféré à M. Nicolas van Werveke, secrétaire de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion extraordinaire du 4 mars 1890

Le bureau se rend à 1 heure et demie à l'audience que lui a gracieusement accordée Son Altesse Royale Monseigneur le Prince BAUDOUIN. Le Prince lui fait un accueil des plus bienveillants.

Le Président remercie Son Altesse Royale, au nom de la Société, de la haute faveur qu'Elle a daigné accorder à la compagnie en acceptant d'en faire partie en qualité de membre d'honneur et remet à Son Altesse Royale la médaille-diplôme en argent qui consacre le souvenir de cette acceptation.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1890.

Avis important : Les publications et ouvrages destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Dons faits à la Société par la famille de feu M. Renier Chalon, son président d'honneur.

- I. *Monnaies noires belges.* — Série complète des 10 planches gravées par Lelewel.
- II. ROBERT. *Atlas des monnaies de Cambrai*, tirage préparatoire avec notes manuscrites de l'auteur.
- III. VALLIER. *Médailles et jetons dauphinois.* Bruxelles, 1879. Exemplaire sur grand papier; sans les planches.
- IV. TRACHSEL. *Numismatique épiscopale lausannoise.* Fribourg, 1879, in-4°, 4 pages.
- V. — *Les monnaies de l'abbaye de Disentis*, 2^e supplément, Fribourg, 1879, in-4°, 3 pages.
- VI. — *Notice sur les animaux et les objets divers représentés sur les monnaies, les jetons et les médailles.* Lausanne, 1880, in-4°, 8 pages.
- VII. BON DE CHESTRET. *Notes sur l'histoire de la numismatique du pays de Reckheim.* Bruxelles, 1872, in-8°, 12 pages, 1 planche.
- VIII. — *Jean d'Arendal et les monnaies des sires de Rheidt et de Well.* Bruxelles, 1872, in-8°, 10 pages, 1 planche.
- IX. LAUGIER. *Monnaies rares du cabinet des médailles de Marseille.* Bruxelles, 1872, in-8°, 13 pages, 1 planche.

- X. DUGNIOLLE. *Découverte de monnaies du XI^e et du XII^e siècle.* Bruxelles, 1872, in-8^o, 5 pages.
- XI. — *Notice sur quelques monnaies liégeoises.* Bruxelles, 1872, in-8^o, 4 pages, 1 planche.
- XII. CHAUTARD. *Généralités sur les imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine.* Bruxelles, 1872, in-8^o, 20 pages.
- XIII *Brevis instructio de denariis legis salicæ. — De Luxemburgensi denario, sæc. XIII et XIV, etc.* Trèves, 1761, in 4^o, vignettes.
- XIV. DIRKS. *Aanwinsten van het Munt-, Penning- en Zegelkabinet,* 1882-1883, 1883-1884. Deux brochures.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 109 à 112 — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1889, nos 11 et 12 — *Blätter für Münz-Freunde*, nos 157 et 158. — *Zeitschrift der historischen Vereins für Niedersachsen*, t. LI. — *Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde, Baltische Studien*, t. XXXIX, et *Monatsblätter*, 1890. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 51 et 52.
- Amérique.** — *Proceedings of the numismatic society of Philadelphia*, années, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1886.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1889, part. IV.
- Autriche-Hongrie.** — *Monatsblatt*, nos 76 à 78. — *Wiadomosci numizmatyczne-archeologiczne*, nos 1 et 2.
- Belgique.** — *Analecetes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t V, 4^e liv. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XV et XVI. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, 3^e série, t. XVIII, nos 9 à 12; *Annuaire de 1890.* — *Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXI et XXII; *Les communes luxembourgeoises*, par E. TANDEL. — *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XXII. — *Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1889, nos 5 et 6.
- France.** — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LVI, nos 5 et 6, t. LVIII, n^o 1; partie technique, t. LVII, nos 11 et 12, t. LX, n^o 1. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1889, 6^e fascicule. — *Bulletin de la Société de Borda*, année 1889.
- Italie.** — *Rivista italiana di numismatica*, t. II, 4^e livraison.

- Suède.** — *Numismatika utgefna af svenka numismatika Foreningen*, n^o 8 à 11. — *Antiquarisk tidskrift*, t. X, 5^e livraison.
- Suisse.** — *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, t. VIII, livraisons 11 et 12, t. IX, 1^{re} livraison. — *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. (1838-1888.)

Ouvrages non périodiques.

- BAHRFELDT (E.).** — *Der Bracteatenfund von Michendorf*. Berlin, 1881, petit in-4^o, 15 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- BLANCHET.** — *Sceaux juifs du moyen âge*. Paris, 1889, in-8^o, 6 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- CUMONT** — *Projet de médaille pour récompenser de leurs services les représentants de Malines*, etc. Nouvelle édition, Malines, 1890, in-8^o, 12 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DANCOISNE** — *Poids monétaires d'Arras*. Arras, 1885, in-8^o, 11 pages, 1 planche. — *Méreaux communaux d'Arras*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 7 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE SCHODT.** — *Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 31 pages. Exemplaire sans les planches. (*Hommage de l'auteur*)
- DIRKS.** — *Aanwinsten van het Munt-, Penning- en Zegelkabinet*, années 1886-1887, 1887-1888, 1888-1889. — *Jean-Frédéric-Georges Meyer*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 5 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DORN.** — *Collections de l'institut des langues orientales : II. Monnaies des khalifes*. Saint-Pétersbourg, 1877, in-8^o, 64 pages.
- DURAND** — *Catalogue manuscrit d'une collection de médailles pour illustrer la science numismatique, l'art du monnayeur et la gravure des médailles*. Aux Courtillets Lancy, 1869, in-plano. (*Hommage de l'auteur.*)
- ENGEL et SERRURE.** — *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, tome III. Supplément et table. Paris, 1889, in-8^o, 277 pages. (*Hommage de M. Engel.*)
- GNOCCHI (F. et E.).** — *Le monete di Milano di Carlo Magno a Vittorio Emanuele II*. Milano, 1884, in-4^o, xcv-253 pages et 58 planches. — *Le Monete dei Trivulzio*. Milano, 1887, in-4^o, xvii-73 pages et 13 planches. — *Saggio di bibliografia numismatica delle zecche italiane*

- medievali e moderne*. Milano, 1889, in-8°, xxi-468 pages. — *Guida numismatica universale*. Milano, 1886, 1^{re} édition, xxxii-351 pages; 2^e édition, in-8°, Milano, 1889, xli-472 pages. — *Di alcune monete inedite e sconosciute della zecca di Scio*. Milano, 1888, grand in-8°, 14 pages, 1 planche. — *Idem. Appendice*. Milano, 1888, grand in-8°, 14 pages, 1 planche. — *Tre opuscoli di numismatica Milanese del conte Giovanni Mulazzoni, restampati per cura de F. e E. Gneccchi*. Milano, 1889, in-8°, 57 pages. (*Hommage des auteurs*.)
- GNECCHI (E.). — *Documenti inediti della zecca di Correggio*. Milano, 1888, in-8°, 10 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur*.)
- GNECCHI (F.). — *Monete e medaglioni romani inediti nella collezione Gneccchi di Milano*. Como, 1882, in-12, 45 pages. — *Monete e medaglioni romani inediti nel R. Gabinetto numismatico di Brera*. Camerino, 1884, in-12, 36 pages, 4 planches. — *Monete e medaglioni romani inediti nella collezione Francesco Gneccchi di Milano, terza serie*. Como, 1886, in-12, 104 pages. — *Alcuni aurei romani inediti nella collezione Trivulzio a Milano*. Camerino, 1887, in-12, 23 pages, 2 planches. — *Appunti di numismatica romana*. Milano, 1888, grand in-8°, 32 pages, 1 planche. — *Idem*. Milano, 1888, 26 pages, 2 planches. — *Idem*. Milano, 1889, 37 pages, 1 planche. — *Idem*. Milano, 1889, 48 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur*.)
- GOUDARD. — *Notice sur les médailles dites pieds de sanglier*. Toulouse, 1880, in-8°, 76 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur*.)
- HANDELMAN. — *Der Kruikberg bei Schenefeld und die Holsteinischen Silberfunde*. Kiel, 1890, in-8°, 29 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)
- HENFREY. — *The Bristol mint and its productions*, 1876, in-8°, 26 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur*.)
- LETELLIER. — *Description historique des monnaies françaises, etc.*, tome III. Paris, 1889, in-12, 288 pages et 15 planches (*Hommage de l'auteur*.)
- LUSCHIN. — *Der Rakwitzer Münzfund*. Vienne, 1886 et 1888. Deux parties, in-8°, 104 pages, 10 planches. (*Hommage de l'auteur*.)
- MAXE-WERLY. — *Études numismatiques à l'époque mérovingienne*. Bruxelles, 1890, in-8°, 49 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur*.)
- C^{te} NAHUY. — *Encore un mot à propos d'un médaillon artistique du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1890, in-8°, 4 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur*.)

- NAVEAU. — *Une médaille liégeoise inconnue de Van Loon*. Bruxelles, 1890, in-8°, 8 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- PORTIOLI. — *La zecca di Mantova, parte prima*. Mantova, 1879, in-4°, 118 pages, 1 planche. — *Parte seconda*, Montova, 1880, in-4°, 73 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- B^{OD} DE ROSEN. — *Collections scientifiques de l'institut des langues orientales : I. Manuscrits arabes*. Saint-Pétersbourg, 1877, in-8°, 268 pages.
- ROUYER. — *Proverbe inscrit sur un jeton du XIV^e siècle*. Paris, 1889, in-8°, 6 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- SANTONI. — *S. Venanzio M. Camerte iconologia e bibliographia Camerino*. 1889, in-8°, 37 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- SATTLER. — *Die Münzen des Kantons Appenzel*. Basel, 1889, petit in-8°, 20 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- SUDRE. — *Concours ouvert en 1791 pour le type des monnaies françaises et la place de graveur général des monnaies*. Paris, 1885, grand in-8°, 20 pages (*Hommage de l'auteur.*)
- TEIXEIRA DE ARAGAO. — *Description des monnaies, médailles, etc., concernant l'histoire portugaise du travail*. Paris, 1867, in-8°, 172 pages, 5 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- THELLIER. — *Les Ardennes, souvenirs historiques*. Charleville, 1888, in-8°, 68 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- TIESENHAUSEN. — *Nouvelle collection de monnaies orientales du général A. Komaroff*. Saint-Pétersbourg, 1888, grand in-8°, 36 pages, 2 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- VALLENTIN. — *Le parlement général des ouvriers et des monnayeurs du serment de l'empire, tenu à Avignon en mai 1531*. Paris, 1889, grand in-8°, 11 pages. — *Un liard inédit d'Henri IV, roi de France*. Bruxelles, 1890, in-8°, 5 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- VALLIER. — *Le Bras de Saint-Arnould et les Bulles des évêques de Gap*. Grenoble, 1870, in-8°, 16 pages, 4 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- VAN WERVEKE. — *Fund römischer Münzen zu Ettelbrück*. Trèves, 1889, in-8°, 17 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Catalogues et ouvrages anonymes.

Album photographique rappelant les fêtes du 25^e anniversaire de la fondation de la Société Solvay et C^e; et une brochure : les Produits de la Société Solvay, à l'exposition de Paris. (*Don de*

MM. Solvay.) — *Berliner Munz-Verkehr* n° 15, de J. HAHLO. — *Auktions-Katalog*, nos 103 et 104, de A. WEYL. — Deux catalogues des collections du prince Alexandre de Hesse, avec portrait, planches et vignettes. (*Envoi de MM. Hamburger.*) — *Vente Berg van Damme et van der Chys.* (*Don de M. Coubeaux.*) — *Vente des collections de M. R. Chalon*, trois catalogues. (*Envoi de M. Van Peteghem.*) — *Collection Victor Delattre*, 1^{re} partie, vente à Cambrai. — *Catalogue* n° 7, d'OTTO HELBING, à Munich. — *Catalogue de vente*, à Bruxelles, le 16 janvier 1890. (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Numismatisches Verkehr*, 1890, n° 1 et 2, de THIEME, à Leipzig. — *Catalogue* n° 40, de ZSCHIESCHE et KÖDER, à Leipzig.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. le vicomte B. de Jonghe.

Jean de Louvain. Esterlin frappé à Herstal, 2 exemplaires variés.

Jean II, comte de Hainaut. Esterlin de Maubeuge.

Don de M. le baron J.-B. Béthune.

Série de sept méreaux énigmatiques obtenus à l'aide d'un moule du temps, conservé au musée de la Société archéologique de Nivelles.

Don de M. Alphonse de Witte.

Comté de Flandre : Jean Sans Peur, double mite — Philippe le Bon, quart de gros. — Charles le Téméraire, quart de gros. — Charles-Quint, mineur, demi-gros.

Don de M. Brichaut.

Imitation de la pièce de 20 francs de Léopold II. 3 exemplaires.

Don de M. Jolivot.

Moulage, en plâtre, d'une médaille de Gonzalve de Cordoue, par Annibale Fontana.

Don de M. J. Salem.

Monnaie turque, dite métallique, du sultan Aziz

Don de M. Préau.

Médaille en plâtre. Ch. Préau, numismate, par Pécou.

Bruxelles, 10 février 1890.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

POINTS DIVERS

DE L'HISTOIRE MÉTALLIQUE DES PAYS-BAS.

 DEUXIÈME ARTICLE (1).

JETONS HISTORIQUES ET AUTRES,

INTÉRESSANT

LES DIVERSES PROVINCES DES PAYS-BAS

DONT LES COINS SONT CONSERVÉS A L'HOTEL DES MONNAIES A PARIS

 Descriptions détaillées, précédées d'observations relatives à l'histoire du jeton français
aux siècles derniers.

 PLANCHES VII ET VIII.

L'inventaire auquel se rapportent encore aujourd'hui les numéros d'ordre donnés aux coins de jetons de l'ancien régime, conservés dans les galeries du Musée monétaire, remonte au mois de juin 1830. A la différence de celui des médailles dont les coins sont exposés dans le même établissement, il n'a jamais été imprimé; aussi est-il, assez généralement, demeuré inconnu des ama-

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1887, pp. 1 et suiv.

teurs qu'il pourrait intéresser. Ce motif n'est pas le moindre de ceux qui nous décident à donner ici la liste des différents coins de jetons, déjà publiés ou encore inédits, que possède le Musée, et qui peuvent se rattacher le plus directement à l'*Histoire métallique des Pays-Bas*.

Si l'on devait prendre à la lettre les renseignements que l'Almanach national reproduit périodiquement au sujet du Musée monétaire, cet établissement renfermerait « les collections de tous les coins et poinçons de médailles, pièces de plaisir et jetons qui ont été frappés en France depuis Charles VIII jusqu'à nos jours. » On ne peut, toutefois, admettre comme exacte cette assertion, dont une longue suite d'années semblerait avoir consacré les termes (1). Pour ne parler ici que des jetons, il est constant que l'on se trouve loin de compte quand on compare la réalité au fait avancé. Les quelques coins inscrits à l'inventaire, sous les n^{os} 1 à 14, pour les époques antérieures à Henri II, ne sont, si l'on peut ainsi dire, que des restitutions ou des énigmes. Les règnes de Henri II à Louis XIII (1547-1643), n^{os} 15 à 47, ne comprennent que trente-trois articles, parmi lesquels, encore, on compte quelques restitutions; il serait aisé, aujourd'hui, par le dépouillement

(1) On la trouve déjà dans l'*Almanach royal*, en 1833. La mention est reproduite ensuite, d'année en année, dans ce même recueil périodique et quasi officiel, sous quelque titre qu'il ait paru, *Almanach royal*, *Almanach impérial*, *Almanach national*.

des catalogues de quelques collections, tant publiques que privées, de dresser la liste de plus d'un millier de jetons différents, sortis des ateliers du roi, pour la même période de temps.

Ce n'est qu'à partir du règne de Louis XIV que la collection des coins de jetons du Musée monétaire étale une véritable richesse, et celle-ci se continue jusqu'à la chute de l'ancien régime, mais non pas sans décliner très sensiblement plus on arrive vers la fin.

Il ne faut pas un grand effort d'attention pour juger que c'est sous le règne de Louis XIV que s'est formé le noyau de la collection des coins de jetons conservée encore aujourd'hui, après être passée, des galeries du Louvre, où elle a si longtemps demeuré, dans les vitrines du Musée monétaire ; collection à laquelle ont été rattachées, pour représenter les règnes antérieurs à celui de Louis XIV, les quelques épaves que l'on a pu retrouver.

Ce n'est pas qu'au royaume de France, dont nous parlons uniquement ici, ce qu'il conviendra de ne pas perdre de vue, on n'eût reconnu bien antérieurement au grand règne, et même quand les jetons étaient encore, avant tout, des instruments de calcul, le parti qu'on en pouvait tirer, au point de vue de l'expression des idées et des faits.

Sans doute, les jetons ne firent, très longtemps, que joindre à des légendes et à des types pieux,

ou à des proverbes, à des phrases d'application générale, les insignes des personnes ou des services pour l'usage desquels ils étaient frappés, ou que reproduire toutes inscriptions et tous types analogues, se rapportant à tel ou tel personnage, à un état de choses permanent ou censé permanent. Mais nous trouvons un jeton, du temps de Charles VI ou de Charles VII, à l'écu chargé d'une gerbe de blé, armes d'une famille alors très en vue, la famille de Braque (1), et dont les deux légendes réunies expriment ce vœu, qui était, à l'époque, celui de tant de Français : AV ROIAVME DE FRANCE — DIEV I MAITE BONNE PAIS (2).

(1) Cette famille portait *d'azur, à la gerbe de blé d'or, liée de gueules*; d'autres disent : *à une gerbe d'or liée de même*.

(2) Nous aurons, espérons-nous, l'occasion de mieux faire connaître ce curieux jeton, dont nous n'avons encore rencontré qu'un exemplaire, aujourd'hui conservé dans nos cartons. Quelques membres de la famille Braque, ou de Braque, divisée de bonne heure en plusieurs branches diversement posées, ont laissé le souvenir de leur nom tant dans des services de finances qu'à la cour du roi, et par conséquent dans des situations sociales fort différentes. Il serait peut-être difficile de déterminer avec certitude pour lequel de ces personnages le jeton a été frappé; nous devons, néanmoins, mentionner plus spécialement ici Bernard Braque, chevalier, que l'on trouve qualifié chambellan du roi en 1417, 1420, et jusqu'en 1445, dans les *Observations sur les titres de la Maison de Braque*, Paris, 1685, pp. 26 et 27. On lit au même lieu, où il est fait allusion aux événements qui affligèrent Paris de 1418 à 1421, que « Messire Bernard Braque, chevalier, ayant aidé.... à sauver le Dauphin, et l'ayant accompagné avec ses fils aisnez à Bourges, les Bourguignons se portèrent à tel excès, qu'ils massacrèrent sa femme et quelques petits enfants qui n'avoient pu suivre leur père en sortant la porte de Paris pour se rendre à Bourges : ils brûlèrent

Nous passerons rapidement, bien qu'ils présentent un caractère historique très accentué, sur certains *vivat* politiques inscrits sur d'autres jetons du xv^e siècle, comme VIVE LE ROY ET SES AMIS (1); VIVE LE ROI, VIVE BOVRGONGNE; VIVE LE ROI, VIVE LE ROI, et, au revers, VIVE BOVRGONGNE, VIVE (2); VIVE LE ROI, VIVE LE DVC (3); etc. Nous ne pouvons pas non plus, tout en nous hâtant, ne pas mentionner encore, relativement au reflet que

ensuite l'hôtel de Braque qui estoit hors la porte du Chaume, toutes les maisons qu'il avoit à Pontoise et ès environs, et celles que ses frères et luy possédoient dans la vallée de Montmorency... » — Qu'après de semblables épreuves Bernard Braque eût tout particulièrement souhaité de voir Dieu mettre enfin une bonne paix au royaume de France, suivant les expressions du jeton, cela n'aurait pu être bien surprenant.

(1) Les jetons municipaux de Paris, au temps de Charles VI et de Charles VII.

(2) Voy. les jetons décrits par M. Ch. Van Peteghem, sous les nos 147 et 150, dans le Catalogue de la collection de jetons de Bourgogne et de Franche-Comté vendue à Paris, les 19 et 20 février 1889.

Les chroniqueurs ont noté que ce fut au cri de : *La paix! Vive le Roi et le Duc de Bourgogne!* que Paris fut pris sur les Anglais en 1436 (VALLET DE VIRVILLE, *Hist. de Charles VII*, t. II, pp. 358 et 359). Le même cri avait déjà retenti à Paris en 1418, lors de la surprise de cette ville par la faction de Bourgogne. (*Ibid.*, t. I, p. 101.) Bien d'autres fois encore, des cris analogues ont pu se produire en France ou dans les états du duc de Bourgogne, comme en 1435, à l'époque de la paix d'Arras, entre Charles VII et Philippe le Bon; ou bien en 1468, lors du traité de Péronne, entre Louis XI et Charles le Téméraire; etc.

(3) Dr DUGNOLLE. *Le jeton historique des Pays-Bas*, n° 89.

certains jetons français du xv^e siècle tirent des événements du temps, celui du service de la monnaie de Tournai de 1491, à la devise APRES DEVL IOYE ATTENDONS (1).

Un jeton, que nous croyons être des premiers temps du règne de François I^{er}, nous montre deux guerriers tout armés, dont l'un arrache des mains de l'autre, renversé à ses pieds, une couronne qu'ils se disputaient; légende : IVS EST IN ARMIS (2). Nous ne voyons guère à quel autre sujet cela pourrait se rapporter que la victoire de Marignan, en 1515, qui rendit François I^{er} maître du Milanais, dont Maximilien Sforza dut alors lui faire la cession.

Le goût des allégories, des allusions aux faits constitutifs de l'histoire ou aux situations politiques continue à se développer durant les règnes de Henri II à Henri III. A partir de celui de Henri IV, ces allégories sont tout à fait de mode et deviennent comme la règle. Toutefois la règle n'est pas et ne sera même jamais sans exceptions jusqu'à la fin du régime. Mais c'est un détail dont

(1) Voy. dans l'*Histoire du jeton au moyen âge*, p. 56, ce qui a été dit de cette pièce, publiée par Van Mieris, t. 1, p. 239.

(2) Cette pièce, frappée sans doute pour l'Anjou, porte, de l'autre côté, une croix à double traverse, avec la légende VIDE NE CRVCEM CALCES. Nous avons un autre jeton où ce même revers se trouve accouplé, pour le côté opposé, au nom et à l'initiale couronnée de François I^{er}. Le coin de la légende VIDE NE CRVCEM CALCES nous paraît être par son travail, et surtout par la forme des lettres, du temps de Louis XII.

nous n'avons que peu à nous préoccuper. Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que Henri IV avait compris de quel intérêt pouvaient être, pour l'expression publique d'idées en rapport avec les vues du gouvernement, ainsi que pour la vulgarisation des faits de l'histoire contemporaine, les jetons frappés tant pour son service que pour celui des diverses administrations royales, sans exclure pour cela le secours que l'on pouvait, aux mêmes fins, tirer des jetons banaux (1), d'un usage bien autrement répandu encore que tous les autres. Ses entretiens avec Sully portèrent plus d'une fois sur la composition des devises de certain jetons, devises dont l'expression était due aux talents et

(1) Sous toutes réserves pour les époques antérieures, où il y aurait à distinguer, ce qui forcerait à entrer dans des détails dont ce ne peut être ici la place, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de constater que, à partir du règne de Henri II, pour le moins, les jetons au nom, aux armes ou à la devise du roi, sur lesquels il n'y a pas d'indication particulière de service, sont en général, et sauf de rares exceptions, des jetons banaux. Souvent ils sont imités, sous Henri III, Henri IV, Louis XIII, de jetons frappés pour les administrations royales, avec lesquels ils ont même un côté qui leur est commun. obtenu avec les mêmes coins. Parfois, sous le règne de Louis XIV surtout, tel jeton d'usage banal ne diffère du jeton qu'il imite que par la suppression qu'on y a faite, dans l'exergue du coin à la devise, de l'indication du service pour lequel ce dernier avait été composé.

On sait que, sous Henri II et sous ses enfants et successeurs, les jetons banaux, comme les jetons des administrations royales, des fonctionnaires de tous rangs, des particuliers, etc., furent d'abord frappés à la Monnaie au moulin, dite des *Étuves*, en attendant qu'ils le fussent dans les ateliers des galeries du Louvre.

aux connaissances littéraires du grand ministre lui-même (1).

Sous le règne de Louis XIII, on rencontre plusieurs jetons français intéressant l'histoire des Pays-Bas (2); mais les coins n'en existent plus. Ce ne sera donc, sous le rapport des coins conservés au Musée monétaire, qu'à partir du règne de Louis XIV que commencera la liste de nos descriptions (3).

(1) Beaucoup des devises composées par Sully sont sur les jetons du Conseil du roi, frappés annuellement durant la totalité du règne de Henri IV, à peu d'exception près. Les jetons du Conseil se reconnaissent, généralement, à la légende NIL NISI CONSILIO, qui leur était affectée dès l'époque de Henri II. Longpérier, dans la *Revue numismatique française*, année 1863, a consacré un très intéressant mémoire aux « *Jetons composés par Sully* ». A peine est-il utile d'ajouter que ces derniers jetons se rapportent au règne de Henri IV uniquement.

(2) Ainsi est-il des jetons relatifs à la prise d'Arras en 1640 (*Revue belge de numism.*, 1877, p. 134), et de ceux qui rappellent la prise de Bapaume en 1641 (*Ibid.*, 1868, p. 309, art. de M. L. Deschamps de Pas).

Dans le *Jeton historique des Pays-Bas*, t. III, pp. 284 et 285, l'auteur de ce curieux répertoire, faisant mention des jetons relatifs à la prise d'Arras, refuse de reconnaître leur rapport avec l'événement indiqué, parce que, dit-il, « *ils lui paraissent purement français quant à la gravure* ». La distraction est peut-être un peu forte, alors qu'il s'agit de jetons qui ne pouvaient être que français, et qui ont toujours été présentés comme tels. Au surplus, la question de l'attribution de ces jetons ne peut plus laisser de doutes aujourd'hui, étant connues les remarques du P. Le Moynes, que nous avons retrouvées, et dont nous avons donné les termes dans la *Revue belge de numismatique*, année 1877, pp. 137 à 139.

(3) En parcourant un inventaire, dressé en 1697 et 1698, dont nous aurons souvent à parler, nous y avons remarqué, un peu tardivement,

Nous devons dire quelques mots des mesures d'ordre qui furent prises sous ce règne, en vue d'assurer la conservation des coins.

certaines données que nous aurions pu, sans doute, mieux utiliser si nous en avions eu plus tôt connaissance. Ces données n'infirmen rien ce que nous avons écrit; mais, comme elles concernent des jetons qui ne sont pas sans rapport avec l'histoire des Pays-Bas, et qui, pensons-nous, sont demeurés inédits, nous estimons qu'il est de notre devoir de les reproduire. En réalité, il s'agit de trois poinçons faits pour servir à la composition d'autant de jetons différents; ces poinçons figurent à l'inventaire dans les termes suivants :

470. « Un poinçon de six lignes de haut sur sept de large, représentant un lion qui terrasse un aigle impérial. Pour jettons où ce lion tient la Toison d'or, avec ces mots : VBIQVE REGNAT. Dans l'exergue : 1638. *En mémoire des avantages remportés sur les Espagnols en Sardaigne, en Flandre, et en Languedoc, où ils s'efforcèrent inutilement d'entrer.* » (La devise décrite ici est celle du jeton du Conseil du roi pour 1638. On sait qu'elle fut aussi utilisée pour le jeton de la Cour des monnaies.)

474. « Un poinçon de six lignes de haut sur six de large, représentant un aigle qui tient dans unç de ses serres un foudre, et dans l'autre un bâton de maréchal de France. Pour jettons où l'on voit autour de cet aigle : NON SOLO FVLMINE TERRET. Et dans l'exergue : 1639. De l'autre côté, les armes du maréchal de la Meilleraye et ces mots : ARTILLERIE DE FRANCE. *Le maréchal de la Meilleraye reçut du roi le bâton sur la brèche de Hesdin, le 30 juin 1639.* »

486. « Un poinçon de dix lignes de haut sur quatre de large, représentant un bras armé tenant une épée. Pour jettons où cette épée est fleurdelisée, avec ces mots autour : PROPVGNAT ET OPPVGNAT. Dans l'exergue : 1643. De l'autre côté, les armes de France avec ces mots : NIL NISI CONSILIO. *En mémoire de la continuation des heureux progrès que faisaient les armes de la France, tant en Allemagne qu'en Espagne et en Flandres.* »

Espérons qu'il nous sera possible de mieux faire connaître ces trois jetons dans la continuation, à laquelle nous ne renonçons pas, de nos études sur des *Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas.*

Dans l'édit de juin 1696, par lequel le roi créait, en titre d'office formé et héréditaire, « un Directeur du Balancier du Louvre pour la fabrication des médailles et des jettons, d'or, d'argent et de bronze ou de cuivre », et aussi « un Controlleur et garde de ladite fabrication », il est spécifié (art. 21) que le directeur entretiendra de toutes réparations, sur le produit des droits qui lui sont attribués, « les outils et les machines servant à la fabrication desdites médailles et jettons, dont il se chargera par un Inventaire qui sera dressé lors de son installation par le Commissaire qui sera député pour cet effet par la Cour des Monnoyes ». Le roi ordonne en outre (art. 26) que « les poinçons, matrices et carrez servans à la fabrication desdites médailles et jettons seront mis dans une armoire fermant à deux clefs, dont l'une restera ès mains du Directeur et l'autre en celles du Controlleur et garde, qui en tiendra pareillement registre. »

D'après ce que rappelle un article du *Mercur*e galant, du mois de janvier 1697 (1), la direction de la fabrique des médailles et jetons établie aux galeries du Louvre n'avait été donnée jusque-là que par commission ; mais la commission en avait presque toujours été confiée à des personnes que distinguaient leurs grands talents dans les arts.

(1) Voy. les extraits que d'Affry de la Monnoye a faits du *Mercur*e galant. Ils ont été compris dans le volume publié sous ce titre : *Les jetons de l'Échevinage parisien, etc.*, Paris, 1878. L'article dont il s'agit est à la page 314.

Feu M. Varin, ajoute l'article, « feu M. Varin, si connu de ce côté-là dans toute l'Europe, et au mérite duquel la fortune avait rendu justice, l'a exercée pendant plusieurs années à la gloire de la France... Feu M. Balin, orfèvre du Roy, dont les beaux ouvrages ont rempli tous les appartements de Sa Majesté,... fut pourvu de la même commission après la mort de M. Varin, et elle fut donnée ensuite à M. l'abbé Bizot... Après la mort de M. Colbert, qui avoit rempli cette place de si bons sujets,... comme elle dépend de la charge de Surintendant des Bastimens, M. de Louvois y nomma M. Petit, qui l'avoit servi pour le Roy avec beaucoup de vigilance et d'exactitude... Enfin, cette commission estant regardée comme un employ considérable, et digne d'un homme de nom et de mérite, a esté érigée en charge depuis quelques mois. Comme elle est unique, de confiance et de distinction, plusieurs personnes se sont présentées pour l'acheter, et le Roy en a donné la préférence et l'agrément à M. de Launay. Et pour marquer l'estime particulière qu'il fait de sa personne, Sa Majesté a uni à cette charge (de *directeur*) celle de contrôleur qui avoit esté créée en mesme temps, et luy a donné l'agrément de l'une et de l'autre, ce qui ne se fait presque jamais... Aussi la probité de M. de Launay est-elle connue du Roy, à qui il a l'honneur de parler souvent, et de tout ce qu'il y a de personnes de distinction dans le royaume, qui ont la plupart affaire à luy. Il a commencé à

former son goust en Italie, et l'a ensuite perfectionné en France, en sorte qu'il l'a merveilleux pour tout ce qui regarde les beaux-arts. »

Nous avons dû reproduire ces détails parce que l'on voit par là dans quelles circonstances fut dressé le premier inventaire connu des poinçons et carrés, ou coins (1), jadis conservés dans les galeries du Louvre, des médailles et des jetons qui y étaient frappés, inventaire constatant la remise de ces mêmes poinçons et carrés, par Nicolas Petit, dernier directeur par commission, au nouveau directeur en titre d'office, Nicolas de Lannay. La cause du remplacement de Petit est évidente : on ne le jugeait pas être à la hauteur des vues de Louis XIV pour la direction des travaux considérables, et dans leur plus complète activité, qu'exigeait l'attention particulière du roi, afin de mener à bien la conduite et l'achèvement des séries de médailles destinées à retracer les gloires de son règne.

Sans nul doute, la question des jetons ne fut pas celle qui eut le plus de poids dans ce qui décida des volontés de Louis XIV ; mais les jetons, pour leur fabrication, marchaient de pair avec les médailles, et ainsi se trouvèrent-ils, comme ces

(1) Il convient de remarquer que les coins d'une médaille ou d'un jeton, nonobstant la rotundité de leur creux, ont, dans l'ensemble de leur forme, un aspect qui les rapproche plus ou moins du carré. De là, sans doute, le nom de *carré* que l'on donnait, dans le xvii^e siècle, à ce que l'on appelle aujourd'hui un coin.

dernières, aux mains de M. de Launay. La gravure des jetons des services administratifs était, au surplus, confiée aux mêmes artistes que la gravure des médailles, comme la composition des devises pour ces jetons était le fait des mêmes hommes de lettres que pour les médailles, et, le plus souvent, de l'Académie des Inscriptions, sans distinction entre ceux de ses membres qui y avaient ou qui n'y avaient pas pris part (1).

(1) Avant que la composition des devises destinées aux jetons de la plupart des administrations royales fût bien définitivement devenue comme une des spécialités de l'Académie des Inscriptions, nous voyons, dans le *Mercure galant*, Quinault, Ch. Perrault, Charpentier, Santeuil et autres écrivains en renom, cités comme auteurs de plusieurs de ces devises, en 1680, 1682, etc.

Dans *la Science et l'Art des Devises, dressez sur de nouvelles règles*, par le P. Menestrier, Paris, 1686, in-8°, il doit se trouver, quand l'ouvrage est complet, ce qui est de beaucoup l'exception, une préface de cinquante-quatre pages, dans laquelle l'auteur expose les ennuis de toutes sortes éprouvés par lui au sujet de bon nombre de devises de sa composition, genre de travail auquel il se livrait déjà « depuis trente ans ». Ces pages contiennent des renseignements curieux pour l'histoire des jetons sous Louis XIV. Voici l'un des passages les plus importants :

« Il me reste un mot à dire sur les devises de commande. C'est ainsi que je nomme les devises qu'il faut faire pour des cachets, des jetons, des portraits, etc. Je n'en ay guère fait de cette espèce qui ne m'ayent été des occasions de chagrin. pour deux ou trois raisons qu'il est à propos de toucher ici.

« La première est qu'assez souvent on s'adresse pour la même chose à plusieurs, et que, sans avoir égard qu'il n'est pas honnête de commettre plusieurs personnes qui ont quelque réputation et à qui on devoit se confier entièrement de ces choses, si on les croit capables

L'inventaire dont nous venons de parler, à la suite duquel Nicolas de Launay prit en charge les

d'y réussir, on a souvent l'injustice de préférer de méchantes devises à celles qui sont les plus régulières et les plus spirituelles...

« Entre ceux que l'on employe pour ces devises de commande, il y en a qui travaillent, comme dit Horace, ou pour se faire dans le monde la réputation de bel esprit, ou pour satisfaire leur avarice :

Plures.....

Aut ob avaritiam, aut miserá ambitione laborant.

« Car l'usage s'est introduit de promettre une bourse de jettons d'argent à celui dont la devise aura le bonheur d'être choisie et préférée à toutes les autres. Que d'intrigues se font pour parvenir à l'honneur de cette bourse! Que d'amis on employe pour mendier les suffrages des arbitres souverains qui en doivent faire le choix! Enfin il semble qu'un ancien poëte ait deviné ce que l'on devoit faire en ce siècle pour ces bourses, quand il dit :

Quod si dolosi spes refulserit nummi,

Corvos poetas et poeticas picas

Cantare credas pegaseium melos.

(PERS.)

« J'appelle ces bourses promises *spes dolosi nummi*, parce qu'elles frustrent souvent le mérite et la vertu des personnes les plus intelligentes, pour favoriser l'avarice ou l'ambition de ceux qui ont des amis ou des patrons. »

Ici, Menestrier rapporte que, quelques années antérieurement, Messieurs les Secrétaires du Roi lui demandèrent des devises pour leurs jetons et qu'il leur en donna deux; que ces devises furent rebutées pour des raisons qu'il n'a jamais pénétrées. Mais, ajoute-t-il, « trois ou quatre ans après elles parurent, et les bourses de jettons furent données, avec un présent considérable, à un homme qui n'étoit que l'usurpateur de ces devises ».

Farcie de semblables déclarations, il serait surprenant que les intéressés n'eussent pas travaillé dans le but de faire supprimer la préface

poinçons et les carrés, fut dressé en quarante-cinq vacations, du 9 septembre 1697 au 6 mars 1698, par deux commissaires nommés à cet effet, l'abbé Jean-Paul Bignon, de l'Académie française, mentionné dans notre précédent article pour son rôle dans l'achèvement de la série principale des médailles du grand règne, et un de ses frères, Bignon de Blanzy, conseiller du Roi et maître des requêtes de l'Hôtel. M. J.-J. Guiffrey ayant donné de ce document une fort bonne notice générale dans la *Revue numismatique* française (1), nous ne nous en occuperons ici que sous le rapport de ce qu'on en peut tirer pour l'histoire du jeton, particulièrement.

L'inventaire, divisé en deux parties, se compose de 2758 articles numérotés.

La première partie comprend 947 numéros, donnés à autant de poinçons ayant servi à la fabrication de carrés de médailles et de jetons. Il

du savant jésuite, autant que cela pouvait dépendre d'eux. Cette préface est certainement fort rare.

Nous ne suivrons pas davantage le P. Menestrier dans l'énumération de ses déconvenues ; ce n'est pas qu'elles ne pussent fournir la matière d'un assez beau chapitre dans l'histoire du plagiat en France, mais tel n'est pas, en somme, notre sujet.

(1) 3^e série, année 1884, pp. 484 et suiv. — Disons que le document ci-dessus visé, dont nous avons pu récemment consulter une copie, nous avait été signalé depuis bien longtemps, pour son importance, par L. Douët d'Arcq, l'un des savants regrettés, attachés jadis aux Archives nationales, dont les noms font le plus d'honneur à l'établissement. La lettre qu'il nous a écrite à ce sujet est datée du 7 février 1857.

y a là plusieurs descriptions curieuses de jetons, faites à propos des poinçons de pièces dont les coins manquaient déjà pour la plupart.

La seconde partie commence par les « carrés qui ont servy à frapper des médailles », ce qui prend les n^{os} 948 à 1520. A partir du n^o 1521, jusqu'au n^o 2755, on se trouve avec les « carrés qui ont servy à frapper des jettons ». Les trois numéros qui suivent encore, avant d'arriver à la clôture de l'inventaire, se rapportent à des sujets religieux.

En ces temps-là, et par suite de bien anciens usages, il était, on le sait, frappé, chaque année, de nouveaux jetons, pour le service ou à propos du service des trésoriers par le canal desquels se distribuaient les finances du roi. Tels étaient les services du Trésor royal, des Parties casuelles, ou Revenus casuels, des Bâtimens du Roi, de l'Ordinaire et de l'Extraordinaire des guerres, de l'Artillerie, de la Marine, de la Maison de la Reine, de celle de la Dauphine, quand il y en avait une, etc. Ces jetons, frappés pour l'époque du nouvel an, et dont la devise faisait le plus ordinairement allusion à quelque événement de l'année écoulée; ces jetons, disons-nous, en raison de leur renouvellement si fréquent, étaient de ceux dont les coins formaient la masse la plus considérable dans les collections de l'espèce, aux galeries du Louvre, en même temps qu'ils présentaient toute garantie quant au millésime y exprimé, sans que l'on eût à craindre, comme pour les médailles, les antidates

au sujet de leur composition, puisque l'on sait qu'ils ont paru à des époques convenues, et fixées bien régulièrement.

Mais l'inventaire de 1697-1698 fait bien voir que les galeries du Louvre renfermaient, outre ces coins-là, des quantités de coins de jetons de toutes les sortes : jetons de maints services divers, de caractère public ou non, jetons personnels, jetons banaux.

Au nombre de ces derniers se trouvent, disséminés dans le classement général, les coins de certaines pièces, véritables « banalités », sur lesquelles d'Affry de la Monnoye a dès longtemps appelé l'attention (1), « jetons copiés en grande partie sur les médailles de Louis XIV », et qui se font « remarquer presque tous par l'absence de date et par cette singularité qu'ils portent au droit la tête du roi, d'un âge déjà mûr, quelle que soit l'époque à laquelle ils se rapportent » quant à l'événement que rappelle le revers. On doutait que des jetons entachés d'une semblable anomalie pussent être d'origine française. Aujourd'hui, le doute à cet égard n'est plus possible. L'Inventaire de 1697-1698 nous apprend même que, pour la plupart, ils sont du graveur Nilis, au moins pour ce qui concerne les coins de tête, marqués générale-

(1) *Introduction à l'étude des jetons*; mémoire publié dans la *Revue numismatique française*, 2^e série, année 1867. Le passage cité est à la page 150. Dans l'édition du même travail donnée en tête des *Jetons de l'Échevinage parisien*, Paris, 1878, c'est à la page xv.

ment de l'initiale N, sous l'effigie du roi (1). Les coins de presque tous ces jetons existent encore ; nous aurons à en signaler plusieurs dans les descriptions données plus loin.

Un coin que nous aurons à mentionner à son ordre aussi, marqué de l'initiale R, gravé par Roettiers, en 1695, à l'effigie de Louis XIV, dont les traits sont bien là en rapport d'âge avec les cinquante-sept ans que le roi avait alors, a servi à la frappe de deux jetons dont les revers font allusion, l'un, *Adsertori securitatis publicæ*, à des mesures prises en 1667 pour le progrès de la sécurité publique, et le second, *Victoriæ celeritas incredibilis*, à la conquête de la Franche-Comté en 1668, le roi, lors de ces différents faits, étant âgé de vingt-neuf à trente ans.

La levée du siège de Charleroi, en 1677, a donné

(1) Notons ici que plusieurs de ces jetons ont été contrefaits en Allemagne, à Nuremberg, par Lazarus Gottlieb Lauffers, ou dans ses ateliers ; mais ces contrefaçons ne changent rien au fond de la question, et ne peuvent que la compliquer, par suite de la grande ressemblance qu'elles ont avec les jetons vrais, originaires de France. Les contrefaçons portent ordinairement, sous la tête ou le buste de Louis XIV, les initiales L. G. L.

Il ne faut pas confondre ces contrefaçons-là avec d'autres beaucoup plus nombreuses, qui leur sont très semblables à première vue, provenant aussi des Lauffers (tantôt Cornelius, tantôt Lazarus Gottlieb), et qui sont, généralement, des reproductions non datées de jetons frappés pour le service des administrations royales sous le règne de Louis XIV. Il n'est pas d'amateurs entre les mains desquels il ne soit passé de ces contrefaçons communes, aussi peu recherchées qu'elles méritent peu de l'être.

lieu à la composition d'un jeton non daté, à la frappe duquel a été employé un autre coin à la tête de Louis XIV qui avait été gravé par Roettiers également, mais en 1691, toujours sans rajeunissement d'effigie.

Nous touchons ici à l'une des questions les plus délicates que présente l'étude de la galerie métallique du règne de Louis XIV, relativement au degré de sûreté et d'importance que peuvent avoir, comme documents historiques, certains des monuments qui la composent. Nous avons déjà abordé cette question dans notre précédent article (1), pour ce qui concerne les médailles, de beaucoup postérieures, en très grande majorité, aux actes et aux événements qu'elles rappellent, tout en ne présentant par elles-mêmes, à la réserve de la signature des auteurs des coins, rien qui le fasse savoir. Jusqu'ici, pour ainsi dire, il n'avait été argué d'aucun fait qui donnât lieu de penser que des jetons du règne, bien que l'abus à leur sujet n'ait pas été poussé aussi loin, se trouvaient, à cet égard, dans le même cas que la plupart des médailles. Il ne s'agit pas, bien entendu, des jetons que nous signalions à l'instant, sur lesquels, disions-nous, l'effigie de Louis XIV n'est pas en concordance d'âge avec le temps des événements représentés au revers; le fait suffit, par lui-même,

(1) Voy. p. 4 de la *Revue belge de numismatique*, année 1887. et même page du tirage à part.

pour mettre à découvert tout ce que de semblables pièces ont de suspect.

Ce dont il s'agit, c'est de toute une série de jetons bien composés, dont les coins se retrouvent encore presque tous actuellement à l'Hôtel des monnaies, jetons en rapport, pour la physiologie des têtes et pour les dates, avec les faits célébrés.

Les coins des têtes portent seuls le nom ou les initiales du graveur : J. Dollin. Nous voyons, par les recherches de M. Guiffrey, que Dollin a travaillé de 1714 à 1725 pour la Monnaie des médailles, où il a été occupé à compléter la suite des médailles de Louis XIV, « ou à remplacer les sujets manquants » (1). On ne peut que considérer comme étant de la même époque, ou à peu près, les jetons qu'a gravés Dollin, et dont la série, qui commence à la naissance de Louis XIV, en 1638 (2), s'arrête à la naissance du dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, 1^{er} novembre 1661, donnant dans son ensemble, si nos appréciations, faites un peu approximativement, ne nous trompent, une vingtaine d'articles. Ce qui

(1) *Revue numismatique française*, 1887, p. 301.

(2) Ce premier jeton (*Cœli munus, Ludovicus delphinus*), n^o 44 de l'Inventaire actuel, porte au revers la tête de Louis XIII, avec la signature I. D. Le coin à la tête de Louis XIV *poupon*, qui a servi à frapper un second jeton relatif à la naissance du roi (*Ortus Solis gallici*), n^o 45, du même inventaire, le jeton de la bataille de Rocroi et celui de la prise de Thionville, n^{os} 54, 56, et d'autres encore, est signé bien explicitement : I. DOLLIN F.

semble bien prouver, en tout cas, que ces jetons, uniformément conçus d'après les médailles officielles de l'histoire de Louis XIV, sont, tous, postérieurs à l'Inventaire de 1697-1698, c'est qu'aucun d'eux n'y figure.

Sous Louis XV, on suivit longtemps, pour la production des jetons, les mêmes errements que sous le règne de son bisaïeul : quand on n'avait pas de bien hauts faits à mettre en évidence, on y exaltait les sentiments d'amour-propre national par des allégories qui n'étaient pas toujours du goût de l'une ou de l'autre des puissances étrangères avec lesquelles le gouvernement français était censé vouloir vivre en de bons termes. Les choses allèrent même assez loin sous ce rapport, à la suite d'une guerre que l'on avait eue avec l'Empire en 1734, et quand déjà des articles préliminaires de paix entre le roi et l'empereur avaient été signés à Vienne, le 3 octobre 1735, articles d'après l'un desquels, notamment, on devait s'occuper de la délimitation des frontières aux Pays-Bas.

Malgré ces dispositions pacifiques, les devises de plusieurs des jetons qui parurent en France pour les étrennes administratives de janvier 1736 étaient encore tout à la guerre, et respiration, si ce n'est la menace, au moins des regrets assez peu gracieux pour les autres puissances, au sujet de la paix intervenue (1).

(1) Nous tirons du *Mercur de France*, de février 1736, les devises

Que des représentations aient été faites sur ce point à la Cour de France, on n'en saurait guère avoir de doute, en raison de ce que donnent à penser les deux documents suivants, retrouvés dans les archives du Ministère de la Marine (1).

C'est, d'abord, une lettre que le Cardinal de Fleury, premier ministre, adressait à M. de Maurepas, secrétaire d'État de la Marine. Cette lettre était ainsi conçue :

« A Versailles, le 11 octobre 1736.

« L'intention du Roi, Monsieur, étant que

les plus caractérisées que portaient les jetons administratifs de cette année :

Ordinaire des guerres. Le dieu Mars assis sur un monceau d'armes, entre un laurier et un olivier : *Ad utrumque paratus.*

Extraordinaire des guerres. Des lévriers à l'attache : *Nec virtus amula cessat.*

Artillerie. Jupiter qui étend la main sur le mont Etna, pour lui défendre de vomir ses flammes : *Frænavit Jupiter Ætnam.*

Marine. Une bombe dont le mortier est sur son affût : *Stragem emissa dedisset.*

Galères. Des abeilles empressées autour de leur ruche : *Noto juva indulgere labori.*

(1) M. Guichon de Grandpont, à qui est due la découverte de ces deux pièces, les a publiées dans sa *Notice sur les jetons de la Marine et des Galères*. Ce judicieux mémoire, auquel on ne saurait guère reprocher que quelques erreurs d'attribution parmi les premiers jetons qui y sont présentés comme appartenant à la Marine, n'a jamais été très connu des numismates, ayant paru dans un recueil dont les matières ne sont pas souvent de nature à les intéresser bien particulièrement : les *Nouvelles annales de la Marine et des Colonies* ; le mémoire de M. G. de Grandpont y a paru en 1854.

« doresnavant les jettons qui se frappent pour la
 « Marine et les Galères ayent, pour chacune partie,
 « tous les ans, la même devise, vous trouverez
 « ci-joint un état de celles qui ont été faites
 « depuis 1697 jusqu'à cette année. Je vous prie de
 « choisir pour chacune de ces deux parties celles
 « que vous trouverez le plus à propos de pré-
 « férer, afin qu'à l'avenir il n'y ait plus sur cela de
 « variation, et de me marquer celles auxquelles
 « vous vous serez arrêté. Vous savez, Monsieur, à
 « quel point je vous honore.

« Le Card. de FLEURY. »

A cette lettre était jointe la minute de celle que M. de Maurepas dut adresser, pour la suite à donner à l'affaire, au secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, M. Gros de Boze, et que voici, également (1) :

« 17 octobre 1736.

« L'intention du Roi est, Monsieur, que les
 « jettons que l'on frappe pour la Marine aient
 « toujours, à l'avenir, la même devise, et qu'il en
 « soit aussi de même pour les jettons des Galères.
 « Sur ce pied-là, il est nécessaire de choisir deux
 « devises générales qui conviennent, en tout temps

(1) La minute dont il s'agit, suivant les remarques de M. Guichon de Grandpont, a été écrite par J. Pellerin, qui était, à l'époque, premier commis de la Marine. Pellerin est l'archéologue qui s'est fait, dans l'étude de la numismatique ancienne, un nom demeuré célèbre.

« et en tout état, l'une à la Marine et l'autre aux
 « Galères. J'ai examiné à cet effet celles qui ont
 « été données depuis 1697. Il me paraît qu'elles
 « ont toutes été faites pour des cas particuliers et
 « pour des circonstances actuelles, et que, dans
 « tout ce grand nombre, il n'y en a point qui
 « puissent servir toujours. Je vous prie de vouloir
 « bien examiner et proposer celles qui pourront
 « le mieux convenir. — Je suis, Monsieur, entiè-
 « rement à vous. »

Nonobstant l'avis de M. de Maurepas, qui se montrait, dans la circonstance, plus difficile que le roi lui-même, on se tint, pour le choix à faire, aux termes de la lettre du Cardinal de Fleury. Il résulte des jetons de 1737 que les devises adoptées comme offrant le caractère de permanence, et surtout d'innocuité, que Louis XV désirait leur voir, furent, pour la Marine, celle qui avait paru en 1710, et, pour les Galères, celle qui avait déjà été donnée en 1726 (1).

Mais ce qui prouve bien que la mesure que nous voyons avoir été prise pour ce qui concerne les jetons de la Marine et des Galères avait une portée plus étendue et plus générale, bien que les ordres qui n'ont pu manquer d'être donnés à ce sujet

(1) On peut voir, pour ces devises et pour celles que nous mentionnons encore à la note suivante, les extraits du *Mercur*e faits par d'Affry, et publiés, avons-nous dit, à la suite des *Jetons de l'Échevinage parisien*.

pour les autres services n'aient pas été retrouvés, c'est que, pour cette même année 1737, les jetons du Trésor royal, de l'Ordinaire et de l'Extraordinaire des guerres, des Parties casuelles et des Bâtimens du roi, ne présentèrent également que des devises renouvelées, et qu'avaient fait choisir leur défaut de couleur, leur nature inoffensive (1).

Cet état de choses, que l'on avait voulu, autant qu'il est possible d'en juger, rendre permanent, n'eut pas de durée. On revint, pour les jetons administratifs des étrennes de 1738, au précédent système des devises inspirées par les circonstances, par l'esprit du moment; et nous ne voyons pas que l'on ait, plus qu'auparavant, observé dans le choix des sujets la modération dont ne devrait, semble-t-il, jamais se départir un pouvoir généreux dans sa force, ami des convenances, et particulièrement sûr de lui. Quand les cartes se brouillaient avec les autres puissances, il était rare que les sujets traités sur les jetons ne présentassent pas un caractère plus ou moins irritant : témoin les devises des étrennes de 1746, en général, et particulièrement celle du trop fameux jeton de l'Extraordinaire des guerres pour cette année, dont l'allusion se rapporte à l'occupation des Pays-Bas autrichiens par Louis XV en 1745.

(1) Les devises sont, pour l'Extraordinaire des guerres, celle de 1709; pour les Parties casuelles, celle de 1713; pour les Bâtimens, celle de 1714; pour l'Ordinaire des guerres, celle de 1728; pour le Trésor royal, celle de 1736.

Trop fameux, c'est le mot qu'il n'est pas possible de ne pas employer, à propos de ce jeton dont on semble avoir voulu se servir, de nos jours, pour tenir en éveil certains sentiments qui n'ont là que faire. Nous aurons à revenir sur ce sujet, dans la mesure qu'il comporte, lorsque nous donnerons la descriptions du jeton même.

Les séries des jetons des administrations royales s'arrêtent : pour le Conseil du roi, à 1662; pour les Galères, à 1748, époque où ce service fut réuni à celui de la Marine; pour le Trésor royal, les Parties casuelles, la Chambre aux deniers, l'Ordinaire des guerres, les Bâtimens, à 1758; pour la Marine et pour l'Artillerie, à 1759 (1); pour l'Extraordinaire des guerres, à 1778 (2). Après ces dernières dates, nous ne trouverons plus dans les collections du Musée monétaire que très peu de coins de jetons de nature à pouvoir être rapportés bien directement à notre sujet.

(1) Le jeton de l'Artillerie frappé en 1759 ou pour les étrennes de 1759, à en juger par le rang qui lui est assigné dans l'Inventaire de 1830, présente cette particularité qu'il ne porte pas de date, et il est commun à l'Artillerie et au Génie.

(2) Nous n'avons pas eu à parler ici de certaines séries importantes qui avaient disparu depuis longtemps : les jetons de la Chancellerie de France; ceux de la Chambre des comptes, et ceux de la Cour des monnaies. La frappe des premiers avait cessé avant la fin du règne de Louis XIII, et celle des jetons de la Cour des comptes également, au moins par séries. On pourrait en dire autant des jetons de la Cour des monnaies si l'on n'en rencontrait encore, par intervalles, quelques spécimens très égrenés, durant quelque vingt ans du règne de Louis XIV.

Ce que nous avons dit nous permettra de passer, sans nouveaux développements (1), aux descriptions annoncées. Nous aurions désiré pouvoir conserver, pour ces descriptions, les numéros de l'Inventaire de 1830, servant aujourd'hui, avous-nous rappelé, de catalogue aux collections. Malheureusement, l'ordre chronologique n'a pas toujours été observé bien scrupuleusement dans l'inscription des coins, et nous n'aurions pu conserver les mêmes confusions sans encourir le reproche d'obscurité. Nous donnerons donc à nos descriptions un numérotage spécial, qui sera fait en chiffres romains; mais nous aurons soin de rappeler à chaque numéro, et en chiffres arabes placés entre crochets, le numéro correspondant de l'Inventaire de 1830. Ajoutons que ce dernier est divisé en plusieurs parties, avec chacune desquelles le numérotage recommence, ce qui nous oblige à fournir encore ici quelques notions.

Les parties dans lesquelles le sujet de nos descriptions sera puisé sont au nombre de quatre.

La première, n^{os} 1 à 2445, concerne les jetons en conditions ordinaires de fabrication, de forme

(1) Consulter, au surplus, à titre complémentaire, l'*Introduction à l'étude des jetons*, de d'Affry, mentionnée plus haut. Nous renvoyons d'une manière générale à ce travail consciencieux et d'exacte conception ceux qui chercheraient, touchant le rôle des jetons français aux siècles derniers, plus que nous ne pouvions donner dans le présent avant-propos.

ronde et à coins libres (conditions qui s'appliquent également aux deux parties suivantes), depuis les plus anciens coins que l'on possède desdits jetons, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

La seconde partie, n^{os} 1 à 1316, se compose des coins relatifs au règne de Louis XV.

La troisième comprend, n^{os} 1 à 329, les jetons du règne de Louis XVI, et du temps de la Révolution.

La quatrième partie, n^{os} 1 à 540, où nous n'avons remarqué rien de fort antérieur au règne de Louis XV, renferme les jetons à pans faits pour être frappés à coins libres; les jetons à pans et à viroles; les jetons ronds et à viroles; une suite de sujets de dévotion, etc.

Enfin, et sans parler des jetons modernes, dont nous n'avons pas à nous occuper, il y a encore, à la suite de l'Inventaire, quelques suppléments consistant en d'anciens coins retrouvés ou versés dans les collections du Musée postérieurement à 1830. Nous rattacherons aux quatre parties précédemment indiquées les quelques articles que nous aurons à prendre dans ces suppléments.

Sauf le cas des erreurs de dates, et il s'en est glissé plusieurs dans l'Inventaire, les coins des jetons y sont classés, au moins approximativement et généralement, au temps des événements qu'ils rappellent, *même lorsqu'ils sont de beaucoup postérieurs auxdits événements*. Nous marquerons cette dernière particularité chaque fois qu'elle se présentera.

PREMIÈRE PARTIE DE L'INVENTAIRE DE 1830.

I [56]. VICTORIA PRIMIGENIA. Un trophée. Au-dessus, la Victoire casquée, portée sur un nuage. — Exergue : AD RUPEM REGIAM · DIE 5 · IMPER · 1643.

Jeton rappelant la bataille de Rocroi, en 1643.

II [54]. PRIMA FINIUM PROPAGATIO. Un piédestal, le long duquel pend, déroulé, un plan de Thionville. A côté, l'Espérance debout, soulevant un pan de sa robe, porte sur une main une petite statue de la Victoire, et tient de l'autre une tige de fleur. — Exergue : THEODONIS VILLA EXP · 1643.

Jeton rappelant la prise de Thionville, en 1643.

Pl. VII, fig. 1 (1).

Les n^{os} I [56] et II [54], qui se frappent au diamètre de 30 millimètres, coins libres, font partie d'une suite où nous avons compté dix-neuf pièces. Peut-être en manque-t-il une, ce qui ferait un compte rond, et servaient-elles à quelque jeu (2).

(1) Les frappes modernes, toutes en étain, des différents jetons dessinés sur nos planches nous ont été procurées avec la plus courtoise obligeance par M. Caignard, conservateur du Musée monétaire, et par M. Sudre, chef des travaux à la Monnaie, spécialement autorisés du directeur général de l'Administration des Monnaies et Médailles, l'honorable M. Ruau.

(2) Vers la même époque, en 1711, le graveur Jérôme Roussel avait fait paraître des jetons spécialement destinés au jeu de l'homme; mais pour ce jeu-là, il fallait soixante jetons. Ceux-ci représentaient des

Les exemplaires en frappe ancienne se rencontrent peu fréquemment. Le tout, qui nous paraît avoir été fait, avons-nous dit, vers les commencements ou aux approches du règne de Louis XV, est imité ou copié de la grande série des médailles du règne de Louis XIV, exécutée surtout de 1698 à 1699, suivant M. J.-J. Guiffrey, et se rapporte à des faits ou à des événements qui se sont produits de 1643 à 1661. Le coin à la tête de Louis XIV enfant, avec lequel étaient frappés les deux jetons décrits, est le seul que l'on connaisse de J. Dollin, signé de son nom en entier. Les autres coins de tête qui ont été employés à la frappe des divers jetons de la même catégorie sont signés I. D. Nous désignerons la série de ces jetons sous le nom de *série Dollin*.

III [76]. PRIMA · FINIVM · PROPAGATIO.
Même sujet qu'au n° II [54]. Rien dans l'exergue; mais on lit au-dessus du plan de la ville, sur une face du piédestal, l'inscription THEO · EXPVGNATA.

Revue belge de numismatique, 1876,
pl. IX, fig. 33.

Ce n° III [76] fait partie d'une autre catégorie de jetons banaux à sujets historiques, jetons beau-

sujets tirés des Métamorphoses d'Ovide, à l'exception de trois, dont Roussel avait fait des jetons de dédicace; l'un à Louis XIV, un autre au dauphin, et le troisième au duc et à la duchesse de Bourgogne. — Il a été question des jetons de Jérôme Roussel dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy, année 1878, p. 156.

coup plus petits, et de travail moins soigné que ceux de la série précédemment indiquée. Leur diamètre est de 26 millimètres environ. Nous avons déjà dû, dans l'avant-propos de cet article, appeler sur leur sujet l'attention des curieux, et nous en retrouverons d'autres spécimens en continuant nos descriptions. Tous les jetons de cette catégorie portent, d'un côté, le portrait du roi vers l'âge de cinquante-sept ans, à quelque année que se rapporte le fait célébré au revers, comme ici, notamment, la prise de Thionville en 1643, Louis XIV étant alors dans sa cinquième année. On sait par l'Inventaire de 1697-1698 que les coins à l'effigie de Louis XIV, employés à la frappe des jetons dont il s'agit sont une œuvre du graveur Nilis, dont l'initiale, N, est placée au-dessous de la tête du roi, et que cette œuvre remonte à 1695.

Le Comte Maurin de Nahuys, qui a publié le jeton III [76] dans la *Revue belge de numismatique* (1), a beaucoup approché de la vérité, pour ce qui concerne la date d'exécution, en la fixant à 1693; mais on ne peut maintenir ici la supposition faite par notre savant confrère, que ce jeton, de très médiocre portée, se rapporterait à la célébration de quelque période jubilaire. On ne saurait bien à propos le distraire de la série de jetons banaux avec laquelle il fait corps.

Quant au dessin que Van Loon a donné, t. II,

(1) 1876, pp. 153 et 154.

p. 266 (1), d'un jeton assez semblable au nôtre pour ce qui concerne le côté se rapportant à Thionville, mais au revers d'un buste de Louis XIV vers l'âge de dix à onze ans, nous doutons qu'il soit la représentation exacte d'un jeton qui aurait existé. En tout cas, ce jeton ne pourrait lui-même qu'être de beaucoup postérieur à la prise de Thionville en 1643, qu'il rappelle.

IV [88]. NOSTRIS · PARS · REDDITA · TERRIS. Sur un terrain à proximité de la mer et cotoyée au-dessous par une rivière, une forteresse en forme d'hexagone, flanquée de six bastions. La Victoire vole au-dessus, tenant une palme. — A l'exergue : 1645.

Pour revers, le suivant ;

[89]. NIL · NISI · CONSILIO. Écu de France, couronné et entouré des colliers des ordres du roi.

Pl. VII, fig. 2.

Jeton du Conseil du roi pour l'année 1645, que l'on peut bien dire n'avoir été examiné, en numismatique, qu'avec une attention peu sérieuse, depuis que le P. Menestrier en a le premier parlé, puisque personne n'y avait encore reconnu, que nous sachions, le plan extérieur de la ville de Gravelines, en Flandre, quelque ressemblant qu'il

(1) Tous les renvois que nous ferons au grand ouvrage de Van Loon se rapportent à la traduction qui en a paru en français.

soit d'ailleurs, eu égard au peu d'étendue dont l'artiste qui fut chargé de tailler le coin à la devise a pu disposer pour son travail. C'était bien déjà, à l'époque, la forme de cette place de guerre, et l'on sait qu'elle est fort près de la mer, en même temps que sur les bords et vers l'embouchure de l'Aa (1).

Le P. Menestrier crut d'abord que la forteresse représentée était la ville de Roses en Catalogne, prise par les Français le 28 mai 1645. Mais il avait ensuite reconnu que le jeton, étant de ceux du Conseil du roi, avait dû être frappé pour l'époque du 1^{er} janvier 1645, et que, par conséquent, la devise de cette pièce ne pouvait avoir rien de commun avec Roses. Aussi a-t-il substitué, dans la seconde édition, datée de 1693, de son *Histoire de Louis le Grand par les médailles, jettons, etc.*, aux mots *Prise de Roses en Catalogne*, qui se trouvaient dans la première édition, publiée en 1689, ainsi que dans la contrefaçon hollandaise de 1691, les mots *Paix de Castre*.

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de paix de Castre, ou même de Castro ; néanmoins on entend bien ce que Menestrier a voulu dire. Le 31 mars 1644,

(1) Dans son curieux itinéraire, intitulé *la Guide universelle de tous les Pays-Bas*, édition de Paris, 1673, pp. 315 et 316, le P. Boussingault, parlant de l'importance « considérable » de Gravelines comme place de guerre, ne manque pas de constater la forme hexagonale de cette place, non plus que l'existence des « six bastions revêtus de briques » dont elle est protégée. Cette disposition n'avait rien de nouveau.

à Ferrare, et par l'entremise de la France, la Cour de Rome avait conclu deux traités : l'un avec le duc de Parme, et l'autre avec les princes ligués d'Italie. En vertu de dispositions de ces traités, et à de certaines conditions, le Pape devait rendre au duc de Parme la place de Castro, des états de Castro et Ronciglione. De là cette dénomination de *Paix de Castre*, donnée par Menestrier, et peut-être aussi par d'autres, avec la manie que l'on avait de franciser tous les noms, aux arrangements diplomatiques du 31 mars 1644. Mais cela ne donnait ou ne restituait à la France aucune portion de terre, aucun domaine; il n'y avait pas là, quant à elle, de *pars reddita terris nostris*. Sans qu'on ait même à s'arrêter sur le type du jeton (1),

(1) Ce n'est pas que l'on ne puisse le faire; et peut-être même convient-il de le faire quelque peu, au moins en note, pour prévenir des objections.

On lit dans le *Dictionnaire géographique* de Bruzen de la Martinière : « CASTRO, ville d'Italie au duché de ce nom, dont elle est la Capitale, sur une montagne près du torrent d'Ospada, sur la frontière de Sienne, à treize milles de la mer de Toscane. Elle fut détruite par le pape Innocent X l'an 1649, et son évêché fut transféré à Aquapendente... »

Nous n'avons pas eu sous les yeux de plan de Castro antérieurement à 1649, et nous ne saurions dire quelle pouvait être la forme de son enceinte; mais comme La Martinière fait savoir que cette ville se trouve, par rapport à la mer, à une distance de treize milles d'Italie, soit un peu plus de vingt-quatre kilomètres, il est de toute évidence que la forteresse figurée sur le jeton, construite tout à proximité de la mer, ne peut être Castro. C'est un point sur lequel il serait plus que surperflu de s'appesantir.

on voit tout de suite que les termes de la légende ne s'assimilent en rien à ce qui pouvait résulter pour la France des deux traités mentionnés.

Les rédacteurs de l'Inventaire de 1697-1698 l'ont si bien compris qu'ils ont proposé une rectification de la légende, rectification impossible, mais qui ne prouve pas moins l'embarras qu'ils éprouvaient pour l'explication du jeton. Voici ce qui est dit dans l'Inventaire, à l'article 1562 :

« Un carré de douze lignes de diamètre, représentant un fort hexagone proche le bord d'une mer, et figure ailée en l'air, avec une branche d'olivier. On lit autour : NOSTRIS PARS REDDITA TERRIS; et dans l'exergue : 1645. En mémoire de la paix d'Italie, conclue entre le Pape et le duc de Parme. *Il devrait y avoir le mot PAX, au lieu de PARS.* »

Il n'y a pas lieu de conclure à l'opportunité d'une semblable rectification, quand il s'agit d'une légende dont tous les mots réunis donnent un sens si précis et si bien arrêté.

Examinons maintenant si la légende, telle qu'elle est, ne s'applique pas de tout point, comme nous l'avons montré pour le type, à la prise de Gravelines par les Français en 1644.

La seigneurie de Gravelines, avec celle de Dunkerque et autres, était passée dans la maison de Bourbon, branche de Bourbon-Vendôme, par le mariage, en 1487, de Marie de Luxembourg,

comtesse de Saint-Pol, à qui ces seigneuries apparten-
 aient, avec François de Bourbon, comte de
 Vendôme, bisaïeul de Henri IV (1).

Dans l'édition en français, que Christophe
 Plantin a fait paraître en son officine, à Anvers,
 en 1582, de la *Description des Pays-Bas*, de Gui-
 chardin, on lit, p. 384, ce qui suit : « Près de la
 mer, et sur le fleuve Aa, est assise la ville de Gra-
 vellinghe ... Ceste ville encor est des appartenances
 du Duc de Vendosme, ores Roy de Navarre ... »

Par l'avènement à la couronne de France de ce
 roi de Navarre, qui fut Henri IV, Gravelines
 devait donc être du domaine de la couronne, au
 moins quant au domaine utile, et c'est ce qu'on
 n'avait pas oublié dans le royaume quand cette
 ville fut prise sur les Espagnols en 1644, avon-
 nous dit. La ville, qui avait été assiégée le 21 juin
 par le duc d'Orléans, oncle du jeune roi, avait été
 forcée de se rendre le 30 juillet. On fit très grand
 bruit, en France, de ce succès. « Le cinq Aoust,
 leurs Majestez, pour rendre grâces à Dieu de la
 prise de Gravelines, firent chanter un *Te Deum*
 dans l'église de Notre-Dame de Paris, auquel se
 trouvèrent les Compagnies Souveraines. Leurs
 Majestez y assistèrent aussi, accompagnées du
 Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, des Ducs
 de Chevreuse et de Guise, du Comte d'Harcourt,

(1) Le P. ANSELME, *Hist. général. de la Maison de France*, 1726,
 t. I, p. 326.

et de plusieurs Seigneurs, Princesses et Dames; et chacun y témoigna la joye qu'il avoit d'une conquête aussi importante qu'étoit la réduction de cette Place à l'obéissance du Roy. » Ainsi s'exprimait Simon de Riencourt, dans son *Histoire de la Monarchie Françoise sous le règne de Louis-le-Grand* (1), et il ajoutait que la prise de Gravelines était de haut intérêt; qu'elle ouvrait l'entrée dans le pays ennemi; que la ville était « *de l'ancien domaine de la Couronne* », et du « *patrimoine de la Maison de Navarre*. » De son côté, Bussy-Rabutin, dans son *Histoire de Louis XIV, en abrégé, adressée à ses enfans* (2), a dit : « La conquête de Gravelines étoit fort importante; c'est de l'ancien Domaine de la Couronne, et la prise de cette place ouvroit le pays ennemi ... »

Bussy-Rabutin a-t-il copié Riencourt, ou plutôt n'ont-ils pas, l'un et l'autre, puisé dans les *Extraordinaires de la Gazette*, de Renaudot? Ce n'est pas une question que nous aurions beaucoup de facilité à vérifier, et le fait importe peu ici. Il nous suffit d'avoir montré comment la prise de Gravelines avait été considérée en France, en tant que partie du Domaine recouvrée : *Nostris pars reddita terris*. Et nous croyons, d'autre part, en avoir dit assez pour qu'il ne reste pas de doute sur ce point, conforme aux usages du temps, que le

(1) 2^e édition, Paris, 1692, t. I, p. 56. — La 1^{re} édition est de 1689.

(2) Édition d'Amsterdam, 1700, p. 19.

coin n° IV [88], tout daté qu'il est de 1645, rappelle la prise de Gravelines en 1644.

V [86]. MATRE · PIA · MONSTRANTE · COLLET · 1645. Une aigle dans les airs, présentant au soleil son aiglon, qu'elle couvre de l'aile.

Pour revers, le suivant :

[87]. ACCLINIS · SPONTE · AST · INVICTA · PREMENTI. Un palmier dont les branches s'abaissent d'elles-mêmes.

Pl. VII, fig. 3.

Ce jeton, au droit, fait allusion aux succès des armes de la France durant les premières années du règne de Louis XIV, succès qui se produisirent pour une bonne part dans les Pays-Bas espagnols. C'étaient les commencements d'une situation qui ne tirait pas à sa fin : « les Pays-Bas ont presque toujours été le théâtre de la guerre sous Louis XIV (1). »

Revenons au jeton décrit. On y reportait sur Louis XIV et sur Anne d'Autriche, « *matre piâ* », l'honneur des exploits du duc d'Enghien, le futur Condé, de Gassion, de Turenne, etc. C'est ainsi que les curieux peuvent voir, dès 1643, le roi, âgé de moins de cinq ans, représenté avec la tête ceinte de lauriers, non seulement sur les jetons et des médailles du temps, mais jusque sur les

(1) VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

superbes monnaies gravées par Warin, et que connaissent tous les numismates.

VI [138]. IVSTIS · SPES · PACIS · IN · ARMIS.

La Victoire assise sur un amas d'armes. Elle a dans la main droite une branche d'olivier, et tient de la main gauche une corne d'abondance. °

A l'exergue : 1647.

Le P. MENESTRIER, fig. 12 (1).

Manifestation d'un espoir de paix qui ne fut réalisé qu'en 1648, par le traité de Munster.

Dans l'Inventaire de 1830, le coin ici décrit est indiqué comme ayant servi à la frappe des jetons de l'Ordinaire des guerres. Dans l'Inventaire de 1697-1698, il est présenté (n° 1612) comme se rapportant aux jetons du Conseil du roi, légende NIL NISI CONSILIO.

Le type de notre n° VI [138], avec la même légende, mais sans date, a été utilisé à la fabrication de plusieurs jetons banaux, du temps de la minorité de Louis XIV. On le trouve encore, et

(1) *Histoire du roy Louis le Grand, par les médailles, emblèmes, devises, jettons*, etc. Voir de préférence l'édition de 1689 et celle de 1693, dont le titre a été renouvelé en 1700. On peut d'ailleurs consulter également, pour la référence en ce qui concerne les jetons cités, la contrefaçon publiée en Hollande sous la rubrique de Paris, en 1691. Nous donnons ici aux figures, quand nous avons occasion de mentionner l'ouvrage, les numéros qu'elles portent dans les deux planches de jetons placées à la suite des médailles.

avec la date de 1647, sur un jeton de la Chambre des comptes de Bretagne, établie à Nantes.

VII [143]. LIBERTAS GERMANIÆ. La France debout, près d'un autel, tient d'une main une branche d'olivier, et de l'autre une balance. A l'exergue : PAX MONASTER · 1648.

Ce jeton, de la série Dollin, est probablement inédit; mais ce n'est que la copie d'une médaille bien connue. Cf. VAN LOON, t. II, p. 308. Il a dû être frappé avec le même coin de tête que les n^{os} I [56] et II [54] ci-dessus.

VIII [152]. REGNUM · NON · PENDET · AB · ANNIS. Un jeune aigle, couronné, sortant de son aire, et s'élevant vers le ciel dans la direction du soleil, dont on aperçoit les rayons. A l'exergue : 1649.

Revers d'un jeton à l'effigie de Louis XIV, comme il était vers l'âge de dix ans.

Pl. VII, fig. 4.

Ce jeton s'explique assez par les événements de 1648, tels que la bataille de Lens et la paix de Munster. Mais nous devons ajouter qu'il est la reproduction d'un jeton daté de 1644 (1), et fait,

(1) Le jeton de 1644 est très rare; et comme il est resté inédit, nous le décrivons ici d'après l'exemplaire de notre collection :

LOVYS · XIII · ROY · DE · FRANCE · & · DE · NAVARRE.

par conséquent, à la suite de la bataille de Rocroi, de la prise de Thionville, etc.

Il a été fait des médailles au type du n° VIII [152]. Voir le Catalogue de 1833 (1), au règne de Louis XIV, n° 388. En ce lieu, la médaille est indiquée comme devant être frappée avec le buste d'Anne d'Autriche, mère du roi. Dans l'Inventaire de 1697-1698, article 1075, il est dit, au contraire, que le coin a été fait « pour servir au revers d'une médaille du Roy » (2), ce qui s'accorde beaucoup mieux avec notre jeton n° VIII [152], ainsi qu'avec celui à la date de 1644, mentionné ci-dessus et décrit en note.

Buste du roi enfant, tourné à droite, la tête ceinte d'une couronne de laurier. Au-dessous du buste, la date : 1644.

Rev. REGNUM · NON · PENDET · AB · ANNIS. Cette légende entoure circulairement tout le type, et commence dans le haut, où elle est précédée d'une rosette. Le type est le même qu'au n° VIII [152] ci-dessus.

Cuivre rouge, Diam. 28 mill.

(1) *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire*, Paris, 1833, in-8°.

(2) On lit, en outre, dans l'Inventaire de 1697-1698, que le coin de la médaille « a été fait vers 1649... », comme le jeton où la même devise se trouve avec cette année le fait remarquer ». — Il n'y a pas à mettre en doute que le jeton visé est bien de 1649; mais pour ce qui concerne la médaille, c'est assurément une erreur. Les rédacteurs de l'Inventaire ne parlent là, d'ailleurs, que par supposition, comme il résulte manifestement des expressions qu'ils emploient. Par ignorance des faits ou pour d'autres raisons, on ne se plaçait pas alors assez franchement à ce point de vue que, à part quelques médaillons, aucune des séries des médailles du règne de Louis XIV n'est antérieure à 1663, et encore n'y en a-t-il que bien peu dont la façon remonte aussi haut dans le règne, ce qui ne saurait être trop répété.

IX [570]. PORTARVM · CLAVSTRA · REVELLIT. La foudre, dans les airs, éclatant de toutes parts. Au fond, dans le lointain du paysage assez nu qui est représenté, on aperçoit une tour. A l'exergue, un fleuron.

Ce jeton est du diamètre de 26 millimètres. Nous n'en avons encore rencontré aucun exemplaire de frappe ancienne, et nous ne saurions dire avec quelle effigie de Louis XIV il a originairement paru, sous le rapport de l'âge qui y était donné au roi. C'est la reproduction, un peu réduite, et sans date, d'un jeton du diamètre de 27 millimètres, daté de 1654, publié, t. II, p. 280, par Van Loon, qui le considère comme faisant allusion à la prise de Stenay en cette même année.

Il convient de faire remarquer que le coin n° IX [570] est classé dans l'Inventaire actuel entre 1665 et 1666, et, dans l'Inventaire de 1697-1698, à l'article 2011, parmi les jetons de 1666. Ce n'est pas, à nos yeux, un motif suffisant pour empêcher de le rapprocher, chronologiquement, du jeton de 1654, tout semblable pour le type et la légende, jeton dont les coins ne se retrouvent plus aujourd'hui (1).

(1) On possède, de ce jeton, des exemplaires en frappe ancienne. Sur le côté à l'effigie du roi, qui est bien certainement une œuvre de Jean Warin, tant l'exécution en est irréprochable, Louis XIV, âgé de quinze ans, environ, est représenté tourné à droite, en buste, cuirassé, et les cheveux longs; légende : ADMIRABILE OPUS EXCELSI.

X [246]. SERVIENS · VNI · NVLLVM · NON · SERVAT. Hercule marchant à droite, couvert de la peau du lion de Némée, et se servant de sa massue comme d'un appui.

Revue belge de numismatique, 1865,
pl. VII, fig. 12.

Ce jeton, sans date, qui se frappait, d'après l'Inventaire de 1697-1698, article 1713, et d'après l'Inventaire actuel, avec une représentation, au revers, de Louis XIV à cheval, LVDOVICVS · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX, y est rapporté aux faits de guerre de 1654. Nous voyons, d'autre part, dans une notice de notre regretté confrère Preux, que cette *Revue* a publiée, que le coin n° X [246] a encore été utilisé en 1660 (1), pour la frappe de jetons banaux relatifs à la paix des Pyrénées, qui devait rendre quelque tranquillité aux Pays-Bas espagnols.

XI [289]. HÆC · SVNT · PRÆLVDA · PACIS. Les Français mettant en fuite les troupes ennemies qui assiégeaient Arras. Au second plan, on voit cette ville, au-dessus de laquelle est écrit son nom. A l'exergue : 1655.

Ce coin servait avec celui ci-dessous, comme il résulte d'exemplaires de frappe ancienne et de ce qui est marqué dans l'Inventaire de 1697-1698, article 1752 :

(1) *Rev. belge de numismatique*, année 1865, p. 127.

LVD · XIII · D · G · FR · ET · NA ·
 REX · COMES · ARTESIÆ. Buste du roi.
 A l'exergue : PART · CASVELLES.

Revue belge de numismatique, 1863,
 pl. VII, fig. 40 (1).

Jeton des Parties casuelles, pour 1655, rappelant la levée du siège d'Arras en 1654.

XII [295]. CANTANS · FVGAT. Une ville, et, au-devant, un coq qui met en fuite, par son chant, un lion. A l'exergue : 1655.

Même coin de tête qu'au n° XI [289].

Revue belge de numismatique, 1863,
 pl. VII, fig. 42

Jeton des Parties casuelles, pour 1655, comme le précédent, et rappelant également la levée du siège d'Arras en 1654. C'est par erreur, comme l'a très exactement fait remarquer M. Deschamps de Pas (2), que Van Loon a rapporté la devise du jeton n° XII [295] à la levée du siège du Quesnoy, en 1655.

XIII [308]. AD · VTRVMQVE · PARATVS.
 Louis XIV, à cheval, « armé, dit Van Loon, de toutes pièces, chargé, à la manière des Parthes, d'un arc et d'un carquois, et tenant de la main

(1) Article de M. L. Deschamps de Pas.

(2) *Rev. belge de num.*, 1863, p. 35.

droite le bâton de commandement. » Dans le lointain, des troupes à cheval. A l'exergue : 1656.

VAN LOON, t. II, p. 401.

La devise manifeste les dispositions de la France pour la paix, aussi bien que pour la continuation de la guerre, qui se poursuivait dans les Pays-Bas.

Sur des jetons de frappe ancienne, le coin XIII [308] est accouplé à l'effigie de Louis XIV, que nous voyons dans Van Loon, t. II, p. 401, comme aussi avec d'autres coins, notamment avec celui qui suit :

XIV [309]. VRBS · NESCIA · VINCI. La ville de Péronne, sous la figure d'une femme assise, tenant une palme et un bouclier. A terre, à ses pieds, trois P couronnés, rangés. A l'exergue : 1656.

Pl. VII. fig. 5.

Cette devise, décrite sans explication, comme sans application à aucun fait, dans le *Jeton historique des Pays-Bas*, de M. le Dr Dugniolle, n° 4101 (1), rappelle l'échec que les troupes entre-

(1) On trouve, il faut bien le dire, dans le volumineux recueil que nous citons ici, des quantités de jetons ainsi dépourvus de toute attribution, et sans que souvent il soit facile de voir à quel propos ils y figurent. Encore est-on heureux quand, après avoir épuisé les recherches, on arrive à reconnaître, comme au cas présent, qu'ils ne sont pas absolument étrangers au sujet de l'ouvrage.

tenues par les Espagnols dans les Pays-Bas éprouvèrent devant Péronne en 1656.

On lit dans les biographies de Charles de Monchy, maréchal d'Hocquincourt, que les Espagnols, à la suite de la défection de celui-ci à l'égard de la France, avaient, en 1656, et se trouvant de connivence avec lui, espéré de pouvoir surprendre la ville de Péronne, dont il avait eu le gouvernement, et que ce fut son propre fils, George de Monchy, devenu gouverneur de la place, qui fit tirer le canon sur les troupes que le maréchal conduisait lui-même, et l'empêcha de s'en emparer.

Dans *l'Histoire du Roy Louis le Grand par les médailles, jettons, etc.*, du P. Menestrier, pl. 35, fig. 15, de l'édition de 1689 (1), le fait que vise notre coin XIV [309] est qualifié « *levée du siège de Péronne* » ; mais ce fut bien plutôt, en réalité, l'avortement d'un coup de main audacieux qu'une véritable levée de siège.

Nous donnons sur nos planches, fig. 5, le dessin du jeton, tel qu'on rencontre celui-ci le plus ordinairement. Sur un autre exemplaire de frappe ancienne que nous possédons aussi, le coin XIV [309] est accouplé à celui-ci :

VT · DIRIGAT · AVFERT. Un arbre nouvellement élagué.

(1) Il s'agit, en réalité, de la première des planches de jetons dans les diverses éditions.

Un coin à ce dernier type et avec la même légende figure à l'Inventaire de 1830, sous le n° 151, où il est marqué comme ayant servi à la frappe du jeton des Parties casuelles pour l'année 1648.

XV [364]. NASCVNTVR · VBIQVE. Trois tiges de lis, de très grandes dimensions, s'élevant autour d'une forteresse bâtie sur un roc. A l'exergue : 1658.

Pour revers, le suivant :

NIL · NISI · CONSILIO. L'écu de France, couronné, entouré des colliers des ordres du roi.

VAN LOON, t. II, p. 412.

Jeton du Conseil du roi, pour 1658, rappelant la prise de Montmédy en 1657.

XVI [366]. La même forteresse qu'au n° XV [364], mais représentée sous un autre aspect. Un guerrier français y plante un étendard semé de fleurs de lis. Un lion se précipite du haut d'une tour. A l'exergue : 1658.

Pour revers, le suivant :

[367]. LVD · HISPANORVM · TRIVMPHATORI. Les écus de France et de Navarre sous la couronne de France. A l'exergue : PARTIES · CASVELLES.

VAN LOON, t. II, p. 412.

Ce jeton des Parties casuelles fait également allusion à la prise de Montmédy en 1657.

XVII [357]. ARMORVM PRIMITIÆ. Un trophée dans le haut duquel est un écusson en cartouche où l'on a voulu figurer les armes de Montmédy, et orné d'une couronne murale. A l'exergue: MONSMEDIVS · CAPT.

Ce coin est imité de la médaille de la prise de Montmédy en 1657, telle qu'elle existe, au module de 30 lignes ou 68 millimètres, dans les suites métalliques du règne de Louis XIV (1). Il a servi à la frappe d'un jeton de la série Nilis, du diamètre de 26 millimètres, avec l'effigie de Louis XIV à l'âge de cinquante-sept ans, tout en se rapportant à un fait qui eut lieu dans sa dix-neuvième année (2).

XVIII [365]. VICTORIA PACIFERA. La Victoire, passant près de la mer, et se dirigeant à droite vers les Dunes, tient d'une main un javelot et de l'autre un caducée. Dans le lointain, à gauche, on aperçoit une flotte.

Pl. VIII, fig. 6.

Jeton rappelant la bataille des Dunes, qui eut lieu en 1658. Il n'est pas daté.

La légende est copiée et le type plus ou moins exactement imité des médailles officielles du règne de Louis XIV. Voir au Catalogue de 1833, n° 74,

(1) Catalogue de 1833; règne de Louis XIV, art. 71.

(2) Inventaire de 1697-1698, art. 1822.

la médaille en 30 lignes ou 68 millimètres, et dans le recueil du P. Menestrier, édition de 1693, aux feuillets de la fin, pl. 31, fig. CLIII.

Le jeton décrit ci-dessus est encore un de ceux de la série Nilis. Nous en donnons le dessin sur nos planches à titre de spécimen.

Notre coin XVIII [365] est inscrit à l'Inventaire de 1697-1698, où l'on dit positivement qu'il a été gravé pour servir à la frappe de « jettons faits en l'année 1695 », jetons dont le droit était à l'effigie du roi, avec la légende LVDOVICVS · MAGNVS · REX, « *et cette lettre : N, qui désigne le graveur Nilis.* »

XIX [361]. SALUS IMPERII. La Santé, sous la figure d'une femme, « faisant une libation à l'autel d'Esculape ». A l'exergue : REGE CONVALESCENTE CALETI, 1658.

Ce coin, pour la frappe, s'accouplait à celui-ci : LUDOVICUS XIII · REX CHRISTIANISS. Buste nu du roi vers l'âge de vingt ans. Au-dessous du buste, les initiales du graveur : I. D.

Pl. VIII, fig. 7.

Jeton de la série Dollin, du module de 30 millimètres. C'est une copie de la médaille exécutée en souvenir de la guérison du roi, à Calais, en 1658, d'une fièvre dangereuse qu'il avait contractée durant la campagne de Flandre. Voir le Catalogue de 1833, n° 76, ainsi que les deux éditions, publiées

en 1702, du recueil de l'Académie des Inscriptions (I), pl. 50.

XX [383]. VLTIMVS · IMMINET · ICTVS.
 « Le lion espagnol, terrassé et épuisé, qu'une main sortant d'une nuée, après lui avoir déjà donné plusieurs blessures, menace d'une hache marquée aux armes de France, comme pour lui donner le coup de mort. »

Nous avons conservé la description donnée par Van Loon, t. II, p. 412. Nous ajouterons seulement que la hache dont le lion est menacé fait partie d'un faisceau comme en portaient les licteurs, et que le fer de cette hache n'est pas marqué des armes de France, à proprement parler, mais bien d'une seule fleur de lis, qui tient lieu des armes de France.

Pour revers, le suivant :

[384] NIL · NISI · CONSILIO. L'écu de France, couronné et entouré des colliers des ordres du roi.

Jeton du Conseil du roi pour 1659, et dont la devise, par conséquent, a rapport à ce qui s'était passé dans l'année précédente. Ce qui se dégagait le mieux des faits de 1658, c'était l'abaissement de l'Espagne par les succès des armes de la France dans les Pays-Bas, succès dus en partie aux talents

(1) Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand...; etc.

d'administration du cardinal Mazarin. Notons, en passant, que la hache d'armes environnée d'un faisceau, que nous avons vue dans la devise, était, à la fleur de lis près, un des meubles des armoiries du cardinal.

Tel est, dans sa composition normale, le jeton qui nous occupe. Mais on en rencontre aussi des exemplaires comme celui que Van Loon a publié, et sur lesquels la devise du lion terrassé se trouve accouplée à celle du jeton des Parties casuelles pour l'année 1659 également, RERVM · PARS · ALTERA · ADEMPTEA, vaisseau, etc., devise que Van Loon a cru assez naturellement devoir rapporter aux mêmes événements politiques que celle du coin n° XX [383]. Nous reviendrons sur ce sujet au numéro suivant.

XXI [376]. RERVM · PARS · ALTERA · ADEMPTEA. La mer. Sur le devant, un vaisseau qui se soutient sur l'eau, à demi submergé. Dans le lointain une tour et des côtes très élevées. A l'exergue : 1659.

Pour revers, le suivant :

[377]. PARTIES · CASVELLES. Les écus de France et de Navarre sous la couronne de France, entourés des colliers des ordres du roi.

Ce jeton, dont on conserve encore de nombreux exemplaires en frappe ancienne (1), est,

(1) Collections Chautard, Rouyer, etc.

comme nous venons de le faire remarquer, celui des Parties casuelles pour 1659.

Beaucoup des jetons frappés pour la caisse des Parties casuelles font allusion, dans leur devise, au service que rendaient à ceux qui y étaient assujettis, les impôts alimentant cette caisse, sous le régime de la vénalité des offices, et dont le paiement, fait en des circonstances déterminées, par le titulaire d'une charge de magistrature ou de finance, ou par ses ayants-droit, garantissait à ceux-ci la transmission de la charge. C'était comme une sorte d'assurance; et moyennant l'abandon forcé que l'on faisait ainsi d'une part de la valeur de l'emploi, on conservait l'emploi même.

Ces conditions de garantie, disons-nous, imposées pour la transmission des charges, ont servi de thème, sous les formes les plus diverses, à maintes devises des jetons des Parties casuelles. Nous sommes, quant à nous, très porté à penser que la devise du coin n° XXI [376] est une des formes dont nous parlons. Mais comme Van Loon, t. II, p. 435, a voulu y voir une allusion à la situation dans laquelle les armes de la France avaient mise l'Espagne, et que, de plus, il a considéré l'image de la tour placée dans l'éloignement comme figurant la ville de Dunkerque, prise à la suite de la bataille des Dunes, nous avons cru qu'il convenait, au moins à titre de renseignement, de ne pas exclure de notre recueil le coin précité.

XXII [390]. + BEAT · QVI · INTELLIGIT · SVP · EGENV · ET · PAVPERE (1). Saint Jean-Baptiste portant l'agneau. Dans le champ, les lettres L — D.

Pour revers, le suivant :

[391]. + MES^R · FRANCOYS · D · RAISSE · S^R · D · LA · HARGERIE. Armoiries (2).

Il est spécifié dans l'Inventaire de 1830, au sujet des deux coins n^{os} 390 et 391, qu'ils étaient ceux d'un « jeton de Saint-Jean-en-Grève ». La pièce, jeton ou méreau, se rapportait donc à quelque fondation qu'il reste à rechercher, faite dans cette ancienne église de Paris par François de Raisse, ou, en sa mémoire et en exécution de ses volontés, par sa fille unique.

La pièce n'est pas datée, mais les coins, dans l'Inventaire, sont classés parmi ceux de 1660.

François de Raisse, ou de Rasse, seigneur de la Hargerie, vivait au xvi^e siècle. Notre regretté confrère Preux a rappelé dans la *Revue belge de numismatique* (3), les attaches que ce seigneur avait avec la Flandre gallicane et le Cambrésis par son origine, par sa famille, etc. On ne voit pas, dans ce que Preux a écrit, comment François de Raisse se serait trouvé au service de la France. Ce qui est

(1) *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem*. Psalm. XL. 2.

(2) C'est un écu à trois chevrons. La famille de Raisse portait d'or, à trois chevrons de sable.

(3) Année 1860, pp. 337 à 343.

constant, c'est que Louis d'Ongnies, mari de sa fille unique, Antoinette de Raisse, était, sous Charles IX, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc., et que leur fils, Charles d'Ongnies, comte de Chaulnes, seigneur de la Hargerie, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes comme l'avait été son père, fut reçu chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, sous le règne de Henri III, à la promotion du 31 décembre 1585 (1).

On connaît, du méreau ou jeton au nom de François de Raisse, des exemplaires qui peuvent remonter jusque vers le milieu du xvi^e siècle; mais il en a été fait, tout un siècle durant, et jusque vers 1660 au plus tard, diverses émissions avec assez fréquent renouvellement des coins. Ceux-ci reproduisent toujours les mêmes types, et aussi les mêmes légendes plus ou moins bien rendues, les graveurs ayant parfois négligé, dans les émissions subséquentes, certains signes d'abréviation, très apparents sur les pièces des plus anciennes émissions.

Preux, en publiant un spécimen de ces méreaux (2), a formulé l'opinion qu'ils ressemblent beaucoup, pour le travail, « aux jetons bourguignons, voire même parisiens, du xvi^e siècle ou du commencement du xvii^e (3) ». Mais il a voulu

(1) Le P. ANSELME, t. IX, p. 100.

(2) *Revue belge de numismatique*, 1860, pl. XIV, fig. 6, et p. 337.

(3) Preux, ici, paraît perdre de vue que, à partir du règne de

démontrer, en outre, qu'ils ne devaient pas moins avoir été destinés à quelque fondation pieuse établie dans les régions d'où François de Raisse était originaire. Sur ce dernier point, notre confrère était dans l'erreur. La mention portée à l'Inventaire et relevée plus haut ne laisse pas douter qu'ils avaient leur usage à Paris.

Les jetons qui suivent, jusqu'au n° XXXVI, ont rapport au traité des Pyrénées, dont tant de clauses intéressaient si particulièrement les Pays-Bas, et au mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse, qui fut la première condition de la paix.

Le traité de paix, de même que le contrat de mariage, fut signé dans la petite île dite des Faisans, sur la Bidassoa, le 7 novembre 1659.

Le 9 juin 1660, le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, avec toute la magnificence possible. Son Éminence le cardinal Mazarin « faisoit en cette occasion la fonction de Grand Aumônier » (1).

L'entrée officielle de la nouvelle reine à Paris n'eut lieu que le 26 août suivant. Il ne s'en était pas fallu de deux semaines pour que les apprêts

Henri III, on ne rencontre que bien peu de jetons *bourguignons* qui n'aient pas été frappés à Paris.

(1) RIENCOURT, *Histoire de la Monarchie française sous le règne de Louis le Grand*, éd. de 1692, t. II, pp. 94 et 95.

de la fête eussent mis entre celle-ci et l'époque du mariage un intervalle de trois longs mois.

Aussi les édiles parisiens, qui avaient déjà le goût du grand, avaient-ils voulu se surpasser. Par leurs soins, la capitale, dans tout l'itinéraire que devait suivre le cortège, s'était couverte de monuments. Pendant ce temps, les curieux de province, désireux de voir la solennité, arrivaient en foule, attendaient, mangeant assez impatiemment leur argent, ce qui n'a pas empêché François Colletet de leur faire dire en des vers plus ou moins « burlesques » qu'ils étaient censés adresser au prévôt des marchands :

Ce n'est pas, Magistrat sublime,
 Illustre Sève (1), qu'on estime
 Que ce petit retardement
 Nous ait dépleu totalement.
 Nous avons veu vostre dépence,
Vos Thermes, vos Arcs Triomphaux,
Vos Théâtres, vos Eschaffaux,
 Vostre charmante Bourgeoisie,
 Si nombreuse et si bien choisie.
 Avecque beaucoup de plaisir,
 Et surtout avecque loisir... (2).

La fin de la tirade n'est peut-être pas, soit dit sans jeu de mots, absolument mauvaise. Quoi

(1) Le prévôt des marchands de Paris était Alexandre de Sève, maître des requêtes, conseiller du roi en service ordinaire, etc.

(2) *Remerciement de Messieurs les Provinciaux à Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de Paris, sur la Glorieuse et Triomphante Entrée de leurs Majestez en leur Bonne ville de Paris; en vers burlesque.* Paris, 1660. Pièce in-4° de 4 ff.

qu'il en soit, nous demandons grâce pour cette citation, généralement assez fade. On pensera bien que nous ne l'avons faite que pour nous en aider comme d'une introduction à la description de quelques-uns des jetons dont les coins figurent dans notre liste.

XXIII [414]. ÆTERNO · FÆDERE · IVN-GAM. L'île des Faisans, comme on en avait disposé l'intérieur pour les conférences de la paix, et avec les deux ponts de bateaux établis à cet effet sur la Bidassoa. A l'exergue : 1660.

Revers : NIL · NISI · CONSILIO. L'écu de France couronné et orné des colliers des ordres du Roi.

VAN LOON, t. II, p. 438.

Jeton du Conseil du roi pour 1660.

Le coin XXIII [414] a servi en outre à la frappe de plusieurs jetons, associé à différents revers.

XXIV [401] MERCES · ET · CAVSA · LABORVM. Une couronne de laurier. A l'exergue : 1660. (*Revue belge de numismatique*, 1865, pl. VII, fig. 1.)

Revers : ORDINAIRE · DES · GVERRES. Le buste de Louis XIV, couronné de laurier.

Il existe des jetons de frappe ancienne sur lesquels notre n° XXIV [401] est accouplé à cet autre coin :

LVDovicvs · XIII. D. G. FR · ET · NAV · REX. Le roi à cheval, vêtu à l'antique, allant à gauche.

Revue belge de numismatique, 1865,
p. 122 (1).

XXV [400]. NVNC · LVDICRA. Des feux d'artifice s'élevant d'un tonneau. A l'exergue : 1660.

Revue belge de numismatique, 1865,
pl. VII, fig. 10 (2).

On lit dans l'Inventaire de 1697-1698 que ce coin a servi à la frappe de « jettons des Menus plaisirs ». On sait, du reste, qu'il a été employé également, et surtout, à la fabrication de jetons banaux (3).

XXVI [405] OMNES · VNICA · VINCIT. « La thiare du Pape et les couronnes de France, de l'Empire et d'Espagne, liées et passées dans une

(1) Article de A. Preux, intitulé : *Jetons français relatifs à la paix des Pyrénées et au mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne*. Dans ce travail, auquel il a apporté tous ses soins, notre confrère n'a pas fait entrer moins de quarante-cinq pièces, et encore a-t-il omis le jeton publié par J. de Fontenay dans son *Manuel*, p. 43 : FERT · PACEM · CIPRIDIS · ALES ; 1659. Nous aurons également ici à publier, sur les mêmes sujets, plusieurs jetons échappés aux recherches de nos devanciers.

(2) Le dessin du jeton a dû être fait d'après quelque exemplaire mal conservé, car on y a représenté une sorte de pot ou de mortier, au lieu d'un tonneau. Mais peut-être, d'ailleurs, s'agit-il de coins différents ; Cf. comte de RENESSE, *Mes loisirs*, n° 10852.

(3) *Rev. belge de num.*, 1865, p. 126.

couronne faite de branche d'olivier. » (1). A l'exergue : 1660.

Pl. VIII, fig. 8.

Le Saint-Siège et l'Empire n'ont pas été représentés dans les conférences pour la paix des Pyrénées; mais il s'agit simplement, dans l'allégorie de la devise, des espérances générales que l'on fondait sur cette paix, dont la couronne d'olivier, l'*unica* de la légende, est ici le symbole.

Le jeton XXVI [405] est, croyons-nous, demeuré inédit. Il devait, suivant toute apparence, être frappé avec l'effigie de Louis XIV, comme nous le voyons sur l'épreuve moderne qui nous a été délivrée. Nous n'avons, toutefois, rien trouvé de précis à cet égard dans les inventaires qui nous ont servi de guides jusqu'ici, et nous n'avons pas eu l'occasion de voir quelque exemplaire en frappe ancienne.

XXVII [404]. PACEM · ET · CONNVBIA · FIRMANT. Une main sortant du ciel, où l'on voit trois étoiles et les nues, serre deux autres mains, jointes en signe de foi et d'union. A l'exergue : 1660.

Pour revers, le suivant :

[403]. Une épée, en pal, et une crosse posée en sautoir avec une main de justice; le tout soutient la couronne royale.

Revue belge de numismatique, 1865,
pl. VIII, fig. 22, et p. 131.

1) Inventaire de 1697-1698, art. 1862.

C'est, suivant l'Inventaire de 1697-1698, art. 1861, le jeton fait pour l'assemblée générale du Clergé de France en 1660.

D'après Van Loon, t. II, p. 449, il y aurait des jetons sur lesquels notre coin XXVII [404] ferait revers aux bustes en regard de Louis XIV et de Marie-Thérèse, dont la description va être donnée.

XXVIII [398]. NON · LÆTIOR · ALTER.
Des nuées qui se résolvent en pluie. A l'exergue : 1660.

Revers du numéro suivant :

[393]. LVD · XIII · ET · MAR · THER ·
D · G · FRA · ET · NAV · REX · ET · REG.
Bustes en regard de Louis XIV et de Marie-Thérèse (1).

VAN LOON, t. II, p. 448 (2).

Nous définissons le type du coin n° XXVIII [398] comme on l'a fait dans l'Inventaire de 1697-1698 ; et, vraiment, sur un bon nombre d'exemplaires du jeton, il semble bien que la pluie tombe simplement sur la terre. Mais, sur d'autres exem-

(1) Dans l'Inventaire de 1830, les articles 394 et 395 sont marqués comme étant semblables à l'article 393. Il se pourrait, d'ailleurs, qu'ils fussent de modules différents. On trouve, en effet, des jetons en plusieurs grandeurs au type de notre n° XXVIII, droit et revers.

(2) Voir aussi la *Description* (par M. CAMILLE PICQUÉ) *du Cabinet des jetons historiques d'or et d'argent... formé par L. de Coster*. Bruxelles, 1883, nos 491 et 492. Nous renvoyons ici d'une manière générale, pour bien des citations que nous pourrions avoir à en faire, à cette œuvre de portée, aussi savante que concise.

plaires, la pluie paraît tomber en même temps sur une ville dont on aperçoit, derrière les collines du paysage, le haut des édifices. Ces derniers seraient plus conformes au type primitivement conçu et exécuté. Dans les remarques de Riencourt, en son histoire du règne de Louis XIV (1), nous lisons, à propos du mariage du jeune monarque et de Marie-Thérèse, célébré à Saint-Jean-de-Luz, qu'aussitôt la cérémonie achevée, « le Cardinal Mazarin jetta au Peuple quantité de médailles d'or et d'argent, ayant sur la face le portrait du Roy et de la Reine ; et sur le revers estoit gravée la ville de Saint-Jean-de-Luz, sur laquelle tomboit une pluie d'or, avec cette devise : *Non lætior alter* ». On saisit aisément le rapport existant entre les médailles décrites dans la relation de Riencourt et les jetons sur lesquels, ainsi que nous l'avons dit, le coin du revers laisse entrevoir comme des apparences de ville.

XXIX [397]. PAX ET CONNUBIUM. L'Hyménée tenant d'une main deux couronnes de myrthe et de l'autre son flambeau, avec lequel il met le feu à un monceau d'armes. A l'exergue : MAR. · THER · AUSTRIACA REGI NUPTIA · 1660.

Jeton de la série Dollin, du module de 30 millimètres, fait au XVIII^e siècle. C'est la copie d'une médaille de la grande série métallique du règne

(1) *Op. cit.*, t. II, p. 95.

de Louis XIV. Voir Van Loon, t. II, p. 449, n° 2; le Catalogue de 1833, n° 84, etc.

Nous supposons que le jeton XXIX [397], dont nous n'avons pas rencontré d'exemplaires anciens, devait se frapper à l'effigie de Louis XIV, par imitation encore de la médaille d'après laquelle il a été fait.

Il convient de dire que, pour la composition de cette médaille, postérieure elle-même d'un grand nombre d'années à l'événement, les académiciens se sont inspirés d'un jeton du temps, que nous verrons plus loin, n° XXXVI.

XXX [388]. MVTVVS · ISTE · ARDOR · MEVS · EST. Le soleil en communication avec deux miroirs ardents, qui reçoivent ses rayons et se les renvoient réciproquement.

Revers du numéro suivant :

[387]. ANNA · D · G · FR · ET · NAV · REG. Buste de la reine-mère, Anne d'Autriche.

Pl. VIII, fig. 9.

Cette pièce n'a pas été signalée dans le travail de Preux sur les jetons français relatifs à la paix des Pyrénées et au mariage de Louis XIV; aussi pensons-nous qu'elle était demeurée inédite jusqu'à présent. Nous en avons acquis un exemplaire de frappe ancienne sur lequel est placé, au lieu de l'effigie d'Anne d'Autriche, le buste même de Louis XIV, lauré, drapé, tourné à droite, et

accompagné de la légende LVD · XIII · D · G ·
FR · ET · NAV · REX.

XXXI [396]. FELICISSIM · REGINAE IN
URB · ADVENTUS. La reine Marie-Thérèse,
le sceptre en main, dans un char conduit par
l'Amour : A l'exergue : 1660.

Imitation, mais à coins libres et en dimensions
restreintes, d'une des médailles de la grande suite
historique du règne de Louis XIV. Voir le Cata-
logue de 1833, n° 87.

C'est encore un des jetons de la série Dollin,
du module de 30 millimètres, dont nous n'avons
pas retrouvé d'exemplaires anciens, et que nous
ne savons pas au juste avec quelle effigie l'on
frappait. Des exemplaires de frappe récente sont
à l'effigie de la reine Marie-Thérèse, mais le coin
que l'on a utilisé pour obtenir ce portrait est
notoirement antérieur au coin n° XXXI [396].

XXXII [422]. OB · IANI · CLAVSAS. Arc de
triomphe à trois portiques. A l'exergue : 1661.

Pour revers, le suivant :

[421]. NIL · NISI · CONSILIO. L'écu de
France, couronné, etc.

Pl. VIII, fig. 10.

Nous ne sommes pas absolument certain que
les deux coins ainsi appariés aujourd'hui, aient
été, dans l'origine, faits pour marcher ensemble,

et que, dans l'origine aussi, la devise OB · IANI · CLAVSAS ait été employée à la composition de jetons du Conseil; il faudrait, pour le bien, rencontrer quelque exemplaire ancien (1). Quoi qu'il en soit, le coin XXXII [422], certainement du temps (2), n'en est pas moins intéressant. Le monument qu'il représente est l'un des cinq arcs de triomphe qui avaient été élevés sur différents points de la capitale pour la solennité de l'entrée de la reine. Celui-là, et c'était le premier sous lequel Leurs Majestés avaient à passer, était construit à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine la plus éloignée de la capitale. Ce n'était bien, à proprement parler, qu'un monument de parade; mais il était particulièrement « recommandable », et pour son ampleur et pour « son architecture régulière, non pas seulement feinte sur la toile, comme il se pratique en de pareilles occasions, mais taillée de relief, selon l'ordre dorique. » Ainsi s'exprimait-on à son sujet, en même temps qu'on en donnait la figure sur feuille in-plano, dans un ouvrage bien connu : *L'Entrée triomphante de leurs Majestez dans la ville de Paris*, de

(1) Il est évident que les coins au moyen desquels a été fait l'exemplaire moderne qui nous a été délivré (pl. VIII, fig. 10), ne sont pas de même grandeur. Le coin à la légende NIL NISI CONSILIO est sensiblement plus petit que l'autre.

(2) Ce même coin figure à l'Inventaire de 1697-1698, art. 1876; mais nous n'avons pas vu, dans la copie que nous avons eue de ce document sous les yeux, à la composition de quels jetons il a servi.

Jean Tronçon (1). Il est dit au même lieu que le travail de l'arc de triomphe avait été « conduit par le sieur Meslin. »

XXXIII [423]. PACI · ÆTERNÆ · PAC-TISQVE · HYMENEIS. Le même arc de triomphe qu'au n° précédent, orné en outre, dans le haut, d'un riche trophée, et avec les colonnes tout enjolivées de guirlandes.

Pour revers le suivant :

NIL · NISI · CONSILIO. L'écu de France, couronné, etc.

VAN LOON, t. II, p. 453.

Il est dit dans l'Inventaire de 1697-1698, que tel fut bien le jeton du Conseil du roi pour 1661, et on en rencontre encore assez fréquemment des exemplaires du temps (2).

Van Loon a décrit tous les arcs de triomphe élevés dans Paris à l'occasion de l'entrée de la reine, à l'exception de celui qui est représenté sur le jeton, et qu'il n'a pas connu, par la très concluante raison que l'auteur dont il a surtout recherché le témoignage, Riencourt, n'en a pas dit un mot, bien qu'il ait longuement parlé des quatre autres. Preux, de son côté, au milieu de remarques généralement intéressantes (3), est tombé dans

(1) Paris, 1662, gr. in-fol.

(2) Collections Preux, Rouyer, etc.

(3) *Rev. belge de num.*, 1885, p. 133.

l'erreur de considérer la devise du jeton comme une allégorie sans rapport avec les monuments de l'entrée de Marie-Thérèse à Paris, ce dont nous avons mis le contraire en évidence.

L'Inventaire actuel constate qu'il a été frappé des jetons sur lesquels le coin XXXIII [423] est accouplé avec celui-ci :

[408]. FVLMINE · IVRA · VIGENT. Une main de justice entre quatre tiges de lis épanouis ; au-dessus, un bras sortant des nuages et lançant la foudre.

Le fait est exact ; mais ce dernier coin avait lui-même servi, et en premier lieu, à la frappe d'un jeton des avocats aux Conseils du roi, daté de 1660 (1).

XXXIV [425]. IN · FÆDERA · VENI. L'arc-en-ciel. A l'exergue : 1661.

Pour revers, le suivant :

[430]. SVA · CASTRA · VICISSIM (2). L'amour montant la garde à l'entrée d'une tente, dont la riche draperie est toute fleuronée.

Rev. belge de num., 1865, pl. VIII
fig. 26, pl. IX, fig. 39 ; pp. 133
et 136.

Certains jetons sont formés du premier ou bien

(1) *Rev. belge de num.*, 1865, pp. 129 et 130.

(2) « Comme le dit Ovide, *Militat omnis amans, et habet sua castra Cupido.* » (НОВЛОТ, *Bibliothèque des poètes*, 1731, p. 76.)

du second de ces deux coins, associé à d'autres encore.

Le coin [425] a été gravé pour un jeton de la reine Marie-Thérèse, où il sert de revers à son effigie (Inventaire de 1697-1698, art. 1878). — Le coin [430] était destiné à la frappe d'un jeton du Grand Conseil, ce dont Preux a déjà fait la remarque.

XXXV [424]. HIC · DEDIT · ILLE · TVETVR.
L'Amour présentant une couronne à Mars. A l'exergue : 1661.

Revue belge de numismat., pl. VIII,
fig. 25.

Nous complétons la description, pour le revers, d'après des exemplaires anciens (1) :

ORDINAIRE · DES · GVERRES. Les écus de France et de Navarre, surmontés de la couronne de France et entourés des colliers des ordres du roi.

XXXVI [432]. COMPESCVIT · IGNIBVS ·
IGNES. L'Amour, en volant, met, avec son flambeau, le feu à un amas d'armes à poudre, canons, mortier, etc. A l'exergue : 1661.

Revue belge de numismatique, pp. 137,
139, et pl. IX, fig. 39.

Il ressort aussi d'anciens exemplaires conservés, que ce coin, que l'on trouve accouplé à plu-

(1) Collections Preux, Chautard, etc.

sieurs autres, sur des pièces d'ancienne facture, a été composé pour le jeton de la trésorerie de l'Extraordinaire des guerres, à la frappe duquel on l'employait avec ce revers (1) :

EXTRAORDINAIRE · D · GVERRES · ET · CAVALERYE · LEGERE. Les écus de France et de Navarre, surmontés de la couronne de France et entourés des colliers des ordres du roi.

Le n° XXXVI sera pour nous le dernier écho des conventions de paix et de mariage conclues en l'île des Faisans. Mais peut-être quelque lecteur sera-t-il surpris de n'avoir pas vu figurer dans notre liste un jeton qui parut à l'époque et à la suite de l'entrée de Marie-Thérèse à Paris, en plusieurs modules, avec différentes effigies (2), et en quantités assez considérables pour qu'il soit, encore aujourd'hui, commun ou à peu près. On y voit l'entrée de la reine, avec la date, 26 AVG. 1660, placée dans l'exergue, et cette légende : AVGVS-TÆ · PACIFERÆ · LVTETIAM · FELIX · INGRESSVS.

Aucun des coins qui ont été faits à cette devise

(1) Collection Preux, etc. Voir aussi l'Inventaire de 1697-1698, art. 1885 et 1886.

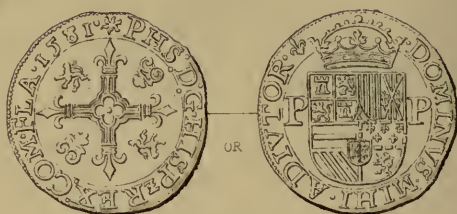
(2) VAN LOON, t. II, p. 451, fig. 2 et 3, donne ce jeton avec l'effigie de Louis XIV seul et avec celles du même roi et de la nouvelle reine, placées en regard. Sur d'autres exemplaires, l'effigie de Marie-Thérèse est représentée isolément. (*Rev. belge de num.*, 1865, pp. 134 et 135, n° XXXI.)

n'est porté à l'Inventaire actuel, et nous remarquons qu'il en est même ainsi à l'Inventaire de 1697-1698. Les coins dont il s'agit avaient donc déjà, à cette époque, été retirés du matériel des galeries du Louvre. Il a bien pu se faire que l'on eût été frappé de la trop cruelle contradiction que présentèrent avec la réalité, depuis les événements de 1667 et des années qui suivirent, les mots de la légende : AVGVSTÆ PACIFERÆ.

J. ROUYER.

(A continuer.)

DEUX MONNAIES FRAPPÉES EN FLANDRE EN 1581.



1° *Droit*. Légende. * PHS : D : G · HISPz
 REX : COM · FLA · 1581.

Croix à triple nervure dont les extrémités sont fleurdelisées et dont le centre est évidé en forme de quatre-feuilles avec un point au milieu. Elle est cantonnée de deux briquets étincelants et de deux lions.

Rev. Légende. · DOMINVS · MIHI · ADIV-
 TOR · ❧

Écusson de Philippe II, roi d'Espagne, sommé d'une couronne séparant le commencement de la légende de la fin et accosté à gauche et à droite de la lettre P.

Or.

Notre collection.

Cette monnaie est la couronne d'or frappée à Bruges en 1581, pièce que feu M. Deschamps de

Pas n'a pas connue en nature. Dans son remarquable travail sur les monnaies de Flandre pendant la période des troubles des Pays-Bas (1577-1584) (voyez *Revue belge*, 1878, p. 177), ce regretté savant parle d'un compte de réception et d'ouverture de première et de dernière boîte de feu Bitter van Raesvelt, de son vivant maître particulier de la monnaie de Bruges, compte dont il reproduit le commencement. Il résulte à l'évidence de ce document, qui se trouve aux archives générales du royaume de Belgique, (*Chambre des comptes. Volume n° 18153*) que, du 12 juillet 1580, date à laquelle Bitter van Raesvelt fit sa première livraison, jusqu'au 30 novembre 1582, date de son décès, l'on fit retour aux anciens types du roi Philippe II.

Voici le passage du susdit compte qui concerne la fabrication de la couronne d'or :

« GOUDE CROONE »

« De voorscreven meestere heeft doen wercken
 « ende munten aen goude croonen van xxxvi stuy-
 « vers stuck houdende twee en twintich karaten
 « vier greynen fyns goudts in alloy ende van
 « LXXI ende dry quart van eenen penninck inde
 « snede inde troyse merck de quantiteyt van
 « II^c LXXVIII penningen waer of bevonden syn aen
 « sisalien acht en veertich penningen ende eenen
 « penninck inde busse sisalien afgetrocken ende

« eenen penninck om de assaye te-maecken rest net
 « 11^e xxix (*sic*) penningen de selve geconverteert
 « int gewichte maken dry merck een once tien
 « engelsen xxi ende $\frac{\text{LIII}}{11^e \text{ LXXXVII}}$ deel aes ende die
 « gereduceert ten fynen beloopt twee merck
 « xxiii karaet dry greyn ende een quart tot
 « xvii stuyvers van elck merck voor 't recht van
 « seignorase beloopt.... 11 gul. x st. xxiii my-
 « ten (1).

(1) Voici la traduction de cet extrait :

COURONNE D'OR.

Le susdit maître a fait ouvrer et monnayer en couronnes d'or de 36 sols la pièce contenant 22 carats 4 grains d'or fin en alloi et de 71 $\frac{3}{4}$ pièces de taille au marc de Troyes, la quantité de 278 pièces, desquelles 48 pièces ont été trouvées pour cisailer et 1 pièce retirée de la boîte à cisaille et 1 pièce pour faire l'essai, reste net 229 (*sic*) pièces. Les mêmes converties en poids font 3 marcs, 1 once, 10 esterlins, 21 as et $\frac{53}{287}$ d'as et qui réduites en fin font 2 marcs, 23 carats, 3 grains et $\frac{1}{4}$ de grain, à 17 sols de chaque marc pour droit de seigneurage, ce qui fait 2 florins 10 sols et 24 mites. (Le compte est fait en florins Karolus valant 20 sols pièce, le sol étant compté pour 48 mites de Flandre).

Un double de l'ouverture de boîte porte les mêmes chiffres.

Un petit cahier, signé J. Humbelet, garde de la monnaie de Bruges, et intitulé : *Boîte de Bitter van Raesvelt en son vivant maistre particulier de la monnaie de Bruges*, porte au feuillet 1 :

Escus d'or, 278 pièces 48 sisailées 1 boîte net 230 (*sic*) pièces.

L'extrait de compte cité plus haut, donnant le nombre des couronnes d'or frappées pendant cette période du 12 juillet 1580 au 30 novembre 1582, prouve combien ces couronnes d'or frappées, en Flandre, à l'ancien type royal, doivent être rares.

Le même compte de Bitter van Raesvelt parle aussi de Philippus-daelders, de moitiés et de vingtièmes de Philippus-daelder frappés pendant cette période.

La collection incomparable de monnaies flamandes, formée par M. Achille Vernier, de Roubaix, renferme deux variétés du Philippus-daelder et un demi Philippus-daelder, tous trois frappés à Bruges en 1580 et ne différant des anciennes pièces si connues que par cette date.



2° *Droit*. Légende. * PHS * D : G * HISPZ-
REX * CO * FLA *

A l'exergue : 15 * 81.

Buste à droite de Philippe II avec cuirasse et fraise.

Rev. Légende. * DOMINVS * MI — HI *
ADIVTOR *

Écu couronné du roi posé sur une croix de Bourgogne très ornée et accosté de deux briquets étincelants; au bas de l'écusson : la toison d'or.

La couronne sépare le commencement de la légende de la fin et la toison coupe le mot MIHI en deux parties égales.

Argent.

Notre collection.

Ce demi Philippus-daelder a été frappé à Gand, en 1581, en vertu des lettres patentes du 4 janvier 1581, données au nom de Philippe II et prescrivant l'établissement d'un atelier monétaire dans cette ville.

Ces lettres, dit M. Deschamps de Pas dans son savant travail sur les monnaies flamandes de cette époque troublée (*Revue belge*, 1878, p. 215), ne sont pas parvenues jusqu'à nous, mais elles sont rappelées dans celles nommant le maître de la monnaie. Les monnaies, disent ces dernières lettres, seront d'or, d'argent et d'autre aloi, seront en notre nom, comme comte de Flandre. Les officiers et maître de la monnaie seront choisis et nommés par les échevins des deux bancs et les deux doyens de notre ville de Gand. Leur nomination devait être ratifiée par le souverain, ce qui eut lieu par lettres patentes du 11 mars 1581, lettres qui nomment Jean Ghysbrecht, maître de la monnaie de Gand. Après l'enregistrement de ces lettres au bureau des finances, Jean Ghysbrecht prêta serment entre les mains des maîtres généraux des monnaies de par-deçà le 17 mai suivant et le 25 juillet de la même année entre celles de *messieurs échevins de la Keure... de la ville de Gand.*

Quoique les instructions et les comptes de la monnaie de Gand n'aient point été retrouvés, nous croyons que notre demi-écu a été frappé en vertu de l'octroi de la concession citée plus haut.

Il ne nous reste plus qu'un point historique important à élucider avant de terminer cet article. C'est celui de rechercher la cause du retour au monnayage aux anciens types royaux pendant la période de 1580 à 1582.

Deux opinions ont été émises à ce sujet :

1^o M. Deschamps de Pas (p. 196 de son travail déjà cité) croit pouvoir conclure de ce retour au type royal que, bien que l'histoire n'en parle pas, l'autorité de Philippe II fut de nouveau reconnue momentanément à Bruges et dans le pays environnant à cette époque. L'existence de notre demi-écu, frappé à Gand en 1581, oblige à étendre également cette supposition à la ville de Gand.

Il faut se rappeler que, à la suite de la rupture des négociations ouvertes à la conférence de Cologne de 1579, rupture suivie du rappel des députés des États qui eut lieu le 1^{er} janvier 1580, les provinces wallonnes, toujours fort attachées à la religion catholique, se retirèrent de la confédération et se soumirent au prince de Parme, représentant de Philippe II. La proximité de la Flandre des provinces réconciliées aurait permis au prince de Parme de recouvrer, pendant quelque temps, une certaine autorité effective dans cette province, ce

qui expliquerait la frappe de monnaies au type royal.

2° M. A. de Witte, dans son étude approfondie : *Numismatique des États de Hainaut et des États de Tournaisis* (extraite du tome XXII des bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai) dit, page 14, que les monnaies des États furent défavorablement accueillies à l'étranger à cause de leur légèreté et de leur mauvais aloi. Il cite, à l'appui de son assertion, l'ordonnance en date du 4 mai 1577, de la diète monétaire réunie à Nuremberg, en interdisant la circulation dans l'empire. Cette prohibition devait considérablement gêner les États des provinces belges habitués, dans leur lutte avec l'Espagne, à chercher en Allemagne des hommes et des armées. Pour remédier à un état de choses aussi désastreux, un édit fut publié à Anvers le 19 décembre 1579 (1). Cet édit, donné au nom du Roi, à la délibération de l'archiduc Mathias, gouverneur et capitaine-général, du prince Guillaume d'Orange, lieutenant-général et de l'avis des États-généraux, dit : pour prévenir les fraudes et pour bannir les monnaies affaiblies, fausses et contrefaites, il ne serait forgé dorénavant de nouvelles monnaies d'or et d'argent, mais qu'on reprendra le monnayage des couronnes d'or du Roi, dont le titre et le poids seraient compassés au pied des couronnes de France. Quant aux monnaies d'ar-

(1) Voy. *Geldersch. placcaatboek*, t. 1^{er}, p. 379.-

gent, qu'il ne serait forgé dorénavant que des Philippus-daelders et leurs subdivisions. Et que, pour prévenir toute contravention et fraude, seraient biffés tous les coings quelconques, ceux des couronnes et Philippus-daelders seuls exceptés.

La découverte, toute récente de ce document par notre ami M. A. de Witte, vient définitivement résoudre la difficulté historique dont nous avons parlé plus haut. Il est donc acquis que le retour aux anciens types eut lieu, dans un but économique, simultanément à Nimègue, Utrecht, Anvers, Bruges, Gand, etc., et cela plusieurs mois après la réunion du congrès de Cologne ouvert le 4 mai 1579.

V^{te} B. DE JONGHE.

NÉCROLOGIE.

VINCENZO PROMIS.

Le 19 décembre 1889, mourut à Turin, sa ville natale, VINCENZO PROMIS, à peine âgé de cinquante ans. Ayant terminé ses études, il fut attaché au Ministère des Affaires étrangères, mais quitta bientôt cette carrière pour s'appliquer spécialement aux études historiques et numismatiques. Il obtint une place à la Bibliothèque royale de Turin de laquelle dépend le cabinet numismatique du Roi et dont le directeur était le célèbre Domenico Promis, père de VINCENZO. A la mort de son père, VINCENZO le remplaça et conserva jusqu'à la fin cette direction.

Très nombreuses sont les publications sur l'histoire, l'art, l'archéologie et la numismatique qui nous restent de VINCENZO PROMIS, mais pour ce qui concerne la numismatique, son ouvrage capital, qui fit sa réputation, est : *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da Italiani all' estero, dal secolo VII a tutto l'anno MDCCCLXVIII.* Turin, 1869.

PROMIS était associé de la Société royale de numismatique de Belgique depuis le 3 janvier 1877.

FR. GNECCHI.

LOUIS DESCHAMPS DE PAS.

M. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DESCHAMPS DE PAS, ingénieur en chef honoraire des Ponts-et-Chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre correspondant de l'Institut de France, membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, né à Saint-Omer le 25 juin 1816, s'est éteint en cette ville, le 1^{er} mars 1890, dans sa soixante-quatorzième année.

DESCHAMPS DE PAS était un archéologue et surtout un numismate de grande autorité. Les antiquités de l'Artois, de la Picardie et de la Flandre furent l'objet de ses constantes recherches. Il débuta dans la science numismatique, dès 1838, par divers écrits sur les monnaies de Boulogne insérés dans la *Revue française de numismatique*. Qui ne connaît son *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre des maisons de Bourgogne et d'Autriche*, son *Histoire sigillaire de Saint-Omer* (en collaboration avec Hermand), son *Catalogue de la collection Dewismes*, resté classique, etc., etc.

Nommé, le 14 janvier 1857, associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique,

il fut élu, en l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1866, membre honoraire de cette compagnie.

LOUIS DESCHAMPS DE PAS a été l'un des collaborateurs les plus assidus de la *Revue belge de numismatique* dans laquelle il publia successivement : *Quelques médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas* (1857); *Instruction de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour la fabrication de monnaies à Amiens et à Saint-Quentin* (1861); *Notice sur les jetons d'Artois* (1863); *Quelques méreaux et plombs de marque relatifs à l'Artois* (1867), avec supplément (1868); *Les méreaux de Théroouannes* (1871-72); *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche (Charles-Quint)* (1876); *Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre* (1877); *Les monnaies de Flandre pendant la période des troubles des Pays-Bas* (1878); *Études sur les monnaies de Calais* (1883), etc., etc.

On le voit, l'activité scientifique de M. DESCHAMPS DE PAS fut grande, elle s'est prolongée jusqu'aux derniers jours de sa laborieuse et utile existence. Le tome XLIX des *Mémoires des antiquaires de France*, paru fin mars 1890, renferme encore une longue étude de lui, intitulée : *Description de quelques sceaux-matrices relatifs à l'Artois et à la Picardie*.

La mort de M. DESCHAMPS DE PAS atteint cruellement notre Société en la privant du précieux concours d'un savant qui rendit de réels et nombreux services à l'histoire monétaire de la

Belgique, aussi laisse-t-il parmi nos membres honoraires un vide, certes, peu facile à combler. C'est le plus bel éloge qui se puisse faire du mérite de notre regretté confrère.

A. DE WITTE.

HENRI HELBIG.

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. HENRI HELBIG, ancien membre effectif de notre Société.

Des raisons de santé avaient décidé le savant archéologue à se retirer des nombreuses sociétés scientifiques dont il était membre. Il y a quelques semaines à peine que M. Jules Helbig, son frère, nous faisait part de cette résolution.

V^{te} B. DE J.

EDOUARD HOPPE.

Un artiste graveur d'un certain mérite, M. Edouard Hoppe, né à Asbeck (Westphalie) et établi à Bruxelles depuis environ dix-huit ans, vient de mourir à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, le 9 juin dernier.

Bien qu'il ait gravé un nombre assez considérable de médailles (mais la plupart pour des éditeurs), on ne rencontre que très rarement son nom sur ses œuvres; quelques pièces portent les initiales E. HP.

E. V. D. B.

MÉLANGES.

Mercredi 7 mai, a eu lieu, chez M. le comte Maurin de Nahuys, notre sympathique et dévoué membre honoraire, la remise de la médaille, què de nombreux confrères et amis de divers pays avaient fait faire en son honneur. Cette médaille, des mieux réussie, est due à l'élégant burin de M. Fernand Dubois, un jeune artiste plein d'avenir.

Plusieurs discours de félicitations ont été adressés au comte Maurin de Nahuys. M. Georges Cumont a prononcé, entre autres, quelques paroles éloquentes au nom des numismates et a rappelé, en termes heureux, les titres si nombreux du savant héros de la fête, à la manifestation organisée en son honneur.

V^{te} B. DE J.

MÉDAILLE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

Avant de donner la description de cette nouvelle médaille qui vient d'enrichir la numismatique, nous croyons utile de faire connaître la Société pour qui elle a été frappée.

Les Sociétés de géographie, qui se comptent actuellement par milliers dans toutes les parties du monde, ne sont pas de date très ancienne. En France, la première fut instituée à Paris en 1822, par des amis zélés de cette science.

C'est surtout après la terrible guerre de 1870 que le besoin de connaître la géographie fut mieux compris et que l'ensei-

gnement de cette branche des connaissances humaines fut développé avec ardeur.

Le 14 juin 1880, l'*Union géographique du Nord de la France* fut créée et fonctionna avec fruit dans les départements du ressort de l'académie de Douai.

Après un an et demi, la Société de Lille, qui avait l'honneur de faire partie de l'Union géographique du Nord, décida, à cause du grand nombre de ses membres, qu'elle aurait son existence propre. Ses statuts rédigés avec autant de soin que de sagesse furent approuvés par M. le Préfet du Nord, le 16 février 1882. La nouvelle Société prit le titre de *Société de géographie de Lille*.

Le général Faidherbe fut nommé président d'honneur, et M. Paul Crépy, président.

Les travaux commencèrent sous la direction d'un comité d'études dont les membres portent à l'œuvre le plus grand et le plus actif dévouement. La Société ne tarda pas à compter parmi les plus importantes de France. Elle s'adjoignit plus tard les sections de Roubaix, Tourcoing et Valenciennes.

En ce qui concerne la situation actuelle, la statistique faite par le laborieux M. A. Eeckman, secrétaire général, en vue de l'exposition universelle de Paris en 1889, où la Société a été récompensée, présente en divers tableaux l'exposé des travaux faits de 1880 à 1889, ainsi que les résultats obtenus ; c'est court, mais c'est éloquent. Ces tableaux nous apprennent que la Société compte 1,475 membres fondateurs et titulaires ; que 351 séances de cours et conférences, accompagnées de projections à la lumière oxhydrique et de cartes murales *ad hoc*, ont été entendues par 135 mille auditeurs ; que le bulletin in-octavo, avec cartes, plans et figures, est publié chaque mois à 1,650 exemplaires et que 55,163 francs ont été dépensés à cet effet depuis 1881.

Les voyages et excursions accomplis chaque année s'élèvent au nombre de soixante-dix-sept. 2,252 excursionnistes y ont pris part, en France, en Angleterre, en Belgique et en Hollande; ils furent accompagnés de conférenciers et de photographes sociétaires.

Des concours de géographie sont ouverts chaque année pour toutes les écoles, collèges et lycées des deux sexes de l'arrondissement de Lille. 2,547 élèves candidats y ont pris part depuis 1881. 12,050 francs de prix, en volumes, atlas, médailles, bourses de voyage et diplômes, ont été décernés à 556 lauréats.

La Société donne un diplôme à ses sociétaires et elle possède une bibliothèque ouverte chaque jour.

Jusqu'à cette année, le type employé pour les médailles offertes aux lauréats était un coin banal, propriété de la Monnaie de Paris.

M. Paul Crépy, le zélé et dévoué président, qui a déjà donné tant de preuves de sa générosité envers la Société, vient de lui offrir un coin spécial exécuté par M. Bureau, graveur à Lille, d'après un dessin offert gracieusement par M. Achille Duponchelle, artiste peintre et aquarelliste, également de Lille. Par une délicate attention le généreux donateur a voulu que cette œuvre fut entièrement lilloise.

Cette nouvelle médaille mesure 45 millimètres de diamètre; elle présente les attributs de la Géographie.

Sur une carte déroulée portant le mot *Sénégal*, respectueuse allusion à son président d'honneur, l'illustre et regretté général Faidherbe, est posée une sphère avec son méridien, dont le relief est bien accusé. A gauche se trouve un blason portant les armes de la ville de Lille, de gueules à la fleur d'iris d'argent, surmonté de la couronne murale; au-dessus, le caducée. Un cordon qui relie deux branches,

l'une de laurier et l'autre de palmier, porte la date du 14 juin 1880, qui est celle de la fondation de la Société. A droite, sous la carte déroulée, une ancre dont on aperçoit une branche. Une boussole se trouve au-dessous de la sphère. Enfin la mer avec vagues portant un vaisseau dans un horizon lointain complète la médaille. La branche de palmier qui se trouve à gauche recouvre la sphère et symbolise la récompense décernée aux jeunes vainqueurs.

Le revers porte en exergue une couronne de laurier avec l'inscription *Société de Géographie de Lille* ; le centre est destiné à recevoir le nom du lauréat.

Ces attributs divers forment un ensemble qui charme le regard. Ce que l'on admire surtout, c'est la perspective lointaine que présente la médaille. Cet horizon indéfini ne rappelle-t-il point la découverte des explorateurs, des génies audacieux qui ont ouvert à l'humanité des mers inconnues et des mondes nouveaux ?

QUARRÉ-REYBOURBON.

Un ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel des monnaies, à Bruxelles, au XVIII^e siècle, par G. CUMONT, Bruxelles, 1890, in-8°, 19 pages, 12 vignettes.

Dans une lecture pleine d'humour faite, le 7 mars 1889, à la Société d'archéologie de Bruxelles, M. Cumont nous révèle l'existence d'une requête adressée, le 22 février 1785, à Leurs Altesses Royales Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine, par Jacques Delmotte, ajusteur juré des poids et balances de la monnaie de Bruxelles depuis le 5 avril 1757. Ce parfait ajusteur dont le talent, ainsi qu'il le dit lui-même, avait causé l'admiration de maints hauts personnages et aussi celle du roi de Suède, réclamait pour sa

personne les exemptions et franchises octroyées aux autres officiers de la monnaie

Delmotte signait ses poids, aux armes de la ville et à la légende BRVX., des lettres D.—M.

On en rencontre dans toutes les collections, ils sont des plus communs et leur valeur scientifique est assez mince; mais ce qui constitue l'intérêt de la communication de notre érudit confrère, c'est la restitution qu'il fait à Bruxelles de toute une série de poids monétaires donnés jusqu'ici à la ville de Gand.

« Dans le catalogue de la collection des poids du Musée
 « royal d'antiquités, à Bruxelles, M. Raymond Serrure
 « attribue à Gand une série de dix-neuf poids monétaires,
 « de forme ronde, ayant comme marque un lion couché,
 « et à l'exergue les lettres G—D. Cette attribution est
 « erronée; ces poids appartiennent à Bruxelles et les lettres
 « en exergue sont en réalité C — D. Notre collègue
 « M. de Schryver, à Bruxelles, possède une boîte avec
 « inscription qui ne permet aucun doute sur cette attribu-
 « tion à Bruxelles. Les poids sont de forme ronde et portent,
 « au revers, un lion couché tenant sous sa griffe un écu au
 « lion (armes du Brabant); en exergue les lettres C—D, et
 « une tête d'ange ailée (marque monétaire de Bruxelles).
 « L'inscription porte que les poids ont été fabriqués par
 « G. de Corduanier, ajusteur sermenté des poids de marc
 « et biquets de S. M. I. et R. dans la Putterie, à Bruxelles. »

Nous devons à la vérité d'ajouter que, sur bon nombre de ces poids, la pointe inférieure du C est aplatie de façon à donner à cette lettre l'apparence d'une sorte de G. Ce qui pourrait expliquer l'erreur de lecture signalée par M. G. Cumont.

A. DE W

Observations relatives à la notice sur les monnaies d'Anne de la Marck.

Un bienveillant confrère a l'obligeance de nous envoyer quelques observations relatives à l'article sur les monnaies de l'abbesse Anne de la Marck, que nous avons publié dans la dernière livraison de cette revue. Voir page 288.

Le troisième quartier de l'écu écartelé de la pièce n° 1 (p. 290) est Runckel. Nous l'avons blasonné d'après Fahne (*Geschichte der Kölnischen, Jülischen und Bergischen Geschlechter*, etc. Voir 1^{re} partie p. 273 et pl. III, n° 127). Rietstap, dans la deuxième édition de son *Armorial général*, les donne comme suit : d'argent à deux pals de gueules au canton d'azur. Il n'y a plus que deux pals et le franc quartier devient un canton. Nous ferons remarquer que l'examen attentif des pièces d'Anne de la Marck semble indiquer la présence de trois pals.

Nous avons dit dans la note (1) de la page 290 que c'était peut-être au XV^e siècle que quelques comtes de la Marck avaient commencé à ajouter un lion issant au-dessus de la fasce de leurs armes et que ce lion pourrait bien être le lion de Limbourg (terre de Lumay). Deux sceaux, appendus à une charte de donation du 1^{er} mai 1251, l'un : d'Otton, comte d'Alténa (1249-1262), l'autre de son frère Engelbert I^{er}, comte de la Marck (1249-1277), fils d'Adolphe I^{er}, comte d'Alténa et de la Marck, (Voir, pour la charte, Lacomblet : *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, n° 369 et, pour la description des sceaux, Fahne : *Geschichte der Westphälischen Geschlechter*, p. 16), portent déjà le lion issant au-dessus de la fasce échiquetée. Ce lion, étant antérieur au XV^e siècle, n'a donc rien à voir avec les armes de Limbourg et celles de la terre

de Lumay, dont l'héritière, petite-fille d'Arnoul, voué de Hasbaye et seigneur de Lumay, lequel était issu du sang de Limbourg, épousa Evrar de la Marck au XIV^e siècle et fit passer par ce mariage la terre de Lumay dans la famille de la Marck (Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hasbaye*, édition de Bruxelles, 1715, p. 67). Cet Evrar de la Marck était fils du comte de ce même nom (de la Marck), comme le dit Hemricourt. Son père était Engelbert II, comte de la Marck (1308-1328), frère d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège de 1313 à 1344.

Nous ignorons malheureusement l'époque exacte de l'apparition du lion issant au-dessus de la fasce échiquetée de l'écu de la famille de la Marck et l'intention qui l'y a fait placer. Tout ce que nous avons pu trouver relativement à ce lion mouvant de la fasce, c'est qu'il est de gueules, armé et lampassé d'azur.

Un *lapsus calami* nous a fait dire (p. 291) que le quatrième quartier de l'écu écartelé de la pièce n^o 1, que nous avons blasonné, de gueules au lion (couronné) d'argent, à queue fourchue, d'après Hemricourt, était Limbourg. Ce quatrième quartier qui doit probablement se blasonner comme nous venons de le faire, est Lumay, terre qui entra par mariage dans la famille de la Marck, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Il nous paraît possible qu'Arnoul, voué de Hasbaye et seigneur de Lumay, issu, par les femmes, de l'illustre sang de Limbourg, ait pris pour armoiries, en souvenir de cette noble origine, les armes de Limbourg interverties, ce qui était une brisure. Nous avons vu qu'Anne de la Marck descendait en ligne directe d'Evrar de la Marck, devenu possesseur de Lumay par son mariage.

D'après ce qui précède, le lion rampant du droit de nos

pièces 3, 4, 5 et 6 doit, selon toute probabilité, être considéré comme étant celui de Lumay.

Nous sommes heureux d'être à même, par l'envoi des observations annoncées en tête de ces lignes, de pouvoir compléter et rectifier notre notice sur les monnaies d'Anne de la Marck.

V^{te} B. DE J.

Philibert Ferrier, vice-légat d'Avignon (1541), par ROGER VALLENTIN. Avignon, 1890, in-8°, 14 pages, 1 figure dans le texte. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*.

L'auteur démontre péremptoirement que Philibert Ferrier fut le premier vice-légat d'Avignon. Il fut nommé le 20 mars 1541 par le légat Alexandre Farnèse que ses nombreuses occupations retenaient à Rome. La vice-légation de Philibert Ferrier dura environ neuf mois. Le 10 juillet 1541, il signa une ordonnance enjoignant d'ouvrir la Monnaie et d'y travailler. Voici la description de la monnaie de billon que fit frapper le vice-légat. Elle ne porte au revers que le nom du Légat, Alexandre Farnèse :

PAVLVS P — P TERTIVS. Le pape Paul III assis de face.

Rev. ALEX — FAR . C — LEGA — AVE. Croix pattée coupant la légende et cantonnée dans chaque canton de deux clefs en sautoir. Musée Calvet (1 ex.). Coll. Vallentin (4 ex.). Ces pièces ayant servi longtemps, sont presque toujours frustes. Poey d'Avant en décrit un exemplaire sous le n° 4287, mais ne l'a pas fait graver.

L'auteur qui accompagne cette description de savants commentaires qu'il serait trop long de rapporter ici, ajoute que, d'après les comptes de la Monnaie, il fut battu mille

marcs environ, à raison de 213 au marc de Paris, soit 213,000 pièces approximativement, en 13 délivrances du 30 juillet au 15 octobre 1541. Notre très érudit confrère M. Roger Vallentin a pu, grâce à ses nombreuses et minutieuses recherches dans une foule d'actes, indiquer le mode de conversion d'une somme exprimée en livres, en florins, et vice-versâ.

Ces renseignements sont très utiles et nous devons savoir gré à l'auteur de nous les avoir donnés. G. C.

Manuel de paléographie latine et française du VI^e au XVII^e siècle, par MAURICE PROU, avec 23 fac-similes en phototypie. Alphonse Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Nous croyons bien faire en signalant cet ouvrage à l'attention des numismates obligés de par leurs études à s'initier à la science paléographique. Outre les enseignements indispensables à la lecture des anciennes écritures, ils y trouveront un excellent dictionnaire, beaucoup plus complet que celui de Chassant, des abréviations latines et françaises employées dans les manuscrits et chartes du moyen-âge qui leur facilitera beaucoup le déchiffrement de nos vieux documents.

Par le fait, le livre de M. Prou est un vade-mecum indispensable à toute personne s'occupant un peu sérieusement de recherches historiques et numismatiques.

A. DE W.

Monnaies du Vexin, par E. CARON, Paris, 1890. gr. in-8°, 7 pages, 3 vig.

Dans cette savante étude M. Caron fait connaître divers deniers, de la trouvaille faite à Verneuil, en 1886, au type

du châtel de Dreux, frappés, d'après notre confrère, indistinctement, à la suite, sans doute, d'une convention de famille, à Dreux et à Nogent, au nom d'Hugues, comte de Meulent et vicomte de Vexin ou au nom de son frère cadet Roger de Blois, évêque de Beauvais, le premier, possesseur du château de Dreux, le second, du château de Nogent. Quelques-unes de ces pièces présentent des légendes dégénérées que M. Caron propose de lire, selon le cas, *SanCtA NiCASIO M*, Saint Nicaise fut l'apôtre du Vexin, ou *SVM Sancti NiCaSV Moneta*. Cette dernière interprétation sous toute réserve.

A. DE W.

Nous avons déjà, à deux reprises, dit un mot, dans la *Revue*, de la *Description des monnaies françaises, gauloises, royales et seigneuriales donnant un aperçu des prix à chaque numéro*, par M. LETELLIER. Ce travail qui sera utilement consulté par les collectionneurs vient de se parfaire par la publication des tomes III et IV. Chacun de ces volumes est illustré de nombreuses planches et vignettes (1).

A. DE W.

Dans la précédente livraison de la *Revue*, nous consacra mes quelques pages à l'étude des deux médailles d'Adrien Waterloos, à l'effigie de Philippe le Roy, père de l'historien brabançon si connu, le baron Jacques le Roy. Nous émettions alors l'opinion que ces médailles avaient dû voir le jour entre les années 1649 et 1671.

Une excellente *Notice historique sur Broechem et ses seigneurs*, qui vient de paraître, de notre confrère de la

(1) En vente chez l'auteur, 48, quai des Orfèvres, à Paris, à 8 francs le volume.

Société d'archéologie de Bruxelles, M. Th. de Raadt, va nous permettre de préciser davantage.

M. de Raadt nous apprend que Philippe le Roy mourut le 5 décembre 1679, à l'âge de 83 ans. Or, nous savons qu'à l'époque où Philippe se fit portraicturer par Adrien Waterloos, il avait 60 ans. La médaille d'argent à l'image du seigneur de Broechem date donc de 1656, contrairement à l'opinion de Van Loon, qui la place à 1647.

M. de Raadt veut bien nous écrire encore que de longues et laborieuses recherches lui ont permis d'établir que la famille le Roy est d'origine française. D'après le même savant, la lettre du prévôt Morillon n'aurait pas trait au mariage du père de Philippe le Roy avec Élisabeth Hoff. Nous remercions notre érudit confrère de son obligeante communication.

A. DE WITTE.

Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Hucher, par ROBERT TRIGER. Mamers, 1890, in-8°, 110 pages, planches et vignettes.

Nous sommes heureux de signaler à nos confrères cette notice, écrite en un style ému et élevé, qui rend un juste hommage à la science et au caractère de M. E. Hucher, l'ancien membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique.

A. DE W.

Catalogue du Cabinet numismatique de la fondation Teyler à Harlem, par TH.-M. ROEST, conservateur du cabinet. Harlem, 1890, grand in-8°, 64 pages, 8 pl.

Trop longtemps, la collection Teyler était restée inaccessible aux amateurs de numismatique. Aujourd'hui, grâce

au zèle et à la science de M. Roest, cette belle collection sera connue de tout le monde et pourra être étudiée à loisir. Non seulement, les numismates obtiendront facilement la permission de visiter ces trésors, mais les savants qui n'auront pas l'avantage d'aller à Harlem, connaîtront par l'excellent catalogue du cabinet Teyler, les pièces inédites que renferme ce musée. M. Roest a eu la bonne idée de faire dessiner ces pièces à la fin de son catalogue.

La série des médailles frappées pendant le règne de Guillaume III est particulièrement remarquable.

L'auteur n'a pas suivi rigoureusement la classification de van Mieris et de van Loon; il a eu raison de toujours préférer l'ordre chronologique qui facilite beaucoup les recherches.

La série des pièces qu'il vient de publier se compose principalement de médailles historiques; elles sont classées chronologiquement d'après van Mieris, tome I, tome II et tome III, et d'après van Loon, tome I, tome II et tome III. Des notes renvoient aux divers ouvrages où il est encore question de quelques-unes de ces médailles.

Quelques monnaies et des médailles qui n'ont rien d'historique se sont glissées dans ce catalogue; l'auteur a longtemps hésité à les admettre mais a finalement accepté ces intrus pour rester fidèle à la classification de van Mieris et de van Loon. Nous aurions cependant mieux aimé, dans ce cas, une petite infidélité.

Au surplus, le catalogue dressé par notre savant associé, M. Roest, est fort bien imprimé et composé. Il rendra, nous en sommes persuadé, un réel service aux numismates.

G. C.

Le médailleur J.-P.-M. Menger vient de frapper, d'après

un projet de L. Jünger, une médaille à l'effigie de J.-A. Alberdingk-Thijm, le grand écrivain d'Amsterdam.

Les amateurs peuvent se procurer cette médaille chez C.-L. Van Langenhuijzen, libraire à Amsterdam au prix de 5 florins.

G. C.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES
PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 4^e trimestre, 1889. — KINCH. Observations sur les noms attribués à des graveurs de monnaies grecques. — BABELON. Quelques remarques sur des monnaies d'Afrique et d'Espagne. — PONCET. Le Trésor de Planche. — PROU. Deux tiers de sou du roi Gontran. — CARON. Monnaies du commencement du XI^e siècle frappées dans le comté de Bourgogne. — DEMARCHÉVILLE. Le denier d'or à la Reine.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1^{er} fascicule, 1890. — V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies royales de la première race des rois de France. — HUCHER. Le trésor de Plourhan. — CARON. Monnaies du Vexin. — R. VALLENTIN. Les écus d'or avignonnais du Pape Paul III. — A. DE BELFORT. Recherche des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen.

Rivista italiana di numismatica, tome III, fascicule I. — F. et E. GNECCHI. Ai lettori. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — T. GENTILI. Le monete dei Pontefici Romani Leone VIII e Giovanni XIII. — S. AMBROSOLI. Patachina Savonese inedita di Filippo Maria Visconti. — R. VON SCHEIDER. Di un medaglista

anonimo mantovano. — G. SFORZA. Una medaglia inedita de Principi Baciocchi. — V. PROMIS. Moneta inedita di Pietro I di Savoia. — IDEM. Monete di Gio. Battista Falletti, conte di Benevolle. — B. MORSOLIN. Lodovico Chiericati. — IDEM. Girolumo Gualdo. — LUPPI, Vite di illustri numismatici italiani.

Bulletin de la Société Suisse de numismatique, tome IX, n° 2. — P. STROEHLIN. Souvenirs d'un voyage numismatique en Russie. — E. DEMOLE. Observations sur le type des monnaies congolaises. — DE PALÉZIEUX. Les émaux de la république et canton du Vallais. — PLATEL. Das Schweizerische-Zwanzigrappenstück. — VON LIEBENAU. Zur Münzgeschichte der Spinola. — TRACHSEL. Die kupfermünzen.

American journal of numismatics. Vol. XXIV, n° 1. — TUFNELL. Oriental coins. — WALTER. Alchemical coins and medals. — An undescribed Franco-American jeton. — Exhibition of the Storer collection of medical medals. — R. STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals.

Idem n° 2. — WALTER. Metallic memorials of the great comets. — Tetradrachm of Sardanapalus. — Washington medals. — STORER. The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals.

Idem n° 3. — WALTER. Metallic memorials of the great comets. — STORER. The medals, etc illustrative of the science of medicine. — Washington medals. — MARVIN. Masonic medals.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 13 mars 1890.

... A la demande de M. le comte Maurin de Nahuys et sur la proposition de MM. G. Cumont et Ed. Vanden Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. H. Kuipers, conseiller communal à Leeuwarden (Frise), Pays-Bas.

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| <i>Le Secrétaire,</i> | <i>Le Président,</i> |
| G. CUMONT. | V ^{te} B. DE JONGHE. |

... Sur la proposition de MM. Ed. Vanden Broeck et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Joseph Nentwich, 13, Herrngasse, à Vienne (Autriche).

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| <i>Le Secrétaire,</i> | <i>Le Président,</i> |
| G. CUMONT. | V ^{te} B. DE JONGHE. |

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

Assemblée extraordinaire tenue à Hasselt, le 11 mai 1890, dans une des salles de l'Hôtel de ville.

La séance est ouverte à midi et demi.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président* ; G. CUMONT, *secrétaire* ; E. VANDEN BROECK, *trésorier* ; A. DE WITTE, *bibliothécaire* ; MM. le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM ; le baron DE CHESTRET DE HANEFFE ; DE ROISSART ; CHARLES VAN SCHOOR ; C. BAMPS ; le chevalier VAN EERSEL et LÉON NAVEAU, *membres effectifs* ; MM. PAUL COGELS et l'abbé DANIËLS, *membres correspondants regnicoles*.

Assistent à la séance : MM. DUMOULIN, VAN DYK VAN MATENESSE, *membres honoraires* ; MM. THÉOD. ROEST, le chevalier SNOECK, l'abbé HABETS, SCHOLS, le chevalier DE GREZ, GEORGES TERME, *associés étrangers* et M. ERNEST GOETSBLOETS, bourgmestre de Hasselt.

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron BÉTHUNE, *président d'honneur* ; MM. le général COCHETEUX, C. PICQUÉ, LÉOPOLD WIENER, BRICHAUT, GEELHAND, le baron LIEDTS, A. DE SCHODT, A. LE CATTE, BEQUET, le baron J.-B. BÉTHUNE, EDMOND PENY, VICTOR DE MUNTER, COUBEAUX, *membres effectifs* ; MM. FRÉD. ALVIN, GEORGES DE SCHODT, *membres*

correspondants regnicoles ; MM. le comte MAURIN DE NAHUYS et ÉDOUARD VAN HENDE, *membres honoraires*.

M. le président remercie M. le bourgmestre, qui, avant la réunion, avait souhaité en termes excellents la bienvenue à la Société, de l'honneur que la ville a bien voulu faire à la compagnie en la recevant à l'hôtel de ville et en mettant à sa disposition la salle du conseil communal pour y tenir sa séance.

Sur l'invitation de M. le vicomte de Jonghe, M. le bourgmestre prend place au bureau à la droite du président.

M. de Jonghe remercie les membres néerlandais et français présents, d'avoir répondu en aussi grand nombre à la convocation de la Société.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

M. le président lit une lettre par laquelle S. A. R. Monseigneur le Prince Baudouin accepte le titre de membre d'honneur, que le bureau lui a offert au nom de la Société. Cette communication est accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Une médaille-diplôme en argent a été remise à Son Altesse Royale par le bureau de la Société.

S. A. R. Monseigneur le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha et S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, proclamés membres d'honneur dans la séance du 24 novem-

bre 1889, ont adressé des remerciements à la Société.

M. le président annonce que S. A. R. Monseigneur le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha vient d'envoyer un article sur la numismatique orientale. (*Applaudissements.*)

Mgr le chanoine baron Félix Béthune a écrit au bureau pour le prier de remercier vivement, en son nom, la Société qui lui a conféré le titre de président d'honneur.

M. le président a encore reçu des lettres de remerciements, pour leur nomination, de MM. le chevalier van Eersel, Moens et van Ballaer.

MM. Désiré van Bastelaer et Henri Helbig, membres effectifs, ont adressé leur démission au bureau, qui a le regret d'en faire part à l'assemblée.

La Société a eu la douleur de perdre M. Deschamps de Pas, membre honoraire, décédé le 1^{er} mars 1890, et MM. Promis et Eberon, membres associés étrangers.

Au nom des membres présents, M. le président félicite M. le baron de Chestret de la distinction que vient de lui accorder l'Académie royale de Belgique en lui conférant le titre de membre correspondant. L'assemblée, tout entière, s'associe à ces félicitations par ses applaudissements.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Société, l'assemblée générale du 24 novembre 1889 ayant décidé de mettre au concours, entre graveurs

belges, une médaille commémorative, des invitations à concourir ont été adressées aux principaux médailleurs du pays. Deux ou trois graveurs ont répondu à cet appel. L'assemblée générale du mois de juillet prochain aura à décider entre les projets soumis à son appréciation par les concurrents.

Plusieurs membres étrangers ayant été invités à assister au congrès numismatique, qui aura lieu l'année prochaine, à Bruxelles, les 6, 7 et 8 juillet, ont déjà répondu à cette invitation. M. le secrétaire lit une courte analyse de leurs réponses.

M. Adolphe Meyer, de Berlin, membre honoraire, prie ses confrères de bien vouloir échanger leur portrait contre le sien.

M. le président fait circuler une invitation à un congrès qui aura lieu cette année à Brive et qui est organisé par la Société d'archéologie de France.

Il est ensuite procédé à la présentation des candidats pour les places vacantes, candidats qui seront ballottés à l'assemblée générale ordinaire du mois de juillet prochain.

M. le baron de Chestret lit l'intéressante notice suivante :

« S'il y avait parmi nous quelque membre étranger de notre Société, peu familiarisé avec l'histoire de nos contrées, quel ne serait pas son étonnement d'apprendre non seulement que Hasselt, le chef-lieu de la province de Limbourg, ne se trouve pas dans l'ancien duché de Limbourg, mais que pas une parcelle de ce dernier pays ne

fait partie de la province actuelle de ce nom !

« Nos voisins d'au-delà de la Meuse, dira-t-on, sont, eux du moins, de vrais Limbourgeois, puisque leur province s'appelle le *duché* de Limbourg: Détrompez-vous encore, car, bien que l'on trouve dans leur territoire la seigneurie de Fauquemont, celle de Rolduc, en partie et quelques villages du comté de Daelhem, ces possessions furent simplement réunies sous le sceptre des ducs de Limbourg de la maison de Brabant et ne portèrent que le nom de *Pays d'Outre-Meuse*.

« Pour trouver le vrai Limbourg, il faut aller dans la province de Liège et le canton prussien d'Eupen. Ici, nous sommes en plein comté de Looz; aussi doit-on supposer que le Congrès de 1831 eut des raisons bien puissantes pour traiter l'histoire et la géographie nationales avec une pareille désinvolture; mais c'est là le secret des dieux.

« Nos savants officiels n'ont guère été plus respectueux envers la ville de Hasselt au point de vue de ses armoiries. Les plus anciens sceaux de cette ville nous montrent toujours l'écu burelé de Looz associé à une branche ou à un arbuste qu'on prétend être un coudrier. Or, au lieu de conserver religieusement ce dernier attribut, l'arrêté royal du 30 janvier 1840 le remplaça par *deux* coudriers, empruntés à une gravure de l'ouvrage intitulé *Marianum hasletum*, imprimé en 1660.

« A vous, Messieurs, de signaler encore et de réparer en quelque sorte ces légèretés, en publiant sur l'ancien comté de Looz une histoire monétaire définitive, avec une introduction et des notices puisées aux meilleures sources. De grands pas ont été faits, dans ces derniers temps, sur le terrain de l'histoire et de la numismatique lossaines. Sans parler de l'*Essai* du baron de Villenfagne, publié en 1808, n'avons-nous pas l'excellent *Mémoire* du chevalier de Corswärem, l'*Histoire des comtes de Looz*, du chanoine Daris, *les Comtes de Chiny (et de Looz)*, par le père Goffinet, et, comme documents monétaires, les riches collections de notre président et de notre confrère le D^r Bamps, dont le nom personnifie tout ce qui touche à la patrie lossaine ?

« Une pareille publication nous montrerait la monnaie du comte Louis I^{er} (1145-1171), au type des deniers de son contemporain Godefroid III, duc de Lothier, monnaie encore inédite, frappée probablement dans l'antique forteresse de Looz, longtemps avant la naissance de Hasselt. Elle nous apprendrait à réformer la chronologie des souverains du pays et notamment à remplacer, en tête du règne le plus important, le nom d'Arnould VIII par celui d'Arnould V. Enfin, elle serait comme le point de départ d'une suite de monographies concernant la numismatique des fiefs du comté de Looz.

« Nul pays, en effet, ne compta dans ses dépen-

dances un plus grand nombre d'ateliers monétaires. A l'intérieur : Rummen, Gerdingen, Zolder, Zonhoven, sans parler des terres étrangères plus ou moins souveraines ; dans la région de la Meuse, au-dessous de Maestricht : Pietersheim, Limbricht, Stein, Obbicht et Borne, qu'on appelait autrefois les fiefs du *Maesland*.

« Le droit monétaire exercé par les possesseurs de ces différentes seigneuries, que Van der Chys a travesties, comme le comté de Looz lui-même, sous la dénomination de fiefs du Brabant et du Limbourg, me paraît résulter de deux causes principales. Ou ces domaines étaient des terres allodiales, possédées de tout temps par des hommes libres qui prétendaient ne relever que de Dieu et du soleil, tout au plus de l'Empire ; ou bien ces terres devaient leur érection en seigneurie à quelque prince intéressé à en abandonner le domaine utile, pour ne s'en réserver que la suzeraineté.

« Dans le premier cas, il arrivait que, pour se créer un appui, le propriétaire d'un alleu s'inféodait volontairement à un haut baron du voisinage ; mais il ne renonçait pas pour cela à toutes les prérogatives de la souveraineté, et parmi celles-ci il n'avait garde d'oublier le *jus monetæ*, que d'ailleurs il tenait parfois d'un diplôme impérial.

« Dans le second cas, le droit de battre monnaie était presque toujours usurpé ; et cela se conçoit

facilement dans des possessions lointaines où le contrôle du suzerain ne pouvait que difficilement s'exercer. Mais plus un vassal devenait indépendant de son seigneur naturel, plus il devait se trouver dans la nécessité de multiplier le nombre de ses protecteurs. C'est pourquoi les fiefs du *Maesland*, quelle qu'en fût l'origine, arrivèrent à mouvoir non seulement du comté de Looz, mais encore du Brabant, de la Gueldre, etc. Souvent aussi ces fiefs étaient divisés, soit entre différents propriétaires, soit entre plusieurs suzerains. On voit même une porte ou tour du château de Stein ne s'ouvrir que pour le sire de Fauquemont, tandis que le reste est accessible au comte de Looz.

« Est-il étonnant qu'au milieu de pareilles complications tous ces petits dynastes aient exercé à leur manière le plus lucratif des droits régaliens? Comme je le disais tout à l'heure, leur histoire est à refaire et surtout à condenser. Heureusement que nous avons leurs chartes, leurs sceaux, leurs monnaies, et que la passion du collectionneur est là pour stimuler notre ardeur » (*Applaudissements.*)

Le secrétaire lit une lettre de M. C. Jolivot, conseiller d'État à Monaco, à propos de l'existence de certaines monnaies de Maximilien Henri de Bavière, prince-évêque de Liège, qui auraient été forgées dans la capitale monégasque.

L'assemblée ne peut se prononcer à ce sujet, vu le manque de renseignements suffisants et prie

M. Cumont de demander à M. C. Jolivot communication des documents sur lesquels il base son attribution.

M. le président fait une lecture sur deux rares florins d'or du comté de Looz, au type de Florence. Ce sont des florins frappés par Thierry de Heinsberg, comte de Looz et par Godefroid de Dalembroeck, neveu de Thierry.

M. Van Dyk van Matenesse montre un jeton en vermeil, très remarquable de gravure, de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht.

M. Bamps promet d'envoyer, pour être insérée dans la *Revue*, une notice sur un rare jeton ayant trait à un hasseltois. Il avait compté faire une lecture sur ce sujet à la réunion de ce jour, mais les renseignements attendus ne lui sont pas encore parvenus.

M. l'abbé Daniëls fait passer sous les yeux de ses confrères un plomb de pèlerinage avec l'effigie de Sainte-Geneviève de Zepperen (Limbourg), un denier noir inédit de Zonhoven et un denier inédit, à tête, au type hollandais, d'un seigneur de Horn.

M. le président fait circuler un thaler et un quart de thaler d'Herman de Lynden, seigneur de Reckheim, et un écu de son successeur, Ernest de Lynden. Ces pièces précieuses font partie de sa collection.

M. Edouard Vanden Broeck propose de demander au Gouvernement de frapper une monnaie historique à l'occasion du 25^e anniversaire du

règne de Sa Majesté Léopold II, roi des Belges. M. Vanden Broeck développe sa proposition en ces termes :

MESSIEURS,

« L'inscription, à notre ordre du jour, du paragraphe 4, relatif à la proposition de demander au Gouvernement de faire frapper une monnaie historique à l'occasion du 25^e anniversaire du règne de S. M. Léopold II, vous prouve la constante préoccupation du bureau, de saisir toutes les occasions de soumettre à vos délibérations les mesures que l'intérêt de la numismatique commande, afin d'assurer, par des moyens efficaces, l'accomplissement des devoirs assignés à notre Société par l'article 1^{er} de son règlement.

« Aux termes de cet article, la Société a, en effet, pour but général, les progrès de la science numismatique et elle a pour mission de prêter son concours à tout ce qui peut les favoriser.

« Vous penserez sans doute comme nous, Messieurs, que l'un des rôles réservés à notre Société est de signaler aux autorités compétentes, la frappe de monuments numismatiques comme l'un des meilleurs moyens de populariser et de perpétuer le souvenir des faits historiques que célèbre un pays, une province ou une commune.

« Pénétrés de cette vérité, les membres du bureau estiment qu'il serait utile de recommander au Gou-

vernement la frappe d'une monnaie historique, à l'occasion du 25^e anniversaire du règne de notre Souverain Léopold II, et ils vous prient en conséquence de vouloir bien dans la réunion de ce jour, autoriser le bureau à formuler en ce sens une adresse au Gouvernement au nom de la Société royale de numismatique.

« Ce procédé de vulgarisation et de commémoration, tout à la fois, de certains faits historiques a été souvent utilisé dans d'autres contrées et a déjà été employé trois fois dans notre pays, depuis la reconstitution de la Belgique indépendante.

« En 1853, lors du mariage de nos Souverains actuels, il a été frappé trois monnaies historiques : de la première, du module de 37 millimètres, il a été fabriqué 31,739 pièces en argent, ayant cours chacune pour cinq francs. Pour la seconde, on s'est servi du même coin pour frapper 300 exemplaires en or, d'une valeur coursable de cent francs. Enfin, de la troisième monnaie, du module de 33 millimètres, il a été frappé 60,000 pièces en cuivre, ayant cours pour 10 centimes.

« Le Gouvernement avait ouvert en même temps un concours pour la gravure d'une médaille de grand module, et c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons rappeler ici, que la médaille primée et les monnaies historiques, furent l'œuvre de notre confrère, Léopold Wiener, et lui valurent sa nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold.

« La seconde apparition de monnaies historiques remonte à 1856, date du 25^e anniversaire de l'inauguration du règne de Léopold 1^{er}.

« Le Ministre de l'Intérieur, M. P. De Decker, commanda au graveur Ad. Jouvenel, un jeton du module de 28 millimètres qui fut répandu dans la circulation, comme suit :

| | |
|---------|---|
| 449 | pièces en or, ayant cours pour 40 francs, |
| 13,442 | — argent, — — 2 francs, |
| 217,261 | — cuivre, — — 5 centimes. |

« De plus, il a été frappé 5,936 exemplaires en bronze, comme jeton historique. Ce fut la première apparition du flamand sur la monnaie nationale.

« Nous n'avons pas besoin d'ajouter que beaucoup d'autres monuments numismatiques furent frappés pour perpétuer cet heureux événement.

« A l'occasion du cinquantenaire de notre indépendance nationale, l'année 1880 vit paraître trois monnaies historiques, qui furent frappées sous les yeux du public, au local même de l'Exposition. En voici la nomenclature :

6,714 pièces en argent, du module de 37 millimètres, ayant cours pour 5 francs,

272,611 pièces en argent, du module de 27 millimètres, ayant cours pour 2 francs,

285,294 pièces en argent, du module de 23 millimètres, ayant cours pour 1 franc.

« En outre, les coins de la pièce de 5 francs servirent pour frapper 27,841 exemplaires en bronze, vendus comme médailles commémoratives au prix de 25 centimes.

« Depuis notre régénération politique, voilà, Messieurs, les trois dates mémorables de nos annales qui seront conservées au souvenir de la postérité par des monnaies historiques.

« Dans l'intérêt de la numismatique, nous voudrions voir se renouveler cette coutume pour tous les grands événements historiques, relatifs au pays ou à la dynastie.

« Nous pensons que la Société royale de numismatique se doit à elle-même de faire entendre sa voix, pour signaler au Gouvernement, qu'il serait opportun de célébrer en 1890, *au point de vue numismatique*, le 25^e anniversaire du règne de Léopold II, comme les gouvernants de 1856 le firent pour le 25^e anniversaire de Léopold 1^{er}.

« Le bureau espère que l'assemblée de ce jour autorisera à l'unanimité, une semblable démarche à effectuer au nom de la Société. Elle prouvera ainsi que la Société royale de numismatique est heureuse de s'associer à toute manifestation de patriotisme, comme de saisir toutes les occasions qui peuvent favoriser les progrès de la science, ou qui ont pour but une plus grande vulgarisation de la numismatique.

« Pour vous prouver, Messieurs, que la Société ne dérogera pas à son passé en autorisant la demande dont vous êtes saisis, nous n'avons qu'à rappeler à votre souvenir que dans l'Assemblée générale du 6 juillet 1879, M. le comte de Limburg-Stirum trouva désirable que le Gouvernement fît frapper,

à l'occasion des fêtes nationales de 1880, des monnaies du module de la pièce de 5 francs, dans le genre de celles qui avaient été émises lors du mariage du roi Léopold II (1).

« Cette proposition, appuyée par le regretté Alph. Van den Peereboom et par notre collègue Léopold Wiener, fut adressée au Gouvernement, et dans l'Assemblée générale du 4 juillet 1880, l'éminent graveur de la Monnaie, nous annonça que le Gouvernement, conformément au désir exprimé par la Société, l'année précédente, avait autorisé la frappe d'une médaille commémorative représentant la valeur de la pièce de 5 francs, et de monnaies historiques formant des divisions de cette pièce.

« La Société décida en outre la publication d'un volume spécial, pour décrire et reproduire toute la numismatique du cinquantenaire de l'indépendance nationale.

« Ces précédents, Messieurs, nous autorisent à croire que l'Assemblée votera à l'unanimité, la proposition que le bureau a l'honneur de lui soumettre, donnant ainsi une nouvelle preuve de son dévouement aux intérêts de la science numismatique. » (*Applaudissements.*)

L'assemblée se rallie, tout entière, aux vœux formulés par M. Vanden Broeck. Le bureau de la

(1) *Revue belge de numismatique*, 1879, p. 427.

Société est chargé par elle de faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement.

Sur interpellation de M. Léon Naveau, M. le président déclare que les membres de la Société peuvent proposer la discussion, au prochain congrès numismatique, de toutes les questions qu'ils désireraient voir traiter.

La proposition de convoquer à Bruxelles une assemblée extraordinaire, en octobre ou novembre, pour régler définitivement les questions relatives au congrès, est accueillie à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 7 juin 1890.

... A la demande de M. E. Cahn et sur la proposition de MM. le vicomte Baudouin de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. P. Stroehlin, secrétaire de la société suisse de numismatique, à Genève

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

... Sur la proposition de MM. le vicomte Baudouin de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. le prince Hercolani, à Bruxelles.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1890.

Avis important : Les publications et ouvrages destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, n^o 113. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1890, n^{os} 1 à 3. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^o 53. — *Blätter für Münzfreunde*, n^{os} 159, 163 et 164, planche 98. — *Neues Lausitzisches Magazin*, 1889.

Amérique. — *American journal of numismatics*, vol. XXIV, n^{os} 1 et 3.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, n^{os} 79 à 81.

Belgique. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, année 1890, n^{os} 1 à 3. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, livraison 3, et *Bibliographie namuroise*, 1^{re} partie, t. II, 1^{re} livraison. — *Messenger des sciences historiques*, 1889, 4^e livraison. — *Mémoires de la Société d'émulation de Liège*, nouvelle série, t. VIII. — *Annales de la Société d'archéologie de Nivelles*, t. III, 5^e livraison. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXII. — *Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXVIII, n^{os} 7 et 8.

France. — *Revue numismatique*, 1889, 4^e livraison et années 1840, 1841, 1842, 1843 et 1845. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LVIII, n^{os} 2 à 4; partie technique, t. LX, n^{os} 2 à 4. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1890, 1^{er} fascicule. — *Bulletin de la*

Société de Borda, 1^{er} trimestre, 1890. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nos 507 à 527.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, t. III, fascicule 1.

Suisse. — *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, IX^e année, n^o 2.

Publications non périodiques.

CARON. — *Monnaies du commencement du XI^e siècle frappée dans le comté de Bourgogne*. Paris, 1889, in-8^o, 11 pages, 1 planches. — *Monnaies du Vexin*. Paris, 1890, grand in-8^o, 7 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

CHALON. — *Tableau indiquant les monnaies en usage dans le Brabant en 1794*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 11 pages.

CUMONT. — *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 56 pages et vignettes. — *Un ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel des monnaies de Bruxelles au XVIII^e siècle*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 19 pages. — *Quelques renseignements sur le cimetière de Domburg*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 5 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (V^{te} B.). — *Quelques monnaies rares ou inédites du Brabant et de ses fiefs*. Bruxelles, 1873, in-8^o, 11 pages, 1 planche. — *Trouaille de monnaies du moyen âge faite à Walfergem*. Bruxelles, 1889, in-8^o, 5 pages. — *Description de quelques monnaies inédites ou peu connues d'Anne de la Marck*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 15 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MAN (M^{lle} MARIE). — *Mélanges de numismatique zélandaise*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 18 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE LA MARSONNIÈRE. — *Bibliographie de M. Le Cointre-Dupont*. Poitiers, 1889, in-12, 170 pages. Cartonnage à la Bradel. (*Don du bibliothécaire.*)

DE MARSY (C^{te}). — *Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 10 pages. — *Cueilloir numismatique*. Bruxelles, 1890, in-8^o, 12 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DEMOLE. — *Observations sur le type des monnaies congolaises*. Genève, 1890, in-8^o, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE. — *Recherches numismatiques* (1^{er} article). Bruxelles, 1890, in-8^o, 18 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

- EVANS. — *Anniversary address to the numismatic Society of London*. London, 1889, in-8°, 18 pages. (*Hommage de l'auteur*.)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana*. Milano, 1890, grand in-8°, 37 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)
- KUIPERS. — *Vervolg op het handboek voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*. Leeuwarden, 1889, in-8°, 40 pages. (*Hommage de l'auteur*.)
- LETELLIER. — *Description historique des monnaies françaises*, etc. Paris, 1890, in-12, t. IV, 300 pages, planche et vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)
- MAXE-WERLY. — *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun*. Valence, 1890, in-8°, 29 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)
- TIESENHAUSEN. — *Monnaies orientales de M. Linevitch*. Saint-Petersbourg, 1890, grand in-8°, 32 pages, 2 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)
- TRIGER. — *Notice sur la vie et les travaux de M. E. Hucher*. Mamers, 1890, in-8°, 110 pages, planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)
- VALLENTIN (R.). — *Les monnaies de Montélimar pendant le règne de Louis XII*. Valence, 1890, in-8°, 14 pages. — *Quatre poids avignonnais inédits*. Avignon, 1890, in-8°, 12 pages et 1 planche. (*Hommage de l'auteur*.)

Catalogues et ouvrages anonymes.

Catalogue Egger, de Vienne, monnaies grecques. — *Auktions-Catalog*, de A. WEYL, nos 105 à 107. — *Catalogue E. Cahu*, n° 10. — *Collection Coubeaux*, vente à Bruxelles les 13 et 14 mars 1890. (*Envoi de M. Dupriez*). — *Collection Olivier*, vente à Bruxelles, les 25 et 26 mars 1890. (*Envoi de M. Van Peteghem*.) — *Auktions-Catalog*, d'OTTO HELBIG. — *Catalogue n° 4*, de E. SELIGMANN. — *Die Engelbert Secker'sche Thaler-Sammlung et Catalogue der nachgelassenen Münzsammlung eines Hamoverschen antiquars*. (*Envoi de M. A. Hess*.) — *Catalogue de monnaies romaines*, d'ALBERT NIES, avec 2 planches. — *Numismatischer Verkehr*, de THIEME, 1890, nos 3 et 4. — *Catalogue Julius Hahlo*, n° 16. — *Catalogue Zchiesche et Köder*, n° 41. — *Collection de M. G.*, vente à

Bruxelles, le 13 mars 1890, et *Collection de M. P.*, vente à Bruxelles, le 14 mai 1890. (*Envoi de M. Dupriez.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de Mgr le chanoine baron F. Béthune.

Jeton en similor aux armes du baron Félix Béthune, chanoine et prélat domestique de Sa Sainteté le Pape.

Don de M^{me} veuve Ed. Geerts.

Médaille en l'honneur de Louis Transenster, par Ed. Geerts. Bronze.

Don de M. A. Brichaut.

Union centrale américaine, essais en bronze des pièces de 2 et 1 centavos. — République brésilienne, deux essais variés, en bronze, de la pièce de 40 reis. — Neuf jetons bons-points, en étain, pour l'école d'aveugles Braille.

Don de M. Alph. de Witte.

Quatre jetons, en cuivre, des Pays-Bas.

Bruxelles, 10 mai 1890.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

ÉTUDE SUR LES JETONS

AU POINT DE VUE

DE LA REPRODUCTION DU TYPE DU REVERS.

PL. X ET XI.

INTRODUCTION.

Le but de ces recherches est surtout d'éveiller l'attention des collectionneurs sur des pièces mises, sinon au rebut, du moins oubliées volontiers dans quelque coin de tiroir et de solliciter, de la part des chercheurs, de nouvelles investigations à leur sujet.

L'imitation des types n'eut pas toujours la servilité que nous allons constater sur les pièces, premier objet de ce travail. Les sujets de gravure des jetons des xvii^e et xviii^e siècles, ont généralement un cachet artistique et original, mais où, sur beaucoup, on voit se faire jour une même pensée, une même flatterie à l'adresse du souverain : tantôt *le soleil éclairant le monde*, tantôt *un miroir réfléchant les rayons de l'astre*, ou bien *un aigle regardant le ciel*, quelquefois *Jupiter lançant la foudre*, *Hercule occupé à l'un de ses travaux*, etc., etc.

Il en est de même des légendes que nous trou-

vons inscrites sur un grand nombre de jetons, et cela à partir du règne de Henri IV et surtout de Louis XIII. En agissant ainsi, le graveur avait surtout en vue de populariser l'idée de la valeur et des qualités du monarque, l'amour et la reconnaissance dus à celui-ci, le souvenir d'une victoire, d'une conquête, d'un événement mémorable, d'une grande entreprise : *Gratum quo sospite calum; Hoc sidere lilia florent; Hoc vinci victore juvat; Non impune feret; etc., etc.*

Le même revers employé d'une manière très sobre et très loyale dans le principe, n'eut probablement d'autre but que de diminuer les frais de fabrication. C'est ce que nous voyons par exemple, pour la *Chambre des comptes de Normandie, les États de Bourgogne, l'Échevinage parisien, un grand nombre de marchands de Paris, quelques villes, etc.*, qui usèrent parfois du coin des revers des jetons royaux.

Vers le milieu du règne de Louis XIV, à l'époque où le prestige et la puissance du Grand Roi atteignaient leur apogée, les jetons, tout en continuant à être employés comme instrument de calcul, prirent le caractère de véritables monuments historiques. Les emblèmes devinrent plus variés et l'émission fut poussée avec une telle activité que le public était pour ainsi dire inondé de jetons. Il semble alors que les ressources financières et le travail des artistes ne pouvaient suffire à entretenir la fièvre dont on était dévoré pour la fabrication

ou l'acquisition de ces pièces. Cela permet d'expliquer comment un grand nombre de types, soit par économie de gravure, soit par insuffisance de coins, furent reproduits comme revers avec des droits différents, sur beaucoup de jetons, et devinrent en quelque sorte *banaux*. Pour ce même motif, il est possible d'interpréter l'anachronisme de certaines dates, ainsi que l'emploi sur une même pièce, de coins qui rendent discordantes les deux faces du droit et du revers. Enfin, on comprend l'envahissement des jetons de fabrique étrangère, ainsi que, malgré les arrêts réitérés de la Cour des monnaies, l'établissement d'ateliers pour ainsi dire clandestins et frauduleux, faisant concurrence au marché dont Paris avait le monopole et livrant leurs produits à des prix bien inférieurs (1).

Parmi les jetons à type devenus banaux et dont nous nous proposons d'entreprendre la description, nous citerons les jetons *aux trois pensées de Bar* et les jetons dits *à l'oranger*.

(1) Consulter un curieux et savant travail de M. ROUYER, sur les Jetons de fabrique sédanaise (*Revue num. franç.*, 3^e série, 1887).

CHAPITRE PREMIER.

JETONS AU TYPE DES TROIS PENSÉES DE BAR.

Au xvii^e siècle, les armes de la ville de Bar étaient : *d'argent à une pensée tigée au naturel, au chef des armes du duché de Bar.*

L'introduction des trois pensées ne date que de 1632, sous le duc Charles IV, ainsi que le constate l'examen des jetons de la chambre de ville de cette époque. Toutefois ces trois pensées ne font pas partie de l'écu municipal; elles sont gravées d'un côté du jeton dans le champ de la pièce et entourées de la légende : « *Plus penser que dire* », dont les mots sont séparés par une petite rose à cinq pétales et précédés, parfois en tête, d'une petite croix de Lorraine; de l'autre côté du jeton se trouve l'écu aux deux barbeaux, entouré de la légende indiquant la destination de la pièce, soit la Chambre des comptes, soit la Chambre de ville. (Pl. X, fig. 1 et 2.)

On présume, dit LAPAIX, dans son *Armorial de Lorraine*, que ce fut Louis XIV, en 1680, qui réunit officiellement les deux armoiries en constituant l'écu de la ville : parti au premier des deux barbeaux et au deuxième des trois pensées, ainsi qu'on en peut juger par les jetons de Bar de cette année (1).

(1) L'association des trois pensées, et de la devise : *plus penser que*

Sur les jetons qui suivirent, de 1682 à 1736, on retrouve la même séparation des deux armoiries, à savoir : d'un côté de la pièce, l'écu du duché de Bar, de l'autre les trois pensées avec la légende habituelle. La petite croix de Lorraine, qui antérieurement à 1682, occupait la tête de la légende a disparu et est remplacée par une petite rose analogue à celle qui sépare les autres mots.

A dater de l'époque de l'occupation de la Lorraine par les Français, on retrouve les trois pensées ainsi que la légende, sur le revers d'un très grand nombre de jetons de famille émis sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Nous allons les passer rapidement en revue en accompagnant chacun d'eux, d'une courte notice historique.

dire, aurait une origine assez légendaire dont je n'ai pas à m'occuper ici, et qui est rapportée, d'après les indications de LEPAGE, archiviste de la Meurthe, par LAPAIX, dans son *Armorial des villes, bourgs et villages de Lorraine*, page 62 bis.

I. HENRI DE LORRAINE, COMTE D'HARCOURT
(1601-1666).

La première de ces pièces nous est connue par celle que nous avons vue autrefois dans la collection MONNIER, et dont la description se trouve indiquée au Catalogue de la vente de ce numismate, sous le n° 1562. Elle est de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac, etc., second fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf et de Marguerite de Chabot.

Ce prince, qui fut un des généraux les plus distingués de son temps, naquit au commencement de l'année 1601. Avec le duc Charles IV, chef de la maison, il combattit à Prague en 1620, puis servit comme volontaire en France, dans les luttes contre les protestants, lors des sièges de Saint-Jean d'Angely, de Montauban, de la Rochelle. En reconnaissance de sa bravoure, le Roi le fit chevalier de ses ordres en 1633.

Henri continua à servir la France dans les guerres contre les Espagnols de 1637 à 1641, puis en Italie. Nommé gouverneur de Guyenne en 1642, et grand écuyer de France en 1643, il fut presque à la même époque envoyé en Angleterre comme ambassadeur. En 1645, il reparaît en Catalogne dont il est fait vice-roi. Après des succès militaires entremêlés de quelques revers, soit en Espagne, soit dans les Pays-Bas, nous voyons le

comte d'Harcourt, pendant la guerre civile de 1651 à 1652, reparaître en Guyenne dont, par son habileté, il amène la pacification. Sur la fin de sa vie, ce grand capitaine fut nommé au gouvernement de l'Anjou, puis s'étant retiré à l'abbaye de Royaumont, il y mourut subitement, le 25 juillet 1666, à l'âge de soixante-cinq ans.

On connaît plusieurs jetons frappés au nom de ce personnage (1); voici la description de celui aux trois pensées :

H · DE LORRAINE · C · DE · HARCOURT ·
P · ET GR. (Pair et Grand écuyer). Buste cuirassé
et drapé à droite. — Au revers, les trois pensées
avec les mots habituels de la devise de Bar.

Pl. X, fig. 3.

Catalogue MONNIER, n° 1562.

(1) Je possède un autre jeton offrant le même droit que le précédent, mais sur lequel, au revers, on voit une levrette tenue en laisse. Cette pièce n'est pas indiquée dans le Catalogue MONNIER, mais existe au musée de Cluny, comme provenant de la collection d'AFFRY-LAMONNOYE. Elle a été décrite par M. FERNAND MAZEROLLES dans son travail sur les Jetons de la maison du roi (*Annuaire de numism.*, p. 462, 1888).

II. CHARLES II DE GONZAGUE, DUC DE NEVERS (1629-1665).

Charles I de Gonzague qui avait épousé en 1599 Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne (1), eut trois fils qui moururent tous avant lui. A sa mort survenue en 1637, il ne laissa pour héritier de ses vastes domaines, qu'un petit fils : Charles II de Gonzague (2) âgé de huit ans seulement.

Ce jeune prince (3) tenait de sa mère Marie de Gonzague, fille unique de François de Gonzague, les duchés de Mantoue et de Montferrat. Par suite de contestations diverses, Charles n'entra en possession de ses états de Nevers qu'en 1645. Il résida presque constamment dans ses duchés d'Italie et vendit ses possessions françaises au cardinal Mazarin par contrat en date du 11 juillet 1659 (4).

(1) Charles 1^{er} acheta le duché de Mayenne après la mort de son beau-frère Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, tué en 1621, au siège de Montauban.

(2) Son père du nom de Charles également, décédé avant d'avoir hérité des états de Charles 1^{er}, serait Charles II. Aussi le duc Charles II, son petit fils, porte-t-il quelquefois le titre de Charles III.

(3) Charles II de Gonzague, né en 1629, décédé le 29 août 1665, avait épousé en 1649, Isabelle-Claire d'Autriche, fille de Léopold, archiduc d'Insprück, mort en 1685.

(4) DE SOULTRAIT ne connaissait aucun jeton des seigneurs de la maison de Mancini qui portèrent la couronne ducale de Nevers jusqu'à la révolution de 1789. Nous en possédons un fort beau frappé au nom et aux armes de Philippe Mancini-Mazarini, devenu duc de Nevers, en 1661, à la mort du cardinal, son oncle.

Au nombre des jetons émis par Charles II de Gonzague, se rencontre la très-belle pièce aux trois pensées que voici :

CAR · II · D · G · DVX · MAN · MON ·
NIV · MAY · ET · RET · P · S · ARCH.

(duc de Mantoue, de Montferrat, de Nevers, de Mayenne et de Réthel, prince souverain d'Arches) écu parti : au premier de Mantoue, chargé en abîme d'un écusson écartelé de l'Empire, de Constantinople, de Jérusalem, et de Saxe; au second parti, écartelé de Bourgogne-Nevers, de Clèves, de Brabant et de Rethel, et sur le tout un petit écu à un soleil. L'écu est timbré de la couronne ducale surmontée du Mont Olympe et entouré du collier de l'ordre de la Rédemption (1).

Rev. Les trois pensées de Bar avec la légende ordinaire.

Pl. X, fig. 4.

Coll. MAXE-WERLY. — DE SOULTRAIT, *Numismatique nivernaise*, p. 162.

(1) L'ordre de la Rédemption ou du Précieux-Sang, fut institué en 1608, par Vincent I, duc de Mantoue.

III. JEAN DE MONTPEZAT DE CORBON, 102^e ARCHEVÊQUE DE BOURGES (1620-1686).

Jean de Montpezat appartenait à une ancienne famille de la Guyenne. Il naquit vers 1620 de Jean Antoine de Montpezat, chevalier, seigneur de Corbon, sénéchal et gouverneur du pays de Nebouzan en Guyenne et de Louise de Saint-Paul, fille et héritière de François de Saint-Paul, chevalier, seigneur de Vidausan, gouverneur de Calais.

Jean de Montpezat entra de bonne heure dans les ordres. Il fut délégué en 1650 et 1655, à l'assemblée du clergé de France. Désigné le 15 juin 1658 pour l'évêché de Saint-Papoul, il reçut la consécration épiscopale le 8 septembre suivant. En 1664, il fut promu à l'archevêché de Bourges, puis transféré à celui de Sens en 1675, après avoir été élu président de l'assemblée du clergé en 1670. Ce prélat mourut en 1686.

On a de lui plusieurs jetons se rattachant à son épiscopat de Bourges (1664-1675) et dont les empreintes m'ont été gracieusement fournies par M. MATER, président de la commission du musée de cette ville. L'une de ces pièces est au type des trois pensées ; la voici :

En légende la devise du prélat : CVM · PVNDERE VIRTVS ; dans le champ, écu timbré d'une couronne surmontée de la croix archiépiscopale et

d'un chapeau d'où partent les cordons à dix glands, le tout posé sur deux rameaux d'olivier croisés en exergue.

Revers ordinaire des trois pensées.

Pl. X, fig. 5.

Musée de Bourges.

Les armes figurées sur l'écu sont celles de *Montpezat-Corbon*, à savoir : au 1 et 4, de gueules à la balance d'or qui est de *Montpezat*; au 2 et 3, de gueules au lion rampant d'or qui est de *Saint-Paul*; sur le tout, d'azur au monde d'or. Les émaux ne sont pas représentés.

Les meubles de ces armoiries, *la balance* et *le lion*, s'harmonisent d'une façon très élégante et fort correcte avec la devise du prélat, que nous traduisons ainsi : *Être énergique avec mesure, ou bien : Joindre le courage à la prudence.*

On pourrait peut-être voir aussi dans *la balance*, jointe au *monde d'or* qui broche sur le tout, une allusion au nom de famille des *Montpezat*.

Les coins de ce jeton existent au Musée de la Monnaie de Paris sous les n^{os} 595 et 596.

Un autre jeton du même prélat, avec l'écu et la légende ci-dessus d'un côté, mais au revers de *Saint-Étienne* à genoux, les bras étendus et la date de 1666, donne à penser, par suite de l'analogie des deux pièces, qu'elles peuvent l'une et l'autre, être de la même époque.

IV. THÉOPHRASTE RENAUDOT, SEIGNEUR DE
BOISSEMÉ.

On trouve dans le *Magasin pittoresque* (année 1857, pp. 327 et suiv.), la description d'un certain nombre de jetons des doyens de la Faculté de médecine de Paris, parmi lesquels on voit intercalée (p. 362) la citation d'un jeton attribué à Théophraste Renaudot, personnage qui jouit d'une grande célébrité, sous Louis XIII et les premières années de Louis XIV, comme médecin et surtout comme fondateur de la *Gazette de France*. Nous ne savons ce qui a pu légitimer cette attribution de la part de l'auteur anonyme de l'article en question, si ce n'est l'homonymie sur la première partie de la légende, au droit du jeton cité. La qualité du personnage relatée sur la dernière portion de la légende, la date ainsi que les armoiries indiquées au revers de la pièce, auraient dû, tout au moins, provoquer des doutes et appeler des éclaircissements.

Ce jeton existe en argent et en cuivre au cabinet des médailles de Paris; les coins en sont conservés au musée monétaire, sous les n^{os} 543 et 544 de la série des jetons de Louis XIV. En voici la description exacte (1).

(1) Le dessin du *Magasin pittoresque*, diffère sensiblement du jeton du Cabinet de France. D'abord, au droit, plusieurs lettres ainsi que le

THEOPHRASTE · RENAVDOT · S^R · D ·
BOISSEME · C^R · D · R · E · S · COVR · D · M.

— Buste à droite, longue chevelure retombant sur les épaules en avant, robe et rabat ; au-dessous du bras et en petites capitales, DV FOVR, nom du graveur.

Rev. 1665 · SVPERAT · VIGILANTIA ·
ROBVR (*la Vigilance est supérieure à la Force*) ; dans le champ, écu armorié, timbré d'un casque garni de ses lambrequins et sommé de trois pennes d'autruche qui séparent la date en deux.

Pl. X, fig. 6bis.

Les armes sont : *d'azur au lion d'or, au chef de gueules, chargé de trois coqs d'argent*. Les émaux ne sont pas indiqués sur la pièce. On voit dans tous les cas que le *corps* répond bien à l'âme de la devise : le lion, symbole de la Force ; les trois coqs en chef, figures de la Vigilance.

Il s'agit bien ici, non d'un médecin, mais d'un « Conseiller du Roi en sa Cour des Monnaies ». Or, nous croyons savoir que Théophraste Renaudot, médecin-journaliste, bien que très intrigant et jouissant des faveurs de Richelieu, n'occupa jamais de fonctions analogues. Ses nombreuses occupations et surtout ses longs démêlés avec la Faculté de médecine au sujet des « consultations

nom du graveur y font défaut ; puis, au revers, la date n'occupe pas la même position et n'est pas divisée par les plumes du cimier.

charitables » et aussi des « conférences » qui y étaient annexées, suffirent pour remplir la plus grande partie de sa vie.

Eut-il des armes, une devise, un titre nobiliaire? C'est ce que nous ne saurions préciser. En tous cas, sa mort, survenue le 25 octobre 1653, est de douze ans antérieure à la date 1665 inscrite sur le jeton. Il était né à Loudun en 1584.

Ce jeton a dû être frappé par un fils du médecin gazetier, du nom de Théophraste, comme son père, pourvu d'un office de conseiller à la Cour des monnaies, par brevet du 26 juillet 1638, en remplacement de Jean le Noble, et reçu le 10 septembre 1646, parmi les six commissaires créés par l'édit de juin 1635. Il était du nombre des conseillers exerçant leurs fonctions pendant le semestre d'hiver en 1648 (1).

Les biographes du médecin Renaudot ne font ordinairement mention que de ses deux fils, Isaac et Eusèbe, l'un et l'autre docteurs régents de la Faculté de Paris (2).

(1) ABOT DE BAZINGHEN, dans son *Traité de la Cour des Monnaies*, t. I, pp. 231 et 232, en donnant la composition de la Cour des monnaies pour le semestre de janvier 1648, écrit le nom de ce conseiller *Regnaudot*; ce n'est pas la seule faute d'orthographe qu'on relève dans cet ouvrage.

(2) L'irritation de la Faculté, à l'égard du médecin Renaudot, était telle qu'Isaac et Eusèbe payèrent pour les prétendus méfaits de leur père. Ils ne purent obtenir le titre de docteur qu'après dix ans de « supplique » au Parlement, tandis que les autres candidats plus heureux arrivaient au doctorat après trois ans d'études. Le premier

Théophraste Renaudot, seigneur de Boissémé, conseiller à la Cour des monnaies, dont l'existence nous est attestée par les jetons, serait frère des précédents et aurait acquis par son mariage, ou par la faveur de Richelieu, la terre dont il prit le nom, ainsi que le droit d'armoiries. Il mourut sans postérité.

Eusèbe eut plusieurs enfants de son union avec une demoiselle D'Aigue. L'aîné fut le célèbre abbé Renaudot du nom d'Eusèbe également, conseiller historiographe du Roi, l'un des quarante de l'académie française, mort à Paris, le 1^{er} septembre 1720, âgé de septante-quatre ans.

Le même jeton nous apporte encore un enseignement précieux et que nous ne saurions omettre d'indiquer. Il est relatif à la date des œuvres du graveur Dufour dont le nom est reproduit en petites capitales sous le buste de Renaudot. D'après M. GUIFFREY, auteur de l'*Histoire des graveurs des monnaies et médailles sous Louis XIV*, le nom de Dufour n'apparaîtrait qu'en 1672 sur les médailles de l'*Histoire du Roi* (1), tandis qu'il est

reçut le bonnet le 6 février 1647 et mourut le 25 mai 1688, sans enfants; le second admis l'année suivante, décéda le 19 novembre 1679 à Saint-Germain-en-Laye. Ils continuèrent l'un et l'autre l'œuvre de leur père, comme médecins et comme journalistes.

(Confr. : *Th. Renaudot*, par GILLES DE LA TOURETTE, 1 vol. in-8°. Paris, E. Plon, 1883. — *Th. Renaudot et ses inventions*, par EUGÈNE HATIN. Paris, Oudin, 1883.)

(1) Conf. *Revue numism. franç.*, 3^e série, année 1887, p. 308 et *Annuaire de numism.*, 1867, p. 157.

bien établi ici que les travaux de cet artiste seraient de sept à huit ans antérieurs à cette date (1).

Quoiqu'il en soit, ce qu'il nous importe principalement de noter dans ce paragraphe, c'est le jeton anonyme et aux trois pensées frappé, sans aucun doute par le même graveur, pour le même personnage et en la même année 1665. Peut-être l'emploi du type barisien par notre conseiller, n'est-il qu'une épigramme à l'adresse de ses frères, Isaac et Eusèbe, au sujet de leurs « feuilles à nouvelles ».

Ce jeton porte au droit le dessin du revers de la pièce précédente, date, armes et devises. C'est à n'en pas douter le même coin qui aura servi pour les deux pièces. (*Voy.* pl. X, fig. 6.)

Collection PREUX, MAXE-WERLY, CHAUTARD.

(1) Dufour, Jean-Baptiste, naquit en 1637, et fut l'élève et le commis de J. Varin. Il devait avoir au moins vingt ans lorsqu'il commença à graver des poinçons à son compte et Renaudot, le médecin, n'existait déjà plus. Sur le coin, conservé à l'hôtel des monnaies, le nom de ce graveur est écrit en deux mots séparés par un point DV · FOVR (*sic*).

V. GUY-CRESCENT-FAGON, PREMIER MÉDECIN
DU ROI (1638-1718).

Guy-Crescent-Fagon était fils de Henri Fagon commissaire ordinaire des guerres. Par sa mère, Louise de la Brosse, il appartenait à une famille de médecins distingués attachés aux rois Louis XIII et Henri IV. Guy de la Brosse, son aïeul maternel, peut être considéré comme le fondateur du Jardin des plantes à Paris, où il fit le premier, en 1640, des leçons publiques de botanique. C'est là que naquit Fagon, le 11 mai 1638. La langue de la botanique fut sa langue maternelle et l'amour qu'il avait pour cette science le mit bientôt en état de se rendre utile à Vallot, premier médecin du Roi, et en même temps surintendant du jardin. Sur la demande de ce dernier et dans le but de repeupler les collections du jardin, Fagon se mit à parcourir les Alpes, les Pyrénées, l'Auvergne, la Provence, le Languedoc et en revint avec une riche moisson de plantes. Son zèle fut récompensé par la place de professeur de botanique et de chimie au jardin du Roi.

Outre sa grande supériorité en botanique, Fagon était un des médecins les plus renommés de son époque. Il reçut le bonnet de docteur en 1664 et soutint dans sa thèse, la circulation du sang, action hardie que les vieux docteurs de la Faculté ne pardonnèrent au jeune étudiant qu'en faveur

de la distinction avec laquelle il avait défendu cette proposition considérée alors comme un paradoxe. Sa réputation le fit choisir en 1668 pour premier médecin de M^{me} la Dauphine; quelques mois après, il devint celui de la reine et des enfants de France; enfin le Roi, en 1694, le nomma son premier médecin. Fagon donna à cette occasion un rare exemple de désintéressement en renonçant à certains avantages pécuniaires attachés à ses nouvelles fonctions.

En 1698, Fagon, nommé surintendant du jardin du Roi, fit ordonner par Louis XIV les savantes explorations de Plumier en Auvergne, de Feuillée au Pérou, de Tournefort dans le Levant et, par ses soins, les collections du Jardin royal devinrent les plus riches du monde. Comme couronnement de sa carrière scientifique, Fagon entra à l'Académie des sciences en 1699.

Après la mort du Roi, Fagon se retira au Jardin des Plantes. Malgré une santé débile qu'il ne soutenait qu'à l'aide d'un régime sévère, Fagon parvint à une grande vieillesse; il mourut à Paris, le 11 mars 1718, âgé de quatre-vingts ans (1).

Par suite de son crédit auprès de Louis XIV, Fagon obtint divers arrêts favorisant la Faculté de médecine de Paris, dans ses luttes, très vives alors, avec l'institution rivale dite *Chambre royale de Médecine*. La Faculté, par reconnaissance, plaça le

(1) Fagon avait épousé Marie Nozereau, dont il eut deux fils morts sans postérité, l'un évêque de Vannes, l'autre conseiller d'État.

portrait en pied de Fagon dans la salle de ses assemblées, en même temps qu'elle fit frapper, en honneur et au nom du premier médecin, des jetons, privilège dont jouissaient seuls les doyens de la Faculté.

Le nombre et la variété des jetons au buste de Fagon indiquent l'influence exercée par ce personnage sur le corps médical de l'époque.

L'un de ces jetons date du décanat de Claude Berget, en 1696. Il est au type de la ruche et porte une légende que l'on peut considérer comme un hommage rendu par la Faculté à son zélé et puissant protecteur.

Un autre, frappé en 1703 sous le décanat de Vernage, représente également le portrait de Fagon et rappelle, par sa légende, le jour (5 mai) où le premier médecin vint présider la thèse d'Aignan : *scholæ. tutela. præsens.*

Enfin, le catalogue manuscrit des coins du Musée monétaire de Paris, indique sous le n° 1446 un jeton au type des trois pensées dont voici la description :

GUIDO · CR · FAGON · REGI · A · S · C ·
ARCHIAT · COMES, buste de Fagon tourné à gauche, longue chevelure, robe et rabat.

Rev. Type des trois pensées.

Pl. XI, fig. 7.

Cabinet de France.

VI. FRANÇOIS-HENRI D'HARCOURT, GOUVERNEUR
DE NORMANDIE (1726-1801).

François-Henri d'Harcourt, pair et garde de l'oriflamme de France, marquis de Beuvron, comte de Lillebonne, grand bailli de Rouen, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, lieutenant général, pair et gouverneur pour le Roi en Normandie, gouverneur de M. le Dauphin, était fils du maréchal Anne-Pierre d'Harcourt, et naquit le 12 janvier 1726.

D'abord connu sous le nom de comte de Lillebonne, il remplit avec ce titre, la charge de lieutenant général de la Haute-Normandie de 1765 à 1775, année en laquelle le Roi le nomma gouverneur général de la province (1), en remplacement

(1) Pour les renseignements relatifs aux fonctions de gouverneur général et de lieutenant général des provinces de France — consulter le *Dict. de la France*, de HESSELIN.

Pendant près de cent cinquante ans, on trouve les d'Harcourt comme lieutenants généraux ou gouverneurs de Normandie, province dont ils étaient originaires. (DE BEAUREPAIRE, *Bulletin de la Commission des Antiquités de Seine-Inférieure*, 1888. — *Dictionn. de MORERI*. — Collection des *Almanachs royaux*.)

Le premier en charge au poste de lieutenant général et gouverneur du château de Rouen, fut *François d'Harcourt*, marquis de Beuvron, né de Pierre d'Harcourt, le 15 octobre 1598, et mort le 30 janvier 1658. Il avait épousé en 1626, Renée d'Epinay Saint-Luc, dont il eut neuf enfants.

L'aîné, François III d'Harcourt, né en 1627 et mort le 22 avril 1705, hérita de la charge de son père en Normandie. Marié deux fois, il eut de Catherine Letellier, sa première femme, Henri d'Harcourt, marquis

de son père devenu maréchal de France. Il occupa ce poste jusqu'au moment où la suppression en

de Beuvron, de Thury, qui naquit le 2 avril 1654 et mourut le 19 octobre 1718.

Henri d'Harcourt entra au service dès l'âge de dix-huit ans et devint bientôt aide-de-camp de Turenne. Après avoir combattu avec éclat en Flandre, il fut nommé, en 1697, ambassadeur à Madrid et accompagna le duc d'Anjou, lorsque celui-ci prit possession du trône d'Espagne. En raison et comme récompense de ses services militaires et diplomatiques, le Roi érigea pour lui en 1700, le marquisat de Thury en duché et neuf ans après, celui de Beuvron en duché pairie ; de là le titre de duc d'Harcourt pris par lui et ses descendants.

Il avait épousé Marie-Anne-Claude Brulart, dont il eut onze enfants. Le plus grand nombre mourut sans alliance ou sans postérité. Nous relevons simplement les noms de :

1° François IV d'Harcourt et second duc du nom, né le 4 novembre 1690, mort maréchal de France, sans enfants (10 juillet 1750) ;

2° Louis-Henri, né le 14 septembre 1692, mort deux ans avant son père (septembre 1716), et comme lui lieutenant général de la Haute Normandie ;

3° Louis-Abraham, né le 10 novembre 1694, retint pendant quelques semaines le titre de duc d'Harcourt (III^{me} du nom) et mourut le 27 septembre 1750, engagé dans les ordres ;

4° Anne-Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, prit au décès de son frère Abraham le titre de duc d'Harcourt (IV^{me} du nom). Il devint lieutenant général de la Haute Normandie, en 1716, et gouverneur de la province en remplacement du maréchal de Luxembourg, le 15 juin 1764. Nommé maréchal de France, en 1775, Anne-Pierre eut pour successeur, comme gouverneur de Normandie, son fils aîné François-Henri, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qui fut V^{me} duc d'Harcourt ; en même temps que le puîné Anne-François, comte de Lillebonne, marquis, puis duc de Beuvron, devenait lieutenant-général de la province.

Le maréchal Anne-Pierre d'Harcourt était né le 2 avril 1701 ; il mourut en 1784, ayant épousé, le 17 février 1725, Thérèse-Eulalie de Beaupoil.

eut lieu par l'Assemblée nationale, à la suite d'une nouvelle circonscription de la France en départements.

Marié le 13 juin 1752 à Françoise-Catherine-Scholastique d'Aubusson, sa descendance s'est continuée jusqu'à notre époque, en ligne directe.

Il mourut en Angleterre en 1801.

Au nombre des jetons gravés par ce personnage, nous pouvons en citer un au type des trois pensées de Bar, qui doit être de l'époque, où il fut gouverneur de Normandie, à en juger du moins par le nom du graveur et par la comparaison de cette pièce avec une autre de la ville de Rouen, ayant identiquement même face que celui-ci, au nom et aux armes du duc d'Harcourt.

FRANCOIS-HENRI — DUC DE HARCOURT; écu ovale aux armes des d'Harcourt, posé sur un riche manteau d'hermine, drapé et surmonté de la couronne de duc et pair; l'écu est accosté dans le bas et de chaque côté par une tête de lion de face et repose sur un socle offrant dans le coin à gauche le nom de GATTEAUX, le graveur.

Rev. Type des trois pensées.

Pl. XI, fig. 8.

Collection MAXE-WERLY.

Les armes des d'Harcourt sont : *de geules à deux fascés d'or.*

VII. VILLE DE BERGUES (conquise définitivement en 1660.)

Bergues-Saint-Winox (1) était autrefois une ville forte de la Flandre maritime, ressortissant du diocèse d'Ypres, du parlement de Douai et de l'intendance de Lille.

Prise par le duc de Parme sur les Hollandais en 1537, conquise par le duc d'Orléans en 1646, rendue aux Espagnols en 1657, reprise par Turenne l'année suivante, cette ville demeura définitivement à la France à la suite du traité des Pyrénées.

Elle était le siège d'une cour féodale et le chef-lieu d'une chatellenie qui comprenait outre la petite ville d'Hondschoot, six seigneuries et quatre villages. Administrée par un collège de magistrats composé d'un bourgmestre, de quatorze échevins, de quatre greffiers et d'un receveur, Bergues possédait en outre un bailli héréditaire et un vicomte siégeant, soit par eux-mêmes, soit par un délégué, aux assemblées de magistrats pour les affaires de police et de finances, avec droit de haute, moyenne et basse justice dans la ville et dans la châtellenie, à la réserve des six seigneuries vassales et dont les titulaires avaient leur justice à part.

(1) Le nom de Saint-Winox vient du nom de l'abbaye, fondée vers 900, par Baudouin le Chauve, comte de Flandre, en l'honneur du saint de ce nom, d'origine anglaise, qui établit son premier monastère en ce lieu même.

Cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un modeste chef-lieu de canton du département du Nord.

Les jetons de Bergues sont assez variés; nous décrivons celui qui présente le type des trois pensées.

En légende : VRBS · ET · TERRITORIVM · BERGENSE · S · W ; dans le champ un écu orné, terminé en volutes au sommet ainsi qu'à la pointe et portant les armes de Bergues unies à celles de la châellenie qui sont : parti *d'or*, au lion rampant de gueules armé d'azur ; 2^{me} parti *d'argent* à une fasce de sable et au franc-quartier *d'or* bordé de gueules et chargé d'un lion morné de sable (1).

Rev. Les trois roses et la légende.

Pl. XI, fig. 9.

Collection MAXE-WERLY.

1) La nature des émaux n'est pas indiquée sur l'écu de ce jeton.

VIII. JETON ANONYME.

Nous voici arrivés à la partie la plus ingrate de notre tâche par suite d'une absence complète de documents relatifs aux personnages dont il nous reste à décrire les jetons, ainsi que de l'incertitude des émaux.

L'un de ces jetons est anonyme. Il présente d'un côté, les trois pensées avec la légende habituelle et de l'autre, un écu rond, *au champ d'or à une quintefeuille de...*; en exergue la date de 1684. L'écu est timbré d'une couronne ducale, entouré de quelques ornements et avec deux lions pour supports.

Pl. XI, fig. 10.

Coll. PREUX, MAXE-WERLY.

Les familles, portant une quintefeuille sur leur écu, indiquées par MIGNE ou par LA CHENAYE, sont assez nombreuses.

RENOUARD, *d'argent à la quintefeuille de gueules* (Bretagne).

CAMPROND, *id.* (Normandie).

BRÉAUTÉ DE HOTTOT, *id.* (id.).

COETQUELFEN, *d'argent à une quintefeuille de sable* (Bretagne).

MARQUETEL DE ST-DENYS DE ST-EVREMOND, *d'or à la quintefeuille de gueules* (Normandie).

LE LONG, *d'or à une quintefeuille de sable* (Bretagne).

LA MOTHE-BLEQUIN, *id.*

MARTIGNÉ, *d'azur à la quintefeuille d'or.*

LE VEYER, en Bretagne, *d'hermine à une quintefeuille de gueules.*

Toutes ces familles ont peu de notoriété historique. Les seules sur lesquelles nous avons pu recueillir quelques renseignements sont les *Renouard*, les *Bréauté* et les *St-Evremont*.

Les Renouard étaient possesseurs de la terre de Villager en Bretagne, érigée en comté vers 1655, en faveur de Jean-Jacques de Renouard, doyen des conseillers d'État, maître des requêtes qui vivait de 1636 à 1691. Cette concession fut renouvelée en 1749, pour les terres et seigneuries de Fertons, Amancin, Deservillers, etc., au profit de son petit-fils, Claude François de Renouard, chevalier, seigneur de Fleuri, grand maître des eaux et forêts de France, aux duchés et comté de Bourgogne, Bresse, Haute et Basse-Alsace.

Nous trouvons au xvi^e siècle deux Renouard, Jean François et Gui Michel, officiers généraux sous le maréchal de Brissac et qui se signalèrent dans les guerres de cette époque en Italie. Un de leurs descendants, Charles-François de Renouard, seigneur de Fleuri, Mézières, etc..., fut conseiller au parlement de Paris, grand bailli d'épée à Dreux et mourut en 1755.

Enfin, MORERI cite un Renouard vivant au milieu du XVIII^e siècle, qui occupait la charge de conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, contrôleur général des ligues de Suisse et Grisons et commis à l'Audience de France.

Les Bréauté, vieille famille de Normandie, tirent leur origine de Robert, sire de Bréauté, l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant, lors de la descente de celui-ci en Angleterre.

Dans la longue filiation des membres de cette famille, nous retenons quelques noms :

Adrien-Pierre de Bréauté, premier écuyer de Marie de Médicis, qui périt devant Bade en 1624, âgé de vingt-quatre ans.

Un oncle de celui-ci, Adrien, sire de Bréauté, tué au siège d'Arras, en 1655. François, frère du précédent, mort en 1708, en réputation de sainteté et qui avait pour enfant : Henri-François-Emmanuel, colonel du régiment de Vivarais, décédé en 1685, âgé seulement de dix-neuf ans.

Un fils d'Adrien, mort aussi en 1685, Alexandre, sire de Bréauté, continua la postérité, dans la personne de Charles-Claude, maître de la garde-robe du duc d'Orléans, né en 1665 et décédé en 1711. Son fils Alexandre de Bréauté, né le 20 mai 1695, lui succéda dans la charge de maître de la garde-robe du duc d'Orléans et mourut le 1^{er} juillet 1716,

âgé de moins de vingt-deux ans. Avec lui s'éteignit cette ancienne maison.

Une autre famille distinguée de Basse-Normandie, dont l'ancien nom était Marquetel, a donné naissance à Charles Marquetel de Saint-Denys, plus connu sous le nom de Saint-Evremond. Ce personnage naquit le 1^{er} avril 1613, à Saint-Denys-le-Guast, près de Coutances. Etant entré de bonne heure au service, il combattit sous Condé et Turenne, puis devint maréchal de camp. Mais ce fut surtout par ses écrits, comme littérateur et philosophe, qu'il se rendit célèbre. Son esprit satyrique lui ayant fait encourir la disgrâce de Louis XIV, il se vit obligé, pour éviter la Bastille, de sortir du royaume et de se retirer en Angleterre.

Si l'indication des émaux de la gravure n'est pas erronée, je serais assez disposé à attribuer à Saint-Evremond le jeton précédent. La légende, « Plus penser que dire », convient bien, en effet, à un philosophe, et la date, 1684, semble coïncider avec le moment où des instances étaient faites auprès du Roi par des amis pour le laisser revenir en France. La permission, octroyée en 1689, le laissa indifférent; il demeura à Londres, et y mourut en 1703, âgé de plus de 90 ans. Il est enterré à Westminster, où l'on voit son tombeau.

IX. JACQUES JOUBERT, SEIGNEUR DE BOUVILLE ?

Le jeton qui suit ne porte qu'un nom sans date, ni titre, ni attribution quelconques de charge et d'emploi. Il est indiqué, sous le n° 660, au catalogue des coins du Musée monétaire où j'ai pu m'en procurer une reproduction, grâce au bienveillant concours de M. CAIGNARD, conservateur du Musée.

IACOBVS · — · IVBERTVS. ; dans le champ, écu rectangulaire à pointe, timbré d'une couronne de marquis ; *d'azur, écartelé au 1 et 4 de cinq fers de lance d'argent posés trois et deux ; au 2 et 3 d'une croix d'or.* —

Rev. Au type des trois pensées.

Pl. XI, fig. 11.

D'après LA CHENAYE (1), N. Joubert, d'une famille de Normandie, laissa deux fils :

Guillaume, conseiller à la cour des Aides de Rouen et un autre du nom de Jacques qui a fait la branche des marquis du Thil.

Guillaume eut un fils, Alphonse Joubert président de la cour des Aides de Rouen de qui naquit Jacques Joubert, seigneur de Bouville, époux de Catherine Potier et père de Michel André Joubert, seigneur de Bouville, mort en décembre 1720. Celui-ci épousa Nicole Desmarets dont il eut

(1) T. II, p. 357.

Louis Guillaume Joubert de Bouville, marquis de Clère, baron de Dangu, décédé en mai 1740. Il avait épousé, en avril 1697, Gabrielle Martin, sœur de Mesdames de Béthune et de Chauvelin, décédée le 13 juillet 1742 et mère de sept enfants dont cinq fils qui occupèrent différentes charges dans l'Armée et l'Église, ainsi que deux filles.

C'est probablement à Jacques Joubert, seigneur de Bouville, deuxième du nom, que ce jeton doit être attribué. Le style de la pièce n'a rien qui soit en contradiction avec cette hypothèse ; de plus, c'est le moment où l'emploi du type *aux pensées* est dans toute son activité. Il n'y a aucune probabilité, à cause de la date, pour qu'il ait été émis par Jacques Joubert le premier du nom, qui fonda la branche des marquis du Thil, dans le Vexin, contrée du pays de Caux en Normandie.

Jacques Joubert, sieur du Thil, fut conseiller au parlement de Normandie, président aux requêtes du Palais et mourut à Rouen, le 14 février 1600.

X. ACADEMIE DES LANTERNISTES (rue Bourglabbé).

On désignait sous le nom de *Lanternistes*, les membres de réunions littéraires et scientifiques qui précédèrent, à Toulouse, l'établissement de l'Académie royale des sciences de cette ville. Afin de n'être point troublées par le bruit ou les occupations du dehors, les séances avaient lieu le soir à la lueur d'un éclairage artificiel ou de lanternes plus ou moins parfaites; de là le nom donné aux personnes qui se rendaient à ces réunions (1).

Il existe dans la collection PREUX et dans celle de M. MAXE-WERLY, un jeton au type des trois pensées dont voici la description :

Les mots · RVE · BOVRGLABBÉ ☼ en légende terminée par une rose, avec un point au commencement et un autre entre les deux mots. En exergue le mot ACADEMIE; dans le champ, une lampe ornée, posée sur un support.

Rev. Type des trois pensées.

Pl. XI, fig. 12.

Nous ne connaissons pas, malgré nos recherches, l'origine de ce jeton. Il est probable qu'il

(1) Les Lanternistes existaient dès 1695 et distribuaient annuellement des récompenses aux ouvrages les plus remarquables soumis à leur appréciation. L'Académie de Toulouse prit en 1729 le titre de Société royale et obtint, en 1746, des lettres patentes qui l'érigèrent en Académie royale des sciences et belles-lettres.

fut frappé pour une réunion académique, dont les séances avaient lieu le soir, rue Bourglabbé, à Paris, à l'instar de celle de Toulouse. Ce qu'il y a de certain, c'est que les n^{os} 30 et 31 de la rue Bourglabbé étaient occupés par l'hôtel du marquis de Mauroy qui avait des relations avec les hommes de lettres de l'époque (1).

(1) Ce renseignement m'a été fourni par M. R. RICHEBÉ, archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque Mazarine, à Paris.

XI. JETONS BANAUX.

Le jeton représenté sur notre planche IX, figure 13, et dont il est inutile de donner autrement l'indication, m'a été communiqué par M. MAXE-WERLY. Il est l'association de deux types banaux, celui des trois pensées de Bar, et celui de l'oranger. C'est un jeton de pure fantaisie, dont l'origine et la destination restent mal déterminées.

Les jetons assez nombreux au type de l'oranger seront l'objet d'un second chapitre. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

D'après une note communiquée par M. F. MAZEROLLE, le type aux trois pensées se trouverait encore associé à un autre revers devenu banal sur les jetons de mariage de la même époque. Voici cette pièce :

L'Amour élevant en l'air deux cœurs enflammés qu'il réunit; à ses pieds, un arc, puis en légende circulaire : JUNGIT ET INFLAMMAT (1).

Rev. Les trois pensées de Bar avec la légende habituelle.

(1) La figure de ce coin sera gravée sur la planche accompagnant la partie du travail consacrée au type de l'oranger.

XII. JETONS DE FANTAISIE ET APOCRYPHES.

J'ai hésité longtemps avant de reproduire la planche III qui ne contient que des jetons tout à fait apocryphes, provenant de la vente LEGRAS. Ces pièces de pure fantaisie, frappées de nos jours, d'après les coins de la Monnaie de Paris, sont intéressantes cependant à connaître, ne serait-ce qu'en raison du portrait des divers personnages représentés fort exactement (1), et aussi pour mettre nos confrères en garde contre des supercheries du genre de celle dont il s'agit.

En fait de jetons aux trois pensées de Bar frappés par des médecins, je n'en connais pas d'autres que celui de Fagon décrit plus haut.

Le premier de ces jetons est au nom de Antoine-Jean Morand, qui fut doyen de 1674 à 1675.

Le 2^e appartient à Louis Claude Bourdelin, doyen de 1736 à 1737.

(1) SABATIER, *Recherches sur la Faculté de médecine de Paris*, 1 vol. in-8°, 1836. — *Histoire et jetons de l'ancienne Faculté de médecine de Paris*. (*Magasin pittoresque*, années 1857-1858). — *Notes sur les méreaux et jetons de l'ancienne Faculté de médecine de Paris*, par le Dr CHEREAU, bibliothécaire de la Faculté (*Journal l'Union médicale* nos des 26 et 27 mars 1873). — *L'ancienne Faculté de médecine de Paris* par le Dr A. CORLIEU, bibliothécaire adjoint de la Faculté de médecine de Paris, lauréat de l'Académie de médecine, etc. Paris, Adrien Delahaye et Cie, éditeurs, 1877. — Du même auteur : *Les jetons des Doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, d'après le médailler de la Faculté*, Paris, J.-B. Baillière et fils, éditeurs, 1877.

Le 3^e se rapporte à J.-B. Martinencq, doyen de 1746 à 1748.

Le 4^e est dû à Hyacinthe Théod. Baron, doyen de 1750 à 1751.

Le 5^e appartient à Jean Le Thieullier, doyen en 1762.

Le 6^e enfin, est de Pierre Bercher, doyen de 1767 à 1768.

Toutes ces gravures, très fines et très soignées, sont dues au ciseau de DUVIVIER, à l'exception de la première effigie qui ne porte pas de signature (1).

Pl. XII, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

(1) Ces divers jetons font partie de notre collection et m'ont été vendus par M. VAN PETEGHEM. Les deux premiers sont en argent, les quatre autres en cuivre jaune.

(A suivre.)

J. CHAUTARD.

MÉLANGES NUMISMATIQUES

WISIGOTHS. — SUÈVES. — CHATEAU-RENAULT. — RECKHEIM. —
 LANDGRAVIAT DE LA HAUTE-ALSACE. — HAGUENAU. — FRINCO. —
 PASSERANO. — INDÉTERMINÉE.

I

ON IVSTINVS P P AVC · Buste de l'empereur, casqué et armé, vu de face. Grènetis extérieur.

Rev. VICTORIA AVCCC; à la fin de la légende, la lettre N placée verticalement; à l'exergue, CoNoB. Victoire ailée, debout à gauche, tenant une longue croix dont la hampe, bifurquée à son extrémité inférieure, pose sur le grènetis qui marque l'exergue. Grènetis extérieur.



Sou d'or. Musée du Carmo, à Lisbonne. Trouvé à Mérida, en 1862. Poids : 7 gr. 50.

Cette pièce, évidemment frappée dans la pres-

qu'île ibérique, démontre, une fois de plus, l'impossibilité de la thèse de Ch. Lenormant qui voulait voir les initiales de Clovis, *Clodoveus consul*, dans les deux C placés aux côtés du buste impérial, l'un au commencement et l'autre à la fin de la légende.

II

DN IVZTINNANI. Buste de l'empereur, comme précédemment.

Rev. VICTOPIA AVCCC; à la fin de la légende, la lettre N placée verticalement; à l'exergue, CoMoR. Victoire ailée, debout à gauche, tenant une longue croix dont la branche supérieure est chrismée et dont la hampe, bifurquée à son extrémité inférieure, pose sur le grènetis qui marque l'exergue.



Sou d'or. Collection Gago, à Séville.

Le style des deux monnaies que nous venons de décrire est d'apparence toute wisigothe, et nous serions assez tenté de les attribuer à quelqu'un des premiers rois de ce peuple barbare.

M. Heiss, il est vrai, leur refuse des sous d'or (1) et veut qu'ils n'aient émis que des triens, mais il n'appuie son opinion d'aucune preuve positive. D'autre part, il est certain que les Wisigoths ont débuté par l'imitation servile des espèces byzantines, et cela jusqu'au règne de Léovigilde (573). Justinien I^{er}, dont le sou a servi de modèle à la pièce de la collection Gago, est mort en 565.

Au reste, nous sommes loin de donner cette attribution comme certaine. Ainsi que le dit fort bien P.-Ch. Robert, dans son mémoire sur le *Trésor de Chinon* (2), « la répartition des monnaies
« entre les différents peuples barbares ne peut,
« dans l'état actuel de la science, se faire que
« sous toutes réserves, lorsqu'elles ne portent ni
« monogrammes, ni noms de chefs. Avant que
« la question puisse recevoir une solution com-
« plète, il faut que toutes les collections de la
« France, du nord de l'Italie et de l'Espagne, aient
« été étudiées, et que de nouvelles trouvailles
« soient venues apporter les précieuses données
« que comportent la connaissance de prove-
« nances et la réunion des pièces de types diffé-
« rents. »

III

VFOHIBIV∞ VWVL. Buste diadémé à droite.
Grènetis extérieur.

(1) *Description générale des monnaies des rois Wisigoths*, p. 24.

(2) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1882.

Rev. ΑΙΠΤΟΡΙΑ ΝΑΕΑΕ; à l'exergue, ΟΘΩΒ
L'empereur debout, à droite, tenant le labarum
et un rameau; dans le champ, deux carrés. Traces
de grènetis extérieur.



Sou d'or. Cabinet du roi de Portugal. Trouvé probablement
dans le pays.

Si les deux pièces qui précèdent semblent pou-
voir être classées aux Wisigoths, celle-ci paraît
d'origine plutôt suève. Le prototype de ce sou
d'or est emprunté à la série de Théodose II
(408-450) (1).

IV

DEODIAZCA REIGES CRAV. Buste diadémé
à droite; dans le champ, à la hauteur du visage,
un C. Grènetis extérieur.

Rev. Croisette dans une couronne très dégénérée.



Tiers de sou d'or. Cabinet des médailles, à Madrid.

(1) SABATIER, *Monnaies byzantines*, pl. V, fig. 8.

La seule monnaie suève, connue jusqu'à ce jour, qui porte une signature royale, est le curieux denier d'argent, déjà publié par Eckhel, frappé par Richiaire (448-456) à Braga, l'ancienne Bracara. Cette pièce offre au droit une effigie fort correcte et la légende d'Honorius, mort depuis un quart de siècle. Au revers on lit : IVSSV RICHARI REGES.

Le tiers de sou que nous reproduisons ici pour la première fois vient mettre fin à l'opinion répandue dans les travaux de numismatique (1), que les rois suèves ne mirent jamais leur nom sur les monnaies d'or. Il est malheureusement impossible d'identifier le personnage appelé *Deodiasca* avec un roi suève connu. La chronologie de ce peuple barbare laisse toutefois beaucoup à désirer, et il existe une lacune de près d'un siècle dans la liste des rois, entre Rémismond (465-468) et Théodemir (558-570). Le champ est donc ouvert aux conjectures.

V

MONET — A * NO — UA * AR — GENTIA
entre deux grènetis. Écu espagnol timbré d'une couronne ducale et écartelé au 1^{er} de la croix de Lorraine, au 2^e du lion de Juliers, au 3^e des lions de Gueldre et de Juliers, au 4^e des pals d'Aragon ;

(1) Cf. E. A. ALLEN et A. C. TEIXEIRA, *Monnaies d'or suévo-lusitaniennes* dans la *Revue numismatique*, 1865, pp. 235-249.

l'écu repose sur une croix de Bourgogne coupant la légende.

Rev. SVB * UMBRA * ALARVM * TUARVM entre deux grènetis, Aigle impériale au globe crucigère chargé du nombre 12 et timbré d'une couronne.



Billon. Collection Meyer, à Paris.

Bien que cette monnaie soit dépourvue de l'indication habituelle d'origine, CHA ·, au bout de la légende du droit, il suffit de la comparer avec les pièces certaines de Louise-Marguerite, telles que nous l'avons décrites dans la *Revue numismatique française* de 1885, pour être assuré de la justesse de notre attribution : quartiers, légendes, types, aspect général : tout concorde.

VI

+ LVDOVICA · MARGARET · LOT. Écu allemand écartelé au 1^{er} des trois faces de Hongrie, au 2^e du lion de Juliers, au 3^e de deux lions passants accompagnés de deux croisettes ou de deux lis, au 4^e des pals d'Aragon.

Rev. SVB · VMBRA · ALARVM · TVARV
(couronne). Aigle impériale portant en cœur, dans un ovale, le chiffre 3.



Billon. Collection Meyer, à Paris.

VII

+ LVDOVICA · MARGARET · LOT. Écu allemand écartelé aux 1^{er} et 4^e du lion de Juliers, au 2^e des trois fascés de Hongrie, au 3^e des quatre pals d'Aragon.

Rev. SVB · VMBRA · ALARVM · TVAR (couronne). Aigle impériale portant en cœur, dans un ovale, le chiffre 3.



Billon. Collection Meyer, à Paris.

Cette pièce n'est qu'une variété de celle qui précède ; les graveurs de Louise Marguerite ont varié à l'infini des combinaisons héraldiques de son écusson.

VIII

MO NOVA — ARG — ORDINE — S · P · Q · R ·
entre deux grènetis. Écu espagnol timbré d'une
couronne ducale, et écartelé : aux 1^{er} et 4^e contre-
écartelé de deux fasces et d'une fleur de lis, aux
2^e et 3^e d'un lion rampant. L'écu broche sur une
croix de Bourgogne qui coupe la légende.

Rev. NISI · TV · DOMINE · NOBISCVM ·
EPVS (couronne). Aigle impériale crucigère.



Billon. Collection Meyer, à Paris.

Cet escalin est le même que celui que nous avons
déjà publié au n° 25 de notre article de 1885; seule-
ment sa conservation, qui est parfaite, nous permet
cette fois de rectifier la lecture et d'en garantir
l'exactitude. Les sigles du droit pourraient se lire
senatus populus que Reckheimensis, à moins qu'on
ne préfère voir dans cet assemblage des lettres
S · P · Q · une combinaison toute fortuite, chose
qui, dans ces spécimens d'un monnayage irrégu-
lier, ne serait pas inadmissible.

On nous a également proposé la lecture *senatus populus que Rurmondinsis*; les villes des Pays-Bas ne se sont pas abstenues toujours de monnayages frauduleux, et Ruremonde porte dans ses armes un lis et un lion. Mais que faire alors des quartiers portant deux fasces? (1).

Quant à l'EPVS du revers, c'est évidemment FRVStrā qu'il faut lire.

Nous croyons pouvoir donner également à Reckheim une monnaie en tout semblable à la précédente, sauf pour la légende du revers, déjà décrite au n° 23 de notre article de 1885, parmi les incertaines. Un examen plus attentif de la pièce nous a permis de lire ORDINE O · L · B · R · au lieu d'O · L · E · R · ce qui pourrait à la rigueur se lire *ordine liberi baronis Reckheimensis*, en négligeant un O qui ferait double emploi. On sait en effet qu'Ernest de Lynden s'intitulait *liber baro imperialis in Reckheim*. L'épigraphie de ces monnaies d'imitation est fort irrégulière et offre assez souvent des confusions de lettres, aussi est-il plus sûr de baser les attributions sur les armoiries qu'elles portent.

IX

Griffon tenant un sceptre surmonté d'une cou-

(1) PIOT, *Monnaies frappées par la ville de Ruremonde*, dans la *Revue belge de numismatique*, t. IV, p. 402.

ronne; à l'exergue, · M · D · X · CIII. Grènetis extérieur.

Rev. * MANET VLTIMA COELO *. Les écus (espagnols) d'Autriche et de Haute-Alsace, séparés par une palme et un lis, et surmontés d'une couronne archiducal; sur et sous le premier, C-V; sur et sous le second, H-H. Grènetis extérieur.



Cuivre; jeton inédit. Collection de l'auteur.

On connaissait déjà six ou sept jetons du landgraviat, tous non datés (1). L'année 1593 nous reporte au règne de Ferdinand, fils de Ferdinand I^{er}, souverain du Tyrol et de la Haute-Alsace, mort en 1595. Les initiales du revers n'ont pas été expliquées; quant à la légende, elle est trop banale pour que nous nous y arrêtions

X

MONETA · HAGENOIENSIS entre deux grènetis; au commencement de la légende, deux outils de mineur en sautoir. Écu allemand, orné, aux armes de la ville.

(1) Voy. ENGEL et LEHR, *Numismatique de l'Alsace*, p. 67.

Rev. MATHIAS : I : RO : IMP : AVG P · F ·
DEC · entre deux grènetis. Aigle impériale nimbée,
au globe crucigère renfermant le chiffre 3; au-
dessus de la croix, coupant le grènetis, une cou-
ronne.



Billon. Collection Fernand David, à Paris.

Les pièces de trois kreutzers pour Haguenau au
nom de Rodolphe II sont communes, mais on
n'en connaissait pas encore au nom de Mathias
(1612-1619).

XI

✠ MO ❁ FRINGI entre deux grènetis. Fleur de
lis.

Rev. ✠ GLORIA ❁ DEO entre deux grènetis.
Même type.



Cui vre saucé. Collection de l'auteur.

L'atelier de Frinco est assez connu pour que

nous n'ayons pas à nous étendre sur son histoire. On sait qu'il eut pour unique objet d'imiter ou de contrefaire les monnaies étrangères. Le modèle qui a servi dans le présent cas est évidemment le kreutzer de Strasbourg, figuré pl. XXXIII, 7, de notre ouvrage sur la numismatique de l'Alsace.

La monnaie de Strasbourg a obtenu plus d'une fois les honneurs de l'imitation (1).

XII

✠ MO · NO : ET : PASSA entre deux grènetis.
Fleur de lis.

Rev. Même légende et même type qu'au droit.



Billon. Collection Fernand David, à Paris.

Dans la légende *moneta nova Passarani*, le mot ET n'a pas de raison d'être ; nous serions assez porté à y voir un débris parasite des légendes ordinaires de Passerano telles que *her · ET · concom · rad · passa · , he · IIII · d · g · pr · ET · cocona · r · ,* etc. (2).

(1) Voy. outre notre ouvrage déjà cité, l'intéressante plaquette de MM. ERBSTEIN frères, *Italienische Nachahmungen*. Dresde, 1883.

(2) Voy. MOREL FATIO, *Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano*.

En matière d'épigraphie, quand il s'agit de ces monnaies d'imitation, il ne faut pas être trop exigeant; nous l'avons déjà dit plus haut.

Ici, comme tout à l'heure à Frinco, le prototype est le kreutzer, si commun, de Strasbourg.

XIII

SANCTVS · VIVIEN · ARCHIEPIS. Buste de l'archevêque à droite, tenant une épée et une crosse (type des testons d'Uri).

· MONETA · NOVA · A — GENTIA PRELM ·
L'aigle impériale surmontée d'une croix; dessous, petit écusson coupant la légende.



Teston d'argent. Collection David à Paris.

Cette pièce indéterminée a déjà été reproduite dans le catalogue de la vente Sedwick-Berents. Nous la proposons comme une énigme à la sagacité de nos confrères néerlandais.

ARTHUR ENGEL.

POIDS DE MARCHANDISES

DES

ANCIENNES PROVINCES BELGIQUES.

UN QUARTERON DE BINCHE.

L'étude des poids de marchandises en usage dans nos anciennes provinces a été jusqu'ici par trop négligée. Peut-être l'extrême rareté de ces petits monuments stathmétiques est-elle pour beaucoup dans ce regrettable abandon ; peut-être encore, le zèle de nos archéologues s'est-il considérablement refroidi à l'aspect assez primitif de nos modestes poids, marqués uniquement, pour la plupart, de quelques poinçons aussi officiels que peu artistiques.

Il n'en a pas été de même dans les pays méridionaux, où les poids de marchandises ayant presque toujours droit et revers illustrés, se rapprochent tellement des monnaies par leur type qu'on a pu justement les qualifier de *monétiformes*.

MM. Chabouillet, Barry, Chaudruc de Crazannes, de Longpérier, Taillebois, Roger Vallen-

tin et bien d'autres s'en sont occupé en France et en ont publié un grand nombre.

Pour notre pays, en dehors du catalogue purement descriptif et non illustré de la collection de poids et mesures du musée royal d'antiquités et d'armures paru en 1883, nous ne pouvons mentionner, comme ayant été reproduites par la gravure et suffisamment étudiées, que deux variétés de la double once de Malines, antérieures l'une et l'autre à l'année 1490; l'once de la même ville, du même système et de la même époque; et, enfin, une demi livre de Hasselt, datant du milieu du xvii^e siècle.

Ces quatre poids sont en plomb; ils présentent chacun une double contremarque. Nous en devons la connaissance aux recherches de MM. R. Chalou, C. Bamps, R. Serrure et L. Van den Berg (1).

Il serait cependant injuste de passer sous silence la consciencieuse étude de M. Désiré Van Baste-laer intitulée : *Archéologie des poids et mesures des communes de l'arrondissement de Charleroi* (2). Dans

(1) L. VAN DEN BERG. *Double once gothique de Malines*. *Bulletin du cercle archéologique de Malines*, t. 1^{er}, p. 127.

R. SERRURE. *Un poids de Malines du xv^e siècle*. *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. II, p. 23.

R. CHALON. *Poids du moyen âge. Une once de Malines*. *Revue belge de numismatique*. année 1867, pp. 418-419.

C. BAMPS. *Note sur un poids ancien de la ville de Hasselt*. Hasselt, W. Klock, 1888, in-8^o, 12 pages, 1 vignette.

(2) *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*,

ce travail des plus utiles à consulter, l'auteur rapporte à nos unités actuelles, les poids et mesures jadis en usage à Charleroi et dans les communes environnantes.

Un heureux hasard nous a fait mettre dernièrement la main sur un poids de marchandises, encore absolument inconnu, appartenant à la Belgique. Il est le plus ancien de tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour puisque, découvert avec des monnaies du comte de Hainaut, Albert de Bavière, qui régna de 1389 à 1404, il doit, tout au moins, dater de la seconde moitié du *xiv*^e siècle.

Voici d'ailleurs l'image et la description de ce précieux petit monument.



Poids en cuivre jaune, troué, de forme circulaire, chargé de deux poinçons dont l'un porte un écu à quatre lions et dont l'autre est formé d'un

t. X, pp. 573-632. Voyez aussi DOURSTHER. *Dictionnaire des poids et mesures anciens et modernes*. Bruxelles, 1840.

petit écu au lion rampant placé dans une sorte de carré orné d'un anneau à chacun de ses angles.

Poids : 110 gramm. Diam. : 38 mill. Épais. : 10 millim.

Notre collection.

Le premier de ces poinçons est aux armes du Hainaut. L'examen le plus superficiel en donne l'absolue certitude. Ce point acquis, il suffira pour localiser complètement notre poids, de déterminer la seconde de ses contremarques, celle au lion rampant, qui appartient à l'une des communes de l'ancien territoire hennuyer.

Constatons tout d'abord que le poids de marchandises qui nous occupe a été trouvé, en 1889, dans les environs de la petite ville de Binche. C'est là un renseignement qui a son importance ; nous le devons à l'obligeance de M. R. Dupriez, expert en médailles, à Bruxelles.

Binche, qui dès le XII^e siècle fut érigé en commune, porte d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules. Ces armes se retrouvent sur le scel de l'ancienne prévôté de la ville.

MM. Lejeune et Mathieu nous ont fait connaître cinq sceaux communaux variés appartenant à la magistrature binchoise (1). Sur les trois moins anciens, le château fort, type principal de tous ces

(1) LEJEUNE. *Les sceaux de la ville de Binche. Annales du cercle archéologique de Mons*, t. II, pp. 92-104.

MATHIEU. *Les sceaux de la ville de Binche. Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXII, pp. 13-20.

sceaux, est accosté à dextre d'un écu aux quatre lions du Hainaut; à senestre, de l'écusson de la ville au lion rampant, armé et lampassé : ce sont là les écus qui se voient poinçonnés sur le poids de cuivre qui fait l'objet de cette note.

Quant à la figure géométrique, au centre de laquelle se trouve placé l'écu au lion, elle pourrait bien être la représentation de la coupe horizontale du château fort qui se dresse si fièrement, en élévation, sur les divers sceaux communaux de la ville de Binche. Nous rencontrons des exemples de cette sorte de figuration sur diverses monnaies du moyen âge. Au surplus, nous ne donnons cette explication que comme une pure hypothèse, sans y attacher d'autre importance.

D'après M. Van Bastelaer, on faisait usage à Binche de la livre du Hainaut, laquelle valait 465,555 de nos grammes. Son quart serait, d'après cela, de 116^{gr}388, ce qui s'accorde assez bien avec le résultat de la pesée de notre exemplaire, si l'on tient compte du frai et surtout de la perte de poids assez considérable qu'a dû lui faire subir sa mutilation.

Voilà donc retrouvé, en nature, le quarteron en usage à Binche à la fin du XIV^e siècle.

ALPHONSE DE WITTE.

DATE DE LA FABRICATION

DES

QUARTS D'ÉCU D'HENRI III.

Les innovations monétaires furent importantes sous le règne d'Henri III, relativement à la monnaie d'argent. Les francs et ses deux divisions, le demi-franc et le quart de franc, le quart d'écu et sa moitié, le huitième d'écu, apparurent successivement et la fabrication des testons ne tarda pas à être suspendue. Depuis que Le Blanc a écrit les lignes suivantes : « Les QUARTS D'ESCU furent faits au mois d'octobre 1580. Ils étoient à XI deniers d'argent fin, de 25 1/2 au marc, pesant la pièce 7 deniers 12 grains trébuchans, valant 15 sols et par conséquent les *Demi Quarts d'Escu* 7 sols 6 deniers. On donna le nom de *Quart d'Escu* à cette espèce, à cause qu'elle valoit le quart de l'Escu d'or, qui fut fixé à 60 sols l'an 1577. Pour faire connoître que le Quart d'escu d'argent valoit le quart de l'Escu d'or, on mit ces chiffres IIII, à côté de l'Escusson, et sur le demi-quart d'Escu d'argent pour faire voir qu'il n'en valoit que la

huitième partie, on y mit ceux-ci VIII. » (1), tous les auteurs, sauf Conbrouse, ont fait remonter la première émission des Quarts d'Ecu au mois d'octobre 1580. Cette date est erronée.

Par une ordonnance, signée à Poitiers, au mois de septembre 1577, Henri III décida qu'à partir du 1^{er} janvier 1578, les comptes et toutes les stipulations seraient faits par écu d'or, auquel la valeur de 60 sols était attribuée. C'est cette ordonnance qui créa les quarts d'écu et leur moitié : « Et néanmoins ledit escu pourra être payé, soit en espèces d'escus et demi escus d'or sol, un escu couronne et un sol etc..., quatre quarts d'escu d'argent et huit demi-quarts qui se feront de nouvelle fabrication... » (2). Pour divers motifs, qu'il est parfois difficile d'apprécier de nos jours, les ordonnances ou les lettres patentes royales n'étaient pas toujours exécutées à bref délai. Ainsi par des lettres patentes données à Chenonceaux au mois de mai 1577, Henri III décida qu'il serait rétabli sept généraux provinciaux des monnaies en Languedoc, Guyenne, Bretagne, Normandie, Bourgogne, Dauphiné et Provence. L'arrêt conforme de la Cour des Monnaies n'intervint que le 9 septembre 1578 (3). De même, on ne se conforma pas immédiatement à l'ordonnance de Poitiers, que je viens

(1) *Traité historique des monnoies de France*, p. 271.

(2) *Ibid.*, pp. 282 et 283. — FONTANON. *Les édits et ordonnances des roys de France*, t. II, p. 1017.

(3) FONTANON, *ibid.*, p. 1004.

de citer. Le Parlement de Paris l'enregistra seulement le 18 novembre 1577, et la Chambre des Comptes, le 5 décembre de la même année. Enfin, à la suite « d'une ordonnance du conseil privé du Roy » du 18 avril 1578, l'évaluation des monnaies et la détermination de leur poids furent rectifiées.

On sait avec quelle facilité un grand nombre d'auteurs copient textuellement les travaux de leurs devanciers. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir une erreur reproduite depuis près de 200 ans. Des piéforts des quarts d'écu et des huitièmes d'écu, bien connus des amateurs, furent frappés en 1578, à la Monnaie de Paris, avec la légende sur la tranche + CONSTITVTAE · REI · NVMMARIAE · EXEMPLVM. La fabrication des quarts d'écu et des huitièmes d'écu ne commença effectivement que vers la fin de l'année 1578 ; encore les émissions furent-elles fort peu importantes, et ces pièces sont elles aujourd'hui rares. Conbrouse avait vu en nature, outre les piéforts, des quarts d'écu et des huitièmes d'écu datés de 1578 (1). Le trésor, découvert à Montélimar, en 1886, renfermait sept quarts d'écu, frappés à la Rochelle et à Nantes et portant la date de 1579 (2). Ces monnaies furent ensuite frappées en très grand nombre et jouirent d'une certaine vogue, car sur les 307 monnaies d'argent composant ce trésor,

(1) *Cat. raisonné des monnaies nationales de France*, 2^e partie, p. 971.

(2) *Découverte d'un trésor du XVI^e siècle à Montélimar*, p. 22.

enfoui en 1585, 19 étaient des quarts d'écu d'Henri III ; la proportion était donc d'environ 1/16. Il est démontré que la date donnée par Le Blanc est inexacte.

Les quarts d'écu émis en 1578 et en 1579, sont peu communs. Le musée de Montélimar possède un quart d'écu de 1579, sorti de l'atelier de La Rochelle. J'ai vainement cherché ces pièces dans des collections importantes. D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir M. Maurice Prou, le Cabinet des Médailles de Paris lui-même ne possède aucun quart d'écu antérieur à 1580.

La création des quarts d'écu, ou pièces de 15 sols, répondait à un réel besoin. Longtemps avant leur apparition, le paiement d'une somme de 15 sols ou de 30 sols était fréquemment stipulé même dans des documents officiels. J'en citerai trois exemples :

1° *Statuts des Marchands drapiers de Bourges.*

« Nul maistre du dict mestier ne peut faire fouler au moulin ung drap, soit gris ou blanc, qu'il ait pris et marchandé à le faire fouler par le pié, et, s'il le fait, pour la première foiz doit payer *soixante solz* tournois d'amende, à appliquer la *quarte partie* au Roy etc. » (1).

2° Le 24 juin 1467, Louis XI approuva les statuts des cordiers de la ville de Paris « Item que

(1) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XVI, p. 550, Ordonnance de janvier 1466 de Louis XI.

aucun estrangier ne aultre puisse lever, à Paris, le dict mestier jusques à ce qu'il ait esté examiné par les jurez du dict mestier et que il soit à ce trouvé souffisant; et s'il est trouvé souffisant, il sera receu en payant *trente solz* d'entrée etc. » (1).

3° On trouve en 1542 dans une « appréciation et advaluation de toutes marchandises à certain prix, pour scavoir ce que l'on doit payer pour le droict de l'imposition foraine »; une liste des « espiceries et drogueries de toutes sortes appréciées et estimées à la livre, poids de marc, ou ainsi qu'il sera déclaré cy après en quelques articles :

-
- « Manne de Calabre, soixante sols tournois.
 - « Manne de Dauphiné et de Provence, *quinze sols tournois*.
 -
 - « Stives, *quinze sols tournois*.
 -
 - « Momie, *quinze sols tournois* (2) ».
 -

J'ajouterai que le terme quart d'écu était usité dès le xiv^e siècle. En publiant le règlement de 1354, si important, Cartier fait observer à tort que l'article suivant a dû être ajouté après coup, sous

(1) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XVI, p. 624.

(2) FONTANON, *ibid.*, p. 1170 et 1172. Ordonnance à Tonnerre de François I^{er} et datée du 20 avril 1542.

prétexte que les quarts d'écu remontent seulement à Henri III, et que le manuscrit, dont il s'est servi est du commencement du xvi^e siècle « 67. Item. Avons accordé que chascune Monnoye, pour chascun ouvrier et monnoyer de sa Monnoye envoie chacun an, jusques au terme dessus dit le *quart de un escu* pour le payer à nostre conseil etc. » (1). Cette expression, quart d'écu, se retrouve dans un document presque contemporain, remontant au 6 juin 1364 : « et des dis complaignans pour leurs despens et la peine qu'ilz auroient et ont chescun jour, en la poursuite des besoignes du dit mestier, comme pour pourchasser la confirmation de leurs previllèges, franchisez et libertez donnez et octroïez par nos predecesseurs Roys de France, aus dis supplians, aux Recuiteurs et Recuiteresses du dit serement et pour les autres choses nécessaires et convenables pour le gouvernement du dit mestier, chascun Ouvrier et Monnoyer, Recuiteur et Recuiteresse des susdis paieront chascun an, *un quart d'escu*..... » (2). Les observations de Cartier ne sont donc pas fondées.

La valeur de l'écu subit, pendant les dernières guerres de religion principalement, diverses variations (3), mais le mode de compter par écu de

(1) *Revue numismatique*, 1846, p. 386.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 441. Lettres de Charles V, données à Paris, le 6 juin 1364.

(3) ROGER VALLENTIN. *La valeur de l'écu au soleil à Avignon* (1557-1636).

soixante sols entra si profondément dans les habitudes, qu'on trouve même au milieu du xvii^e siècle, beaucoup de pièces, où cette évaluation est indiquée comme étant fort ancienne : «..... plus seront tenus de payer au sieur secrétaire de la dite ville vingt escus de soixante solz pièce, comme est de coustume *de toute ancieneté* » (1).

(1) *Archives de la ville d'Avignon. Enchères et délivrances de 1644 à 1664. Première enchère de la ferme de la grande boucherie du 2 mai 1646.*

ROGER VALLENTIN.

CORRESPONDANCE.

*A Monsieur le vicomte B. DE JONGHE, président
de la Société royale belge de numismatique.*

Namur, 29 juillet 1890.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'en voudrais de laisser sous le boisseau les lignes transcrites ci-après qui visent une lettre publiée par moi, en 1881 dans notre *Revue*, sous le titre :

« Monnaies attribuées à Mouzaive (province de
« Namur) sous le règne de Wenceslas I^{er}, duc de
« Luxembourg (1353-1383). »

Ces lignes, sur lesquelles j'appelle l'attention, sont extraites d'une monographie de la commune de Mouzaive insérée à *l'Ami de l'Ordre* du 25 août dernier, journal namurois, qui me fut expédié, l'autre soir, des rives du Brouffe qui arrose les murs de Mariembourg, la ville de Marie de Hongrie?

Voici le passage que l'historien de Mouzaive consacre à l'atelier de cette localité :

« Lorsque Wenceslas I^{er}, duc de Luxembourg, fut, après bien des négociations, rentré en possession de la terre et prévôté d'Orchimont (1364), il voulut, paraît-il, affirmer sa souveraineté sur ce territoire en faisant frapper à Mouzaive, des monnaies à son coin. La tradition locale fixe l'emplacement de l'atelier monétaire, non pas à Mouzaive même, mais sur l'autre rive, un moulin dit : *de Devant-Mouzaive*, lequel dépend aujourd'hui de la section de Chairière-la-Petite.

« Des vieillards de l'endroit assurent qu'on y a découvert, il y a quelques années, des pièces de monnaies sur lesquelles on a pu lire le mot MOZAVIA. Il est regrettable que ces numéraires n'aient pas passé dans un dépôt public et soient de la sorte perdus pour la science. Ils auraient tranché une question qui divise encore les numismates. Quelques-uns, en effet, révoquent en doute l'existence d'un atelier monétaire à Mouzaive, et pensent que les esterlins qu'on lui attribue ont été forgés à Musson, seigneurie acquise, le 10 juin 1370, par le duc Wenceslas I^{er}. Jusqu'ici nous n'avons de ces esterlins que des descriptions fournies par des catalogues, mais avec tant des divergences dans la lecture de la légende, qu'il est difficile de se décider entre Mouzaive et Musson.

« Ainsi le catalogue de M. Robiano nous décrit cette monnaie comme suit : + DVX — BRAB —

ANTIE : Écusson écartelé au 1 et 4 de Bohême, ou 2 et 3 de Luxembourg.

« *Rev.* MONETA : MOVZADIES.

« D'autres catalogues lisent :

« MOV'ADVS, MOVIADIES, MONIADIVS. »

(Voir la *Revue belge de numismatique*, année 1881.)

Grâces soient rendues *aux anciens* de cette commune de cent quatorze habitants qui, en lisant exactement MOZAVIA, nous révèlent l'existence d'une septième variété de l'esterlin de Wenceslas.

Je regrette, Monsieur le Président, de ne pouvoir faire connaître l'historien de Mouzaive qui garde l'anonyme. Il m'est inconnu tout autant que l'expéditeur mariembourgais qui a bien voulu m'adresser *l'Ami de l'Ordre*.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance d'une considération très distinguée.

A. LE CATTE.

NÉCROLOGIE.

CHARLES ROACH SMITH.

M. CHARLES ROACH SMITH, dont tout le monde archéologique déplore la mort, naquit en 1804 dans l'île de Wight. Devenu pharmacien à Londres, il s'occupa avec le plus vif intérêt des antiquités qu'on y trouvait alors abondamment dans la sol, et surtout de celles de l'époque romaine. La belle collection qu'il réunit, et dont le catalogue a été publié, a été acquise, en 1856, pour le British Museum. ROACH SMITH s'est aussi beaucoup occupé de numismatique, et, à la fin de 1836, il fut un des fondateurs de la Société numismatique de Londres, dont en 1840 il reçut le titre de secrétaire honoraire.

Dans la première série du *Numismatic Chronicle*, on trouve au moins une douzaine de mémoires provenant de sa plume. Pour la plupart ils traitent de numismatique romaine mais il y en a quelques-uns qui se rapportent aux monnaies celtiques, anglo-saxonnes et mérovingiennes. Dans la seconde et la troisième série du *Chro-*

nicle, il y a aussi plusieurs mémoires écrits par M. Roach Smith relatifs à des découvertes de monnaies romaines et saxonnes. Mais c'est dans son ouvrage intitulé : *Collectanea antiqua* qu'il se livra principalement à la numismatique. Il y a dans cette publication non seulement des rapports sur des trouvailles de diverses époques, mais aussi un grand recueil de monnaies inédites de Carausius et Allectus, illustré par une série de planches. Dans son histoire des villes romaines de Richborough, Reculver et Lymne, la numismatique est traitée d'une manière magistrale. C'est à M. Roach Smith que la Société numismatique de Londres décerna en 1884 sa première médaille honoraire particulièrement pour ses travaux sur la numismatique Britanno-romaine. Et tout récemment une médaille a été frappée en son honneur par les archéologues et numismates de la Grande-Bretagne. La réputation de M. Roach Smith était très répandue et plusieurs des Sociétés savantes de l'Europe, parmi lesquelles la Société numismatique belge, l'ont nommé membre honoraire. Son intervention en faveur des murs romains de la ville de Dax, que la municipalité allait détruire, est commémorée sur une médaille qui se trouve gravée dans notre *Revue* de 1859, pl. XIII, n° 1.

JOHN EVANS.

MÉLANGES.

CUEILLOIR NUMISMATIQUE

Dixième lettre du comte DE MARSY à M. A. DE SCHODT.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Depuis quatre mois, j'ai recueilli d'assez nombreuses indications de trouvailles, quelques mentions de travaux nouveaux. Je vous envoie le tout sans commentaires. Des faits, des documents, c'est ce qui, beaucoup plus que des dissertations et des mots, convient avant tout à nos confrères de la Société royale de Numismatique.

Une monnaie bilingue à légende bactrio-chinoise du premier siècle avant notre ère. — M. Perrien de Lacouperie a lu, à l'académie des Inscriptions (séance du 20 septembre 1889) une notice sur un spécimen unique jusqu'ici, d'une monnaie émise par le roi grec de Bactriane Hermæus et le roi des Yueh-Ti, lorsque ces deux peuples se trouvèrent en contact vers les années 30 à 40 avant Jésus-Christ. L'inscription, en caractères indo-bactriens, est contrôlée par celle d'autres monnayages du même roi, tandis que l'inscription chinoise rappelle celles de certaines monnaies chinoises du troisième siècle avant notre ère, dont les Yueh-Ti eurent connaissance et qu'ils imitèrent lorsqu'ils étaient établis vers les frontières nord-ouest du royaume du Milieu.

Découverte de monnaies phocéennes, aux environs d'Apt (Vaucluse). — *L'Ami des monuments* signale la découverte, sur le bord de la voie Domitienne, allant d'Arles à Milan, dans les environs d'Apt (Vaucluse), d'une urne renfermant 100 médailles d'argent « de l'époque des origines phocéennes de Marseille ». Au milieu de ce trésor était une boîte conique en ivoire contenant une bague en bronze.

Les deniers romains à la légende BACCHIUS JUDAEUS. — M. Ernest Babelon a lu, à la Société des antiquaires de France, au mois de mars 1889, une notice sur les deniers de la République romaine, à la légende *Bacchius Judaeus* qui représentent le grand prêtre de Jérusalem offrant sa soumission à Pompée.

Monnaies antiques trouvées dans la Corrèze. — Des travaux de déblaiement exécutés en 1878, à Tulle (Corrèze), à la suite d'un incendie, ont amené la découverte de quelques monnaies antiques et notamment de bronzes grecs. Après un premier examen, MM. A. de Barthélemy et A. Froidefond avaient pensé que ces pièces ne pouvaient se trouver à Tulle que depuis une époque assez récente. Aujourd'hui la question prend une nouvelle face, car ce n'est plus seulement à Tulle, mais à Brive et à Ussel qu'ont été découvertes des monnaies coloniales romaines, grecques pour la plupart, mais dont plusieurs portent, outre les noms d'Alexandrie d'Égypte, de Cascantum et de Cæsaraugusta (Espagne).

En publiant le catalogue des pièces de ces trois groupes rédigé par M. A. Froidefond, M. Philibert Lalande se demande si leur provenance n'est pas réellement antique et s'il ne convient pas d'y voir, comme l'avait supposé M. Deloche, à propos d'une monnaie de Juba, des pièces en la

possession de soldats romains ayant antérieurement séjourné dans bien d'autres provinces de l'Empire.

Rappelons enfin que l'on a déjà signalé la découverte, dans la Corrèze, de très petits bronzes, des rois parthes Mihirdate et Vologèse II. En tous cas, ces découvertes méritent d'attirer l'attention des chercheurs (1).

Découverte de monnaies romaines à Réotier (Hautes-Alpes). — M. Dupont-Delporte a signalé à la Société d'Études des Hautes-Alpes, la découverte, dans un éboulement qui s'est produit dans une tranchée dite *Tranchée des Sources*, à la base de la montagne de Réotier, à quelques mètres au-dessus du niveau de la Durance, d'un grand nombre de monnaies romaines. Quatre cents pièces de bronze environ, depuis Tibère jusqu'à Magnence, en très mauvais état par suite de leur séjour dans un terrain traversé par des sources sulfureuses, ont été rencontrées réunies dans une masse d'argile rouge, mêlées à de petites pierres de provenance étrangère aux roches avoisinantes.

M. Dupont-Delporte émet l'opinion que ces monnaies qui embrassent une période de quatre siècles et ont été trouvées au point où coule la source thermale la plus abondante, peuvent provenir des offrandes faites à une *source sacrée*, soit par les habitants du pays, soit par les voyageurs qui suivaient la route des Gaules en Italie, par Embrun, Briançon et le Mont-Genève (2).

Numismatique de Verdun. M. Liénard vient de donner

(1) *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XI, 1889, pp. 636-644.

(2) *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1890, pp. 105-106.

dans le tome XI des *Mémoires de la Société philomatique de Verdun* (1889, pp. 1-188), une *Monographie de la numismatique verdunoise*. — Nous ne pouvons analyser cette publication et nous nous bornerons à indiquer les principales espèces de monnaies qui y sont décrites. Après avoir réfuté l'opinion des auteurs qui ont attribué à Verdun, soit une monnaie gauloise, soit un denier romain avec la légende *Virodu*, M. Liénard étudie les pièces mérovingiennes, premiers produits des ateliers du pays; puis quelques monnaies carlovingiennes. Il arrive aux pièces d'Henri l'Oiseleur, dont le type se conserva longtemps après la mort de ce prince et à celles des administrateurs du comté de Verdun, Gozelin et Godefroy. Avec l'évêque Heimon, en 998, commence la suite des monnaies semi-impériales et semi-épiscopales qui cesse sous l'évêque Thierry, en 1047. Depuis cette époque, la monnaie verdunoise porte le nom seul de l'évêque. De 1150 à 1312, M. Liénard signale l'absence de monnaie verdunoise ou du moins il n'indique qu'avec réserve deux pièces publiées par M. F. Clouet. A partir du second épiscopat de Guillaume de Haraucourt, en 1456, jusqu'à celui d'Erric de Lorraine, en 1593, la monnaie verdunoise disparaît, mais on trouve, en revanche, une série de jetons en argent et en cuivre. Erric de Lorraine, au contraire, fit battre en son château de Dieulouard, de nombreuses monnaies, florins d'or, testons, demi-testons et quarts en argent et petits gros d'argent ou de billon. Charles de Lorraine, son neveu et successeur, fit de même. Tous deux firent frapper également des médailles et des jetons.

L'ouvrage se termine par la description de médailles de confréries ou de corporations et de celles du pèlerinage de Benoîte-Vaux. Toutes les médailles et monnaies citées sont reproduites très finement dans le texte.

Trouvaille de Crasville-le-Rochefort (Seine-Inférieure). — Cette découverte, faite en mars 1888 dans le cimetière, comprenait environ cinquante pièces d'or de Charles VI, roi de France, d'Henri V et d'Henri VI d'Angleterre. Ces monnaies ont été vendues à Paris, aux enchères, et le Musée de Rouen a pu acquérir, au prix de 560 francs, un salut d'Henri V, avec le titre d'héritier de la couronne de France, frappé à Rouen (1).

Fausse monnaie de Philippe III d'Espagne. — Le *Bulletin de la Société historique du Périgord* (1889, p. 437) mentionne la découverte à Cognac (Dordogne) d'un petit sac en cuir rougeâtre, aux trois quarts rongé par les vers, renfermant un certain nombre de monnaies blanches, pour la plupart à l'effigie de Philippe III, pièces qui étaient presque toutes en plomb. Quelques-unes simulaient l'argent.

M. Villepelet, en signalant cette découverte, dit qu'elle peut être rapprochée de celle d'une cachette de faux monnayeurs déblayée, cet été, dans les environs.

Monnaies romaines trouvées à Sceaux, canton de Ferrières (Loiret). — M. l'abbé Desnoyers donne, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (1889, p. 400-402), la description de trente-deux monnaies romaines découvertes récemment avec divers objets, et notamment sept tombes en pierre, renfermant des ossements. Malheureusement, cette liste s'étend de la République à Constantin et n'offre par suite qu'un intérêt secondaire pour la date des sépultures. Mais M. l'abbé Desnoyers rappelle à cette occasion la découverte dans le même village, en 1844, d'un

(1) *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, séances de 1888.

vase en terre cuite renfermant une vingtaine de monnaies impériales en or, qui furent acquises par M. Jarry père.

Découverte de monnaies du XVII^e siècle en Vendée. —

Le 30 septembre 1889, un cultivateur de Péault, canton de Mareuil (Vendée), en ouvrant une carrière dans un de ses terrains sur le bord d'une route, a mis au jour un pot ordinaire contenant 1,760 doubles tournois, aux effigies de Louis XIII, de Gaston d'Orléans, d'Urbain VIII, de Maximilien de Béthune et de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon et de Sedan. La date la plus récente de ces pièces est 1642. Cette cachette a donc dû être faite pendant les troubles de la Fronde. (*Revue du Bas-Poitou*, 1889, p. 400.)

Médaille de pèlerinage de Saint-Livier, à Varival. —

M. A. Bretagne a fait connaître, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (XXXIX^e vol.), une médaille du pèlerinage de Saint-Livier, qui avait échappé aux recherches de Le Mercier de Morière et de l'abbé de Tinseau. C'est une médaille en étain ovale, avec œillet. La face représente le saint debout, tenant sa tête de la main gauche et une palme de la main droite. Autour SAINT LINIER. Le revers porte seulement la date de 1623, année où plus de vingt-cinq mille pèlerins vinrent à Varival.

Détails biographiques sur quelques médailleurs. —

Dans sa publication : *Les Archives des arts, recueil de documents inédits ou peu connus* (Paris, librairie de l'art, 1890, t. I^{er}), M. Eugène Müntz nous donne quelques pièces intéressantes sur plusieurs médailleurs du XV^e et XVI^e siècle.

En voici l'indication : 1^o quatre lettres de Bartolomeo

Melioli, de Mantoue, datées de 1493 à 1500; 2° un document vénitien de 1501, sur Cristoforo (sans doute Gian Cristoforo Romano); 3° une lettre de l'envoyé de Toscane de 1614, au sujet des médailles du duc et de la duchesse qui paraissent avoir été commandées à Guillaume Dupré.

Médailles frappées avec le métal de la cloche de Georges d'Amboise, à Rouen. — La cathédrale de Rouen possédait une cloche célèbre dite *Georges d'Amboise*, du nom du cardinal archevêque qui l'avait fait fondre en 1501. Cette cloche, qui pesait 36,364 livres et passait pour la plus grosse de France, fut détruite en 1793, mais un particulier fit faire, avec quelques uns de ses fragments, quatre médailles, avec double légende : « *Monument de vanité, détruit pour l'utilité, l'an II de l'égalité* », et au revers : « *Métal de la cloche Georges d'Amboise faite en 1501, détruite en 1793 à Rouen* » (1).

L'Hôtel des monnaies à Rouen. — M. Ch. de Beurepaire a achevé dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine Inférieure* (2), le travail sur l'Hôtel des monnaies de Rouen, que nous avons déjà signalé. Il s'est occupé de l'Hôtel des monnaies depuis la révolution jusqu'en 1852, date de la suppression définitive de l'atelier rouennais. En appendice, il a donné une liste des Généraux-maîtres des monnaies, depuis 1366 jusqu'à 1791, des Procureurs du Roi en la cour des monnaies, des Maîtres de la monnaie et des Tailleurs et Graveurs, ainsi qu'un tarif des droits dus pour la réception des ajusteurs, monnayeurs

(1) CH. DE BEUREPAIRE, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, p. 63.

(2) T. VIII, pp. 162-192, 1889; avec une vue de l'Hôtel des monnaies, par M. Georges de Beurepaire.

et taillereses, et un inventaire des Archives de la monnaie de Rouen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

C^{te} DE MARSY.

Compiègne, 16 mars 1890.

Numismatique de la maison de Croy. — Le père Jean Vincart de la Compagnie de Jésus en « *la Gaule Belgique* » nous fournit un *faits-divers* qui intéresse la Numismatique de la famille princière de Croy, dans son livre « *le Culte de la Sainte Vierge* » édité en 1651, il y a 239 ans, chez Joachim Carlier, à Mons. Les passages de ce livre insérés à cette place sont remarquables par la naïveté de la forme.

PP. 289-291. « A cet employ de Dévotion (*celui des images*) se doit joindre l'usage du médailles, que l'on « porte aux Chapelets, au col, ou sur le chapeau dont « l'origine première augmente encore ce jourd'huy l'éclat de « la très ancienne et très-illustre maison de Croy. Car « comme la faction des Gueux commença dans le Pays-Bas, « qui pour se faire conoistre et relever ce mot de Gueu- « serie, s'estoient attaché les marques sur leurs habits : « Messire Philippe de Croy duc d'Arscot pour contrecarrer « cette faction, fut le premier qui porta sur le replis de « son chapeau une médaille d'or de la S. Vierge. »

Peut-être est-il ici question de la « Médaille de dévotion « portée en 1574, dans un pèlerinage à Hal, par les gens de « la suite du duc d'Aerschot et de Croy en opposition avec « l'insigne des gueux. » — Quatre autres médailles du même pèlerinage sont décrites chez Van Loon (*voir le*

catalogue d'une vente de Dupriez, fixée au 5 juin 1889, nos 522 et 522^{bis}.)

Le père Vincart, visant encore la médaille, nous sert un sonnet sur le mesme fait à l'honneur de l'illustre maison « de Croy », voici cette pièce rimée.

L'enfer par un effort tout noircy de fumée
Armant contre le Ciel la faction des Gueux
Eut dessein d'estouffer tous les Célestes feux,
Dont la Belge restoit saintement allumée.

La vertu de Croy de qui la Renommée
Dure encor aujourd'huy dans d'illustres Neveux
R'allument au combat et son zèle et ses vœux
Fit contre ces mutins une puissante armée.

L'Image de la Vierge au replis du chapeau
Fit paroistre Croy plus illustre et plus beau
Et son zèle éclata dessus cette Médaille.

Aussi tout l'Univers est dans son Régiment
Puisque sous ce Portraits tout le monde bataille
Et tire de Croy l'Ordre et le sentiment.

Ce qui précède permet de rappeler que les pièces au nom de la maison de Croy sont connues et nombreuses.

Adolphe Dewismes en possédait onze (*voir* nos 2,581 et 2,591, du catalogue de sa collection imprimé en 1875, à Saint-Omer) aux noms de Croy et d'Arschot, De Coster en décrit plusieurs (*voir* la table du catalogue de ses jetons d'or et d'argent), etc., etc.

A. L. C.

LES QUAIS DE PARIS. (*Suite*).

Médaille d'argent, aux armes du cardinal Mazarin, duc de Rethelois et de Nivernais : d'azur à la hache d'armes

d'argent, dans un faisceau d'armes d'or, lié d'argent, posé en pal et une fasce de gueules sur le tout, chargé de trois étoiles d'or. Ornaments extérieurs la croix fleuronée, le chapeau, etc.

Rev. JUL. MAZARIN S. R. E. CARD. BASILICAM ET GYMNAS. M. DC. LXI. entre quatre branches ou feuilles de chêne.

Jeton de laiton, de fondation, de Louis de Gonzague et Henriette de Clèves LVD. GONZAGA ET HENRICA CLIVEN DDVC NIVERN. Ecusson de Gonzague, collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec la couronne ducale ayant pour cimier le Mont-Olympe, (forteresse aujourd'hui détruite de Charleville) devise des Gonzague : FIDES.

Rev. IN FERVORE CHARITATIS GRAM DNI EXPECTAM. Dans le champ un autel portant le millésime 1651 ; au-dessus le Jehovah hébreux brillant au milieu des nuages, d'où s'échappent des rayons lumineux et une pluie de monnaies. Ce jeton a été frappé à l'occasion d'une pieuse fondation ayant pour but de marier et doter chaque année, dans l'étendue de leurs domaines, soixante jeunes filles pauvres et sages.

Il y a de nombreuses variétés de ce type qui a été suivi de 1579 à 1722. Il n'a pas de rapport avec le jeton fort rare du fils de Louis de Gonzague et qui est signé de Nicolas Briot. Ce dernier a été décrit par M. Paul Coutant, dans le compte rendu des travaux de l'Académie de Reims. L'inscription grecque ΟΛΥΜΠΙΟΝ se retrouve sur les diverses variétés y compris le jeton de Briot.

Écu de six livres, Louis XIV : LVD. XIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. Buste sénior de Louis XIV, costume romain.

Rev. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM 1701.

Ecusson de France rond, surmonté de la couronne royale; sceptre et main de justice. Cette monnaie n'est pas rare par elle-même, mais une particularité de refraappe la signale à l'attention. On lit une ancienne inscription impossible à décrire exactement mais qui porte la date de 1690 très distincte au revers et placée *extérieurement*. L'inscription correspondante est au contraire placée intérieurement (revers et droit). Nous donnons ci-dessous tout ce qu'on peut lire, 1^o au droit : IMP ☉ une partie d'écusson ... K... 2^o au revers : M. I. 069 date à l'extérieur. LVD. — Les lettres primitives sont notablement plus grandes que celles de la seconde frappe. Enfin, l'ancien droit fait supposer une monnaie impériale (Autriche) tandis que l'ancien revers avec LVD. indique une monnaie de Louis XIV, si on s'en rapporte à la date ? Sur la tranche *salvum fac regem*.

E. THELLIER.

Un club d'amateurs de monnaies et de médailles vient d'être fondé à Vienne (Autriche).

Parmi les promoteurs nous distinguons M. Joseph Nentwich, membre associé de notre Société.

Ce club qui fut définitivement constitué le 19 juin dernier, a pour but de faciliter les relations entre numismates en les invitant à des réunions hebdomadaires.

Le club possède un organe qui renseigne mensuellement les associés sur toutes les nouvelles relatives à la numismatique.

Il s'occupera de l'organisation d'expositions ou y participera. proposera des concours avec prix et fera frapper des

jetons de présence destinés aux membres du club et des médailles pour rappeler les grands événements.

Une telle institution doit nécessairement augmenter le goût des études numismatiques et nous lui souhaitons grand succès et longue existence.

G. C.

L'administration centrale du Musée de Madras (Indes anglaises) vient de publier, par les soins de son savant « *superintendent* », M. Edgar Thūrston, les catalogues des séries monétaires réunies dans ses médailliers :

Ces catalogues sont au nombre de quatre. Le premier concerne les monnaies de Mysore (1888, 66 pages, 11 planches); le deuxième, les suites numismatiques de Rome, de Ceylon et de l'Inde Portugaise (1888, 74 pages, 1 planche); le troisième, le numéraire des sultans de Dehli (1889, 15 pages), enfin, le quatrième a trait au monnayage de la East India Company (1890, 123 pages, 20 planches). Ce dernier travail n'est pas seulement consacré à la description des monnaies possédées par le Musée de Madras. M. Thurston, à l'aide de données puisées aux sources les plus sûres et appuyant ses dires de nombreux documents officiels, y reconstitue l'histoire monétaire complète de la célèbre Compagnie coloniale qui dota l'Angleterre de l'un des plus vastes empires du monde.

Le deuxième catalogue est aussi à signaler à l'attention des numismates à cause des renseignements précieux qu'il renferme sur les trouvailles de monnaies romaines faites depuis 1787 dans les vastes territoires de l'Indoustan et spécialement dans les contrées dépendantes de la Présidence de Madras.

A. DE W.

Vente de Ponton d'Amécourt. — Paris, les 9, 10, 11 et
12 juin 1890.

L'incomparable collection de monnaies mérovingiennes du vicomte de Ponton d'Amécourt, « sa série d'étude » comme aimait à la qualifier le savant auteur de *l'Essai de la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours, des recherches des monnaies mérovingiennes du Cénomannicum* et de tant d'autres travaux, justement appréciés, sur le monnayage des rois de France de la seconde race ; cette collection plus importante que celles de tous les autres cabinets réunis et qui, déjà en 1878, faisait l'admiration des visiteurs de l'exposition rétrospective du Trocadéro, cette collection a vécu.

Il n'a fallu que quatre jours à l'impitoyable marteau du commissaire priseur pour disperser aux quatre coins du monde ce qu'une vie de constants labeurs, de patientes recherches avait à peine suffi à former. Il est vrai de dire que, peu de mois avant la vente, le cabinet national de France s'était rendu acquéreur pour la somme de 180,000 francs de 1,131 pièces qui manquaient à ses collections.

Ce qui restait des suites monétaires de l'ancien président de la société française de numismatique, comprenait encore cependant plus de 800 numéros sous lesquels brillaient bien des raretés de premier ordre. Les quelques prix d'adjudication que nous transcrivons ci-dessous en sont la preuve indiscutable.

MONNAIES ROYALES.

Theodebert I.

N^{os} 14. Tiers de sou attribué à Lyon (?). . . fr. 210

| | | |
|----------------------|-------------------------------------|---------|
| N ^{os} 224. | Atelier de Reims, sou d'or. | fr. 530 |
| 247. | Sou de Boulogne-sur-Mer. | » 560 |
| 254. | Sou d'or de Cologne | » 860 |
| 256. | Triens d'Andernach (?). | » 322 |

Childebert.

| | | |
|-----|---------------------------|-------|
| 93. | Triens de Tours | » 275 |
|-----|---------------------------|-------|

Sigebert I^{er} ou II.

| | | |
|------|---------------------------------|-------|
| 332. | Sou d'or de Marseille | » 810 |
|------|---------------------------------|-------|

Clotaire II.

| | | |
|------|--|-------|
| 340. | Triens à la victoire. CHLOTARI VIC- TORIA | » 269 |
|------|--|-------|

Dagobert I^{er}.

| | | |
|------|---------------------------------|-------|
| 94. | Tiers de sol de Tours | » 200 |
| 319. | Triens frappé à Agaune. | » 400 |

Caribert II.

| | | |
|------|-----------------------------------|-------|
| 421. | Bannassac. Tiers de sou | » 196 |
|------|-----------------------------------|-------|

Clovis II.

| | | |
|-----|---|-------|
| 162 | Triens frappé, à Paris, par St-Eloi | » 228 |
|-----|---|-------|

Childeric II.

| | | |
|------|---|-------|
| 343. | Sou de Marseille | » 485 |
| 345. | Idem. MASSILIA. Buste diadémé à droite sous un édicule surmonté de trois croix. + HILDERICVS REX. Croix latine soudée sur une base au-dessus | |

d'un globe, accostée de MA, dans un
diadème de perles fr. 900

C'est le plus haut prix atteint à la vente.

Passons maintenant au monnayage des monétaires.

| | | |
|----------------------|---------------------------------------|-------|
| N ^{os} 155. | Meaux, Alacharius | » 127 |
| 196. | Trèves, Obrius et Launovius | » 202 |
| 197. | — Obrius et Monoaldus. | » 215 |
| 204. | Metz, Tendegiselus | » 204 |
| 215. | Toul, Ductroaldus | » 150 |
| 219. | Verdun, Fragiulfus | » 225 |
| 235. | Lens, Aeogoaldus. | » 110 |
| 279. | Maestricht, Domaricus. | » 105 |
| 283. | — Godofridus. | » 150 |
| 287. | — Ansoaldus | » 99 |
| 289. | Huy, Landegicrilus | » 80 |
| 296. | Namur, Adeleo | » 170 |
| 297. | — Le même. NAMVCO CIVE | » 268 |
| 315. | Sion, Gratus | » 155 |
| | etc., etc. | |

Les collections de Ponton d'Amécourt comprenaient encore des imitations de byzantines et des monnaies frappées dans les provinces de l'ancien Empire d'Occident pendant la période mérovingienne. Parmi ces dernières nous citons un denier d'argent du roi de Mercie, Offa, vendu 150 francs et deux pièces d'or des rois Wisigoths d'Espagne, émises, l'une et l'autre, à Narbonne, la première par Léovigilde et la seconde par Wittiza, adjugées à 158 et 180 francs.

La vente entière a produit un total de 37,588 francs. Le catalogue, œuvre de MM. Rollin et Feuarent, imprimé avec luxe, mérite des éloges pour l'exactitude des descrip-

tions, aussi tiendra-t-il une place honorable dans les bibliothèques numismatiques.

A. DE WITTE.

Numismatique du moyen âge et moderne, par J.-ADRIEN BLANCHET. Paris, librairie encyclopédique de Roret, 1890, 2 volumes in-18, XII, 536 pages et 552 pages avec un atlas de 14 planches.

Tous les amateurs de monnaies connaissent le *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne* publié, en 1851, par M. Anatole de Barthélemy. Certes, il serait puéril d'en faire encore l'éloge, mais quelque excellent fût-il, lors de son apparition, la science a, depuis quarante ans, fait de si énormes progrès, en numismatique du moyen âge surtout, que la nécessité de refaire ce petit livre, compagnon fidèle de tout collectionneur, s'imposait chaque jour davantage. M. de Barthélemy l'a compris tout le premier et le temps lui faisant défaut pour entreprendre ce travail de réfection, il chargea de cette tâche ardue un jeune numismate plein d'avenir, M. J.-Adrien Blanchet, ancien élève de l'école du Louvre.

M. Blanchet a répondu par le succès à la confiance que le maître actuel de la numismatique, en France, avait bien voulu placer en lui. Le nouveau manuel est digne de son aîné ce qui n'est pas peu dire.

Un livre de l'espèce s'adresse à deux classes de lecteurs, ceux qui savent et ceux qui veulent savoir. Pour les uns il est un aide-mémoire, pour les autres un guide en la science; dans les deux cas il doit être d'une consultation facile. Pour atteindre ce but, qualité primordiale de

tout bon manuel, il faut savoir être méthodique et aussi être complet sans cesser d'être concis. M. Blanchet l'a compris, les divisions de son ouvrage sont bien entendues, le plan en est pratique, et, presque toujours, il s'est abstenu, avec raison, de discuter les opinions diverses qu'il faisait connaître pour ne pas se voir entraîné hors du cadre que lui imposait la nature même de son travail. M. Blanchet a été aussi heureusement inspiré en ne s'attachant pas exclusivement aux monnaies comme l'avait fait, avant lui, M. de Barthélemy; de nombreux chapitres sont consacrés aux médailles, aux jetons, aux méreaux, aux poids non seulement de la France, mais encore de l'étranger. C'est là une innovation qui sera vivement appréciée des nombreux collectionneurs de ces divers souvenirs métalliques.

Le premier volume traite de la numismatique de la France. Le brillant éloge que vient d'en faire M. Caron dans *l'Annuaire de la Société française de numismatique* nous dispense d'en parler ici.

Quant au tome second il est divisé en deux parties. Dans l'une l'auteur s'occupe du numéraire de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, etc., etc., dans l'autre des monnaies obsidionales, de la numismatique de l'Orient latin, des jetons, des méreaux, des médailles et des poids.

Les 150 pages consacrées à l'Allemagne seront une vraie révélation pour bon nombre de numismates français et belges assez ignorants, en général, du mouvement scientifique chez leurs voisins de l'Est. Le chapitre concernant la Belgique nous semble avoir été écrit un peu hâtivement. Mais voilà que la place nous manque. Terminons donc, mais non avant d'avoir chaleureusement félicité M. Blanchet, d'autant plus que son *Manuel de numismatique du*

moyen âge et moderne est une œuvre ardue que bien peu auraient pu mener à bonne fin, car elle exigeait chez son auteur des connaissances générales qui ne se rencontrent que trop rarement aujourd'hui.

Décidément, en choisissant M. J.-Adrien Blanchet, M. de Barthélemy a eu la main heureuse !

A. DE W.

Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale, rédigé par ERNEST MURET et publié par les soins de M. A. CHABOUILLET, conservateur du département des médailles et antiques sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Paris, librairie Plon, 1889, in-4° de XXVII et 328 pages.

Le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, entrepris par feu M. Ernest Muret, vient enfin de paraître.

Qu'il nous soit permis tout d'abord d'exprimer le vif regret de voir, pour divers motifs ignorés du public, les éditeurs négliger de joindre au texte les 54 planches gravées jadis par Dardel et dont quelques exemplaires se trouvent depuis longtemps déjà entre les mains de rares privilégiés. Espérons encore que ce n'est que partie remise et que ces planches paraîtront avant peu. Bien plus que le texte elles sont indispensables aux chercheurs, car en numismatique gauloise alors qu'il est parfois si difficile de déterminer ce que le graveur a voulu représenter sur ses coins, il serait de la dernière imprudence de se fier à de simples descriptions surtout lorsqu'elles émanent d'un savant qui avait la réputation de tenir avant tout à ses opinions personnelles.

Tel qu'il est cependant, le catalogue Muret, qui compte 10,413 numéros, aura toujours l'utilité de faire connaître les incalculables richesses des séries gauloises du cabinet de France. La spirituelle préface de M. Chabouillet et les tables dressées par M. de la Tour, avec un soin minutieux, suffissent seules d'ailleurs, à donner une réelle valeur à un ouvrage composé à une époque où la numismatique gauloise était pleine d'incertitudes pour les plus érudits et dont, pour ce motif même, il serait injuste, aujourd'hui, d'essayer la critique.

A. DE W.

Nous apprenons avec plaisir que le *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, de MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, vient d'obtenir le prix de numismatique décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France.

Nos lecteurs liront cette nouvelle avec d'autant plus de satisfaction que M. Engel est un de nos plus fidèles collaborateurs, ce dont témoigne encore le présent fascicule.

V^{te} B. DE J.

NAMUR. — Jour de grandes festivités le 3 août 1890! On inaugurerait les installations du service de distribution d'eau potable.

A cette occasion, l'administration locale fit frapper une charmante médaille de tous points réussie.

En voici la description :

Droit : Les armoiries de la ville sous la couronne murale.
Autour : *Ville de Namur.* — *Emile Cuvelier. Bourg-*

mestre. Rev. Ces mots : *Inauguration de la distribution d'eau*. Puis entre deux niveaux : 3 août 1890.

Au centre une surface libre entourée d'un cercle étoilé pour recevoir le nom des personnes à qui l'administration communale offre un exemplaire de cette pièce qui sera très rare un jour, *cent* exemplaires seulement ayant été frappés.

A. L. C.

SAINT-SERVAIS, commune rurale limitrophe de la ville de Namur. — Le 29 juin 1890, les habitants de la localité avaient organisé des fêtes *en l'honneur du Bourgmestre*, dit le *revers* d'une petite médaille en cuivre jaune gravée par M. A. Fisch.

Au droit : les armes de la province de Namur avec cette légende : *Commune de Saint-Servais*. 29 juin 1890.

Mais quel *revers* pour le bourgmestre, Monsieur L. HICGUET, que le graveur appelle L'HICQUET... (1)

Que dira la postérité!

A. L. C.

Méreaux de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles.

Dans les archives de l'église Sainte-Gudule, nous avons trouvé deux manuscrits où il est question des méreaux à distribuer aux chapelains.

Une ordonnance du Chapitre, du 27 novembre 1497, enjoint aux chapelains de recevoir, chaque jour, avant de dire la messe, un plomb, pour déterminer le nombre de messes qu'ils ont célébrées par mois.

(1) Je dis : L'Hicquet.

Une quittance signée par le prêtre Caudrelier est rédigée en ces termes :

« Reçu du révérend sieur Lemoine, trésorier, la somme »
 » de 18 florins pour la distribution des plombs du »
 » chœur (choorlooden) pendant une année terminée le »
 » 1^{er} mars 1797. »

Ainsi donc, les méreaux ont été en usage à Sainte-Gudule pendant trois siècles au moins, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, même sous la domination française.

G. C.

Un denier coronat inédit de Charles VIII, frappé à Marseille, par ROGER VALLENTIN. (Extrait de la *Revue numismatique française*, année 1890, in-8^o, 3 pages, fig. dans le texte.)

M. Mallet a publié en 1862 un denier coronat, resté unique. Un nouveau denier coronat, dont le type est absolument distinct du type du denier coronat déjà publié, vient d'entrer dans la collection de notre savant confrère M. Roger Vallentin. Voici la description de sa pièce :

... CIVITĀS. Écu aux armes de Marseille. MĀSSILIE (A non barrés). Dans le champ, sous une couronne, P et un lys.

Rev. Deux annelets CIV — ITĀS — MĀS — ... LIE. Croix pattée coupant la légende, cantonnée d'un lys aux 1 et 4 et d'un K aux 2 et 3. Poids : 0 gr. 80.

Le nom du roi de France n'est rappelé que par ces initiales. C'est, dit l'auteur, un fait nouveau, non seulement dans la numismatique de Marseille sous Charles VIII,

mais encore dans toute la numismatique française du XV^e siècle.

G. C.

Médailles jetées au peuple lorsque Marie-Thérèse et Joseph II prirent possession, à Gand, du comté de Flandre.

Dans la relation de l'inauguration solennelle de Marie-Thérèse en qualité de comtesse de Flandre (1), cérémonie qui eut lieu à Gand, le 27 avril 1744, on lit à la page 27 :

« Des fenêtres d'une maison à la droite du Théâtre (2),
« les conseillers des Domaines et Finances de Sa Majesté,
« André Capon et Paul-François Cordeys, jetèrent et
« répandirent parmi le peuple une quantité de médailles
« d'or, d'argent et de cuivre.

« Ces médailles portent d'un côté le portrait de Sa Ma-
« jesté avec cette inscription : MAR · TH · D · G · R ·
« HUNG · BO · D · BRAB · C · FL · INAUGURATA
« — 1744.

« Sur le revers est un autel, sur lequel brûle le feu, et
« au dessus paroissent deux mains l'une dans l'autre,
« tenant ensemble un caducée traversé de deux épis de
« bleds en sautoir, avec cette légende autour : HÆC ARA
« TUEBITUR OMNES « et dans l'exergue ces mots :
« FIDES PUBLICA. »

C'est la description de la médaille représentée p. 56,

(1) Cette relation a été imprimée à Gand, chez la veuve Pierre de Goesin, en 1744. In-folio, 43 pages et 3 planches gravées sur cuivre par François Pilsen.

(2) Ce théâtre en forme d'estrade était élevé au marché du Vendredi, du côté de l'église Saint-Jacques et près de l'ancien Hôtel-de-Ville.

1^{re} partie, dans l'ouvrage imprimé à Vienne, en 1782, sur les médailles du règne de Marie-Thérèse. Cette pièce a 37 millimètres de diamètre. Mais il existe une médaille à peu près semblable, d'un module beaucoup plus petit (26 millimètres) et d'un poids considérablement inférieur.

La légende de cette médaille diffère légèrement de la légende de la plus grande pièce : MAR · TH · D : G · R · HUNG · BO · D · BRA · C · FLA · INAUGURATA · 1744.

Les deux pièces portent au droit la lettre R, initiale de Jacques Rottiers.

Nous pensons que la grande pièce a été réservée aux grands dignitaires et que le peuple n'a eu à grappiller que les petites médailles dont la valeur, en argent, n'était pas très considérable et dont les exemplaires en cuivre et en laiton devaient être beaucoup plus abondants que les exemplaires en argent ou en or.

C'est évidemment pour flatter la souveraine que le chroniqueur parle *d'une quantité* de médailles d'or.

Chose curieuse, Théodore van Berckel imita le revers de cette médaille lorsqu'il eut à graver, en 1792, la petite médaille pour l'inauguration de François II, en qualité de comte de Hainaut.

Lorsque Joseph II fut inauguré comte de Flandre, le 31 juillet 1781, la même cérémonie se renouvela.

Une liste d'instructions, imprimée à cette époque, en vue de cet événement, s'exprime ainsi :

« Des fenêtres d'une maison à la droite du Théâtre,
« des Commissaires des Domaines et Finances, jetteront
« et répandront parmi le peuple, une quantité de médailles
« d'or, d'argent et de cuivre.

« Le marché du Vendredi sera bordé pendant toute la
« cérémonie, d'une double haye de soldats. Ceux qui

« seront placés vers la maison d'où l'on jettera les
 « médailles, s'ouvriront au moment de cette cérémonie,
 « pour laisser approcher le peuple. »

Il est probable que les pièces jetées au peuple étaient les petites médailles (module : 22 millimètres) gravées par Théodore van Berckel, qui portent au droit le buste, à droite, de Joseph II avec la légende : JOSEPH · II · AVG · DVX — BVRG · BRAB · COM · FLA · et au revers, entre une palme et une branche de laurier :

VINCVLVM FIDELITATIS PVBLICAE
 MDCCLXXXI.

Des médailles plus grandes et d'un autre type au revers, furent sans doute distribuées aux dignitaires.

G. CUMONT.

M. le comte Th. de Limburg-Stirum, sénateur du royaume de Belgique, demeurant à Gand, désirant publier un ouvrage sur la numismatique de la maison de Limburg-sur-la-Lenne, prie instamment les numismates qui posséderaient des monnaies de ces seigneurs, de lui en faire parvenir de bonnes empreintes accompagnées de descriptions exactes. Il se fera un plaisir de leur envoyer, s'ils le désirent, le catalogue provisoire des monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, catalogue très détaillé et complet jusqu'à ce jour, qui vient de paraître et dont l'examen pourra faciliter leurs recherches.

V^{te} B. DE J.

M. Josef Nentwich, rédacteur en chef des *Mittheilungen des clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, organe mensuel d'un nouveau cercle de numismatique qui vient de se fonder à Vienne, a commencé dans ce journal, dont le premier numéro date de juin 1890, la publication d'une longue liste de médailles et jetons frappés en l'honneur de l'infortuné prince Rodolphe. Une dizaine de ces pièces ont vu le jour en Belgique à l'occasion des fiançailles ou du mariage de l'archiduc d'Autriche avec la princesse Stéphanie, fille du roi Léopold II; pour ce motif nous croyons utile de signaler à nos confrères belges le consciencieux travail de M. Nentwich.

A. DE W.

M. Julius Meili, de Zurich, vient de réunir, en 24 planches, les monnaies émises au Brésil pendant les règnes des empereurs Pedro I et Pedro II (1822-1889). La plupart de ces pièces font partie de la collection personnelle de l'auteur; 74 appartiennent au règne de Pierre I^{er}, 76 à celui de Pierre II. Le texte allemand-brésilien qui accompagne ces planches ne comporte que 4 pages.

Dans une autre publication du même genre, M. Meili fait connaître, par la phototypie, 39 monnaies portugaises, continentales et coloniales, toutes variées ou complètement inédites. C'est là un important supplément à la *Descrição Geral et Historica das Moedas cunhadas em nome dos Reis, Regentes e Governadores de Portugal* de notre confrère M. Teixeira de Aragao.

A. DE W.

IMHOOF-BLUMER et OTHON KELLER. — *Figures d'animaux et de plantes sur des monnaies et des pierres fines de l'antiquité classique*, avec XXVI planches phototypiques représentant 1352 sujets, et un texte de 168 pages (en allemand). Leipzig, B. G. Teubner, 1889, in-4°.

L'art, l'archéologie et les sciences naturelles prennent une part égale d'intérêt dans cette œuvre nouvelle qui forme le développement du livre de M. Keller, les *Animaux de l'antiquité classique*. M. Imhoof-Blumer a fait le texte des treize planches représentant des types monétaires, et M. Keller a décrit les pierres gravées. Nous avons sous les yeux un ensemble de monuments hautement instructifs pour l'interprétation historique du règne animal dans l'antiquité. C'est un musée où se viennent grouper les mammifères, du singe au dauphin ; les oiseaux, de l'aigle à l'autruche ; les amphibiens, les poissons, les insectes, les crustacés, les céphalopodes, les plantes, les animaux fabuleux et les monstres. Les monnaies sont toujours décrites, face et revers, avec la précision qu'y peut mettre un numismate aussi habile que M. Imhoof-Blumer. A la représentation d'un type qui fut en faveur, se vient joindre l'indication des monnaies à figure analogue, parfois très nombreuses, comme cela se présente pour le lion, le cheval, etc. Appelons, si l'on veut, ces utiles rapprochements la *concordance* numismatique.

On a pu se faire quelque idée de l'infinie variété de la glyptique grecque par l'inspection des types équestres de Tarente que M. Arthur J. Evans nous décrivait, avec phototypies à l'appui, dans une des dernières livraisons de la *Numismatic chronicle : the Horsemen of Tarentum*. Quelle plus belle illustration graphique trouverait-on pour

l'art des maîtres du manège, les Antoine de Pluvinel, les Franconi, les Astley ! Et jusque dans les moindres figures d'histoire naturelle se décèle cet art parfait. Des pétoncles, aux dents de peigne plus ou moins larges, paraissent moulés sur nature, pl. VIII, fig. 36 et 37 de M. Imhoof-Blumer. Un tétradrachme d'Agrigente, pl. VII, fig. 3, après nous avoir donné sur sa face la fière représentation de deux aigles dépiçant un lièvre, nous étale, au revers, un poisson, le *polyprion*, gueule bée, au dos armé de dents de scie, et un crabe, la *telphusa fluviatilis*, flanqués d'un pétoncle et d'un cornet de mer, le tout d'une exécution merveilleuse. On dirait d'un plat de Palissy. Des pierres gravées, d'une fantaisie aristophanesque, nous montrent un lapereau, — le texte dit une souris, — fort attentif à conduire son attelage de deux coqs, pl. XXI, n° 46. Parmi les figures de la planche XXIII, n° 41, nous rencontrons une sardoine du British Museum, sur laquelle deux abeilles tirent une charrue que dirige une sauterelle armée d'un long fouet. Des abeilles à une charrue, c'est de la grâce attique.

M. Keller, en décrivant une cornaline du musée de Berlin, transcrit l'épigramme que le poète Marcus Argentarius composa pour une gemme représentant l'Amour à cheval sur un lion. Et de fait, la *lettre* explicative de mainte intaille ne se trouve-t-elle pas dans l'*Anthologie palatine* ?

La première monnaie proposée à notre attention est un bronze de Marc-Aurèle frappé à Alexandrie d'Égypte, au revers duquel Orphée s'accompagnant sur la lyre, ne charme pas moins de quatorze animaux, qui sont un ichneumon, un ibis, un babouin, un chacal, un bélier, une chèvre, deux petits oiseaux, un lion, un porc, un taureau, un cheval, une antilope et un corbeau. (*Mionnet*,

t. IX, p. 24, pl. III, n° 3, 34 mill.) Un bronze de Berlin, à revers semblable, ne compte que neuf animaux.

La figure I de la planche XIX de l'ouvrage de MM. Imhoof-Blumer et Othon Keller reproduit une chalcédoine du British-Museum. Dans un moyeu s'emboîtent trois protomes de taureau tournant sous le croissant de la lune.

On a presque envie de songer à la lune de Virgile favorable pour dresser les jeunes taureaux :

Septuma post decumam felix,...

Et prensos domitare boves...

(GEORG. I. 284.)

Cette pierre d'un style raide, grêle, primitif, servait probablement, dit M. Keller, à des pratiques superstitieuses. Nous nous sommes rappelé à ce propos les bronzes d'AVAVCIA publiés par Lelewel dans son *Type gaulois ou celtique*, pl. IX, nos 26 et suivants, et sur lesquels on a beaucoup écrit. M. Hucher nous donne p. 105, n° 169, de la deuxième partie de son *Art gaulois* un agrandissement heureux de l'*Avaucia* qu'on a dit parfois être l'équivalent d'ATVATVCIA. « Au droit, c'est une espèce de cercle ponctué au centre, une sphère si l'on veut, qui semble mise en mouvement par quatre bustes de chevaux ou d'hippocampes, allant dans le même sens. N'est-ce pas le soleil accomplissant sa course incessante dans le firmament?... » et l'auteur de l'*Art gaulois* ajoute : « Plus on avance dans l'étude des produits gaulois purs et plus on découvre de points communs avec les antiques civilisations de l'Orient, et ceci ne doit nullement surprendre, puisque de là venaient les enseignements artistiques par les produits manufacturés de la Grèce et de l'Etrurie. »

CAM. P.

De Muntmeesters en hun muntslag, in de provinciale en stedelijke munthuizen van de republiek der Vereenigde Nederlanden, en van de Bataafsche republiek, en in de Utrechtsche munt van het koningrijk Holland en tijdens de inlijving bij het Fransche keizerrijk. Un volume in-8°, 131 pages, avec nombreuses figures de marques monétaires intercalées dans le texte.

Sous ce titre, notre savant confrère et ami, M. L.-W.-A. Besier, conseiller-référéndaire près la cour des monnaies du royaume des Pays-Bas, à Utrecht, vient de publier un nouveau travail d'une haute importance pour l'histoire monétaire des Pays-Bas septentrionaux, depuis la pacification de Gand, 1576, jusque y compris l'année 1813.

C'est une nomenclature des diverses espèces frappées durant cette période, dans les ateliers provinciaux et urbains des Provinces-Unies, et de la république Batave, ainsi qu'à la Monnaie d'Utrecht, pour le royaume de Hollande et pendant la réunion de l'empire Français.

Le classement est fait d'après le *Muntboek* de Verkade, et pour la Gueldre, d'après l'ouvrage de feu notre regretté confrère M.-J. de Voogt, *Geschiedenis van het muntwezen der vereenigde Nederlanden*, tome I^{er}.

Le nombre des pièces des diverses espèces de monnaies sorties de ces ateliers y est indiqué, avec mention des années au cours desquelles elles ont été fabriquées; et l'auteur y a partout ajouté les noms des maîtres de la Monnaie par qui elles ont été frappées ainsi que les diverses marques monétaires employées par chacun d'eux.

Ce travail consciencieux et utile, résultat de longues et patientes recherches dans les nombreux procès-verbaux de

vérification dressés par les conseillers et maîtres-généraux de la Monnaie, fait le plus grand honneur à notre zélé confrère.

C^{te} M. N.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES
PÉRIODIQUES.

Revue française de numismatique, 1890, 1^{er} trimestre. — VERCOUTRE. Explication de l'aureus frappé par P. Clodius à l'effigie de Marc-Antoine. — MAXE-WERLY. Monnaies mérovingiennes. Trouvaille de Saint-Aubin. — EARLE-FOX. Notes sur quelques monnaies attiques rares ou inédites. — MOWAT. Piavonius, nom de famille de l'empereur Victorin; Pius, surnom mobile des Tétricus. — A. DE WITTE. Un nouvel atelier monétaire artésien. Monnaies frappées par Philippe de Saint-Pol, à Ruminghem et à Elincourt. — GUIFFREY. Médailles de Constantin et d'Héraclius, acquises par Jean, duc de Berry, en 1402.

2^e trimestre. — PROU. Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt, acquises par la bibliothèque nationale. — R. VALLENTIN. Un denier coronat inédit de Charles VIII, frappé à Marseille. — REINACH. Sur l'époque et le nombre des néocorats de Cyzique.

Annuaire de la Société française de numismatique. Mars-avril, 1890. — A. DE BELFORT. Recherches des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen. — ROBERT. Monnaies et médailles des évêques de Metz. — DE MARCHÉVILLE. Le rapport entre

l'or et l'argent au temps de Saint-Louis. — FRÆHNER
Le gant dans la numismatique byzantine.

Mai-juin, 1890. — ZAY. Numismatique coloniale. Monnaies de nécessité. — A. DE BELFORT. Recherches des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de Cohen. — V^{te} B. DE JONGHE. Un tiers d'écu inédit de Charles II de Gonzague. — J.-A. BLANCHET. L'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires. — FRÆHNER. Variétés numismatiques.

Numismatic Chronicle, 1890, Parts I and II. — CANON GREENWELL. On a find of archaic Greek coins in Egypt. — IDEM. On a find of archaic Greek coins, principally of the Islands of the Ægean Sea. — IDEM. On some rare Greek coins. — HOWORTH. The initial coinage of Parthia. — LAWRENCE. On a Baronial coin of Eustace Fitz-John. — MONTAGU. Find of Gold coins near Chesham, Bucks. — GRUEBER. English Personal medals from 1760. — PRÉVOST. The Five-Franc Pieces of France. — CONNINGHAM. Coins of the Sakas.

Rivista italiana di numismatica, tome III, fascicule 2. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana. — GAVAZZI. Congetture sull'attribuzione di alcuni Tremissi Longobardi. — CAPOBIANCHI. Nuove osservazioni sopra alcune monete battute dai papi nel contado Venesino e d'Avignone. — AMBROSOLI. Soldino astigiano inedito di Carlo Quinto. — MORSOLIN. Giacomo Bannissio. — IDEM. Isabella Sesso. — COMANDINI. Medaglie italiane del 1889. — BRAMBILLA. Tremisse inedito al nome di Desiderio re dei Longobardi. — LUPPI. Gian Rinaldo Carli.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890,

n° 3. — A. MOREL-FATIO. Notice sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments. — G. VALLIER. Le Carnaval de Nice. — E. DEMOLE. Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848 (fragment). — F. MAZEROLLE. Jeton de Louis de Vers, abbé de la Charité et de Mont-Sainte-Marie. — A. LADÉ. La valeur du marc de Troyes. — TH. VON LIEBENAU. Fälschung der S^t Galler Thaler von 1625. — Fälschung der Batzen von Bern, Freiburg und Solothurn, 1650-1652.— Die Münzen der Grafschaft Lenzburg. — Besass die Abtei Pfäfers das münzrecht? — A. SATTLER. Ein jeton des inselpitals in Bern.

American journal of numismatics, vol. XXIV, n° 4. — CARRINGTON BOLTON. Contributions of Alchemy to numismatics. — DAVID L. WALTER. Medaillic memorials of the great comets. — R. STORER. The medals, jetons, etc., illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals.

Vol. XXV, n° 1. — BOLTON. Contributions of alchemy to numismatics. — STORER. The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine — WALTER. Medallic memorials of the great comets. — TASKER. — Mugent — Gleanings. — MARVIN. Masonic medals.

NÉCROLOGIE.

ERNEST LEFEVRE.

Un des plus anciens membres effectifs de notre Société, Monsieur ERNEST-CHARLES-ANTOINE LEFEVRE, vient de mourir, à Gand, le 8 septembre dernier. Il était né à Courtrai, le 15 juin 1825, et faisait partie de notre Société depuis le 20 septembre 1846.

Il y avait longtemps qu'il n'assistait plus à nos séances et par conséquent, ses jeunes collègues ne le connaissaient pas. Ses travaux numismatiques ne sont pas nombreux et datent des premières années de son admission dans la Société de numismatique.

Dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* (t. III, 2^e série, 1845, p. 265), il décrit quelques monnaies gauloises trouvées dans les Flandres; puis rendit compte dans notre *Revue* (1847, p. 102) de la trouvaille du Catzberg (département du Nord).

La même année, il publia dans la *Revue* (p. 415) une notice sur un dépôt d'armes et de monnaies du

moyen âge, déterré au mois d'octobre 1847, près de l'endroit appelé Bloed-Meersch, entre le chemin de Sweveghem et celui de Saint-Genois.

Puis, en 1849, il s'occupa de la trouvaille de Saint-Denis (Flandre occidentale) (*Revue*, p. 211).

Enfin, le dernier article que notre confrère inséra dans notre *Revue* parut en 1851 (p. 86). Il y signalait sous le titre de *Mélanges numismatiques*, quelques monnaies inédites ou peu connues.

G. C.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale ordinaire du 6 juillet 1890.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : Mgr le chanoine baron BÉTHUNE, *président d'honneur* ; MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président* ; le comte G. DE NÉDONCHEL, *vice-président* ; G. CUMONT, *secrétaire* ; E. VANDEN BROECK, *trésorier* ; A. DE WITTE, *bibliothécaire* ; MM. le général COCHETUX, LÉOPOLD WIENER, le baron LIEDTS, A. LE CATTE, DE ROISSART, J. VANDER AUWERA, A. BEQUET, CHARLES VAN SCHOOR, C. BAMPS, VICTOR DE MUNTER et le major chevalier VAN EERSEL, *membres effectifs* ; MM. PAUL COGELS, CH. VAN DER BEKEN et GEORGES DE SCHODT, *membres correspondants régnicoles*.

Assistent à la séance : MM. THÉOD. ROEST, le chevalier DE GREZ, A. DE MEUNYNCK et LOOYEN, directeur du Cabinet royal de numismatique de La Haye, *associés étrangers*.

Se sont excusés : MM. HERRY DE COCQUÉAU, C. PICQUÉ, C. MAUS, le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM, A. BRICHAUT, le baron L. GEELHAND, le

baron DE CHESTRET DE HANEFFE, A. DE SCHODT, le baron J.-B. BÉTHUNE, ED. PENY, COUBEAUX, le baron SURMONT DE VOLSBERGHE et NAVEAU, *membres effectifs*; MM. l'abbé POLYDORE DANIËLS, JEAN MOENS et E. VAN BALLAER, *membres correspondants régnicoles*; MM. le comte MAURIN DE NAHUYS, VAN HENDE, DUMOULIN, G. VALLIER, VAN DIJK VAN MATENESSE et CARON, *membres honoraires*; MM. C. VAN PETEGHEM, le chevalier SNOECK, RIGAU, G. TERME, CALVO Y CAPDEVILA, le baron E. SLOET et le prince HERCOLANI, *membres associés étrangers*.

Les membres de l'assemblée reçoivent un jeton de présence en bronze à l'effigie de feu le vicomte de Ponton d'Amécourt.



M. le vicomte de Jonghe remercie les membres étrangers qui ont bien voulu se déplacer pour assister à la séance.

M. le président adresse des remerciements à M. Léopold Wiener qui, depuis tant d'années, veut bien se charger, avec le talent qu'on lui connaît, de la gravure des coins des jetons de la Société.

Il regrette d'avoir oublié de parler, lors de la

réunion de Hasselt, de la remise à M. le comte Maurin de Nahuys, notre dévoué membre honoraire, de la médaille qui lui a été offerte par de nombreux confrères et amis de divers pays. La manifestation, qui a eu lieu à cette occasion, a été rappelée dans la *Revue*, page 434.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

M. le trésorier fait l'exposé de la situation financière de la Société pour l'année 1889.

Le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé.

M. de Jonghe, au nom de l'assemblée, remercie vivement M. Vanden Broeck.

Le trésorier engage ensuite chaleureusement tous les membres à faire de la propagande très active dans le but d'augmenter le nombre des abonnés à la *Revue*, et invite ses collègues, dont la collection de cette *Revue* est incomplète, à demander au bibliothécaire les volumes qui leur manquent.

M. le secrétaire donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1889 :

« MESSIEURS,

« Le rapport, que nous avons l'honneur de vous présenter, sera très court pour épargner votre temps si précieux et ne pas augmenter outre mesure le volume déjà si considérable de la *Revue*.

« Constatons tout d'abord, avec fierté, que les travaux sur la numismatique belge ont été nombreux et dignes d'intérêt non seulement par leur variété, mais aussi par les faits nouveaux mis en lumière.

« M. ÉDOUARD VANDEN BROECK ouvre cette liste par une très curieuse et très savante *étude sur les jetons de la famille Vander Noot (xv^e et xvii^e siècles)*. Le grand succès de cette publication engagera, espérons-le, notre collègue à continuer ses recherches sur les jetons des familles bruxelloises. Nul autre mieux que lui, grâce à ses riches collections, ne peut mener à bien un tel travail.

« Notre infatigable collègue M. le C^{te} MAURIN DE NAHUYS a très fidèlement analysé un précieux traité historique sur *les monnaies du royaume des Pays-Bas* depuis 1813 jusqu'à nos jours par M. Besier. Ce qui concerne l'hôtel des monnaies de Bruxelles est pour nous d'une grande utilité.

« Dans une lettre à M. A. de Schodt, M. le C^{te} DE NAHUYS nous a donné un excellent aperçu sur *la numismatique à l'exposition rétrospective d'art industriel, à Bruxelles, en 1888*.

« Enfin, par ses connaissances héraldiques étendues, M. le C^{te} DE NAHUYS est arrivé à expliquer clairement les *jetons de Messire Louis Quarré, maître de la Chambre des comptes du duché de Luxembourg et de Messire Gilles de Busleyden, maître de la Chambre des comptes en Brabant*. Van Mieris n'était point parvenu à les interpréter exactement.

« M. C. VAN PETEGHEM a écrit une belle monographie des *monnaies et jetons de Courtrai et de sa châteltenie*. M. A. DE SCHODT a complété très heureusement le travail de son collègue, en nous communiquant les précieux renseignements que ses patientes recherches dans les archives lui ont fourni sur *les jetons de la ville et de la châteltenie de Courtrai*.

« M. A. DE SCHODT avait, dans la précédente livraison, éloquemment retracé la carrière numismatique si remplie de notre regretté président d'honneur, M. Renier Chalon.

« Dans une note pleine d'érudition sur le *Florin Brabant-Liège*, M. le Baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE examine une question qui n'a jamais été traitée et n'est mise en lumière dans aucun document. Notre savant collègue fait un *appel aux numismates* pour connaître les causes qui déterminèrent la création de ce florin qui ne fut que deux fois monnaie réelle. M. DE CHESTRET parle encore de cette monnaie hybride dans son magistral ouvrage sur la numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances.

« Continuant ses études de *numismatique brabançonne*, M. A. DE WITTE est parvenu à trouver, dans les archives générales du royaume, de très curieux documents qui lui ont permis de nous procurer des détails tout nouveaux et très précis sur la fabrication *des monnaies de nécessité émises par la ville de Bruxelles, en 1584 et 1585*. Nos collè-

gues se rappellent que, dans un précédent article, M. A. DE WITTE s'est livré à une étude non moins pleine d'érudition, sur les monnaies de nécessité forgées à Bruxelles, en 1579-1580.

« M. LÉON NAVEAU nous a fait connaître *six décorations inédites de la révolution liégeoise (1789-1794)*. La *Revue* possède en M. NAVEAU un jeune collaborateur plein de zèle et de mérite. Nous sommes persuadé qu'il rendra de grands services à notre science.

« Une trouvaille de monnaies du moyen âge faite à *Walfergem (Assche)*, en mai 1889, a été signalée par M. le V^{te} B. DE JONGHE. Les conclusions tirées de la composition de ce trésor sont très judicieuses et valent une sérieuse considération.

« Nous avons eu l'occasion de nous occuper de la *médaille de la Société littéraire de Bruxelles*. La correspondance échangée à propos de cette médaille entre le graveur Benjamin Du Vivier et Gérard, secrétaire de la Société littéraire, nous a fourni les principaux renseignements publiés dans notre notice.

« *Encore quatre jetons d'étrennes gravés par Théodore van Berckel (1776-1779)* ont été étudiés par nous, et, dans un troisième article, nous avons eu la chance de pouvoir mettre sous vos yeux de *nouveaux documents relatifs à l'histoire du concours auquel fut soumis Théodore van Berckel pour obtenir le titre de graveur général de la monnaie de Bruxelles*.

« M. A. DE WITTE a fait la description de quelques *médailles modernes* par MM. E. Dryepondt, Ch. Wiener et Lemaire.

« La numismatique étrangère occupe aussi une grande place dans la *Revue* :

« Mentionnons, en première ligne, la suite et la fin (3^e et 4^e partie) du remarquable article dans lequel M. MAXE-WERLY a déterminé, avec sa science habituelle, *l'état actuel de la numismatique vémoise*.

« La première partie de ses *études numismatiques à l'époque mérovingienne* n'a pas moins captivé l'attention du monde numismatique.

« Notre sympathique confrère M. G. VALLIER a publié un *cinquième* et un *sixième article* sur les *médailles et jetons dauphinois*. Ses communications sont toujours pleines d'intérêt.

« La sphragistique a réclamé quelques pages de notre *Revue* : M. CH. PRÉAU a décrit et fait dessiner le *sceau de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Dreux*.

« Les *quelques mots* de M. J. HERMEREL sur les *Agnels de France, à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI*, ont vivement attiré l'attention.

« Enfin, un *mémoire d'Isaac Newton sur la monnaie*, trouvé par nous dans les archives du Royaume, a été publié avec quelques excellents commentaires, par M. le C^{te} MAURIN DE NAHUYS.

« Sous le titre *Correspondance*, nous avons lu une très intéressante lettre de M. H. Schuermans

à M. A. de Schodt, sur l'interprétation de la légende du revers d'une médaille de Galère : VERONA N PRITE CONDITA.

« Le 23 février 1889, notre Société a eu la douleur de perdre M. Renier Chalon, son président pendant de longues années et, à la fin, son président d'honneur. La carrière de notre savant collègue a été retracée par M. A. de Schodt. Vous conserverez, messieurs, un pieux souvenir de tout ce que M. Chalon a fait pour la prospérité et la renommée de notre *Revue*.

« Monseigneur le Prince souverain de Monaco, Charles III, membre honoraire de notre Société, est décédé le 10 septembre 1889.

« Nous avons aussi déploré la perte d'un membre effectif, M. le baron de Witte, qui s'était fait un grand nom par ses travaux sur l'archéologie et la numismatique.

« Un membre honoraire qui a tenu une place importante parmi nous, M. Eugène Hucher, nous a également été enlevé par la mort.

« Notre Société a encore perdu trois membres associés, MM. Lecointre-Dupont, Alkan et Victor Delattre. Ce dernier prit une part assez active à nos travaux et nous l'avons vu assister à quelques-unes de nos séances. »

M. le bibliothécaire communique à l'assemblée les détails suivants sur les accroissements de la bibliothèque :

« MESSIEURS,

« L'année, qui vient de finir, a été une année heureuse entre toutes pour votre bibliothèque. En dehors des périodiques, régulièrement servis cette fois, plus de 150 volumes, dont quelques-uns de grande valeur, sont venus enrichir vos séries.

« Dans le but d'étendre nos relations scientifiques, quelques nouveaux échanges de publications ont été établis : 1° avec la Société suisse de numismatique ; 2° avec la Société de numismatique de Cracovie ; 3° avec M. Bahrfeldt qui nous adresse son *Numismatisches Literatur-Blatt* et le *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, organe de la Société de numismatique de Hanovre.

« Vos collections numismatiques sont enfin, depuis quelques mois, déposées au local de la Société. Nous nous occupons de leur classement. Plus tard, s'il y a lieu, nous en dresserons un catalogue manuscrit. Notons, en passant, que, pendant l'exercice écoulé, ces collections se sont augmentées de 4 médailles en bronze, de 20 jetons, de 8 méreaux, de 65 monnaies dont 15 en argent et de 2 médaillons en plâtre.

« Un mot encore avant de terminer.

« Il y a une vingtaine d'années, M. Chalon, sur la proposition de M. Vanden Broeck, avait commencé à colliger les portraits des membres de notre compagnie. Il en avait réuni 87 qui nous

ont été remis par M. Delecourt. Nous avons repris cette idée, et, grâce à la bonne volonté de tous, la bibliothèque possède aujourd'hui 180 photographies classées chronologiquement dans trois beaux albums, dont deux sont dus à la gracieuseté de notre président.

« Nous espérons bien, Messieurs, vous voir compléter ces suites, précieuses à nos yeux à plus d'un titre, et qui constitueront en quelque sorte, dans l'avenir, l'histoire vivante de notre chère Société royale de numismatique de Belgique. »

M. A. de Witte annonce que M. J. Delecourt l'a prié de porter à la connaissance des membres de la Société, qu'il possède encore quelques exemplaires des suppléments aux monnaies du Hainaut et aux monnaies de Namur de M. Chalon, ainsi qu'un certain nombre de tirés à part d'articles de feu son regretté beau-père. Il se fera un vrai plaisir de les offrir à ceux des anciens amis de M. Chalon, qui voudront bien lui faire connaître leurs desiderata.

M. Jules Delecourt, conseiller à la cour d'appel, habite 113, rue du Trône, à Ixelles.

Sur la proposition de M. A. de Witte, de vifs remerciements sont adressés à M. Delecourt.

L'assemblée procède ensuite aux élections aux diverses places vacantes.

MM. Paul Cogels et l'abbé Polydore Daniëls sont nommés membres effectifs, en remplacement de

MM. D. Van Bastelaer et H. Helbig, démissionnaires.

M. Paul Cogels, présent à la réunion, remercie ses confrères de l'honneur qu'ils viennent de lui faire.

M. J. Chautard, associé étranger, est élu membre honoraire en remplacement de M. Deschamps de Pas, décédé.

Sont nommés membres correspondants régnicoles, MM. le chevalier Mayer van den Bergh, Fernand Dubois, Ernest Urban, Em. Seeldrayers, Alb. Visart de Bôcarmé, Em. Wallaert, J. Sibernaler et le chevalier Gustave de Stuers.

Conformément au désir exprimé par l'assemblée tenue à Hasselt, quatre places de membres correspondants régnicoles sont laissées ouvertes.

L'assemblée passe ensuite au vote pour le renouvellement du bureau qui, d'après les nouveaux statuts, doit être élu pour une période de trois ans prenant cours le 1^{er} janvier 1891.

Le scrutin donne le résultat suivant :

| | |
|-------------------------|--|
| <i>Président :</i> | MM. le vicomte B. DE JONGHE ; |
| <i>Vice-Président :</i> | le c ^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ; |
| <i>Secrétaire :</i> | G. CUMONT ; |
| <i>Trésorier :</i> | ED. VANDEN BROECK ; |
| <i>Bibliothécaire :</i> | A. DE WITTE ; |
| <i>Contrôleur :</i> | HERRY DE COCQUÉAU. |

M. le président, au nom des membres du bureau, remercie vivement l'assemblée de la preuve de

confiance et de sympathie qu'elle vient de leur donner et qui leur est d'autant plus précieuse que, d'après les nouveaux statuts, les nominations sont faites pour un terme de trois années. Il promet à l'assemblée leur concours le plus dévoué et le plus actif.

Il est procédé ensuite à l'élection annuelle des membres de la commission directrice de la *Revue*.

Le président fait partie de droit de cette commission (art. 17 des statuts). Sont réélus directeurs, pour l'année 1891, MM. C. Maus et G. Cumont.

En conséquence, la direction de la *Revue* sera confiée l'année prochaine à :

MM. le vicomte B. DE JONGHE.

CH. MAUS.

G. CUMONT.

L'assemblée examine les projets soumis à son approbation à la suite *du concours ouvert pour la médaille commémorative du cinquantième anniversaire de la Société*. Elle déclare qu'aucun des concurrents n'ayant satisfait aux exigences du concours, celui-ci est déclaré nul. Elle charge le bureau, auquel M. Léopold Wiener est adjoint, de traiter avec M. Fernand Dubois, médailleur à Ixelles.

Affaires diverses :

M. le Président communique à l'assemblée une invitation au Congrès historique et archéologique de Liège, dont l'ouverture aura lieu le 3 août

prochain. La Société royale de numismatique a déjà donné son adhésion à ce Congrès, et M. le président, d'accord avec le bureau, désignera le délégué chargé de représenter la Société à cette réunion.

Divers membres, qui habitent la province et l'étranger, se plaignent de n'avoir pas encore reçu la 3^e livraison de la *Revue*, déjà distribuée à Bruxelles.

M. le président déclare que la *Revue* a été déposée le 26 juin chez le secrétaire de la Société. Le libraire chargé de l'expédition n'a pu la faire prendre chez ce dernier que le lundi 30, date à laquelle la livraison a été remise aux membres habitant la ville.

Une enquête sera faite pour connaître le motif de la regrettable irrégularité signalée plus haut et des mesures seront prises pour que pareille chose ne se reproduise plus à l'avenir.

M. Edouard Vanden Broeck avait proposé, à la réunion de Hasselt, le 11 mai dernier, de prier le gouvernement de faire frapper une monnaie historique à l'occasion du 25^e anniversaire du règne de Sa Majesté Léopold II, roi des Belges. Le bureau de la Société avait, en conséquence, adressé une demande à l'autorité compétente.

M. le président lit une lettre de M. le ministre des Finances, dans laquelle ce dernier regrette que cette demande ne puisse être prise en considération à cause du manque de temps nécessaire pour produire une œuvre digne de l'évènement qu'il s'agit de rappeler.

M. Vander Auwera fait remarquer que l'anniversaire réel du règne de S. M. Léopold II est en décembre prochain. On aurait donc le temps de frapper une monnaie commémorative. L'assemblée engage le bureau à faire une nouvelle démarche, dans ce sens, auprès du gouvernement.

M. le président annonce qu'une convocation sera envoyée à tous les membres de la Société pour les prier d'assister au Congrès de numismatique qui aura lieu, l'année prochaine, au mois de juillet, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Société royale de numismatique.

M. le secrétaire lit un résumé des réponses à une première série de lettres adressées à des sommités de la science numismatique, pour les prier d'adhérer au Congrès du cinquantenaire de la Société. Une vingtaine d'adhésions sont déjà parvenues au bureau. Ce résultat permet des mieux augurer du succès de cette entreprise.

Communications :

M. le comte de Nédonchel annonce qu'il a terminé la classification de la collection de médailles et monnaies appartenant à la ville de Tournai. Cette collection comprend des pièces macédoniennes, coloniales romaines etc., etc. La suite des pièces tournaisiennes est presque complète.

M. le comte de Nédonchel a suivi, pour cette classification, l'ordre adopté par M. A. de Barthé-

lemy, dans ses manuels de numismatique ancienne et de numismatique du moyen-âge et moderne. Il engage vivement les numismates à venir visiter cette collection.

Mgr le chanoine baron Béthune fait remarquer que M. le comte de Nédonchel, en faisant don à la ville de Tournai de ses belles suites de pièces tournaisiennes, a considérablement augmenté l'importance des séries numismatiques possédées par la ville.

Les numismates, ajoute M. le président, sauront gré à M. le comte de Nédonchel, de sa générosité envers la ville de Tournai et il souhaite que l'accès du public à cette collection contribue à former de nouveaux amateurs. (*Applaudissements.*)

M. A. de Witte lit une notice sur un poids de marchandises (quarteron) de la ville de Binche. (*Applaudissements.*)

M. le vicomte B. de Jonghe donne lecture d'une étude sur un esterlin de convention probablement frappé par Jean I^{er} de Brabant et Thierry VII de Clèves. (*Applaudissements.*)

Il montre ensuite trois écus très rares, décrits mais non gravés dans des ouvrages allemands. Ces écus ont été frappés par Charles de Croy, prince de Chimay et comte de Megen, du chef de sa femme, Marie de Brimeu, qui possédait ce comté.

M. A. Bequet fait passer sous les yeux de ses collègues quelques sous d'or déterrés dans une sépulture des environs de Namur.

Deux bagues romaines en or ont été trouvées dans la même sépulture. Les monnaies datent d'une période comprise entre le règne de Valens (328-378) et celui d'Honorius (384-423).

Le cimetière franc d'Eprave a encore fourni deux pièces : un triens barbare imité d'une monnaie de Justinien et une petite pièce en argent que M. Bequet attribue à Théodoric, roi des Ostrogoths.

M. Bequet remettra ces dernières pièces à M. Cumont, qui les étudiera et pourra ainsi compléter son article sur les monnaies du cimetière franc d'Éprave.

M. A. de Schodt a fait déposer sur le bureau plusieurs exemplaires de la biographie de feu M. R. Chalon. Ces brochures sont mises gracieusement à la disposition des nouveaux membres de la Société. Une lettre de remerciements a été adressée par le président à M. A. de Schodt, qui l'avait informé de son aimable intention.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1^{er} OCTOBRE 1890.

MEMBRES D'HONNEUR.

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE DE L'ADMISSION. |
|---|----------------------|
| S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE BAUDOIN DE BELGIQUE. | 4 mars 1890. |
| — | |
| S. A. R. LE PRINCE Philippe DE SAXE- COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE. | 7 juillet 1878. |
| S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOU- VERAIN DE MONACO, ALBERT I^{er} | 24 novembre 1889. |

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

| | |
|---|-----------------|
| CASTELLANOS (DON Basilio-Sebastian), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid. | 6 juillet 1851. |
| DIRKS (J.) , membre de l'Académie royale des Pays-Bas, à Leeuwarden | — |
| TORNEBERG , professeur à l'université de Lund, Suède. | — |

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE DE L'ADMISSION. |
|---|----------------------|
| MM. | |
| NAUYS (LE COMTE Maurin), archéologue, rue de la Source, 61, à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . | 2 juillet 1865. |
| MULLER (LE DOCTEUR L.), directeur du cabinet royal des médailles, à Copenhague | 7 juillet 1867. |
| TEIXEIRA DE ARAGAÕ , directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne | 2 juillet 1871. |
| KARABACEK (LE DOCTEUR Josef), professor ordinarius und mitglied der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, Seidlgasse, 41, à Vienne, III. | 7 juillet 1872. |
| SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, faubourg Saint-Honoré, 140, à Paris. | 7 juillet 1878. |
| DANCOISNE , notaire honoraire, à Henin-Liétard. . | — |
| VAN HENDE (Édouard), officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille | 6 juillet 1879. |
| DE BARTHÉLEMY (Anatole), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris. | 3 juillet 1881. |
| HEISS (Aloïs), membre de l'Académie de Madrid, à Aulnay, près de Sceaux (Seine) | 2 juillet 1882. |
| BUMOULIN (F.-L.-J.), notaire, rue des Capucins, 114, à Maestricht. | — |
| ROUYER (Jules), directeur honoraire des postes, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle) | 1 juillet 1883. |
| VALLIER (Gustave), archéologue et numismate, place Saint-André, 5, à Grenoble | 6 juillet 1884. |
| VAN DIJK VAN MATENESSE (P.-J.), bourgmestre, à Schiedam | 4 juillet 1886. |
| MEYER (Adolphe), Königgrätzerstrasse, 48, à Berlin, S. W. | 3 juillet 1887. |
| BRAMBILLA (LE COMMANDEUR Camille), archéologue, à Pavie | 1 juillet 1888. |

MM.

| | |
|--|-------------------|
| CARON (Émile) , avoué honoraire, vice-président de la Société française de numismatique, à Paris, rue du Havre, 2 ^{bis} | 1 juillet 1888. |
| DANNENBERG (Herman) , Landgerichtsath, Lessingstrasse, 11, Berlin, N. W. | — |
| BABELON (Ernest) , bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue du Regard, 9. | — |
| MAXE-WERLY (Léon) , officier de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris | 7 juillet 1889. |
| EVANS (John) , président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. | 24 novembre 1889. |
| CHAUTARD (J.) , doyen honoraire de la faculté libre des sciences, de Lille, château de la Chapelle, par Croissanville (Calvados) France. | 6 juillet 1890. |

MEMBRES EFFECTIFS (1).

| | |
|--|-----------------|
| BETHUNE (MONSEIGNEUR LE BARON) , chanoine et prélat de Sa Sainteté, rue d'Argent, à Bruges. | Fondateur. |
| HERRY DE COCQUÉAU (François) , docteur en droit, Montagne-aux-Herbes-Potagères, 19, à Bruxelles | 6 octobre 1844. |
| PETY DE THOZÉE (J.) , consul général de Belgique, à San-Paulo (Brésil). | 4 juillet 1852. |
| COCHETEUX (LE GÉNÉRAL C.) , à Embourg-lez-Chênée, et à Liège, 25, rue Fabry | 5 juillet 1857. |

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

MM.

| | |
|--|-----------------|
| PICQUÉ (Camille) , conservateur du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek | 8 juillet 1860. |
| DE NÉDONCHEL (LE COMTE Georges) , président de la Société historique de Tournai, rue Becquelle, 3, à Tournai | 5 juillet 1863. |
| VANDEN BROECK (Édouard) , rue de Terre-Neuve, 102, à Bruxelles. | 3 juillet 1864. |
| WIENER (Léopold) , statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., rue du Nord, 80, à Bruxelles | — |
| MAUS (C.) , conseiller honoraire à la cour d'appel de Bruxelles, rue du Berger, 27, à Ixelles | 7 juillet 1867. |
| DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE Thierry) , sénateur, rue du Haut-Port, 56, à Gand. | — |
| BRICHAUT (Auguste) , ingénieur civil, rue du Petit-Musc, 28, à Paris | 5 juillet 1868. |
| GELHAND (LE BARON Louis) , homme de lettres et archéologue, chaussée de Louvain, 1, à Vilvorde. | — |
| DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin) , rue du Trône, 60, à Ixelles. | — |
| SCHUERMANS (Henri) , premier président de la cour d'appel de Liège, boulevard Frère-Orban, 48, à Liège | — |
| LIEDTS (LE BARON Amédée) , archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles. | 3 juillet 1870. |
| DE CHESTRET (LE BARON J.-R.-M. Jules) , membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liège | 2 juillet 1871. |
| DE SCHODT (A.) , directeur général au Ministère des Finances (enregistrement et domaines), rue de Londres, 15, à Ixelles | — |

MM.

| | |
|---|-------------------|
| LE CATTE (Auguste) , membre de la commission provinciale de statistique et de la Société archéologique de Namur, rue Notre-Dame, 22, à Namur | 4 juillet 1875. |
| DE ROISSART (Amédée) , conseiller à la cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles. | 7 juillet 1878. |
| VANDER AUWERA (Jean) , notaire, à Cortenberg près Louvain. | 3 juillet 1881. |
| CUMONT (Georges) , avocat à la cour d'appel, rue Veydt, 31, à Saint-Gilles-Bruxelles (quartier Louise) | 2 juillet 1882. |
| BEQUET (Alfred) , archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur | 6 juillet 1884. |
| BETHUNE (LE BARON Jean-Baptiste) , conseiller provincial, à Oostroosebeke | 5 juillet 1885. |
| VAN SCHOOR (Charles) , procureur général à la cour d'appel, avenue Louise, 87, à Bruxelles. | — |
| BAMPS (Constant) , docteur en médecine, échevin, rue Vieille, 23, à Hasselt | — |
| DE WITTE (Alphonse) , ingénieur, rue du Trône, 49, à Ixelles. | 4 juillet 1886. |
| PENY (Edmond-Ph.-A.) , ingénieur, à Morlanwelz | 3 juillet 1887. |
| DE MUNTER (Victor) , agent de la Banque nationale, à Audenarde | — |
| COUBEUX (Hippolyte) , rue des Paroissiens, 17, à Bruxelles. | 7 juillet 1889. |
| SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON) , sénateur, à Ypres | — |
| VAN EERSEL (LE CHEVALIER Léopold-Charles-Marie) , major d'état-major, Vieille-Route, 25, à Anvers. | 24 novembre 1889. |

MM.

- NAVEAU (Marcel-François-Léon)**, au château de Bommershoven (par Tongres) 24 novembre 1889.
- COGELS (Paul)**, château de Boeckenberg, près Deurne (Anvers) 6 juillet 1890.
- DANIÉLS (L'ABBÉ Polydore)**, au château de Vogel-sanck, près Zolder (Limbourg). 6 juillet 1890.

CORRESPONDANTS RÉGNICOLES (1).

- VAN EVEN (Edouard)**, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, archiviste, à Louvain 4 juillet 1869.
- VAN HAVRE (LE CHEVALIER Gustave)**, archéologue, rue Léopold, 25, à Anvers 6 juillet 1873.
- DU CHASTEL (LE COMTE Albéric)**, au château de la Havette, à Spa. 3 juillet 1881.
- ALVIN (Frédéric)**, attaché au cabinet des médailles de l'État, rue du Marais, 19, à Bruxelles 5 juillet 1885.
- VAN DER BEKEN (Charles-Auguste-Pierre)**, contrôleur au change et au monnayage, etc., à l'hôtel des Monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles (Bruxelles) 7 juillet 1889.
- DE SCHODT (Georges)**, avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles —
- MOENS (Jean)**, avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale. 24 novembre 1889.
- VAN BALLAER (E.)**, attaché au compte-rendu analytique des débats de la Chambre des Représentants, rue Froissard, 43, à Etterbeek-Bruxelles —

(1) Le nombre des correspondants régnicoles est limité à vingt

MM.

| | |
|--|-----------------|
| MAYER VAN DEN BERGH (CHEVALIER Fréd.), rue de l'Hôpital, à Anvers | 6 juillet 1890. |
| DUBOIS (Fernand), sculpteur et médailleur, rue des Drapiers, 65, à Ixelles | — |
| URBAN (Ernest), 13, avenue des Arts, à Bruxelles. | — |
| SEELDRAYERS (Émile), artiste-peintre, 9, rue du Marteau, à Bruxelles | — |
| VISART DE BOCARMÉ (Albert), 18, rue des Aiguilles, à Bruges. | — |
| WALLAERT (Em.), avocat, 69, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles | — |
| SIBENALER (J.), conservateur du Musée de l'Institut archéologique d'Arlon. | — |
| DE STUERS (CHEVALIER Gustave), 46, avenue Louise, à Bruxelles. | — |

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

| | |
|--|------------------|
| NIJHOFF (Martinus), libraire, à la Haye | 14 octobre 1856. |
| PENON (Casimir), conservateur du Musée des Antiquités, au château Borely, à Marseille. | 3 novembre 1856. |
| MORIN-PONS (Henri), banquier, rue de la République, 12, à Lyon | — |
| MADDEN (Frédérie-W.), esq., membre de la Société numismatique de Londres, Hilton lodge, Sudeley Terrace, à Brighton. | 14 janvier 1865. |
| CAUCICH (A.-R.), place du Dôme, 15, à Florence | 18 janvier 1867. |
| RICARD (Adolphe), archéologue, à Montpellier. | 7 octobre 1867. |
| RAMON (Vidal), numismate, place Isabelle, 2, à Barcelone | 24 mai 1868. |

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

| MM. | |
|--|--------------------|
| CLAY (Charles) , M. D., président de la Société numismatique, à Manchester | 5 janvier 1870. |
| LUSCHIN (DR ET PROF. Arnold von) , membre de l'Académie impériale et royale des sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Graz, à Graz. | 5 juin 1870. |
| VAN PETEGHEM (Charles) , membre de la Société française de numismatique, quai des Grands-Augustins, 41, à Paris | 14 mai 1871. |
| DE MARSY (LE COMTE Arthur) , directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne. — | — |
| TRACHSEL (LE DOCTEUR Charles-François) , numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne | — |
| HYDE , directeur général de la Monnaie, à Calcutta. | 15 juillet 1871. |
| ROEST (Théod.-M.) , Rapenburg, 31, à Leyde . . | 7 juillet 1872. |
| LAGERBERG (LE CHEVALIER Magnus) , chambellan de S. M. le roi de Suède et de Norwège, conservateur du Musée de Gothembourg, à Rada | 10 septembre 1872. |
| SMITS VAN NIEUWERKERK (J.-A.) , conseiller provincial, lieutenant-colonel, commissaire de milice, à Dordrecht | 29 novembre 1873. |
| PAPADOPOLI (LE COMTE Nicolas) , officier honoraire de cavalerie, membre résident de l'Académie royale des beaux-arts, à Venise, membre de l'Ateneo Veneto, correspondant de l'Institut royal des sciences et des lettres de Venise, palais Papadopoli de Silvestro, à Venise. . . | 18 juin 1874. |
| SNOECK (LE CHEVALIER Matthieu-Adrien) , chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, à Hintham, près Bois-le-Duc | 3 novembre 1874. |

MM.

- SUDRE (L.)**, secrétaire de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris. 25 janvier 1876.
- DELA HAUT (Charles)**, propriétaire, à Charleville. 25 avril 1877.
- DE DONOP (LE BARON Hugo)**, major chambellan de S. A. R. le grand-duc de Hesse, à Wiesbaden (l'été, au château de Panker dans le Holstein). 6 mai 1877.
- HABETS (L'ABBÉ Joseph)**, président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à Maestricht 14 mai 1877.
- MULLER (LE DOCTEUR S.)**, archiviste de la ville, à Utrecht 10 juin 1877.
- LEHMANN (BARON VON)**, lieutenant général, Adolfs allée, 7, à Wiesbaden. 4 décembre 1877.
- DU LAC (Jules)**, archéologue, 10, rue des Minimes, à Compiègne 10 avril 1878.
- ENGEL (Arthur)**, rue Marignan, 29, à Paris. . . 11 mai 1878.
- RIGAUX (Henri)**, archiviste de la ville. — Mairie de Lille (Nord). 23 mai 1878.
- SCHOLS (L.-P.-II.)**, docteur en médecine, à Maestricht 10 août 1878.
- VERNIER (Achille)**, banquier, rue de Thionville, 34, à Lille 23 octobre 1878.
- DE GREZ (LE CHEVALIER Jean-Marie-Henri-Joseph)**, numismate, à Bois-le-Duc. 4 février 1879.
- DISSARD (Paul)**, conservateur du Musée des antiquités, à Lyon 5 juillet 1879.
- SACCHETTI (Giuseppe)**, vérificateur à la Monnaie de Milan 10 juin 1880.
- PHILLIPS JR (Henry)**, secrétaire de la Société numismatique et archéologique de Philadelphie, 320, S. Eleventh street —

MM.

- BOUTRY (Julien)**, juge, secrétaire de la commission du Musée, à Arras 3 juillet 1880.
- LAUGIER (Joseph)**, conservateur du cabinet des médailles, à Marseille 24 juillet 1880.
- ENSCHEDÉ (A.-J.)**, membre de la Société Teylers, à Harlem 2 août 1880.
- PERRIN (André)**, numismate, à Chambéry (Savoie), rue de Boigne 20 août 1880.
- BAHRFELDT (LE CAPITAINE Max)**, Herrenstrasse, 42, Rastadt 21 février 1881.
- JOSÉ DO AMARAL B. DE TORO**, numismate, 214, Rua Direita, à Vizeu-Alcáface (Portugal) . . 17 mars 1881.
- EHRENSVARD (LE COMTE Augustin)**, lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près de Helsingborg —
- MAINDRON (Ernest)**, secrétaire de l'Académie des sciences, au Palais de l'Institut, à Paris . . . 24 juin 1881.
- WEYL (Adolphe)**, directeur des *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C. 19 janvier 1882.
- DESRIARD (Louis)**, numismate, à Rive-de-Gier (département de la Loire) 25 janvier 1882.
- ORT (LE MAJOR J.-A.)**, à Amersfoort 22 février 1882.
- DE MEUNYNCK (Auguste)**, membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6 9 mars 1882.
- QUARRÉ-REYBOURON**, archéologue, à Lille, boulevard de la Liberté, 70 2 mai 1882.
- TERME (Georges)**, quai des Tanneurs, 6, à Liège. 6 mai 1882.
- GHESEQUIÈRE-DIERICKX (Désiré)**, directeur des usines monétaires de Biache-Saint-Vaast, rue Saint-Paul, 28, à Paris —

MM.

| | |
|---|-------------------|
| GOUVERNEUR (Arthur) , à Saint-Denis (département de la Seine) | 28 juin 1882. |
| ANDRÉ (Ernest) , notaire, à Gray | 2 octobre 1882. |
| OLDENBURG (J.-F.-II.) , Bellmansgaten, 26, à Stockholm | — |
| CAVALLI (Gustave) , pharmacien, à Sköfde, près de Stockholm | 9 août 1882. |
| WEDBERG (J.-O.) , conseiller de justice, Storgaten, 29, à Stockholm | 9 août 1883. |
| FEWSTER (Charles - Edward) , counsellor, à Hornsea near Hull (Angleterre). | 6 juillet 1884. |
| BOM (Adrien) , numismate, Spuistraat, 135, à Amsterdam | 20 janvier 1885. |
| JOSEPH (Paul) , professeur, Wielandstrasse, 61 ^{III} , à Francfort-sur-Mein | — |
| JOLIVOT (Pierre-Charles) , secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco | 27 avril 1885. |
| DE MAN (M^{lle} Marie) , rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande) | 30 mai 1885. |
| BESIER (Louis-Guillaume-Alexandre) , référendaire près la commission des monnaies des Pays-Bas. Maliesingel, 20, à Utrecht | 2 octobre 1885. |
| VON ERNST (Charles) , conseiller supérieur des mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche) | 16 novembre 1885. |
| MYER (Isaac) , membre de la Société numismatique de Philadelphie, à New-York (Amérique), 21 East, 60 th street | 30 novembre 1885. |
| BUKOWSKI (II.) , membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgaten, 29, à Stockholm | 7 janvier 1886. |

MM.

- GERMAIN (Léon)**, bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy. 14 avril 1886.
- CAHN (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, chaussée d'Eschersheim, 36, à Francfort-sur-Mein. . . 4 juillet 1886.
- HELBING (Otto)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Residenzstrasse, 12, à Munich —
- SANTONI (LE CHANOINE Milciade)**, professeur à l'université de Camerino (Italie) 7 novembre 1886.
- DEMOLE (Eugène)**, conservateur du cabinet des médailles de la ville de Genève, président de la Société suisse de numismatique, 41, chemin de Champel 17 février 1887.
- CHARRIER (Louis)**, officier d'académie, membre de l'Académie d'Hippone, commis principal de préfecture à Sétif, prov. de Constantine (Algérie) 4 mars 1887.
- CALVO Y CAPDEVILA (Carlos)**, ministre résident de la République argentine, 98, rue de la Loi, à Bruxelles. 28 avril 1887.
- HERMEREL (Jules)**, rue Oberkampt, 13, à Paris. —
- CORBELYN-BATTAERD (C.-N.-F.-A.)**, conservateur du Musée archéologique et numismatique de la Société frisonne d'histoire, à Leeuwarden. —
- SCHULMAN (J.)**, à Amersfoort (Pays-Bas) —
- GNECCHI (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) 4 juin 1887.
- GNECCHI (Francesco)**, directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) —

MM.

- CASSUTO (Guglielmo-Napoleone)**, ingénieur, à
Livourne (Italie) 5 juin 1887.
- STORER (R.-Horace)**, président de la Société
médicale, à Newport, Washington street, 58,
Rhode-Island (États-Unis) 28 juin 1887.
- McLACHLAN (R.-W.)**, Sainte-Monique street, 55,
Montréal (Canada) 30 juillet 1887.
- TAILLEBOIS (Émile)**, officier d'Académie, secré-
taire de la Société de Borda, à Dax (Landes). 7 novembre 1887.
- MAZEROLLE (Fernand)**, ancien élève de l'école
des Chartes, rue du Rocher, 45, à Paris. . . 1 décembre 1887.
- KENNER (LE DOCTEUR Frédéric)**, membre de l'Acadé-
mie impériale et royale des sciences de
Vienne, directeur du Musée impérial des
médaillles et d'antiquités, Augustiner Gang, à
Vienne (Autriche). 13 janvier 1888.
- PRÉAU (Charles)**, membre de la Société française
de numismatique, officier d'Académie, rue
Rodier, 57, à Paris 14 avril 1888.
- SLOET (LE BARON Ernest)**, inspecteur du matériel
du Grand Central belge, à Lodelinsart, près
Charleroi 16 août 1888.
- STEPHANIK (John-W.)**, conservateur du cabinet
numismatique de la Société royale d'Archéo-
logie, Heerengracht, 231, à Amsterdam. . . 26 août 1888.
- COLBURN (Jérémiah)**, président de la Société
numismatique de Boston, membre du comité
de publication de l'*American Journal of
Numismatics*, 18, Somerset street, à Boston
(États-Unis d'Amérique). 23 novembre 1888.
- BLANCHET (J.-Adrien)**, attaché au cabinet des
médaillles de la bibliothèque nationale 19, rue
de Vienne, à Paris 23 novembre 1888.

MM.

- BAROZZI (Nicolas)**, ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise. Palais ducal, à Venise 23 décembre 1888.
- DE PONTON D'AMÉCOURT (LE BARON R.)**, à Saint-Calais (Sarthe) France 6 février 1889.
- VALLENTIN (Roger)**, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche) France 28 septembre 1889.
- SATTLER (Alb.)**, ancien président de la Société Suisse de numismatique, 7, Blumenrain, à Bâle (Suisse) 12 octobre 1889.
- SOUTZO (Michel-C.)**, Strada romanica, 4, Bucharest (Roumanie) —
- THELLIER (Émile)**, officier d'Académie, vice-président de l'Académie Champenoise, rue de la Fédération, 76bis, à Paris 31 octobre 1889.
- LOOIJEN**, directeur du cabinet royal de numismatique de La Haye 10 janvier 1890.
- VAN WERVEKE (Nicolas)**, secrétaire de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg 15 février 1890.
- KUIPERS (H)**, conseiller communal, à Leuwarden (Pays-Bas) 15 mars 1890.
- NENTWICH (Joseph)**, rédacteur en chef des *Mittheilungen des clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, 13, Herrngasse, Vienne (Autriche) —
- STROEHLIN (Paul)**, secrétaire de la Société Suisse de numismatique, rue de la Cité, 20, à Genève 7 juin 1890.
- HERCOLANI (PRINCE)**, 80, rue de la Loi, à Bruxelles —

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1891 :

| | |
|------------------------------------|---|
| <i>Président d'honneur à vie :</i> | Mgr le chanoine baron Félix BETHUNE. |
| <i>Président :</i> | M. le vicomte B. DE JONGHE. |
| <i>Vice-Président :</i> | M. le comte Th. DE LIMBURG-STIRUM. |
| <i>Secrétaire :</i> | M. G. CUMONT. |
| <i>Bibliothécaire :</i> | M. Alph. DE WITTE. |
| <i>Trésorier :</i> | M. Éd. VANDEN BROECK. |
| <i>Contrôleur :</i> | M. Fr. HERRY DE COCQUÉAU. |

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1891 :

MM. le vicomte B. DE JONGHE.
C. MAUS.
G. CUMONT.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3^e TRIMESTRE 1890.

Avis important : Les publications et ouvrages destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1890, nos 4 à 7. — *Berliner Münzblätter*, nos 114 à 117. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 160, 161 et 165, planches 99 et 101. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 54 et 56.

Amérique. — *American journal of numismatics*, vol. XXIV, n^o 4.

Angleterre. — *Numismatic chronicle*, 1890, Parts I et II.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 82 à 84. — *Mittheilungen des clubs der Münz- und medaillenfreunde in Wien*, nos 1 et 2 (envoi de M. Nentwich). — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1890, nos 1 et 2.

Belgique. — *Académie royale des sciences et des lettres. Bulletins*, 1890, nos 4 à 6. *Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale*, t. IV. *Bibliothèque de M. le baron de Stassart. Catalogue.* — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1889, nos 9 à 12. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, 4^e liv. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2^e série, t. VI, 1^{er} liv. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XX, 3^e liv. — *Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès d'Anvers-Middelbourg.*

- France.** — *Revue numismatique*, 1890, liv. I et II. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1890, mars-avril et mai-juin. — *Antiquaire de Picardie. Album archéologique*, 4^e fasc. *Bulletin* 1887, n^o 3, 1889, n^{os} 2 à 4. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LVIII, n^{os} 5 et 6, t. LIX, n^{os} 1 et 2; partie technique, t. LX, n^{os} 5 à 8. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n^{os} 523 à 534. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n^{os} 138 et 139. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1890, 2^e trimestre. — *Académie d'Hippone. Bulletin*, n^o 23; *Comptes-rendus des réunions*, année 1889. — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne*, t. XVII. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8^o, n^o 4. *Mémoires*, t. XIV, n^o 3.
- Italie.** — *Miscellanea di Storia italiana*, t. XXVIII. — *Rivista italiana di numismatica*, 1890, fascicule 2.
- Pays-Bas.** — *Noord Brabant genootschap van kunsten en wetenschappen. Nieuwe reecks*, 1890, n^o 4. — *Catalogus der Boekerij*, 3^e gedeelte, 1890.
- Suède.** — *Manadsblad*, 1888. — *Antiquarisk tidskrift*, t. XI, liv. 1 et 2.
- Suisse.** — *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, t. IX, n^o 3. — *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2^e série, t. II.

Publications non périodiques.

- ALEXI. — *John Law und sein System*. Berlin, 1885, in-8^o, 67 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- ANDRÆ. — *Een merkwaardige gouden munt*. Kollum, 1890. (*Don de M. Corbelyn Battaerd.*)
- BESIER. — *De muntmeesters en hun muntslag in de provinciale en stedelijke munthuizen van het republiek der vereenigde Nederlanden, etc.* Utrecht, 1890, in-8^o, 131 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- CHALON. — *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*. Bruxelles, 1868, in-4^o, 33 pages, 4 planches et 1 carte. — *Curiosités numismatiques* (23 articles). — *Numismatik des ordens der Agathopeden*, et 71 autres brochures du même auteur. (*Don de M. J. Delecourt.*)

- DANCOISNE. — *Auguste Preux*. Bruxelles, 1880, in-8°, 6 pages.
(Don de M. Delecourt.)
- DE WITTE (A.). — *Un nouvel atelier monétaire artésien*. Paris, 1890
in-8°, 18 pages, 1 vign. — *La main ouverte, marque monétaire d'une
monnaie française*. Anvers, 1890, in-8°, 6 pages, 1 vign. (Hommage
de l'auteur.)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana*. Milano, 1890,
gr. in-8°, 26 pages, 1 pl. et vign. (Hommage de l'auteur.)
- IMHOOF-BLUMER und OTTO KELLER. — *Tier- und pflanzenbilder auf
münzen und gemmen des klassische altertums*. Leipzig, 1889, in-4°,
ix-168 pages et 26 planches. (Hommage de M. Imhoof-Blumer.)
- MAXE-WERLY. — *Trouvaille de Saint-Aubin*. Paris, 1890, in-8°,
44 pages, 2 planches. (Hommage de l'auteur.)
- MEILL. — *Die münzen des kaiserreichs Brasilien, 1822 bis 1889*.
Zurich, 1890, in-8°, 24 planches — *Portugiesische münzen*. Zurich,
1890, in-8°, 4 planches. (Hommage de l'auteur.)
- ROEST. — *Catalogue du cabinet numismatique de la Fondation Teyler
à Harlem*, in-4°, 64 pages, 8 planches. (Hommage de l'auteur.)
- SORET. — *Éléments de la numismatique musulmane* (3 articles).
(Don de M. J. Delecourt.)
- STROEHLIN. — *Souvenir d'un voyage numismatique en Russie*. Genève,
1870, in-8°, 4 pages. (Hommage de l'auteur.)
- THURSTON. — *Gouvernement central muzeum Madras*. Coins catalogue,
n° 1, Mysore. Madras, 1888, in-8°, 66 pages et 12 planches. —
Cat. n° 2, Roman, Indo-Portuguese and Ceylon. Madras, 1888,
in-8°, 74 pages et 1 planche — Cat. n° 3, Sultans of Dehli. Madras,
1889, in-8°, 15 pages. — *History of the coinage of the territories of
the East India Company in the Indian peninsula*. Madras, 1890,
in-8°, 123 pages, 20 planches. (Hommage de l'auteur.)
- VALLENTIN (R.). — *Les écus d'or avignonais du pape Paul III*. Paris,
1890, gr. in-8°, 15 pages. — *Philibert Ferrier, vice légat d'Avi-
gnon, 1541*. Avignon, 1890, in-8°, 14 pages et 1 vignette. — *Contre-
marque sur un aureus de Vespasien*. Bruxelles, 1890, in-8°, 4 pages.
(Hommage de l'auteur.)
- VAN DEN BROECK. — *Proposition au gouvernement de faire frapper
une monnaie historique*. Bruxelles, 1890. (Hommage de l'auteur.)
- VAN HENDE. — *État de la ville et de la châtellenie de Lille en 1789*.
Lille, 1890, gr. in-8°, 124 pages, 1 carte. (Hommage de l'auteur.)

Catalogues et ouvrages anonymes.

Auktions-Catalog, de A. WEYL, nos 108 et 109. — *Numismatische correspondens*, nos 89 et 90 du même. — *Catalogue Schulman*, n° 19. — *Collection E. Piot*. (Don de M. Dupriez.) — *Collection Terbruggen*. Anvers, 1867. (Don du bibliothécaire.) — *Collection de Ponton d'Amécourt. Mérovingiennes*. (Envoi de MM. Rollin et Feuardent.) — *La monnaie en Belgique. Actes officiels*. (Don de M. J. Delecourt.) — *Collection de M. le comte X.-D. Paris*, 1890. (Envoi de M. Van Peteghem.) — *Numismatischer Verkehr*, von THIEME, nos 5 et 6. — *Monnaies nationales et monnaies féodales, Catalogues à prix marqués*. (Envoi de M. R. Serrure.) — *Numismatica neerlandica. Feestuitgave by het 50 jarig bestaan der firma C.-T. Bom en zoon*. Vente Rijnbende. Exemplaire sur papier de Hollande. (Envoi de M. Bom.)

Manuscrit.

Copie manuscrite d'une généalogie de la famille van Berckel.
(Don de M. le chevalier de Stuers.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Jules Delecourt.

Grand médaillon, en bronze coulé, à l'effigie de M. R. Chalon, par L. Wiener.

Don du major chevalier van Eersel.

Médaille-diplôme de membre de la Société de numismatique du comte L.-J. de Renesse-Breidbach.

Don de M. A. Brichaut.

Inauguration de la distribution d'eau à Namur. Médaille en bronze.

Jeton de présence à l'assemblée générale de la Société, du 6 juillet 1890.
Exemplaire en bronze.

Bruxelles, le 26 août 1890.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

| | |
|--|-----|
| Études numismatiques à l'époque mérovingienne (deuxième partie), par M. L. MAXE-WERLY | 5 |
| Méreaux inédits du chapitre d'Évreux, par M. CH. PRÉAU . . . | 34 |
| Méreaux communaux d'Arras, par M. DANCOISNE | 49 |
| Une médaille liégeoise inconnue de Van Loon, par M. LÉON NAVEAU. | 56 |
| Un liard inédit d'Henri IV, roi de France, par M. ROGER VALLENTIN | 64 |
| Tableau indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles en usage dans le Brabant, à l'époque de l'invasion française, en 1794, par M. RENIER CHALON | 69 |
| Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine, par M. le comte DE MARSY. | 80 |
| Trois méreaux cartusiens, par M. G. VALLIER. | 90 |
| Étude sur la Cour des monnaies de France, par M. CHARLES PRÉAU | 97 |
| Le bracelet considéré comme moyen d'échange antérieur à la monnaie frappée, par M. J. ADRIEN BLANCHET. | 129 |
| Son Altesse Royale Monseigneur le Prince BAUDOIN, accepte le titre de membre d'honneur de la Société royale de numismatique de Belgique | 193 |
| Mélanges de numismatique zélandaise, par M ^{lle} MARIE DE MAN. | 194 |
| Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave (province de Namur), par M. G. CUMONT. | 212 |
| Recherches numismatiques, par M. A. DE WITTE. | 270 |
| Description de quelques monnaies inédites ou peu connues d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn, et analyse de quelques | |

| | |
|--|-----|
| actes relatifs au monnayage de cette abbaye, par M. le vicomte B. DE JONGHE | 288 |
| Numismatique africaine, par M. LOUIS CHARRIER | 303 |
| Quelques pièces rares ou inédites recueillies sur les quais, à Paris, par M. EMILE THELLIER. | 305 |
| Numismatique du marquisat de Franchimont, par M. LÉON NAVEAU. | 307 |
| Contremarque sur un auréus de Vespasien, par M. ROGER VALLENTIN | 312 |
| Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas. Jetons historiques et autres, intéressant les diverses provinces des Pays-Bas, dont les coins sont conservés à l'hôtel des monnaies, à Paris (deuxième article), par M. J. ROUYER | 353 |
| Deux monnaies frappées en Flandre en 1581, par M. le vicomte B. DE JONGHE | 422 |
| Étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type du revers, par J. CHAUTARD | 469 |
| Mélanges numismatiques, par ARTHUR ENGEL. | 504 |
| Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques. — Un quarteron de Binche, par ALPHONSE DE WITTE | 517 |
| Date de la fabrication des quarts d'écu d'Henri III, par ROGER VALLENTIN. | 522 |

CORRESPONDANCE.

| | |
|--|------------|
| Lettre à M. le vicomte B. DE JONGHE, président de la Société royale belge de numismatique, par A. LE CATTE | 529 |
| NÉCROLOGIE. — Jean-Frédéric-Georges Meyer, par J. DIRKS | 136 |
| J.-W. Wilson, par G. C. | 141 |
| Lucas-Hermann Ebersson, par M. A. DE WITTE. | 361 |
| Vincenzo Promis, par M. FR. GNECCHI | 430 |
| Louis Deschamps de Pas, par M. A. DE WITTE | 431 |
| Henri Helbig, par M. le vicomte B. DE JONGHE | 433 |
| Edouard Hoppe, par M. E. V. D. B. | <i>ib.</i> |
| Charles Roach Smith, par JOHN EVANS | 532 |
| Ernest Lefèvre, par G. C. | 566 |

MÉLANGES.

Une page de l'histoire de Nieuport (les Monetanen), par VLIETINCK. — Collection de monnaies mérovingiennes du vicomte de Ponton d'Amécourt. — Jetons en écaille. — Monnaie émaillée de Genève. — Eugène Demole nommé président de la Société suisse de numismatique. — Numismatique du Brésil, par M. PÉTY DE THOZÉE. — Une médaille de Gonzalve de Cordoue, par M. JOLIVOT. — Une princesse numismate, Élisabeth-Charlotte, comtesse palatine du Rhin. — Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique, par MICHEL-C. SOUTZO. — Décès de S. A. S. Charles III, prince de Monaco. — Trouaille de deniers impériaux romains (à Waudrez, Hainaut). — Comment on lançait une médaille il y a soixante ans. — Répertoire des sources imprimées de la numismatique française, par A. ENGEL et R. SERRURE. — Valeur de l'argent et salaires au moyen âge, par STEPHAN BEISSEL. — Liste des médailles et jetons décrits dans la Continuation de Van Loon, dans l'histoire numismatique de Hollande, par le comte M. Nahuys, et les médailles des Pays-Bas de Dirks, par H. KUIPERS. — Cueilloir numismatique par le comte DE MARSY. — C'est une monnaie; pièce inédite d'Honoré II, prince de Monaco, par C. JOLIVOT. — Le Krinkberg près Schenefeld et les trouvailles de pièces d'argent dans le Holstein, par H. HANDELMANN. — M. J. De Le Court, gendre de feu M. Chalon, fait don à la Société de quelques ouvrages de la bibliothèque de notre regretté président. — Mort d'Édouard-Louis Geerts, médailleur belge. — Vente des collections de feu Victor Delattre de Cambrai. — Introduction à l'étude de la numismatique, par H. HALKE. — La valeur de l'écu au soleil à Avignon (1557-1636), par ROGER VALLENTIN. — Culte de Saint-Venant de Camerino, iconographie et bibliographie, par M. SANTONI. — Publications périodiques : sommaires 142

Jetons frappés au sujet de la reprise, en 1652, de Bar-le-Duc par les Français, par J. ROUYER. — A propos d'une forme à méreaux du musée archéologique de Nivelles, par le comte M. NAHUYS. — La nouvelle direction de la Revue italienne de numismatique. — Quelques observations sur Nicolas Oudart et son jeton, par J.-TH. DE RAADT. — Les Duvivier, par VICTOR ADVIELLE. — Trouaille de monnaies romaines à Lopert (Luxembourg). — Proverbe inscrit sur un jeton du xiv^e siècle, par J. ROUYER. — Ventes Chalon. — Vente Fr. Ollivier. — Onzième année de la Numismatisches Lite-

- ratur-Blatt. — Monnaie émaillée de Genève. — Penningkundig Repertorium de J. DIRKS. — Monnaie d'or inédite de Jean de Bavière, évêque de Liège, par G. CUMONT. — Quatre poids avignonnais inédits et monnaies frappées à Montélimar pendant le règne de Louis XII, par ROGER VALLENTIN. — Nouveau manuel de numismatique ancienne, par A. DE BARTHÉLEMY. — Médaille de M. Adolphe Meyer, de Berlin, gravée par ANTOINE SCHARFF. — Un jeton inédit des chanoines-comtes de Lyon, Guigues Bourgeois, par G. VALLIER. — Une rectification à propos d'un double denier de Flandre, par C. VAN PETEGHEM. — Vol au musée communal de Bruxelles. — Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances, seconde partie, par le baron J. DE CHESTRET. — Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun, par L. MAXE-WERLY. — Publications périodiques : sommaires. — Errata 318
- Remise d'une médaille à M. le comte Maurin de Nahuys par ses confrères et amis. — Médaille de la Société de géographie de Lille. — Un ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel des monnaies, à Bruxelles, au XVIII^e siècle, par G. CUMONT. — Observations relatives à sa notice sur les monnaies d'Anne de la Marck, par le vicomte B. DE JONGHE. — Philibert Ferrier, vice-légat d'Avignon, par ROGER VALLENTIN. — Manuel de paléographie latine et française du VI^e au XVII^e siècle, par MAURICE PROU. — Monnaies du Vexin, par E. CARON. — Description des monnaies françaises, gauloises, royales et seigneuriales, donnant un aperçu des prix à chaque numéro, par M. LETELLIER. — Quelques nouveaux renseignements sur Philippe le Roy et sa médaille, par A. DE WITTE. — Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Hucher, par ROBERT TRIGER. — Catalogue du Cabinet numismatique de la fondation Teyler à Harlem, par TH.-M. ROEST. — Médaille à l'effigie de J.-A. Alberdingk-Thijm d'Amsterdam, par J.-P.-M. MENDER. — Publications périodiques : sommaires 434
- Cueilloir numismatique par le comte DE MARSY. — Numismatique de la maison de Croy, par A. LE CATTE. — Les quais de Paris (*suite*), par E. THELLIER. — Un club d'amateurs de monnaies et de médailles à Vienne (Autriche). — Catalogues des monnaies appartenant au musée de Madras (Indes anglaises), par EDGAR THURSTON. — Vente de Ponton d'Amécourt (monnaies mérovingiennes). — Numismatique du moyen âge et moderne, par J. ADRIEN BLANCHET. — Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale (France) rédigé par ERNEST MURET et publié par A. CHABOUILLET. — Prix décerné par l'académie des inscriptions et belles-lettres de France aux auteurs du répertoire

des sources imprimées de la numismatique française. — Médaille commémorative de l'inauguration du service de distribution d'eau potable, à Namur. — Médaille en l'honneur du Bourgmestre de Saint-Servais, près Namur. — Méreaux de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, par G. CUMONT. — Un denier coronat inédit de Charles VIII, frappé à Marseille, par ROGER VALLENTIN. — Médailles jetées au peuple lorsque Marie-Thérèse et Joseph II prirent possession, à Gand, du comté de Flandre, par G. CUMONT. — Catalogue provisoire des monnaies des comtes de Limbourg-sur-la-Lenne. — Liste des médailles et jetons frappés en l'honneur du prince Rodolphe d'Autriche, par JOSEPH NENTWICH, dans les *Mittlelungen des clubs der Münz-Und Medaillenfreunde in Wien*. — Monnaies émises au Brésil pendant les règnes des empereurs Pedro I et Pedro II (1822-1889), par JULIUS MEILL. — Trente-neuf monnaies portugaises, continentales et coloniales, par le même. — Figures d'animaux et de plantes sur des monnaies et des pierres fines de l'antiquité classique, par IMHOOF BLUMER et OTHON KELLER. — *De Muntmeesters en hun Muntslag, in de provinciale en stedelijke munthuizen van de republiek der Vereenigde Nederlanden, en van de Bataafsche republiek, etc.*, par L. BESIER. 534

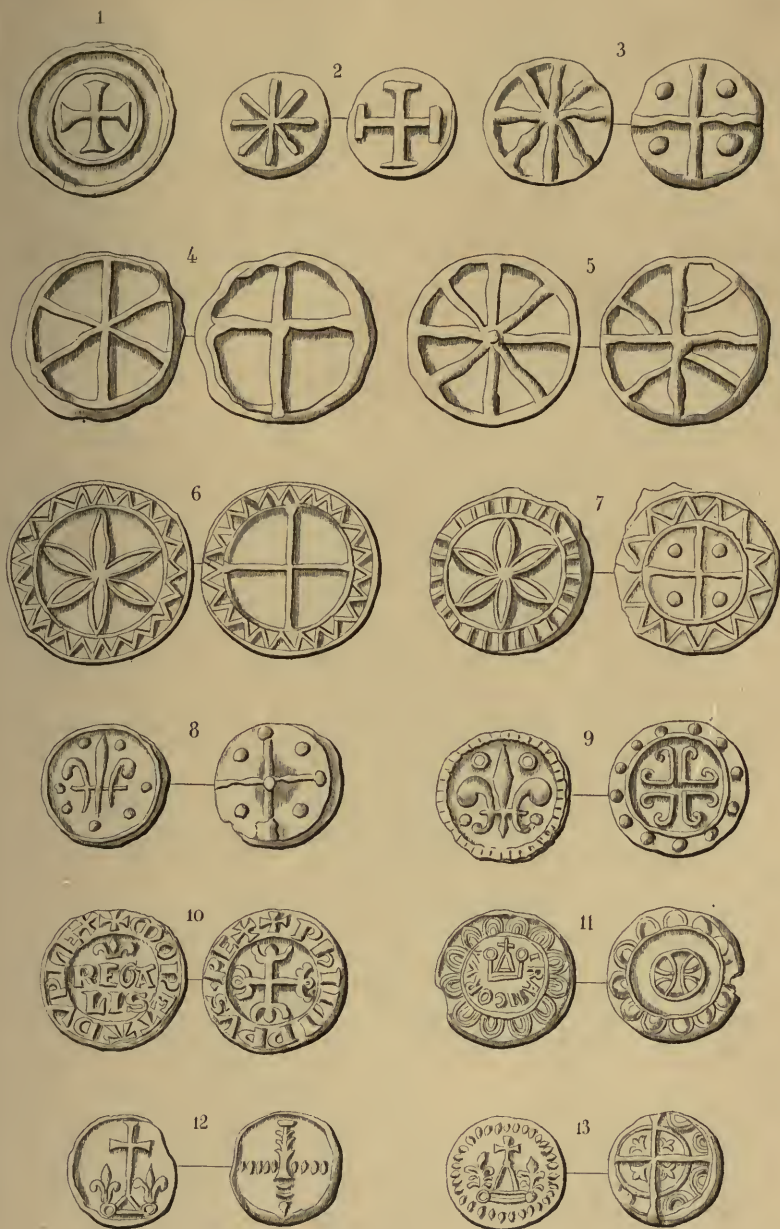
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

| | |
|--|--------------------|
| Réunion du bureau du 28 septembre 1889 | 181 |
| Réunion du bureau du 12 octobre 1889 | <i>ib.</i> |
| Réunion du bureau du 31 octobre 1889. | 182 |
| Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1889. | 183 |
| Réunion du bureau du 10 janvier 1890. | 345 |
| Réunion du bureau du 15 février 1890 | <i>ib.</i> |
| Réunion extraordinaire du 4 mars 1890 | 346 |
| Réunion du bureau du 15 mars 1890 | 418 |
| Assemblée extraordinaire à Hasselt, le 11 mai 1890 | 449 |
| Réunion du bureau du 7 juin 1890 | 464 |
| Assemblée général ordinaire du 6 juillet 1890 | 568 |
| Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1 ^{er} octobre 1890 | 584 |
| Liste des ouvrages reçus | 189, 347, 465, 599 |
| Cabinet numismatique : dons | 192, 352, 468 |
| Table des matières | 603 |
| Table des planches | 608 |

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

| Numéros des figures. | Numéros des pages. | Numéros de figures. | Numéros des pages. | Numéros des figures. | Numéros des pages. | Numéros des figures. | Numéros des pages. |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| PLANCHE I. | | 5 à 6... | 209 | 2..... | 384 | 3..... | 475 |
| 1 à 5... | 51 | 7 à 8... | 210 | 3..... | 390 | 4..... | 477 |
| 6 à 11... | 52 | | | 4..... | 392 | 5..... | 479 |
| 12 à 13. | 53 | PLANCHE V. | | 5..... | 397 | 6..... | 484 |
| | | 1..... | 273 | | | 3 ^{bis} | 481 |
| PLANCHE II. | | 2..... | 274 | PLANCHE VIII. | | | |
| 14 à 20. | 53 | 3 à 4... | 281 | 6..... | 400 | PLANCHE XI. | |
| 21 à 27. | 54 | | | 7..... | 401 | 7..... | 487 |
| | | PLANCHE VI. | | 8..... | 411 | 8..... | 490 |
| PLANCHE III. | | 1..... | 290 | 9..... | 414 | 9..... | 492 |
| 1..... | 56 | 2..... | 292 | 10..... | 415 | 10..... | 493 |
| | | 3 à 4... | 294 | PLANCHE IX. | | 11..... | 497 |
| PLANCHE IV. | | 5..... | 295 | 1 à 2... | 434 | 12..... | 499 |
| 1..... | 194 | 6..... | 296 | | | | |
| 2..... | 197 | PLANCHE VII. | | PLANCHE X. | | PLANCHE XII. | |
| 3..... | 204 | 1..... | 381 | 1 à 2... | 472 | 1 à 2... | 502 |
| 4..... | 205 | | | | | 3 à 6... | 503 |



MÉREAUX COMMUNAUX D'ARRAS.

G. Javallette scul.



G. Lavalette, scul^r

MÉREAUX COMMUNAUX D'ARRAS.



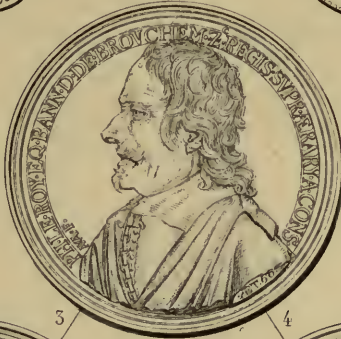




1



2



3



4





1



R



2



R



3



R



4



R



5



R



6



R



1



2



3



4



5

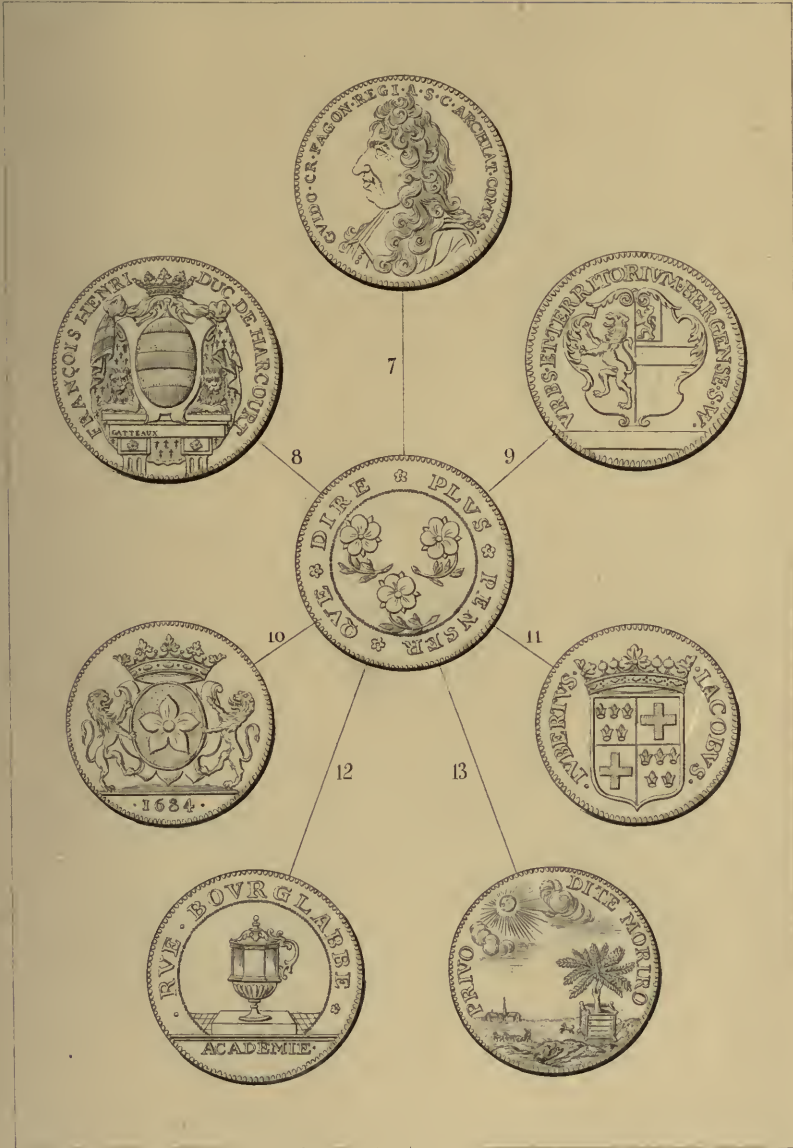




G. Isvalotte, sculp^t

MÉDAILLE DE LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE DE LILLE.
d'après le dessin de M.A. Duponchelle.





J Ch. del

TYPE DES TROIS PENSÉES

G. Lavolette, sculpt



J Ch del^e

TYPE DES TROIS PENSÉES.

G. Lavalette, sculpt^r

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

DOUZE VOLUMES COMPOSANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉRIES

DE LA

REVUE NUMISMATIQUE

(1857-1868)

PAR ALEXANDRE PINCHART

CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
DE NUMISMATIQUE BELGE, ETC.

BRUXELLES, 1872

Pour recevoir la table, il suffit d'adresser un bon de poste de 5 francs à M. Ed. Vanden Broeck, trésorier de la Société royale de numismatique, rue de Terre-Neuve, 102, à Bruxelles.



CJ
3
R4
t.46

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

